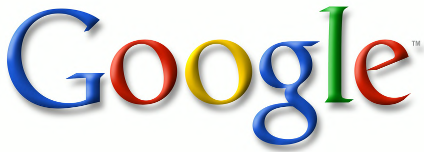
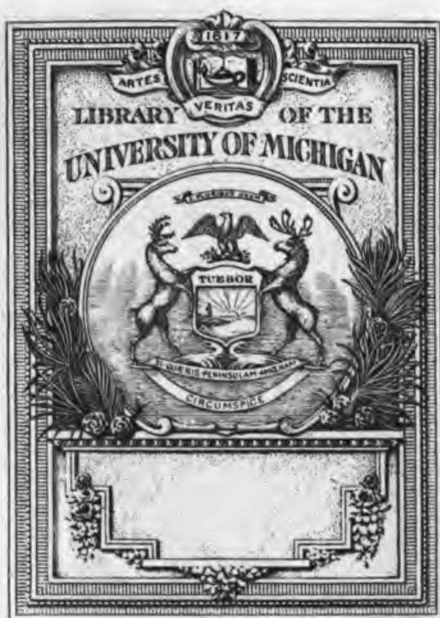
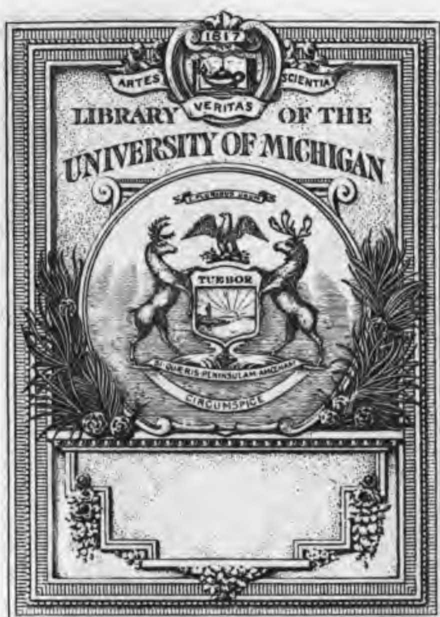

Google


a39015 01807473 5b


1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE


1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

LE CABINET HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE

Contenant, avec un texte et des pièces inédites, intéressantes ou peu connues

LE CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS

QUE RENFERMENT LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS
TOUCHANT L'HISTOIRE DE L'ANCIENNE FRANCE
ET DE SES DIVERSES LOCALITÉS, ET DES ILLUSTRATIONS HÉRALDIQUES

Sous la direction de M. ULYSSE ROBERT

Ancien Élève de l'École des Chartes
Employé au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale

NOUVELLE SÉRIE. — TOME PREMIER

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE



PARIS
ALPHONSE PICARD, LIBRAIRE
RUE BONAPARTE, 82

[illegible]

—

M. D. CCC. LXXXI

LE CABINET HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE

Contenant, avec un texte et des pièces inédites, intéressantes ou peu connues

LE CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS

QUE RENFERMENT LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS
TOUCHANT L'HISTOIRE DE L'ANCIENNE FRANCE
DE SES DIVERSES LOCALITÉS, ET DES ILLUSTRATIONS GÉNÉALOGIQUES

Sous la direction de M. Ulysse ROBERT
Ancien Élève de l'École des Chartes
Employé au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale

NOUVELLE SÉRIE. — TOME PREMIER

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE



PARIS
ALPHONSE PICARD, LIBRAIRE
RUE BONAPARTE, 82
[illegible]

M. D. CCC. LXXXI

La Direction du *Cabinet historique* laisse aux auteurs la responsabilité des doctrines émises ou des faits avancés par eux.

Pour tout ce qui concerne la rédaction du *Cabinet historique*, s'adresser à M. ULYSSE ROBERT, employé au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale.

Pour les réclamations, s'adresser à M. Alphonse PICARD, libraire, rue Bonaparte, 82, à Paris.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

AU

CABINET HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE. — XXVI[e] ANNÉE

SECONDE SÉRIE, TOME QUATRIÈME

Le CABINET HISTORIQUE paraît tous les deux mois, par cahiers de 6 feuilles, texte historique et catalogue, contenant annuellement l'indication de 3,000 documents manuscrits environ

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour PARIS.. 12 fr.
Pour les DÉPARTEMENTS et l'Union postale......... 14 fr

AUCUNE LIVRAISON NE PEUT ÊTRE VENDUE SÉPARÉMENT

Les demandes d'abonnement et les envois d'argent doivent être adressés au libraire-dépositaire, M. Alphonse PICARD, au nom de qui seront créés les mandats de poste ou autres.

LE
CABINET HISTORIQUE

La Direction du *Cabinet historique* laisse aux auteurs la responsabilité des doctrines émises ou des faits avancés par eux.

Pour tout ce qui concerne la rédaction du *Cabinet historique*, s'adresser à M. Ulysse ROBERT, employé au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale.

Pour les réclamations, s'adresser à M. Alphonse PICARD, libraire, rue Bonaparte, 82, à Paris.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

AU

CABINET HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE. — XXVIe ANNÉE

SECONDE SÉRIE, TOME QUATRIÈME

Le Cabinet historique paraît tous les deux mois, par cahiers de 6 feuilles, texte historique et catalogue, contenant annuellement l'indication de 3,000 documents manuscrits environ

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour PARIS.. 12 fr.
Pour les DÉPARTEMENTS et l'Union postale.......... 14 fr

AUCUNE LIVRAISON NE PEUT ÊTRE VENDUE SÉPARÉMENT

Les demandes d'abonnement et les envois d'argent doivent être adressés au libraire-dépositaire, M. Alphonse PICARD, au nom de qui seront créés les mandats de poste ou autres.

LE
CABINET HISTORIQUE



ÉPERNAY

TYPOGRAPHIE DE BONNEDAME ET FILS

LE CABINET HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE

Contenant, avec un texte et des pièces inédites, intéressantes ou peu connues

LE CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS

QUE RENFERMENT LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS
TOUCHANT L'HISTOIRE DE L'ANCIENNE FRANCE
DE SES DIVERSES LOCALITÉS, ET DES ILLUSTRATIONS HÉRALDIQUES

Sous la direction de M. ULYSSE ROBERT
Ancien Élève de l'École des Chartes
Employé au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE
NOUVELLE SÉRIE. — TOME PREMIER

DOCUMENTS



PARIS
ALPHONSE PICARD, LIBRAIRE,
RUE BONAPARTE, 82

M. D. CCC. LXXXI

NOTICE

SUR LA

COLLECTION JOLY DE FLEURY

A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

De toutes les collections historiques, conservées au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, la collection dite de Joly de Fleury n'est pas la moins importante ; elle est en effet la seule qui fournisse sur l'histoire administrative et judiciaire de la France au XVIIIe siècle des renseignements importants et de quelqu'étendue, et elle complète heureusement plusieurs séries des Archives nationales.

Acquise dès 1836 du dernier des Joly de Fleury, elle n'a été définitivement classée et reliée que dans ces dernières années, sous l'administration de MM. Taschereau et Delisle, et l'inventaire sommaire que le *Cabinet historique* en a publié, rédigé par celui qui a mis la dernière main à ce laborieux classement, a pu déjà donner aux lecteurs de cette revue une idée de l'intérêt qu'elle

présente et des ressources qu'elle peut fournir aux historiens.

Cette collection est extrêmement considérable ; elle se compose de 2555 volumes in-folio, contenant en moyenne 400 feuillets. Les documents qu'elle renferme se rapportent, sauf quelques exceptions, à l'administration de la France pendant le XVIIIe siècle, et la plupart proviennent du cabinet des procureurs-généraux au Parlement de Paris ; aussi en général ne faut-il y chercher aucun renseignement sur les parties du royaume, qui ne faisaient point partie du ressort de cette cour. Formée par la famille Joly de Fleury, cette collection comprend, outre les archives des procureurs-généraux, les documents réunis par les différents membres de cette famille durant l'exercice des nombreuses charges politiques et judiciaires remplies par eux.

Les Joly de Fleury étaient originaires de Bourgogne ; dès l'époque des derniers ducs de la maison de Valois, ils remplissaient les plus hautes fonctions dans les cours de justice de ces princes et à la chambre des comptes de Dijon. Un membre de la famille vint s'établir à Paris au XVIe siècle, et ses descendants, devenus conseillers au Parlement, surent y faire une brillante fortune. Pendant 150 ans, ils y jouèrent un rôle important, arrivèrent à posséder les premières charges, et à la fin du XVIIe siècle, ils étaient déjà à la tête

de ce grand corps. Le premier de ceux qui nous intéressent, le premier du moins dont les travaux nous aient été en partie conservés, Omer-Joseph Fleury, était en 1700 avocat-général ; il avait succédé en cette qualité au célèbre Omer Talon, son grand-père maternel. Il mourut en 1704 ; la charge passa alors à son frère, Guillaume-François Joly de Fleury, qui depuis 1700 était avocat-général à la Cour des Aides ; ce dernier avait d'abord étudié pour entrer dans les ordres et il portait encore le petit collet. Quand en 1717 le procureur-général d'Aguesseau eut été appelé à la charge de chancelier, Guillaume-François le remplaça à la tête du parquet et exerça les fonctions de procureur-général jusqu'en 1746 ; cédant alors sa charge à son fils aîné, il devint procureur-général honoraire et vécut encore dix ans, s'occupant de travaux historiques et du classement des archives du Parlement. C'est de lui que descendent la plupart des Joly de Fleury dont nous allons parler.

Son fils aîné, Guillaume-François-Louis Joly de Fleury, né en 1709, devint avocat-général en 1731 ; en 1746, il obtint la survivance de la charge de procureur-général et en exerça les fonctions jusque vers 1775.

Un second fils de Guillaume-François, Omer, né en 1715, fut successivement avocat-général au Grand-Conseil, puis au Parlement de Paris, et président à la même Cour (1768). Ce fut son fils

qui remplaça son oncle Guillaume-François-Louis comme procureur-général; il occupa cette charge jusqu'à la Révolution. Omer Joly de Fleury mourut en 1810.

Enfin, le neuvième enfant de Guillaume-François, Jean-François Joly de Fleury, né en 1718 et mort en 1802, remplit successivement les fonctions de conseiller au Parlement, de maître des requêtes, d'intendant de Bourgogne (à partir de 1749), et de conseiller d'État. En 1781, il devint ministre des finances en remplacement de Necker, essaya sans y réussir de combler le déficit du Trésor au moyen d'emprunts, et tomba en 1783, après être devenu extrêmement impopulaire.

Dans la collection Joly de Fleury, il ne faut pas chercher des documents confidentiels, des correspondances privées, on n'en trouverait que par hasard et le plus souvent à titre de pièces à conviction, de papiers saisis. La collection se compose presqu'uniquement de pièces officielles, administratives et judiciaires ; elle ne comprend même pas toutes les archives du parquet du Parlement de Paris, mais seulement les archives du cabinet du procureur-général. Sauf pour quelques affaires d'une importance exceptionnelle, sur lesquelles les magistrats instructeurs auront tenu à réunir toutes les informations possibles, il ne faut pas non plus lui demander de renseignements absolument complets. On n'y trouvera que le ré-

sultat du travail qui s'est fait dans le cabinet du procureur-général, les pièces justificatives imprimées et manuscrites les plus importantes, les lettres adressées au procureur, les notes prises par lui et pour lui pendant l'instruction de chaque affaire.

Mais ce sont justement ces pièces justificatives et ces notes qui font l'intérêt des volumes de la collection Joly de Fleury. Au XVIIIe siècle, on le sait, l'instruction des affaires administratives et judiciaires était plus compliquée qu'aujourd'hui. Non-seulement les parties, quand il s'agissait d'une contestation judiciaire, avaient à produire des pièces à l'appui de leurs assertions, mais encore le procureur-général avait à rassembler des précédents, à consulter les documents anciens, beaucoup plus souvent qu'on ne le fait de nos jours. Les lois pénales étaient si compliquées, la procédure si peu fixe, les règles fiscales si nombreuses, que pour trouver la solution de chaque cas particulier, il fallait recourir aux décisions rendues plus anciennement par les autorités compétentes. Un usurier, en l'an de grâce 1756, pouvait être condamné en vertu d'un capitulaire de Charlemagne, et un arrêt des *Olim* était invoqué dans une contestation entre deux particuliers.

Il ne faut pas oublier non plus que le procureur-général avait à donner son avis sur toutes les contestations entre les grands corps de

l'État, que c'était à son examen qu'étaient soumis tous les conflits de juridiction qui surgissaient chaque jour entre les tribunaux inférieurs du ressort. Pour apaiser ces conflits, pour mettre fin à ces contestations, pour faire respecter les droits ou les prétentions du Parlement, dont il était le représentant, il lui fallait rechercher tous les précédents qui pouvaient l'éclairer, recueillir les actes anciens sur la matière, trouver des arguments historiques et juridiques dans les registres du Parlement ou de la chancellerie royale.

A ces connaissances spéciales, le procureur-général devait encore joindre la pratique de toutes les coutumes qui se partageaient le sol de la moitié de la France. La condition des terres et des personnes variait de bailliage à bailliage et chaque plaideur pouvait alléguer, à l'appui de son action, un article de la coutume qui régissait ses biens ou sa personne.

Un procureur-général devait être juriste consommé ; mais la connaissance du droit romain et des coutumes ne lui suffisait pas ; il devait y joindre la pratique du droit canon. En effet l'Eglise, avec laquelle les parlements et les officiers royaux eurent tant de démêlés au XVIIIe siècle, était régie par une législation spéciale empruntée non-seulement aux décrétales des papes, mais aux canons des anciens conciles et aux constitutions synodales. Si le parlement avait borné ses prétentions à sur-

veiller l'administration des biens ecclésiastiques et à réformer les monastères et les collégiales, les procureurs généraux n'eussent point eu besoin de connaître toute cette législation et la plupart des conflits eussent pu être écartés. Mais grâce à une vieille habitude, les parlements prétendaient réglementer la discipline intérieure de l'Eglise et même décider des questions dogmatiques. L'infaillibilité du pape, l'acceptation ou la non acceptation de la bulle *Unigenitus* étaient regardées par les conseillers comme questions relevant de leur tribunal, et de là pendant tout le XVIII[e] siècle des querelles interminables, qu'un peu de sang-froid chez les deux parties eût pu épargner au gouvernement. Pour décider ces graves questions, pour répondre aux évêques acceptants et non acceptants, les procureurs-généraux devaient pouvoir citer couramment les canons des conciles de Carthage ou de Sardique, des règlements synodaux du XIII[e] siècle, les ouvrages de Gratien, d'Ives de Chartres et de Bouchard de Worms.

Ces remarques, qui paraitrent inutiles à la plupart des lecteurs, étaient cependant nécessaires pour expliquer pourquoi dans la collection Joly de Fleury les pièces anciennes sont en si grand nombre. Beaucoup de celles que l'auteur de cet article et ses prédécesseurs ont classées, provenaient de dossiers aujourd'hui détruits ou dispersés; mais un grand nombre se retrouvent encore

à côté des autres documents concernant l'affaire, à l'occasion de laquelle on les avait réunies. Enfin beaucoup avaient été rassemblées par les divers membres de la famille Joly de Fleury pour leur instruction personnelle.

En effet les Joly de Fleury, comme la plupart des magistrats du XVIII[e] siècle, à la fois par nécessité et par goût, avaient en histoire des connaissances fort étendues. Tout comme les érudits de profession, ils connaisaient l'usage des grandes collections bénédictines et laïques des XVII[e] et XVIII[e] siècles, et le glossaire de Ducange, les capitulaires de Baluze figuraient dans leur bibliothèque au même titre que le *Traité de la police* de Delamarre ou le *Grand coutûmier de France*. Parfois même, quand leurs fonctions leur laissaient quelques loisirs, ils faisaient de leurs mains de longs extraits de ces ouvrages. Gardes du Trésor des Chartes, surveillants jaloux des archives du Parlement, ils y puisaient sans cesse pour leurs travaux personnels. Souvent même ils s'en servaient pour composer des ouvrages de longue haleine, et nous possédons le ms. autographe d'un traité étendu de Guillaume-François Joly de Fleury sur les immunités ecclésiastiques. Cet ouvrage a par lui-même peu de valeur historique. L'auteur n'a guère envisagé la question qu'au point de vue juridique et s'est trop souvenu des entraves de toutes sortes que les privilèges ecclésiastiques apportaient à l'action de la

justice royale, mais c'est un travail de longue haleine, et les pièces justificatives qui l'accompagnent témoignent d'une érudition peu commune. Cette dernière qualité se retrouve dans les nombreux mémoires composés par le même magistrat pendant le cours de sa longue carrière, qui, fidèle à ses goûts, consacra les dix dernières années de sa vie au classement et à l'inventaire de la précieuse collection des *Rouleaux* du Parlement.

Ce que nous avons dit plus haut de l'état de la législation au XVIIIe siècle prouve que tout bon magistrat à cette époque devait être doublé d'un historien. Parmi les travaux de cette espèce, qui font le plus d'honneur au premier procureur général, citons encore la révision des ordonnances de procédure criminelle et civile de Louis XIV, tentée par d'Aguesseau de 1735 à 1740; Guillaume François Joly de Fleury prit une part active à cet essai de codification, et les nombreux volumes écrits par lui à cette occasion témoignent toujours des mêmes connaissances historiques et juridiques.

La majeure partie de la collection Joly de Fleury vient du cabinet des procureurs-généraux du Parlement de Paris ; il est donc indispensable de donner quelques indications précises sur les attributions de ces magistrats au XVIIIe siècle, et de savoir au juste ce qu'était le ressort de ce Parlement, dans les limites duquel leur action se renfermait presque

toujours. Rarement en effet, ils empiétaient sur le domaine des autres parlements, et ce n'était qu'en cas d'appel, ou dans certaines circonstances difficiles, qu'il entretenait des relations avec les autres corps judiciaires.

Le ressort du parlement de Paris, même après la création des parlements provinciaux au xve et au xvie siècle, était extrêmement étendu; au nord il s'étendait jusqu'à la frontière flamande, et le Conseil supérieur d'Artois, malgré sa résistance opiniâtre, n'avait pu soustraire les provinces septentrionales à l'influence de ce corps, son rival. Borné à l'ouest par le ressort du parlement de Rouen, il renfermait le Vexin français, une partie du Perche, le Maine, et s'étendait jusqu'aux limites de la Bretagne. De là englobant le Poitou, la Saintonge et l'Aunis, il atteignait la Guyenne. Une ligne arbitraire, laissant de côté le Quercy et le Rouergue, mais enveloppant la Marche, le Limousin et l'Auvergne, le séparait des parlements de Bordeaux et de Toulouse. A l'est, la ligne de démarcation, enfermant le Nivernais, l'Autunois, la Haute-Bourgogne et la Champagne, venait rejoindre la frontière septentrionale un peu à l'ouest de Metz. Démembré par Maupeou, au moment de la création des conseils supérieurs, ce ressort fut reconstitué tel qu'il était avant le triumvirat, lors du rappel du Parlement par Louis XVI et ne subit plus aucune modification jusqu'en 1790.

Le pouvoir du procureur-général s'étendait sur tout ce territoire, c'est-à-dire sur plus de la moitié de la France ; il s'exerçait dans les affaires politiques, judiciaires et administratives.

Au point de vue politique, le procureur-général partage et soutient dans la plupart des cas les prétentions du Parlement, et grâce aux droits d'enregistrement et de remontrances, il exerce sur les affaires générales du gouvernement une véritable surveillance.

Au point de vue judiciaire, il prend parti pour le roi dans les causes présentées au Parlement, introduit les instances, remplit en un mot le même rôle que le ministère public de nos jours.

Enfin, représentant de la puissance royale, il fait exécuter les arrêts du Parlement dans toute l'étendue du ressort. Il intervient par suite tout naturellement dans les affaires de police et d'administration, et correspond directement avec les procureurs du roi dans les bailliages de province. Il leur envoie ses instructions pour l'exécution des décisions de la cour, reçoit d'eux des renseignements sur les faits de quelqu'importance qui ont pu se passer dans l'étendue de leur ressort, et qui seraient de nature à troubler la tranquillité publique ou à nécessiter l'intervention du pouvoir judiciaire ; il répond à leurs demandes d'explications sur des points obscurs de droit ou de procédure ; enfin il règle les compétitions de pouvoir

qui peuvent s'élever entre les tribunaux inférieurs ; si les circonstances lui semblent l'exiger, muni de tous ces renseignements officiels, il présente au Parlement des conclusions pour un arrêt à intervenir. Telles sont en résumé ses attributions en province ; à Paris, elles sont plus mal définies ; il siège dans les assemblées de police, veille à la tranquillité publique, assure l'alimentation de la capitale, fait partie du conseil d'administration et de surveillance des hôpitaux, etc.

Outre ces attributions générales, le procureur-général en avait d'autres spéciales. Depuis un édit du roi Henri III, de janvier 1582, à sa charge était unie celle de garde du Trésor des Chartes. Et ici notons une particularité : quoique confié à un membre du Parlement, cet important dépôt n'en était pas moins resté sous la surveillance directe de la Chambre des Comptes. Longtemps chaque nouveau procureur-général dut prêter serment à cette compagnie en qualité de garde du Trésor ; un arrêt, rendu par le Conseil d'Etat le 9 juillet 1697, finit par le dispenser de cette formalité, mais jusqu'en 1789, il dut faire enregistrer ses provisions à la Chambre des Comptes. C'est au procureur-général que devaient s'adresser ceux qui désiraient consulter des documents du Trésor des Chartes, et nous avons de ce chef un certain nombre de volumes qui pourraient fournir des renseignements pour l'histoire littéraire du XVIIIe

siècle. Outre le Trésor des Chartes, le procureur-général surveillait et administrait les archives du Parlement, de concert avec le premier président et le greffier de la cour, et nous avons déjà mentionné plus haut le grand travail fait sur la collection des *Rouleaux* par Guillaume-François Joly de Fleury.

Pour suffire à cette tâche, le procureur avait une véritable chancellerie, avec un secrétaire général et de nombreux copistes et expéditionnaires; à mesure que le siècle s'avance, on voit les frais de bureau s'accroître dans des proportions fabuleuses; en quatre-vingts ans, ils ont à peu près doublé. Mais la présence de ce secrétaire et de ces nombreux copistes n'allégeait que peu le travail du procureur-général. Toutes les affaires passaient sous ses yeux; si insignifiante qu'elle soit, chaque lettre reçue porte en tête, de sa main, la minute de la réponse à faire. Occupé comme il l'était au Parlement et à la cour, empêché par les visites officielles, il trouvait encore le temps de rédiger lui-même les brouillons de ses réponses aux lettres de bonne année ou de compliment, de noter à la marge de chaque mémoire les renseignements importants qu'il contenait, de classer dans un ordre exact les papiers qui lui arrivaient de tous côtés, et d'en faire des recueils méthodiques ; il avait encore à rédiger de longs et substantiels mémoires, écrits tout entiers de sa main et composait dans ses

moments de loisir des ouvrages d'érudition et de théologie. Sa vie publique n'était guère moins remplie que celle d'un ministre de nos jours, et il prenait une part beaucoup plus personnelle à la conclusion de toutes les affaires qui lui passaient sous les yeux.

Les fonctions, autres que celles de procureur-général, remplies par les différents membres de la famille Joly de Fleury, ont aussi laissé leurs traces dans la collection de ce nom. C'est ainsi que les documents sur le traité de Turin de 1760 viennent de l'intendant de Bourgogne ; les plaidoyers prononcés par les deux premiers procureurs généraux jusqu'en 1746, en qualité d'avocats généraux, nous ont été conservés ; enfin le passage du premier président au ministère des finances a donné naissance à une série importante de papiers sur cette partie de l'administration.

Dans le classement des volumes, nous avons essayé de suivre un ordre aussi rationnel que possible, rapprochant autant que possible ceux qui contenaient des documents de même espèce. Mais plusieurs choses s'opposaient à la réalisation rigoureuse de ce plan. Une partie de la collection était déjà reliée, quand M. L. Delisle, alors directeur du département des manuscrits, voulut bien nous confier l'achèvement de ce long travail, et les 1000 premiers volumes avaient déjà reçu une numérotation continue, qu'il était impossible de ne

pas conserver. En outre, avant la cession des papiers Joly de Fleury à la Bibliothèque nationale, certaines parties de la collection avaient déjà été classées par ses derniers possesseurs ; des inventaires sommaires en avaient été dressés, et il eût été puéril, pour rétablir un ordre plus logique, de priver les érudits de ces secours difficiles à remplacer. Aussi avons-nous conservé pour certaines séries les divisions usitées au XVIIIe siècle. Les désavantages du système, désavantages qui pour toute personne ayant la pratique des tables et des répertoires de cette époque, sont à vrai dire sans inconvénients, ne pouvaient nous faire oublier les services que devait rendre une pareille manière de faire.

Nous allons maintenant reprendre les différentes séries, qui composent la collection, en indiquant sommairement la valeur et l'étendue de chacune d'elles.

La première série, *Avis et mémoires sur les affaires publiques* (1712-1787), a été formée au commencement de ce siècle. Beaucoup des dossiers qui la composent ont en effet trait à la politique et à l'administration générale : grands procès politiques du XVIIIe siècle, différends entre le Parlement et le roi, entre ce dernier et l'église, etc.; mais on y trouve aussi des pièces se rapportant à des affaires beaucoup plus spéciales, telles que la censure des œuvres du P. Hardouin par la Sorbonne, l'adminis-

tration des grandes villes du ressort, Paris, Orléans, etc. La plupart des dossiers sont assez étendus ; quelques-uns remplissent plusieurs volumes, et on y trouve non-seulement des actes officiels, arrêts du Parlement et du Conseil d'Etat, lettres administratives, etc., mais encore des documents confidentiels, lettres du procureur général, du lieutenant de police, des ministres, etc. L'ordre adopté dans le classement, conforme à celui d'un ancien inventaire, que nous avons placé à la fin de la collection, est l'ordre chronologique ; pour l'établir, on a pris tantôt la première, tantôt la dernière pièce de chaque dossier ; mais l'inventaire en question, sans être très-détaillé, permet de se retrouver dans cette grande série. Un supplément de 671 numéros, classé vers la même époque et d'après le même système, remplit les 46 volumes suivants (563-608).

Viennent ensuite les conclusions du procureur-général de 1720 à août 1789. On peut regarder cette collection comme à peu près complète ; elle a été classée vers le commencement du XIX[e] siècle par ordre de matières, et forme ainsi un véritable répertoire de jurisprudence, utile à consulter. Les conclusions sont généralement autographes et presque toujours accompagnées de quelques-unes des pièces imprimées ou manuscrites les plus importantes relatives à l'affaire en question. (N[os] 609-920).

Viennent ensuite les notes et copies prises par le premier procureur-général sur la collection des *Rouleaux du Parlement*, lors du travail de classement, auquel il consacra les dix dernières années de sa vie. L'ordre de cette série est assez défectueux ; on pourra cependant y trouver de quoi compléter cet admirable fonds des Archives Nationales, le jour où on essaiera de l'inventorier. (Nos 921-967) (1).

De ces notes sur les *Rouleaux* ont été rapprochées un grand nombre de copies extraites des registres et des layettes du Trésor des Chartes, copies qui ont été anciennement classées par ordre de matières. (Nos 968-1010). On peut y noter les volumes 1005-1008 contenant les demandes de communications de pièces du Trésor des Chartes, adressées au procureur-général pendant le XVIIIe siècle.

Avec le no 1010 se termine la première série des volumes de la collection Joly de Fleury, série dont nous avons dû respecter l'ancienne numérotation. Les 1545 volumes qui suivent ont été rangés par nous par ordre de matières, sans que nous ayons toujours pu obtenir un classement satisfaisant.

Avis, informations et projets (nos 1011-1026). Série formée anciennement et qui eût pu sans au-

(1) Sur cet essai de classement du procureur-général, on peut voir une note très-intéressante de Beugnot, *Olim*, I, pp. 995-1000.

cun dommage être classée à nouveau; l'inventaire qui aurait pu en rendre l'usage facile n'existe plus; notons pourtant que la plupart des pièces qui la composent se rapportent aux affaires judiciaires et aux relations entre le chancelier et le procureur-général.

Avis demandés au procureur-général par les ministres (1769-1786), n° 1027. Quelques affaires intéressantes et surtout beaucoup de pièces confidentielles, notes pour la préparation des édits et des ordonnances.

Exécution du testament du duc d'Orléans, fils du régent, mort en 1752 (n°s 1029-1034). L'un des exécuteurs testamentaires désignés par ce prince, célèbre pour sa charité, fut l'ancien procureur-général, qui depuis 1746 avait résigné sa charge.

Lettres patentes laissées en souffrance et renvoyées aux ministres en 1770 et 1771, par le procureur-général (n° 1036). Lors de la formation du parlement Maupeou, Joly de Fleury donna sa démission; les papiers dont se compose ce volume se rapportent aux affaires courantes, que la destruction du Parlement avait retardées et dont les dossiers furent renvoyés aux ministres compétents.

Avec le volume 1081 commencent les affaires administratives proprement dites. L'action administrative du Parlement, et par suite celle du procureur-général, était, on le sait, extrêmement envahissante et se faisait sentir dans une foule d'affaires, qui

aujourd'hui ne seraient plus du domaine judiciaire. Beaucoup de démêlés, de contestations entre les officiers du roi, que les agents administratifs décideraient aujourd'hui eux-mêmes, en faisant intervenir le ministre compétent, étaient alors réglés par arrêt du Parlement. Le procureur-général avait personnellement des attributions encore plus étendues, à Paris comme en province, où les procureurs du roi dans les bailliages recevaient de lui toutes leurs instructions. A Paris il faisait partie des *Assemblées de police*, et par suite il exerçait une action directe sur toutes les branches de l'administration: la voierie, la circulation, les petits métiers dépendaient en partie de lui; il prévenait les émeutes et les attroupements ; en temps de troubles, il recevait en même temps que le lieutenant de police les rapports journaliers sur l'état de la ville. Il s'occupait encore avec ce haut fonctionnaire de l'alimentation publique, et chacun sait que pendant tout le XVIII[e] siècle, il y a peu d'année où la famine n'ait menacé la capitale. — En province, il entretenait avec les officiers judiciaires de tout ordre une active correspondance. Il leur transmettait les édits et les déclarations, en les invitant à les faire enregistrer dans leurs sièges de justice; il recevait leurs explications, leurs renseignements sur toutes les affaires quelque peu importantes, qui surgissaient dans leur juridiction. De cette correspondance administrative, la plus

grande partie a péri; ce qui en subsiste, permet de se rendre compte de l'activité déployée par les procureurs-généraux, du zèle, du soin qu'ils apportaient dans l'accomplissement de leurs fonctions multiples.

De cette masse de documents, un autre fait ressort avec évidence, c'est l'accroissement continu de la puissance du Parlement pendant tout le XVIIIe siècle Héritiers des traditions de gallicanisme et de centralisation administrative, suivies par leurs prédécesseurs, les Joly de Fleury livrèrent au clergé et aux classes privilégiées de rudes combats. Successivement, la plupart des branches de l'administration furent soumises à leur action immédiate. Registres de l'état religieux, fabriques, affaires ecclésiastiques, ordres religieux, cimetières, commerce, le procureur-général surveille et dirige tout. Ce mouvement fut si rapide, qu'à la fin de l'ancien régime il partageait avec les secrétaires d'état dans tout le ressort du parlement de Paris les fonctions multiples de ministre de la justice et des cultes, de ministre de l'intérieur et de préfet. Le fait est antérieur aux Joly de Fleury, mais à certains égards, ils paraissent avoir activé ce mouvement, et à partir de 1745, les progrès qu'ils ont fait faire au pouvoir royal deviennent de plus en plus sensibles. Le fait mériterait d'être étudié par les futurs historiens de la Révolution.

En tête des affaires administratives, nous avons placé la correspondance entre le procureur-géné-

ral et ses subordonnés de province. Cette série, qui malheureusement est aujourd'hui fort incomplète, comprend la copie des lettres écrites par le procureur-général aux officiers de justice de 1779 à 1787 (nos 1081-1085) ; les lettres écrites et reçues par lui en 1767 et 1768, lors de la recherche des droits domaniaux du roi, qui eut lieu à cette époque (nos 1086-1091) ; enfin une collection assez importante de lettres et de mémoires relatifs aux intendants ; un volume entier se rapporte à la seule généralité de Lyon (nos 1092-1094). La première de ces trois collections avait été formée par le dernier procureur-général pour servir de précédents ; nous avons cru devoir la ranger par ordre alphabétique de localités.

De cette correspondance administrative, on peut rapprocher la collection beaucoup moins importante des procès-verbaux de l'enregistrement des édits et déclarations aux cours inférieures ; cette collection ne renferme guère que des imprimés remplis par les officiers des bailliages et des lettres d'envoi. Cependant on peut y trouver de précieuses indications sur les sentiments de la magistrature provinciale, sur la manière dont elle accueillit certaines grandes réformes politiques ou administratives, telles que la suppression du parlement en 1774, l'établissement d'une cour plénière en 1788, l'édit de 1787 sur l'état civil des protestants, etc. (nos 1094-1100).

Les titres seuls des volumes 1101-1106 indiquent suffisamment leur intérêt : *Émeutes à Paris, déclaration sur les attroupements, affaires diverses de l'année 1790*, etc. Ces derniers volumes comprennent les actes du procureur-général, quand de procureur du Parlement il devint procureur-général de la cour d'appel de Paris.

Les volumes 1107-1165 se rapportent à la question de l'alimentation publique, question si délicate en tous temps et que mille causes rendaient encore plus épineuse au XVIIIe siècle. Dès le temps de Louis XIV, Paris eut souvent à souffrir de la disette ; mais à partir de la cruelle année de 1709, il n'y eut pas d'année, où le gouvernement n'ait eu cette préoccupation. Pour approvisionner Paris, on affamait ses environs immédiats, et dans les années de grande disette, telles que 1726, 1752, 1774 et 1768, ce travail d'épuisement faisait sentir ses effets jusqu'à 30 et 40 lieues de la capitale. — Chaque jour le procureur-général recevait, en même temps que le lieutenant de police, la cote de la halle de la veille et une liste sommaire des marchandises en magasin : un travail analogue était opéré en province, dans les localités où se tenaient les grands marchés de grains, et chaque été, au moment de la moisson, des inspecteurs spéciaux allaient se rendre compte sur les lieux de l'état de la récolte et envoyaient chaque semaine leurs rapports. La nécessité de contenir Paris, dont l'humeur turbu-

lente était déjà pour le gouvernement un sujet d'inquiétude, non moins que l'humanité, justifiait ces précautions minutieuses, précautions que malheureusement la mauvaise situation économique du royaume rendit souvent inutiles.

Ce fut encore au procureur-général qu'imcomba, après l'édit de 1736, le soin de veiller à la bonne tenue des registres de l'état religieux (baptêmes, mariages, vêtures et noviciats). Il eut à lutter contre la négligence et la mauvaise volonté de plus d'un curé du ressort, et déploya dans ces petits débats toute la fermeté et tout le tact nécessaires. Les documents relatifs à cette affaire sont des plus intéressants et semblent prouver que ces registres étaient fort mal tenus, pleins d'erreurs ; beaucoup manquaient entièrement et il y avait tout avantage à les soumettre au contrôle du pouvoir civil (nos 1166-1181).

Vers la fin du règne de Louis XV, le procureur-général essaya aussi de résoudre la question des cimetières, qui, dès cette époque, préoccupait les médecins et les administrateurs. En province, la question était fort simple, mais à Paris elle était beaucoup plus compliquée ; dès cette époque, les cimetières *intra muros* étaient regardés comme des foyers d'infection, et on cherchait à les éloigner le plus possible des habitations. Ce fut en 1763 et en 1765 que le Parlement et le procureur-général commencèrent à s'occuper de cette affaire ; quel-

ques améliorations eurent lieu tout d'abord, et un peu plus tard, en 1782, nous voyons l'administration appuyer de grands projets de réforme, que le manque d'argent, le défaut de temps, ne permirent pas de mener à bonne fin (nos 1182-1209).

Pas plus que les cimetières, les hôpitaux n'échappaient à la surveillance du procureur-général. L'administration des maisons de charité du ressort dépendait de lui, comme représentant du Parlement, et siégeant à Paris dans une commission analogue à celle que de nos jours on appelle la commission des hospices, il exerçait une double autorité sur tous les établissements de charité existant dans la capitale. Aussi les volumes 1210 à 1272, qui concernent cette branche de l'administration, renferment-ils nombre de documents précieux, dont certains ne doivent pas exister dans les archives de l'Assistance publique, sans compter que beaucoup ont dû disparaître lors de l'incendie de ce dépôt en 1871.

Aux documents concernant les hôpitaux, on peut joindre ceux qui se rapportent au Grand-Bureau des pauvres et à diverses aumônes et fondations pieuses, les unes placées par leurs fondateurs mêmes sous la surveillance du procureur-général, les autres dirigées par lui en vertu d'arrêts du Parlement (nos 1273-1286). Signalons notamment l'aumône Courlandon et la fondation Colbert.

Des hôpitaux nous passons aux prisons, dont le procureur-général avait la haute surveillance ; il visitait deux fois par an, avec plusieurs autres magistrats et officiers judiciaires, toutes les prisons de Paris, royales et seigneuriales, présentait les geôliers des unes à la nomination du Parlement, et lui rendait compte de l'état intérieur des autres. Il avait aussi l'inspection des maisons de force, s'entendait avec le garde des sceaux pour la formation des chaînes bisannuelles de galériens, et faisait partie de la *Compagnie pour la délivrance des prisonniers pour dettes* ; il avait encore à administrer des fondations faites par divers particuliers en faveur des pauvres prisonniers. Parmi les documents de cette série, il faut noter principalement des rapports sur l'état des prisons du ressort en 1790, au moment des grandes réformes de l'Assemblée nationale, et nombre de plaintes émanant de personnes enfermées en vertu de lettres de cachet ; on y trouve même beaucoup de lettres incohérentes écrites par des aliénés, toutes annotées de la main du procureur-général, preuve de la conscience qu'il mettait à s'acquitter des devoirs de sa charge (nos 1287-1306).

Les documents relatifs aux *Assemblées de police*, qui se tenaient à Paris et avaient à s'occuper des menus détails de l'administration journalière, remplissent les volumes 1310-1336 ; nous les avons placés en tête des affaires locales, car ils se

rapportent à la fois à Paris et à sa banlieue. On peut y remarquer trois volumes importants sur les incendies, où les historiens de Paris pourront trouver nombre de renseignements sur certains faits de l'histoire intérieure de cette ville au XVIIIe siècle.

Les affaires locales, intéressant une ville, une province, viennent ensuite. On y remarque notamment les papiers sur l'Artois (nos 1337-1342); ils ont surtout rapport aux différends entre le Parlement et le conseil provincial, ce dernier cherchant à défendre ses prérogatives, que les parlementaires voulaient lui ravir. — Les volumes 1343-1372 concernent la Lorraine et le Barrois et se rapportent aux tentatives des procureurs-généraux pour soumettre à leur action la partie du Barrois, que l'on appelait le Barrois mouvant, tentatives qui rencontrèrent une résistance opiniâtre chez les derniers ducs de Lorraine, et qui se renouvelèrent constamment de 1700 à 1730 ; elles ne cessèrent que le jour où le traité de Vienne de 1735, en donnant la Lorraine au roi de Pologne, Stanislas Leczinski ; assura à la couronne l'héritage de ce prince. Ce traité fut, on le sait, l'œuvre de Chauvelin, et la collection Joly de Fleury contient nombre de lettres de ce célèbre diplomate, l'un des meilleurs qu'ait eus l'ancien régime au XVIIIe siècle. La partie de ces documents, qui est antérieure à 1717, a été réunie par le chancelier d'Aguesseau,

procureur-général jusqu'à cette dernière année. — Parmi les autres volumes relatifs aux affaires locales (nos 1373-1409), mentionnons encore une série de 8 volumes sur la peste de Marseille, et une volumineuse collection formant 25 volumes relatifs à un grand nombre de localités du ressort du parlement de Paris ; volumes qui sont formés de papiers restés en résidu, mais qui renferment un grand nombre de documents curieux et importants.

Les papiers relatifs à l'administration de Paris remplissent les volumes 1410 à 1431. En cherchant bien, on pourrait joindre à cette série bien d'autres volumes épars dans le reste de la collection, mais pour réunir tous les documents que les Joly de Fleury avaient réunis sur l'histoire de la capitale, il aurait fallu ne tenir aucun compte des classements projetés ou exécutés. Le lecteur est donc prévenu que pour retrouver tout ce que le fonds contient sur cette question, il fera bien de parcourir notre inventaire. Sur cette première série de 22 volumes, on peut surtout noter les volumes 1415 et 1416, sur la police de la ville ; 1420 à 1423, travaux publics et bâtiments ; 1428 à 1431, subsistances.

Affaires financières (nos 1432-1467). — Cette partie de la collection Joly de Fleury a une double origine ; beaucoup des documents qu'elle renferme ont été réunis à l'occasion de l'enregistre-

ment des édits de finances au Parlement, enregistrement qui ne fut pas sans entraîner des luttes extrêmement vives; les autres, au contraire, datent du ministère d'Omer Joly de Fleury (1782-1783).

Dans la première partie, on remarque, outre quelques papiers sans grande valeur, se rapportant à la liquidation des affaires de la banque de Law, de nombreux mémoires présentés au procureur-général ou rédigés par son ordre, beaucoup de renseignements sur le vingtième et le double vingtième, sur la taxe territoriale, qui souleva les plaintes de tous les privilégiés, et sur les édits financiers, promulgués en 1759 et 1760, pour payer les frais de la seconde guerre de Sept Ans. Ajoutons-y un recueil extrêmement précieux de lettres originales sur les corvées (1776-1781), écrites à l'occasion de leur rétablissement par Louis XVI; on y trouve les renseignements les plus intéressants sur cette grave question et la justification complète des reproches faits à ce mode de prestation. Mentionnons en dernier lieu une fort belle collection de documents sur le don gratuit, établi en 1758 et prorogé jusque vers 1770; dès le premier jour, deux tarifs furent proposés aux villes et aux communautés du royaume, plusieurs autres s'abonnèrent, et de là une série extrêmement intéressante de mémoires et de lettres sur la matière.

Les papiers provenant du Ministère des finances

remplissent 11 gros volumes. Successeur de Necker, porté au pouvoir par le parti de la Cour, Joly de Fleury essaya, avec moins de hardiesse et aussi moins de talent que le banquier génevois, de faire prévaloir quelques projets de réforme. Mais la situation était trop difficile pour lui, et il tomba au bout d'un an de pouvoir, après s'être aliéné ses amis de la Cour et sans avoir gagné le parti opposé. Dans ces 11 volumes, on trouvera le plan détaillé, avec pièces justificatives à l'appui, des budgets des années 1783 et 1784, et de nombreux mémoires, se rapportant plus ou moins aux finances, adressés au ministre par divers particuliers.

Affaires religieuses (N°s 1468-1717). — Pour qui sait la place importante que l'Église tenait dans la vie sociale au XVIIIe siècle, il n'y a pas à s'étonner du nombre de volumes occupés dans la collection Joly de Fleury par les affaires religieuses. Nous n'avons pas à exposer le rôle du Parlement et des gens du roi à ce point de vue ; c'est par les légistes que la société civile, dès la fin du moyen-âge, arriva à surveiller l'administration des domaines ecclésiastiques, à faire sentir aux clercs et aux religieux l'action de la justice civile, en un mot à séculariser la part de puissance publique, que l'Eglise avait conquise à une époque où seule elle était stable et instruite. Cette lutte ne fut pas moins vive au XVIIIe siècle qu'aux siècles

précédents, et dans leurs différends avec les prélats et les clercs de leur temps, les Joly de Fleury montrèrent autant de ténacité et de persévérance que leurs prédécesseurs. Comme eux, ils allèrent même parfois trop loin, avec d'autant moins de scrupules que si grande que pût être leur ardeur à combattre ce qu'ils regardaient comme des abus, la sincérité de leur foi ne pouvait être suspectée. Moins que jamais, on n'avait l'idée au XVIIIe siècle de la séparation des pouvoirs, cet idéal si difficile à atteindre en tout temps, et l'ordre spirituel avait tant de points de contact avec l'ordre temporel, que les conflits étaient presque quotidiens. Il faut en outre ne pas oublier les longues querelles que souleva à cette époque la bulle *Unigenitus* ; depuis l'an 1713, date de sa promulgation, jusque vers 1756, on n'entendit parler en France que d'appelants et de non-appelants, de mandements brûlés au Palais et approuvés à Rome, condamnés par le Saint-Office et loués par les parlements. Chassés de la cour, où les jésuites l'avaient emporté sous Louis XIV, les jansénistes avaient pour eux la plupart des magistrats, une bonne partie du clergé et presque toute la bourgeoisie française ; tout ce qui restait encore de gens d'opposition en France s'était ligué contre cette malencontreuse constitution. On ne discutait guère sur le fond même de la querelle, dont la plupart des laïques ne pouvaient se rendre compte, mais sur la forme,

et les Gallicans refusaient unanimement d'accepter les décisions autoritaires de la cour de Rome. Plus directement mêlés à la lutte, les gens du roi, et à leur tête le procureur-général, y prenaient une part active et à cette occasion se faisaient théologiens et canonistes. De ce travail est sortie une masse de mémoires, de notes de toute espèce, qui n'ont plus guère d'intérêt aujourd'hui et qui ne seront sans doute jamais étudiés. La bulle *Unigenitus* n'était pas du reste le seul sujet de bataille des parlementaires et des prélats ; la réforme des ordres religieux, activement poursuivie par les magistrats royaux, la surveillance des études, la poursuite des religionnaires, toutes ces questions amenaient des conflits, conflits que les prétentions des deux partis ne contribuaient d'ordinaire qu'à envenimer.

En tête de cette partie de la collection, nous avons placé les papiers provenant du Conseil de conscience, dont le procureur-général faisait partie, papiers qui se rapportent tous à l'époque de la Régence. Ces huit volumes ne renferment aucun dossier bien intéressant. Viennent ensuite beaucoup de pièces relatives aux Assemblées du clergé de 1705 à 1788 ; le procureur-général n'eut à s'occuper de ces assemblées que dans le cas, assez fréquent il est vrai, où le Parlement jugea à propos de censurer leurs délibérations ; à cet égard c'est l'assemblée de 1765, qui a laissé le

plus de traces dans la collection ; deux volumes entiers sont consacrés aux poursuites exercées par l'autorité judiciaire contre les décisions de cette assemblée. — Les documents relatifs à la Constitution ou bulle *Unigenitus* suivent immédiatement et occupent une longue suite de 36 volumes, rangés autant que possible par ordre chronologique ; l'affaire dite des refus de sacrements (1752 et années suivantes) y joue un grand rôle ; mentionnons encore les travaux personnels du procureur-général (n°s 1499-1515) ; des recueils de précédents sur la matière (n°s 1511-1515, 1517). On retrouve encore beaucoup de papiers relatifs à la Constitution dans la série suivante (n°s 1520-1551), où nous avons classé par ordre alphabétique de noms de lieux une foule de documents, provenant de dossiers aujourd'hui dispersés et se rapportant tous à des affaires ecclésiastiques ; on en retrouve encore dans les volumes 1552-1572, qui renferment les affaires ecclésiastiques relatives à quelques-unes des villes les plus importantes du ressort du Parlement : Amiens, Auxerre, Langres, Orléans, Troyes, Paris.

Aux affaires de la Constitution succèdent les documents sur les fabriques : ils sont assez nombreux et présentent un grand intérêt pour l'étude de l'administration des biens de paroisses au XVIIIe siècle ; on y trouvera notamment beaucoup de documents sur les fabriques de Paris (n°s 1573-

1589). Nous plaçons à la suite deux volumes sur les confréries religieuses à Paris et en province, et 17 autres sur les ordres religieux dans le ressort du Parlement; dans cette série, on trouve des affaires de toute espèce, depuis des demandes de secours adressées au procureur par des établissements religieux jusqu'à des plaintes de moines et de nonnes, et à des querelles entre supérieurs et religieux (nos 1592-1608). Les documents sur les Jésuites, qui suivent, sont presque tous très intéressants ; si au point de vue général, ils ne présentent que peu d'importance, ils fournissent pour le ressort même du Parlement des renseignements très curieux; on y trouve un état, maison par maison, des biens et des dettes de l'ordre, le nombre et les noms des religieux, et on pourra y étudier dans le détail l'application des édits de dispersion prononcés contre la célèbre compagnie. (nos 1609-1631).

Les affaires ecclésiastiques renferment encore des documents sur les bénéfices (nos 1632-1633), sur les biens du clergé (nos 1634-1637), sur les amortissements et les règles de droit réglant cette matière dans les différentes provinces du nord de la France (nos 1638-1647), un grand ouvrage sur les immunités ecclésiastiques, composé vers 1750 par le premier procureur-général de la famille Joly de Fleury, ouvrage plein d'érudition, mais assez confus et aujourd'hui inutile à consulter

(nos 1648-1659). quelques volumes contenant des mémoires juridiques du célèbre agent du clergé, Lemerre, et divers documents ne rentrant dans aucune des subdivisions plus haut indiquées (nos 1660-1664).

Des documents relatifs au culte catholique, il convient de rapprocher ceux qui concernent les Protestants. Le Poitou et la Saintonge exceptés, le ressort du Parlement de Paris ne renfermait que peu de Calvinistes, et quand un Joly de Fleury occupa pour la première fois le poste de procureur-général, les grandes persécutions qui avaient signalé la fin du XVIIe siècle, étaient finies et avaient produit une partie des effets que leurs auteurs en espéraient ; en outre l'exemple du Languedoc prouve que jusqu'à la Révolution les officiers royaux procédèrent contre les non-catholiques par voie de mesures administratives, et le Parlement de Paris n'eut sans doute que rarement à juger des affaires intéressant des Protestants, affaires qui dans tous les cas n'auraient pu être soumises à son jugement que par voie d'appel. Aussi la plupart des documents relatifs aux Protestants, que renferme la collection Joly de Fleury, sont-ils des actes antérieurs à la formation même de cette collection : copies des anciens édits de tolérance, mémoires sur le nombre, l'importance, la richesse des communautés réformées de toute la France, requêtes des dissidents, etc. Beaucoup de ces pièces, dont

les copies existent un peu partout, paraissent provenir du cabinet du lieutenant de police, La Reynie ; d'autres ont pu être réunies par les procureurs-généraux. N'oublions pas toutefois que le Parlement de Paris eut à s'occuper des Protestants lors de la promulgation du célèbre édit de 1787, relatif aux registres de mariage et de baptême des réformés. Les documents sur les Protestants remplissent 17 volumes, numérotés de 1665 à 1681.

Les volumes suivants (n[os] 1682 à 1717) renferment les papiers relatifs à l'instruction publique : exercice par le procureur-général du droit de censure du Parlement sur les productions de la presse, sur les thèses de la Sorbonne, etc. ; surveillance, réforme et réorganisation des universités et des collèges, tant à Paris qu'en province, etc. Les différents dossiers, dont se compose cette partie de la collection, sont loin d'être toujours complets, mais leur étude attentive permettrait, croyons-nous, de se faire une idée un peu exacte de l'état de l'instruction publique au milieu du XVIII[e] siècle, au moins pour ce qu'on appelle aujourd'hui l'enseignement supérieur et secondaire; l'instruction primaire en effet, ne semble pas avoir été l'objet de l'attention du Parlement, et c'est ailleurs que dans ses archives qu'il faudrait chercher des documents un peu abondants sur ce sujet.

Marine, commerce et industrie (vol. 1718-1751)

Les documents de cette série sont en général peu importants ; citons toutefois le procès fait à l'amirauté de Dunkerque (vol. 1724-1725) ; beaucoup de pièces sur les communautés d'arts et métiers de Paris et de province ; trois volumes fort importants sur les juges-consuls, etc.

Affaires domaniales (vol. 1752-1800). Série peu importante, où nous ne trouvons guères à noter que quelques volumes intéressants sur la juridiction des bureaux des finances (n[os] 1758-1761).

Affaires judiciaires (vol. 1801-2096). Cette partie de la collection présente un intérêt fort inégal ; à côté de documents de haute valeur se rapportant à des procès historiques, on trouve une quantité innombrable de pièces de procédure. Ces documents proviennent des sources les plus diverses; on y trouve les pièces relatives à l'instruction de chaque affaire dans le cabinet du procureur-général, les notes prises par les gens du roi pendant les audiences du Parlement, les factums et mémoires publiés par les parties, etc. Inutile d'ajouter que les affaires, dans lesquelles le procureur-général ou son subordonné, l'avocat-général n'avaient pas à prendre parti en qualité de ministère public, n'ont laissé aucune trace dans les papiers réunis par les Joly de Fleury. Nous n'énumérerons pas toutes les séries particulières, qui composent cette partie de la collection ; la lecture de l'inventaire permettra à chacun de les reconnaître.

Indiquons pourtant les volumes 1965-1979, qui renferment *les oppositions à l'enregistrement des lettres-patentes par le Parlement;* à côté de pièces de procédure sans intérêt, ils contiennent beaucoup d'actes importants, de mémoires produits et composés par les opposants pour défendre leurs droits et appuyer leurs prétentions. On peut encore citer les volumes 1989-1995, *Recours en grâce et commutations de peine* ; on y trouve le résumé impartial et complet de quelques unes des causes célèbres du XVIIIe siècle, avec les lettres échangées entre le chancelier et le parquet, auquel on demandait des éclaircissements. Un certain nombre d'affaires assez importantes pour occuper un ou plusieurs volumes, méritent encore une courte mention : telles sont celles du duc d'Épernon ; le volume 2033 contient bon nombre de documents historiques; l'affaire des faux-titres, fabriqués par de Bar, d'Haudicquier et consorts (vol. 2035); celle des princes légitimés (vol. 2037-2039); le procès contre le duc de la Force, accusé de faire concurrence aux épiciers de Paris (vol. 2041-2042) ; le règlement de la succession de Montbéliard (vol. 2050-2066) ; le procès de Damiens et beaucoup de menues affaires se rapportant aux évènements de 1757 (vol. 2068-2077); l'affaire Beaumarchais et Goëzman (vol. 2082); celle de la fille Salmon (vol. 2087); le procès du collier (vol. 2088-2089), etc.

Parlement (vol. 2097-2141). Cette partie de la collection, moins importante que la précédente, ne laisse pas pourtant que de présenter un certain intérêt. On y trouve notamment beaucoup de documents sur les chambres de vacations, chargées d'assurer l'expédition des affaires, lors des nombreux exils que le Parlement eut à souffrir au XVIIIe siècle ; des indications sur la procédure du Parlement, sur ses finances, sur son organisation intérieure, etc. Mais, sauf quelques papiers confidentiels, tous ces volumes ne renferment rien que les archives du Parlement, aux Archives nationales, ne pourraient fournir de leur côté, et dans ce dernier dépôt les séries sont beaucoup plus complètes et remontent bien plus haut. Notons pourtant les volumes 2120-2124, qui renferment un long mémoire historique sur le Parlement-semestre, institué au XVIe siècle par Henri II ; des notes intéressantes sur les registres et les archives du Parlement (nos 2126-2128) ; divers recueils sur les offices, les procureurs, les huissiers, les amendes et aumônes du Parlement, etc.

Officiers de justice et tribunaux inférieurs (nos 2142-2181). Sous cette rubrique, nous rangeons tout ce qui regarde l'administration de la justice par les tribunaux de première instance : bailliages, sénéchaussées, amirautés, prévôtés, etc. Nous y rattachons également des documents fort importants sur les avocats et les notaires, le règle-

ment de ces offices appartenant en dernier ressort au Parlement et à son représentant, le procureur-général. Notons aussi le volume 2153, contenant des mémoires de d'Aguesseau et du premier des Joly de Fleury sur les juridictions de province; les vol. 2156-2157, où l'on trouve siège par siège l'état des officiers de justice de tout le ressort du Parlement de Paris ; enfin les vol. 2161-2180, où sont classées par ordre alphabétique de noms de lieux une foule de pièces importantes sur les sièges judiciaires en province.

Procédure civile et criminelle (nos 2182-2208). Une grande partie des documents de cette série remonte aux travaux entrepris par d'Aguesseau vers 1735 pour la refonte des grandes ordonnances de Louis XIV; beaucoup de mémoires presqu'uniquement historiques; dossiers très-intéressants sur les frais de justice (nos 2201-2202) ; citons aussi les volumes 2206-2207 sur les mariages et les questions de droit qui s'y rattachent.

Parquet du procureur-général (nos 2209-2214). On ne peut citer de cette série que les volumes 2209-2210, qui renferment une série de documents intéressants sur la charge et les attributions du procureur-général.

Plaidoyers prononcés au Parlement par les avocats-généraux de la famille Joly de Fleury, de 1700 à 1746 (nos 2215-2358) ; à la suite, *Mercuriales et discours de rentrée* (années 1686-1787,

n°s 2359-2369). Ces deux séries, rangées par ordre chronologique, ne présentent que peu d'intérêt ; tous ces plaidoyers n'ont aucune valeur littéraire, et la plupart n'intéressent point l'histoire politique ou judiciaire. — Nous en dirons autant des n°s 2370-2376, qui renferment quelques conclusions, oubliées lors du classement primitif, et des lettres de bonne année et de compliment.

Droit et administration (n°s 2376-2435). Nous avons déjà parlé de la nécessité qui s'imposait aux administrateurs du XVIIIe siècle beaucoup plus qu'à ceux d'aujourd'hui, de former des recueils de précédents et de décisions sur le droit et l'administration. La collection Joly de Fleury ne renferme pas moins de trois recueils de cette espèce, recueil dont chacun a son utilité et son caractère particuliers. Le premier (n°s 2376-2392) a été formé par le premier procureur-général vers 1720 ou 1725 et renferme surtout des copies ou extraits d'édits, arrêts et déclarations sur une foule de matières spéciales. Il était classé dans un ordre méthodique assez compliqué et aujourd'hui suranné ; nous l'avons laissé dans l'état où nous l'avons trouvé, car une table ancienne, existante encore aujourd'hui, permet de s'y retrouver aisément. Cette première collection est du reste peu importante et très-mutilée. Le second recueil porte le titre de *Cartons blancs* (n°s 2393-2413) ; presque toutes les pièces qu'il renferme se rapportent à

l'histoire, plutôt qu'au droit ou à l'administration, et la plupart de ces copies datent du commencement du XVIII[e] siècle, mais leur ensemble ne laisse pas de présenter un certain intérêt. — Le troisième recueil (n[os] 2414-2432) est de beaucoup le plus important ; il a été formé vers 1770, et les lettres apostilles qu'il renferme sont presque toutes des années 1768-1770 ; le rangement en est assez méthodique. Chaque dossier est précédé d'un résumé composé par le procureur-général, donnant sous une forme abrégée les règles de droit fournies par les documents qu'il renferme.

Mélanges historiques (n[os] 2436-2475). La plupart des recueils que nous avons placés dans cette partie de la collection ne se composent que de copies, et beaucoup de ces dernières sont tirées des manuscrits de Dupuy, longtemps possédés par les Joly de Fleury. Notons toutefois un recueil de lettres originales des XVI[e] et XVII[e] siècles (n° 4447), des nouvelles à la main de 1755 et 1756 (n° 2453), une collection de copies des titres de la maison de Bouillon (n° 2457-2462).

Affaires particulières (n[os] 2476-2497). Nous n'avons à citer ici que les mémoires historiques du premier procureur-général, qui paraissent présenter un certain intérêt pour l'histoire des luttes entre la Cour et le Parlement (n[os] 2476) et plusieurs volumes de correspondance, où nous remarquons quelques lettres intéressantes (n[os] 2482-2486).

Collection La Reynie (n°s 2498-2535). Cette collection, formée par le célèbre lieutenant de police, se compose presque uniquement de pièces historiques sur les affaires d'état; elle renferme beaucoup de documents intéressants, mais il serait inutile d'y chercher des documents sur l'histoire de la police au XVIIe siècle.

Papiers de l'abbé d'Espagnac, conseiller-clerc à la Grand'Chambre sous le règne de Louis XVI (n°s 2536-2546). Aucun document intéressant.

Tables anciennes de la collection (n°s 2547-2555)

A. MOLINIER.

COMPTE-RENDU

L'Hérésie et le bras séculier au moyen-age jusqu'au treizième siècle par Julien Havet. Paris. Champion, 1880; in-8° de 67 pages.

L'année dernière, M. le professeur J. Ficker publiait dans les *Mittheilungen des Instituts für Oesterreischische Geschichtsforschung* (1) un article sur l'intervention du bras séculier dans la justice ecclésiastique en matière d'hérésie ; mais tout intéressantes qu'aient été les découvertes de M. Ficker dans cette voie, les limites qu'il s'était imposées, l'Allemagne au XIIe s., laissaient beaucoup à dire pour les autres temps et les autres contrées, et notamment pour la France. M. Julien Havet a tenté d'élucider ce que cette question avait d'obscur, et il l'a fait dans un remarquable article paru dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (2), et depuis tiré à part et vendu chez Champion.

Tout d'abord il convient de louer l'auteur de la clarté de son exposition et de sa méthode. En 6 chapitres courts et suffisamment appuyés de preuves pour permettre la généralisation sans risquer d'errer, ou de prendre pour une règle générale des faits particuliers ne prouvant rien du tout, M. Havet poursuit dans les textes les sanctions les plus ordinaires du crime d'hérésie. Il constate que jusqu'à la fin du xe siècle les hérétiques n'eurent guère à souffrir que des peines ecclésiastiques pures, peines appliquées par des clercs ou des évêques, en vertu de dispositions légales, mais sans intervention de l'autorité civile. Certaines de ces peines ne manquaient pas de rigueur, mais elles étaient admises, et lorsque Godescalc, moine d'Orbais, se vit condamner pour hétérodoxie à la peine du fouet et la prison, il n'eut sans doute aucun étonnement à l'application de sa peine, Ces peines disciplinaires frappaient généralement les moines frondeurs, le chap. 28 de la règle de St-Benoit le prouve d'abondance.

Mais avec les Cathares, au commencement du xie siècle, appa-

(1) I. B. 1880. p. 177-226.
(2) T. XLI. 1880. p. 488-517 et 570-607.

rurent les mesures de répression : l'autorité séculière voulut s'opposer à l'envahissement et elle le fit avec vigueur. Suivant ici la distinction de M. Ficker qui divise en région du nord et région du midi la répression orthodoxe, M. J. Havet étudie les sanctions pénales en France, en Lorraine, en Espagne, et divise *en pays de langue germanique*, *pays de la langue d'oil*, pour le nord, et *en pays de langue d'oc* ou *italienne* pour le midi. Il constate que dans le nord la mort des hérétiques fut prononcée de bonne heure comme sanction légale, et que dans le midi elle ne fût appliquée que plus tard : puis au XIIIe siècle la règle de brûler passa du nord au midi, mais persista dans la première de ces régions où elle devint loi.

Ce fut le roi Robert, d'après M. Havet, qui « trouva du premier « coup celui (le supplice) que les siècles suivants devaient adop- « ter et qui allait finir par s'établir dans tous les pays. » Cette affirmation repose sur un mot, et M. Havet l'explique. Jean, moine de Fleury-sur-Loire, écrit à l'abbé d'un autre monastère au lendemain d'une exécution : Je viens vous instruire de ce que l'on a fait aux hérétiques d'Orléans le jour des SS. Innocents. Si l'on vous en a déjà parlé, sachez que cela est vrai. *Nam verum fuit si aliquid audisti* (1). J'avoue ne point voir dans cette simple phrase un sens aussi compliqué et implicite que celui qu'y a rencontré M. Havet, et je n'y vois pas l'étonnement d'un bon moine à qui on a montré pour la première fois un bûcher à hérétiques allumé et flambant.

Mais ce n'est ici qu'une querelle de détail, et que Robert, ou son père, ait eu l'idée ingénieuse du feu pour extirper l'hérésie, la chose est moins intéressante que ne le sont les faits analysés ensuite par M. Havet et desquels il ressort clairement, comme il le résume lui-même :

1° Que jusqu'au Xe siècle la sanction pénale de l'hérésie est une peine purement ecclésiastique.

2° XI et XIIe siècles : Dans le nord *le feu* mais sans que cela fût érigé en loi. Dans le midi d'abord *le feu*, puis une période de tolérance, puis au commencement du XIIIe siècle, *bannissement*, *perte de biens*, etc.

3° XIIIe siècle. *Le feu* dans tous les pays, et cela jusqu'au milieu de la période moderne.

H. Bouchot.

(1) *Rec. des hist. de Fr.*, X. p. 498.

LETTRES INÉDITES

DE

JEAN-JACQUES BOUCHARD

De tous les correspondants de Peiresc, Jean-Jacques Bouchard fut celui qui mérita le moins l'honneur de son amitié. Deux fois déjà je l'ai rencontré sur ma route, d'abord en m'occupant de Gassendi (1), ensuite en m'occupant de Chapelain (2), et deux fois j'ai dû le condamner très-sévèrement. Après avoir étudié de nouveau et de plus près que jamais son dossier, je n'ai rien à retirer de mes paroles de réprobation. J'ose même assurer qu'aucun de ceux qui voudront faire complète connaissance avec lui ne sera tenté de prendre son parti. Comment, en effet, pourrait-on songer un moment à plaider une aussi mauvaise cause ? Ce n'est pas seulement le malin Tallemant

(1) *Documents inédits sur Gassendi* (Paris, 1877, grand in-8°, p. 315.

(2) *Lettres de Jean Chapelain, (Collection de documents inédits sur l'histoire de France*, Paris, 1880, in-4°, p. 67).

des Réaux qui dépose contre lui (1) ; c'est encore l'honnête Chapelain ; c'est surtout Bouchard lui-même qui s'accuse plus encore que tous ses contemporains ne l'ont accusé. Dans une autobiographie dont le cynisme dépasse de beaucoup celui des *confessions* d'un autre Jean-Jacques, Bouchard a dévoilé ses bassesses, ses friponneries, ses débauches, ses infamies de tout genre, et l'analyse et les citations données de cet affreux document par M. Paulin Paris (2) ne justifient que trop le mot de *monstre* dont le savant académicien s'est servi pour caractériser le narrateur. Laissant de côté les turpitudes dans le récit desquelles Bouchard semble s'être complu, pareil à ces animaux qui se roulent avec délices dans la fange, je

(1) Voir *lettres* déjà citées, pp. 469, 482, 541, 555, 564, 737. Chapelain confirme sur presque tous les points le témoignage de Tallemant des Réaux.

(2) *Historiettes*, tome VII, p. 161-163. Le manuscrit communiqué en 1850 par un bouquiniste à M. P. Paris est anonyme, mais l'habile érudit reconnut l'écriture de Bouchard, dont il avait vu quelques lettres à la Bibliothèque nationale. C'est sous la forme d'une sorte d'introduction à un journal de voyage de Paris à Rome, que Bouchard a écrit ses scandaleux mémoires. D'après une indication fournie par M. P. Paris en un autre passage de son Commentaire des *Historiettes* (tome IV, p. 197), le manuscrit aurait appartenu jadis à la riche collection Monmerqué. Sait-on ce qu'il est aujourd'hui devenu ? M. Müntz, bibliothécaire de l'Ecole des Beaux-Arts, a bien voulu m'apprendre que quelques pages autographes de Bouchard sont en sa possession, pages qui seraient la continuation de l'ouvrage signalé par M. P. Paris, car elles contiennent le récit d'un voyage de Rome à Naples. Espérons que M. Müntz nous fera connaître, un jour, des pages qui doivent être bien curieuses et que sa profonde connaissance des choses italiennes lui permettra de publier mieux que tout autre.

résumerai rapidement l'histoire de sa vie, que d'ailleurs on chercherait vainement dans tous nos dictionnaires biographiques d'autrefois et d'aujourd'hui, et sur laquelle les lettres qui suivent cet *Avertissement* jetteront encore un peu plus de lumière.

Jean-Jacques Bouchard naquit à Paris on ne sait trop en quelle année. Son père, Jean Bouchard, d'abord apothicaire, s'étant enrichi, acheta une charge de secrétaire du roi. La femme de Jean, Catherine Noyan, avait eu un fils de son premier mari, lequel fils, nommé Hulon (1), possédait, en Languedoc, le prieuré de Cassan, dont le revenu s'élevait bon an mal an, à huit mille livres de rente (2). Jean-Jacques, jaloux de la prospère situation de son demi-frère, paraît avoir voulu lui faire administrer un poison lent par son père (3). Ce dernier refusa d'appliquer à son beau-fils ses connaissances spéciales en chimie. Jean-Jacques, obligé de renoncer à la succession prématurée du prieur de Cassan, et ne trouvant à Paris aucun moyen de s'en consoler, résolut d'aller chercher fortune à Rome. Muni de lettres de recommandation de Gassendi et des frères du Puy

(1) Sur Hullon, voir une note des *Lettres* de Jean Chapelain, p. 194-195.

(2) Sur le prieuré de Cassan, voir une note du même recueil, p. 526.

(3) M. P. Paris n'hésite pas (t. VII, p. 162) à regarder Bouchard comme « fort capable d'avoir conçu le projet d'empoisonnement que l'historiette nous révèle. »

pour Peiresc, il se rendit en Provence vers la fin de l'année 1630, et passa quelques jours chez leur illustre ami, dans sa maison de campagne de Belgentier (1). Peiresc, à son tour, le recommanda vivement à ses amis de Rome, et notamment aux cardinaux Antoine et François Barberin. Un peu plus tard, Chapelain écrivit en sa faveur au comte de Noailles, ambassadeur de France auprès du Vatican (2). Mais toutes ces démarches restèrent assez longtemps infructueuses, et Bouchard, qui fut le plus éhonté des solliciteurs, en fut aussi le plus malheureux. Prodiguant partout les impor-

(1) Belgentier est une commune du département du Var, canton de Solliès-Pont, arrondissement de Toulon, à 23 kilomètres de cette ville. M. P. Paris déclare (*ibid*). que Bouchard donne de fort intéressants détails sur « les habitudes, la façon de vivre, les occupations ordinaires » de Peiresc.

(2) Voici les termes dans lesquels Chapelain appelait la bienveillante attention du comte de Noailles (lettre du 29 avril 1634, p. 67 du recueil déjà cité) sur Bouchard « que j'ay autresfois, « disait-il, » connu à Paris et qui depuis trois ou quatre ans est à Rome sur sa bourse. » — « Il est de très honneste condition, a l'esprit fort beau, et, à ce que j'entends, beaucoup d'habitude dans la cour romaine, où il s'est tellement pleu, que ses proches, qui le rappellent tous les jours, ne l'en ont peu encore tirer. » Conférez une lettre de Chapelain au comte de Fiesque, du 23 avril 1634 (*Ibid.* p. 67). On y voit qu'à la demande du comte de Fiesque, l'auteur de la *Pucelle* avait agi pour les intérêts de Bouchard auprès de l'abbé de Boisrobert, le favori du cardinal de Richelieu. Puisque j'ai nommé Richelieu, c'est l'occasion de rappeler, d'après M. Léopold Delisle (*Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, tome II, p. 205), que Bouchard, en 1639, offrit au grand ministre divers manuscrits aujourd'hui conservés dans le fonds latin sous les n[os] 16410, 16550, 16669, 16687 et 16696.

tunités, il ne récoltait partout que les dédains. A Rome comme à Paris, on se moquait de l'âpre avidité avec laquelle il courait après tous les bénéfices vacants, non moins que de la puérile vanité avec laquelle il faisait subir toutes sortes de métamorphoses à son humble nom (1). Grâce à l'insistance de Peiresc, il fut enfin attaché à la maison du cardinal François Barberin en qualité de secrétaire des lettres latines ; mais malgré toutes ses obsessions, le vil mendiant ne put jamais arriver à obtenir un de ces évêchés italiens qui avaient été l'objet de son incessante convoitise, et, après avoir reçu publiquement un châtiment ignominieux (2), il mourut à Rome (1642) (3), laissant la réputation

(1) Nous lisons dans Tallemant des Réaux (tome VII, p. 158): « Il se disoit seigneur de Fontenay parce que son pere avoit je ne sçay quelle chaumiere dans Fontenay-aux-Roses. » L'auteur des *Historiettes* signale (p. 160) les railleries de Balzac (lettres familières à Chapelain) contre Jean-Jacques. J'ai cité quelques-unes de ces railleries dans une note des *Lettres* de l'auteur de la *Pucelle* (pag. 496). Voir (même page) les plaisanteries par lesquelles Chapelain riposte à celles de son ami. C'est un véritable feu roulant contre *Polyonimus*.

(2) Écoutons Tallemant (p. 160): « Il eut des coups de baston pour s'estre meslé de dire quelque chose contre le mareschal d'Estrées, durant sa brouillerie avec le pape Urbain. » M. P. Paris (pag. 161) a rapproché du passage de Tallemant sur la bastonnade infligée à Bouchard, un passage d'une lettre de Henri Arnauld à Barrillon, du 18 mai 1641.

(3) D'après le *Chevaneana ou fragment de mélanges de M. Jacques Auguste de Chevanes* à la suite des *Mémoires historiques, critiques et littéraires par feu M. Bruys* (tome II, p. 350), Bouchard « mourut à Rome, de regret de n'avoir pu obtenir la place de secrétaire du conclave, parce qu'il ne put avoir l'agrément de l'ambassadeur de France. » J'objecterai que Bouchard étant mort avant

d'un homme dont la laideur physique (1) avait encore été dépassée par la laideur morale.

Comment un aussi odieux personnage réussit-il à conquérir et à garder la sympathie du vertueux Peiresc? Le grand savant avait tant de bonté, tant de candeur, qu'il devait être bien facile de le tromper. Bouchard, adroit, rusé, insinuant, exploita perfidement ces trésors de candeur et de bonté. Il séduisit Peiresc par son esprit, qui était très-brillant; il le séduisit plus encore par son érudition, qui était très-étendue (2). Enfin il flatta ses goûts de chercheur, ses goûts de curieux, en lui

le pape Urbain VIII, lequel quitta ce monde le 29 juillet 1644, le récit du *Chevaneana* est inacceptable. Le docte J. F. Boissonnade avait eu bien raison de dire (*Lucæ Holstenii epistolæ ad diversos*, Paris, 1817, in-8°, p. 213) : « *Chevanæus ejus mortis causam narrat, sed inaccuratius.* » L'avocat bourguignon était sans doute mieux informé quand il disait (même page) : « Il était un peu bizarre, et changeoit souvent de laquais. Mais en les chassant de son service, il leur ôtoit toujours l'habit neuf qu'il leur avoit donné. »

(1) Tallament (p. 158) dit de Bouchard : « Il estoit fort laid, fort noir, » et il ajoute (p. 158) qu'il n'avait « pas trop mal la mine d'un sorcier. »

(2) Chapelain (*Lettres*, p. 195) écrit à Balzac, le 25 janvier 1638, que Bouchard « sçait à la perfection les langues et les autheurs de l'Antiquité, » que, « pour l'italienne, il vaut mieux que beaucoup de Florentins mesme. » Bouchard traduisit — mais avec peu de succès, s'il faut en croire à la fois Tallemant des Réaux (tome VII, p. 159) et Chapelain (*Lettres*, p. 699) — le célèbre ouvrage de Mascardi (*Conjiura del conte Giov. Luig. de Fieschi*, Venise, 1627). La traduction du « sieur de Fontenay-Sainte-Genevieve » parut à Paris, chez Camusat (1639, in 8°) : elle était dédiée « à monseigneur l'eminentissime cardinal de Richelieu. » Bouchard paraît avoir été surtout un excellent humaniste.

envoyant de Rome et de Naples les renseignements les plus divers, en lui communiquant les documents les plus précieux. Peiresc pouvait-il refuser son affection à celui qui mettait tant de zèle et de soin à le servir ? Derrière les investigations et les transcriptions du travailleur, disparaissait l'indignité de l'homme. Et ne sait-on pas, d'ailleurs, que les illusions des âmes généreuses ne sont pas moins tenaces que les préventions des cœurs aigris par la haine ?

On voudrait pouvoir croire que Bouchard, quand il prononça, le 21 décembre 1637, l'éloge solennel de Peiresc devant l'Académie des Humoristes, dont ils faisaient partie l'un et l'autre (1), et quand il publia, deux ans plus tard, le recueil des pièces funèbres composées en une quarantaine de langues pour honorer la mémoire de ce grand homme (2),

(1) *Laudatio funebris Claudii Fabri Peirescii, Senatoris Aquensis, a Joanne Jacobo Buccardo, Parisino*, (Venise, 1638, in-4°). Ce discours fut réimprimé à Rome, la même année, dans le *Monumentum romanum* (Voir la note suivante), et, l'année d'après, à Aix (in-4°). On le retrouve à la fin de la vie de Peiresc par Gassendi (Paris, 1641, in-4° ; la Haye, 1651, in-12, etc.), et dans les Œuvres complètes dudit Gassendi (Lyon, in-f°, tome V, 1658). De grands éloges ont été donnés à l'orateur par les deux principaux biographes de Peiresc, Gassendi (*liber sextus*, à l'année 1637,) et Requier *(Vie de Nicolas Claude Peiresc*, Paris, 1770, in-12, p. 347). Voir de moins favorables appréciations dans les *Lettres* de Jean Chapelain (Lettre à Godeau, du 21 octobre 1638, p. 307).

(2) *Monumentum romanum Nicolao Claudio Fabricio Peirescio Senatori Aquensi doctrinæ virtutisque causa factum* (Rome, typis Vaticanis, 1638, in-4°.) L'oraison funèbre de Peiresc par Bouchard y est précédée d'un *imprimatur* signé par Luc. Holstenius et qui

on voudrait, dis-je, pouvoir croire qu'il tint à donner un double témoignage de reconnaissance à son ancien protecteur. Malheureusement, le caractère si bien connu de l'orateur, de l'éditeur, ne permet pas d'admettre d'aussi charitables suppositions. Bouchard, en ces deux circonstances, ne chercha que le bruit et l'éclat pour son propre nom; la gloire de Peiresc, si l'on me passe la familiarité de la comparaison, fut pour lui comme ce tremplin dont les sauteurs se servent pour leurs exercices de haute voltige. Ne lui sachons donc aucun gré de manifestations uniquement inspirées par les plus mesquines considérations d'amour-propre et d'intérêt personnel, et voyons uniquement dans l'organisation de la lugubre fête du 21 décembre 1637, dans l'éditeur du recueil de 1639, pour employer les expressions dont les Italiens

est des plus flatteurs pour l'auteur et pour son héros. C'est dans la partie du recueil intitulée *Panglossia sive generis humani lessus in funere dilecti sui Nicolai Claudii Fabricii Peirescii*, que l'on trouve (p. 85-119) les pièces en diverses langues consacrées à la glorification de Peiresc. Voir sur le *Monumentum romanum* les passages déjà cités des livres de Gassendi et de Requier; voir encore une lettre de Balzac à Chapelain où la *Panglossie* est jugée avec non moins de verve que d'ironie (*Œuvres*, édition de 1665, in-f°, tome I, p. 804). Chapelain lui aussi a parlé non sans une spirituelle gaité de la *Panglossie*, tantôt en s'adressant à Balzac, tantôt en s'adressant à Bouchard lui-même, auquel il dit, par exemple (*Lettres*, p. 359) : « Je suis espouvanté de ces 40 ou 50 langues dans lesquelles vous avez fait chanter la mémoire de vostre héros.. j'ay peur que vous ne m'ayez apresté à lire et à deschiffrer des vers en des idiomes que Panurge ne sçavoit pas. »

durent si souvent user à son égard, le *commediante,* le *ciarlatano* (1).

I

Monsieur, la precipitation du depart de la Barque dont je ne viens que d'estre averti tout à cette heure, m'empeche de vous pouvoir icy rendre compte avec la diligence que je desire des commissions qu'il vous a pleu me faire l'honneur de me donner dans vos deux dernieres lettres; c'est pour quoy j'attendray jusques au premier ordinaire à y respondre. Cependant je vous envoye icy une relation de l'embrasement du Vesuve (2)

(1) Balzac et Chapelain peuvent encore être allégués ici. Le premier déclare (édition déjà citée, p. 805) qu'il ne peut souffrir que Bouchard « veuille faire un trafic » des devoirs de piété rendus à Peiresc. Chapelain (lettre du 21 août 1637, nº 482) s'élève plus vivemennt encore contre le procédé de Bouchard : « C'est saltimbanquer et jouer des gobelets que de prendre ces voyes extraordinaires pour faire parler de soi et aller à ses fins. »

(2) Feu M. Noël des Vergers, auteur de l'excellent article *Vésuve* de la dernière édition de l'*Encyclopédie moderne,* rappelle qu'en 1631 « le phénomène se renouvela avec une violence que proba blement il n'avait pas eue depuis le dernier jour de Pompéi. » Cet érudit ajoute : « C'est là la première éruption dont nous ayons des détails exacts, enregistrés sur le lieu même par des auteurs contemporains. L'un d'eux, le Braccini, qui avait gravi la montagne quelques mois avant l'évènement, nous la représente comme couverte de végétation jusque dans l'intérieur du cratère. Ce fut le 16 décembre, à la suite de plusieurs tremblements de terre, qui, depuis six mois, causaient des désastres en Campanie, qu'au lever du soleil on vit s'élever du cratère cet épais nuage de fumée précurseur ordinaire des éruptions volcaniques. Depuis une heure de l'après-midi jusqu'à sept heures du soir, le sol s'agitait à Naples de manière à faire craindre l'écroulement de toute la ville; puis, le jour suivant, à neuf heures du

laquelle je vous ay choisie entre une centaine que j'ay veües à Naples, comme la plus ample, la plus particuliere, et qui pourra principalement mieux qu'aucune autre vous resoudre les doutes que vous avés sur le vomissement des eaux que l'on pretend que cette montagne ait fait, *sed de his alias.*

Je vous envoye aussi le livre de M. Naudé qu'il m'a chargé de vous presenter de sa part, (1) et de plus vous

matin, le cratère s'affaissa, et recouvrit les pentes du Vésuve ainsi que la plus grande partie des plaines qui s'étendent de la base du mont à la mer. »

(1) C'était sans doute le *De studio liberali Syntagma* qui parut à Urbin en 1632 (in 4°) et reparut à Rimini, en 1633 (in 8°). Je ne dirai rien ici de Gabriel Naudé qui figurera prochainement dans ma petite galerie des *Correspondants de Peiresc.* Je constaterai seulement que Bouchard et Naudé furent très-liés et je reproduirai un sonnet que le premier composa en l'honneur du livre du second : *Considérations politiques sur les coups d'Etat* (Rome, 1639, in-4°). Voici ce sonnet qui jusqu'à ce jour semble être resté inaperçu :

A L'AUTEUR.

L'un s'esmerveillera de vous voir en jeunesse
Déjà tout posséder ce que l'antiquité,
Se travaillant sans fin dans son infinité
A peine a sçeu tirer des trésors de sagesse.

Un autre admirera l'héroïque hardiesse,
Dont voulant rétablir ici la liberté,
Vous combattez si bien contre la fausseté,
Mesme dedans la place où elle est la maistresse.

Bref dans vostre discours chacun admirera
Une diversité des merveilles qu'il a ;
Mais voici celle-là qu'entre autres j'ai trouvé :

C'est que sachant si bien le naturel des grands,
Leurs maximes et leurs coups, vous soyez si long-temps
Resté dans une vie innocente et privée.

Jac. Bouchard, à Rome ce premier de l'an 1639.

supplier de luy vouloir faire tenir à Paris à MM. du Puy à vostre commodité ces six autres exemplaires qui sont icy empaquetés. Nous avons commencé M. Holstenius et moy à chercher dans la Vaticane tout ce qui traite *de Ponderibus et Mensuris* (1) et en avons desja trouvé si grande quantité, que j'ay grand peur qu'elle nous nuise, au lieu de nous instruire; au premier jour je vous en escriray la fin. Cependant, Monsieur, je vous veux supplier en cas qu'en cet entretemps l'Ambassadeur ordinaire qui doit venir icy, passast par chés vous, de vous ressouvenir de la promesse qu'il vous a pleu me faire de me procurer une place auprès de luy, (2) et vous en conjure, Monsieur, par tout ce que vous avés de plus cher en ce monde, c'est à dire par l'amour que vous portés à la vertu et le dessein perpetuel que vous avés d'aider touts ceux qui la suivent et la cherissent; car mes parens commencent tout de bon à me rappeler et, sans vostre secours, ils me contraindront enfin de retourner et d'abandonner, en ce faisant, pour jamais mes estudes : touts autres pretextes de demeurer davantage à Rome ne les pouvant satisfaire. C'est dont vous prie de rechef, Monsieur, vostre, etc.

Bouchard.

A Rome, ce 18 fevrier 1633 (3).

(1) Peiresc s'occupait beaucoup de tout ce qui concernait les poids et mesures de l'antiquité. Il sera question des recherches de Bouchard et de son éminent collaborateur Holstenius, dans plusieurs des lettres suivantes.

(2) Cet ambassadeur était Charles de Créqui, prince de Poix, duc de Lesdiguières, pair et maréchal de France, etc. Il présenta ses lettres de créance au pape le 25 juillet 1633.

(3) Bibliothèque de la ville d'Aix, correspondance de Peiresc, tome II portant le n° 1020, f° 409, copie.

II

Monsieur, si MM. de Bossieu, (1) Videl (2) et Hugon n'estoient bien informés que vous ne pouvés faire que des fautes volontaires, et qui procedent d'un excès de bonté, ils se seroint, je m'assure, bien fort estonnés de ce que vous les avés adressé à une personne dont vous leur avés dit tant de bien dans Aix, et que depuis à Rome ils ont trouvée si impuissante et de si peu de consideration et de merite qu'ils n'en ont jamais pu tirer aucun service ny la moindre satisfaction, quoyque de mon costé j'y aye apporté toute l'affection et la diligence à laquelle j'aye creu que m'obligoint, Monsieur, les commandemens que vous me faites de servir ces Messieurs là, et laquelle est deüe sans doute à leur qualité et sçavoir extraordinaire : dont entr'autre M. de Bossieu a donné de si fortes preuves dans sa harangue, que nos Italiens qui pour l'ordinaire meprisent tout ce qui vient de delà les Monts, luy accordent, outre le titre d'Orateur, celui de docte et de judicieux (3). M. Videl, d'un autre costé,

(1) Denys de Salvaing, seigneur de Boissieu, naquit le 21 avril 1600 dans le château de Vourey, en Dauphiné, et mourut dans le même château le 10 avril 1683. Il fut premier président de la chambre des comptes de Dauphiné. Voir sur sa vie et ses ouvrages les livres ou notices de Chorier, de Lancelot et de M. de Terrebasse.

(2) Louis Videl, né à Briançon en 1598, mourut à Grenoble en 1675. Il fut successivement secrétaire des ducs de Lesdiguières, de Créqui et du maréchal de l'Hôpital.

(3) On lit dans le *Moréri* de 1759 (tome IX p. 167) : « M. de Crequi étant allé en ambassade à Rome, emmena avec lui M. de Salvaing de Boissieu, qui fut chargé de haranguer le pape Urbain VIII, et qui s'en acquitta d'une manière qui lui fit honneur, le 25 de juillet 1633. Sa harangue écrite en latin, a été imprimée à Rome même en 1633, in 4°, et la même année à Paris aussi in 4°. Pelletier et Videl ont traduit cette pièce en français. »

ayant fait voir quelques pièces de son Histoire (1) et quelques unes de ses lettres, s'est fait admirer de touts ceux qui ont les oreilles tant soit peu françoises. Quoyque touts ces Messieurs là me facent l'honneur de me tesmoigner tout plein de bonne volonté et de confidance, je ne les ay pas voulu neantmoins importuner d'aucune prière pour entrer chez M. le duc de Crequy, puisqu'il demeurera si peu à Rome, (2) outre que cela m'eut peu nuire dans la poursuite que je fais maintenant pour la place de Bibliothecaire de M. le Cardinal Barberin, vacante par la promotion de M. Suarès à l'Eveché de Vaison, (3) lequel M. Suarès a esté le premier à me donner avis, et me persuader d'aspirer à cette condition, et m'y ayde et favorise de tout son pouvoir, en ayant parlé desja lui mesme à M. le Cardinal, et fait encore parler par M. le Comte de Château-Vilain (4) et il Sig[r] Cavalier del Pozzo(5), lesquels touts deux me font la faveur de m'aymer et me portent fort en cette affaire. Et je vous diray de plus, Monsieur, que c'est encore à l'instigation du mesme M. Suarès que je vous escrits tout cecy, lequel m'a conseillé que je vous priasse de me vouloir favoriser

(1) *Histoire de la vie du connestable de Lesdiguières* (Paris, Rocolet, 1638, in f°.)

(2) Le duc de Créqui ne passa que quelques mois à Rome. Son successeur, le comte François de Noailles, était déjà installé au palais de l'ambassade dès le printemps de l'année suivante.

(3) Joseph-Marie Suarès, le savant antiquaire, fut sacré le 21 juillet 1633. Il garda l'évêché de Vaison jusqu'en 1666. Il aura une place dans la série des *Correspondants de Peiresc.*

(4) François-Louis, comte de Châteauvillain, avait épousé Anne d'Aquaviva d'Aragon, fille de Jean François d'Aquaviva d'Aragon, duc d'Atri.

(5) Le cavalier del Pozzo, un des meilleurs archéologues du XVII[e] siècle, était un des grands amis de Peiresc. On conserve dans la bibliothèque de l'école de médecine de Montpellier un volume rempli presque entièrement de lettres autographes écries en langue italienne par Peiresc au cavalier del Pozzo.

d'un petit mot de recommendation là dessus à M. le Cardinal, non par lettre expresse, mais comme en passant, lorsque vous luy escrirés pour quelqu'autre sujet, m'ajoutant qu'il estoit à propos que je vous donnasse avis de la façon dont luy et MM. le Comte et le Cavalier avoint parlé de moy à M. le Cardinal affin que vous luy escrivissiés conformement à cela, en cas qu'il vous pleut me faire cette faveur. Ils luy dirent comme j'avois dessein de demeurer encore quelques années à Rome, et qu'estant contraint par mes parens qui me rapellent, de chercher un pretexte dans quelque honneste condition, je n'avois jamais voulu songer à prendre d'autre patron que Son Eminence, à laquelle je me reputerois heureux de pouvoir rendre quelque service dans la condition de Bibliothecaire qui se presente : et qu'au cas qu'il ne m'en jugeât pas capable, et qu'il n'y eut point d'autre place vuide en sa famille, il luy pleut de m'en vouloir faire donner une dans celle de M. son frere le Cardinal Don Antonio, affin de pouvoir effectuer le dessein que j'ay de suivre seulement la *casa di Barberini*. Ce sont les propres termes que ces trois Messieurs ont tenus de moy à M. le Cardinal et touts trois m'ont asseuré qu'il les ouit volontiers, leur repondant *che la loro propositione era molto a porpodito, et che ci hauria pensato, et ne voleva trattare a la larga col conte di Castelvi-lano*. M. l'Evesque de Digne (1) en parla aussi au Cardinal lorsqu'il estoit à Rome, et je me fairay peut estre encore recommander par M. de Crequi, si ces trois Messieurs en sont d'avis.

Je vous communique, Monsieur, d'autant plus volontiers ce dessein, que je voy qu'il ne s'esloigne pas des bons avis qu'il vous pleut me faire l'honneur de me donner,

(1) Cet évêque de Digne était Raphaël de Bologne qui siégea de 1628 à 1653. Voir sur son séjour à Rome en 1632-1633 le *Gallia Christiana* (tome III, col. 1135).

l'an passé, pendant que j'estois à Naples. Car si vous vous en souvenés, Monsieur, vous me conseillates alors de ne me pas rebuter pour quelques longueurs et froideurs que l'on me pourroit faire paroistre, et surtout de ne point choquer M. Suarès, comme j'étois lors résolu de faire, sans vos deffences, auxquelles je defferai tellement qu'estant de retour à Rome, ce fut la premiere chose à quoy je travaillay que de me mettre bien avant en ses bonnes graces, quoyque j'eusse beaucoup de degousts et passés et presents.

Dans ma derniere je vous priay, si vous aviés quelques habitudes auprès M. de Noüailles, qui vient Ambassadeur au mois de septembre, de me vouloir faire la faveur de me procurer quelque place auprès de luy; mon pere a l'honneur d'estre connu de luy, et le baron de Magalas, (1) qui est cousin de M. de Noüailles recherche à cette heure que je parle, ma sœur en mariage. (2) Je vous redouble encore icy la mesme priere et vous prie de le vouloir faire, encore bien que vous m'auriés fait la faveur d'escrire à M. le Cardinal Barberin pour l'autre affaire, affin que l'un venant à manquer, l'autre serve; que si tous deux manquent, je suis résolu de m'en aller à Constantinople tout au plus tard à ce printemps. Le P. Hiacynthe, Capucin, qui fait les affaires du P. Joseph, et qui est fort de mes amis, m'ayant assuré que sur les lettres que je porteray de sa part à M. l'Ambassadeur

(1) Les seigneurs de Magalas appartenaient à la maison de Narbonne.

(2) Henriette Bouchard, qui, si l'on en croyait la relation de son misérable frère, aurait été sa complice dans quelques-unes de ses intrigues, n'épousa pas M. de Magalas : elle se maria deux fois, comme nous l'apprend M. P. Paris d'après les dossiers du Cabinet des titres (*Historiettes*, t. VII, p. 162), d'abord avec Gaspard du Lac de Chemerolles, sieur de Courbanton, ensuite avec Charles de Saint-Quentin, gouverneur de Bourbourg.

Marcheville, (1) qu'il me donnera entretien chés soy tant que je voudray; sur quoy je desireroy, Monsieur, sçavoir vostre avis, et si vous jugés que je me doive fier là dessus, ou bien si lorsque je partiray, vous voulés me faire la faveur de me donner des lettres pour M. l'Ambassadeur en vertu desquelles je ne doute point que je ne puisse obtenir facilement cela, le mesme P. Hiacinthe m'ayant asseuré que la pluspart de ceux qui estoint allé avec luy s'en sont retournés.

Je rencontray l'autre jour un Jacobin qui vient de Perse, qui m'assura que M. de Marcheville faisoit bastir à Constantinople un fort grand palais qui luy reviendra à plus de cent mille escus.

Pour des nouvelles de Rome il y en a fort peu. M. le Duc de Crequi a infiniment contenté les Italiens par la magnificence qu'il a fait paroistre en ses entrées et cavalcades et dans la depence qu'il fait par jour qui se monte à mille ou douze cents livres; il travaille à cette heure puissamment à accomoder les différents d'entre le Pape et les Vénitiens pour ces terres polesinoise, mais le moine Benedictin qui fut pendu l'autre, jour, à Venise sans estre degradé, a un peu aigri nos Romains. Les trouppes qui sont venües à Milan, ne passent plus en Alsace comme l'on disoit, mais se retirent en diverses forteresses de la Lombardie pour faire quelque galanterie ce printemps, comme disent *li statisti*. Les nouvelles des livres ne sont en guere plus grand nombre; icy Leo Allatius qui (2) fait imprimer un catalogue de toutes

(1) Henri de Pournay, comte de Marcheville, nommé ambassadeur auprès de la Porte en 1630, était parti pour Constantinople en juillet 1631.

(2) L'article du *Dictionnaire critique* de Bayle sur Léon Allatius débute ainsi : Garde de la bibliothèque du Vatican, natif de l'île de Chio, est un des plus fameux écrivains du XVIIe siècle. Il était laborieux et infatigable, avide de manuscrits, doué d'une grande mémoire, très propre à rassembler des matériaux, etc. »

les œuvres de ceux qui ont esté à Rome depuis trente ans en ça où il y aura plusieurs curiosités. Le mesme fait imprimer à Lyon la vie d'Homère en quatre livres (1). A Venise M. Gaffarel (2) m'escrit que l'on va faire imprimer toutes les œuvres de Cremonin (3); qu'un certain Spinelli noble Venitien, a fait imprimer des dialogues *de Fato* fort estimés (4), et un certain Thomas Vaïra jeune homme allemand, a publié une histoire de Naples latine fort bonne (5).

Je vous envoye un petit livre que l'on estime assés, et que vous communiquerés, s'il vous plait, au bon M. Gassendi; à la première commodité, je vous envoyeray un autre livre plus gros intitulé *Joannis Camilli Gloriosi Exercitationum mathematicarum decas prima*; il a professé, vingt ans durant, les mathematiques à Padoüe, et est à cette heure retiré à Naples où j'ai fait amitié avec luy (6). L'on m'a envoyé aussi de Naples un autre livre intitulé

(1) Bouchard voulait sans doute parler du traité *De Patria Homeri*, qui parut à Lyon, en 1640, in-8°. Allatius y soutient avec un ardent patriotisme que le poète était natif de Chio.

(2) Jacques Gaffarel, né à Mane (Basses-Alpes), fut, pour citer encore Bayle, « l'un des hommes de lettres qui a fait autant parler de lui au XVII[e] siècle. » Je donnerai quelques-unes de ses lettres inédites dans le recueil (plus haut annoncé) des lettres de son ami intime Gabriel Naudé.

(3) César Cremonini, philosophe et poète, mourut de la peste à Padoue, en 1631, à l'âge de 80 ans.

(4) Plusieurs Spinelli sont mentionnés dans les recueils biographiques, mais je n'y trouve pas l'auteur des dialogues indiqués par Bouchard.

(5) L'auteur du *Manuel du libraire* ne cite pas cette histoire de Naples.

(6) Jean-Camillo Glorioso, né à Naples en 1572, mourut dans cette ville le 8 janvier 1643. Outre les *Exercitationes* dont parle Bouchard, il publia divers traités d'astronomie, notamment un traité sur les comètes.

Congeminata Vox Turturis du Pere Gravina (1), où l'on dit que les Peres Jesuites sont villainement estrillés. Je vous envoyay à ce mois de février dernier, un pacquet de livres de M. Naudé, lequel j'ay appris que vous aviés receu non par vos lettres n'en ayant aucunes la dessus, ce qui m'a fait croire qu'elles s'estoint perdües, et vous supplier Monsieur, quand il vous plaira me faire l'honneur de m'escrire, de mettre tousjours mes lettres dans le pacquet de M. de Bonnaire. Je vous envoyay aussi par la mesme voye un discours sur l'embrasement du Vésuve qui aura pu esclaircir les doutes que vous me proposés là dessus dans vostre penultième.

Reste maintenant à vous rendre compte de ce que j'ay trouvé dans la Bibliothèque Vaticane *de Ponderibus et Mensuris* vous demandant pardon si j'ay esté si long temps à le faire : les grandes occupations que M. Holstenius a eües à faire les cartes de la Galerie de Belveder en ayant esté cause en partie. Voicy donc ce que nous avons trouvé :

Dans le manuscrit 296 à la fin il y a une page *de Ponderibus et Mensuris*. Il semble que ce soient des recueils pris de S. Augustin. Le manuscrit aura 500 ans.

(1) Il s'agit là du Père Dominique Gravina, religieux de l'ordre des Dominicains, mort à Rome le 26 août 1643, âgé de 70 ans, et auteur de divers ouvrages de théologie, notamment des *Catholicæ præscriptiones adversus omnes veteres et nostri temporis hæreticos* (Naples, 1619-1637, 4 vol. in f°). M. Weiss *(Biographie universelle)* donne d'excellents renseignements bibliographiques sur la querelle du Père Gravina et des jésuites. Le dominicain avait publié, en 1625, à Naples, sous le titre de *Vox turturis*, une apologie des religieux contre le *Gemitus columbæ* de Bellarmin. On répondit à Gravina par *Cave turturi male contra gementem columbam exultanti* (Munich, 1631), et ce fut à cette réponse que l'auteur de *Vox turturis* riposta par *Congeminata vox turturis* (Naples, 1633, in-4°), ouvrage qui fut réimprimé en 1638, sous un nouveau titre : *Resonans turturis concentus* (Cologne, in-4°.)

Dans le manuscrit 379 *Tractatus de Ponderibus secundum Hieronymum,* deux pages. Ce manuscrit est de 300 ans.

Dans le manuscrit 3321, à la fin du livre, où il y a un glossaire, il y a deux pages *de Ponderibus et Mensuris,* manuscrit de 800 ans.

Dans le manuscrit 3852, après divers opuscules de Beda, S. Hierome et S. Augustin, il y a huit pages *de Ponderibus et Mensuris* et *Signis Ponderum,* qui sont attachées à un fort long traité *de Gemmis.*

Item *Volusii Meciani de Ponderibus.* Je crois que toutes ces pièces sont imprimées ensemble dans un in-8° imprimé à Paris intitulé : *Priscianus Rhemnius Beda et Volusius de Ponderibus cum Scholiis Vineti* (1). *Hic desunt* 6 pages *S. Eucherii.*

Dans le manuscrit 3906 *incertus auctor Germanus de Ponderibus et Mensuris ad Episcopum Wormaciensem* escrit il y a environ 100 ans et dans le mesme volume il y a divers *excerpta ex antiquis Authoribus* et un amas d'observations d'Angelus Colotius (2), et il y en a 233 pages. Il semble que ce soient les vrais *Adversaria* de Colotius.

Dans le manuscrit 5395 *de Ponderibus et mensuris multa ab Angelo Collotio collecta sunt ipsissima Adversaria Colotii* escrits sans ordre. Il est in-folio et il y en a quelques 100 feuilles.

Dans le manuscrit 3895 *alia collectanea Colotii* in-folio, 50 feuilles.

Dans le manuscrit 4539 *De Asse et partibus Assis et partium figura* pag. 55 et 5 feuilles. Le manuscrit a 200 ans, prius *ex fragmento Arithmeticæ reperto Lugduni, idem mensurarum appellationes* page 70, 2 feuilles.

(1) Ce recueil du savant Élie Vinet parut en 1565.

(2) Ange Colocci, évêque de Nocera, mourut en 1545. Voir sur ce savant prélat un ample article du *Moreri*, tome III, p. 830, et un article moins étendu, mais très bien fait, dans la *Biographie universelle,* signé Ginguené.

Dans le manuscrit 4417 *De Ponderibus et mensuris nomina et notæ antiquæ* pag. 112. 3 feuilles. Le manuscrit a 500 ans.

Dans le manuscrit 4498 *Incerti Auctoris Christiani alicujus de Ponderibus et Mensuris*, 3 pages.

Dans le manuscrit 442 *Varii tractatus Medici, in quibus de Pond. et Mens.*

Dans le manuscrit 5245 à la fin en la page 201 *de Mensuris agrorum et rerum cæterarum* 2 pages. Il a 200 ans.

Voyla, Monsieur, bien de la matière. Vous nous manderés, s'il vous plait, quelle forme vous désirés que nous luy fassions avoir. Que si vous m'en demandiés mon avis, je vous dirois qu'il faudroit faire copier ces *Collectanea Angeli Collotii*, mon opinion estant qu'il aura compilé tout ce qui se trouve dans les autres manuscrits.

M. Holstenius m'a parlé de certaines caisses de manuscrits qui vous sont venus du Levant. Je désirerois infiniment sçavoir s'il n'y a point quelque ancien autheur Grec qui n'aye point encore esté imprimé, et qu'est ce c'est que ce volume qui a esté trouvé au corps d'une mummie, qu'ils disent pouvoir servir à entendre des hiéroglyphiques Egyptiens; et en quels caractères il est escrit; s'ils sont grecs quoyque la langue soit Egyptienne; comme j'ay veu plusieurs manuscrits et mummies chés le sieur Pietro della Valle, (1) auquel je parlay, l'autre jour, pour le Dictionnaire Coptique dont vous es-

(1) Pierre della Valle, né à Rome le 2 avril 1586, mourut dans cette ville le 20 avril 1652. Ce fut un des plus célèbres voyageurs de son temps. Voir ses *Viaggi descritti in littere familiari* (Rome, 1650-1653, en 3 vol. in-4o), traduits en français sous ce titre : *Voyages de Pietro della Valle, gentilhomme romain, dans la Turquie, l'Egypte, la Palestine, la Perse, etc.* (Paris, 1661-1663, 4 vol. in-4o.)

crivés au P. du Puy, (1) à quoy il me respondit qu'il vous escriroit la dessus, et à l'ouir parler il semble qu'il n'ayt pas beaucoup d'envie de vous l'envoyer. Au reste, je me plains de ce que vous employés tout le monde à Rome et que vous ne m'honnorés plus d'aucun de vos commandements. Il semble que vous ne me vouliés plus faire l'honneur de me croire, Monsieur, vostre, etc.

BOUCHARD.

A Rome le 16 juillet 1633. (2)

III

Monsieur

Je croi vous avoir escrit si amplement par ma dernière du 16 juillet de ce qui est des mss. qui se treuvent en la bibliotheque Vaticane touchant les poids et les mesures des anciens, que je ne pense pas vous devoir rien plus toucher de cela, jusques a ce que j'aie receu les ordres qu'il vous plairra me doner la dessus : estant au reste infiniment affligé de la perte que jai faite des lettres dont vous dites, Monsieur, quil vous avoit plu de m'honorer ; lesquelles ne m'ont point esté rendues, horsmis celle qu'il vous pleut donner à MM. *Bosieu et Videl*, à qui j'ai fait response par ma derniere : dans laquelle il me semble que je vous prioi, Monsieur, de vouloir interceder pour moi auprès M. le cardinal Barberin pour la place de *bi-*

(1) Christophe du Puy, frère des savants Pierre et Jacques du Puy, était le prieur de la chartreuse de Rome. Il y mourut le 28 juin 1654, à 75 ans environ. Comme ses frères, il fut l'ami de Peiresc.

(2) Bibliothèque d'Inguimbert, à Carpentras. Manuscrits de Peiresc, Registre V, f° 243. Autographe. — Bibliothèque Méjanes, à Aix. Correspondance de Peiresc, tome II, f° 413.

bliothecaire vacante par la promotion de M. Suares; lequel m'a fait la faveur, avec M. le conte de Chateauvilain et Cavalier del Pozzo de parler pour moi en cette affaire à Mons[r] leur cardinal, mais pour ce que je prevoi que cela tirera de fort long, Mons[r] le cardinal aiant mis dans sa librairie un certain *Angelo* qui a esté autrefois son marmiton de cuisine, à ce que l'on dit; et qui commence à cette heure à apprendre les rudiments : quoi que l'on dise qu'il n'est mis là dedans que par interim; je voudroi vous supplier, Monsieur, que quand bien vous m'auriez desja favorisé d'avoir escrit a son Eminence pour moi, ou que vous fussiez en volonté de le faire: cela n'empesche point, s'il vous plaist, ni ne retarde en aucune façon les autres bons effets que je puis esperer de la bone volonté que vous me faites l'honeur de me tesmoigner dans vostre derniere lettre: et du credit que vous aurez, Monsieur, tres grand sans doute auprès de M. *de Nouailles* aussi tost qu'il vous aura vu (1) : tous mes amis me conseillent de songer plus tost à cette condition qu'aus autres, pour estre et plus presente et plus honorable et peut estre plus facile, à cause de plusieurs recommendations qui ont esté desja faites de moi a ce Seigneur, que vous pourrez lui rammentevoir, Monsieur, lors qu'il vous plaira me faire la faveur de lui parler de moi; lui donant à entendre *que je sui le fils de ce gentilhome de Languedoc Secretaire du Roi*, (2) *qui lui a parlé plusieurs fois de moi en la compagnie de M. le baron de Magalas* parent et ami de mondit seigneur de Nouailles; dont MM. *de Murat* et *d'Audiguier*, secretaires du Roi lui ont aussi parlé : et pour lequel lui ont escrit de Rome le *R. P. Hiacinte, compagnon du P. Joseph* ca-

(1) Peiresc vit le comte de Noailles, au moment où ce dernier allait s'embarquer pour l'Italie, mais il n'obtint rien de l'ambassadeur pour son indigne protégé.

(2) Cette phrase a été citée par M. P. Paris (*Historiettes* t. VII, p. 160.)

pucin, et *M. de Lusarche* maistre de chambre des Ambassadeurs de France à Rome, lequel M. de Lusarche nous fait ici esperer que nous aurons pour secrétaire de l'Ambassade M. Sillhon (1) au lieu du bon M. *Chapelain*, que Monsr le cardinal Duc de Richelieu retient aupres de soi à cause d'une ode quil a faite en sa louange, que nous avons vue ici avec admiration. (2) J'ai lu aussi de lui le commencement *d'un poeme Epique* intitulé *la Pucelle d'Orléans*, qui promet quelque chose de bien excellent. Nous n'avons point ici d'autres nouvelles de livres, sinon que le bon Naudé a fait imprimer sa Bibliographia (3) que je ne manquerai pas, Monsieur, de vous envoier si tost que j'en aurai receu quelques exemplaires : cependant faites moi, s'il vous plaist, la faveur de me tesmoigner par l'honeur de vos commandements que vous me tenez toujours,

Monsieur, pour

Vostre tres humble et tres affectionné serviteur

BOUCHARD.

A Rome ce 13 Aoust 1633 (4).

IV

Monsieur, je ne sçaurois plus trouver des paroles assés civiles et assés signifiantes pour vous pouvoir remercier

(1) Jean de Silhon, membre de l'Académie française, mort en 1667. Il ne fut pas secrétaire de l'ambassade de Rome, mais il devait être quelques années plus tard secrétaire du cardinal Mazarin.

(2) Sur le secrétariat de l'ambassade de Rome offert à Chapelain et refusé par lui, voir ses *Lettres* (pp. 9, 20, 25, 28, 32, etc). — Sur l'*Ode à Monseigneur le Cardinal de Richelieu*, voir même recueil (p. 33).

(3) *Bibliographia politica* (Venise, 1633, in-12.)

(4) Bibliothèque nationale. Fonds français, volume 9542, f° 70, pièce 44, autographe.

comme je dois et vous exprimer l'obligation que je vous ay de tant de faveur qu'il vous plait me faire et principalement des dernieres, M. de Vaison (1) m'ayant fait voir dans la lettre que vous escriviés à M. le Cardinal Barberin les termes avantageux et que je ne méritay jamais avec lesquels il vous a pleu, Monsieur, de me recommander à Son Eminence, sur l'affaire de M. le Cardinal Don Antoine son frère; laquelle neantmoins par je ne scay quel malheur qui m'accompagne en toutes mes pretentions, n'a pas peu réussir, non plus que la premiere, quoyque l'une et l'autre ayt esté recommandée et sollicitée par M. le Duc de Créqui et par la pluspart des plus puissantes personnes de cette Cour. Au deffaut de quoy M. le Cardinal Barberin s'est enfin declaré à MM. le Conte de Chateau-Vilain, Cavalier del Pozzo et Suarès qu'il désiroit m'employer à me faire tourner des Autheurs Grecs qui se trouvent à la Vaticane et qui ont escrit en faveur de l'Eglise, et Samedy dernier que j'eus l'honneur de parler à luy, il me tesmoigna qu'il desiroit que je fisse imprimer une suite d'Histoire depuis le commencement du monde jusques à la prise de Constantinople, laquelle se trouve traitée dans la Vaticane en d'Autheurs Grecs chrestiens, et je dois commencer par Theophanes qui escrit l'histoire depuis Diocletien jusques à l'Empereur Michel et Theophilus (2).

J'ay eu quelque vent que M. Aultain le conseiller (3)

(1) Nous avons déjà vu que c'était le docte Joseph Marie Suarès.

(2) La *Chronographie* de l'écrivain Byzantin George Théophane qui s'étend de l'an 284 à l'an 813, fut publiée, une vingtaine d'années plus tard, par le P. Combefis, avec une version latine du P. Goar (Paris, 1655, in-8°).

(3) Aultain ou plutôt Aultin était un des correspondants de Peiresc qui lui donne le titre de « conseiller du Roy en la prevosté et Chastelet de Paris. »

beau frère de M. Rigault (1), en avoit fait la version avec quantité d'observations fort curieuses. Je vousprie de me vouloir mander si vous en avés rien appris, pour ce que, cela estant, je songerois à autre chose. Pour ce qui est de Georgius Syncellus qui doit aller le premier, ayant escrit *ab orbe condito* jusques à Diocletien (2) est imparfait à la Vaticane, n'y ayant seulement que la seconde partie qui commence à Jules César et Pompée jusques à Diocletien, et l'on tient icy pour asseuré que ce qui manque à la Vaticane, se trouve à la Bibliothèque du Roy à Paris. Sur quoy j'ay escrit à M. Rigaut, vous suppliant, Monsieur, de vouloir encore joindre vos prieres aux miennes, afin d'impetrer de luy une copie de ce qui nous manque, laquelle M. de Thou, le Maistre des Requestes, (3) a promis, il y desja fort long temps, d'envoyer à M. le Cardinal Barberin, lequel la desire extremement et faira rendre par M. le Nonce tout ce qui se deboursera pour cela.

Voylà, Monsieur, les termes où je suis aujourd'huy et ne voy point encore à quoy tout cela abboutira. C'est pourquoy, je vous supplie, Monsieur, de ne pas laisser pour cela, s'il vous plait, de me favoriser auprès de M. de Noüailles lorsqu'il passera, des recommandations qu'il vous a pleu de me faire esperer de vostre part ; il a desja promis solennellement au R. P. Hyacinthe, Capucin, Compagnon du R. P. Joseph, qu'il me prendra chez soy aussitost qu'il sera arrivé à Rome, et quand vous luy

(1) Nicolas Rigault, né à Paris en 1577, mort à Toul en 1654, fut le savant éditeur de Tertullien (1634, in-f°).

(2) George le Syncelle, mort vers 800, a laissé une chronographie qui va jusqu'à l'an 284 et qui parut à Paris, dans la collection du Louvre, en 1652, avec traduction et notes du P. Goar.

(3) François Auguste de Thou, fils aîné du grand historien, fut conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, maitre des requêtes de son hôtel, grand-maître de sa bibliothèque, etc. C'est celui qui fut décapité à Lyon le 12 septembre 1642, à l'âge de 35 ans.

parlerés de moy, vous luy en pourrés toucher quelque chose. Car je suis resolu de m'attacher au present, les espérances de Rome estant trop longues à esclorre. Je ne fairay rien neantmoins sans vos commandements et et vos conseils, lesquels je vous supplie, Monsieur, de me vouloir faire la faveur de me donner la dessus.

Pour ce qui est à cette heure des commissions qu'il vous a pleu, Monsieur, me faire l'honneur de me donner, je vous diray, Monsieur, que M. de Vaison et moy encore ayant parlé à M. le Cardinal pour la transcription de ces chroniques du siècle de la Race de Charlemagne que vous désirez pour l'édition de M. du Chesne (1), et m'estant offert d'aller à Subiaco et à Farfa pour les copier, M. le Cardinal a repondu qu'il desiroit que nous y allassions M. de Vaison et moy ensemble et à Monte-Cassino et autres lieux du Regne, de sorte que je ne pense pas que vous puissiés avoir prompte satisfaction là dessus ; je ne lairray pas neamoins d'en solliciter M. le Cardinal aux occasions, et vous luy en pourrés encore escrire.

J'ay aussy parlé au sieur Pietro Della Valle et luy ay fait sçavoir tout ce que vous m'escrivés touchant les diligences que vous voulés faire pour son Pentateuque Samaritain, et les instances que vous estes resolu de continuer jusques à ce qu'il vous aye presté son Dictionnaire Cophte, à quoy il m'a respondu qu'il l'avoit mis entre les mains du P. Athanase (2), jesuite, lequel le doit faire imprimer icy avec la Version, Notes et une Grammaire en langue Egyptienne, sur quoy il m'a dit

(1) C'est-à-dire pour le recueil : *Historiæ Francorum Scriptores* que l'historiographe du roi André du Chesne, le père de l'histoire de France, allait commencer à publier en 1636 (in-f°).

(2) Le P. Athanase Kircher, né en 1602, mort à Rome en 1680, publia dans cette ville, en 1636, in-4°, le *Prodromus Coptus sive Ægyptiacus* qu'il dédia au Cardinal François Barberin. Cette publication a permis de dire que c'est au P. Kircher que l'on doit la connaissance de la langue copte.

qu'il vous escrira amplement. Pour les traittés *de Ponderibus et Mensuris* je vous les envoye enfin, (1) estant honteux de vous avoir fait tant attendre; mais je vous prie de croire, Monsieur, que cela est provenu plus tost de la negligence des gardes de la Vaticane qui ne se trouvent en la Bibliothèque que deux ou trois jours la semaine, et de celle du copiste, que de la mienne. Selon vos ordres, j'ay fait copier tout ce que j'ay creu estre le plus ancien. J'ay cotté le MS. et son âge, et après j'ay collationé cette copie moy mesme tres exactement à l'Original, de sorte que vous pouvés estre seur, Monsieur, qu'elle est entièrement conforme aux mss. tant pour ce qui est des Notes et Characteres des Poids et Mesures que pour tout le reste, ayant mesme fait laisser les fautes les plus grossieres et qui se pouvoint corriger aysement. Deux choses neantmoins me fachent en cecy, l'une que l'escrivain n'ait plus pressé et reduit en moins de pages cette copie, ainsi que je luy avois ordonné, et l'autre qu'il ne se soit voulu jamais contenter à moins de quarante huit Jules, qui est veritablement un prix excessif, quoyque M. de Bonnaire (2) qui a fourni l'argent et moy ayant esté, ce matin, touts deux ensemble près d'une heure à debatre avec luy en pleine Vaticane; il nous a allegué la peine qu'il a eu à lire les mss., à portraire ces figures et le long temps qu'il a mis, ayant esté

(1) Dans le registre V de la collection Peiresc, à Carpentras, on lit au sommet du f° 199 ces mots tracés par le reconnaissant correspondant de Bouchard: « *Excerpta de ponderibus et mensuris, ex Bibliotheca Vaticana. Exscribi curavit et contulit cum manuscriptis antiquis Dominus Bocardus, et Aquas Sextias transmisit XI Febvrier 1634.* » Les extraits forment un cahier de 74 feuillets in-f° chiffrés 199-272.

(2) M. de Bonnaire était le beau-frère de Jean Barclay, que Peiresc avait tant aimé. M. de Bonnaire était chargé de payer à Rome, où il résidait, les livres et objets d'art achetés pour le compte du grand collectionneur provençal.

près de deux mois après. Vous me manderés, s'il vous plait, si vous avez esté servi comme vous desiriés, et si vous avés encore envie d'avoir quelque chose de la Vaticane sur ce sujet.

Pour ce qui est des Poids et Mesures antiques du Prince Bourghese, j'en ay parlé au sieur Ferrante Carlo et Pietro de la Riviera, lesquels m'ont donné parole d'employer tout leur credit auprès du Prince, pour obtenir de luy la permission de vous faire designer tout ce que vous desirerés. J'attens vos commandements là-dessus. Je n'ay peu encore avoir aucune nouvelle de l'Histoire de Thomas Vairo. Je demeure cependant, Monsieur, vostre, etc.

BOUCHARD.

A Rome ce 11 février 1634. (1)

V

Monsieur,

Je vous ai rendu conte de toutes les faveurs que j'ai receues de Monseigneur l'Eminentissime Cardinal Barberin en vostre consideration, par ma dernière du 23 juin, laquelle je sui fort marri que d'autres aie prevenue : mais l'occasion du passage d'un Père Minime qui se presenta, et que pour cela je laissai, me servant de la voie de M. Menestrier (2) qui a esté encore assez lente, est cause de ce retardement. Or pour ce que par cette lettre je

(1) Bibliothèque d'Inguimbert, registre V, f° 248, autographe — Méjanes, correspondance. — Bibliothèque de Peiresc, tome II, f° 419.

(2) L'abbé Claude Menestrier, né à Vauconcourt (Haute-Saône), mourut à Rome en 1639. C'était un habile archéologue. Il fut au nombre des amis et correspondants de Peiresc.

vous ai informé, Monsieur, de toutes les particularitez de mon affaire, je croi qu'il ne sera pas besoing de rien ajouster davantage ici; horsmis les summissions et les remerciments que je sui obligé, Monsieur, de vous faire tant que je vivrai pour tant d'honeur et de faveur que je reconoi tenir entièrement de vos courtoisies et de vos recommendations: come aussi pour les bons et sages avis dont il vous a plu me gratifier par vostre dernière dont j'aissaierai de me rendre digne, en les pratiquant et en les observant tres religieusement, estant au reste infiniment fasché que vous oïez desja faire des plaintes de moi, vous aiant esté escrit d'ici que j'alloi trop viste, ainsi qu'il vous a plu me faire la faveur, de m'avertir et dont je vous demeure, Monsieur, infiniment redevable, ce qui me console, et que j'oserai bien vous dire, Monsieur, affin que cela me puisse servir d'excuse auprès de vous, est que ce bruit là ne vient que de la part d'une persone que je vous ai desja advisé par ma precedente qui s'estoit dispensée d'en faire courir d'autres de moi qui n'avoient aucun fondement de verité. Car lui mesme m'a dit ces mesmes paroles, m'adjoustant de plus qu'il vous les vouloit escrire. Ce n'est pas neantmoins, Monsieur, que je pretende par cette justification passer auprès de vous pour incapable de ces sortes d'avertissements, dont je conoi trop le prix et l'utilité pour ne les pas estimer, et ne vous en pas demeurer extremement obligé; au contraire je vous supplie, Monsieur, de vouloir me faire la faveur *de continuer à me faire avertir de tout* ce que vous entenderez dire ou escrire de moi, vous protestant que j'en ferai extraordinairement mon proffit et que cela demeurera aussi secret, que s'il m'avoit esté commis sous le sceau de confession, et c'est sous cette sorte de religieuse garde que je tiens aussi tout le reste de vos lettres, lesquelles vous ne devez point craindre, Monsieur, que je face voir jamais à autre qu'à moi pour

ami et confident qu'il peust estre ; si tant est qu'il peust y avoir des amis et des confidents à Rome. La où *Nulli te facias nimis sodalem, gaudebis minus et minus dolebis* ne pensant pas qu'il i ait de meilleur secret pour i reussir que celui la. Je m'amuse au reste à emplir cette lettre ci de parolles, pour ce que je ne pui, Monsieur, vous doner autre chose pour cette fois ci, non pas mesme sur les deus petites commissions qu'il vous a plu me faire l'honeur de me bailler. *La Bibliotheque vaticane et les chemins de Rome à Subiaco estant fermez jusque à l'automne*, qui empesche que je ne vous puis doner aucune satisfaction ni pour les traictez *de Ponderibus et Mensuris*, ni pour les chroniques de Subiaco : desquelles j'ai parlai à son Eminence, lui faisant entendre l'extrême obligation que vous, Monsieur, et tout le reste de la France lui avoit de ces fragments des deus autres chroniques dont il luy avoit plu nous favoriser : et le desir extreme avec lequel l'on attendoit de lui la nouvelle grace des *chroniques de Subiaco :* pour les pouvoir mettre *avec celles de Farfa et St-Vincent* en teste *d'un 2 volume, que vous aviez dessein de lui faire dedier : ce qu'il me tesmoigna avoir fort agréable :* sur quoi m'estant offert d'aller presentement à Subiaco selon vos ordres, il me dit qu'il ne vouloit pas à cause du danger qu'il y a pour les chaleurs : me laissant dans l'espérance que j'y pourroi aller aussitost qu'elles seroint passées : je n'ai pas laissé cependant de chercher le plus diligemment que j'ai pu dans la bibliotheque de son Eminence si je pourroi rien treuver de cette chronique ; ce qui m'a esté impossible. Mesme M[r] l'Evesque de Vaison que j'ai fort sollicité pour cette affaire, m'a tesmoigné que ce seroit peine perduë à lui de chercher cela davantage là dedans, pour ce que *c'est fort peu de chose*, à ce qu'il dit, et qui est *brouillé avec une infinité d'autres petits traictez de diverses matières*, de sorte qu'il fault attendre l'autonne : vous promettant, Monsieur,

que je ne manquerai pas d'en reparler lors à son Eminence, et aissaierai d'obtenir de sa bonté, ou que j'aille à Subiaco, ou qu'il face venir à Rome les manuscrits ainsi qu'il lui semblera plus à propos: *car Subiaco est* à Monseigneur *le cardinal Antoine* et non pas à lui. Sitost que la Vaticane sera reouverte, je ne manquerai d'i mener le copiste pour arrester marché avec lui ainsi que vous le desirez.

Je vous rens au reste, Monsieur, mille graces de la nouvelle addresse que vous m'avez donée pour *le Syncellus :* sur lequel j'avoi plusieurs doutes, qui m'ont esté tous eclaircis tant par ce qu'il vous a plu m'en escrire, que par l'extrait de la *lettre de M. Saulmaise* (1) que vous avez fait joindre. Auprès duquel si vous voulez interposer vostre credit et vos prières, ainsi que je vous en supplie en mon particulier; je comence à esperer de pouvoir doner un jour au public le Syncellus tout entier, et autrement non, car *le manuscrit du Roi est si difficile à lire*, ainsi mesme que marque M. Saulmaise, *que c'est tout ce que l'on a pu faire à Paris que de m'envoier le tiltre :* et vous scavez, Monsieur, que si ces choses historiques et chronologiques ne sont copié avec une extreme diligence, l'on ne s'en sçaurait servir : de sorte que de faire copier le manuscrit du Roi j'auroi peur que ce soit de l'argent et de la peine perdue ; aiant aprins que *M. Haultain* (2) *a esté contraint de le copier de sa main propre* : ce que je sçai bien qu'il ne voudra pas jamais communiquer. *Nosti hominis ingenium*, que si vous voulez

(1) Claude de Saumaise, le grand érudit trop célèbre pour que j'en dise rien ici et que l'on retrouvera dans une des publications que je consacrerai aux *Correspondants de Peiresc*. Bouchard *(Laudatio Peireskii)* a fort loué Saumaise et Grotius « *qui literaturæ, optimarumque artium principatum sibi vindicant.* »

(2) Le même personnage qui, dans une lettre précédente (n° IV), a été appelé le *Conseiller Aultain.*

Monsieur, me faire cette grace, d'en parler à *M. Saulmaise*, il lui faudra demander, non pas les conferences qu'il a faites sur les fragments d'Eusebe de Scaliger, mais *le manuscrit entier de Syncellus*, qu'il semble dire par sa lettre qu'il a, et sçavoir s'il nous le voudroit confier avec les assurances que vous lui pourrez doner de nostre part; et que je vous ferai doner apres d'ici si vous le desirez, à vous, Monsieur, et non pas à luy, et vous scavez bien pourquoi (1). Ce qui me sembleroit le plus court et le meilleur, car *je le copiroi moi mesme auec dilligence et vous renvoyeroi aussi tost ce manuscrit*. Si non au moins le prier qu'il en fist faire une copie tres exacte et conforme entièrement au manuscrit pour les frais de laquelle je feroi adresser d'ici l'argent que vous ordoneriés à quelqu'un des nostres affin que l'on luy fit tenir après par dela. Je seroi infiniment aise qu'il voulut envoyer son manuscrit pour ce que le *Theophanes y est aussi, à ce qu'il dit, et Leon Grammaticus* (2) que j'ai aussi dessein de faire imprimer. Vous pourrez l'assurer, Monsieur, que ces trois auteurs seront imprimez asseurement et bien tost, mais je doute qu'oyant parler de Rome il ne se cabre, *j'ai l'honeur d'estre conu de luy* luy aiant parlé fort souvent a la bibliotheque du roi auec M. Rigault, et *l'ayant esté voir plusieurs fois chez luy auec M. Hullon, Prieur de Cassan, mon beau-frère*, dont il se souviendra peut estre mieus que de moi. Vous m'escrirez, Monsieur, s'il vous plaist, quel est vostre sentiment là dessus, et si vous croiez le pouvoir convertir à cela tout seul, sans qu'il soit besoing que je l'en face prier par ses autres amis que je conoi en France.

(1) Bouchard faisait allusion à la répugnance qu'inspirait à la cour romaine le protestantisme de Saumaise.

(2) La *Chronographie* de Léon le Grammairien embrasse la période comprise entre l'an 813 et l'an 949. Bouchard, qui avait de si vastes et de si beaux projets, n'en réalisa définitivement aucun.

Vous me ferez faveur de m'informer *de la qualité du manuscrit de Syncellus que vous avez et si Theophanes et Leon est derrière* n'en faisant mesme, s'il vous plaist, copier les tiltres de ces trois auteurs *pro ut jacent*. C'est,

Monsieur, Vostre très humble, tres fidelle et tres passioné serviteur,

A Rome ce 21 juillet 1634.

BOUCHARD.

J'ai fait vos recommendations à tous ceux à qui vous me l'avez ordoné dans vostre dernière qui tous m'ont assuré de leur devotion à vostre service ; entre autres je fus treuver exprès Mr l'Evesque de Vaison auquel je lui fi entendre la part de l'obligation qu'il vous plaisoit prendre en la faveur que monseigneur le Cardinal m'a faite : sur quoi je lui fis encore de nouveaus compliments. Je vous prierai aus occasions, Monsieur, de luy vouloir tesmoigner l'obligation que je luy en ai, et me maintenir en ses bones graces : nonobstant tout ce qui s'est passé. *Monseigneur l'Ambassadeur* (1) me demanda, l'autre jour, des nouvelles de vostre santé, et m'ordona de vous baiser les mains de sa part (2).

(1) Le comte François de Noailles. Bouchard rencontrait chez l'ambassadeur François de Mainard qui, dans une de ses lettres (la 101e du recueil de 1655), raconte une visite qu'il fit avec le correspondant de Peiresc au poète Bracciolini, l'auteur de la *Bulgaréide*.

(2) Bibliothèque nationale, fonds français, vol. 9542, fo 68, autographe.

VI

Monsieur,

Je vous envoie la copie des *trois manuscrits Vaticans de Collotius touchant les poids et les mesures :* en les revoyant j'ai remarqué par ci par la quelques traitez qui semblent aucunement s'esloigner de cette matiere principalement vers la fin ; les deus voyages quil nous a falu faire ces deus derniers mois ci a Castelgandolfe, m'ont empesché de pouvoir avoir l'œil là dessus ; car sans cela j'eusse fait retrencher le superflu, affin de vous descharger d'autant de despense; M. de Bonaire m'a dit à ce matin qu'il avoit doné un ordre *de douze escus au copiste* pour se faire payer au banque. Si vous desirez que je vous fasse copier *ces autres traitez grecs sur la mesme matiere qui se treuveront dans la Vaticane*, vous m'en donerez, s'il vous plaist, un mot d'avis; aussi bien la bibliotheque est fermée à cette heure pour jusques au mois d'octobre. Pour ce qui est de l'affaire de M. du Pui touchant la commande *du Prioré de Saint-Léon* (1), nous fismes notre dernier effort en suite de la recommendation que vous en fistes ce mois de mai a Son Eminence : à laquelle je presentai à Castel Gandolfe un memorial addressant à Sa Saintetè; qu'il me promit de lui presenter et de plus envoya querir par plusieurs fois Mgr le Dataire pour lui recommender cette affaire. En somme il me tesmoigna avoir tout le desir du monde de favoriser ces Messieurs, mais non obstant tout cela Mgr le Dataire a enfin doné l'esclusive toute

(1) C'était pour Jacques du Puy, le prieur de Saint-Sauveur, que Peiresc avait demandé et fait demander le prieuré de Saint-Léon.

entiere, disant que Sa Sté n'en veut plus entendre parler. Aussi ais je sceu d'autre part que le Pape est resolu de ne plus accorder de commande pour des benefices conventuels, *ce que vous ferez s'il* vous plaist entendre à ces Messieurs, affin qu'ils ne s'estonent pas si l'on en a accordé quelques unes depuis peu de temps, mais qui estoint pour des benefices simples : ce qui s'obtient assez facilement : et Son Éminence *m'a fait* mesme *la grace de m'en obtenir une pour le Prioré de Saint-Quadren*, ordre de Saint Benoist au diocese de Saint-Malo en Bretagne, duquel j'ai esté pourveu par son ordre expres : dont j'ai cru vous devoir doner avis, tant pour vous en remercier come estant la premiere cause de tout le bien que je reçoi ici come aussi pour vous prier, Monsieur, d'en vouloir faire quelque remerciment à Son Éminence lorsque vous le jugerez à propos : de me vouloir aussi faire la faveur d'en escrire quelque mot aus *amis* que vous aurez *en Bretagne* pour sçavoir d'eus ce que c'est que ce benefice et s'il est bien vacant, et en cas qu'il falust plaider, obtenir quelque faveur et recommendation de leur part. Si vous voulez me favoriser de quelques unes de vos lettres en ce païs la, vous les ferez, s'il vous plaist, tenir à *M. Hullon* mon frere, auquel j'ai envoyé les expéditions. Il y a au mesme diocese de St-Malo un Prieuré cure nomé Cardreuc (1), qui est autre chose que le mien : Saint-Quadren estoit tenu par un moine nomé Julien le Faure que l'on m'a dit qui estoit aussi prieur de Saint-Jagues. L'on pretend que ce moine mourut au mois de fevrier dernier. Toutes les nouvelles qui nous viennent à cette heure ici passant premierement par chez vous, ce seroit chose superflue de vous les escrire. Pour celles de

(1) Peut-être Cardroc, commune du département d'Ille-et-Vilaine, arrondissement de Montfort, canton de Bécherel.

livres je vous dirai que *Leo Alatius* a mis au jour son discours *de errore magnorum virorùm in dicendo* (1) et doit un de ces jours me doner les *Epistres socratiques* pour les faire tenir à M. du Pui auquels il les veut dedier : et Cramoisi les doit imprimer (2). Le bon M. *Naudé* travaille fort et ferme. Je pense que c'est *à la genealogie des Contes de Bagni :* il doit partir dans huit jours à Riete avec son cardinal (3). Je désireroi scavoir si Monseigneur l'Eminentissime Cardinal Barberin, ne nous a rien escrit, sur le *refus que M. Naudé a fait de la chaire de la Sapience :* et de quel biais il a prins cela. Son Eminence me fit voir la lettre qu'il vous escrivit touchant le *Syncellus* ou entre autres il vous tesmoigna qu'il croiroit à propos que l'on *obtint de M. Saumaisse* les conférences qu'il a faites du grec imprimé d'Eusèbe avec le manuscrit de la bibliothèque du Roi. Je vous prie de le vouloir sommer de la promesse qu'il vous a faite ladessus : et de scavoir de lui s'il est résolu absolument de retourner en France, et en tout cas *je croi qu'il trouveroit tousjours une meilleure condition en Italie qu'en Flandres, pourvu qu'il voulust se convertir.* Pour les 4 cayers de Syncellus que vous me marquez dans vostre derniere du 31 mai, j'ai demandé à son Eminence si elle les avoit receus : elle m'a dit que non, et qu'elle croioit qu'ils estoint dans le paquet du P. du Pui, au quel je viens d'envoyer un home tout à cette heure pour en apprendre

(1) Le titre réel de l'ouvrage est celui-ci : *De erroribus virorum magnorum in dicendo dissertatio rhetorica* (Rome, 1635, in-8°).

(2) *Socratis, Antisthenis, Aristippi, Simonis, Xenophontis, Aeschinis, Platonis, Phædri, et aliorum Socraticorum epistolæ* (Paris, 1637, in-4°).

(3) Le cardinal Jean-François Bagni, dont Gabriel Naudé était le bibliothécaire, avait abandonné l'évêché de Cervia pour celui de Rieti, et il allait souvent dans son diocèse, comme on peut le voir par les lettres de l'auteur du *Mascurat*.

des nouvelles ; il m'a respondu qu'il n'avoit rien receu de vostre part. Je ferai neant moins en sorte qu'ils se retreuveront : mandez moi, s'il vous plaist, en tout cas à qui vous aviez addressé ces cayers et dans le paquet de qui. C'est,

Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur

BOUCHARD,

A Rome, ce 24 juin 1635 (1).

VII

Monsieur, Je m'acquitte icy de la promesse que je vous ay faite par ma dernière du 8 octobre que je vous escrivis par la voye de M. Aultain, qui est de faire responce à la vostre du 30 aoust. J'ay regardé encore fort diligemment les Fastes Capitolins, et vous puis assurer que cette note D est partout traversée d'une barre. J'ay enfin tant fait que Monseigneur l'Eminentissime cardinal Barberin est résolu de renvoyer en France le Syncellus, à quoy il avoit beaucoup de répugnance, et moy encore veu les dangers qu'il y a en ce temps cy sur les chemins ; car s'il venoit faute de ce livre je vous puis asseurer que son Eminence en auroit un extreme deplaisir. C'est pourquoi je vous supplie, Monsieur, de vouloir tenir l'œil à ce qu'il ne se perde soit en l'envoyant à Paris, ou le renvoyant à Rome ; et surtout que M. Saumais ou Valois (2)

(1) Bibliothèque nationale, fonds français, vol. 9542, pièce n° 45. Autographe.

(2) Henri de Valois, l'éditeur d'Ammien Marcellin, d'Eusèbe, de Socrate, de Sozomène, de Théodoret, était alors âgé de 32 ans.

ou autres qui voudront prendre la peine de le conferer soient exacts et diligens, ne faisant pas trainer l'affaire en longueur. Je sçay que l'ouvrage est long et pénible, mais l'obligation que Son Eminence leur en aura en sera d'autant plus grande.

Vous me dites dans vostre lettre que M. Valois s'est offert à conferer aussi le Theophanes. J'accepte tres volontiers cette offre, mais pour ce que je ne puis envoyer la copie de Son Eminence parce que j'en ay tous les jours affaire, je voudrois vous supplier, Monsieur, de vouloir envoyer vostre manuscrit de Theophanes audit sieur de Valois, lequel le pourra conferer avec celuy de la Bibliotheque du Roy et mettre les variantes à la marge du vostre, lequel par après vous pourriés m'envoyer par quelque voye seure et je vous le renvoyerois quand je l'auroy conferé avec le nostre : ainsi je recevrois double profit des variantes du manuscrit Royal et du vostre qui me semble estre plus correct que les nostres à voir ce que vous m'avés envoyé. Si le Léon Grammaticus est derrière le vostre, M. Valois fairoit aussi la faveur de le vouloir conferer.

Que si vous trouvés quelque difficulté à envoyer vostre manuscrit à Paris, et donner la peine à M. Valois de le conferer, au moins, Monsieur, vous prie je de nous le vouloir envoyer à Rome, avec promesse qu'il vous sera rendu seurement, mais il profiteroit beaucoup, s'il pouvoit faire ce voyage de Paris. Que si pour soulager ces Mrs il estoit besoin de prendre quelqu'un qui leut la copie pendant qu'ils verroient le manuscrit, vous pourriés escrire à Mrs du Puy qu'ils le facent et payent ce qu'il faudra, pour ce que je le leur fairay rendre ; celuy mesme qui nous a transcrit le Syncellus seroit bon à cela. Avertissés les qu'ils prennent garde surtout aux abbréviations, nombres et noms propres.

Je serviray M. Valois pour le premier ordinaire tou-

chant les conférences d'Ammian Marcelin (1), ce que je n'ai peu faire jusques à cette heure, parce que la Vaticane n'a esté ouverte que depuis quinze jours en ça pendant lequel temps nous avons esté à Castel Gondolfe.

Pour le sieur Leo Allatius il y a un mois qu'il a envoyé ses Epitres Socratiques à M[rs] du Puy et M[r] Doni est après la dernière feuille de son livre *Dei generi et modi delli Antichi* (2).

J'ai esté une fois ou deux chés M. Holstenius pour voir M. Dormalius (3), mais nous ne sommes encore peu rencontrer ensemble. Pour M. Holstenius je m'entretiens avec luy le mieux qu'il est possible, mais l'antipatie qu'il a contre nostre Nation jointe aux mauvaises impressions que luy a donné quoyque très faussement, nostre Evesque (4) le font un peu tenir sur son quant à moy, ce que je dissimule neantmoins, et espère avec le temps de venir à bout de toute ces férocités et déflances allemandes (5), à quoy je vous prie de me vouloir ayder dans les occasions lorsque vous lui escrirés.

(1) L'*Ammien Marcellin* ne parut qu'en 1681 (Paris, in-folio). Le savant H. de Valois était mort depuis cinq ans (7 mai 1676).

(2) Jean-Baptiste Doni naquit à Florence en 1593 et mourut dans la même ville en 1647. Le livre dont parle Bouchard parut en cette même année 1635 (Rome, in-f°) sous un titre quelque peu différent de celui qu'il indique : *Compendio del Trattato dei Generi e Modi della musica, etc.*

(3) Henri Dormalius était un des savants amis et correspondants de Peiresc. Son nom manque dans tous les recueils biographiques qu'il m'a été donné de consulter. Voir sur Domalius une note de M. Boissonade (Lucæ Holstenii epistolæ, p. 230).

(4) L'évêque de Vaison, J. M. Suarès.

(5) Bouchard et Holstenius étaient en bien meilleurs termes, cinq ans plus tard, quand Balzac écrivait au premier, le 14 mars 1640 (Œuvres, tome I, p. 534 : *A Monsieur l'Abbé Bouchard* :

« Je ne doute point des grandes richesses de M. Holstenius, je

Pour les poesies de M. Grotius (1), Monseigneur le cardinal au commencement me refusa tout à fait de les vouloir rendre, disant qu'il les voulait garder dans sa Bibliothèque, et m'a offert deux ou trois fois le dernier volume que vous leur avés envoyé, où il n'y a que les tragédies, lequel je n'y ai point voulu accepter; mais luy ayant fait, l'autre jour, un grand discours là-dessus à Castel (2), il me dit qu'au moins il les vouloit lire, de sorte que je ne désespère pas de les luy tirer des mains et en ce cas je les feray desrelier puis relier ostant premièrement ces sylves dont est question, et l'envoyeray par après à Monseigneur le cardinal Bagni de vostre part, estant infiniment aise d'avoir cette occasion de servir M. Grotius que j'ayme et honore infiniment pour les excellentes qualités que j'ay reconnües en luy dans sa conversation, que j'ay eue autrefois assés familière avec luy, et desirerois qu'il sceut le désir que j'ay de le servir. Il y a icy une de ses lettres qu'il a escritte au chancelier Oxenstern que l'on dit avoir esté interceptée, laquelle l'on estime fort; l'on m'a promis de me la faire voir.

M[rs] du Puy vous envoyeront bientost une petite balle de livres pour Monseigneur le Cardinal Barberin. Je serois bien ayse quand vous l'envoyerés icy à son Eminence, que vous faciés, s'il vous plaist, mettre ses addresses en sorte qu'elle vienne entre mes mains, parce

me plains seulement de son bon mesnage. Que sert l'abondance sans la libéralité... ? Soyez-donc nostre solliciteur auprès de sa docte seigneurie. »

(1) Les poésies latines de Hugues Grotius avaient été publiées pour la première fois par son frère Guillaume (Leyde, 1617, in-12). L'on en compta dix éditions, jusqu'à celle d'Amsterdam (1670, in-12).

(2) C'est-à-dire Castel-Gandolfo où, près de la maison de plaisance des papes construite par Urbain VIII, s'élevait la ville Barbarini,

que c'est moy qui ay eu la charge de faire acheter ces livres ; il faudra neantmoins, comme je pense, faire la dernière adresse de dessus à Son Eminence pour plus grande seureté, tant de là guerre que de l'Inquisition; et ainsi l'on pourroit faire trois adresses l'une à son Eminence, la seconde à moy, et la dernière à son Eminence, laquelle dernière aura desja esté faite par Mrs du Puy, remettant neantmoins le tout à ce qui vous semblera plus à propos.

J'oubliois à vous dire que ma version de Théophanes est achevée, il y desja quelque temps, de sorte que je l'ay faite dans l'espace d'un an (1). Si vous en vouliés escrire quelque chose à Son Eminence, vous pourrés, en passant, luy resveiller la volonté qu'il a desja fort grande de le faire imprimer, en luy loüant l'Autheur, et lui donnant à entendre qu'il est desiré et attendu avec impatience de touts les sçavans, sur tout de là les Monts.

C'est, Monsieur, vostre, etc.,

BOUCHARD.

A Rome ce 2 Novembre 1635 (2). *(A suivre).*

(1) Dans une lettre du 12 juillet 1639 (*Appendice IV*), Bouchard annonce qu'il doit bientôt mettre la main à l'édition de Théophane.

(2) Bibliothèque Mejanes, correspondance de Peiresc, vol. II, ° 423. Copie.

NOTE

SUR LES

ORIGINES DE L'ÉMAILLERIE FRANÇAISE

Il y a déjà longtemps que les archéologues semblent s'être désintéressés de la question de l'origine de l'émaillerie française ; depuis les travaux de MM. de Laborde, Ferdinand de Lasteyrie, Labarte et Darcel, qui firent faire de grands pas à la question sans toutefois la résoudre, aucun travail spécial n'a été publié. Aujourd'hui que quelques monuments nouveaux sont connus, il ne nous semble pas inutile de rechercher en quoi les conclusions de nos devanciers peuvent être modifiées. Au surplus, un des savants qui prirent autrefois part à la discussion, M. Hucher, vient de republier son travail (1). Qu'on nous permette donc à propos de cette publication de rouvrir le débat.

Il y a quelque vingt ans, le travail de M. Hucher souleva de nombreuses et intéressantes controverses ; M. Labarte surtout, prit à cœur de réfuter une à une toutes les assertions du savant du Mans ; à vrai dire le

(1) *L'émail de Geoffroy Plantagenet au Musée du Mans*, par M. Hucher (Bulletin Monumental, tome XXVI, 1860, p. 668 et ss.) — *L'émail de Geoffroy Plantagenet au Musée du Mans, reproduit en photochromie par le procédé Vidal et accompagné d'une dissertation sur l'origine et le but de cet émail*, par le même ; Paris et Le Mans, 1880, in-f°.

point était capital pour lui, car de la date à attribuer à la fameuse plaque d'émail du musée du Mans, dépendait tout son système sur la formation des écoles d'émailleurs en France. Néanmoins les avis des archéologues furent partagés : les uns acceptèrent le système de M. Hucher, avec quelques restrictions ; les autres se rangèrent à l'opinion de M. Labarte ; quelques-uns même reculèrent la fabrication de ce monument jusqu'au XIII[e] siècle. Aujourd'hui que M. Hucher republie son travail remanié et augmenté, il semble avoir passé presque inaperçu.

Disons tout de suite que nous adoptons, en faisant cependant quelques réserves, le système de M. Hucher. L'émail du musée du Mans a été fait pour le tombeau de Geoffroi Plantagenet (1113-1151) et nous offre une image plus ou moins ressemblante de ce prince. Quant aux circonstances dans lesquelles il a été exécuté, nous ne sommes nullement de l'avis de cet érudit.

Le seul texte ancien qui nous fournisse quelques détails sur la sépulture de Geoffroi est la chronique écrite par Jean, moine de Marmoutier. Or il n'est pas inutile de dire ici quelques mots de ce document et de la façon dont il a été rédigé. Pour critiquer cette chronique, nous avons un guide sûr, c'est l'introduction aux *Chroniques des Comtes d'Anjou* par M. E. Mabille (1).

Voici en résumé ce qu'il en dit : « Cette histoire précédée d'un prologue est divisée en deux livres ; mais nous croyons que dans l'origine, l'œuvre du moine Jean se bornait au livre premier *moins le dernier alinéa, qui a été ajouté après coup.* » En effet dans le premier livre, le moine Jean écrit l'histoire de Geoffroi depuis 1129, date de son mariage avec Mathilde, fille d'Henri I[er], roi d'Angleterre, jusqu'à sa mort arrivée en 1151. Ce fut ce pre-

(1) *Introduction aux chroniques des Comtes d'Anjou*, pp. XXXVIII, XLII. (Publication de la *Société de l'histoire de France).*

mier livre écrit vers 1180 qui fut dédié à Guillaume de Passavant, évêque du Mans de 1143 à 1187. « Plus tard, le moine de Marmoutier éprouva le besoin de retoucher son œuvre ou du moins de l'augmenter. C'est alors qu'il composa le second livre et qu'il intercala à la fin du premier l'alinéa relatif à la sépulture de Geoffroi-le-Bel. » Ce second livre est du reste incomplet : il contient le récit des guerres de 1135 à 1140 et reproduit presque mot pour mot une partie du VIII° livre de la chronique d'Henri de Huntington, dont l'auteur s'était déjà servi lors de la rédaction du premier livre.

Nous savons que l'intercalation du dernier alinéa du premier livre nous sera contestée par M. Hucher, car c'est précisément sur les termes de ce passage qu'il s'appuie pour prétendre que Guillaume de Passavant avait voulu faire honneur à Geoffroi, *du vivant de ce prince*, en plaçant son image émaillée dans l'église Saint-Julien du Mans.

Voici le texte : « *Humatus est autem in sanctissima Beati Juliani Cenomannensis ecclesia, in nobilissimo mausoleo quod ei nobilitatis episcopus, piæ recordationis Guillelmus, nobiliter exstruxerat. Ibi siquidem effigiati comitis reverenda imago, ex auro et lapidibus impressa, superbis ruinam, humilibus gratiam distribuere videtur.* »

Or voici comment M. Hucher interprète ce texte : « il fut inhumé dans la très sainte église de Saint-Julien du Mans, dans un magnifique tombeau que, par un sentiment de pieuse reconnaissance, l'évêque Guillaume lui avait fait élever..... » Or, cette interprétation est inadmissible ; il faut évidemment comprendre « *quod ei nobilitatis* (gratia) *episcopus, piæ recordationis Guillelmus...* », les mots *piæ recordationis*, en dépit de tout ce que peut dire M. Hucher, s'appliquant à Guillaume de Passavant et indiquant que ce prélat était déjà mort quand le moine an Je écrivait ce passage de sa chronique.

M. Hucher s'est aussi appuyé sur le mot «*exstruxerat*», au plus-que-parfait, pour prétendre que ce tombeau avait été élevé avant la mort de Geoffroi ; mais cette objection, si tant est que c'en soit une, n'existe plus si l'on rend aux mots « *piæ recordationis* » leur véritable sens.

La comparaison avec les monuments de la même époque, les vitraux par exemple, ne peut nous servir à dater la plaque de Geoffroi Plantagenet à quinze ou vingt ans près. Il faut donc recourir aux textes et voir à quelle date nous pouvons fixer l'inhumation de Geoffroi et par conséquent à quelle époque a été vraisemblablement exécuté son tombeau. Or voici ce que dit Thomas de Loches, dans son « *Chronica de gestis consulum Andegavorum*, » dont la rédaction peut se placer avec toute vraisemblance vers l'an 1160 (1) : « ... [*Gaufridus*] *interiit, corpusque ipsius Cenomannum delatum est. Cujus mausoleum tanti viri dignum, cum epitaphio compositum, honorifice exstat.* (2) » Ce passage nous permet donc de fixer l'inhumation de Geoffroi dans l'église de Saint-Julien du Mans entre 1151, date de la mort de ce prince, et 1160, date de la rédaction des *Gesta*. Un acte publié dans le cartulaire de l'église du Mans nous apprend en outre que vers 1161, Henri II donna quarante livres angevines de rente à l'église de Saint-Julien pour l'entretien de deux chapelains, qui devaient dire des messes, tous les jours, devant le tombeau de son père (3). Vers 1161, le tombeau de Geoffroi existait donc déjà.

(1) Ut suprà, p. XXIII.

(2) *Chroniques d'Anjou* publiées par P. Marchegay et A. Salmon, t. I, pp. 156-157.

(3) « Hac conditione quod duo presbyteri inde sustententur in servitio ejusdem ecclesiæ et illas (les quarante livres) habeant ut serviant cotidie ad altare illud quod est ante sepulchrum patris mei ». *Cartularium ecclesiæ Cenomannensis quod dicitur liber albus capituli*, publié par M. Cauvin, p. 5, acte n° VII.

Nous admettons donc avec M. Hucher que c'est bien une plaque d'émail ayant fait partie de l'ornementation du tombeau de Geoffroi que nous possédons. Du reste, comme il l'a fait remarquer, pour qui connaît l'émail, les expressions du chroniqueur « *superbis ruinam, humilibus gratiam distribuere videtur* » s'appliquent fort bien à l'attitude du personnage et le moine Jean avait le monument bien présent à la mémoire quand il écrivait ces lignes.

La présence d'armoiries sur le bouclier de Geoffroi, pourrait fournir une objection de quelque valeur contre la date que nous attribuons au monument ; car on sait que les armoiries n'apparaissent *en général* que dans le dernier tiers du XII[e] siècle ; mais ici cette objection ne peut être soulevée, car deux textes tirés de la chronique du moine Jean mentionnent la présence de lions sur l'écu du comte d'Anjou ; il nous dit que lors de son mariage avec Mathilde « *pedes ejus sotularibus in superficie leunculos aureos imaginarios habentibus muniuntur* » (1) et plus loin qu'on suspendit à son cou « *clypeus leunculos aureos imaginarios habens* (2) ». Le moine Jean ne savait probablement pas plus que nous qu'à ses noces, Geoffroi eût porté des chaussures et un bouclier décorés de lions d'or ; mais pour introduire dans son récit un peu de couleur locale, qu'on nous passe cette expression, il décrivait le costume de ce prince tel qu'il l'avait vu représenté sur son tombeau.

L'âge de l'émail de Geoffroi Plantagenet n'a été tant discuté que parce que ce monument gênait le système des archéologues qui ont voulu attribuer l'importation en France de l'industrie des émailleurs aux artistes que Suger fit venir de Lorraine avant 1145 pour exécuter de

(1) Chroniques d'Anjou, t., I. p. 235.
(2) Ibid., p. 236.

grands travaux à Saint-Denis. Ce n'est pas que les pièces à attribuer à des orfèvres français antérieures à cette époque fissent défaut ; mais aucune ne présentait des éléments de discussion aussi nombreux que l'émail du Mans (1). Aujourd'hui nous ne connaissons que fort peu de pièces nouvelles qui puissent servir à la discussion au sujet de la priorité ou de la non priorité de l'émaillerie rhénane sur l'émaillerie limousine ou plutôt sur l'émaillerie française : nous disons « française, » car nous croyons que l'on a fabriqué des émaux un peu partout en France et beaucoup plus tôt qu'on ne le croit généralement ; peut-être même n'a-t-on jamais cessé d'en fabriquer.

Qu'on nous permette de passer en revue les arguments que M. Labarte a mis en avant à l'appui de son système. Il étudie un à un tous les monuments qu'on lui a opposés et tâche de démontrer qu'aucun d'eux ne peut servir à prouver l'existence d'émailleurs en France avant 1145.

Prenons d'abord la bague de l'évêque de Limoges, Gérard, mort en 1020, découverte dans son tombeau (2). Cette bague, d'or massif, est ornée d'un chaton formé de quatre fleurs trilobées, opposées par la base, sur lesquelles courent de légers filets d'émail bleu. Voilà, il nous semble, un émail authentique, dont la date est certaine et qui ne semble pas pouvoir donner lieu à la plus mince contestation. Mais point. M. Labarte se contente de dire que « cette bague qui est là comme un monument isolé,

(1) Il ne faut pas oublier que le tombeau d'Ulger, évêque du Mans († 1449), était orné d'une plaque d'émail ; malheureusement nous ne connaissons ce monument que par un dessin de Gaignières. — L'émail a été reproduit par Viollet Le Duc, *Dictionnaire raisonné du Mobilier français*, II, p. 224, planche XLVI. Il sortait très probablement de la même fabrique que celui de Geoffroi, c'est-à-dire des ateliers des verriers du Mans.

(2) Publiée par l'abbé Texier dans les *Annales archéologiques*, t. X. p. 177.

doit être l'œuvre individuelle d'un orfèvre sans imitateurs, ou provenir d'une source étrangère (1). » Le monument est isolé, soit, mais enfin il existe. Et alors M. Labarte s'étend complaisamment sur la pénurie des textes ayant rapport à l'émaillerie de Limoges ; il se bornerait à arguer du silence d'Adémar de Chabannes ou de Geoffroi de Vigeois, passe encore ; mais qui veut trop prouver ne prouve rien et vouloir tirer un argument du silence de Bernard Gui au sujet des émaux dans son *Catalogue des évêques de Limoges*, composé de 1316 à 1320 (2), c'est véritablement aller trop loin ; nous n'avons pas besoin de textes pour nous prouver l'existence des ateliers limousins au XIVe siècle.

Nous laisserons de côté la fameuse plaque signée *Guinamundus*, dont l'authenticité n'a jamais été bien prouvée; l'abbé Texier voulait identifier ce personnage avec le moine de la Chaise-Dieu qui exécuta en 1077 le tombeau de Saint Front à Périgueux ; nous dirons seulement que l'existence d'émailleurs à la Chaise-Dieu n'aurait rien d'inadmissible, car il devait y en avoir dans presque toutes les abbayes. Nous passerons tout de suite à la crosse dite de Ragenfroid. Willemin qui l'a publiée (3), s'est évidemment trompé en lui appliquant cette dénomination. Ragenfroid, évêque de Chartres, est mort en 960, et, même à première vue, on ne peut faire de cette crosse un monument de l'art du Xe siècle. M. Labarte, moins avisé que M. Darcel qui la croyait limousine (4), l'attribue à l'Ecole rhénane du XIe siècle. Pour notre

(1) *Les Arts industriels au Moyen-Age*, 2e édition, III, p. 129.

(2) Voyez *Notice sur les Mss. de Bernard Gui*, par M. L. Delisle, paragraphes 105-107, p. 259.

(3) *Monuments inédits*, t. I, pl. XXX.

(4) *Exposition de Manchester. Les arts industriels du Moyen Age et de la Renaissance*. Paris, Didron, 1858, in-8°, p. 32. (Extrait de la *Revue Française*, t. XI).

part nous ne chercherons pas à la vieillir outre mesure ; nous ne l'estimons pas antérieure à 1130 ou environ. Nous la croyons limousine, et si des planches nous permettaient d'établir une comparaison entre les sujets qui ornent le nœud de cette crosse (David tuant le lion, David et Goliath, sacre de David) et certaines miniatures représentant les mêmes sujets, empruntées aux manuscrits de S. Martial de Limoges, nous croyons que la démonstration serait complète. Mais nous allions oublier de dire pourquoi M. Labarte l'a crue rhénane. Au dessous du nœud se développe une inscription ainsi conçue :

† FRATER. WILLELMVS. ME. FECIT.

C'est uniquement sur cette inscription qu'il se base : « M. Augustus Franks, dit-il, qui en a fourni la reproduction, l'a également classée parmi les œuvres de ces écoles (les écoles des bords du Rhin). Il fait remarquer que le W initial du nom de l'artiste indique son origine allemande : un moine appartenant aux races latines aurait écrit son nom *Gulielmus* (1). » Tous ceux qui ont quelque habitude des textes du Moyen-Age comprendront la valeur de cet argument.

Ceux qui ont soutenu que l'introduction de l'émaillerie en France datait de Suger n'avaient, en somme, au service de leur thèse aucun texte positif. Si Suger avait employé là un procédé nouveau, d'importation étrangère, il n'aurait pas manqué de s'en faire honneur, car il n'est pas avare de détails dans son *De rebus in administratione gestis*. Il ne fut évidemment guidé dans le choix qu'il fit d'ouvriers lorrains que par son goût personnel : il fit venir des émailleurs lorrains comme il avait fait venir des verriers étrangers ; et on ne contestera pas, je pense, qu'il au-

(1) *Les arts industriels au Moyen Age*, 2e édit., t. III, p. 41.

rait pu trouver d'habiles verriers en France. Les vitraux du Mans sont là pour donner un démenti formel à ceux qui soutiendraient le contraire.

Le silence des textes relativement à la France faisait donc toute la force de cette argumentation. Heureusement, en l'absence de textes, nous avons des monuments, bien rares il est vrai, mais d'une authenticité incontestable, et dont le nombre augmentera de jour en jour. C'est à M. Darcel que revient l'honneur d'avoir publié le premier ces monuments qui mettront fin à la discussion, du moins sur ce point. Ce sont deux plaques de coffret, en émail champlevé (1) sur cuivre, représentant des oiseaux fantastiques. Autour de chacune d'elles se lit une inscription dont voici la teneur :

† HOC : ORNAMENTUM : BONE : SIT : FACII : MONIMENTUM :

† SCRINIA : CONCHARUM : MONSTRAN (t) : OPUS : UNDIQ (ue) : CLARUM :

Nous nous trouvons donc là en face d'un coffret ayant appartenu à l'abbaye de Conques en Rouergue et exécuté sous le gouvernement de Boniface, qui fut abbé de 1110 à 1137 (2). Nous sommes donc bien loin des émaux que fit exécuter Suger en 1145.

Les émaux de Conques, exécutés très vraisemblablement dans l'abbaye même, où, comme le dit M. Darcel, l'orfèvrerie était en grand honneur, sont donc des monuments de la plus haute importance. Mais ils ne sont pas seuls. Il existe dix plaques d'émail de même style, re-

(1) *L'Art ancien à l'exposition* de 1878, p. 257-258, (art. de M. Alfred Darcel).

(2) Voyez Desjardins, *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1872, p. 281, et *Cartulaire de Conques*, pp. XLIV-XLV.

présentant des animaux fantastiques ; M. Labarte a reproduit deux d'entr'elles (1).

Dans la notice qui accompagne la planche, on sent qu'il a été un moment arrêté par l'aspect insolite, bizarre de ces émaux. « Nous avons choisi ces deux pièces dans une suite de dix médaillons, semblables de forme, exécutés en émail champlevé sur cuivre. Ils ont dû servir, suivant toute apparence, à décorer la ceinture militaire d'un chevalier. Des animaux fantastiques encadrés dans une grecque sont reproduits dans tous... les couleurs crues et très éclatantes de ces émaux qu'on ne rencontre pas chez les premiers émailleurs limousins et qu'on retrouve, quoique à un degré moins prononcé, dans certains travaux de l'émaillerie allemande du XI[e] siècle, ont une analogie évidente avec celles qu'employaient les orientaux. »

Ces plaques de ceinturon, ou plutôt, croyons-nous, ces plaques de coffret, sont de la même famille que celles qu'a publiées M. Darcel. Mais M. Labarte qui tenait beaucoup à laisser intact son raisonnement sur l'influence de Suger, ne pouvant en faire des émaux français, puisqu'il les croyait du XI[e] siècle, s'est décidé à les attribuer à l'Allemagne.

Nous voilà donc en présence d'émaux français du commencement du XII[e] siècle, bien authentiques. De plus, il n'est pas besoin d'en faire un examen approfondi pour se convaincre que ce ne sont point des œuvres maladroites. Les ouvriers qui les ont produites avaient une longue pratique de leur art. Comment alors ne pas admettre que l'émaillerie a été très anciennement pratiquée en France, car nous ne saurions croire que ces émaux ont été exécutés par quelqu'Allemand égaré dans les montagnes du Rouergue.

(1) *Les arts industriels au Moyen Age*, 1[re] édition, Album, II, pl. 106.

Dans tout ce qui a été dit sur les émaux, il y a eu, croyons-nous, un malentendu. On est parti de ce principe que l'art de l'émaillerie était exclusivement une importation Bysantine, à une époque où on leur attribuait à peu près tout ce qui constitue notre art national; on n'a pas voulu supposer qu'un art qui avait été pratiqué en Gaule à l'époque Gallo-Romaine, ait pu subsister au moyen-âge.

N'a-t-on pas nié pendant longtemps la continuation des travaux de glyptique à la même époque, fait qui, aujourd'hui, est hors de doute, mais depuis quelques années seulement. Sans doute, l'influence orientale s'est exercée sur une partie de la France; des églises telles que Saint-Front de Périgueux, en sont un exemple; et, pour ne parler que des émaux, nous décrirons tout-à-l'heure trois plaques d'émaux cloisonnés qui, quoique fabriquées en Occident, en France, croyons-nous, décèlent à n'en pas douter l'importation de procédés bysantins. Peut-être, même, ne faut-il pas admettre seulement une influence bysantine, mais aussi une influence orientale; il est du moins difficile d'expliquer autrement la présence de caractères arabes dégénérés sur beaucoup de pièces d'orfèvrerie (1), dans certaines miniatures de manuscrits (2). Tous ces emprunts faits soit à Bysance, soit à l'Orient proprement dit, s'expliquent du reste par les relations commerciales qui existaient entre l'Orient et l'Occident. A

(1) Et cela même au XIIIe siècle, c'est-à-dire à une époque où l'industrie, où l'art français était en possession de toutes ses facultés. Voyez notamment le bassin en émail de Limoges, publié par Willemin, (t. I, pl. 109), la crosse du Trésor de St-Maurice d'Agaune, (publiée par M. Aubert, II, pl. XXXIX), enfin le beau ciboire d'Alpais au musée du Louvre.

(2) Notamment dans l'Apocalypse de St-Sever (Bibl. nat. Ms. latin 8878). — Voyez sur ces ornements arabes, deux articles de M. de Longpérier dans le *Cabinet de l'Amateur et de l'Antiquaire*, tome I, p. 145; et *Revue archéologique*, II, 696.

côté de ces relations de commerce, il y avait de pays à pays des relations religieuses, et s'il faut mentionner les pèlerinages en Terre sainte, les Croisades, qui eurent sans doute une grande influence, il ne faut pas oublier que la France reçut aussi la visite de pèlerins étrangers. Bien que nous ne voulions pas faire du doge Orseolo, retiré à St-Michel de Cuxa en Roussillon, à la fin du X[e] siècle, le restaurateur des arts à Limoges, ni reconnaître, comme certains archéologues, le lion de St-Marc dans les affreux animaux qui décorent les chapiteaux de St-Martin du Canigou, la fondation du monastère de Lartige par deux Vénitiens, à la fin du XI[e] siècle, semble prouver que ceux-ci avaient des relations religieuses, qu'il est bien difficile de séparer des relations commerciales, avec le centre de la France. On a peut-être trop nié ces influences; mais on nous fera difficilement admettre qu'elles aient pu être assez fortes pour fonder de toutes pièces une industrie qui prit une telle extension que, dès la fin du XII[e] siècle, l'Europe entière était inondée de produits de Limoges ou du moins dits Limousins.

Ne serait-il pas plus raisonnable de penser que jamais en France on n'a cessé de fabriquer des émaux? C'est l'opinion qu'un éminent archéologue, M. Ferdinand de Lasteyrie, a soutenue autrefois (1) en s'appuyant sur des arguments d'une valeur fort inégale ; très combattue par de Verneilh (2), elle n'a pas fait fortune. Il est vrai qu'à ce moment les partisans à outrance de l'influence allemande pouvaient parler haut; mais aujourd'hui que la petite histoire de Suger et tous les arguments qu'on en tirait ne peuvent vraiment se défendre, il n'y a plus,

(1) *Bulletin de la Soc. Arch. du Limousin*, t. XII, année 1862, pp. 101-116.

(2) *Les émaux d'Allemagne et les émaux Limousins*, *Bulletin de la Soc. Arch. du Limousin*) t. XIII ; et *Bulletin monumental*, t. XXVI.

croyons-nous, que deux opinions soutenables : ou il faut admettre la perpétuité de l'industrie des émailleurs, ou il faut penser que cette industrie est une importation directe ou indirecte de Bysance, apportée de cette ville même, ou venue par l'intermédiaire des Vénitiens, imitateurs des Bysantins.

Peut-être n'est-il pas tout à fait impossible de concilier ces deux opinions. Les partisans de la perpétuité de l'émaillerie peuvent tirer un argument puissant, croyons-nous, de ce qu'à cinq ou six siècles de distance, on voit renaître dans le même pays une industrie qui y avait été pratiquée autrefois et dans des conditions très analogues ; c'est au procédé de la taille d'épargne que reviennent les émailleurs français. On a dit maintes fois que le procédé de la taille d'épargne n'était que la simplification du cloisonné ; cela est possible ; il est même fort probable qu'au moyen de ce procédé expéditif on a cherché plus tard à imiter le cloisonné, qui demandait infiniment plus de soins dans la fabrication et qui d'ailleurs ne réussissait bien qu'en employant des métaux précieux. Mais il n'en est pas moins vrai que les Bysantins n'ont pas fait usage de ce procédé simplifié, et par conséquent il est assez difficile d'admettre qu'ils aient pu en enseigner le secret.

Ne pourrait-on pas supposer que l'industrie des émailleurs, réduite pendant de longs siècles à la fabrication de petites pièces, de fibules, de bagues, dont celle de l'évêque Gérard nous offre un exemple, aura pris une plus grande extension sous une influence étrangère ; ce serait le seul moyen d'expliquer ce mélange des deux procédés de la taille d'épargne et du cloisonné, dont tant de pièces limousines nous offrent un exemple. Un des plus célèbres est le beau reliquaire (1) conservé à

(1) Publié par l'abbé Texier, *Annales Arch.*, tome XV, p. 283.

Saint-Sulpice les Feuilles; c'est un ange de cuivre ciselé dont les ailes ont été émaillées suivant ces deux procédés; mais il serait facile de multiplier les exemples; quand l'artiste a voulu ménager au milieu de teintes plates quelques points pour les émailler d'une couleur différente, il a circonscrit ces points au moyen d'une mince lame de cuivre en forme de cercle ou de quatre-feuille.

Quant à l'emploi exclusif du procédé du cloisonné par des ouvriers français, nous ne connaissons, outre les émaux de Conques (1) (et encore ceux-là sont-ils sujets à contestation), que trois petites plaques d'émaux bien incontestablement de fabrication occidentale et que, pour notre part, nous croyons françaises. L'une de ces plaques est, croyons-nous, inédite et figurait à l'exposition de l'*Union Centrale* en 1880 (2); elle fait partie de la collection de Mme la comtesse Dsyalinska; les deux autres, acquises il y a peu d'années par le musée du Louvre, ont été décrites et publiées en 1838 dans les *Mémoires de l'Académie de Metz*, avec une dissertation telle qu'on pouvait la faire à cette époque sur des objets dont on ne savait pour ainsi dire rien. Aucune de ces trois plaques ne donne une haute idée des artistes qui les ont exécutées; leur aspect barbare permet de supposer que les ouvriers n'étaient pas encore très familiarisés avec les procédés de l'émaillerie cloisonnée. Les figures sont d'une raideur des plus archaïques; la bouche, le nez, les yeux sont traités d'une façon que nous qualifierons de géométrique. Il en est de même du costume qui, dans l'une des plaques possédées par le Louvre, est divisée en zônes de différents tons de la même manière que les ailes des oiseaux affrontés qui figurent sur l'autre plaque.

(1) Publiés par M. Darcel. *Le Trésor de Conques*, p. 9 et 10.
(2) Page 103 du *Catalogue*.

La première plaque, cintrée par le haut (haute de 0,070, large de 0,036, épaisse de 0,006), représente un saint nimbé vu de face, vêtu d'une dalmatique; la seconde (haut 0,058, large 0,039), représente deux oiseaux, des aigles vraisemblablement, au repos et affrontés. Les couleurs employées dans ces deux plaques sont le bleu lapis, le bleu turquoise tirant sur le vert, le jaune d'or, le vert, le rouge, le blanc, le noir (pour les yeux). Le fond de ces plaques est formé d'une feuille de cuivre, aujourd'hui si oxydée qu'au premier abord on la prendrait pour une plaque de tôle de fer; les cloisons, assez épaisses et fort maladroitement disposées, sont en or.

Arrivons à la troisième plaque; elle est de forme rectangulaire (haut 0,068; large 0,070) et nous est parvenue en meilleur état de conservation que les deux précédentes. Elle représente un Père de l'Eglise, vu à mi-corps, assis sur un siège à dossier élevé dont on ne voit que les montants terminés par deux ornements en forme de fleurs de lys; le corps est de face, mais la tête nimbée est légèrement tournée vers la gauche. Ce personnage, vêtu d'une chasuble, tient à deux mains un livre ouvert dont le spectateur ne voit que la reliure. A droite et à gauche, des bandes d'émail blanc figurent des nuages qui entourent le saint. Le fond, vert sombre et légèment translucide est semé de petits points rouges, vert clair, jaunes et bleu lapis ; le même motif de décoration se retrouve sur la reliure du livre et les montants du fauteuil au-dessus desquels deux rosaces rouges renferment un point blanc. Les couleurs employées sont le bleu lapis, un bleu plus clair, le jaune, le vert sombre et une teinte plus claire, le rouge, le blanc, le noir. Comme dans les deux plaques précédemment décrites, le fond est composé d'une feuille de cuivre, tandis que les cloisons sont d'or.

Ces plaques ne ressemblent nullement aux imitations

allemandes des émaux cloisonnés de Bysance ; ces imitations sont beaucoup plus fines, tandis que les nôtres sont de la dernière barbarie. De plus on a remarqué avec raison que les émaux allemands sont généralement d'une coloration très douce et très atténuée ; ici au contraire nous nous trouvons en face d'une véritable débauche de couleur et les teintes franches et éclatantes de ces émaux font leur seule qualité. Quant au dessin, si l'on se donne la peine de comparer notre première plaque avec certaines miniatures, celle par exemple, qui orne le manuscrit latin 821 (1) de la Bibliothèque nationale, on y retrouvera les mêmes procédés de dessin ou si l'on aime mieux la même maladresse. L'émail réprésentant un Père de l'Eglise pourrait aussi être comparé avec les miniatures de la Bible, n° 8 (2) ou de l'Antiphonaire n° 1084 (3) du fonds latin, tous deux du XI[e] siècle. On y retrouve des compositions très analogues, un peu moins gauches peut-être, car il ne faut pas oublier que le travail de l'émailleur présentait plus de difficultés que celui du miniaturiste. Ces comparaisons nous engagent à croire que ces émaux sont la dernière partie du XI[e] siècle.

Nous nous trouvons là, croyons-nous, en face de produits imités des émaux bysantins, dûs à cette influence qui a fait que les artistes limousins ont attribué le nimbe à des personnages tels que Judas ou Hérode (4). Peut-être est-ce à la suite de ce contact avec des procédés étrangers qu'un art depuis longtemps connu, mais appliqué seulement à des objets peu nombreux et de dimensions restreintes, a pris l'extension que l'on sait. Nous donnons notre hypothèse pour ce

(1) Provenant de St-Martial de Limoges.
(2) Même provenance.
(3) Même provenance.
(4) Didron, *Iconographie chrétienne*, p. 161, note.

du XVIIIe siècle. J'en dirai autant des pages qui sont consacrées à la chanson et aux chansonniers. Un des rares reproches que pourraient adresser à M. Raunié ceux qui savent qu'il a appartenu à l'École des Chartes et qu'il a dû y être initié à certaines méthodes d'érudition, c'est de n'avoir pas renvoyé aux sources de ses citations et de ne les avoir pas indiquées en notes. La même observation s'applique aux extraits que M. Raunié a donnés pour servir d'éclaircissement au texte des chansons. Cette légère critique n'est qu'une satisfaction accordée à ceux qui aiment l'*apparatus* et qui jugent un livre d'après l'abondance des renvois et des notes. Un reproche semblable, mais plus justifié, que mérite M. Raunié, c'est de n'avoir pas indiqué, après chaque pièce, le tome et les pages ou feuillets du chansonnier Clairambault et du chansonnier Maurepas. Comme M. Raunié a pris soin de nous l'apprendre dans son introduction bibliographique, celui-ci n'étant qu'une copie incomplète de celui-là, il serait bon de savoir celles de ces chansons qui sont dans les deux recueils ou seulement dans l'un des deux. L'ordre n'étant pas exactement le même dans les deux recueils, c'est encore M. Raunié qui nous l'apprend, ces références seraient au moins utiles; mais où elles deviennent absolument indispensables, c'est quand l'éditeur « pour compléter le Recueil Clairambault et pour lui donner une suite de 1739 à 1789, » est obligé de recourir aux importantes séries de documents manuscrits et imprimés dont il publie la liste aux pages CIII-CIX de son Introduction. M. Raunié ne devra pas manquer de tenir compte de ces observations dans les volumes suivants.

Le texte des pièces publiées est correct; il ne pourrait en être autrement; j'ai seulement constaté avec surprise que partout les terminaisons en *oit*, dans les verbes, avaient été remplacées par *ait*. De plus M. Raunié parle de « nombreuses *variantes*, » qui seraient dans le recueil Maurepas. Les a-t-il signalées? En tout cas, je n'en ai guère remarqué.

Je n'ai pas la compétence nécessaire pour juger de l'exactitude des notes données en éclaircissements par M. Raunié et qui lui sont personnelles. Je ne relèverai que celle-ci, savoir qu'il ne subsiste du mariage de Louis XIV avec Mme de Maintenon aucune preuve matérielle (t. Ier p. 14). J'en connais au moins une; c'est un contrat original de mariage revêtu des signatures des principaux personnages de la cour. M. Raunié pourra le voir, quand il le désirera, au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, qui l'a reçu en don de M. Benjamin Fillon. Il me semble aussi que toutes les allusions ne sont pas suffisam-

COMPTES-RENDUS

Recueil Clairambault-Maurepas, chansonnier historique du XVIIIe siècle, publié par E. Raunié. Paris, Quantin, 1879-1880, in-8°, 40 francs.

Les érudits qui s'occupent spécialement du XVIIe et du XVIIIe siècles, trouvent dans l'immense recueil de Clairambault et dans celui de Maurepas, conservés à la Bibliothèque nationale, des éléments d'information qu'il ne faudrait pas négliger tout à fait, mais qu'il ne convient pas non plus d'accepter sans réserve. Le titre seul du recueil en indique la nature : c'est la satire, sous forme d'épigrammes, de chansons, de vaudevilles, en un mot de poésies légères, des faits, des mœurs et des personnages du temps. Par conséquent le ton, pour produire l'effet voulu, doit être forcé ; il en résulte nécessairement des exagérations qui sont moins un écho de l'opinion publique que l'expression de sentiments personnels, comme la haine ou l'envie. D'un autre côté, certaines pièces ne concernant que des évènements et des personnages secondaires, il me semble que la publication *intégrale* de ces chansonniers est d'une utilité fort contestable. Si j'avais eu, comme M. Raunié, l'honneur d'en préparer l'édition, j'aurais choisi exclusivement les chansons offrant un intérêt historique réel ; j'en aurais banni toutes les pièces insignifiantes et je ne sais pas si je n'aurais pas aussi laissé de côté la plupart de celles dont le principal mérite est le scandale, sauf peut-être à donner de ces dernières un ou plusieurs spécimens dans l'Introduction.

Les quatre premiers volumes dont M. Raunié vient d'éditer le texte et qui ne sont que la tête d'une série qui formera 20 volumes, comprennent la Régence et vont de 1715 à 1723. En tête du premier est une introduction sur la Régence, les mœurs du temps et les personnages les plus marquants contre lesquels furent dirigées les chansons et les épigrammes. Cette introduction est écrite avec verve, élégance, et dénote chez son auteur la connaissance

du XVIIIe siècle. J'en dirai autant des pages qui sont consacrées à la chanson et aux chansonniers. Un des rares reproches que pourraient adresser à M. Raunié ceux qui savent qu'il a appartenu à l'École des Chartes et qu'il a dû y être initié à certaines méthodes d'érudition, c'est de n'avoir pas renvoyé aux sources de ses citations et de ne les avoir pas indiquées en notes. La même observation s'applique aux extraits que M. Raunié a donnés pour servir d'éclaircissement au texte des chansons. Cette légère critique n'est qu'une satisfaction accordée à ceux qui aiment l'*apparatus* et qui jugent un livre d'après l'abondance des renvois et des notes. Un reproche semblable, mais plus justifié, que mérite M. Raunié, c'est de n'avoir pas indiqué, après chaque pièce, le tome et les pages ou feuillets du chansonnier Clairambault et du chansonnier Maurepas. Comme M. Raunié a pris soin de nous l'apprendre dans son introduction bibliographique, celui-ci n'étant qu'une copie incomplète de celui-là, il serait bon de savoir celles de ces chansons qui sont dans les deux recueils ou seulement dans l'un des deux. L'ordre n'étant pas exactement le même dans les deux recueils, c'est encore M. Raunié qui nous l'apprend, ces références seraient au moins utiles; mais où elles deviennent absolument indispensables, c'est quand l'éditeur « pour compléter le Recueil Clairambault et pour lui donner une suite de 1759 à 1789, » est obligé de recourir aux importantes séries de documents manuscrits et imprimés dont il publie la liste aux pages CIII-CIX de son Introduction. M. Raunié ne devra pas manquer de tenir compte de ces observations dans les volumes suivants.

Le texte des pièces publiées est correct; il ne pourrait en être autrement; j'ai seulement constaté avec surprise que partout les terminaisons en *oit*, dans les verbes, avaient été remplacées par *ait*. De plus M. Raunié parle de « nombreuses *variantes*, » qui seraient dans le recueil Maurepas. Les a-t-il signalées? En tout cas, je n'en ai guère remarqué.

Je n'ai pas la compétence nécessaire pour juger de l'exactitude des notes données en éclaircissements par M. Raunié et qui lui sont personnelles. Je ne relèverai que celle-ci, savoir qu'il ne subsiste du mariage de Louis XIV avec Mme de Maintenon aucune preuve matérielle (t. Ier p. 14). J'en connais au moins une; c'est un contrat original de mariage revêtu des signatures des principaux personnages de la cour. M. Raunié pourra le voir, quand il le désirera, au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, qui l'a reçu en don de M. Benjamin Fillon. Il me semble aussi que toutes les allusions ne sont pas suffisam-

ment expliquées; enfin j'aurais voulu que M. Raunié identifiât autrement que par les notes sommaires de Maurepas et autres, ou même que dans certains cas il n'identifiât pas du tout quelques-uns de ses personnages. M. Raunié veut-il bien ouvrir avec moi le t. Ier, p. 132 où il a donné une pièce très curieuse, mais très leste? Il conviendra certainement que l'identification de « Sainte-Agacente » avec Mme la duchesse, la jeune » ne nous apprend rien; que les annotations relatives aux grandes dames nommées dans la pièce disent trop ou trop peu; qu'il aurait dû ne tenir aucun compte des notes de Maurepas ou, s'il voulait les utiliser, nous donner sur ces personnages tous les renseignements susceptibles de les faire connaître. Je n'apprendrai rien à M. Raunié en lui disant que le Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale est une mine féconde qui mérite d'être explorée.

Je n'ai fait et ne pouvais faire sur cette édition que des observations générales; je terminerai en demandant à M. Raunié de vouloir bien nous donner à l'avenir une table onomastique à la fin de chaque volume. Rien ne l'empêchera de faire ce qu'il a fait à la fin du IVe volume de cette première série, de les fondre en une seule.

Que dirai-je des conditions matérielles de l'édition? C'est beau, beau comme tout ce qui sort des presses de la maison Quantin. Papier, typographie, eaux-fortes, rien ne laisse à désirer. C'est trop beau, par suite trop coûteux; un livre qui devrait être avant tout un instrument de travail, n'est plus ainsi qu'un bijou digne de figurer sur les rayons de la bibliothèque d'un amateur.

Ulysse ROBERT.

VIE D'ARTUS PRUNIER DE SAINT-ANDRÉ, PRÉSIDENT AUX PARLEMENTS DE PROVENCE ET DE DAUPHINÉ, par Nicolas Chorier, publiée avec une introduction et des notes par Alfred VELLOT, avocat. Paris, Picard, in-8° de LXX et 390 pp.

Artus Prunier de Saint-André fut l'un des magistrats les plus éminents du XVIe siècle; élève de Cujas, connaissant parfaitement le droit et les langues anciennes, il est à la fois un savant, un jurisconsulte et un excellent citoyen. En Provence aussi bien qu'en Dauphiné, il fut l'un des chefs les plus actifs

et les plus intelligents du parti des politiques; lorsqu'il vit la ligue triompher dans Grenoble et en chasser le gouverneur du Dauphiné, il sortit aussitôt de la ville entraînant avec lui la plus grande et surtout la meilleure partie du Parlement. Quoique bon catholique, il n'hésita pas à s'allier dans cette circonstance avec Lesdiguières et les protestants, à reconnaître Henri IV, à contribuer de tout son pouvoir à la reddition de Grenoble, qui mit fin aux troubles du Dauphiné. En Provence il ne se départit pas de ce rôle patriotique et combattit avec la plus grande énergie la Ligue qui, avec l'aide du duc de Savoie, tendait à séparer cette province de l'unité française. Ce fut enfin grâce à ses négociations que Henri IV put ressaisir la ville de Lyon occupée par le duc de Nemours et ses bandes de soldats italiens.

Prunier de Saint-André nous apparaît donc comme un magistrat avant tout patriote et ami de l'ordre, habile dans la négociation, mais sachant au besoin prendre avec fermeté une résolution énergique.

Sa vie avait été écrite par Chorier, auteur d'une histoire bien connue du Dauphiné, on le savait d'une façon positive, mais cet ouvrage demeuré manuscrit paraissait perdu. M. Vellot a eu la bonne fortune d'en retrouver un exemplaire corrigé de la main même de l'auteur, et il l'a publié en y joignant une introduction, des notes nombreuses et un appendice.

L'introduction renferme une étude générale sur la magistrature française au XVI[e] siècle, sur cet illustre corps qui compta dans son sein tant de savants célèbres, et tant de grands citoyens. L'auteur s'appesantit surtout sur le rôle des magistrats dauphinois pendant les guerres religieuses, rôle bien digne de mémoire, en effet, puisque ce fut au Parlement de Grenoble que cette province dut d'éviter les horreurs de la Saint-Barthélemy.

A la fin de son travail, M. Vellot a eu la bonne inspiration de publier ce qui existe dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale de la correspondance de Prunier de Saint-André; on peut ainsi étudier le personnage dans le développement de ses pensées intimes. Nous approuvons moins la composition de l'appendice, consistant exclusivement en documents déjà connus, publiés par Péricaud, Berger de Xivrey, etc.; l'auteur eût pu sans nuire à son ouvrage, éviter cette réimpression et alléger d'autant son intéressant volume. Cette critique est du reste sans grande importance; il vaut mieux, en effet, dans les ouvrages historiques, pécher par excès de richesse que par trop de pauvreté.

J. ROMAN.

MÉMOIRES INÉDITS DE CHARLES-NICOLAS COCHIN sur le comte de Caylus, Bouchardon, les Slodtz, publiés d'après le manuscrit autographe avec introduction, notes et appendice par M. Charles Henry. Paris, Baur, 1881.

M. Charles Henry est un chercheur heureux. Ses nombreuses publications, aussi intéressantes que variées, en font foi. En attendant que les lecteurs du *Cabinet Historique* apprennent à le connaître plus amplement, je me fais un plaisir de leur annoncer son dernier livre.

Les *Mémoires* de Cochin sont conservés au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale sous le nº 1874 des nouvelles acquisitions françaises. MM. de Goncourt, qui en soupçonnaient l'existence dans notre grand dépôt littéraire, l'y avaient vainement cherché, comme le prouvent divers passages des deux écrivains cités par M. Henry (p. 12 et 13). La partie qui concerne le comte de Caylus, comprend les pages 26-81, avec les remarques personnelles de Cochin qui font suite aux *Mémoires* proprement dites; celle qui concerne Bouchardon, va de la page 83 à la page 112, avec les remarques ; celle qui concerne les Slodtz va de la page 113 à la page 143, aussi avec les remarques. Naturellement ce sont les questions relatives à l'art qui y dominent. M. Henry n'a pas cru devoir apprécier ces *Mémoires* au point de vue artistique, et s'est contenté de donner des éclaireissements sous forme de notes claires, intéressantes, qui prouvent qu'il s'est conscienscieusement préparé à sa tâche d'éditeur. La seule critique qu'on puisse adresser à M. Henry, c'est d'avoir écrit son introductien dans un style un peu trop fleuri.

M. Henry ne saurait être trop loué pour le soin qu'il a apporté à l'*Appendice*. Il a publié le testament de Cochin, dont l'original est conservé dans l'étude de Mᵉ Cabaret, et celui de de Réné-Michel Slodtz, conservé aux Archives nationales; un catalogue des mss. provenant du comte de Caylus ; un catalogue des mss. renfermant de ses œuvres inédites ou rarissimes. Cette biographie dénote de longues recherches. Une table alphabétique des noms des personnes termine le volume.

Les *Mémoires* de Cochin ont paru sous les auspices de la Société de l'histoire de l'art français. Un pareil patronage est la meilleure garantie de l'intérêt et de l'excellente exécution de la publication.

Les conditions matérielles de ce livre, la beauté des caractères et du papier, en font un volume qui s'adresse aussi bien aux bibliophiles qu'aux érudits.

Ulysse ROBERT.

DÉCLARATION DE LOUIS XIV

SUR LA PERTE DE BARCELONNE EN 1652

ET AUTRES

DOCUMENTS

SUR LES ÉVÉNEMENTS DE CATALOGNE DE 1651 A 1660 (1).

Les documents que nous publions concernent les événements survenus en Catalogne de 1652 à 1660; ils sont au nombre de onze, dont trois en français et huit en catalan. Deux pièces sont signées par Louis XIV; une par M. de Marca, archevêque de Toulouse; quatre par le Maréchal de La Mothe-Houdancourt; une par le Maréchal d'Hocquincourt, une par le Chancelier Français de Catalogne et deux par le Gouverneur général de Roussillon.

Parmi ces documents, il convient d'en signaler un d'une façon particulière, comme présentant un caractère d'intérêt général; c'est la déclaration du Roi adressée en 1653 aux habitants des principales villes de Catalogne et de Roussillon pour expliquer l'abandon de Barcelone (2) par la France, et pour annoncer un envoi

(1) Ces documents, qui sont inédits et inconnus, font partie des Archives départementales de l'Ariége (série E); ils ont été donnés en 1879 par M. de Coma, ancien architecte diocésain à Pamiers, originaire d'une famille de Roussillon.

(2) Barcelonne, qui s'était donnée à la France sous le règne de Louis XIII en 1640 avec le reste de la Catalogne, fut obligée après quinze mois de siège de capituler et d'ouvrir ses portes aux Espagnols le 15 octobre 1652.

de troupes sous les ordres du Maréchal d'Hocquincourt, nommé vice-roi de Catalogne.

Les autres pièces, qui sont rédigées sous forme d'instructions ou de lettres de service, sont curieuses, mais n'ont trait qu'à des faits de détail et sont relatives à l'administration du Roussillon pendant les années, qui ont précédé la réunion de cette province à la Couronne. On y trouve des indications intéressantes sur la situation de la contrée et sur les agissements du gouvernement français.

On voit quels étaient les procédés auxquels avaient recours les agents de Louis XIV pour maintenir l'ordre et la sécurité à l'intérieur, surveiller les menées des ennemis de l'Etat, pourvoir à l'approvisionnement des troupes et créer des ressources financières.

Des bandes de Miquelets ravageaient les montagnes du Vallespir ; des brigands dépouillaient les voyageurs au Perthuis et en d'autres passages. Pour mettre fin à ces déprédations, on nomma un commissaire extraordinaire muni de pleins pouvoirs, et à qui les officiers de justice étaient obligés de prêter leur concours. *(Pièces nos 5, 6, 8 et 11.)*

Les menées des partisans de l'Espagne, dans les provinces nouvellement soumises à la France, n'étaient pas sans causer quelque inquiétude à l'administration de Louis XIV. Il y avait donc lieu de surveiller la conduite des personnes suspectes, de les empêcher de nuire et de renseigner les autorités sur leur compte. Aussi le chancelier français de Catalogne chargea-t-il un agent de le tenir au courant de ce qui se passerait, de prendre des informations sur les paroles et les actes des ennemis de l'Etat, et même de procéder à leur arrestation. *(Pièces nos 5 et 6.)*

L'approvisionnement des troupes n'était pas le sujet qui causait le moins de préoccupations au gouverneur

de la province. Le Roussillon devenait terre française; aussi était-il d'une bonne politique, pour gagner l'esprit des habitants, de ne pas agir comme en pays conquis. Il convenait de pourvoir aux besoins de l'armée en coupant court aux désordres qui n'auraient pas manqué de se produire, si les soldats avaient été obligés de vivre aux dépens des paysans. Dans ce but, le gouverneur établit à Arles-sur-Tech un intendant chargé de rassembler tout ce qui était destiné à l'armée de Catalogne et de requérirles bêtes de somme nécessaires aux transports. *(Pièces nos 4 et 7.)*

L'argent n'était pas toujours abondant dans les caisses du Trésor; cependant, le cas se présentait où il fallait promptement faire face aux besoins de la situation. En pareille occurrence, les biens des ennemis de l'Etat étaient une ressource toute trouvée. Le 14 août 1653, le Maréchal d'Hocquincourt, reconnaissant que le moyen le plus expéditif pour réunir sans retard douze cents doublons d'or était de se les procurer aux dépens des ennemis du Roi, prescrivit à Raphael Pont, capitaine du château de Bellegarde, d'opérer le recouvrement de cette somme en vendant ou en engageant les biens de quelques bourgeois d'Arles, coupables du crime de lèse-majesté au premier chef. *(Pièce no 10.)*

Nous avons divisé les documents en deux parties : la première comprend les textes en français , la seconde, ceux en catalan. Nous avons conservé dans la transcription l'orthographe de l'original. Chaque pièce est précédée d'une analyse destinée à en faire connaître le sujet et à mettre en relief les principaux passages.

F. Pasquier,
Archiviste de l'Ariége.

PREMIÈRE PARTIE

I.

Lettre Missive de Louis XIV à M. de Coma, habitant de Perpignan.

ANALYSE. — Le Roi, sachant que les Espagnols répandent le bruit que les Français ont abandonné la Catalogne, et connaissant les maux dont cette province est accablée, tient à faire connaître aux principaux habitants du pays le regret par lui éprouvé en apprenant la perte de Barcelonne. Il annonce que les troubles du Royaume, qui l'avaient empêché de porter secours aux Catalans, sont terminés et que des dispositions sont prises pour assurer la délivrance du pays. Une armée est en formation sur la frontière de Languedoc sous le commandement du maréchal d'Hocquincourt, qui est nommé Vice-Roi de Catalogne et de Roussillon.

Le but du Roi, en écrivant cette missive, est de faire connaître ses intentions aux habitants de la Province, de les informer de l'arrivée du nouveau gouverneur et de l'accréditer auprès d'eux.

Ce document sert de lettre d'envoi à la déclaration suivante *(Pièce nº 2)* :

30 Mai 1653.

DE PAR LE ROY,

Nostre amé et féal, bien que personne ne puisse doubter de nostre desplaisir de la perte de Barcelonne, et que nostre conduitte, aussy bien que les intérests de nostre Estat pour la conservation de la province de Catalongne soubs nostre obéissance puissent faire assez juger qu'elle doit estre nostre affection pour la délivrer de l'oppression qu'elle souffre, néanmoins, sçachant que

les ennemis publient que nous l'avons abandonnée, et que, cependant, ils la surchargent de toutes contributions, violent ses privilèges en toutes choses et n'observent ny leurs cappitulations ny leur parolle en aucun lieu, [et] que leur dessein est d'avoir les vies et les biens des Catalans en leur disposition pour les traitter comme les Napolitains, ou au moins les enchaisner et mener de force dans les provinces esloignées, comme ils font leurs autres subjectz partout où ils sont les maistres. Nous avons bien voulu faire congoistre aux principaux de la dite province, et qui sont les plus interressez en sa conservation, que rien ne nous est plus sensible que la servitude et les maux qu'elle ressent et ceux auxquels nous les voyons exposez, s'ils ne s'aydent pour s'en préserver; que nous conserverons chèrement le souvenir des services que nous en avons reçeus, et même des efforts que plusieurs communautez et particuliers ont faicts pour seconder ceux que nous avons employez pour le bien général de la province et pour le salut de Barcelonne, autant que l'estat des affaires de nostre royaume nous l'a permis jusques à présent ; et que, [comme] les troubles intestins, qui nous ont empesché de faire d'avantage, sont cessez et qu'il n'en reste plus de marques qu'en quelques places, où le Prince de Condé a introduict les forcesdes Espagnols, nous sommes en résolution de nous employer aussy puissamment qu'il est nécessaire pour la délivrance de nostre dit pays de Catalongne, et avons, pour cet effect, ordonné le rendez-vous de plusieurs trouppes sur nostre frontière de Languedoc pour en composer une forte armée, de laquelle nous avons donné le commandement à nostre très-cher et bien amé cousin, le sieur d'Hocquincourt, Maréchal de France, avec la charge de Vice-Roy et nostre lieutenant général en nostre dit pays de Catalongue, Roussillon et Cerdagne,

où ses bonnes qualitez sont assez congnues pour y avoir dignement servy par le passé.

Et l'envoyant en diligence pour exercer les dites charges, nous avons bien voulu l'accompagner de cette lettre pour vous faire sçavoir nostre intention sur ce qui concerne la dite province et vous convier de prendre toute créance à ce qu'il vous fera entendre de nostre part, mesmes de l'assister de tous vos bons advis et de tout ce qui dépendra de vous pour l'exécution de nos ordres, entre lesquels un des plus précis est de protéger et favoriser en toute occurence ceux de vostre condition, qui, comme vous, ont faict paroistre leur zelle pour le bien de leur patrie vers cette Couronne, dont nous désirons singulièrement de vous recongnoistre, ainsy que des services que nous nous promettons que vous nous continuerez à l'advenir, lorsque nous aurons lieu de vous tesmoingner par effect nostre bonne vollonté.

Sur quoy, nous remettant à nostre dit cousin, ainsy que de tout ce que nous pourrions adjouter à cette lettre, nous ne vous la ferons plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ayt, nostre amé et féal, en sa sainte garde. Escrit à Paris, le XXX[e] May 1653.

Signé : LOUIS, *contre-signé* : LE TELLIER.

En suscription, sur le repli :
A nostre amé et féal le sieur de Coma.

II.

Déclaration de Louis XIV adressée aux principaux habitants de Catalogne et de Roussillon et relative à la prise de Barcelonne par les Espagnols et aux mesures que la France compte prendre à ce sujet.

Cette pièce peut être considérée comme une déclaration officielle de gouvernement, que Louis XIV, sous forme de

circulaire, adressa aux habitants des principales villes de la Catalogne, du Roussillon et de la Cerdagne. Le Roi exposait les motifs qui l'avaient empêché de secourir Barcelonne, annonçait les mesures qu'il se proposait de prendre dans l'intérêt du pays et faisait part de la nomination du maréchal d'Hocquincourt en qualité de vice-roi de Catalogne.

Cet exemplaire était expédié aux bourgeois de Perpignan ; les habitants des autres villes de la province ont dû également recevoir un document du même genre, si l'on s'en rapporte à un passage de la lettre précédente, où le Roi déclarait qu'il tenait à faire connaître ses sentiments « aux principaux de la Province et qui sont le « le plus intéressés en sa conservation. »

Analyse. — Louis XIV commence par rappeler l'affection particulière de son père pour la Catalogne, qu'il l'avait reçue sous sa protection d'abord, sous son obéissance ensuite, à une époque où les Castillans s'efforçaient de la ruiner. L'envoi d'une armée en Roussillon avait été la conséquence de l'intérêt porté par Louis XIII à ses nouveaux sujets. Lui-même, depuis son avénement à la Couronne, s'est attaché à suivre cet exemple, en faisant parvenir aux Catalans des troupes et de l'argent. Les troubles survenus en France ne lui ont pas permis d'envoyer des secours suffisants pour empêcher la reddition de Barcelonne.

Le Roi vante le courage déployé par les habitants dans la défense de leur cité et les efforts tentés en leur faveur dans toute la province. C'est avec regret qu'il a appris la chûte de cette ville, qui a eu pour résultat la perte de la Catalogne, et c'est avec douleur qu'il apprehende les maux dont les ennemis vont accabler le pays, s'ils en deviennent maîtres absolus.

Les Espagnols font en outre courir le bruit que la France a résolu d'abandonner la Catalogne à laquelle, du reste, elle ne serait plus en état de prêter un appui efficace. Louis XIV proteste contre cette supposition et déclare qu'il ne peut délaisser une province qui a montré tant de dévouement à la France et lui a coûté tant de sang

et d'argent. Il ajoute que, les troubles intérieurs étant terminés, il se propose de faire le nécessaire pour assurer la délivrance des Catalans.

Une armée est en formation sur la frontière de Languedoc; le maréchal d'Hocquincourt en est nommé commandant avec le titre de vice-roi de Catalogne ; ordre lui a été donné de faire vivre ses troupes en si bon ordre que personne n'ait à se plaindre

Le Roi termine en exprimant aux habitants de Perpignan le gré qu'il leur sait pour les efforts tentés en faveur de Barcelonne et accrédite auprès d'eux le Maréchal d'Hocquincourt. (1).

Paris, 30 Mai 1653.

De par le Roy,

Très chers et bien amez, il n'y a personne qui ne sçache comme le feu Roy, nostre tres-honnoré seigneur et père de glorieuse mémoire, que Dieu absolve, estant meu d'une affection particulière pour la Catalongne, à l'exemple de plusieurs de nos prédécesseurs Roys, mesmes de ceux qui ont concédé à la dite province ses principaux privilèges, s'engagea à la conservation dans toutes ses

(1) Charles de Monchy, marquis d'Hocquincourt, Maréchal de France, originaire d'une ancienne famille de Picardie, naquit en 1599. Il se distingua dans les guerres du règne de Louis XIII et notamment au combat de la Marfée en 1641. Sous la Fronde, il prit parti pour la Cour, et en 1650, à Rethel où il commandait l'armée royale, il contribua à la défaite de Turenne; deux ans plus tard il fut battu à Bléneau par le Prince de Condé. Nommé maréchal de France en 1651, d'Hocquincourt devint vice-roi de Catalogne en 1653. Ayant échoué au siège de Gironé, il fut rappelé en France et reçut le gouvernement des châteaux de Ham et de Péronne. Cédant aux instances de Condé, il passa aux Espagnols qui lui confièrent la défense de Dunkerque où il fut tué en 1658.

libertez et franchises, l'ayant reçeue sous sa protection et depuis sous son obéissance sur les instances et réitérées suplications, qui luy en furent faites dans un temps, auquel les Castillans s'esforcoyent le plus souvent d'anéantir et d'abolir ses privillèges, qu'il luy donna divers secours d'hommes, de deniers, de munitions et de toutes choses, selon le besoin de la province, qu'il s'y porta en personne, qu'il en chassa les Castillans et mesmes les poussa jusques au delà de Monçon dans l'Aragon, ayant par ce moyen jetté des fondements, qui sembloyent inesbranlables, du repos et du maintien de la Catalongne, que, depuis notre advénement à la Couronne, la guerre ayant duré jusques à présent par l'opiniastreté des ennemis déclarez de la France et de la tranquilité publique, nous avons fait passer de temps en temps des forces considérables en la dite province, y avons fait de grandes despenses et y avons maintenu toutes choses en bon estat jusques à ce que les troubles intestins, dont nostre Royaume a été agité depuis quelques années à la suscitation de nos ennemis déclarez, nous ayent osté les moyens d'y pourvoir aussy abondamment que par le passé.

Et, bien que toutes les affaires du dedans du Royaume n'ayent point empesché que nous n'ayons assisté la dite province dans ses plus pressantes nécessitez, y ayant mesmes depuis le siège de Barcelonne envoyé diverses fois des troupes en nombre assez considérable, de notables sommes de deniers et munitions pour le rafraischissement, et mesmes en quantité suffisante pour le ravitaillement entier de la place, en sorte que, si l'on eust pu les y faire entrer, les ennemis eussent esté obligez à en quitter le siège, parce qu'il eust duré encores tout l'hyver dernier, néanmoins il est vray que, les nécessitez pressantes des assiégez estant arrivées dans une conjoncture où nous étions nécessairement occupez avec nos

principales forces dans nos provinces de deçà pour deffendre le cœur de nostre Estat, nous n'avons peu destacher des trouppes de nos armées, comme il eust esté besoin pour chasser à force ouverte les ennemis de devant la place, si bien qu'enfin la fidélité des habitants pour nous et pour leur patrie et leur vertu ont esté constraintes, après un siège de quinze mois, de céder à la famine, les ennemis ayant esté incapables de les réduire par d'autres voyes. Et comme ils se sont deffendus jusques à l'extrémité avec autant de valeur que de courage, qu'ils ont fait pendant ce siège une infinité de sorties et de belles actions, qui ont beaucoup cousté de sang aux ennemis et mesmes ont aydé à les divertir d'entreprendre de les attaquer par force; que d'autre part les communautez et les particuliers de la province n'ont pas tesmoigné moins d'affection et de courage à les assister, s'estant armez et assemblez plusieurs fois à ce dessein, et ayant tenté avec nos trouppes le secours de la dite place aux despens de la vie de plusieurs, aussy nous ne pouvons assez nous louer de la fidélité et généreuse conduite des uns et des autres, dont nous conserverons et recommanderons le souvenir à perpétuité aux Roys nos successeurs. C'est aussy de là que procède principalement le desplaisir très-sensible que nous cause la perte de cette importante place, et conséquemment du reste du Principat de Catalongne, où les autres villes, qui ont esté sans fortiffications, n'ont pas esté en pouvoir de résister.

Mais ce qui augmente le plus nostre douleur est d'aprendre que les ennemis des Catalans et les nostres les maltraittent excessivement, les chargent de contributions qu'ilz ne peuvent plus porter, violent en cela et en toutes choses leurs privilèges, qu'ils n'observent rien de la Capitulation de Barcelonne, ny des autres faictes avec eux, et ne leur gardent la foy en aucun lieu ; de

manière qu'il est aisé de juger que si, avec le peu de forces qu'ils ont à présent dans le pays, et, dans la considération où le voysinage des nostres les retient encores, ils en usent de cette sorte, il n'y a rien qu'il ne faille apréhender de leur vengeance et cruauté, s'ilz peuvent y devenir les maistres absolus. Car alors ce ne leur sera pas assez de disposer de leurs biens et les donner à leurs créatures, mais ils ne les traitteront pas plus humainement que les Napolitains; et le moindre mal, qui leur puisse arriver, est d'estre enchaisnez et envoyez en des provinces esloignées pour estre employez à les conquérir, comme ils font à leurs autres subjez, partout où ils ont un pouvoir absolu.

Nous ne pouvons aussy entendre qu'avec beaucoup de peyne que, joingnans l'artiffice à la force, ils taschent de persuader aux Catalans que nous ne sommes pas en estat ny en volonté de les assister, prétendans d'esteindre en eux l'affection qu'ils conservent vers cette Couronne, et qu'estant désespérez de tous secours, ils se réduiront facilement à leur discrétion. Mais nous estimons qu'il n'y a personne de bon sens qui croye que nous puissions jamais délaisser une province qui, après avoir monstré tant de dévotion vers la France, luy a cousté tant de sang, de finances et de soins, et dont le long et pénible voyage a beaucoup advancé les jours du feu Roy, nostre seigneur et père, à nostre grand préjudice et de tous ses estats.

Et comme, grâces à Dieu, par le calme de nos provinces et l'obéissance généralle de nos peuples, ny ayans plus de troubles qu'en quelques endroits de nostre Royaume où le Prince de Condé a introduit les trouppes de nos ennemis, nous sommes maintenant en pouvoir d'employer des forces suffisantes vers la Catalongne pour la libérer de l'oppression qu'elle souffre et la garantir de la ruine totalle qui la menace, Nous avons résolu d'y faire passer une puissante armée, de laquelle nous avons

donné le commandement à nostre très-cher et bien amé le sieur d'Hocquincourt, Maréchal de France, avec la charge de vice-roy et nostre lieutenant général au principat de Catalongne, Comtez de Roussillon et Cerdaigne, comme à un chef de qui la capacité, valeur, expérience, et autres qualitez sont assez congneues, mesmes dans le dit pays, où il a dignement servy du reigne du feu Roy, nostre dit seigneur et père. Et en lui confiant le commandement de nos armées ainsy que le gouvernement politique, nous luy avons particulièrement commandé de vous considérer, d'employer nos forces pour vostre soulagement, comme pour celui de tous nos subjets de la dite province, et d'y faire vivre nos trouppes en si bon ordre, que le général ni les particuliers n'en reçoyvent aucune foulle ni mauvais traittement.

Sur quoy, nous avons bien voulu vous faire congnoistre nos sentimens par cette lettre, ainsy que le gré que nous vous sçavons des services vous nous avez rendus en toutes occurrences, mesmes pendant le siège de Barcelonne et pour empescher la perte de cette importante place, vous exhortant de donner à nostre dit Cousin vos bons advis, sur ce qui sera à faire de plus advantageux pour le bien public de vostre patrie et pour celui de vostre communauté, afin qu'en y aportant tout ce qui sera de de vos forces, et chacun concurant dans la province pour une si bonne et utile fin, les choses puissent succéder à la satisfaction commune.

Et ne doubtant pas que vous n'y contribuyez en tout ce qui sera en vostre pouvoir, Nous nous remettons sur nostre dit Cousin de ce que nous pourrions adjouster à à la présente, vous conviant de luy donner la mesme créance que vous feriez à nostre propre personne, et mesmes sur ce qu'il vous tesmoignera de nostre gratitude, de vostre bonne conduite et de vos services, et du désir que nous avons de vous en reconnoistre en tout ce

qui s'offrira pour vostre advantage ; priant Dieu qu'il vous ayt, très-chers et bien amez, en sa sainte garde.

Escrit à Paris le xxx[e] May 1653. (1)

Signé : Louis.

Contre signé : Le Tellier.

En suscription sur le pli de la lettre :
A noz très chers et bien amez les Citoyens Nobles.

III.

Instructions de M. de Marca à M. Pont, qu'il députe au vice-roi de Catalogne relativement : 1° à la réunion des commissaires Français et Espagnols chargés de délimiter les frontières de Roussillon et de Cerdagne ; 2° à des recherches historiques à faire à Barcelonne.

Analyse. — A la suite du traité des Pyrénées, qui avait assuré à la France la possession du Roussillon et d'une

(1) En 1640, les Catalans, dont les privilèges étaient violés par l'Espagne, se soulevèrent, et ne se sentant pas en force de résister aux armées de Philippe IV, implorèrent l'appui de la France. Louis XIII accueillit favorablement cette demande et donna ordre au Maréchal de Schomberg de porter secours aux insurgés. A la suite de cette intervention, les Espagnols subirent des revers et les Catalans se donnèrent complètement au Roi de France, qui s'empressa de nommer un vice-roi pour montrer qu'il comptait prendre possession de la province. Barcelonne et la plupart des villes de Catalogne tombèrent au pouvoir des Français. En 1641, Louis XIII alla en personne mettre le siège devant Perpignan, qui quelque temps après ouvrit ses portes au Maréchal de la Meilleraye.

Jusqu'aux troubles de la Fronde, la domination Française se maintint en Catalogne, mais à cette époque, comme conséquence des dissensions intérieures, les envois de secours devinrent si insuffisants que les Espagnols reprirent le dessus, et mirent le siège

partie de la Cerdagne, il était nécessaire de procéder à la délimitation des nouvelles frontières et au règlement d'un grand nombre de questions secondaires. Aussi les gouvernements Français et Espagnol nommèrent-ils des commissaires chargés de s'entendre sur les points en litige et d'en préparer la solution. Pour traiter ce qui concernait la Catalogne et le Roussillon, Louis XIV désigna M. Pierre de Marca, archevêque de Toulouse et l'évêque d'Orange, avec mission de se concerter avec les délégués de l'Espagne.

Les recherches approfondies qu'avait faites M. de Marca pour composer divers ouvrages d'érudition, le mettaient à même de discuter et de soutenir les prétentions de la France et de les faire valoir au moyen des anciens titres.

M. de Marca s'était rendu une première fois à Barcelonne d'où la peste l'avait contraint de sortir; il avait profité de son séjour dans cette ville pour consulter le dépôt des archives et rassembler des documents relatifs au pays.

En Mars 1660, les commissaires Français se trouvaient à Perpignan, où ils attendaient le moment de se mettre en rapport avec les envoyés du gouvernement Espagnol. C'est à cette occasion que M. de Marca chargea le docteur Pont, chanoine et archidiacre de la Seu d'Urgel, abbé nommé d'Arles, d'aller à Barcelonne trouver le marquis de Mortare, vice-roi de Catalogne, et qu'il donna à ce délégué les instructions nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Au nom des commissaires Français, le docteur Pont devait s'entendre avec le vice-roi sur le lieu où l'on pourrait tenir les conférences et lui représenter qu'il convenait de régler cette question avant l'arrivée des délégués Espagnols, afin d'éviter une perte de temps et de couper court aux difficultés. Plusieurs villes étaient proposées

devant Barcelonne. Réduite à ces propres forces, la ville capitula en 1652. Quand le gouvernement de Louis XIV en eut fini avec les Frondeurs, il prit des mesures pour s'opposer aux progrès des ennemis, qui avaient su profiter des discordes de la France. Des secours furent préparés pour la Catalogne, dont le Maréchal d'Hocquincourt fut nommé vice-roi (1653).

au vice-roi pour servir de lieu de réunion aux commissaires ; et l'assurance lui était donnée que les Espagnols seraient traités avec les honneurs dus à leur qualité et que même on leur cèderait la droite.

M. de Marca n'oublia pas les travaux et les recherches historiques qu'il avait été obligé de laisser interrompus à Barcelonne; et profitant de l'occasion, il fit demander au vice-roi de lui prêter un ouvrage relatif aux lois de Charlemagne et de lui faire copier un manuscrit déposé aux archives de Barcelonne (1).

Perpignan, 8 Mars 1660.

Instructions pour Monsieur le docteur Pont, chanoine et archidiacre de la Seu d'Urgel, abbé nommé d'Arles.

I. — Premièrement, il saluera Monsieur le Marquis de Mortare, vice-roy de Catalogne, et l'assurera des services de Monsieur l'Archevesque de Toulouse et de Monsieur l'Evesque d'Orange.

II. — Il conférera avec luy touchant le lieu où se doivent faire les conférences pour les limites des deux Royaumes, et du temps auquel ledit seigneur Archevesque de Toulouse et Monsieur l'Evesque d'Orange, commissaires députéz par Sa Majesté Très-Chrestienne, pourront s'assembler avec les commissaires de Sa Majesté Catholique pour régler les susdites limites.

(1) Pierre de Marca est né en Béarn, en 1694; il fut successivement conseiller au Parlement de Navarre, président de cette assemblée en 1621, conseiller d'Etat en 1639, intendant de Catalogne en 1644, évêque de Couserans en 1647, archevêque de Toulouse en 1652 et de Paris en 1662. A la suite du traité des Pyrénées, Louis XIV le chargea de fixer, de concert avec les commissaires espagnols, les frontières du Roussillon et de la Cerdagne. Pierre de Marca mourut en 1662. C'était un érudit qui a laissé des ouvrages fort estimés, entre autres : *l'Histoire de Béarn ; le De De Concordia sacerdotii et imperii sive de libertatibus ecclesiæ Gallicanæ, et le De Marca Hispanica,*

III. — Il lui fera entendre que si l'on attend de conférer sur ce lieu-là avec les commissaires de Sa Majesté Catholique, après qu'ils seront arrivez à Gérone, il y aura de la longueur et des difficultez pour en convenir, de sorte que, pour les éviter, messieurs les commissaires ont mieux aymé envoyer ledit sieur Abbé à Barcelone pour traicter avec ledit seigneur Marquis.

IV. — Il lui offrira de leur part les lieux de Céret, (1) de Canet et d'Ilhe en Roussillon et de Prades en Conflent, où lesdits commissaires feront loger commodément Messieurs les commissaires d'Espagne et leur rendront tous les honeurs deus à leur qualité, leur baillant mesme la droite, si le dit seigneur Marquis n'ayme mieux que l'assemblée se fasse à Figueras (2), d'où l'on a fait sortir les troupes pour cet effect, où il fera traicter de mesme façon Messieurs les commissaires du Roy, comme il est contenu en la lettre que M. l'Evesque d'Orange a écrite à M. le Marquis, de concert avec ledit seigneur Archevesque.

V. — Il priera M. le Marquis de Mortare, de la part de M. l'Archevesque de Toulouse, de faire en sorte de recouvrer un gros livre, in-folio, manuscrit, où sont comprises les loix de Charlemagne, sous le nom d'*Anseginus Abbas*, lequel livre, emprunté des religieux de Ripol (3), ledit seigneur Archevesque laissa au couvent de Saint-Pierre de Barcelone, lors de sa retraite de cette ville, et il l'eût pu porter en France, si son honeur ne l'eût convié de le laisser à ceux à qui il appartient. Et au cas qu'on le trouve, il priera M. le Marquis de Mortare de le porter

(1) Céret et Prades-en-Conflent, chefs-lieux d'arrondissement des Pyrénées-Orientales. (Canet, canton et arrondissement de Perpignan même département). Ille, aujourd'hui Ille-sur-la-Tet, canton de Vinça, arrondissement de Prades, (même département).

(2) *Figueras*, Figuière, ville de Catalogne.

(3) Ville de Catalogne.

au dit seigneur Archevesque, qui le remettra audit seigneur Marquis, avant son départ du Roussillon ; son désir n'estant autre que de le conférer avec le livre de ces loix, qui sont imprimez, comme il avoit dessein de le faire, si la peste ne l'eut obligé de sortir de Barcelone.

VI. — Enfin, il priera M. le Marquis de Mortare de faire copier toute entière *la Concorde de la Reyne Eléonore et du cardinal de Comminges*, qui est dans l'*Archif Royal* de Barcelone ; parce que c'est une belle pièce qui regarde les droits de l'Eglise et du Roy. La plus grande partie des articles de cette concorde ont esté imprimez, mais non pas les préfaces qui contiennent les bulles des Papes et les commissions de la Reyne, qui sont curieuses pour l'Histoire Ecclésiastique.

Faict à Perpignan le 8 du mois de Mars 1660.

Signé : Marca, archevesque de Toulouse.

Aucune suscription ni adresse.

SECONDE PARTIE

IV

Lettre de Raphael Pont, capitaine du château de Bellegarde, au Maréchal de La Mothe-Houdancourt, pour lui demander les armes trouvées à Calabuix. — Cession de ces armes par le Maréchal.

Analyse. — Le capitaine du château de Bellegarde, Jean Raphael Pont, expose au maréchal de La Mothe-Houdancourt, duc de Cardone, qu'on a trouvé au château de Calabuix des mousquets et des arquebuses provennat, suivant la tradition, du château de Bellegarde ; il lui demande d'en faire don à cette forteresse qui n'était pourvue que d'un petit nombre d'armes

Au bas de la lettre du capitaine se trouvent plusieurs lignes signées par le Maréchal, qui fait droit à la requête de Jean Raphael Pont, et l'autorise à se faire délivrer à lui-même ou à la personne qu'il désignera, les armes avec les bouteilles à poudre et autres accessoires.

Figuières, 23 février 1651.

Un ordre del Marischal de La Motte per que sien donades les armes se trobaran al castell de Calabuix al capita de Bellaguarda; feu donat dit ordre en Figueres als 23 de Febre 1651.

Excelentissim Senor,

Lo capita del castel de Bellaguarda (1) representa ha vosa Excelencia que ha tingut notisia que en lo castel de Calabuix se aurian trobats alguns mosquets y arqua-

(1) Bellegarde est un fort situé dans la commune du Perthuis, canton et arrondissement de Céret (Pyrénées-Orientales).

busos, losquals, segons enten, eran ja estats del dit castel de Bellaguarda. Y com dit castel se trobe en la oquasio present ab poques armes, sopliqua lodit capita sie servit manar li sien donades per lo servei dedit castell, que a mes que sera fer ne servei a dit castel. Ledit sopliquant ho tindra a partiqular favor de ma de vestra Excelencia.

Signé : Lo Capita de la Bellaguarda.

Sa Excelencia fa gracia y merce al capita Joan Rafel Pont de totas las armas se trobaran al castell de Calabuix, ab tots los flascos y flasquillos, se troberan tambe en dit castell, lasquals armas an de servir per la defensa del castell de Bellaguarda, manan sien llivrades a la persona que lo dit capita ordenara.

Signé : Le duc de Cardonne.

V

Nomination par le Maréchal de La Mothe-Houdancourt du docteur Pierre Pont, abbé d'Arles, en qualité d'intendant, avec mission de rassembler les provisions nécessaires à l'armée de Catalogne.

Analyse. — Le Maréchal de La Mothe-Houdancourt (1), duc de Cardone, déclare qu'au moment où la cavalerie française va pénétrer dans la province pour se porter au

(1) Philippe de La Mothe-Houdancourt, duc de Cardone, né en 1605, se distingua dans toutes les guerres du règne de Louis XIII. En 1641, le Roi lui donna, avec le titre de vice-roi, le commandement de la Catalogne. Après de brillants succès à Tarragone et à Villefranche, La Mothe-Houdancourt fut nommé maréchal de France. Battu devant Lérida en 1644, il fut accusé de trahison et déféré au Parlement de Grenoble qui le renvoya justifié en 1648. Le Maréchal retourna en Catalogne où il organisa la défense de Barcelonne. Rentré en France quelque temps après la reddition de cette place, il mourut en 1657.

secours de Barcelonne, il convient de charger quelqu'un de rassembler, dans les lieux où passeront les troupes, la paille, l'avoine, le pain, le vin et les autres approvisionnements nécessaires à l'entretien de l'armée, afin d'éviter les occasions de désordre entre les paysans et les soldats.

Le Maréchal désigne comme intendant le docteur Pierre Pont (1), abbé nommé d'Arles-sur-Tech, et donne ordre à tous les officiers de lui obéir sous peine de mille livres d'amende au profit du Trésor Royal.

Hostalrich, 1er janvier 1652.

Lo Duch de Cardona, Mariscal de França, lochtinent y capita general de Cathalanya y sos Comptats.

Per quant les tropas de cavallaria de Sa Magestat, per al socorro de Barcelona, van entrant dins la provincia y sie necessari que alguna persona de auctoritat, bon zel y dilectio tinga la ma en disposar que, per los llochs ahont han de pasar ditas tropas, se fasse la deguda prevencio de palles, sivades, pa, vi, et altres manteniments necessaris per al sustento de ditas tropas, ha effecte de evitar los desordes, que altrament se occasionarian entre los soldats y paysans.

Y considerant que dites bones parts se troben en la persona del doctor Pere Pont, Abat, elet de Arles (2), per la experiencia que de llarch temps tenim de sa fidelitat, afficio y cuidado, ab que en totas occasions ha acudit al servey de Sa Magestat; per ço havem determinat donar al dit doctor Pere Pont la intendencia de fer la dita prevencio en los llochs dels transits de ditas tropas, de les palles, sivades y altres manteniments sobredits, encarregant li aquet negoci, com ha un dels majors, que

(1) Pierre Pont avait été nommé abbé d'Arles-sur-Tech; mais il n'avait pas encore reçu ses bulles de la cour de Rome.

(2) Arles-sur-Terh, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Céret (Pyrénées-Orientales).

en servey de Sa Magestat se podan fer en lo estat present de la provincia. Y pera que dit doctor Pere Pont puga posar en exequucio lo present orde, manam a tots los veguers, sots-veguers, comisaris de la regia cort, balles, sots-balles, jurats, consols y altres qualscuols officials, tant reals com de baro, y ha totes altres y qualscuols personas, que al dil doctor Pere Pont, Abat predit elet de Arles obeescan, y los ordens qu'els donara sequesquen, car per est effecte li concedim totas nostras vices y poder, sots pœna de la desgracia de Sa Magestat y de mil llivres aplicadores als cofres reals de la Thezoraria.

Dates en la vila de Hostalrich (1), al primer de janer 1652.

Signé : Le Duc de Cardonne.

Per Manament de Sa Excelencia.

Signé : Diego Monfai.

VI.

Ordre donné par le Maréchal de La Mothe-Houdancourt à Antoine Casanoves de se rendre dans les villes de Catalogne et des Comtés en dépendant et d'y mettre à exécution les ordres qu'il recevra de frère François de Mompalan, Chancelier de Catalogne.

Analyse. — Le Maréchal de La Mothe-Houdancourt donne mission à Antoine Casanoves de se rendre dans les villes et lieux de la Catalogne et des Comtés en dépendant, pour s'occuper d'affaires qui concernent le service du Roi et la conservation de la province, et de mettre à exécution les ordres qu'il recevra de frère François de Mompalan, abbé de Banyuls et chancelier de Catalogne. Ordre était donné à tous les officiers d'assister Antoine Casanoves, et de lui obéir sous peine de cinq cents livres d'amende.

(1) Hostalrich, ville de Catalogne.

noticia, seguir als tals delinquents, fent alçar somatents (1), fins arribar a capturar los.

III. — Axi matex tindra molt cuidado en informar se si hi aura algunes persones que obren o parlen mal en les coses del Estat, y aquellas procurara capturar, rebent informasions de tot, procurant remetrer me los processos, pera que jo puga enviar los al molt illustre senor Regent la Thesoreria.

Fet en Gerona, als 6 de Mars de 1652.

Signé : DE MONPALAU.

VIII

Nomination par François de Sagarra, gouverneur des Comtés de Roussillon, Cerdagne et Conflent de Raphael Pont, capitaine du château de Bellegarde, en qualité de surintendant à Arles, avec mission de faire parvenir à l'armée de M. de Tilly les approvisionnements nécessaires.

ANALYSE. — François de Sagarra, juge de cour en Catalogne, faisant fonction de gouverneur général dans les Comtés de Roussillon et de Cerdagne, nomme surintendant à Arles, Raphael Pont, capitaine du château de Bellegarde, avec charge de faire parvenir à l'armée de M. de Tilly les provisions, munitions et autres choses nécessaires, et de requérir en Roussillon et en Cerdagne les chevaux pour en effectuer le transport. Le surintendant avait plein pouvoir de prendre, au nom du Roi, les mesures propres à l'accomplissement de sa mission et d'imposer telle peine qu'il jugera convenable aux officiers qui n'obéiraient pas.

(1) En Espagne, on appelle *somaten* une compagnie de gens armés qui est levée par une ville ou une province pour assurer la sécurité et la défense du pays.

Catalogne, conformément à l'ordre du Maréchal contenu dans la lettre précédente.

1° Le commissaire avait ordre de se rendre dans les villes et lieux où il apprendrait que se cachent des ennemis du Roi et de faire ses efforts pour procéder à leur arrestation. En attendant de transférer les personnes arrêtées dans les prisons de Girone, il devait les remettre aux officiers du pays ou demander à ceux-ci une escorte suffisante pour les conduire en lieu sûr.

2° Le commissaire était tenu de veiller à ce que les Français ou autres voyageurs ne fussent plus détroussés au Perthuis, de poursuivre les délinquants et de convoquer la force armée pour en opérer la capture.

3° Antoine Casanoves devait rechercher s'il n'y avait pas des personnes, dont les actes ou les paroles fussent hostiles à l'Etat, et en ce cas, les faire arrêter. Il lui était, en outre, recommandé de se mettre au courant de la situation et de transmettre les renseignements au Chancelier qui, à son tour, devait les faire parvenir au Régent de la Trésorerie.

Girone, 6 Mars 1652.

Instructio per Antoni Casanoves, comissari anomenat per sa Excellencia.

I. — Conferira dit Antoni Casanoves en totes les viles y llochs que tindra noticia que estiguen recullits alguns enemichs de Sa Magestat, y aquells procurara capturar en comanant los, ab graves penas, als ordinaris, ho demanant los guarda sufficient pera aportar los a les presons que li aparexeran mes segures, fins a que los tinga dentra les presons de la ciutat de Gerona.

II. — Axi matex, procurara tenir molt cuidado que, en lo Pertus (1) hi altres passos de Rossello, nos robian Francesos ni altres passatjers, procurant, cas ne tingua

(1) Le Perthuis, commune du canton et de l'arrondissement de Ceret (Pyrénées-Orientales).

...diciaire au ...capturar ...gouverneur du ...tindra molt ...tous les officiers de ...algunes persones ...capitaines lorsqu'ils ...armée et ...del Estat, y aquells... de fournir des secours ...de tot, proc... prévus par la Constitution ...pera que jo puga ...officiers sont passibles ...la Thesoreria. ...es.

...en Gerona, als 6 de ...

1653..

...tinent y capita general.

...servey de Sa Magestat que lo ca... ...cayt y governador del Castell ...itus, sie asistit dels ministres de ...gent facinerosa, perço, a la pre... ...am a tots los veguers, sots-ve... ...ties, y altres qualscuols officials ...cions, que encontinent seran reque... ...nt o son llochtinent, li asistescan ...acompanyen, y presten tot concell, ...saris; item, s'els diu y mana, li allo... ...e lo dit capita Pont aportara en sa ...nt lo servey del Rey, segons lo que

...ation par Fran... Roussillon, Cerdagne et ...teau de Bellegar... ...ssion de faire par... ...nnements nécessa...

ANALYSE. — F... Catalogne, faisant ... les Comtés de R... tendant à Arles. ... Bellegarde, ... M. de Tilly ... nécessair... les chevaux ... tendant ... Roi, les ... mission ... aux ...

...i La Mothe-Houdancourt fut relevé des ...général de Catalogne et remplacé par

...ca n'était pas une simple formalité de ...politique de ne pas froisser les senti... ...portant la moindre atteinte aux privi... ...concernait les réquisitions militaires. ...avait amené la Catalogne à se donner ...gulement de ce que les Espagnols ...de la Constitution, contraindre la ...venir des troupes.

da disposat per constitutions de Cathalunya. Y asso fareu, si la gracia de Sa Magestat la teniu cara, y en pœna de sinch centes llivres Barceloneses.

Signé : Le Maréchal de La Motte.

Per manament de Sa Excelencia :

Signé : Joan Preve, menor.

X

Ordre donné par le Maréchal d'Hocquincourt à Jean Raphael Pont, capitaine du château de Bellegarde, de se procurer 1200 doublons d'or en vendant ou en engageant les biens de plusieurs bourgeois d'Arles, coupables de lèse-majesté, et d'envoyer cette somme à M. de Tilly, lieutenant-général des armées du Roi.

Analyse. — Le Maréchal d'Hocquincourt ayant besoin pour le service du Roi de 1200 doublons d'or et n'ayant pas d'autre moyen pour se les procurer que d'arrenter, vendre ou engager les biens des ennemis de l'Etat, coupables du crime Lèse-Majesté, charge Jean Raphael Pont, capitaine du Château de Bellegarde, de procéder à la vente, engagement ou arrentement des biens d'Hilaire Cases, de François Camps, de son fils Emmanuel Camps, d'Abdon Torrent, du docteur Abdon Torrent, de Joseph Corona, tous de la ville d'Arles, afin de réunir la somme susdite. Aussitôt après avoir touché l'argent, Jean Raphael Pont devait le faire parvenir à M. de Tilly, lieutenant général des armées du Roi, dont il devait exiger un reçu destiné à lui servir de décharge. Tous les officiers étaient tenus de se conformer aux prescriptions de Jean Raphael Pont sous peine de 1000 livres Barcelonaises.

Une annotation qui se trouve sur la lettre prouve que la somme fut recouvrée et portée sur un registre dont la folio est indiqué.

Camp de Girone 14 Aout 1653.

Carlos de Mochy, Marquey de Auquincurt, Marischal

de França y llochtinent y Capita General de Catalunya y Comptats de Rossello y Cerdanya.

Per quant importa al servey de Sa Majestat fer les diligencias possibles en sercar mil y dos centes dobles en or, y per ara nos ens' offeresca altre arbitre mes prompte y mes cert que lo arrendar, vendrer o empenyar les heretats y bens de algunes personas enemigas de sa Magestat, per haver comes lo crim de leza-Magestat en primer cap ; perço confiant de la fidelitat y bona directio de Joan Rafel Pont, Capita del Castell de Bellaguarda, ab tenor de la present, de nostra certa scientia, consulta y deliberadament, donam ple poder y facultat y totes nostras vices al dit Joan Rafel Pont, pera que, en nom nostre eo de sa Majestat, puga vendrer, empenyar eo arrendar les heretats y bens de Ilari Casas, de Francesch Camps, de Emanuel Camps son fill, de Abdon Torrent, y del doctor Abdon Torrent y de Joseph Corona, tots de la vila de Arles, fins ha trobar la suma y quantitat de dites mil y dos centes dobles en or, lesquals rebudes encontinent donara y entreguera al senor de Tilli, llochtinent General de les armades de sa Magestat ; que cobrant rebuda de aquell, y ab la ostentio del present orde, li seran preses en descarrech ; per ço se ordena y mana a tots y sengles officials tant Reals com de baro y altres qualscuols persones que al dit Jean Rafel Pont no li fassen empaig ni impediment algu en la executio de la present comissio que li donam, ambe li donen tota assistentia, favor y ajuda, sots pena de la disgratia de sa Majestat y de mil llivres Barceloneses.

Dattes en lo camp devant Gerona (1), als Catorse de Agost, 1653.

Signé : HOQUINCOURT.

Contre-seing du secrétaire.

(1) Quelque temps après le Maréchal fut obligé de lever le siège de cette place.

En bas de la page, en post-scriptum, et d'une ecriture différente, se trouve l'ordre adresssé à Jean Raphel Pont de s'acquitter de sa mission.

Sa Excellencia dona poder a Joan Rafel Pont pera sercar, en la millor manera, empenyant, venent o arrendant les heretats de Ilari Casas, Francesch Camps, Emmanuel Camps, son fill, de Abdon Torrent, del doctor Abdon Torrent, de Joseph Corona, tots de la villa de Arles, dites mil y dos centes dobles en or, pera dar a Mossur de Tilli.

Indication établissant que la somme en question a été inscrite sur un folio.

Signature du régent de la Trésorerie.

En marge, sceau royal d'Aragon.

XI

François de Sagarra, gouverneur des Comtés de Roussillon, de Conflent et de Cerdagne, charge Raphael Pont, bourgeois de Perpignan, de s'opposer aux incursions des Miquelets qui ravagaient les montagnes du Vallespir et lui donne pleins pouvoirs à cet effet.

Analyse. — Les montagnes du Vallespir étaient exposées à l'invasion d'une bande de Miquelets qui s'etaient déjà livrés à des actes d'hostilité et avaient même commis des meurtres. Dans le but d'assurer la sécurité du pays, François de Sagarra, gouverneur des Comtés de Roussillon, de Conflent et de Cerdagne, choisit Raphael Pont, bourgeois de la ville de Perpignan, et le charge de poursuivre et de capturer les ennemis de l'Etat et tous les autres criminels. Raphael Pont est investi de pleins pouvoirs pour l'accomplissement de sa mission; les officiers qui lui désobéiront s'exposent à une amende de cinq cents durats et à d'autres peines que le gouverneur se réserve d'appliquer.

Perpignan, 27 avril 1659.

Lo governador dels Comptats de Rossello, Conflent y Serdanya.

Per quant, per lo servei del Rey y bona administracio de la justicia y quietut dels presents Comtats, se deuhen fer algunes diligencias y en particular per las montanyas del Vellespir (1) pera preservar aquellas de la invasio, que alguns Micalets fan cometent moltes ostelialitats y difarents delictes de morts y altres consemblants, y sie necessari fiar ditas diligencias de una persona de tota fidelitat, zel y cuidado, perço asegurats per la llarga experiensia que tenim de que ditas calitats concorren ab grans aban tages en la persona de Raphel Pont, burges de la present vila de Perpinya, ab thenor de la present li donam totes nostres vices y poder, pera que, en nom de Sa Magestat et nostro, puga fer las diligencias que si aparexeran necessaries pera perseguir y capturar dits enemiis de l'Estat, facinerosos y altres delinquents, entre losquals assenyaladament es dit T. Esgarrat de Taulis y altres dell ur companya. Y per dit affecta ordenam y manam a tots los balles, consols y demes officials tant reals com de barons y demes particulars a nostre jurisdicio subjectes, que al dit Raphel Pont com atenint nostres vices obescan y seguescan sos ordens en tot lo qu'els manara tant en lo donar gent armada, com en lo assistir li en tot favor y ajuda, y en tot lo demes que sera menester, sots pena de la desgracia de Sa Magestat y de sinc cents ducats de plata, y altres a nostre arbitre reservades.

Dattes en Perpinya, als dit vint y set de Abril de 1659.

Signé : SAGARRA.

Per manament de sa senoria,

Signé : ISIDRO DALMAU, secretari.

(1) Le Vallespir est une région montagneuse située dans le Roussillon.

LETTRES INÉDITES

DE

JEAN-JACQUES BOUCHARD

(Voy. p. 49).

VIII

Monsieur, n'ayant point eu de vos lettres cette fois cy auxquelles il me faille respondre, j'acheveray icy ce que j'avois commencé à vous dire dans ma derniere touchant la version que j'ay faite *della congiura dei Fieschi del Sig^r Mascardi* (1). Il y a desja fort longtemps que j'avois entrepris cet ouvrage n'ayant au commencement autre dessein en cela que de m'exercer en la Langue Italienne ; mais l'ayant communiqué à quelques gens de qualité et d'esprit de mes amis qui sont venus à Rome en divers temps, ils l'ont publié en leur retour en France jusques à le faire sçavoir à Monseig^r le Cardinal Duc de Richelieu qui m'a fait escrire par Mr de Boisro-

(1) Voir ce qui en a été dit dans une note de l'*Avertissement*. Les détails dans lesquels Bouchard va nous faire entrer, complètent fort bien le passage des *Historiettes* relatif à cet épisode d'histoire littéraire.

bert (1) qu'il verroit volontiers cette version et qu'il aggreoit mesme que je la lui dediasse, et ce par plusieurs fois, ajoutant tousjours des temoignages de bonne volonté pour moy, sur ce que, comme je crois, Mr Boutheiller (3), Mr de Boisrobert et encore Mr Mazarin luy

(3) Claude Bouthillier, secrétaire d'Etat, mort en 1652.

ont fait concevoir quelque bonne oppinion de moy, quoyque ce soit esté plus par l'affection qu'ils me font l'honneur de me porter, que selon la verité. En somme je suis engagé à envoyer cette version à Son Eminence Ducale et à la luy dedier, ce que je vous prie de vouloir tenir secret et n'en escrire rien à personne, surtout à Rome, où je l'ay tenu entierement caché, hormis à Mr l'Ambassadeur auquel Monseigr le Cardinal Duc me fit commander que je la communiquasse sur certains passages qui semblent estre desavantageux pour la France. Je vous ay voulu descouvrir cecy, premierement pour l'obligation que j'ay de vous rendre conte de tout ce que je fais, comme à l'autheur de tout le bien et le repos que je possede aujourduy, puis pour vous preparer à entendre avec moins d'etonnement un autre dessein que j'ay, lequel vous semblera un peu trop hardy pour une personne de si peu de mérite que moy ; duquel neantmoins le succès ne semble pas tout à fait impossible, veu les circonstances qui s'y rencontrent et que je vous veux dire.

Il y a trois ou quatre mois que je portay par commandement de Monseigneur le cardinal Barberin ma version de Theophanes au pape qui me fit l'honneur de l'approuver jusques là qu'il daigna employer quelques heures à la lecture de ce livre ; ensuite de quoy m'ayant dit qu'il vouloit absolument qu'il s'imprimat, il me demanda si j'avois eu quelque bénéfice vac-

(1) L'abbé François Le Métel de Boisrobert, membre de l'Académie française.

cant en Bretagne, et que de plus il vouloit faire escrire à Monseig[r] Mazarin qu'il me procurat de dela en France quelque chose d'avantageux, sçachant bien, m'a-jouta-t-il, qu'il ne nous vient plus rien icy de France dont nous puissions gratifier les personnes de mérite qui sont en cette Cour; sur quoy ayant remercié Sa Sainteté, je la suppliay bien humblement de trouver bon que, lorsque l'occasion s'en présenteroit, je peusse me prévaloir de la recommandation qu'il luy plaisoit m'offrir auprès de M. Mazarin. Ensuite je fus rendre compte de tout ce qui s'estoit passé à Son Eminence, qui me fit la faveur de me confirmer tout ce que le Pape m'avoit promis, y ajoutant encore quelques offres de son costé. A un mois de là, estant vaqué un canonicat de Dol en Bretagne, Son Eminence m'en voulut gratifier suivant la grace du Pape ; mais M[r] le Cavalier del Pozzo, qui est la personne à laquelle, après vous, Monsieur, j'ay le plus d'obligation, ne me conseilla pas de l'accepter, à cause de cet Edit de résidence que l'on fait aujourduy garder avec tant de rigeur, que Son Eminence a contraint mesme de ses gens à y aller. Je fus donc remercier Son Eminence de cette grace, que j'estimois infiniment, mais que je ne croyois pas devoir accepter, puisqu'elle pourroit m'obliger, un jour, à quitter son service, et que si j'estois jamais si malheureux qu'il falut que j'en fusse banni, je ne doutois point que Son Eminence n'eust assés de bonté et d'authorité pour m'envoyer à un exil honorable, comme elle a fait M[r] Suarès et trois autres de ses gentilshommes ; à cella Elle me respondit qu'elle l'auroit fait très volontiers, mais qu'elle n'en avoit aucun moyen, si ce n'estoit de me donner quelque titre *in partibus* ; n'y ayant point d'Evesché en France dont Sa Sainteté disposat. Là dessus je luy respondis qu'en cas qu'il me voulust favoriser de ses recommandations, qu'elles tiendroient tousjours lieu de nomination,

et le fis souvenir de l'offre que le Pape m'avoit faite d'escrire à Monseig^r Mazarin, luy ajoutant que j'avois desja conferé de cela avec le Pere assistant de France des Peres Jesuites, (ce qui estoit vray, et ce Pere la qui se nomme le P. Charlet est en fort grand credit au près de Son Eminence, et est un des meilleurs amis que j'aye à Rome) qui m'avoit promis toute sorte d'assistance de son costé auprès du Confesseur du Roy et autres personnes d'authorité confidentes de leurs compagnies, et qu'il se faisoit fort de faire reussir cette affaire, si Son Eminence me vouloit favoriser de quelque recommandation jointe à celle de Sa Sainteté. A cela Monseig^r le Cardinal me respondit qu'il me promettoit toute assistance de son costé, et que je disse au Pere assistant de sa part, que non seulement il approuvoit cette négotiation, mais qu'il le prioit instamment de la porter avec ardeur et qu'il luy en demeureroit obligé, ce qu'ayant esté dit au Pape, il m'a promis d'y faire touts ses efforts et m'a desja favorisé d'une lettre de recommendation fort pressante au Pere Gourdon; et j'ay escrit tout cecy à Monseig^r Mazarin, le priant de me vouloir donner les avis comme je dois proceder en cecy; et je crois qu'il en aura desjà touché quelque chose à Monseigneur le Cardinal-Duc; car voicy les propres termes dont m'escrit M. de Boisrobert, de Ruel, le 1er février : « J'ay receu « vostre belle lettre italienne que vous m'avés fait l'hon- « neur de m'escrire, accompagnée des beaux vers que « le s^r Nicolo Villani vous a dédiés, et j'ay leu par deux « fois l'un et l'autre à Monseigneur le Cardinal devant « Messieurs Mazarin et Boutheillier qui à leur ordinaire « m'ont aydé à vous faire valoir à Son Eminence; je vous « jure qu'elle a trouvé beaucoup d'esprit et de gentil- « lesse en vos reproches, et j'ay tesmoigné à M^r vostre « père, que j'ay heureusement rencontré ces jours « passés, qu'aux premières occasions qui s'offriroint,

« nostre maistre seroit bien ayse de contribuer quelque « chose de son credit et de son authorité pour accomplir « le dessein que vous avés de vostre prelature, etc. »

Or est-il que je n'ay escrit ni près ni loin de cela au S[r] Boisrobert ni a autre en France hormis à à Monseig[r] Mazarin et à vous, à cette heure, Monsieur, vous suppliant premierement de vouloir tenir ceci secret, sans le communiquer à personne, de peur que l'on ne m'empesche, si l'affaire prend quelque bon train, ou que l'on ne se mocque si elle ne peut reussir ; et en second lieu de vouloir me dire librement vostre avis là dessus, s'il vous semble que pretendant à quelque petit Evesché des plus reculés, j'y puisse, un jour, parvenir ; car je sçais bien que c'est un travail de plusieurs années, et, cela estant, qu'il vous plaise me faire la faveur de me donner touts les avis que vous jugerés qui me seront necessaires en l'entreprise et conduite de cette affaire, comme du temps, du lieu et des personnes dont je me dois principalement servir ; et me dire franchement si vous trouverés bon que je vous supplie, un jour, de me vouloir aussi favoriser de vostre credit et recommandations tant en cette Cour auprès de Monseig[r] l'Em[me] card[l] Barberin et autrés qu'il sera necessaire, qu'en France s'il en est de besoin ; estant seur du succès de l'affaire, si j'ose jamais me permettre là dessus vostre appuy et vostre faveur : car outre que vous estes tres puissant partout où il vous plait, il n'y a point de grâce que vous ne me puissiés faire obtenir aupres de Monseig[r] l'Em[me] Card[l] Borberin, après m'avoir moyenné celle d'entrer en sa famille ; chose si difficile au temps ou nous sommes, qu'aprés cela tout vous est possible.

A ce matin son Eminence m'a dit que vous luy aviés escrit que vous fairiés conferer le *Theophanes et Leo Grammaticus*, et s'est informé particulierement sur quels MSS. et comment, et ensuite m'a commandé de vous

escrire de sa part qu'il vous prioit de vouloir prendre ce soin là, comme aussi pour le *Syncellus* et qu'il le tiendra à faveur; après il m'a parlé de Mr Saumaise et tesmoigné desirer avec passion sa conversion, laquelle je crois que touts les gens de vertu et de lettre souhaitent infiniment ; et je pense que cela arrivant, il doit espérer toute sorte de support et de secours de son Eminence. Au reste en revoyant mon Theophanes après avoir bien feuilleté touts les *Stomata, myologia, triodia, hypsologia,* martyrologes, et autres manuscrits que j'ay peu avoir, j'ay trouvé que, quoy que dise le bon Baronius, l'Autheur de cette histoire est ce saint Theophanes si celebre parmy les Grecs dont ils font l'office le 12 de Mars (1), lequel, ils appellent *Théophanes de la Syriane,* dont nous avons la vie dans Surius au second volume, sur quoy j'ay envie de faire une longue dissertation que j'essayeray de rendre utile et agréable aux lecteurs. Cependant je vous prie, Monsieur, de ne point divulguer rien de cecy, pour ce qu'il y a des gens à Paris qui sçachant cette opinion que j'ay là dessus s'en pourroit prevaloir à monp rejudice, et de vouloir aussi faire chercher dans la Bibliothèque du Roy et autres de France que vous jugerés, ces sortes de livres que je vous ai nommés, pour voir les lieux où il est parlé de Theophanes, soit l'histoire de sa vie, ou panegyrique, ou commemoration, ou hymnes, ou autres compositions, excepté néantmoins ce que nous avons desja imprimé dans le Menologe et donner ordre, s'il vous plaist, que l'on copie le tout fidelement, Mr du Puy ayant encore quelque argent de reste de Son Emminence qui pourra l'employer à cela, ou bien mesme faire quelque avance s'il est besoin, dont je fairay donner l'ordre necessaire pour le remboursement. Surtout je desirerois

(1) L'érudition moderne a donné raison à Bouchard contre l'auteur des *Annales ecclésiastiques*, et les critiques sont tous d'accord pour identifier Saint Théophane avec l'historien Bysantin.

avoir le Grec de la vie de Theophanes dont nous avons le latin seulement dans Surius, car tout les Metaphrastes de la Vaticane sont du mois de septembre, octobre, etc, et pas un n'a ni mars, ni avril, ni mai, ni juin.

Je vous avois promis que les s[rs] Leo Allatius, Dormalius et moy aurions cherché dans la Vaticane les traittés Grecs de *Ponderibus et Mensuris* que vous desirés : je le leur ai dit, et ils s'y sont offerts de bien bon cœur; mais jusques à cette heure il n'y a pas eu moyen d'en avoir la note du Pere Horace Justinian, qui fait justement de cette Bibliotheque comme le chien des jardiniers fait des chous de son maistre (1), et, qui pis est, c'est que ce Père est plus difficile *all' istesso Padrone* qu'aux autres. Je vous en escrivis un exemple, l'ordinaire passé, de l'Ammiamm Marcellin. Les traités *De Ponderibus et mensuris* serviront de second, car je lui ay demandé au nom de Son Eminence *idque presente D. Dormalio*, et si neantmoins l'on ne les a pas peu avoir; et ce caresme il a fait encore pis à M[r] Holstenius pour des livres qu'il a demandés pour le service de M[r] le cardinal. Le bon M[r] Naudé en a eu aussi sa part, et je crois qu'ils vous escriront touts leurs griefs, et pour vous dire le vray, jamais je n'ay veu homme plus indigne de cette charge là.

Græculus esuriens in cœlum jusseris, ibit. (2)

Mais de luy faire mettre seulement le pied dans la Bibliotheque, c'est ce qu'il ne sçauroit se resoudre de faire; et pour gens de qualité et sçavans qui viennent la

(1) La comparaison n'était pas moins juste que pittoresque, car tous les érudits qui vinrent à Rome du temps du P. Justinian, se plaignirent du soin jaloux avec lequel il s'abstenait de leur communiquer les trésors confiés à sa garde.

(2) Ce vers de Juvénal est certainement cité avec à propos, mais n'aurait-on pas pu retourner la mordante citation contre le famélique Bouchard ?

voir, il les fait introduire par ses estafiers ou bien par un certain prestre suivant, qui est pour le moins aussi mal apris et ignorant que luy; ce qui decrie fort Rome parmi les estrangers. J'essayerai neantmoins avec le temps de tirer de ses pattes ce que vous desirés.

J'ay escrit au s[r] Camille Gloriosi, pour l'observation des Eclypses de cette année; il m'a respondu qu'il n'a peu faire celle du mois passé à cause que le temps fut couvert et me promet de faire les autres.

La response à celle cy je vous prie de la faire mettre dans le pacquet du s[r] cavalier del Pozzo, mettant dessus *in manu propria.*

C'est, Monsieur, Vostre, etc.

BOUCHARD.

A Rome ce 7 mars 1636 (1).

IX

Monsieur,

Celle-ci servira de response à vos deus dernières lettres des 4 janvier et 6 mars. La première me fut rendue par Monseig[r] le Cardinal Barberin qui me fit voir aussi celle que vous lui escriviez touchant la balle de livres que Mess[rs] du Pui vous avoient addressée pour faire tenir à Son Eminence laquelle a tesmoigné fort agréable cet office qu'il vous a plu lui rendre, et m'a commandé de vous en remercier et Mess[r] du Pui aussi; pour lesquels je prins lors occasion de parler touchant l'affaire de *St-Leons*. Son Eminence m'ordona de lui faire venir le dataire, pour ce qu'il vouloit que nous en con-

(1) Bibliothèque Méjanes, correspondance de Peiresc, tome II, f° 427. Copie.

ferassions au long tous trois ensemble : le passage de S[t] Pierre, à Monte Caval, est cause que je n'ai pu encore trouver le temps de faire ce pourparler, où je ferai mes derniers efforts ; estant bien de vostre opinion, que d'en parler plus apres cela, ce seroit plus tost empirer l'affaire, mais j'en espere bone fin, tant à cause de cette derniere obligation que Son Eminence a à ces Mess[rs] pour ces livres qui sont venus ici fort bien conditionez ; que pour une nouvelle faveur que Son Eminence desire d'eus, qui est qu'ils procurent *que Theophanes avec ma version et mes notes s'imprime à Paris* soit par le S[r] Cramoisi ou autre ; ce que je leur escrirai aussi tost que j'aurai sceu ce qui aura esté conclu sur leur affaire. Son Eminence me fit d'elle mesme cette proposition sans que je lui en parlasse ; disant qu'il avoit eu dessein de le faire imprimer à Rome avec les charactères qu'il fait faire ; mais qu'il craint qu'ils ne s'achevent de long temps y aiant desjà 4 ou 5 ans qu'ils sont commencez ; que les charactères du college de propaganda et autres qui sont à Rome ne sont pas assez beaus. Pour vous dire le vrai j'eusse bien désiré que cette edition se fust faite a Rome ; la meilleure correction estant celle qui se fait pendant que l'on imprime ; l'auteur ayant la commodité de changer, adjouter ou diminuer come il lui plaist : mais neantmoins apres en avoir consulté avec mes amis et principalement avec le S[r] Lucas *Holsteinius* (estant Dieu merci tous deus a cette heure en meilleure intelligence que jamais), j'ai treuvé que cette édition se feroit mieus et plus diligemment à Paris qu'à Rome pourveu qu'il i ait là quelqu'un qui soit intelligent qui en prenne le soing, toute la difficulté qu'il y a, c'est que M[r] Aultain qui a travaillé sur le *Syncellus* et sur le *Theophanes*, se pourra fascher de cela et essaiera peut-estre sous-main d'empescher cette edition, pour doner quelque jour la sienne, qui n'est pas neantmoins preste.

Mon frère m'escrivant par le dernier ordinaire, que Mr Aultain lui avoit demandé si je travaillois sur ces auteurs et que luy ayant respondu qu'il croyoit que non (car j'avois escrit a mon frère qu'il dist ainsi si l'autre lui demandoit), M. Aultain resprit qu'il avoit songé à les faire imprimer, mais qu'il s'estoit ravisé et qu'il n'avoit pas le loisir de les mettre au net, et que peut-estre jamais il ne les y mettroit. Je vous dis, Monsieur, toutes ces particularitez affin que vous me conseillez ce que je doi faire là dessus et qu'en escrivant à Messrs du Pui, vous les avertissiez qu'il faudra tenir l'affaire secrette et aissaier cependant de descouvrir si les parolles de Mr Aultain sont vrayes ou feintes, et veritablement en quel estat est le travail qu'il a fait la dessus. Pour achever de respondre à vostre premiere lettre, je vous dirai que Monseigr le Cardinal m'envoya les six exemplaires des livres du P. Athanase Kircher, que je lui ai fait tenir.

Par vostre seconde vous me faites esperer que *M. Saulmaise* reverra le *Syncellus*, ce que nous desirons fort ici. Les raisons que vous m'alleguez sur la difficulté qu'il y aura à le rappeler au giron de l'Église me semblent bien vraisemblables : et je me sui bien tousjours douté que les conditions d'Italie seroient moins avantageuses que celles d'Hollande. Ce seroit au Roi et à Monseigr le Cardinal-Duc à conserver à la France et à l'Eglise un si rare personnage. A la premiere occasion j'en veus entretenir bien au long Monseigr le Cardinal Barberin : J'ai dit au *Sr Mascardi* la bone volonté que vous aviez de le servir pour le debit de son livre (1), quoi que le temps semblast aucunement contraire. Son ouvrage s'imprime, et il y en a desja beaucoup de

(1) *Dell' Arte historica trattati V* (Rome, 1636, in-4°).

feuilles de tirées. J'ai fait voir au *S[r] Pietro la Seine* (2) l'affection que vous lui portez; il est à cette heure à Rome, et l'ai logé tout cet hiver avec moi à S[t]-Pierre : Monseig[r] le Cardinal a l'intention de lui doner un eveschè (3); aussi est ce un excellent home (4). Au reste j'attends avec impatience vostre avis sur ce que je vous escrivi par ma derniere touchant la dedicace de *ma version de la congiura di Fieschi;* et la proposition que je vous ai faite des eveschez : cependant je demeure,

Monsieur,

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

BOUCHARD.

A Rome ce 4 avril 1636 (5).

(2) Pierre Lasena, né à Naples en 1590, d'une famille française, est l'auteur de diverses dissertations *(Nepenthes Homeri; de iis qui in aquis pereunt*, etc.). Il exerçait à Naples, avec grand succès, la profession d'avocat, quand Bouchard le décida, en 1634, à se retirer des affaires et à transporter sa demeure à Rome.

(3) La Sena n'eut pas le temps d'obtenir cet évêché; il mourut quelques mois après (3 septembre 1636) d'une fièvre bilieuse « à la fleur de son âge », selon la singulière expression de la *Biographie universelle*, qui oublie qu'à près de 50 ans on est déjà bien loin de l'*ætas florida*.

(4) Cet éloge en trois mots fut développé en seize pages par Bouchard, dans un opuscule intitulé : *Petri La Senæ vita, a Joanne Jacobo Buccardo conscripta* (Rome, 1637, in-12). Ce fut encore Bouchard qui composa l'épitaphe latine gravée sur le tombeau de La Sena dans l'église de St-André della Valle, à Rome.

(5) Bibliothèque nationale. Fonds français, vol. 9542, folio 73, autographe.

X

Monsieur,

Je vous rens graces infinies de ce qu'il vous a plu me faire la faveur de joindre vos prieres aupres de M[rs] du Pui et Rigault pour obtenir d'eus copie de tout ce qui se treuve dans la bibliothèque du Roi touchant *Theophanes;* attendant apres cela pour faire *le discours de sa vie et de ses œuvres* qu'il faut absolument mettre au commencement du livre; et que je ne puis entreprendre que je n'aie auparavant de bones et authentiques pieces en main. Pour la *correction du texte du Theophane* si on la pouvoit avoir en le confrontant avec ceus de Paris; ce seroit une chose infiniment utile; pour ce que j'ai descouvert par certains fragments qui sont citez par ci par la de *Theophanes*, que le manuscrit de Paris où est le *Syncellus* tout entier et *Theophanes* en suite, est plus correct que les nostres de la Vaticane : neantmoins si c'est chose trop difficile, et qu'il vous plaise nous faire la faveur de nous envoyer *nostre manuscrit* par quelque voie bien sure, avec deus addresses, celle dedans à moi, et celle de dessus à Monseig[r] l'Eminentissime Cardinal Barberin : j'espere en tirer beaucoup de profit; et m'oblige a vous le renvoyer sous la mesme addresse de Monseig[r] le Cardinal avec toute sorte de sureté et de ponctualité. Pour ce qui est de faire *mention honorable de M[r] Saulmaise* et de la courtoisie qu'il lui a plu nous faire; j'y suis tout resolu; mais je ne scai si nostre maistre du Sacré Palais me laissera faire. Quoi qu'il arrive je suivrai en cela vostre avis directement ou indirectement, et si vous croiez qu'il soit à propos *que je lui escrive là dessus, je le ferai.*

Je recoi avec mesmes actions de graces et admiration qu'auparavant, les *exhortations* dernieres qu'il vous plaist de me faire à la constance dans mon exil et ma pauvreté volontaire; et come je reconoi qu'elles sont fondées en bone et solide philosophie je me resous à les suivre : mais la corruption du siècle et de la court *munitæ adhibet vim sapientiæ*, et fait que *videam meliora probo Deteriora sequor* (1); l'occasion surtout m'a fait retomber aujourd'hui qui est telle.

Le *Père Gordon* confesseur du Roi; qui me fait la faveur d'avoir beaucoup de bone volonté pour moy et qui a desja jetté quelques fondemens aupres du Roi et de Monseig^r le Cardinal Duc *pour l'affaire des Eveschez* dont je vous ai parlé autrefois; m'a escrit par ce dernier ordinaire, que je lui envoyasse *un certificat* de quelque personage dont la qualité, la vertu et le merite fust connu : par lequel il fist foi *come j'estoi capable de toute sorte de benefices et particulièrement d'Eveschez*, tant pour la qualité et l'âge, que pour la bonté de vie et de doctrine et me promet qu'ayant cette pièce en main, il se fait fort de faire reussir quelque bone affaire pour moi. Come je ne conoi persone qui ait toutes les conditions, que le Pere demande, en degré si eminent que vous, Monsieur; et qui m'ait fait la faveur de se hazarder à me prester des louanges si excessives et des tesmoignages si fort au dela de ce que je vaux aupres des grands; come il vous a plu faire aupres de Monseig^r le Cardinal Barberin et autres personages de marque en cette court : aussi vous ais-je voulu communiquer ceci premierement qu'a tout autre : pour prendre vostre avis

(1) Bouchard a quelque peu modifié ces deux demi-vers, si souvent cités, de la *Médée* d'Ovide :

> .... *Video meliora proboque,*
> *Deteriora sequor.*

et vos ordres-la dessus; car de *vous prier qu'il plaise faire cette attestation pour moy*, mon peu de merite me fait craindre que ce ne fust vouloir engager vostre reputation et faire tord à l'estime que l'on fait par tout tres grande de vostre jugement et prudhomie. Neantmoins quand je considere d'un autre costé vostre extreme generosité, et voste bonté excessive, j'espere pouvoir obtenir de vous tout ce que vous jugerez estre dans les termes de l'honesteté et de la bienseance, dans lesquels je proteste aussi de restreindre toutes mes prieres. Que vous jugiez que celle-ci fust de cette nature, je vous supplie que la consideration de cette court ne vous empesche pas de me l'octroyer; car si vous me faites la grace de m'envoier cette attestation, elle sera mandée tout à l'heure à Paris au Pere Gordon, sans que persone la voye ici et par ce moien l'on n'en pourra rien sçavoir: outre que quand l'on le descouvrirait ce qui me semble impossible; persone ne peut treuver a redire qu'un *Padrone faccia fede ch' un suo servidore* soit capable de benefices et d'eveschez. Je vous sousmets neantmoins tous mes sentiments et mes interests à vostre volonté de la quelle je fais profession de dependre absolument, vous suppliant seulement de me la vouloir faire sçavoir à la prochaine commodité affin que je sache la response que je devrai faire au Pere Gordon. Je dis me la faire sçavoir, entendant par la qu'il vous plaise me la faire escrire (come aussi tout ce qu'il vous plairra doresnavant de me faire l'honeur de me commander) par vostre secrétaire : vous suppliant *de vouloir commencer par moi à vous descharger de ce travail pénible d'escrire tant de lettres* come je sçai que vous avez prins la peine de faire jusques ici. Ce me sera tousjours trop d'honeur : que quelqu'un des vostres me favorise d'un mot de lettre de temps en temps, pour me faire sçavoir l'estat de vostre santé, et ce qu'il vous plairra de m'ordonner pour vostre

service, auquel je me sui entierement voué depuis l'heure que vous me fistes l'honeur de m'avouer,

Monsieur,

Vostre tres humble, tres obéissant
et très obligé serviteur,

BOUCHARD.

De Rome ce 6 février 1637.

Come je fermoi ma lettre, *Mr Bourdelot* (1) m'a fait la faveur de me venir voir, lequel m'a fort assisté dans ma maladie qu'il y a tantost trois mois qui me dure, dont j'avoi grand besoing, ne l'ayant pas beaucoup esté d'autre part. Lequel s'estant treuvé surpris par l'ordinaire qu'il ne sçavoit pas devoir partir ; m'a prié de vous faire ses excuses et de vous baiser bien humblement les mains de sa part ; come il fait encore et moi avec lui à *Mr Gassendi* (2).

APPENDICE

I

A MESSIEURS DU PUY

Messieurs,

La puissance et la volonté que vous avés de bien faire à vos amis est si grande qu'elle agit en tout temps et en

(1) C'était Pierre Michon, dit l'abbé Bourdelot, né à Sens en 1610 et qui devait être, quelques années plus tard (1651), le premier médecin de la reine Christine. Il fut, ainsi que son oncle le philologue Jean Bourdelot, en correspondance avec Peiresc.

(2) Bibliothèque nationale. Fonds français, vol. 9542, f° 75, pièce n° 47.

touts lieux, et j'en eusse sans doute ressenti d'aussi puissants effects aujourduy dans Rome, que j'ay fait autrefois à Paris, si le malheur qui me suit continuellement depuis ma naissance ne m'eut point voulu encore traverser dans cette dernière occasion qui s'estoit présentée de Monseigneur le Cardinal de Bagny, en laquelle il vous avoit pleu me favoriser de vos lettres de recommandations, desquelles je vous fait icy, Messieurs, mes tres humbles remerciements, vous en demeurant infiniment obligé, quoyque je n'aye pas tenté d'en tirer l'avantage que j'en pouvois espérer : pour ce qu'ayant communiqué de cette affaire avec M[r] Naudé, il me donna avis que M[r] son Maistre avoit augmenté sa famille de nouveau, avec dessein d'en demeurer là sans la charger davantage, et conclut qu'il estoit plus à propos pour vous, Messieurs, et pour moy de ne point presenter vos lettres, vous suppliant, Messieurs, de me vouloir reserver la faveur qu'il vous a pleu me faire cette fois cy pour une autre occasion, soit de M[r] de Noüailles par M[r] de Marli auprès de M[r] de la Grillière, son cousin (1), et qui m'est ami ; ou de Monseig[r] Bichi lorsqu'il retournera à Rome pour recevoir le chapeau que l'on luy a destiné icy (2), ou bien de quelque autre cardinal de vos amis. Car doresnavant pour moy, *extra Romanam Ecclesiam nulla est salus*. Il se presente une assés belle occasion de la place de Bibliothécaire de M[r] le Cardinal Barberin vacante par la promotion de M[r] Suarès à l'Evesché de

(1) On trouve mention dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux (t. III, p. 493), d'une Mme de la Grillière dont Du Moustier avait fait le portrait et avait écrit au bas de la toile : *Elle n'a oublié qu'à payer*. Etait-ce la femme du personnage nommé par Bouchard ?

(2) Alexandre Bichi, évêque de Carpentras, nonce apostolique en France, fut nommé cardinal en 1634 et mourut à Rome en 1657.

Vaison, lequel fait touts ses efforts pour me substituer en sa place, et plusieurs autres personnes d'authorité en cette cour m'y aydent fort, entre autres il Sign^r cavalier del Pozzo et M^r le comte de Chateau-Vilain : mais outre cela, j'aurois encore besoin de quelque bonne recommendation de France, et si vous pouviés, Messieurs, me la procurer de quelqu'un de vos amis qui fut puissant auprès de M^r le Cardinal Barberin, je tiendrois l'affaire assurée : une petite lettre de faveur à Mr de Créquy là dessus me serviroit infiniment ; en toute extrémité je vous prie de vouloir prier dans vos lettres M. de Peiresc de me favoriser en cecy auprès de M^r le Cardinal Barberin, car il y peut beaucoup.

Il me reste encore à vous faire deux prières, l'une de m'excuser si je me rend si importun ; et l'autre de me vouloir faire la faveur de tenir tout cecy secret, et n'en parler à ame vivante, s'il vous plait, qu'à ceux qui m'y peuvent ayder ; car autrement cela me pourroit beaucoup nuire à Rome et encore plus à Paris.

Je n'ay peu au reste encore m'acquitter de la commission dont je m'estois chargé de vous envoyer en grec les notes latines de musique que vous désirés ; il n'y a icy Grec à qui je n'aye parlé, ou ils sont touts si miserables qu'ils songent plustost à pouvoir vivre qu'à chanter.

Il n'y a point de nouvelle plus fraîche que la venüe de M. de Crequy, qui a amené avec soi plus de cinq cents François *i quali hanno gi'à posta Roma Sotto Sopra*. Les Italiens s'émerveilloient que ceux qui vinrent cet hyver avec MM. de Vendôme portassent les collets si longs et les manteaux si courts, mais ils sont à cette heure bien plus effarouchés de voir que ceux-cy n'en portent point du tout, les ayant transformés en baudriers et espées ; de sorte que l'on commence à appeler à Rome une espée *una cappa francese*. Parmy touts ces curieux, il y en a néantmoins quelque demi-douzaine de plus mitigés,

et qui ne se tenant pas enfermés tout du long du jour dans le cabaret, et dans le bordel comme les autres, paroissent quelquefois dans la boutique *del Sole*, où ils font fleurir les espées murs de Paris. Videl et S. Amant (1) yprésident, et m'a-on dit qu'ils me veulent prendre pour leur assesseur, m'ayant desja erigé en bel esprit à mon desceu. Ce sera pour joindre a mes autres qualités d'*Humorista et Otioso*. Mais il y a icy un *Linceo* (2), à propos de Academiques, qui voit bien plus clair que touts ces gens cy avec ses lunettes d'approche qui ne leur ont pas néantmoins fait découvrir dans la Lune les trahisons que l'on luy a tramées à Rome, où il a esté appelé par ceux de l'Inquisition, lesquels l'ont mesme retenu prisonnier quelque huit jours, d'où il est maintenant dehors. Je le fus voir, l'autre jour, avec M. Doni et luy leus les louanges que certains maistres de vostre Académic m'ont escrites sur ses *Dialoghi del Flusso el Reflusso*, qu'il receut avec un extrême contentement. C'est le viellard le plus sage, le plus éloquent et le plus venerable que j'aye jamais veu, et qui a en sa façon et en ses termes je ne sçay quoy de ces Philosophes anciens; aussi chés luy se fait le cercle *di tutti i virtuosi di Roma*.

L'on m'écrit de Naples que les...... (3) sont en peine pour avoir fait sortir *del Regno* quantité de marchandises sans payer la douane sous prétexte que c'estoient vestements sacerdotaux et, qui pis est, c'est que l'on a découvert qu'ils ont fraudé les gabelles du Roy, dont les offi-

(1) Marc-Antoine Gerard, sieur de Saint-Amant, de l'Académie française, alors âgé de 44 ans.

(2) Suivant une traduction marginale, ce membre de l'Académie des Lincei n'était autre que l'illustre « Galilei, » alors âgé de 74 ans.

(3) Ces points sont dans la copie. Faut-il, à la place de ces points, lire : *Jésuites ?*

ciers royaux sont en grande colere et ont dressé un bon procès.

Je vous prie de trouver bon que je salüe icy Mrs de Thou, Lullier, Rigault, Granier, La Mothe et Pellaut (1).

Rome, ce 18 juin 1633 (2).

II.

A M. de Valaves (3).

Monsieur, j'ay reconnu par vostre derniere du 6 aoust que vous estiés en peine de sçavoir quand nous fairions imprimer l'oraison funebre que j'ay faite pour feu M. de

(1) Nous avons déjà trouvé dans les lettres précédentes le nom de François-Auguste de Thou et celui de Nicolas Rigault. Lullier est François Luillier, un des héros des *Historiettes* (t. IV, p. 191-195). Granier est sans doute Auger de Mauléon, sieur de Granier, exclu de l'Académie française en 1636. La Mothe doit être François de la Mothe-le-Vayer, l'académicien. Je ne sais que dire de Pellaut. S'agirait-il, par hasard, de l'abbé Pellet, qui, à cette époque, était chanoine de Notre-Dame-de-Paris ?

(2) Bibliothèque Méjanes. Correspondance de Peiresc, tome II, f° 410. Copie. Bouchard, en toute cette lettre, traite les frères du Puy comme s'ils avaient été au nombre de ses meilleurs amis. Sans doute, à cette époque, les doctes frères partageaient les naïves illusions de Peiresc. Plus tard, les choses changèrent singulièrement, comme Chapelain, le 15 janvier 1640, l'atteste en ces termes *(Lettres*, page 555) : « Ce que je vous puis dire de plus, c'est que son retour est appréhendé chés les frères Putéans et que son nom et ses gestes y sont en quelque sorte d'abomination assès pour faire croire qu'il y sera receu comme une vomique ou une peste. » Bouchard, à ce moment, d'après la même lettre, se serait brouillé avec le cardinal Barberin qui, pour l'éloigner de Rome, aurait eu la pensée de le faire nommer chanoine de Verdun.

(3) Palaméde Fabri, seigneur de Valavez et de Calas, frère cadet de Peiresc.

Peiresc, vostre frere. Je me promest que vous en aurés receu à cette heure les exemplaires que je vous envoyay le 5 du passé par la voye de M. de Bonnaire, attendant avec impatience l'ordinaire d'Avignon pour sçavoir si vous aurés agréé ce petit temoignage de gratitude et de reconnoissance que j'ay essayé de rendre à la memoire de feu M. de Peiresc, pour tant d'obligations que je luy avois et auray toute ma vie, à son deffaut à touts ceux qui lui appartiennent et à vous, Monsieur, particulièrement.

Je m'attends aussi que vous me fairés la faveur de me mander vostre sentiment sur cette petite pièce et celuy de ceux à qui vous l'aurés communiquée, me promettant que vous aurés fait tenir les deux exemplaires à Mgr l'Evesque de Grasse (1) et à M. Gassendi, desquels je suis fort en peine de n'avoir receu aucunes nouvelles depuis plusieurs mois en ça. C'est pourquoy vous m'obligerés, Monsieur, de faire tenir cette lettre à Mgr l'Evesque et me faire sçavoir, s'il vous plait, le lieu où est maintenant M. Gassendi, et à quoy il en est de cette belle vie que tout le monde attend avec tant d'impatience, et quand vous la fairés imprimer et où, vous suppliant de vouloir vous ressouvenir alors de la priere que je vous ay faite dans mes dernieres, qui est de faire mettre derriere cette vie mon oraison, si tant est neanmoins qu'elle en soit jugée digne par dela, ce que je souhaite avec passion (2). Nostre seconde edition où se doivent mettre les compositions des Academistes n'est pas encore achevée (3); si tost

(1) Antoine Godeau, de l'Académie française, alors âgé de 33 ans.

(2) Nous avons vu *(Avertissement)*, que l'oraison funèbre, prononcée par Bouchard, fut imprimée *derrière* la vie écrite par Gassendi (1641) et réimprimée dans les éditions suivantes de cette admirable biographie.

(3) C'est l'édition du *Monumentam romanum*, recueil qui parut à la fin de 1638.

qu'elle le sera, je ne manqueray pas de vous l'envoyer.

Pour la prière que vous me dites avoir fait à Monseigneur le cardinal Barberin, pour la commende de M. du Puy St-Sauveur, je crains qu'elle ne soit sans effect, comme ont esté toutes celles que feu M. de Peiresc a fait si souvent à Son Eminence là-dessus et tant d'autres que touts les serviteurs et amis de ces Messieurs ont faites icy de temps en temps ; vous pouvant dire asseurement que tant que l'estat present des affaires durera icy, celle cy sera absolument impossible ; de sorte que toute la peine qu'on y prendroit doresnavant seroit entierement perdüe. Je m'asseure que Son Eminence ne vous faira aucune reponse là-dessus ; aussi ne luy en ay-je pas voulu parler, l'ayant fait tant de fois par le passé sans aucun effect. J'ay fait tenir vostre pacquet à M. de Bonaire à qui j'envoye, cette fois cy, le mien pour vous. C'est, Monsieur, vostre, etc.

De Fontenai Bouchard.

A Rome, ce 3 septembre 1638 (1).

III

Au père Petau (2).

Mon Reverend Pere,

Je vous envoie le tombeau de feu M. de Peiresc par le commendement de Monsgr l'Emme cardl Barberin, mon Maistre, sous le nom et autorité du quel, je le viens de publier depuis peu à Rome. Je ne doute point, que vous

(1) Bibliothèque Méjanes, Correspondance de Peiresc, tome II. fo 324. Copie.

(2) Denis Petau, né en 1583, mourut en 1652. Je n'ai pas besoin de rappeler que l'auteur du *De doctrina temporum* fut un des plus grands savants du XVIIe siècle.

ne le receviez favorablement, vous venant de cette part, et estant fait pour une persone, dont la vertu et la doctrine sont cognues de tout le monde; lesquelles lui avoint *(sic)* aussi particulièrement gaigné nostre amitié et notre estime : ce que jai *(sic)* n'ai pas obmis de marquer dans ce monument (1); me servant avec extrême contentement de cette occasion pour doner au public quelque tesmoignage de l'honneur et de l'amour que je porte à vostre haut mérite et profonde erudition, que je vous puis assurer, sans faire le flateur, estre autant prisée et cherie en cette court quen autre lieu du monde, particulièrement de Sa Sainteté; à qui j'ai oui faire une éloge bien avantageus de vostre belle Paraphrase épique des Psaumes que vous lui avez dediee; et de Mons[gr] l'Em[me] Card[l] Barberin, lequel, depuis huit jours en ça encore, me loua fort les vers grecs, que vous lui veniez denvoier de vostre façon, en la louange de S[te] Geneviève (2). Sur quoi je lui fis veoir une lettre de M[rs] du Pui, que par hazard j'avois dans ma poche, ou ils me parloient aus mesmes termes de ces vers ; et d'un traité que vous avez fait sur l'explication de ce passage tant debatu de Tertullien Sacerdos es tibi solus : dont son Em[ce] me dit qu'elle n'avoit pas encore entendu parler. Revenant au tombeau de M. de Peiresc : il est fait, come vous verrez, de trois pièces. La premiere est de ma façon, que je sousmets à vostre jugement, vous priant bien humblement m'obliger de me le faire sçavoir, la seconde

(1) Petau est nommé par Bouchard, à côté du P. Sirmond, du P. Mersenne, de Bourdelot et de Valois, parmi ceux avec qui Peiresc se lia, dès son premier voyage à Paris.

(2) Voir sur les vers composés par Petau, en l'honneur d'Urbain VIII et en l'honnenr de Sainte-Geneviève, la *Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus*, par les P. P. do Backer et Sommervogel, t. II, 1872, col. 1902, n° 38 et n° 39.

apartient aux Académistes et la dernière est de mon invention et disposition, en quoi je confesse avoir prins beaucoup de peine, come en une chose, que je ne croi pas avoir jamais esté faite, et dont l'entreprise pourroit aussi difficilement reussir en autre lieu qu'à Rome (1). Vous me ferez une extreme faveur s'il vous plaist de prendre la peine de veoir toute cet ouvrage, et le faire veoir encore aux curieus qui cognois soient cet excellent home, a la mémoire duquel il a esté fait : et nous en mander vostre sentiment, lequel attendant avec désir, je demeurerai.

Vostre très-humble et très affectioné serviteur,

De Fontenai Bouchard.

A Rome, ce 24 février 1639.

Mon Révérend Pere,

Mons[r] Scoti Nonce de sa S[té] ameine avec lui le s[r] Gio Battista Lilli, que Son Em[ce] lui a doné, come un sujet qu'elle aime et estime infiniment pour sa vertu et la cognoissance qu'il a de la langue grecque et latine. Il vous viendra saluer, et je vous puis assurer que Son Em[ce] agreera grandement le bon accueil qu'il vous plaira lui faire.

A mon R. Père,
Le R. Père Petau, de la compagnie de Jésus.
Avec un livre. A Paris (2).

(1) Ici trois mots grecs qui signifient : *la ville universelle.*

(2) Archives de la compagnie de Jésus, autographe. Cette pièce et la suivante m'ont été communiquées par mon cher et savant parent et ami, le R. P. C. Sommervogel, auquel j'offre mes publics remerciments, avec un redoublement de sympathie que comprendront tous les hommes de cœur.

IV

Au père Petau.

Mon R. Père,

Si j'ai esté si long temps a faire response a celle quil vous pleut me faire la faveur de mescrire, ce mois d'Avril dernier ; ça esté pour ce que j'avoi dessein de vous envoier quand et quand quelque résolution sur ce que vous m'ordoniez la dedans, et non pas par paresse ou negligence, vous assurant avec verité, qu'aussitost que j'eus receu cette lettre, qui ne fut qu'au mois de juin, je la fis veoir toute entiere à Mons^{gr} l'Em^{me} Card^{l} Barberin; lequel me tesmoigna estre infiniment satisfait de laffection que vous faites paroistre la dedans avoir pour lui, et de lestime que vous faites de sa vertu et de sa doctrine, et particulierement de l'amour qu'il porte a tous les gens qui en font profession. Son Em^{co} me commanda de vous en remercier de sa part, come je fai ici, et de vous tesmoigner le regret qu'elle a, que vous n'aiez pu faire un tour à Rome, ou je vous assure que vous auriez trouvé de quoi paier vostre voiage, dans la grande quantité de livres Manuscrits et d'antiquitez, dont je croi qu'il i a plus en cette seule ville, qu'en tout le reste du monde. Nous avons esté en quelque façon consolez de la perte que nous avons faite de nostre persone, par la venue dn P. Morin (1), a qui Son Em^{ce} a fait toute la bone récep-

(1) Le P. Jean-Baptiste Morin, de l'Oratoire, célèbre comme théologien et comme hébraïsant, naquit à Blois en 1591 et mourut à Paris en 1659.

tion qui estoit due à son mérite : jusques a l'avoir fait manger avec lui, qui est beaucoup en ce pais ci ; et de plus le logeant et le defraiant dans son palais de la chancellerie. Mons[gr] le Card[l] a receu vostre Diatribe de Potestate Consecrandi (1) dont il m'a aussi chargé de vous remercier. M. Olstenius ma dit qu'il attend au premier jour den recevoir deus autres exemplaires, dont il croit qu'il i en aura un pour moi : et du quel je vous remercie ici desja par avance, estimant et tenant tres cher tout ce qui vient de vostre part. Vous recevrez de M[rs] du Pui un exemplaire de Sallustius (2), et des cosmographes pythagoriciens que M[r] Olstenius a fait imprimer depuis peu : je l'ai envoié pour vous à ces M[rs] par M. l'abbé de Champigni. J'ai esté infiniment aise de veoir que le monument que nous avons fait ici a la memoire de feu M[r] de Peiresc, vous ait pleu. Mais vous m'eussiez beaucoup plus obligé, s'il vous eust pleu, me marquer en suite ce qui vous a depleu dans mon oraison, ce que je vous prie de vouloir faire à vostre premiere commodité. Pour ce qui est de l'office que vous avez fait pour S[te] Genevieve nostre bonne patrone, il y a plus de deus ans que le R. P. Assistant me le mit entre les mains pour le faire veoir à Son Em[ce], laquelle me commanda que je la donasse au maistre du Sacré Palais, lequel, au bout de quelque temps, me dit quil y avoit accommodé quelque chose, particulièrement a l'hymne, la faisant finir come toutes les autres, par *Gloria Patri et filio*, ce que je fis sçaveoir au P. Assistant et depuis je n'en n'avoi plus entendu

(1) *De potestate consecrandi et sacrificandi sacerdotibus a Deo concessa : de que communione usurpanda, diatriba adversus novam dissertationem anonymi cujusdam*, etc. (Paris, Cramoisy, 1639, in-8°).

(2) Ici deux mots grecs pour indiquer le titre de l'ouvrage de Salluste : *Traité des Dieux*.

parler, que cet hiver passé, que le livre fut remis a la congregation de Riti où Son Em^{ce}, après lui avoir montré vostre lettre, m'ayant commandé d'aller m'informer de lestat ou estoit cette affaire, j'y treuvé tant de difficultez, qu'il a falu que Son Em^{ce} en ait fait parler par deus fois au Pape. Ces matières estant fort difficiles en ce pais, a cause de la conséquence : tout le monde voulant des offices particuliers pour ses saints, et aujourd'hui l'Empereur, le Roi d'Espagne et de Pologne les demandent pour St Wolfang, St Casimir et un autre dont je ne me souviens point, et je ne crois pas qu'ils l'obtiennent. Pour le vostre, après toutes les sollicitations et recommendations que nous i avons pu emploier, je croi que la congregation vous accordera les leçons particulières du second nocturne, l'hymne et les oraisons, accommodant en quelques endroits quelque petite chose selon quil en sera besoing. Le reste se pouvant prendre de l'office commun des vierges. C'est tout ce que je pense que nous pourrons obtenir. Vous me manderez, s'il vous plaist, vostre volonté la dessus, afin que je puisse faire expedier le decret. Nous n'avons ici rien de nouveau en matiere de livres. Mons^{gr} le Card^{l} ma commandé de faire un discours dans son Academie grecque sur Theophanes, pour précurseur de l'édition, ou je dois bientost mettre la main. Si vous aviez quelque vie ou autre memoire ms^{te} de St Theophanes dont la feste se celebre chez les Grecs le 12 de mars, vous m'obligeriez infiniment de me l'envoyer, ou au moins de me l'indiquer, vous promettant *profiteri per quæ profecerim.*

Je sui, Mon R. Père, vostre tres-humble et tres-aff^{né} serviteur.

DE FONTENAI BOUCHARD.

A Rome, ce 12 juillet 1639.

Je vous prie de me mander qui est l'auteur du traité sur le passage de Tertullien *tu tibi es sacerdos, tibi offers*

et tengis : auquel vous avez respondu par vostre diatribe *de Potestate consecrandi* (1) come aussi les nonvelles de livres, et particulierement des vostres.

Au P. Père.

Le R. Père Petau, de la Compagnie de Jésus, à Paris.

V

A M. de Valavès.

Monsieur,

Vous aurez vu par ma précedente du 6 du passé, come le pape estant entierement resolu de ne plus accorder de commendes en quelque sorte que ce soit ; ne s'est pu laisser aller à nous octroier celle de Mrs du Pui pour cinq ou six annees, nonobstant les instances, que je vous pui assurer avec vérité avoir esté faites tres grandes de la part de son Emce, qui tesmoigne beaucoup de regret, de ne vous avoir pu rendre et à Mrs du Pui ce bon office. De sorte que vous n'en devez avoir aucun ressentiment contre lui, en vostre esprit, ni ne lui tesmoigner dans vos lettres. Je parlai la semaine passée a Mr le Dataire, pour l'abbaie de Guistres, lequel me dit avoir proposé desja par deus fois cette affaire à sa Sté, laquelle n'i a point voulu prester l'oreille ; que neantmoins il lui en parleroit pour la troisieme fois, son Emce le lui aiant commandé, avec une expresse recommendation ; dont j'ai averti Mr Jenel, qui donnera avis a Mrs de Segueran (2) de ce qui se passera. J'ai esté infi-

(1) Cet auteur était H. Grotius, dont l'ouvrage avait paru, l'année précédente, sous ce titre : *Dissertatio de S. Cœnæ administratione, etc.* (Amsterdam, 1638, in-8o).

(1) Il s'agit là de M. de Seguiran, premier président de la Cour des

niment aise d'apprendre lheureuse arrivée du bon P. Minuti (1) et qu'il vous tesmoigne estre satiffait de son Em^{ce}, il a raison de l'estre. Pour ce qu'il vous a peu dire du desir que j'ai eu de le servir, et de la passion que j'ai pour feu M[r] de Peiresc et pour vostre persone, je sui infiniment marri de ne le pouvoir confirmer par les effects. Je sui en peine de la recheute de M[r] Gassendi, lesquelles sont dangereuses cette année, et qui m'ont privé de deus ou trois de mes bons amis. J'espere neanmoins qu'il s'en relevera bientost, et nous donera cette belle vie que nous attendons avec tant d'impatience. Je vous remercie du beau sonet de M[r] Chapelain, que j'ai fait veoir au Pape et à Mons[gr] le Card[l], lesquels l'ont treuvé tres bien fait (2); l'auteur, qui est mon tres intime ami, me l'a aussi envoié. Vous m'obligerez infiniment de m'envoier la relation qu'il vous plaist de me faire esperer, de ces antiquitez que l'on a descouvertes dans le Rhosne; vous priant de me vouloir aussi mander un petit mot d'amis sur ces deus filles que la gazette imprimée

comptes de Provence, et de son fils, c'est-à-dire du beau-frère et du neveu de Peiresc. On lit dans le livre VI de la vie de Peiresc par Gassendi : « *Et Abbatiam Aquistriensem ultro collatam voluit ejus ex sorore nepoti, ac præsidis rationum primi Henrici Seguirani filio.* » Antoine de Seguiran, fils de Henri de Seguiran et son successeur dans la première présidence de la Cour des comptes de Provence, prit possession de l'abbaye du Guitres le 22 novembre 1642 (*Gallia Christiana*, t. II. col. 880).

(2) Le minime Théophile Minuti fut un des plus zélés amis de Peiresc. Son long séjour en Orient lui permit de fournir bien des renseignements nouveaux, et aussi bien des objets rares, à son correspondant. Le P. Minuti était provençal : il naquit à Brignoles (Var) et il y mourut en 1662.

(3) Je suis désolé de n'être pas de l'avis du pape, mais il m'est impossible de trouver ce sonnet *tres bien fait*. Voir une vive critique du dit sonnet dans une des *Lettres* de Jean Chapelain (p. 459). Conférez l'éloge qu'en a fait la complaisante amitié de Balzac (*Ibid.* note 3).

a Paris dit estre nées en Provence qui sont attachées l'une à l'autre depuis la gorge jusques au nombril (1). Vous me ferez aussi faveur tres particuliere quand vous receuvrez des nouvelles de Paris, de m'en faire part pour ce que j'ai recognu qu'elles vous viennent de bon endroit. Car nous en avons fort peu, l'on attend bien tost la promotion qui sera de 18 chapeaus vacans (2) et le card[l] Araceli, a pensé i laisser le sien pour dix neufiesme, aiant esté tenu pour mort ici plusieurs jours : mais l'on a avis aujourd'hui qu'il se porte mieus (3). Il est arrivé ici en gentilhomme en poste de la part de M[r] l'Evesque de Meaus (4) ; on ne croit pas que ce soit pour demander le chapeau pour M[r] Mazarin (5) ; je vous prie de me dire ce que vous en croiez. J'ai rendu toutes les lettres qui estoient dans mon paquet vous suppliant de vouloir faire tenir les mienes à M[r] de Grasse. Vous avez ici une lettre de Mons[gr] le Card[l] de vieille date que ses secrétaires ne vous purent envoier par le dernier ordinaire et qu'ils m'ont priés de vou faire tenir par celui-ci. Je vous prie de me vouloir mander si vous avez quelques amis en Lanquedoc vers Narbone et Carcassone, qui puissent à vostre recommandation m'aider et assister en une affaire que j'ai contre un gentilhomme de ce pais la nomé de Narbone, fils

(1) On peut rapprocher de ce phénomène les deux jumelles Millie-Christine, nos contemporaines, et les deux jumelles hongroises des premières années du XVIII[e] siècle dont il est fait mention dans le traité de tératologie d'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire.

(2) Cette promotion que Bouchard croyait si prochaine, fut retardée jusqu'en 1641 et ne fut que de 12 chapeaux.

(3) Augustin Galamini, né en 1552, avait été nommé général de l'ordre de S[t]-Dominique en 1608, et, en 1611, cardinal sous le titre de Sainte-Marie de Ara-Cœli. Il mourut le 6 septembre 1639, âgé de 90 ans.

(4) Dominique Séguier, qui siégea de 1637 à 1659.

(5) Jules Mazarin fit partie de la promotion de 1641.

de la femme du feu conte de Rieus (1) pour l'abbaie de S[t] Pierre de Caunes au diocese de Narbone (2), que le Roi me dona l'an passé, et que ce gentilhomme me dispute pour quelque droit qu'il pretent avoir dessus ce benefice. Vous priant, si vous avez quelque habitude en ces quartiers là, qu'il vous plaise leur escrire, quils vous envoient une information particuliere de l'estat de cette Abbaie, de son revenu, sa situation ; et qu'ils vous adressent quelque bon religieus de S[t] Benoist pour estre mon vicaire général, et quelque home riche et assuré, pour lui affermer l'Abbaie, si j'obtiens arrest du grand conseil en ma faveur, come j'espère, tout au plus tard dans la fin de ce mois. Je vous prie aussi qu'il vous plaise vous souvenir du Prioré de Plassan au Contat. Vous demandant pardon pour tant d'importunité, et m'offrant en revanche d'executer tous les commandements, dont il vous plaira de mhonorer en cette court, avec toute la fidélité et diligence, que vous pouvez desirer

Monsieur, de

vostre tres humble et tres obeissant seruiteur

DE FONTENAI BOUCHARD.

A Rome ce 3 septembre 1639. (3).

(1) Sans doute Saturnin Séverin de Narbonne, fils de Hector de Narbonne, vicomte de Saint-Girons, seigneur de Puy-Daniel et de Marguerite de Narbonne. Celle-ci étant devenüe veuve épousa François de la Jugie, comte de Rieux. Précisément Saturnin, qui était grand archidiacre de Montpellier, fut abbé de Saint-Pierre de Caunes; on ne sait pas très-exactement quand commence et quand finit son administration (*Gallia christiana*, VI, 184.)

(2) L'abbaye de Saint-Pierre de Caunes au diocèse de Narbonne fondée vers 780. Voir *Histoire de l'abbaye de Caunes ordre de Saint Benoit, au diocèse de Narbonne, d'après les documents originaux* par Louis Béziat (Paris, Claudin, 1880, in-8°).

(3) Bibliothèque Nationale, fonds français, vol. 9537, pièce n° 97, autographe. Il n'y a pas d'adresse, mais tout démontre que la lettre a été adressée au frère de Peiresc, M. de Valavès.

VI

Une visite de Bouchard à Peiresc.

Je demandais, dans une des notes de l'*Avertissement*, si l'on savait ce qu'était devenu le manuscrit du *Journal ou Mémoires d'un voyage de Paris à Rome*. Le *Catalogue de la bibliothèque scientifique, historique et littéraire de feu M. Michel Chasles* (de l'Institut) répondit bientôt à ma question (1). Le manuscrit avait été acheté par le grand mathématicien à la vente de la collection Monmerqué. M. Claudin, complétant les renseignements que me fournissait le catalogue si bien dressé par lui, a eu l'obligeance de m'apprendre que le journal venait d'être acquis par M. Isidore Liseux, libraire éditeur, qui se propose de le publier en entier. M. Liseux a été assez aimable pour me permettre d'offrir à mes lecteurs le récit de la visite faite par Bouchard à Peiresc. Je ne saurais trop le remercier de la générosité et de la bonne grâce avec lesquelles il m'a communiqué ce récit qui, comme l'a dit M Claudin, dans son analyse du *Journal*, n'est certes pas la partie la moins intéressante d'un document que voudront lire tous les curieux du bon pays de France.

Gontaud, 30 juillet (2).

(1) Paris. A Claudin, 1881, in-8°, page 61, article 657.

(2) M. Liseux m'apprend au dernier moment qu'il vient de céder le journal de Bouchard à la Bibliothèque nationale. J'avais dit *(Avertissement)* que Bouchard naquit à Paris on ne sait trop en quelle année. Ce fut le 30 octobre 1606, d'après la déclaration que me fait connaître M. Liseux, auquel je dois encore les notes qui accompagnent l'extrait que l'on va lire.

... Le dimanche 10 (1), après avoir passé quatre grandes lieues qui en vallent 5 de France, par un pais inegual, tantost montueus et tantost plat, plein de rosmarin, lavande, tim, myrte, laurier et lentisque, qui y croissent naturellement au lieu de brouissailles, lon fut ouir la messe à Lambesc à une eglise de Mathurins; laquelle expédiée, le moine (2) mangea amplement au *Chapeau rouge* (3) et but encore mieus d'un certain vin muscat nouveau excellent, comme disoint les autres; car Orestes (4) ne mangea point du tout, *per conto di sanità et di lesina* (5) et a presque tousjours depui observé cette règle de ne faire qu'un bon repas le jour, disnant ou soupant legerement lorsqu'il a ou bien soupé ou bien disné. A la sortie de Lambesc, lon treuve quantité d'oliviers, mais fort petits, de sorte qu'il semble proprement que ce soint des osiers. Après lon monte une colline chargée de rouvres, chesnes verds (deux especes de chesnes qui ont la feuille plus petite que les ordinaires, plus brune et plus lustrée; les chesnes verds l'ont encore moins large et descoupée que le rouvre, retirant fort au laurier), arboussiers (arbre fort beau, voyez-en la description au Recueil des Plantes, comme aussi des autres), storax, lentisques, lauriers, myrtes, rosmarins et pins. A la sortie de ce paradis, où regnoit le printemps mesmes au mois de Novembre, lon commence à descendre par la vallée la plus fertile, en blets, oliviers, fruitiers, vignes, figuiers, la plus delicieuse et agreable

(1) Novembre 1630.
(2) Un Jacobin réformé, qui faisait route avec Bouchard depuis Avignon.
(3) Hôtellerie.
(4) Ce pseudonyme de Bouchard est écrit en lettres grecques.
(5) Pour cause de santé et d'économie.

pour les herbes, et arbres odoriferans, et surtout pour la vue, qui s'estend jusques à la mer, à ce que lon dit, et qui descouvre toute la grandeur et circuit d'Aix, qui est au bas dans un fonds ; où lon n'arriva que vers la nuit, quoy que lon ne conte que trois lieues de Lambesc à Aix, mais qui en valent tout au moins six ou sept de France, tout le reste des lieues de Provence valant le double et le triple de celles de delà Loire.

Toute la ville estoit lors en armes, le peuple s'estant souslevé pour un nouveau établissement d'eslus que le Roy vouloit faire en cette porvince, abolissant les estas ; en quoi la noblesse ayant grand interest, ces estas estans tenus par ceus de leurs corps, et qui par consequent leur aportoint grand gain et grand pouvoir, avoit rendu ces eslus si detestables et si horribles à la populace, qu'elle avoit formé un parti contre nommé le Cascaveau, à cause d'une sonette qu'ils portoint au bras pour signe, laquelle s'appelle Cascaveau en Provençal ; et la sedition estoit si violente, que le premier président et quelques conseillers du parlement avoint été contraints de sauver leur vie par la fuite, leurs maisons ayant esté pillées, bruslées et abbatues tant aus champs qu'à la ville, pour un simple soubçon qu'on avoit qu'ils favorisoint le parti des eslus. L'image du Cardinal de Richelieu et du marquis d'Efflat avoit esté bruslée publiquement en la place. Orestes en cette rencontre couroit danger de sa vie s'il eust dit à la porte qu'il estoit venu à Aix pour parler à Mr de Peiresc, comme véritablement il venoit pour cela ; ce qu'il n'eust pas manqué de dire et monstrer les lettres qu'il avoit de Paris pour luy, s'imaginant qu'elles lui serviroint de passeport, veu la qualité de conseiller, et la grande réputation qu'il avoit en cette ville ; mais ce Bouche (1) qui estoit venu

(1) Chanoine d'Avignon, originaire d'Aix.

d'Avignon avec Orestes, qui sans y penser luy avoit parlé du S[r] de Peiresc, l'advisa qu'il eust bien à se garder de tesmoigner à la porte ni dans Aix qu'il eust seulement la cognoissance de cet honeste homme; lequel estoit suspect pour avoir traité chez luy le S[r] d'Aubray, maistre de requestes, qui avoit porté la commission des eslus, et qui fut contraint de se sauver par dessus les toits des maisons. C'estoit l'ancien ami de M[r] de Peiresc, ayant fait le voyage d'Italie ensemble. De sorte qu'Orestes estant interrogé diligemment à la porte, où il y avoit double garde, d'où il venoit et qu'est-ce qu'il demandoit, dissimula tout, faisant entendre qu'il ne vouloit seulement que coucher, pour passer le lendemain à Tholon, où il vouloit s'embarquer; et qu'il venoit de Lyon, ayant esté adverti par le mesme Aouche, qu'il ne fist paroîstre en aucune façon de venir de Paris, pour ce que tous ceux qui en venoient estoint suspects. De plus lon luy demanda à la porte si il n'avoit point rencontré par chemin les troupes de Monsieur frère du Roy, qu'on disoit venir pour assiéger leur ville; auquel ils estoient resolus de fermer les portes, et au Roy mesme, ce disoint-ils, s'il venoit pour establir les eslus. Et passant par les rues, quantité de pauvres gens l'arrestoint par la bride, lui demandant si le Roy continuoit à vouloir les eslus, et juroint s'arrachant les cheveux, et foulants leurs chapeaus aux pieds, qu'ils se lairroint plus tost tous couper la gorge que de lés recevoir. Que si Orestes fust venu en compagnée de cet Advocat du Roy de Draguignan qu'il laissa à Lyon (1), et lequel venoit se faire recevoir en un office de procureur du Roy aus eslus, qu'il avoit levé aus parties casuelles; ou bien que lon eust sceu à Aix qu'Orestes qui de bonne fortune avait changé de nom, se faisant

(1) Cet avocat était parti de Paris avec Bouchard.

appeler sur le chemin Naiocreuz (1) estoit fils d'Agamemnon (2) lequel avoit pris le parti des eslus du Languedoc et les avoit establis l'esté precedent en cette province, qui se vouloit aussi rebeller lors à l'imitation de la Provence: le peuple l'eust asseurement deschiré et mis en pièces.

Après avoir soupé à l'hostellerie de la *Mule*, il fait porter les lettres d'Epicure (3) au prieur de la Vallette, pour lors grand vicaire de l'archevesque ; venerable vieillard fort versé aus sciences, principalement en l'astrologie, et qui tesmoigne, dans la franchise et simplicité de sa conversation, la sincérité et générosité de ses sentiments ; il envoya querir, à la prière que lui en fit Orestes, le chanoine de Bragemont, jeune gentilhomme, grand amateur des lettres, et qui a les bonnes opinions. Tous deux lui firent entendre comme le Sr de Peiresc se tenoit absent d'Aix en sa maison de Beaugensier (4) à... lieues de Tolon, à cause des soubçons que l'on avoit qu'il ne favorisast les eslus : jusques là que le peuple luy avoit abbatu une maison dans Aix, qui estoit attachée à celle où il demeure, soubs pretexte qu'il l'avoit louée à un partisan des eslus ; et leur furie avoit passé jusques à un cabinet où le Sr de Peiresc tenoit quelques livres qui, ayant esté prins, luy furent par après reportez à Beaugencier : conseillants au reste à Orestes de partir le lendemain le meilleur matin qu'il pourroit, ne faisant nullement sûr en cette ville pour ceux qui venoient du costé de Paris ; et luy donnèrent des lettres adressantes à un juge de Tolon nommé

(1) C'est-à-dire Fontenai.

(2) Ce nom est écrit, dans le *Journal*, en caractères grecs.

(3) Gassendi. Le nom donné à Gassendi est écrit en lettres grecques.

(4) Bouchard écrit dans la suite *Beaugencier*.

Chabert, qui le meneroit à M. de Peiresc. Retournant le soir à l'hostellerie, Orestes ne vit que gens armez par les rues, et maisons ruinées et rasées jusques à une toise de terre.

....

....

Il estoit encore grand jour quand Orestes arriva à Tolon.......... Arrivé [là], il fut treuver ce juge Chabert pour qui il avoit des lettres; duquel il receut toutes les courtoisies imaginables, l'ayant mesme fait souper et coucher chez luy : où coucha aussi avec Orestes le neveu de M. de Peiresc, fils de M. de Velavez, nommé le baron de Riants; jeune homme fort simple, et qui n'a point de plus belle qualité que celle de gentilhomme. Le lendemain 13 novembre, comme ce baron et Orestes vouloint partir pour Beaugencier, où estoit M. de Peiresc, ils furent empechez par un bruit qui courut ce jour-là par la ville, que quatre cents hommes d'Aix venoint pour ruiner Beaugencier, et couper les oliviers d'alentour de Tolon, pour ce qu'ils ne s'estoient pas rebellez quand et quand eus; mesme cette matinée là, Monsieur de Guise vint à Tolon voir les munitions et fortifications.

Enfin le lendemain, mercredi 14, ils partirent l'aprèsdisnée, passant par la Garde, la Valette et Soliez, qui se voit sur le haut d'une montagne, et dit-on que c'est une fort belle maison et delicieuse, appartenant au gouverneur de Tolon. C'est à deux lieues de Tolon, dans le plus beau pais du monde par la quantité d'oliviers, figuiers, lauriers, myrtes, grenadiers et orangers dans les jardins. A trois quarts de lieue l'on passa une petite rivière nommée le Gapeau, qui va à Beaugencier, sur laquelle il y a des moulins à papier, qui s'y fait fort beau ; et un martinet à cuivre et un autre moulin à scier du bois. A un quart de lieue de là se treuve Beaugencier, village en-

fermé entre deus montagnes, qui a environ 250 foeus.

Monsieur de Peiresc retint le soir et le lendemain 15 tout du long du jour Orestes chez luy, avec toute la bonne chère et toutes les faveurs que l'on sçauroit souhaiter. Aussi est-ce un homme qui n'a pas son pareil en l'Europe pour la courtoisie et humanité, comme aussi pour la sagesse, science, curiosité de toutes les belles choses, et intelligence de tout ce qui se passe dans le monde : n'y aiant royaume, païs ni ville celebre, où il n'aye correspondance, et d'où il ne sache et n'aye tout ce qu'il y a de remarquable et de rare : soit par les gens de merite et de sçavoir avec tous lesquels il a commerce de lettres; ou par des hommes qu'il tient exprès à ses despens sur les lieus. Aussi a-il le cabinet le plus curieus de l'Europe. Car pour les livres, il a une bibliothèque acomplie tant d'imprimez que de manuscrits, qu'il fait tous relier en marroquin rouge de Levant avec quantité de dorures : et tient à cet effet continuellement en sa maison deus ou trois bons relieurs. Pour les medailles et autres antiquités, il en a telle quantité, que l'on luy desrobaen un seul coup, il y a deus ou trois ans, trois cents médailles d'or. Les peintures sont infinies, entre autres les portraits des hommes illustres : comme aussi tous les ouvrages des autres arts nobles et curieus, dont il a toujours chez luy quelque excellent artisan. A cette heure, pour les choses naturelles, il a tout ce qu'il y a de rare et de curieux. Et ce qui est de plus excellent, c'est qu'il n'est nullement chiche de tous ces beaus tresors, mais il les communique et les envoye à tous ceus qu'il sçait en estre dignes, sans en estre prié mesme bien souvent : aussi est-il recognu partout pour l'unique fauteur et protecteur de tous les lettrez ; les aidant de livres, de credit et faveur; et quelquefois mesmes d'argent. Sa maison est la retraite et le rendevous de tous les gens de merite, principalement de ceux qui passent de

France en Italie et d'Italie en France ; et n'y a homme de vertu ou de qualité qui face ce chemin, sans excepter mesmes les princes, ambassadeurs, nonces et agents, qui ne le vienne salüer, et prendre de luy instruction et lettres d'adresse.

Ce fut aussi ce qui avoit fait venir là Orestes qui partant de Paris avoit pris M[rs] du Pui et Rigault lettres de recommendation addressantes à lui. Il bailla à Orestes diverses lettres pour Rome, entre autres aux cardinaux Barberin et Bentivoglio ; et pour instruction, l'advisa qu'il ne parlast jamais ni de Dieu ni du Pape soit en bien ou en mal ; qu'il se vestit de long pour se rendre plus venerable, et s'exemter de despense et de desbauche ; qu'il hantast le moins qu'il pourroit les François, et qu'en pratiquant avec les Italiens, il ne s'embarquast jamais avec eus ni au jeu ni aux femmes ; qu'il leur deferast fort et les estimast. Après, il lui communiqua le peu de raretez qu'il avoit à Beaugencier, son cabinet estant à Aix, de sorte qu'Orestes ne put le voir. Entre autres il lui monstra quantité de commentaires Grecs ms. sur Platon, qu'il vouloit envoyer à Holsteinius ; un petit trépied antique ; et deux momies, dont l'une estoit toute entiere, estant encore envelopée de ces papiers ou chartes, ou incrustations qu'ils usoient en ces temps là : qui sont varieguées de jaune, bleu et rouge, avec quantité de bestes et hieroglifiques. Orestes remarqua sur le front, l'estomac et le ventre, la figure d'un scarabeus ou fouillemerde. Le masque d'or ou d'argent qu'ils leur mettoint au lieu du visage, avoit esté osté ; elle estoit de demesurée grandeur. L'autre estoit sans cette première couverture, et la voyoit-on liée estroitement par tous les membres de petites bandes estroites de linge, avec lesquelles ils attachoint à la chair les drogues préservatrices de corruption, dont ils la farcissoint aussi par dedans ; elle avoit des petits

idoles touts vers dans le ventre. Outre ce, il monstra la caisse exterieure de bois dans laquelle ils enfermoint les corps : ce sont deux morceaus de bois creusez par dedans, et taillez grossièrement par dehors en forme d'un homme enseveli ; soubs le menton il y avoit une petite eminence de bois de deux doigts. C'est la marque du masle, disoit le Sr de Peiresc : peut estre que cela veut représenter la barbe. Il avoit eu toutes les peines du monde d'avoir cela : car, outre les deffences qui sont expresses en Egypte de n'enlever aucun de ces corps, les mariniers ne s'en veulent point charger, disant que cela fait exciter des tempestes extraordinaires et noyer le vaisseau où ils sont.

Ensuite il luy monstra ses fleurs, dont il a tres grande quantité de fort belles et rares ; puis ses arbres, et orangers dont il a une infinité de sortes : entre autres il a toute une palissade d'orangers de la Chine, qui demeurent toujours bas, ont la feuille fort petite, et qui se tond comme du bouis. Ils portent un fruit excellent et musqué. Il le faut menger avec l'escorce mesme. Son enclos n'est pas fort grand, estant entre des montaignes ; la rivière passe au travers, où il y a de fort bonnes truites. Le bastiment n'est pas somptueus, mais commode ; de sorte qu'il y a toujours un appartement vide pour les estrangers : quoy que son frère le baron de Velavez loge en cette mesme maison avec sa femme, son fils, et de plus sa bru depuis que Mr de Peiresc a eu marié son neveu, auquel il a donné son office de conseiller, faisant dessein de ne plus retourner à Aix, mais de demeurer à Beaugencier et y faire venir son cabinet. Ils vivent ainsi tous ensemble là-dedans à l'antique, n'y ayant jamais eu de partage entre les deus frères ; de sorte que par cette communauté et bonne intelligence, ils menent une vie de prince avec six ou sept mille escus seulement qu'ils ont de revenu en tout : tenant tousjours

cinquante personnes dans la maison, faisant des despences excessives à entretenir tant de correspondances dehors, et achepter livres et autres curiositez ; envoyant des presents à quantité de gens de qualité éminente, et logeant et traitant tous les honnestes gens qui passent.

Toutes ces généreuses actions ressentent bien l'ancienne noblesse d'où ils sortent. Et Mr de Peiresc est l'aisné de la famille, ayant environ 53 ans ; il est de stature haute et menue ; le visage long et mélancoliq, le poil chastain clair ; fort posé et respectueux en sa conversation, mais qui a la mine de se faire fort respecter dans la maison, ayant un certain air imperieus. Ses discours sont libres et gays sans beaucoup de scrupule, quoy qu'il face dire tous les jours la messe en sa chambre. Mange fort peu et ce du mouton bouilli seulement. Dort peu, estant subjet à une suppression d'urine qui l'incommode. Son principal exercice sont les livres ; et les lettres qu'il faut qu'il escrive continuellement : en quoy il garde cet ordre-cy. Il corrige, note et apostille toutes celles qu'il reçoit, puis les fait transcrire dans un registre, comme il fait aussi de toutes celles qu'il envoye ; et n'escrit jamais à un lieu, qu'il n'envoye des lettres à tous ceux qu'il y cognoist.

Dès sa jeunesse il commencea cette vie studieuse, et pour ce ne s'est jamais voulu marier, et a toute sa vie haï et mesestimé les femmes. Mr du Vair, venant à estre premier président à Aix, gousta tellement son esprit, qu'il l'eut toujours à manger chez luy pendant qu'il fut en Provence ; et estant appelé à la court à la charge de garde des sceaux, il l'emmena avec soy , où il luy fit avoir l'abbaye de Guistre, qui ne vaut néantmoins que mille escus de rente ; elle est pres Bordeaus.

Le 16, estant retourné de Beaugencier, il [Orestes] fut voir hors du port de Tolon un grand vaisseau de guerre, etc. . . . .

UN BAPTÊME ROYAL

AU MOYEN AGE.

En 1294, Jeanne de Navarre, reine de France, était enceinte, et, comme le terme de sa grossesse approchait, elle se rendit à Creil pour y faire ses couches.

Au commencement du mois d'août, le roi se disposait à l'y rejoindre et à passer quelque temps avec elle dans la vieille résidence royale (1), quand il apprit en route que sa femme venait d'accoucher. A cette nouvelle, au lieu de presser son voyage, Philippe-le-Bel changea brusquement son itinéraire et se rendit à Senlis (2). Il n'était pas là, quand dame Jeanne, la sage-femme, donnait ses soins à la reine au moment de la délivrance ; il ne se trouva pas davantage au baptême du nouveau-né (3) qui devait être plus tard Charles-le-Bel. La distance qui séparait les deux époux était cependant bien courte : entre Creil et Senlis, il n'y a que deux lieues. Nous ne savons à

(1) Elle datait, en principe, de Dagobert Ier.

(2) Déposition de Gaucher de Chatillon. Cette déposition est contenue avec un grand nombre d'autres dans le rouleau conservé au Trésor des Chartes sous la cote J. 682, nº 2, et qui renferme l'information faite en 1322 au sujet de l'annulation du mariage de Charles-le-Bel, roi de France, et de Blanche de Bourgogne. Nous avons emprunté à cet intéressant document tous les détails qui suivent et qui rectifient parfois divers points d'histoire.

(3) L'Itinéraire de Philippe-le-Bel publié au tome XXI des *Historiens de France* le montre bien à Creil le 3 août 1294 ; mais il ressort de l'information de 1322 (J. 682, nº 2) que le roi n'assista ni à l'accouchement, ni au baptême.

quels motifs obéissait le roi en agissant ainsi et en montrant à l'égard de Jeanne une pareille négligence. Toujours est-il qu'il ne prit aucune part à la cérémonie qui fait l'objet de cette note.

Dans la demeure de la reine, on n'avait pas attendu la venue de l'enfant pour penser au baptême. Parrains et marraines étaient déjà choisis, nombreux comme il convenait (1), et dont les principaux étaient Charles de Valois, frère du roi (2), Gaucher de Châtillon, comte de Porcéan, connétable de France, et Mathilde, comtesse de Bourgogne (3), cousine de Philippe-le-Bel.

Mathilde était à Creil depuis quelques jours. Un messager de la reine était venu la trouver en Bourgogne, à Clairvaux, pour lui annoncer qu'on l'avait désignée pour marraine de l'enfant à naître ; puis, sa mission remplie, il s'en retournait à Creil quant on le renvoya de nouveau auprès de Mathilde pour la prier d'accélérer son voyage. « Le messager, Michel Flameng, la rencontra comme « elle se dirigeait vers S[t] Fiacre (4), et fit route avec elle

(1) Jusqu'au concile de Trente, les parrains et marraines étaient très-nombreux au moyen âge, surtout dans le grand monde. Au baptême du roi René d'Anjou (1409, janvier) (V. Lecoy de la Marche, *le roi René*, t. I, p. 4) les principaux étaient l'abbé de S[t] Aubin, Jean, seigneur de l'Aigle, Guillaume des Roches, chevalier, et l'abbesse de Notre-Dame d'Angers. — On réduisit plus tard les parrains à trois, dont deux du sexe de l'enfant (V. la Borderie, *Noel du Fail*, *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1875, p. 257, note 2). — Le concile de Trente (sess. 24), enfin, défendit d'avoir plusieurs parrains et marraines et restreignit considérablement les cas de parenté spirituelle résultant du parrainage.

(2) Charles, comte de Valois, d'Anjou, du Maine, d'Alençon et de Chartres, né en 1270, mort en 1325.

(3) Plus tard, comtesse d'Artois.

(4) «... Venientem versus sanctum Fiacrum (*Dép[t] de Seine-et-« Marne, arr[t] de Meaux*) et venit usque ad Karolilocum cum eâ ; « et ibi dicta domina dimisit currum suum et ascendit super

« jusqu'à Charly (1). Là, Mathilde renvoya son char (2), « monta sur un palefroi pour aller plus vite et vint droit « à Senlis où était le roi » (3). Elle s'entretint quelques instants avec lui, puis gagna Creil où elle avait hâte de se reposer de sa longue chevauchée, et où èlle arriva, nous l'avons dit, au grand contentement de la reine, un peu avant l'accouchement.

Une fois l'enfant né et les parrains et marraines réunis, on régla les derniers préparatifs de la cérémonie, et le baptême se fit dans l'église de S[t] Evremond, vers la fête de S[t] Arnoul, c'est-à-dire aux alentours du 15 août (1294) (4).

L'église était alors isolée dans l'île que forme l'Oise à l'entrée de Creil. On ne construisit, en effet, que quelques années après le château dans l'enceinte duquel l'église fut comprise dès 1322 (5) et qui se trouvait ainsi

« quemdam palafredum, ut citius posset ire, et ivit recta via « apud Silvanectum ubi erat rex Francie ...» Déposition de Michel Flameng.

(1) Dép[t] de l'Aisne, arr[t] de Château-Thierry.

(2) Le mauvais état des chemins rendait à peu près indispensable au moyen âge l'emploi du cheval ; cependant on exagérerait fort en disant comme MM. de l'Epinois et Merlet : « tous les voya- « ges se faisaient à cheval et les femmes elles-mêmes ne connais- « saient d'autres moyens de transport que les palefrois ou les « haquenées » (*Cartulaire de N. D. de Chartres*, I, CCXVIII). Nous venons de voir la comtesse de Bourgogne faire en voiture le trajet de Clairvaux à Charly, soit plus d'une trentaine de lieues.

(3) Philippe-le-Bel était à Senlis. Il paraît, à ce moment, s'être plus d'une fois rendu de là à Saint-Christophe-en-Hallate (dép[t] de l'Oise, commune de Fleurines).

(4) «... Dicit... quod circa festum beati Arnulphi, quod est circa « augustum, idem dominus rex fuit baptisatus. » Déposition d'Adam Barbier. Il y a plusieurs Arnoul, au calendrier ; le témoignage prouve qu'il s'agit ici du saint évêque de Soissons.

(5) Déposition de Charles de Valois, frère du roi.

achevé cinquante ans plus tôt qu'on ne le croit, la plupart des auteurs le faisant dater de 1370 seulement (1).

Une nombreuse assistance se pressait autour de S[t] Evremont. On y remarquait d'abord l'archevêque qui allait officier, celui de Reims (2) ou celui de Rouen (3), les témoignages sont indécis sur ce point, puis les nobles parrains Charles de Valois, Gaucher de Châtillon et la principale marraine, Mathilde. C'étaient encore le comte de Bourgogne (4), le comte de Flandre (5), la comtesse de Joigny (6), Blanche de Bretagne (7), Marguerite de Montataire, etc. Plusieurs prêtres (8) et moines, nombre d'habitants de Creil et la plupart des gens de la résidence royale complétaient le cortège (9).

La cérémonie commença par la *catéchisation*. C'était un souvenir de l'instruction solennelle d'autrefois par laquelle on préparait le catéchumène, avant de lui donner entrée dans l'église, à recevoir le sacrement du baptême. Le concile d'Elvire (10) avait fixé jadis à deux ans la durée minimum de l'épreuve ; mais à l'époque qui nous intéresse il ne s'agit plus, on le devine, d'un aussi

(1) V. Expilly (d') *Dict. géographique*, v° Creil ; Joanne, *Dictionnaire géographique de la France*, v° Creil, etc.

(2) Il s'appelait alors Pierre I Barbet.

(3) Guillaume II de Flavacourt.

(4) Othon ou Othenin V, mari de la comtesse Mathilde.

(5) Gui de Dampierre.

(6) Femme de Jean II, comte de Joigny.

(7) Les témoignages disent ici *Jeanne*, là *Blanche* de Bretagne. Il doit être plutôt question de Blanche de Bretagne, fille du duc Jean II et femme de Philippe d'Artois.

(8) Notamment le chapelain de la reine, Pierre Dargent, chantre de l'église de Melun.

(9) V. au rouleau J. 682, n° 2, les dépositions des gens de Creil et du château.

(10) La date de ce concile n'est pas certaine ; mais les meilleurs auteurs le placent vers l'an 300.

long examen, mais d'une simple constatation de la foi et des intentions des parrains.

Aux portes de l'église se fit donc la catéchisation ou l'interrogatoire dans les termes consacrés (1) et qui sont toujours restés en usage.

« Que demandez-vous ? — La foi, la vie éternelle. —
« Si vous voulez la vie éternelle, gardez ces commande-
« ments : Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout
« votre cœur et de toute votre âme et de tout votre es-
« prit, et le prochain comme vous-mêmes. Renoncez-vous
« à Satan ? — J'y renonce. — Renoncez-vous à ses œu-
« vres ? — J'y renonce. — Renoncez-vous à ses pompes ?
« — J'y renonce..... » (2).

Quand les parrains et marraines eurent ainsi satisfait aux questions de l'archevêque, l'officiant s'approcha de l'enfant, en disant : *Eloigne-toi, démon, de cette image de Dieu et cède la place au Saint-Esprit*; puis il mit un peu de sel aux lèvres du jeune prince : *Recevez, dit-il, le sel de la sagesse et qu'il vous rende Dieu propice pour la vie éternelle*. Il exorcise alors le démon, touche les oreilles et les narines de l'enfant, et termine par ces paroles : *Pour toi, démon, fuis au loin car le jugement de Dieu approche*.

L'archevêque ordonne ensuite de faire entrer le cathécumène dans l'église (3). Est-ce, dans ce moment, devant les fonts baptismaux ? Est-ce plutôt avant la catéchisation ? toujours est-il qu'avant le baptême, un prêtre, c'était Jean de la Grange (4), aumônier de la reine Jeanne, vint lire

(1) La catéchisation se fit certainement dans ces termes, bien qu'aucun témoignage ne nous les ait expressément rapportés.

(2) L'abbé Guillois, *Explication historique du catéchisme*. Paris, 1863, t. III, p. 61-62.

(3) *Cours d'instruction religieuse*, par un directeur des catéchismes de Saint-Sulpice, t. IV, p. 139 et s.

(4) Le même, sans doute, qui devint évêque de Meaux en 1298 et mourut avant 1300 (*V. Gallia Christiana*, t. VIII, col. 1632).

une cédule sur laquelle étaient écrits les noms de ceux et de celles qui devaient être parrains et marraines (1), proclamant à haute voix leurs noms en présence de tous (2).

Dans cette espèce de publicité donnée au baptême, dans cet acte destiné à garder, avec le nom des parrains, le souvenir de la cérémonie, ne faut-il pas voir, ce semble, comme un premier essai d'acte de baptême ou d'état civil, antérieur de bien longtemps à la fameuse ordonnance (3) de François I[er] ?

La cédule lue, la comtesse Mathilde prit aussitôt l'enfant des mains de dame Jeanne, l'accoucheuse, et le porta « tout nu, dépouillé de ses langes » (4), sur les fonts baptismaux. Pendant qu'on le baptisait (5), elle tenait l'enfant par un de ses pieds, Charles de Valois par l'autre pied et Gaucher de Chatillon par le milieu du corps (6).

(1) « ... Et ibidem vidit et audivit quod frater Johannes de « Granchia, elemosinarius regine Johanne matris dicti domini Ka- « roli, qui dum puer pararetur ad tradendum baptismo, legit « quamdam cedulam in qua erant scripta nomina illorum et illa- « rum qui debebant esse compatres et commatres, et inter alios « fuit nominata dicta domina Mathildis, comitissa Burgundie, « que ibidem erat presens... » (Déposition de Pierre Dargent).

(2) « ... Clamavit et nominavit in altum coram omnibus... » *(Ibid)*.

(3) Ordonnance de 1539, à laquelle il faudrait rattacher certains synodes diocésains antérieurs et postérieurs ayant pour objet la tenue des registres de baptêmes, de mariages et de morts.

(4) « Totum nudum, pannis exsolutum. »

(5) ... « Predicta Mathildis tenuit super dictos fontes dictum « puerum per unum de pedibus ipsius pueri dum baptizaretur. » Déposition de Nicolas de la Fare, prêtre.

De l'attitude de Mathilde, nous connaissons par induction celle des parrains. V. les détails du baptême de Louis XII contenus dans le glossaire de Du Cange, *V° Baptismus* (édition Didot).

(6) L'immersion faite, Mathilde semble avoir remis l'enfant à Charles de Valois : « et ibi (Mathildis) tradidit ipsum (puerum) domino Karolo comiti Valesie qui fuit principalis compater. » Déposition de Pierre Dargent, prêtre.

Bon nombre d'assistants apposèrent aussi les mains sur l'enfant ou le touchèrent un instant pendant qu'on le plongeait dans l'onde sainte, car il fut évidemment baptisé *par immersion* (1).

La cérémonie accomplie, le cortège s'en revint auprès de l'accouchée. La comtesse Mathilde rapporta elle-même son filleul de l'église à la chambre de Jeanne de Navarre. « Vous êtes maintenant ma dame et commère » dit-elle aimablement à la reine en la revoyant (2). Nous ne savons quelles paroles prononcèrent Charles de Valois ou son compère, le connétable de France; mais ils n'eurent pas, sans doute, motif de lui dire, comme Louis XI à la duchesse d'Orléans (3) : « Madame ma « commère, cet enfant qui ne fait que naitre m'a pissé « en la manche quand je le tenois sur les fonts ! quel « signe est-ce ! (4) »

Ils ne faillirent pas non plus tomber comme ce roi, si malheureux ce jour-là, au sortir de la chambre de l'accouchée (5). Il s'y heurtèrent peut-être, tout au plus, au messager que la reine avait envoyé le jour même à Paris chercher « des tasses et des lan-

(1) Le baptême par immersion se maintint plus longtemps qu'on ne croit en France. En 1462, par exemple, Louis XII fut ainsi baptisé. (V. Du Cange, v° *Baptismus*).

(2) « Modo estis domina mea et commater... »

(3) En 1462.

(4) « Cum rex Ludovicus XI reversus fuisset de baptismo ad cameram dominæ ducissæ, ipse rex Ludovicus loquens eidem ducissæ dixit : « *Madame ma commère, cet enfant qui ne fait que « naître m'a pissé en la manche quand je le tenois sur les fonts, « quel signe est-ce !* Et cum vellet recedere ab hujus modi camera, « calcar suum accepit linteamen lecti, sic quod fere cecidit; « tunc dixit : « *Et deux* », de his duobus casibus male contentus, « ut videbatur. » (Acta dissolutionis matrimonii Ludovici XII, f° 134.) (Du Cange, v° *Baptismus*.)

(5) V. la note précédente.

ges » (1) pour le royal enfant et qui était certainement fort pressé de revenir avec son supplément de layette. Curieux témoignage de la simplicité des mœurs à cette époque qu'une pareille pénurie à la cour de France !

La reine garda bonne mémoire du rôle joué, ce jour-là, par Mathilde. Plus d'une fois dans la suite, l'ayant auprès d'elle dans sa voiture, elle aimait à lui dire « or cza, bele commère » ou autres mots semblables (2). Pour Mathilde, le souvenir de son parrainage dut un jour, au contraire, lui être bien pénible. C'est quand il se trouva invoqué, comme preuve de parenté à un degré défendu, contre sa fille Blanche pour l'annulation du mariage conclu jadis entre elle et Charles le Bel, le prince même dont nous venons de raconter ici le baptême (3).

P. Bonnassieux.

(1) « Pro querendis ciphis et pannis necessariis pro dicto puero. » (Déposition de Michel Flameng.)

(2) Déposition de Jean Corbeillon, cocher de la reine Jeanne.

(3) Le mariage fut cassé en 1322 à la suite de l'information dont nous avons tiré les éléments de cette note.

Il avait été conclu, du reste, entre des enfants incapables de bien comprendre leurs engagements, nous le disons surtout pour la princesse qui les oublia si vite.

« En 1308, date de l'union, Blanche avait moins de douze ans « et Charles le Bel, quatorze ans moins 5 mois » aux termes de la déposition de Charles de Valois, qui savait bien leur âge, comme il le dit en 1322, puisqu'il avait servi à l'un et à l'autre de parrain. N'y a-t-il pas là comme une circonstance atténuante aux désordres de 1313 ?

COMPTE-RENDU

Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, par M. le baron Alphonse de Ruble. Paris, Labitte, 1881, in-8°.

M. de Ruble a déjà publié, il y a quelques années, un livre fort intéressant sur le mariage de Jeanne d'Albret; son nouvel ouvrage se recommande par les mêmes qualités qui avaient été remarquées dans le précédent, par l'abondance des recherches, la clarté et la précision dans leur mise en œuvre, un style pur, facile et d'une lecture agréable.

Le moment où l'auteur entre en matière est solennel; la France porte déjà dans son sein le germe de quarante ans de guerres religieuses. Les idées d'une réforme rendue nécessaire par les scandales du clergé, avaient fait irruption dans le pays avec une extrême rapidité, tantôt protégées par les évêques, comme à Oloron et à Montauban, tantôt propagées par des prédicants venus de Genève et qui payaient parfois de leur vie leur zèle trop ardent. Jeanne d'Albret et Antoine de Navarre paraissent être restés d'abord assez indifférents au milieu des luttes et des passions religieuses qui les entouraient; Jeanne, jeune encore, aimait mieux une danse qu'un sermon et Antoine, meilleur soldat que théologien, ne songeait pas à prendre parti dans l'un ou dans l'autre camp. Aussi, imitant leur prédécesseur Henri d'Albret, ils ne songèrent pas à violenter la conscience de leurs sujets et si plus tard, du Béarn, ils édictèrent pour la forme une déclaration sévère contre les Calvinistes, ce fut seulement pour complaire à la cour de France dont ils espéraient aide et secours pour reconquérir leur royaume de Navarre, usurpé par les Espagnols.

Ce fut en 1557 seulement qu'Antoine de Bourbon prit hautement parti pour les Calvinistes; il avait compris en effet la puissance de la réforme et voulait s'en faire une arme contre l'Espagne qui, malgré la vigilance de l'inquisition, était travaillée, elle aussi, par ce mal intérieur. Il espérait, en se déclarant protecteur des protestants, créer de tels ennemis au roi d'Espagne et lui donner tant à faire dans son propre royaume, que quelque circonstance ne tarderait pas à surgir lui offrant une occasion favorable de reconquérir le patrimoine des ancêtres de sa femme qu'on lui détenait contre toute justice.

En effet, dans cet esprit flottant et irrésolu sur les autres points, une idée, un projet, domina constamment tous les a

tres, celui de rentrer en possession de la Navarre devenue espagnole. M. de Ruble le suit pas à pas dans les développements de cette pensée, qu'il poursuivit à la fois par la négociation et les armes à la main. Mal soutenu par la cour de France, qui ne mit aucun zèle à appuyer ses réclamations et ne fit insérer aucune stipulation en sa faveur dans ses traités avec les Espagnols, il se retourna du côté du roi d'Espagne. Caressé et bien accueilli d'abord, on lui proposa d'échanger le royaume de Navarre contre le duché de Milan, puis on lui promit de lui fournir les moyens d'usurper le trône de France lui-même, à condition qu'il joindrait ses armes à celles des Espagnols et ferait avec eux la guerre au roi de France. Enfin, quand ses ambitieux projets semblaient en pleine voie de réalisation, tout le secret de ces négociations fut divulgué par les Espagnols au roi de France, car leur seul but avait été certainement de brouiller ensemble leurs deux ennemis.

Le roi de Navarre, malgré sa valeur brillante et chevaleresque, ne fut pas plus heureux dans la guerre que dans la diplomatie, là encore il fut berné par les Espagnols. Après avoir dépensé des sommes énormes à l'armement et à l'entretien de ses troupes, lorsqu'il pensait que la Navarre espagnole n'attendait que sa présence pour se déclarer en sa faveur, il se vit entourer de traîtres, et sur le point d'être fait prisonnier par l'ennemi supérieur en nombre, il dut rebrousser chemin en toute hâte après quelques jours de marche, sans avoir pu donner un coup d'épée.

Une page charmante dans le livre de M. Ruble est celle où il raconte la naissance de celui qui devait être Henri IV, sa mère chantant au milieu de ses douleurs un cantique à la Vierge, son grand-père lui faisant boire du vin de Jurançon, frottant ses lèvres d'une gousse d'ail et s'écriant en le présentant à son peuple : *Voyez, la brebis a enfanté un lion !* Une trouvaille du plus haut intérêt est celle que l'auteur a faite aux archives de Pau, d'une lettre écrite en patois béarnais par le jeune Henri de Navarre, alors âgé de cinq ans, pour encourager les sujets de son père à défendre leurs foyers contre les Espagnols ; ce précieux document, bien digne de prendre place en tête de la correspondance de Henri IV, est daté du 22 octobre 1558 et était demeuré inconnu jusqu'à ce jour.

A la suite de son ouvrage, M. de Ruble a inséré un appendice de plus de cent pages renfermant un grand nombre de pièces justificatives publiées intégralement ou simplement analysées ; il y a là des trésors dans lesquels les historiens qui s'occupent du XVIe siècle pourront puiser à pleine main. J. ROMAN.

CONCORDAT

PASSÉ ENTRE

LE DUC DE SAVOIE ET LE CLERGÉ DE SES ÉTATS

1432

A la suite de longues difficultés survenues entre le gouvernement des ducs de Savoie et l'épiscopat de la province ecclésiastique de Tarentaise intervint une première convention destinée à régler les droits réciproques des parties contractantes. Cette convention ne suffit pas, de nouvelles difficultés surgirent : de là le nouvel instrument que nous publions et dont la rédaction fut enfin arrêtée d'un commun accord entre les parties, sur les avis et d'après les lumières d'un grand nombre de jurisconsultes, à Thonon, le 16 janvier 1432 (ancien style).

Nous appelons ce document un *concordat*, pour employer le terme consacré, dans les temps plus rapprochés de nous, aux relations de l'Eglise et de l'Etat et à cette catégorie de rapports officiels où chacun des hauts contractants est censé ne rien céder et ne rien souffrir, mais il serait plus exact de l'appeler une *transaction*, comme le porte en effet le titre sous lequel l'acte est inséré au registre des minutes du notaire Bolomeri (1).

(1) 2e registre protocole de Guill. Bolomery (1430-1434), ff. 205-214. - - A Turin, aux *Archivi Piemontesi*, section des *Archivi di Corte*, section dirigée par le savant et obligeant M. Vayra.

Le mot transaction, d'ailleurs, donne à l'acte son véritable et remarquable caractère. On a vu dans le reste de la France le roi traiter avec le pape, pour le règlement des questions disciplinaires, mais la royauté semblait en quelque sorte épouser à ce point de vue les intérêts du clergé national et elle lui demandait un appui. Ici, au contraire, le clergé d'une partie des états du duc de Savoie, représenté par l'archevêque de Tarentaise, seigneur temporel immédiat de Moutiers, et par des suffragants de cette petite province ecclésiastique, les évêques de Maurienne et d'Aoste et l'évêque de Belley, traite lui-même de puissance à puissance avec le pouvoir civil du pays : ce sont deux états coexistants, armés chacun de leurs tribunaux, l'un disposant des âmes et ayant pour sanction l'excommunication dont on lui reproche d'abuser, l'autre disposant de la force matérielle par laquelle le tribunal ecclésiastique se plaint d'être entravé. Animés du désir de rétablir la paix, les deux gouvernements n'y parviennent pas du premier coup ; le premier essai est infructueux, il faut recourir à une sorte d'arbitrage laborieux d'hommes experts appelés à faire la part du gouvernement ducal et de l'Eglise et le contrat qui en résulte est authentiquement inscrit aux minutes d'un notaire (1) secrétaire d'état.

Enfin le duc s'engage solennellement à ne pas

(1) Notaire impérial, secrétaire du duc.

permettre qu'un autre évêque soit admis au bénéfice des dispositions qu'il consent en faveur des évêques de la province de Tarentaise.

Analysons et résumons cette transaction.

Les prélats se plaignent que les justices civiles mettent obstacle à l'exercice de la juridiction réelle des justices ecclésiastiques, c'est-à-dire de leur compétence *ratione materiæ*, à l'égard des personnes laïques. L'usure étant un crime de compétence canonique (1), les officiers du duc opèrent, sans aucune procédure, la confiscation des biens des usuriers décédés, et cela sur le vu de l'inventaire : il devrait y avoir lieu à procédure ecclésiastique et il devrait s'en suivre une restitution des usures à ceux qui ont été les victimes.

Accueillant avec bonté cette requête légitime, le duc estime néanmoins qu'aucune atteinte n'a été portée à la juridiction ecclésiastique, au contraire ; en tout cas, lui-même n'a prescrit aucune mesure attentatoire, au contraire, dit-il encore. Mais il a bien pu se faire que les justices civiles aient évoqué à leur barre des affaires purement civiles, quand même ces affaires auraient été engagées antérieurement devant la justice ecclésiastique. Le duc observe d'ailleurs qu'il y a lieu de se plaindre de l'abus que font les juridictions ecclésiastiques des excommunications et des interdits, soit collectifs,

(1) Son interdiction dérivait des prescriptions des conciles : néanmoins cette compétence était fort discutée par les jurisconsultes.

soit personnels, et du trouble qu'elles portent ainsi dans les âmes simples, « *animas simplicium personarum injuste frequenter laqueando* » ; ces excommunications s'adressent même à des personnes incertaines ou non désignées, et on y ajoute comme procédure des actes superflus, tels que lettres monitoires, regravatoires, triple admonition, ce qui retarde la procédure et accable de frais immodérés et quelquefois illégaux. Quant à la question des biens des usuriers, ce n'est pas excéder un droit qu'en user, or tous les ducs de Savoie traditionnellement ont confisqué les biens d'usuriers décédés en punition du crime d'usure ; l'autorité civile ne s'oppose pas, d'ailleurs, à ce que l'Eglise instruise de son côté contre les usuriers et les frappe de peines canoniques. Le duc déclare donc ne trouver rien à se reprocher, et il croit que les prélats au contraire feraient bien et opportunément d'apporter des modifications restrictives aux excès dont ils se rendent coupables.

Les prélats ne pensent pas avoir erré ni avoir jamais lésé les tribunaux civils ; ils sont juges ordinaires dans leurs diocèses et en possession de toute antiquité, conformément au droit écrit, de juger les affaires civiles ou criminelles que les parties sont d'accord de leur déférer.

Le duc proteste contre cet usage dont la possession a souvent subi des interruptions dans le sens légal du mot.

Déjà en 1430, un arrangement avait été réglé sur ces points, mais il n'a pas été mis en exécution et n'a pu l'être. On s'arrête donc à une nouvelle rédaction.

RÈGLEMENT DE COMPÉTENCE.

Par transaction, *transigendo*, les parties déclarent de la compétence pure des tribunaux ecclésiastiques les espèces relatives aux points suivants, même entre purs laïques :

Essence du *mariage*, *de fœdere et viribus matrimonii*.

Légitimité, lorsqu'il y a lieu de vérifier la validité du mariage.

Droit de *patronage*.

Crimes d'*hérésie* (1), *sortilège* (2), *simonie* (3) ou assimilés.

(1) D'après le droit canon, le crime d'hérésie dépend purement des tribunaux ecclésiastiques. Cependant en France, comme chacun le sait, l'autorité civile s'est fréquemment saisie de la poursuite et de l'instruction de ce crime : le juge civil ne laissait plus au juge ecclésiastique que le soin de rendre la sentence : l'instruction en est mixte, concurrente et cumulative, aux termes des Ordonnances de 1540, art. 1, 30 août 1512, art. 1, 19 novembre 1549.

(2) Du sortilège qui sent l'hérésie. Lancelot dit nettement : « Sciendum est hæreticæ pestis Inquisitores de divinationibus et sortilegiis (nisi hæresim saperent manifeste) sese intromittere non debere ». Instit. lib. IV, tit. V, *init.* Cf. dans le même sens l'Ordonnance de 1690 § 15, en France.

(3) La simonie entraîne la déposition du bénéfice dont le coupable peut être titulaire et l'excommunication : peines qui ont toujours été purement canoniques.

Adultère, lorsqu'il y va de la séparation de corps.

Crime d'*usure* lorsqu'il s'agit de vérifier le caractère usuraire des contrats (1) ; et le soin de la punition en ce qui concerne la pénalité canonique qui échappe à la compétence civile (2).

Dîmes, sauf à se conformer au droit commun ; *prémices*, *oblations*, *droits funéraires* (3).

Sacrilège, pour en vérifier l'existence (4).

Questions relatives aux *fiefs de l'église*.

Dans les *causes mixtes*, la juridiction saisie la première conservera la connaissance, sauf dans les causes criminelles où les deux procédures ne s'excluent pas.

(1) C'est-à-dire le taux de l'intérêt et le caractère même du contrat qui peut se dissimuler sous une vente à réméré, sous une vente à bas prix... Cette distinction de l'usure *de jure* et *de facto* correspond à la doctrine de la plupart des juristes (not. Bartole, *l. Omni novatione C. de episcopo et cler.* et *l. Quoties C. de judic.*) En France, le Parlement ne distinguait pas et considérait l'usure comme purement *mixti fori* (Enquête au Parlement de Paris, novembre 1534).

(2) L'autorité civile reconnaît à l'église le droit d'appliquer toutes les peines de l'usure : infamie, excommunication, perte des offices et bénéfices, privation de sépulture chrétienne, restitution des usures ; elle réclame seulement ce dernier point comme mixte, et elle réclame comme propre l'imputation bénéficiaire des sommes de cette restitution demeurées sans emploi.

(3) Matière où la juridiction canonique était incontestée. Cependant l'acte fait des réserves notables en ce qui concerne les dîmes.

(4) Le sacrilège peut être personnel ou réel ; son caractère constitutif dérive d'une vérification d'état des choses ou des personnes offensées.

Sont déclarées mixtes les causes suivantes :

Usures, lorsqu'il s'agit de la répartition du bénéfice du procès.

Dimes, s'il ne s'agit pas du droit de les établir.

Causes dotales, dans les cas où l'église peut avoir à se prononcer sur la répétition de la dot (1).

Dernières volontés, conformément au droit commun.

Causes civiles, où est intervenue la convention expresse de se soumettre aux tribunaux ecclésiastiques.

Causes civiles, où le défenseur a accepté la poursuite devant la juridiction ecclésiastique.

Serment personnel.

Demandes reconventionnelles, formulées lors de la *litis contestatio* devant le tribunal ecclésiastique.

Parjure, sacrilège, blasphème, lorsqu'il n'y a pas à en vérifier le caractère (2).

Adultère, où l'on ne demande pas la séparation de corps.

Causes des veuves, orphelins, malheureux, gens

(1) Après séparation de corps. V. une espèce de cette nature dans les Olim, t. III, p. 152, n° XXIX, *année* 1304 (Jeanne de S. Martin, Ce Pierre *Insularius*).

(2) Ces crimes sont prévus dans toutes les lois civiles, qui toutefois ne peuvent évidemment pas donner aux cours civiles le soin d'en vérifier le caractère intrinsèque, s'il est contesté. Le blasphème néanmoins est considéré en droit canon comme un délit purement civil : la doctrine et la jurisprudence s'y accordent.

et colons des églises, à défendre selon les règles du droit commun (1).

Recours aux juges ecclésiastiques par suite de la *négligence des juges civils*.

La justice civile ne pourra empêcher aucun laïque de se faire délivrer une assignation par la justice ecclésiastique, pourvu qu'elle soit régulière, ni entraver la comparution des témoins.

Les *causes incidentes* doivent être jointes à la cause principale.

Dans une action où est engagée une *personne ecclésiastique*, le juge ecclésiastique n'est pas tenu de prononcer le renvoi à la justice civile, fût-il réclamé par les parties. De même dans les causes relatives à des meubles d'une valeur moindre de dix florins. Dans les autres affaires, le renvoi demandé est de droit.

RÈGLEMENT POUR LA PROCÉDURE.

Les deux justices ne devront pas s'entraver mutuellement.

Une procédure nouvelle est imposée par voie de transaction à la juridiction ecclésiastique en matière de contumaces ou de défaut ; il y a lieu à

(1) L'évêque étant, d'après le très-ancien droit, le tuteur naturel des veuves, des orphelins, en général de toute *calamitosa persona*. Thomassin, *Vetus et Nova Ecclesiæ disciplina*, T. II, l. III, c. 87-94.

toute une échelle de délais et d'actes avant d'arriver à prononcer l'excommunication et à la faire exécuter, ou avant d'adresser des lettres regravatoires aux chatelains et de les frapper d'interdit.

Dans le cas où l'on poursuit le paiement d'une dette, la première monition ne doit renfermer qu'une assignation, c'est sur défaut seulement que la seconde monition peut formuler un terme précis de paiement.

L'emploi des monitions générales est réduit à certains cas indispensables.

On ne devra excommunier ni interdire les personnes incertaines ni les mineurs. Les curés qui recevront de telles excommunications à exécuter devront les retourner à leur Ordinaire.

L'autorité civile prêtera sa sanction aux décisions ecclésiastiques ; si un fonctionnaire négligeant de le faire est, de ce chef, frappé d'excommunication, il encourra aussi de fortes amendes civiles.

En ce qui concerne les *biens des usuriers défunts*, la procédure à suivre est soigneusement réglée (1).

(1) En droit strict, le délit d'usure est un délit de la compétence ecclésiastique et il doit être poursuivi durant la vie de l'usurier. Cependant, non-seulement l'usurier, mais aussi ses héritiers sont tenus de restituer les produits de l'usure. Il ne s'agit donc plus ici que d'un règlement matériel. Ces valeurs doivent être remises

Les habitudes usuraires du défunt ayant un caractère public ou étant acquises par une information sommaire, la succession sera séquestrée, l'inventaire fait de concert par les autorités civiles et ecclésiastiques en présence de prudhommes, la procédure de restitution aux victimes de l'usurier également faite en commun ; mais une fois la liquidation achevée, l'autorité ecclésiastique sera dessaisie de toute compétence à l'égard des sommes restant en caisse.

Si le défunt était un ecclésiastique, l'autorité ecclésiastique serait seule compétente.

Tels sont les termes du contrat accepté comme transaction par le duc de Savoie et par les évêques et que le duc et les évêques ont prêté serment d'observer, entre les mains du notaire Bolomeri : contrat plein de nuances et de sous-entendus qu'il nous faut négliger dans cette rapide analyse. Les lettres d'adhésion du duc et des prélats sont annexées et transcrites à la suite de l'acte.

Nous avons sommairement indiqué, d'après l'acte lui-même, les conclusions et les vives critiques présentées par le duc Amédée à l'encontre des juridictions ecclésiastiques : ce qui donne à ces critiques une portée particulière et ce qui en

à ceux dont elles proviennent et à leur défaut, elles devraient, d'après le droit canon pur, être distribuées entre les pauvres. Si l'usurier lui-même est pauvre, il est excusé de la restitution, « nisi nota paupertas excuset » (Lancelot, Instit. lib. IV, tit. VII, § 3, 6).

augmente encore la vivacité, c'est cette considération que le duc de Savoie, Amédée VIII, fut sept ans plus tard (le 17 novembre 1439) élu pape sous le nom de Félix V par le concile de Bâle (1) que cette année même (1432) le pape Eugène IV cherchait vainement à dissoudre.

Il est permis de supposer que dès lors le duc de Savoie se trouvait en rapports et en pleine communauté d'idées avec les Pères du concile, du moins avec les plus marquants ou avec les plus marqués et, en effet, dans ses amères récriminations et dans la teneur même de son concordat, se retrouvent les inspirations du parti réformateur, et l'on voit déjà traduits les deux canons du concile de Bâle : *De excommunicatis non vitandis* et *De interdictis leviter non ponendis* (2), que transcrivit la déclaration du clergé français, ou pragmatique sanction, de Bourges en 1438.

La personnalité historique d'Amédée VIII, premier duc de Savoie, pape sous le nom de Félix V, est trop connue pour qu'il soit utile ici d'entrer dans des détails biographiques sur l'auteur du concordat de 1432. Tout le monde rend justice et hommage à l'austérité privée, au caractère pacifique et doux, à l'esprit sage du solitaire de Ripaille : attentif aux choses de l'église, il entretenait au milieu des plus critiques circons-

(1) Où il se rendit en cette qualité le 14 juin 1440.
(2) Session XX, § III, *ap.* Labbe, t. XII, col. 551.

tances, un commerce d'amitié particulière avec le pape Eugène IV (1), et malgré le rôle d'antipape qu'il a, en quelque sorte, joué lui-même dans l'Eglise, il eut cette bonne fortune de laisser en mourant un nom respecté, une universelle réputation de sainteté que plusieurs papes ont consacrée de leur témoignage (2).

Médiateur du traité d'Arras en 1435, on retrouva en lui, lorsque les vicissitudes d'une longue vie politique l'y appelèrent, le sang énergique et courageux de sa race guerrière et déliée. Il fit plusieurs campagnes en Piémont (3) et fut le fondateur de l'ordre de chevalerie des saints Maurice et Lazare.

Les évêques qui contractent avec lui sont :

Archevêque et seigneur temporel de la Tarentaise ;

Évêque d'Aoste ;

Évêque de Belley.

(1) Monod, *Amedeus pacificus*, (Paris, 1626, in-8°), p. 13.

(2) Pie II, Nicolas V. V. Monod, *op. cit.* préambule : Cf. Labbe, t. XII, c. 637-638 : « Religiosum et nobilem virum Amedeum ducem Sabaudiæ in solitudine Ripaliæ, Gebennensis diocesis, jam a pluribus annis in virtute continentiæ honeste conversantem et virtutum domino in spiritu humilitatis ac simplici et humili habitu deservientem...... (elegerunt) ». Les ornements pontificaux du pape Félix V sont encore conservés à l'abbaye de Saint-Maurice-en-Valais.

(3) V. *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 2e série, t. IV, *Souvenirs du règne d'Amédée VIII, premier duc de Savoie*, par le marquis Costa de Bauregard. Cf. *Muratori*, t. XXI, p.155, 212, 215, 502.

Il est à noter que l'évêque de Belley était l'un des serviteurs les plus dévoués du duc Amédée. Le duc en fit son ambassadeur au concile de Bâle et l'évêque de Belley dirigeait encore l'ambassade et représentait son souverain lorsqu'Amédée fut élu pape par l'Assemblée en 1439. La pensée mère du concordat passé avec les évêques de Savoie sans intervention supérieure paraît donc avoir été, de la part du duc, le désir de s'attacher le clergé de ses états par un *modus vivendi* sérieux et acceptable des deux côtés. Il y avait aussi, dans le règlement relatif aux biens des usuriers, une pensée budgétaire qui tient sa place dans le contrat.

R. DE MAULDE.

TRANSACCIO

FACTA INTER ILLUSTRISSIMUM DOMINUM NOSTRUM DUCEM SABAUDIE ET DOMINOS PRELATOS SUPER JURIDICIONE ET CERTIS ALIIS IPSARUM PARCIUM JURIBUS.

In nomine Domini amen. Ad perpetuam rei memoriam cunctis presentibus et futuris notum fiat instrumenti publici presentis indagine, quod jam dudum vertentibus mutuis peticionibus et querelis inter Reverendissimum Reverendosque in Christo Patres et dominos, dominos miseracione divina Johannem de Bertrandis, archiepiscopum Tharentaysiensem, Aymonem Gerbaysii Maurienensem, Guilliermum Diderii Bellicensem et Ogerium Augustensem episcopos nominibus suis suarumque ecclesiarum ac successorum suorum in eisdem ex una parte, et Illustrissimum Principem dominum nostrum, dominum Amedeum (1), ducem Sabaudie, Chablaysii et Auguste, principem marchionem in Ytalia, comitem Pedemoncium et Gebennensis Valentinensisque et Dyensis, dominumque civitatis et districtus Nycie, nomine suo et suorum heredum et successorum, ex altera parte, super eo videlicet quod, prout dicti domini prelati conquerebantur erga prefatum dominum nostrum ducem, castellani et ceteri officiarii ipsius domini nostri ducis

(1) Amédée VIII, qui fut soixante ans sur le trône (1391-1451) et porte le premier le titre de Duc.

curias ecclesiasticas ipsorum dominorum prelatorum seu officialium suorum impedire satagebant, laycos recurrentes ad ipsas curias ecclesiasticas pro causis et casibus ad forum ecclesiasticum pertinentibus easdem curias ecclesiasticas adire perturbando, et ipsos laycos inde molestando.

Item, super eo quod dicti castellani et officiarii predicti domini nostri ducis bona mobilia usurariorum deffunctorum, nulla cause cognicione ecclesiasticorum judicum precedente, de facto velut confiscata seu pertinencia predicto domino nostro duci, vigore consuetudinis per ipsos castellanos et officiarios pretense nomine ipsius domini nostri ducis, et pro eo per inventarium recolligere et levare presumpxerunt diu est et presumunt in magnum ecclesiastice juridicionis prejudicium, ad quam dicti domini prelati criminis et restitucionis usurarum cognicionem de jure pretendunt pertinere, necnon dampna passorum ex ipsis usuris quibus earundem usurarum extortarum foret restitucio facienda. Petentes et requirentes prefati domini prelati suis et predictis nominibus per prelibatum dominum nostrum ducem sibi et suis ecclesiis super premissis debite provideri, predictos castellanos et officiarios a premissis actemptatis remediis opportunis compescendo.

Quibus quidem peticionibus, querelis et requisicionibus dictorum dominorum prelatorum per prefatum dominum nostrum ducem benigne receptis mansueteque auditis et mature consideratis, pro parte ipsius domini nostri ducis eisdem dominis prelatis super ipsis responsum est quod idem dominus noster dux non credebat nec credit curias ecclesiasticas dictorum dominorum prelatorum in casibus et causis ad forum ecclesiasticum de jure pertinentibus fuisse per dictos castellanos aut officiarios ipsius domini nostri ducis turbatas vel impeditas, nec unquam voluit seu precepit idem dominus

noster dux quod ipse curie ecclesiastice in suis casibus et causis impedirentur sed pocius conservarentur. Verumptamen potuit contingere quod dicti castellani et officiarii juridicionem et jura ipsius domini nostri ducis, prout ad eos spectat, conservare volentes, subdictos ejusdem domini nostri ducis a prosequucionibus causarum suarum mere civilium et profanarum, non ad forum ecclesiasticum sed seculare pertinencium, coram judicibus ecclesiasticis de facto incohatarum, debitis remediis revocaverint, et in hoc nulla turbacio nullumque impedimentum illate fuerunt curie ecclesiastice, cum juridicio ecclesiastica ad ea que sunt juridicionis secularis non debuerit nec debite potuerit fimbrias suas extendere, nec causas ad forum seculare pertinentes ad eorum forum ecclesiasticum actrahere. Et insuper eadem parte dicti domini nostri ducis, pro suorum tam spirituali quam temporali indempnitate subdictorum, adversus prefatos dominos prelatos et eorum officiales proponebatur hec querela, videlicet quod ipsi domini prelati eorumque officiales subdictos ejusdem domini nostri ducis, ad ecclesiasticas curias pro causis et casibus ad forum ecclesiasticum pertinentibus recurrentes, multis modis in excercicio juridicionis ecclesiastice gravare et opprimere consueverant, et precipue in promulgacione nimis facili et repentina sentenciarum excomunicacionis et interdicti tam personalis quam localis, hujusmodi censuris animas simplicium personarum injuste frequenter laqueando, et ipsas sentencias interdum contra personas incertas et innominatas indebite proferendo, necnon in ipsarum censurarum processibus plures licteras superfluas emanando, ut puta licteras regravatorias principalis persone excommunicate, deinde licteras monitorias et excommunicatorias participancium cum ipsis excommunicatis, et postmodum licteras trium monicionum successivarum contra castellanos et alios

officiarios seculares, ex quarum discursu cause frustratoriis dilacionibus prothelantur, scripturisque et sigillis ipsarum licterarum litigantes in dictis curiis ecclesiasticis extorsionibus inmoderatis opprimuntur, et nichillominus concedunt interdum dicti domini prelati seu judices ecclesiastici importune petentibus et decernunt moniciones generales in casibus magnifestis seu probabilibus contra jus et in magnum dispendium animarum.

Adversus autem secundam peticionem seu querelam dictorum dominorum prelatorum, videlicet de bonis usurariorum deffunctorum, supra factam, ex parte dicti domini nostri ducis responsum est quod nullus errat seu facit injuriam utendo jure suo : et quia tam prefatus dominus noster dux quam ejus incliti progenitores est et fuerunt in consuetudine vetustissima usuque et possessione seu quasi illibata continuata et prescripta spacio tanti temporis quod nulla hominum memoria in contrarium existit, levandi, percipiendi et habendi bona mobilia usurariorum deffunctorum in detestacionem et penam criminis usurarum, licitum fuit et est eidem domino nostro duci et suis predictis predecessoribus ipsa bona mobilia usurariorum deffunctorum levare et percipere in penam predictam, per quam multi revocati fuerunt et revocantur ab excercicio usurarie pravitatis, sine prejudicio juridicionis ecclesiastice, que nichillominus suas penas canonicas in dictos usurarios potest excercere. Ex quibus causis et racionibus asserebatur, pro parte dicti domini nostri ducis, ipsum dominum nostrum ducem ad petita per dictos dominos prelatos non teneri, quinymo per eosdem dominos prelatos excessus eorum et suorum officialium circa premissa debere modifficacionibus opportunis limitari et restringi.

Super quibus quidem excepcionibus et querelis parte prefati domini nostri ducis in medium propositis, pro parte dictorum dominorum prelatorum extitit replica-

tum, videlicet quod non credunt se nec eorum officiales errasse in audiendo et admictendo in foris suis ecclesiasticis causas laycorum sibi spiritualiter subdictorum aut alias submissorum, eciam seculares et profanas, nec in hoc juridicionem temporalem lesisse, tum ex eo quod ipsi domini prelati sunt judices ordinarii in suis diocesibus, tum ex eo quod ipsi sunt et fuerunt, ut dicunt, in consuetudine antiquissima et quasi possessione legitime prescripta audiendi et admictendi in curiis suis ecclesiasticis omnes causas criminales et civiles eciam seculares et profanas ad eorum auditoria delatas eciam inter laycos, tum ex eo quod ipsi domini prelati dicebant et dicunt hujusmodi consuetudinem per jus scriptum approbari. Quare petebant et requirebant, ut prius, castellanos et alios officiarios dicti domini nostri ducis a predictis impedimentis curiarum ecclesiasticarum et levacione dictorum bonorum mobilium usurariorum per dictum dominum nostrum ducem compesci.

Parte vero ipsius domini nostri ducis replicante dictam consuetudinem per predictos dominos prelatos allegatam tanquam juri et racioni repugnantem sepiusque juste interruptam non valuisse nec valere in prejudicium juridicionis temporalis.

Super quibus fuerit preloquuta et tractata quedam composicio sive transactio sub certis capitulis clausulis et articulis, modisque et formis in ea contentis. Super qua fuerit quedam scriptura per providum virum Nycodum Festi, consiliarium et secretarium dicti domini nostri ducis, facta et recitata, de data currente millesimo quatercentesimo trigesimo, indicione octava et die sexta junii, que non fuerit sigillata, licet dictum esset expresse quod sigillari deberet sigillis dictarum parcium, sed super nonnullorum dicte proposite fieri composicionis sive transactionis articulorum seu capitulorum intellectu, ante quam sigillaretur, varia fuerint mota et orta dubia

ex quibus, nisi ad meliorem declaracionem eorundem procederetur, possent imposterum inter officiarios dictarum parcium contempciones discordie et debata oriri, contra tamen mentem, intencionem et voluntatem ipsarum parcium dictorumque suorum officiariorum concordiam et populi quietem, inde fuit et est.

Tandem ex premissis sequutum est quod, anno dominice nativitatis millesimo quadringentesimo trigesimo secundo, indicione decima et die decima sexta mensis januarii, pontifficatus sanctissimi in Christo Patris et domini nostri domini Eugenii, divina providencia Pape quarti, anno primo, in mei notarii publici et testium infrascriptorum presencia, propter hec personaliter constitute partes supradicte, videlicet prefati domini archiepiscopus Tharentaysiensis episcopique Maurianensis et Bellicensis necnon venerabilis dominus Girardus Blaverii de Fleruco, licenciatus in decretis, canonicus Augustensis, ambaxiator ac procurator, ut sufficienter edocuit, et nomine procuratorio dicti domini episcopi Augustensis, pro quo eciam ad hec se fortem facit et de rato habendo promictit ex una, et memoratus Illustrissimus dominus noster dux Sabaudie ex altera partibus ; que siquidem partes statum pacifficum et prosperum utriusque status ecclesiastici et secularis ut dicebant singulariter affectantes, et ut auferantur de medio omnis odii omnisque discordie fomes et occasio, volentesque et desiderantes omnem dubietatem et ambiguitatem dictorum capitulorum seu articulorum aufferre, illaque declarare ad concordiam ipsarum parcium suorumque officiariorum utilitatem et populi quietem, materia tamen hujusmodi prius diligenter advisa et visitata, disputataque et discussa eciam cum libris tam per prefatos dominos prelatos et eorum officiarios quam consiliarios prefati domini nostri ducis, interveniente amicabili tractatu multorum reverendorum patrum

dominorum prelatorum, magistrorum in sacra pagina, et egregiorum doctorum et licenciatorum utriusque juris, scienter et sponte, ut dicebant, suis et predictis nominibus, de et super omnibus et singulis peticionibus, querelis et dubiis supradictis, ad transaccionem, declaracionem et composicionem perpetuas de et super premissis de novo, dicta composicione sive transaccione, per dictum Nycodum Festi ut supra recepta, revocata, annullata et irritata et pro infecta habita et quam volunt per presentem annullari et annullant pro infectaque haberi et teneri, sollempni stipulacione hinc inde interveniente, devenerunt sub modis et capitulis infrascriptis.

In primis transigendo declaraverunt dicte partes casus meròs, in quibus judices ecclesiastici possunt, et ad eos spectat et spectare debebit cognoscere et jus dicere in eorum curiis eciam inter meros laycos:

Et primo in causis matrimonialibus, quando est questio de federe et viribus matrimonii.

Item in causis legitimitatis et illegitimitatis natalium, quando in eis incidit dubium de viribus matrimonii parentum.

Item in causis juris patronatus ecclesiarum seu beneficiorum ecclesiasticorum et piorum locorum.

Item in crimine heresis, sortilegii sapientis heresim, et symonie.

Item in crimine adulterii, quando agetur ad separacionem thori.

Item in causis usurarie pravitatis, quando est questio super jure an contractus, de quo constat, sit involutus malicia usurarum, et eciam in punicione ipsius criminis usurarum penis juris canonici, quarum infligendarum non est capax juridicio secularis.

Item in causis decimarum jure divino vel canonico

institutarum (1), quando est questio de jure decimandi, secundum tamen disposicionem juris communis (2).

Item in causis primiciarum, oblacionum, et funeralium.

Item in causis perjurii ad cognoscendum an juramentum sit licitum vel illicitum.

Item in causis sacrilegii, quando questio vertitur an sit sacrilegium vel non.

Item in causis feudalibus de feudis ab ecclesia moventibus, quando est questio de feudis ecclesie super proprietate sive petitorio inter duos feudatarios dictorum dominorum prelatorum transigencium, aut alterius eorundem, quorum uterque confitetur et recognoscit feudum esse Ecclesie, et eciam in aliis casibus ubi domini prelati predicti essent judices rei conventi in temporalitate sive secularitate.

Item in omnibus causis mixtis ubi juridicio esset specialiter per judicem ecclesiasticum preventa. — In omnibus vero causis mixtis ubi juridicio esset specialiter per judicem secularem preventa, cognicio omnimoda et in solidum ad judicem secularem spectet, nisi in crimi-

(1) Allusion à l'ancienne controverse sur le caractère qu'il convenait d'attribuer aux dîmes, ou de droit divin et naturel, ou de droit positif. La formule de l'acte exclut la compétence ecclésiastique en matière de dîmes inféodées, et en toute matière non relative au caractère intrinsèque de la dîme. En France, la jurisprudence était contraire : « Si laïcus laïco vendiderit decimas quamvis emptas a clerico, questio que vertitur de pretio solvendo inter laïcum et laïcum debet relinqui foro judicis ecclesiastici », dit l'Ordonnance de 1274. — Ord. de 1320 dans le même sens.

(2) Cette dernière restriction peut s'expliquer par un renvoi aux coutumes locales, quant au mode de perception et d'assiette des dîmes, ou bien plus vraisemblablement, c'est une habileté de rédaction destinée à couvrir l'étroitesse de la formule « jus decimandi ».

nalibus causis, in quibus processus unius curiarum predictarum non impediat processum alterius.

Item generaliter in omnibus causis et casibus de quibus curia secularis non potest reddere jus.

Item declaraverunt dicte partes casus mixtos inter curiam ecclesiasticam et secularem: Et primo in causis usurarie pravitatis, quando agitur ad repeticionem usurarum, nec est questio inter partes an sit usura quod petitur vel non.

Item in causis decimarum, quando non est questio de jure decimandi.

Item in causis dotalibus, in casibus tamen in quibus de jure spectat Ecclesie cognoscere de eis, quando dos petitur vel repetitur.

Item in causis ultimarum voluntatum secundum quod jus comune disponit et in illis casibus.

Item in omnibus causis et casibus civilibus, in quibus reperiretur conventus se submisisse ecclesiastice juridicioni, exceptis casibus in quibus de jure comuni scripto non admictitur seu prohibetur submissio, et admictatur penitencia ante litem contestatam in casibus in quibus de jure comuni est admictenda.

Item in omnibus causis civilibus in quibus ecclesiastici judicis juridicio per reum prorogaretur, videlicet per spontaneam confessionem seu per formalem litis contestacionem, exceptis casibus in quibus jure comuni scripto non admictitur seu prohibetur prorogacio.

Item in omnibus causis in quibus procederetur super observacione pacti jurati contra jurantem et non ejus successorem.

Item in causis reconvencionis, ubi reconvencio fieret ante litem contestatam vel statim et incontinenti post.

Item in criminibus mixtis ut perjurii et sacrilegii, quando non ageretur an juramentum sit licitum vel ne, vel an sacrilegium vel ne, sortilegii, quando non sapit

heresim, pacis fracte et blasfemie Dei et sanctorum.

Item in crimine adulterii scilicet quo ad Ecclesiam quando non ageretur ad separacionem thori, quod per censuram ecclesiasticam moneri et compelli possint tales adulteri ut desistant a peccato.

Item in causis viduarum, pupillorum et miserabilium personarum, hominumque et rusticorum ecclesiarum, quando procederetur super violencia injuria vel oppressione, et ut tales deffendantur et prothegantur ab oppressionibus illicitis, secundum tamen determinacionem juris comunis cui stari debeat

Item in omnibus causis et casibus in quibus haberetur recursus ad judicem ecclesiasticum propter negligenciam vel deffectum judicis secularis, videlicet quando talis negligencia vel deffectus non suppleretur per superiores judices seculares, vel quando ad ipsos non potest haberi adhitus vel recursus, ad quos gradatim recurri debebit.

Item fuit declaratum, inter dictas partes et conventum, quod nullus eciam laycus possit seu debeat impediri per curiam secularem in impetrando a judice ecclesiastico et exequendo contra laycum citacionem, eciam causa speciali in ea non expressa, in casibus tamen ad ecclesiasticum forum tam de jure comuni quam vigore transaccionis presentis pertinentibus.

Item quod non impediatur curia ecclesiastica, per curiam secularem in citando et compellendo laycos in ipsa curia ecclesiastica testimonium veritatis perhibere, cum fiet vel exigetur fieri in ipsa curia ecclesiastica, de aliquo facto negocio vel crimine ad ipsam curiam pertinentibus, de quibus ibidem ageretur, informacio vel inquisicio veritatis.

Item quod si a layco convento coram judice ecclesiastico per quemcunque petatur manifestacio seu recognicio feudi vel rei emphiteotice aut alterius rei, cujus directum dominium ad petentem spectat seu

spectare asseratur, et talis conventus petat se ad judicem secularem remicti, talis judex ecclesiasticus talem remictere non teneatur. Et idem servetur si petatur recognosci census, alias quam racione directi dominii, exceptis causis recognicionum seu manifestacionum de feudis nobilibus pro quibus non debetur tributum seu servicium annuum, in quibus fiet remissio quando per reum petetur.

Item in quacunque accione vel causa reali personali seu mixta, non tamen cessa, mota vel que moveretur imposterum coram ecclesiastico judice contra laycum per quemcunque beneficiatum aut alium in sacro ordine consecratum vel aliam quamcunque personam ecclesiasticam seu clericum solutum, qui tamen sit ad divina serviendum deputatus publiceque et manifeste serviat, judex ecclesiasticus hujusmodi remissionem facere ad judicem temporalem, eciam si petatur, nullathenus teneatur. Et idem servetur in accionibus realibus super mobilibus rebus summam decem florenorum parvi ponderis non excedentem, eciam in accionibus personalibus dictam summam decem florenorum parvi ponderis non excedentibus.

In omnibus vero personalibus accionibus predictam summam seu valorem decem florenorum parvi ponderis excedentibus, si remissio petatur per laycum fieri a judice ecclesiastico, ipse judex ecclesiasticus causam ipsam et remicti petentem ad judicem secularem remictere debeat et teneatur cum expensarum condempnacione. Et insuper in ceteris accionibus realibus, personalibus, mixtis et interdictis, si et quando per laycum remissio a judice ecclesiastico ad judicem secularem fieri petetur, judex ecclesiasticus statim talem causam et petentem ad judicem secularem similiter cum expensarum condempnacione remictere debeat et teneatur, alioquin litem suam faciat, et quicquid exinde fiet per eum sit irritum et inane ipso jure.

Item fuit inter dictas partes declaratum et conventum generaliter, quod non impediatur juridicio ecclesiastica per judices seu officiarios seculares in omnibus aliis causis et casibus, si qui sint de jure comuni scripto ad forum ecclesiasticum pertinentes, et pari modo non impediatur curia secularis per dictos dominos prelatos eorumque officiales aut alios judices seu officiarios ecclesiasticos in aliis casibus ad forum secularem spectantibus.

Postmodum super emanacionibus et exequucionibus licterarum censure ecclesiastice fuit inter dictas partes transigendo declaratum et conventum ut sequitur.

Et primo quod in curia ecclesiastica pro prima contumacia nullus excomunicetur vel interdicatur, sed contumax reputetur et condempnetur in expensis partis actricis, et iterum citetur perhemptorie et precise. Et si tunc secundo fuerit contumax, excomunicetur. Et si hujusmodi sentenciam excomunicacionis sustinuerit per viginti dies, lapsis ipsis viginti diebus, per aliam licteram agravetur idem excomunicatus, et in eadem lictera castellanus seu officiarius secularis, cui idem excomunicatus et agravatus subicit, moneatur ad compellendum ipsum excomunicatum reddire ecclesiastice unitati, sub pena excomunicacionis late sentencie, termino viginti dierum eidem castellano seu officiario seculari in dicta monicione prefixo.

Infra quem terminum viginti dierum dicte monicionis si dictus castellanus seu officiarius secularis monitus eidem monicioni non paruerit, tunc lapso dicto termino decernantur et fiant per judicem ecclesiasticum lictere agravatorie contra ipsum castellanum seu officiarium, cum cominacione de apponendo in loco sui officii ecclesiasticum interdictum si forsan sentenciam predictam excomunicacionis sustinuerit per decem dies ex tunc inmediate sequentes, nisi idem castellanus vel officiarius

legitimam excusacionem habeat propter quam dicte monicioni parere non possit, puta quia predictus subdictus suus excomunicatus non residet in ejus castellania seu potestate ut personam ipsius excomunicati apprehendere possit, nec habet idem excomunicatus bona in eadem castellania. Quam quidem excusacionem facere debeat dictus castellanus seu officiarius quando monebitur, vel saltim ante licteras agravatorias contra ipsum emanatas, curato seu vicario parrochialis ecclesie loci dicti castellani seu officiarii, qui dictas licteras monitorias contra ipsum castellanum seu officiarium exequetur. Et tunc dictus curatus seu vicarius hujusmodi excusacionem castellani seu officiarii moniti in dorso predictarum licterarum agravatoriarum, loco exequucionis, rescribere teneatur. Que si vera fuisse et esse judici ecclesiastico appareant, contra dictum castellanum seu officiarium dictus judex ecclesiasticus ex causa premissa ulterius non procedat. Si vero hujusmodi excusacionem castellani vel officiarii non esse veram dicto judici ecclesiastico constiterit per summariam informacionem, parte eciam non vocata, factam, aut alias quovismodo, tunc contra ipsum castellanum seu officiarium idem judex ecclesiasticus procedere valeat et debeat eciam usque ad opposicionem ecclesiastici interdicti inclusive, lapsis tamen prius viginti diebus a fine trium licterarum predictarum agravatoriarum contra dictum castellanum seu officiarium emanatarum computandis.

Item quod non decernatur nec fiat in curia ecclesiastica monicio precisa pro promissione jurata per publicum instrumentum vel alias, sed fiat ipsa monicio cum assignacione diei. Et si die assignata in hujusmodi assignacione pars monita non compareat, tunc concedatur et fiat contra dictum contumacem monicio precisa ad solvendum ad certum terminum. Qui si non pareat

dicte monicioni precise excomunicetur, deinde agravetur, et in eadem lictera agravatoria moneatur castellanus seu officiarius, et exinde procedatur ordine supradicto.

Item quod deinceps non concedantur nec fiant ad cujuscunque instanciam vel requestam per judices ecclesiasticos moniciones generales, nisi de et super rebus clam substractis vel retentis, dampnis datis vel offensis occultis que probari non possunt.

Item quod per judices ecclesiasticos non decernantur nec proferantur sentencie excomunicacionis vel interdicti contra personas incertas et innominatas. Et si forsan de facto concederentur, nulle sint nulliusque efficacie predicte sentencie nec eciam contra pupillos, sed teneantur curati seu vicarii, ad quos ipse lictere excomunicatorie vel interdictorie contra dictos pupillos delate fuerint exequende, referre seu rescribere a dorso earundem licterarum judici ecclesiastico a quo fuerunt emanate, quod tales sunt pupilli ut actores prosequantur jura sua contra tutores ipsorum pupillorum si habeant, et si non habeant tutores, procuretur eisdem de tutoribus provideri.

Item quod castellani et alii officiarii prefati domini nostri ducis moniti ut supra per judices ecclesiasticos prompte et diligenter pareant et obediant predictis monicionibus ecclesiasticis, et omnia et singula capitula predicta, quantum eorum officia concernunt, inviolabiliter observent et observare teneantur. Et si forsan ex contemptu vel non observancia ipsarum monicionum ecclesiasticarum sentenciam excomunicacionis incurrerint et eam per octo dies sustinuerint, penam sexaginta solidorum forcium incurrant ipso facto et quatuor solidorum forcium pro qualibet die qua hujusmodi sentenciam excomunicacionis sustinere presumpxerint, fisco prefati domini nostri ducis nulla gracia seu remissione inde sibi fienda applicandam.

Circa vero articulum supradictum de bonis usurariorum christianorum deffunctorum extitit inter dictas partes declaratum et concordatum ut sequitur. Videlicet quod de cetero imposterum bona mobilia alicujus decedentis, existentis aut bona habentis de et in civitatibus seu diocesibus dictorum dominorum prelatorum transigencium, pretextu occasione seu colore usurarie pravitatis per castellanos vel alios officiarios ipsius domini nostri ducis aut aliquem eorum non capiantur seu ad manus ejusdem domini nostri ducis ponantur, nec inventarizentur, aut quovismodo heredes vel successores hujusmodi deffuncti in illis bonis mobilibus turbentur vel molestentur, nisi idem deffunctus tempore vite sue fuerit seu esset usurarius publicus seu manifestus aut alias de crimine usurarum apud bonos et graves foret publice diffamatus. Et tunc videlicet constito de manifesto vel publica diffamacione apud bonos et graves contra ipsum deffunctum de et super dicto crimine usurarum occurrente, licitum sit fieri inventarium de bonis mobilibus ipsius deffuncti in integrum ne quid ex ipsis bonis occultari vel substrahi valeat, isto modo videlicet, quod si officialis domini episcopi ordinarii loci sit in loco domicilii talis deffuncti usurarii, tunc per ipsum officialem aut alium ab eo deputatum nec non et per castellanum loci seu procuratorem prefati domini nostri ducis comuniter fiat ipsum inventarium, presentibus tamen tribus probis et honestis viris ejusdem loci una cum publico notario qui inde conficiet publicum instrumentum. Si vero officialis dicti domini ordinarii loci vel alius per eum subrogatus in predicto loco non fuerit, tunc hujusmodi inventarium fiat per curatum seu vicarium parrochialis ecclesie ejusdem loci et predictum castellanum seu procuratorem predicti domini nostri ducis per modum supradictum. Et completo inventario, dicta bona mobilia inventarizata remaneant

et reponantur in domo ipsius deffuncti sub fideli custodia et periculo heredum aut successorum ipsius deffuncti donec fuerit cognitum per judicem ecclesiasticum ordinarium loci, vocato et presente castellano seu procuratore prefati domini nostri ducis in ipsa examinacione et cognicione cause an ipse deffunctus fuerit usurarius vel ne, ubi non confiterentur heredes seu successores ipsius deffuncti sed pocius negarent ipsum deffunctum fuisse usurarium, videlicet quando est questio super jure an contractus de quibus constat sint involuti malicia usurarum, alias autem quando est questio super facto, donec fuerit cognitum per judicem ecclesiasticum et judicem secularem domini nostri ducis loci ubi de hoc disceptaretur. Et si cognitum fuerit quod ipse deffunctus fuerit usurarius, vel hoc confitebuntur et non negabunt dicti heredes vel successores, tunc fiat proclamacio publica in loco domicilii dicti deffuncti et aliis locis vicinis opportunis per dictos officialem et castellanum, quod quicunque pretendens usuras receptas vel extortas ab eo per dictum deffunctum usurarium, et illas repetere intendens, veniat et compareat perhemptorie et precise coram officiali seu judice ecclesiastico ordinario loci nec non castellano seu officiario prefati domini nostri ducis qui ad hoc fuerit deputatus infra mensem vel alium certum terminum per dictum judicem ecclesiasticum de consensu dictorum castellani seu procuratoris dicti domini nostri ducis sibi prefingendum, jus suum quod pretendit in hac parte prosequuturus, ultra quem quidem terminum sic prefixum non comparens nullathenus audiatur. Et ad satisfaciendum eis a quibus deffunctum usuras extorsisse probatum fuerit, primo cedant et distrahantur bona ipsius deffuncti usurarii de quibus per dictum castellanum seu procuratorem dicti domini nostri ducis magis expedire videbitur, et de illis fiat restitucio et satisfacio usurarum

extortarum repetentibus videlicet illis a quibus deffunctum usuras extorsisse certum fuerit. Et de incertis facta inquisicione per judicem ecclesiasticum, vocato et presente consencienteque et simul veritatem inquirente dicto castellano seu procuratore prefati domini nostri ducis, quantum ascenderunt per libros racionum deffuncti predicti vel alias per instrumenta contractuum aut per testes ydoneos seu alias legitime, prout inde veritas melius haberi poterit, fiat distribucio per dictum officialem seu judicem ecclesiasticum, vocato et presente castellano seu procuratore dicti domini nostri ducis ad hoc deputato, de dictis bonis deffuncti, de quibus ut prefertur videbitur eidem castellano vel procuratori dicti domini nostri ducis melius expedire, in pios usus in patria dicti domini nostri ducis, prout secundum Deum et eorum discreccionem melius fieri poterit et debebit. Factis vero et completis restitucione et distribucione premissis, de toto eo quod supererit ex ipsis bonis dicti deffuncti, vel si in termino assignato nullus comparuerit usurarum repetitor, ex tunc officialis seu judex vel quicunque officiarius ecclesiasticus de ipsis bonis deffuncti nullathenus se debeat nec valeat inmiscere nec dum impediat in quocunque. De bonis autem mobilibus deffunctorum clericorum in sacro ordine videlicet subdiaconatu et supra constitutorum, vel aliarum personarum quarumcunque religiosarum ecclesiasticarum, seu clericorum solutorum qui sunt ad serviendum in divinis deputati et serviant publice et manifeste, qui vel que dixerentur usuras in vita eorum exercuisse, prefatus dominus noster dux aut ejus castellani seu officiarii occasione seu pretextu usurarie pravitatis seu predicte consuetudinis vel alias usure racione deinceps se nullomodo intromictant, nec ipsa bona ad manus ejusdem domini nostri ducis reponant, sed ipsum casum cognicioni et ordinacioni judicum ecclesiasticorum

penitus relinquant, nisi quatenus ab ipsis judicibus ecclesiasticis vel commissariis per eos ad hoc deputatis contingerit eorum auxilium invocari, et nisi ubi heredes deffuncti layci essent et fieret repeticio usurarum solutarum per eum qui diceret se usuras hujusmodi persolvisse deffuncto, quo casu possit judex secularis, si coram eo repeticio hujusmodi fiat, de hac causa cognoscere secundum determinacionem transaccionis presentis.

Item fuit ulterius actum, transactum, concordatum et declaratum, quod dictus dominus noster dux promictit et jurat pro se et suis heredibus et successoribus universis quod occasione alicujus statuti convencionis composicionis aut dispocitionis alterius cujuscunque, facti aut facte per eum vel ejus predecessores seu fiendi aut fiende per eum vel ejus successores, vel alias quacunque racione occasione sive causa, non faciet neque facient aliquid per se vel eorum officiarios seu gentes directe vel indirecte tacite vel expresse quod sit imposterum contra presentem transaccionem, vel per quod ei derogetur, vel in aliquo fiat prejudicium. Et si forsan, quod absit, contrarium fieret, illud et illa vult, intendit et decernit dictus dominus noster dux ex nunc prout extunc et e converso pro infectis haberi, et eodem modo faciunt et promictunt predicti domini prelati contrahentes.

Item declarando idem dominus noster dux protestatur expresse quod non intendit de cetero aliquos alios prelatos admittere adherere volentes, nec in predictis transaccione et declaracione comprehendi, quinymo de contrario protestatur.

Que omnia et singula supra et infra in presenti publico instrumento comprehensa declarata et conventa inter dictas partes, heedem partes suis et predictis nominibus et earum quilibet, prout eum tangit, juramentis suis, tactis evvangeliis sanctis in manu meî notarii publici

infrascripti more publice persone stipulantis et recipientis, vice et nomine omnium et singulorum quorum interest et interesse poterit quomodolibet in futurum, nec non sub expressa obligacione omnium et singulorum bonorum ipsarum parcium presencium et futurorum quorumcunque, expresse promiserunt, mutuis stipulacionibus intervenientibus, rata, grata et perpetuo firma habere tenere et inviolabiliter observare, nec ex aliqua causa quacunque contra facere, dicere, statuere, precipere mandare, nec in contrarium directe vel indirecte publice vel occulte quomodolibet venire seu quicquam actemptare. — Renunciantes ipse partes et earum quelibet, prout supra, sub vi juramentorum suorum prestitorum, omni excepcioni doli mali, vis, metus et in factum accioni, condicioni ob causam sine causa vel ex injusta causa, excepcioni omnium et singulorum premissorum non sic nonque vice gestorum, juri quo deceptis in suis contractibus subvenitur, ac omnibus et singulis juris et facti excepcionibus auxiliis beneficiis et cauthelis, previlegiis et indultis quibus contra premissa vel eorum aliqua facere vel venire possent, aut in aliquo se tuheri, jurique generalem renunciacionem improbanti, speciali renunciacione non premissa. De quibus omnibus et singulis dicte partes voluerunt, mandaverunt et rogaverunt fieri tot publica instrumenta quot ipse partes habere voluerint, et eadem in forma publica per me eundem notarium infrascriptum sibi expediri, sigillis ipsorum dominorum contrahencium in fidem et majus robur premissorum sigillanda.

Acta, data et propalata fuerunt premissa in Castro Thononii, diocesis Gebennensis, predictis anno millesimo quatercentesimo trigesimo secundo, indicione decima, et die decima sexta mensis januarii : presentibus illustri psius domini nostri ducis primogenito Ludovico dei Sabaudia, comite Gebennensi, nec non Reverendo in

Christo patre domino Francisco de Cresto, abbate Filliaci, ac eciam spectabilibus, egregiis et nobilibus viris dominis Johanne de Belloforti, cancellario Sabaudie, Johanne de Montelupello, domino Choutaignie, Amedeo de Challand domino Vareti, Henrico de Colomberio domino de Bufflens, Johanne de Compesio domino Gruffiaci, militibus, Urbano Ciriserii, Francisco de Thomatis, Anthonio Carioni, Rodulpho de Feysigniaco judice Gebennesii, Jacobo Orioli judice Breyssie, Johanne Oddineti judice Chablaysii legum doctoribus, Roberto de Monte Vaigniardo, Petro de Grolea scutifferis, Petro Carterii ducali procuratore fiscali ac pluribus aliis testibus ad premissa astantibus.

Ego Guillelmus Bolomerii de Poncino, dyocesis Lugdunensis, publicus imperialis notarius et suprascripti domini nostri ducis Sabaudie secretarius, premisse transaccioni et aliis in ea contentis, dum sic gesta fuerunt prout in ea descripta sunt, cum testibus ibidem appositis presens fui, de ipsisque hujusmodi instrumentum rogatus recepi, quod aliis occupatus per....... scribi feci, indeque propria manu subscripsi et meo tabellionatus signo signavi, ac predicto domino..... expedivi in veritatis testimonium in ipso instrumento descriptorum.

Confirmatoria domini nostri ducis. — Amedeus, dux Sabaudie, Chablaysii et Auguste princeps marchio in Ytalia, comes Pedemoncium et Gebennensis Valentinensisque et Diensis, dilectis consiliis nobiscum et Chamberyaci residentibus, Presidentique et Magistris computorum nostrorum, eciam Thesaurario Sabaudie, nec non universis et singulis baillivis, judicibus, procuratoribus, castellanis, commissariis ceterisque officiariis fidelibus et subdictis nostris modernis et posteris ubilibet constitutis, ad quos presentes pervenerint, seu ipsorum vices gerentibus, salutem. Viso instrumento superius descripto

transaccionis per nos cum Reverendissimis in Christo patribus, archiepiscopo Tharentaysiensi comite, episcopisque Maurianensi Bellicensi et Augustensi consiliariis nostris carissimis, procerum et peritorum tam circumspecta deliberacione facta : nolentes, sicut nec licet, que a mente et labiis nostris prodeunt irrita facere, sed pocius, prout nostri presidii decus deposcit, illibata servare, vobis et vestrum singulis sub nostre benigvolencie obtentu: baillivis vero, judicibus et aliis inferioribus sub pena viginti quinque librarum forcium, per eorum quemlibet, quociens contra fecerint, commictenda et nostro fiscali errario irremissibiliter applicanda, districte commictimus et mandamus, quatenus a modo in antea memoratam transaccionem in omnibus suis clausulis et capitulis, quociens et quandocunque se casus ingesserint, cum prenominatis dominis prelatis ipsorumque officialibus et subdictis mutue praticetis teneatisque, observetis et inconcusse observari faciatis, quibuscunque excepcionibus rejectis, nichil in adversum attemptando, inquantum penis predictis vos affligi formidatis : sic eciam in premissis vos habendo quod transaccio ipsa inter nos et nostros ipsosque dominos prelatos et suos semper in viridi observancia rata manens incommutabili utriusque parcium patrocinio prorsus censeri valeat illesa. Datum Thononii die decima sexta januarii, anno domini millesimo quatercentesimo trigesimo secundo.

Per dominum, presentibus illustri ejus primogenito Ludovico de Sabaudia, comite Gebennensi, nec non dominis Francisco abbate Filliaci, Johanne de Bellofo cancellario, Johanne domino Choutaignie, Amedeo Challand, Henrico de Colomberio, Johanne de Comp o, Urbano Ciriserii, Roberto de Montevaigniardo, Franci de Thomatis, Anthonio Carioni, Rodulpho de Fei gniaco judice Gebennesii, Jacobo Orioli judice Bri

Johanne Oddineti judice Chablaysii et Petro Carterii procuratore fiscali.

Confirmatoria dominorum prelatorum. — Johannes de Bertrandis, miseracione divina archiepiscopus Tharentaysiensis et comes, Aymo Gerbaysii Maurienensis, Guilliermus Diderii Bellicensis et Ogerius Augustensis eadem miseracione episcopi, dilectis nobis in Christo vicariis, officialibus, procuratoribus aliisque officiariis nostris ac nostrarum curiarum juratis presentibus et futuris, nec non capitulis, prioribus, conventibus, ecclesiarum parrochialium rectoribus ac vicariis perpetuis ceterisque beneficiatis, capellanis, tabellionibus et clericis per civitates et dioceses nostras ubilibet constitutis, salutem. Cum die date presencium ad laudem Dei utriusque status ecclesiastici et secularis pacifficacionem et populi quietem inter Illustrissimum principem dominum nostrum, dominum Amedeum Sabaudie ducem, ex una, et nos partibus ex altera, certa inita, facta et firmata fuerit transaccio in instrumento supradescripto contenta, quam quidem transaccionem pro nobis et successoribus nostris promisimus cum juramento illibatam servare, idcirco vobis et vestrum singulis sub nostre indignacionis et viginti quinque librarum forcium pena, per vestrum quemlibet quociens contrafecerit commictenda, et nobis prout ad quemlibet nostrum spectabit irremissibiliter applicanda, districte precipimus, commictimus et mandamus, quatenus amodo in antea memoratam transaccionem in omnibus suis clausulis et capitulis, quociens et quandocunque se casus ingesserint, praticetis, teneatis, observetis et inconcusse, quantum ad quemlibet vestrum spectat et suo incombit officio, observari ab aliis faciatis, quibuscunque excepcionibus rejectis, nil in adversum actentando in quantum penis predictis vos affligi formidatis. Sic eciam in premissis vos habentes, quod transaccio ipsa inter prefatum illustrissimum dominum

nostrum ducem et suos ac nos et successores nostros semper in viridi observancia rata manens inconmutabili utriusque parcium patrocinio prorsus censeri valeat illesa. Datum Thononii die decima sexta januarii, anno domini millesimo quatercentesimo trigesimo secundo.

Per prefatos dominos archiepiscopum Tharentaysiensem episcoposque Maurianensem et Bellicensem ibidem presencialiter astantes, nec non dominum episcopum Augustensem, licet absentem, per interposicionem dicti venerabilis domini Girardi Blavarii ejus procuratoris pro eo agentis ejusque sigillum ad hoc defferentis.

MANDRIN EN BOURGOGNE

DÉCEMBRE 1754

(D'APRÈS UN MÉMOIRE INÉDIT)

L'histoire de Mandrin est à faire, non que ses équipées, ses vols et ses assassinats méritent d'être soigneusement étudiés, mais parce que la facilité même avec laquelle il put faire ses coups, et le peu d'énergie de ses adversaires, jettent un jour singulier sur ce XVIII[e] siècle si malheureusement livré aux entreprises folles du premier contrebandier venu, et du dernier des coupe-jarrets ou des teneurs de route.

Ce voleur de grand chemin a eu le privilège d'occuper pendant longtemps l'opinion publique et de passionner le peuple crédule. Ses légendes se formèrent très-simplement et prirent d'étranges proportions. Pour la plupart des Français, c'était là quelque bâtard de noble race, déclassé et misérable ayant mis au service d'une pire cause ses forces et son indomptable énergie : pour d'autres, ce n'était qu'un officier jeté hors de la voie par une indélicatesse, et ayant juré haine à ses compagnons. La vérité simple c'est que Mandrin était fils d'un contrebandier faux-monnayeur tué en expédition, et que de ses deux frères, Pierre, l'aîné, fut pendu pour brigandage en 1744, et Antoine, d'abord galérien, finit par prendre a succession de Mandrin après son supplice, entre 1755

et 1757. Leur sœur, femme énergique et vicieuse, se mit en 1757 à la tête d'une troupe qui pilla l'abbaye de la Grâce-Dieu, dans le comté de Bourgogne (1), moins les vases sacrés cependant.

Dans ce milieu, Mandrin grandit, et à l'âge de la milice, devint soldat. C'est de là que sort cette légende de capitaine qui fit si bien fortune que lui-même se décora de ce titre. On doit dire d'ailleurs qu'il ne fut point un mauvais milicien, mais le métier des armes l'ayant aguerri, le rendit parfaitement apte aux coups de main et aux entreprises d'audace.

Son histoire écrite par un anonyme, l'année même où on le roua à Valence (2), est plutôt un « discours », selon l'expression alors employée, qu'un récit vrai. Mandrin y emploie à chaque instant des tirades hyperboliques et fausses, où il se compare aux Grecs, aux Romains, ou même simplement aux Gaulois. Le côté romanesque de cette *histoire* le fait amoureux d'une femme. Ce sont là faiblesses peu ordinaires chez les *Mandrins*. Amourettes et discours prennent du temps et la maréchaussée arrive.

Incidemment M. Rossignol (3) parle de Mandrin à propos de son passage à Beaune : ici les faits sont vrais, ils sont pris dans le registre capitulaire de la ville. Dans l'histoire d'Arnay-le-Duc de M. Lavirotte, il y a aussi une courte mention à l'année 1754 (4). Seulement, n'est-

(1) Voy. le Cabinet des Titres à la Bib. Nationale, dossier *Mandrin*.

(2) *Histoire de Louis Mandrin depuis sa naissance jusqu'à sa mort*. A Chambéry, chez Gorrin, 1755. (In-12 de 160 pp. avec une gravure décrite ci-après).

(3) Rossignol, *Histoire de Beaune*, pp. 433-41. (In-8°, Beaune, 1854).

(4) Lavirotte, *Annales de la ville d'Arnay-le-Duc*, p. 279. (In-8°, 1837).

ce point là une pure fantaisie d'annaliste ? Mandrin quittant Beaune, en toute hâte nous l'admettons, aurait-il eu le temps matériel de courir à Arnay, de l'assiéger, de s'en emparer, puis d'aller coucher à La Rochepot et de prendre le lendemain la route d'Autun ? Nous verrons ci-après combien ce récit de M. Lavirotte nous paraît controuvé, et depuis longtemps M. Harold de Fontenay l'avait discuté dans son article *Mandrin et les Contrebandiers à Autun* (1).

C'est peut-être bien d'ailleurs là la seule brochure sérieuse écrite sur Mandrin. M. Harold de Fontenay a compulsé toutes les archives du pays, ce que personne n'avait fait, sauf M. Rossignol pour Beaune ; il a groupé tous les renseignements épars et les a présentés dans une forme agréable qui contraste singulièrement avec les phrases creuses de quelques-uns de ses prédécesseurs.

Disons aussi que son récit concorde de tous points avec une curieuse relation manuscrite découverte par M. Ulysse Robert dans le fonds Joursanvault-Laubespin, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale. Cette pièce, de 4 pages, d'une écriture du XVIII[e] siècle fort lisible, me paraît être l'œuvre d'un prêtre mêlé, dans un voyage entre Beaune et Autun, aux poursuites dirigées contre Mandrin par les détachements de Fischer et de Beaufremont ; voici sur quoi je base cette hypothèse.

Il raconte qu'allant à Autun, il fut rejoint par les soldats : « Je fus joint à Nolay par les premiers détachemens « dont j'ay parlé, et conférant avec quelqu'un des « officiers qui les commendoit, sur ce que j'eus l'honneur

(1) Harold de Fontenay, *Mandrin et les Contrebandiers à Autun*, tirage à part d'un article paru dans le t. I des *Mémoires de la Société Éduenne*, Autun, 1871.

« de lui dire que j'allois à Autun, ils m'invitèrent à les « attendre, invitation qui devint après un ordre exprès « du colonel, ordre néanmoins très-poli. Je m'y soumis « sans peine, et vers les quatre heures, nous nous met- « tons en marche. Le plaisant personnage ! *Concilier* « *l'église avec les armes, difficile commission !* »

Le récit est juste en tous points, et concorde avec le jugement de condamnation à mort de Mandrin. Il ne parle pas non plus d'Arnay-le-Duc, c'est un point important.

Commençons donc notre récit en nous servant de toutes ces sources et en les coordonnant. J'avoue humblement que la besogne m'est singulièrement rendue facile par M. H. de Fontenay. Je joindrai à la narration quelques satires en vers dirigées contre les gens de Beaune à l'occasion du passage de Mandrin, et que j'ai tout lieu de croire inédites. Ces vers sont aussi conservés au fonds Joursanvault.

I

(15-18 décembre 1754)

Le passage de Mandrin en Bourgogne fut court, mais l'audacieux contrebandier sut en tirer tout le profit désirable. Il survenait à cette époque troublée où les charges municipales, mises à l'encan par la royauté, avaient été livrées à toutes les incapacités, à toutes les ambitions riches des petites villes. Précédé par je ne sais quelle renommée de bonhommie brutale envers les classes pauvres, les petits, comme il disait, Mandrin n'avait d'autre souci que de faire « rendre gorge » à la Ferme, et peut-être aussi un peu d'affoler le bourgeois

égoïste et trembleur. Pour le peu que valait cette fable, elle ne laissait point que de rencontrer des croyants parmi les gens pressurés, imposés au gré des caprices de la Ferme et des Municipalités. L'annonce subite de l'arrivée du contrebandier en Bourgogne, causa donc moins de frayeur que de curiosité à la majeure partie des habitants des villages et des villes : seuls les employés des fermes et les gens riches perdirent la tête. La plupart s'enfuirent.

Mandrin, qui avait franchi le Jura en plein mois de décembre, vers le 14 ou le 15 (1), passait à Besançon en toute diligence et le 17 arrivait à Seurre (2). Sa première visite fut pour les employés de la Ferme qui avaient disparu. Il ne s'en inquiéta point outre mesure, enfonça la porte du capitaine général, pilla ses armoires et enleva le peu d'argent qu'il y put découvrir. Mécontent de ce maigre butin, il se tourna du côté des Gabelles et des entrepôts de tabac. Il renouvela à Seurre sa principale équipée, laquelle consistait à vendre aux employés des fermes le tabac de contrebande de qualité médiocre qu'il avait avec lui, et de leur extorquer comme prix de cette marchandise une somme sextuple de sa valeur. La ville était dans la désolation, moins cependant le peuple qu'il avait fait prier « de ne point interrompre ses tra- « vaux parce qu'il n'était point l'objet de ses expéditions « militaires » (3). Au moment de partir, Mandrin signa

(1) Le jugement porte dans la nuit du 14 au 15. Une lettre du duc de Randan au lieutenant-général pour le Roi en Bourgogne, dit que les contrebandiers ont passé le 16 vers Besançon. Voy. Harold de Fontenay, *Mandrin et les Contrebandiers à Autun*, page 11.

(2) Le jugement dit le 17. Sur la route il avait criblé de coups de fusil des soldats du régiment d'Harcourt qui passaient devant une auberge où il se trouvait alors.

(3) *Hist. de Mandrin*, p. 130.

un reçu aux employés, et s'il ne tint point le discours que met dans sa bouche l'auteur anonyme de sa vie, il dut se moquer en termes moins polis de l'étrange figure que faisaient ses victimes en leur donnant le torchon de papier signé : *Le Capitaine Mandrin*.

C'est à ce moment même que commence le récit dont nous parlions plus haut, récit simplement écrit non sans quelque pointe d'ironie, et qui fournit de nouveaux détails sur ce que Mandrin nommait sa campagne de Beaune et sa campagne d'Autun. Le 17 décembre, qui était un mardi (1), le bruit courut à Beaune, vers les onze heures du soir, de l'arrivée de Mandrin à Seurre et du pillage du bureau de cette ville : les avis donnés par des femmes le lendemain portaient que la venue des contrebandiers à Beaune était imminente. Le corps de ville réuni en grande hâte par le maire Pierre Gillet, décida « qu'on monteroit la garde aux barrières et qu'au cas « qu'*il* arrivât, la garde eut à faire feu en se repliant « sur la ville pour en fermer aussitost les portes » (2).

La garde de la barrière échut à un sceptique, l'adjoint Terrant, qui avait beaucoup ri de la frayeur des femmes de Corberon (3), lesquelles avaient répandu la nouvelle ; cependant il disposa sa petite troupe à la tête du pont et sans plus de souci s'en alla boire aux fauxbourgs (4).

On était au mercredi 18, à midi environ, quand une troupe de 60 à 70 cavaliers, armés jusqu'aux dents, se rua sur le poste. L'attaque avait été si inopinée que le tailleur Bonrou, alors de sentinelle, n'eut que le temps

(1) *Relation manuscrite* du fonds Joursanvault, fol. 1.

(2) *Relation manuscrite* du fonds Joursanvault, fol. 1.

(3) Mandrin avait couché à Corberon, canton de Seurre, arrondissement de Beaune.

(4) Rossignol, *Hist. de Beaune*, p. 134.

de faire feu, et avant qu'il eût pu faire un mouvement, lui, et un nommé François qui cherchait à fermer la porte de la Madeleine, tombaient frappés de vingt coups de fusil. Alors la troupe s'élance dans la ville : « L'homme « le plus intrépide eut frémi, je ne dis pas de crainte, « mais d'horreur en les voyant arriver. Ils traversèrent « le faubourg Magdelaine à grande course de chevaux, « fusils haut et armé, criant unanimement *Tue ! Tue ! Mettons le feu à la ville !* » (1).

L'auteur du mémoire que nous citons ici fait sur cette prise de ville par une bande de 70 bandits une réflexion quelque peu amère. « Il fallait, dit-il, que Mandrin fût « parfaitement instruit de tout ce qui pouvait le favoriser « et le maintenir pendant son séjour à Beaune. » Le fait est qu'on s'expliquerait peu cet audacieux coup de main, si l'insouciance de Terrant et la faiblesse étrange de ces milices urbaines n'eussent offert la partie belle à Mandrin. Il en abusa et jeta le masque. Sa légende « d'homme poli marchant à la tête d'une troupe dissi- « plinée », avait laissé croire au commun des Beaunois que, la ville une fois conquise, le bon capitaine allait immédiatement reprendre sa physionomie de bonhomme. « Sur ces préventions, les habitans parurent à leurs « portes impatiens de satisfaire leurs curiosités. Mais « lorsque l'on vit que son jeu étoit sérieux, et qu'il « faisoit tirer indistinctement, chacun ne se croyant pas « en asseurance jugea a propos de se renfermer chés « soy, en sorte qu'il demeura dans le moment maître « absolu de la ville (2) ».

(1) *Relation manuscrite*, fol. 1. Le nombre des morts est énuméré par le jugement. Mandrin avait tué deux bourgeois, en avait blessé d'autres, et avait massacré un soldat alors en congé qui regardait du haut des remparts.

(2) *Relation mste*, fol. 1.

Son premier soin fut de s'assurer du maire Pierre Gillet. Après avoir posté ses hommes militairement en face de l'Hôtel-de-Ville (1), il intercepta toutes les rues qui y aboutissaient et se retira au faubourg. Ce fut là qu'il tint « sa cour » selon l'expression de notre mémoire. On lui amena le maire avec lequel il entra en conférence immédiate. Les registres capitulaires analysés par M. Rossignol nous montrent le malheureux Gillet obligé de tenir tête, le verre en main, à son terrible partenaire qui le forçait à boire le premier de crainte de poison. Alors il exigea de lui qu'il écrivît lui-même aux employés des Fermes de compter 25,000 livres dans une heure (2). Il rabattit cinq mille livres ; ce fut sa dernière et sa première concession.

Une heure, c'était bien peu pour trouver une somme aussi forte, surtout dans une ville ruinée par les impôts et les tailles. Le temps se passait et l'argent ne venait pas. Brutal, le lieutenant de Mandrin niaisait à dessein. « Emmenons le maire, puisque l'argent ne vient pas, disait-il. » — « Tu entends, Gillet ? » disait Mandrin en versant une rasade à sa victime. Vers les trois heures, apparut M. de Saint-Félix, receveur du Grenier à sel, et l'entrepositaire des tabacs, nommé Etienne. Ils apportaient la somme qu'ils comptèrent aussitôt : Mandrin leur fit un reçu comme il en avait laissé un aux employés de Seurre, et donna le signal du départ.

Il était quatre heures moins le quart (3).

(1) *Ibid.* et Rossignol, *Histoire de Beaune*, p. 436.

(2) Rossignol, loc. cit. Il y a loin du simple récit de M. Rossignol aux phrases lyriques de l'auteur anonyme qui écrivit la vie de Mandrin en 1755. D'après ce dernier, M. Gillet aurait tenu un discours emphatique au brigand pour le ramener à résipiscence. (Voy. *Hist. de Mandrin*, édit. de 1755, p. 133.)

(3) Rossignol, *Hist. de Beaune*, loc. cit.

Telle fut cette *campagne de Beaune* qui eut les honneurs de la gravure (1) et égaya si fort la verve des Beaunois rimailleurs. A qui incombait la faute de cette surprise incroyable ? Le chansonnier anonyme (2), dont nous allons citer les pièces principales, la rejette tout entière sur les petits nobles fort entichés de leurs privilèges pendant la paix, mais tristement empruntés en temps de guerre. Vraies ou fausses, ces récriminations versifiées ont paru pour nous d'un intérêt réel, non par leur valeur littéraire, à peu de chose près nulle, mais par l'état d'antagonisme entre les classes diverses d'une petite ville, qu'elles nous montrent arrivé à l'état aigu ; le malaise général résultant de la vente des offices municipaux s'y devine sous la forme satirique du vers. A ce point de vue seul, les pièces qui vont suivre nous ont paru mériter d'être publiées.

L'auteur ou les auteurs y raillent cette pauvre garde de Terrant qui laissa si tranquillement passer la bande, et dont les officiers devaient être quelques-uns de ces privilégiés aux tailles, de ces nobles de fraîche date et de mince origine, qui peuplaient alors les villes.

Voici quelques-unes de ces pièces :

Sur l'air : *Quand un tendron...*

Tant que votre noblesse vit
  Les mandrins par la ville
L'on prétend que la foire prit
  A ce corps inutile ;

(1) Voyez ci-après notre liste des gravures et des canards sur Mandrin et sa troupe.

(2) Une pièce est indiquée comme de Piron. Plusieurs sont si médiocres qu'elles doivent émaner de gens plus satiriques que littéraires.

Mais à peine tous les brigands
Battent au champ (1) qu'ils se montrent...
La ! La ! Ho ! Ho !

—

Quand l'auteur de la nature.

Que feroit une noblesse
Qui passe ses jours dans la molesse
Sans courage sans usage
Dont les bras sont peu faits aux combats ?
En tout lieu faisant la roue
Des braves bourgeois elle se loüe ;
Que l'on sache
Qu'elle cache
Sa frayeur
Sous un air de valeur...
Que feroit etc.

—

Des vapeurs...

Messieurs, le beau sexe sans doutte
Redoutte
Votre valeur ;
Il craint que vostre compagnie
N'essuie
Quelque malheur.
J'entens Climene qui soupire
Pour son chevalier en danger ;
Amis soutenés moy j'expire !
J'ay des vapeurs !

—

Puisque vous êtes si sauvage.

Gentiliâtres de Beaune
Le Dieu Mars vous étonne,

(1) Prennent la campagne.

Mais pour suivre l'amour
C'est toujours votre tour.

—

De tous les capucins du monde.

Au corps de garde de la ville
Pour braver l'orage indocille
De quelques mandrins valeureux,
Sçavés vous ce qu'il vous faut faire ?
Faittes donc Messieurs les peurreux
Percer une porte derrière.

—

Cavaliers pour boire.

Chevaliers pour boire
Il n'est besoin de vous chercher,
C'est une autre histoire
S'il faut marcher
Au sombre temple de mémoire ;
C'est un abus que de voler...
La vaine gloire
Est votre pis aller.

—

Com v'là qui est fait.

Hé ! quoy Mandrin vous épouvante
Petis nobles frais émoulus,
Pour vous la gloire que l'on vante
N'a que des appas superflus ;
Faisant une prompte retraitte
Bientot la garde vous déplait,
Et vous delogés sans trompette
Jettant au diable le mousquet...
C'est fort bien fait !
Mais très-bien fait !!

Ah le bel oiseau !...

Ah ! les plaisans chevaliers
Pour nous servir de modèle !
Ah ! les plaisans chevaliers
Qu'ils ont bien l'air ecolier !
Qu'ils nous montrent comme il faut
Repousser le brigandage,
Et commander à l'assaut,
Partout semer le carnage...
Ah ! les plaisans chevaliers !
Et Ziste ! et Zeste ! et Zon !
Il n'est point de mortels sur terre
Qui soient plus timides que vous !
Avec art vous fuyés les coups
Du démon de la Guerre !
A l'aspect du moindre canon,
De peur d'un accident funeste
Et Ziste ! et Zeste ! et Zon !
Votre troupe fait le plongeon !

La Trotteuse...

Lorsque l'on aime à vivre
Ma foy le trépas est deplaisant,
Et qui voudra vous suivre
Doit jouir du présent ;
Sur l'airain et le cuivre
Qu'un guerrier transmette sa valeur,
Est bien fou qui s'ennivre
D'un si bizarre honneur
Lorsque l'on aime à vivre !

Quel mistère !...

La victoire
Peut conduire les françois à l'onde noire,
La victoire
Pour nous est trop chère à ce prix !

Vaincre un Iris dont vos cœurs sont épris
Parbleu ! c'est toute votre gloire ;
Et pour Mars pleins de mépris
Vous n'attaqués que Cypris...
La victoire... etc.

—

Le démon malicieux et fin.

Vous chez qui l'honneur, le sentement
Egalent l'éclat de votre sang,
Apprenés que mon libre caprice
Ne ravit point l'encens qui vous est dû,
Qu'au vray noble on sçait rendre justice
Avec le fat n'est jamais confondu.

Après ces coups d'épingle distribués aux gardes des portes, voici le tour des employés des Fermes. La forme et certaines expressions habituelles nous révèlent l'auteur (1).

Quand Mandrin
Un matin
Vint à Beaune
Vous eussiés vue du Beaunois
L'oreille à cette fois
S'allonger de plus d'une aulne.
Par le Stix
Saint Félix
Dit sans cesse
Que dans les besoins pressans
Il n'avoit vingt mil[le] francs
En caisse.
Cependant Mandrin le somme
De luy compter cette somme ;
Aussitôt
Le gros sot
Fait la queste,

(1) Piron. Cette pièce a été publiée par M. Honoré Bonhomme, *Œuvres inédites de Piron*, Paris, in-8°, 1859, p. 399. Seulement elle est différente de celle-ci dans plusieurs endroits.

La ville se cotisant
La somme se trouvant
Toute prête.
C'est bien fait
Le beau trait
De prudence;
Contre le meunier enfin
De l'âne un peu mutin
Qu'eut servy la deffence ?
Par argent
S'en tirant
A merveille
Beaune se tira* d'embarras *(sortit) *(sic)*.
On ne luy tira pas
L'oreille !

—

Pauvres Beaunois quel noir chagrin
Vous inquiette et vous altere ?
Vos ducats sont pris par Mandrin,
Hé bien la belle affaire !
Je ne vois rien là d'affligeant
Au nom de Dieu cessés vos veilles;
Il est vrai qu'il prit votre argent
Mais il vous laissa vos oreilles !

PAR M. PIRON.

Il existe une planche gravée où Mandrin est représenté debout tenant une carabine hors de proportions. De la main gauche il donne un ordre à un personnage humblement incliné devant lui, et ce personnage tient à la main un reçu de 20,000 livres. C'est là sans doute Gillet le malheureux maire (1). Dans les vers mis au bas de la gravure on lit :

« Réfractaire à l'état toujours fier et tranquille
Suivi partout de ses brigands,

(1) Cette gravure porte le nº XV de notre catalogue ci-après.

A Beaune il sut forcer le maire de la ville
De lui porter vingt mille francs.

Deux autres gravures médiocres le montrent debout tirant du pistolet devant Beaune et Autun. Une quatrième le peint à cheval sur une jument grise tigrée au milieu d'un champ de bataille. Et la lettre de la plupart de ces *canards* ne lui est point hostile, elle l'exalte quelquefois, sans doute ironiquement et par opposition aux faiblesses de ses adversaires.

Par des faits d'un genre nouveau
Mandrin consacra sa mémoire,
Sa mort ne ternit point sa gloire
Il vit au delà du tombeau.

II

(18-20 décembre 1754)

Revenons un peu en arrière et reprenons Mandrin au moment où quittant Beaune il cherche à donner le change aux habitans sur la route qu'il va suivre. Une avant-garde de ses gens feignit de prendre le chemin de Châlon, puis arrivée à une distance raisonnable de Beaune (1) on tourna bride et la troupe tout entière courut sur Autun.

Comme nous l'avons dit ci-devant, M. Lavirotte, dans ses *Annales d'Arnay-le-Duc*, à l'année 1754, fait passer Mandrin dans cette ville, et lui fait ouvrir une brêche dans les murailles, brêche laissée en ruine depuis et devenue la porte Mandrin. On ne trouve nulle part la

(1) La *Relation mste* dit : « après avoir déguisé sa marche jus-« qu'auprès d'un village nommé Courpeau près Chagny, il prit le « chemin d'Autun, et vint coucher avec sa troupe à saint Aubin « et à la Rochepot, » ce qui est à l'opposé du chemin d'Arnay-le-Duc, que lui fait prendre M. Lavirotte.

confirmation de ce fait. M. Harold de Fontenay, qui a compulsé les Archives d'Arnay, n'en a point trouvé trace; le jugement condamnant Mandrin à mort sur des considérants qui sont un réquisitoire admirablement circonstancié, n'en parle point non plus. Quant à notre relation manuscrite elle n'en dit rien, bien que l'auteur ait été mêlé activement à l'expédition dirigée contre Mandrin. D'ailleurs pour qui connaît les distances, il est presque impossible que la troupe quittant Beaune assez tard, ait pu courir à Arnay avant d'aller coucher à la Rochepot, ou bien ait eu le temps d'y aller le lendemain avant d'arriver à Autun. Je dois avouer cependant qu'un passage de la relation de M. Fischer, dont nous parlerons ci-après, me laisse un léger doute. M. de Fischer dit positivement que le jour de l'attaque les *contrebandiers avaient fait 17 lieues.*

Quoi qu'il en soit de ce fait peu important, puisque selon M. Lavirotte, Mandrin un peu pressé n'aurait pris que des vivres, nous le retrouvons le 19 ayant quitté la Rochepot et marchant sur Autun.

Il était environ onze heures du matin, et il venait de quitter Creuzefond, lorsque son avant-garde d'éclaireurs annonça qu'une troupe de 60 personnes environ marchait rapidement de leur côté. Mandrin eut un moment d'hésitation, bien que les robes noires, les rabats et les chapeaux des arrivants indiquassent suffisamment à quelle classe inoffensive et peu guerrière appartenait la caravane. Crut-il à un piège? L'auteur de notre mémoire manuscrit le dit péremptoirement : « Il crut d'abord « que c'étoit une troupe déguisée commandée pour le « combattre. Il envoya reconnoître, et ne voyant pas la « réponse qu'on luy fit bien sincère, il fit rétrograder (1). »

(1) *Relation mste*, fol. 1, v°.

Cet épouvantail était une troupe de séminaristes d'Autun, en route pour Châlon, où ils allaient recevoir les ordres en l'absence de leur évêque. On parlementa longtemps, mais Mandrin trancha la question : « Il ne « s'agit pas de cela, dit-il, vous allez prendre la peine « de nous accompagner à Autun, c'est plus pressé que « d'aller voir la Saône (1). »

Remorquant à sa suite ces malheureux plus morts que vifs, Mandrin arriva aux portes d'Autun. Là des nouvelles étaient venues de Beaune, portées par un cavalier de maréchaussée, et les contrebandiers trouvèrent les portes closes, mais les soixante séminaristes allaient devenir d'un grand secours en l'occasion. Campé dans l'abbaye de Saint-Jean-le-Grand, hors des murs, il fit dire aux gens d'Autun que, faute par eux d'ouvrir leurs portes, il allait brûler tout, massacrer ses otages, et incendier l'abbaye (2).

On fit tout ce qu'il voulut, non point pour la raison qu'en donne l'auteur de sa vie, qui voit dans cette détermination la crainte de voir ruiner par les *mandrins* les monuments antiques dont la ville était fière, mais bien plutôt grâce aux supplications des pères et des mères qui avaient un fils parmi les séminaristes capturés. Quoi qu'il en soit, à peine entrée dans la ville, la troupe courut aux prisons, lâcha les prisonniers espérant augmenter son effectif et se garder pour l'avenir. Un seul refusa de sortir sous de tels auspices (3) dédaignant d'« achepter sa délivrance par son moyen ».

(1) Rossignol, loc. citat. p. 440. Le mot doit être de M. Rossignol.

(2) *Ib.*, M. Harold de Fontenay donne les noms des séminaristes et de leur conducteur, l'abbé Hamard. L'évêque d'Autun absent était M. de Montazet, voy. pp. 16-19. Pour tout ce qui concerne l'entrée de Mandrin à Autun nous renvoyons à M. de Fontenay.

(3) *Relation mste* fol. 1, v°. Il s'appelait Carion, de la Barre, d'après M. Harold de Fontenay. Il ne fut élargi que le 8 février 1755

Mandrin ne borna point là ses entreprises. Il fit venir M. Duchemin, receveur du grenier, et lui demanda brutalement 25,000 livres ; c'était la somme ordinaire. M. Duchemin lui démontra si bien l'impossibilité de réunir vite une semblable somme que Mandrin tempéra ses prétentions à 10,000 livres. Encore n'en toucha-t-il que 9,100 « dont il fournit quittance à compte sur les « marchandises qu'il déclaroit avoir laissé au bureau de « Seurre au compte de la Ferme générale (1) ».

Le temps pressait ; les troupes envoyées à sa recherche pouvaient arriver d'instant en instant ; Mandrin quitta Autun comme il avait quitté Beaune, en dissimulant sa véritable direction.

Cette pointe rapide du contrebandier légendaire en pleine Bourgogne, à quelques lieues à peine de centres militaires, avait singulièrement piqué au jeu les gens de guerre. Le jour même où Mandrin faisait son entrée à Beaune, le duc de Randan dépêchait à ses trousses une petite armée de 5 à 600 hommes aguerris. Partis de Besançon le mardi 17 vers les huit heures du matin (2), ces soldats arrivaient à Beaune à une heure de la nuit et y prenaient quartiers. C'étaient des détachements de cavalerie, des régiments de Fischer et de Beaufremont et d'autres troupes parmi lesquelles un petit corps d'infanterie que les marches avaient exténué (3).

en vertu d'un arrêt du Parlement de Dijon, du 27 janvier. Seulement M. de Fontenay ne paraît pas savoir la raison de cette prison quasi volontaire.

(1) *Ib.*

(2) *Relation mste.* Dans une lettre de M. de Randan à M. de Tavannes, il parle de 150 cavaliers de Beaufremont, 120 cavaliers d'Harcourt, 50 cavaliers de Fumel, 60 de Moutin, 100 canoniers. M. de Fischer était en garnison à Pont-de-Vaux, dans l'Ain : il en venait directement.

(3) *Ib.* Le corps d'infanterie était de deux compagnies du régiment de Courten.

Au jour, il fut convenu de reprendre la marche. Mandrin avait précisément quitté Autun la veille, ce qui lui donnait sur ses poursuivants une avance considérable. La troupe se disposa en bataille précédée d'un corps de garde déployé autant que le chemin pouvait le permettre. Nous empruntons ces détails au *Mémoire manuscrit*, dont l'auteur se trouva obligé de suivre la petite armée dans un voyage qu'il faisait alors à Autun. La première rencontre que fit l'expédition fut celle de ces séminaristes échappés à Mandrin et qui reprenaient stoïquement la « route de la Saône ». Mais la frayeur avait singulièrement paralysé leurs moyens : on ne put en tirer aucun renseignement précis, aucune indication qui permît d'abréger la route. On ne put même savoir d'eux si Mandrin était toujours à Autun. Aussi pour parer à toute éventualité, on fit halte à Creuzefond (1) et on envoya en reconnaissance le personnage le moins capable d'inspirer défiance aux brigands au cas où ils eussent été couchés dans la ville. On choisit l'auteur du mémoire dont nous avons parlé et que son caractère pacifique rendait moins « suspect à Mandrin qu'un hussard ». Celui-ci apprit le départ des contrebandiers, et aussitôt la troupe en fut avertie ; elle entrait à onze heures à Autun, le 19.

La partie décisive allait se jouer et l'audace de Mandrin l'avait mal servi. Au sortir d'Autun, sa troupe fatiguée et surmenée par la rapidité de l'expédition, était venue s'échouer à Brion, à une lieue et demie de la ville (2). Un cavalier de la maréchaussée en prévint les officiers de la colonne alors campée à Autun assez tôt pour que la troupe pût se mettre en marche à cinq heures du matin. M. de Fischer commandait.

(1) Creuzefond (Curgy) arrond[t] d'Autun.

(2) C'était dans un hameau dépendant de Brion et appelé Gueunand.

Nous empruntons le récit de ce qui va suivre à M. de Fischer lui-même qui, dans un rapport depuis publié par Borjon de Scellery, en 1786 (1), explique et raconte sa petite campagne contre les contrebandiers. Nous y ajouterons les renseignements fournis par notre relation manuscrite un peu plus explicite.

Mandrin, paraît-il, s'était vanté que les troupes du Roi avaient reçu la défense de l'attaquer, et on peut dire que jusqu'alors les faits lui avaient donné raison. M. de Fischer pensa qu'il fallait avant tout ôter de l'esprit des paysans cette nouvelle légende qui de jour en jour prenait une consistance plus grande. Malgré la fatigue et les difficultés du chemin, il partit le 20 à cinq heures du matin, comme nous l'avons dit, et arriva à Gueunand, où la troupe de Mandrin était campée. Les contrebandiers étaient alors au nombre de 200, grâce aux levées d'écrou et aux embauchages ; M. de Fischer n'avait à leur opposer que ses hussards exténués et environ 40 dragons du régiment de Beaufremont. Faute de guide, M. de Fischer avait dû suivre à la lueur des torches le pas des chevaux de Mandrin, et cette piste l'avait conduit droit à Gueunand. L'attaque était difficile. Adossé à un rocher à pic sur le côté droit, Gueunand était à gauche défendu par des vergers et des palissades qui pouvaient permettre une résistance d'autant plus terrible que la partie de terrain approchant les vergers était découverte.

Au moment où le corps expéditionnaire arrivait, c'est-à-dire au petit jour, 30 contrebandiers étaient déjà à cheval et s'apprêtaient à gagner de vitesse. On leur dépêcha la moitié des hussards et quelques dragons, et l'attaque commença.

(1) *Motifs et conduite de M. de Fischer dans l'attaque des contrebandiers à Gueunand.* Pont de Vaux, Borjon de Scellery, 1786, in-18. Réimprimé depuis par M. Alex. Siraud, 1856, à Bourg-en-Bresse, in-8°.

Elle fut terrible. En un clin d'œil, les soldats essuyèrent des décharges meurtrières venant de trois maisons différentes et des haies. Deux officiers tombèrent, le capitaine des chasseurs de Fischer et le lieutenant des hussards (1). D'autres hommes étaient blessés et chaque minute augmentait leur nombre. Voyant alors que les contrebandiers ne voulaient point quitter l'une des maisons, M. de Fischer la fit incendier. « On reduisit en « cendres tous ceux qui s'y trouvèrent, dit l'auteur de « la *Relation manuscrite*, hommes, chevaux, rien n'é- « chappa aux effets de ce terrible élément. »

Pendant ce temps, Mandrin s'échappait par les ravins de droite, « dans la meslée en veste et sans chapeaux, « chargé néanmoins de deux coups de fusil. » M. de Fischer privé de près de la moitié de sa troupe, fut impuissant à le poursuivre dans les bois où il fuyait : d'ailleurs ses hommes valides n'avaient plus que 3 cartouches. Il attendit les renforts que lui amenait M. de Clamoux et une heure et demie après, put se mettre à la poursuite des fuyards.

Lorsqu'on se compta on vit que l'expédition avait procuré une demi réussite. Quarante-deux chevaux (2), quarante fusils et pistolets, deux chefs contrebandiers prisonniers, 10 hommes brûlés et plus de 30 sabrés dans Gueunand, tel était le résultat. Mais Mandrin courait toujours, et selon l'habitude, M. de Fischer est muet sur ses propres pertes. Notre relation manuscrite les énumère : « Nous avons eu le malheur de perdre huit

(1) *Relation mste*, fol. 2, v°.

(2) L'auteur de la *Relation mste* dit 34 chevaux seulement. Il avait vu « quatre *mandrins* dont deux étaient mortellement « blessés et les deux autres sains ». M. Harold de Fontenay, page 25 à la note, en cite cinq qu'il nomme d'après les écrous, Lacombe, Maulier, Bauchot, Martin et Cribier.

hommes tant tués que de blessés ». Je ne sais si l'auteur y compte le capitaine et le lieutenant.

M. de Fischer s'exagéra un peu sa victoire, comme il arrive souvent en pareil cas. Pour lui, la troupe était à jamais détruite, et tout occupée « du soin de s'échapper « en détail ». Les gens d'Autun avaient partagé cette illusion, et comme leur bourreau résidait à Châlon, on le manda en toute hâte pour pendre la troupe qu'on ne devait tarder à prendre toute entière. Malheureusement, tout alla autrement : le détachement de Fischer et ceux de Fumel et d'Harcourt qui l'avaient rejoint, firent buisson-creux. Ils durent rentrer à Autun assez peu rassurés sur le sort que les contrebandiers leur réservaient, pour qu'on doublât la garde des prisons.

Pendant ce temps, Mandrin « allait se faire pendre ailleurs ». Rassemblant une quarantaine d'hommes (1), il gagnait le Velay en passant par le Bourbonnais, où il massacrait entre temps plusieurs personnes. Le 10 mai 1755, il fut vendu par un de ses hommes et pris à Rochefort-en-Savoie. De là on le conduisit à Valence où on le roua. Ses brigandages avaient duré quinze ans, mais sa campagne la plus audacieuse, celle de Bourgogne, à peine cinq jours.

Henri Bouchot.

GRAVURES ET CANARDS CONTEMPORAINS SUR MANDRIN

I

Portrait grand in-8°. Ovale et socle. Dans l'ovale, le portrait de Mandrin tourné à droite et tenant une carabine à bayonnette. Il

(1) Voir le jugement de condamnation à mort.

a sur la tête un feutre à larges ailes. La lettre est : sur l'ovale : LOUIS MANDRIN, NÉ A SAINT-ÉTIENNE DE SAINT-GEOIRS EN DAUPHINÉ. *Dessiné tel qu'il a paru à Bourg-en-Bresse, à la tête de sa troupe, le 5 octobre 1754.*

Sur le plat du socle : *A Paris, chez Petit.*

Sur la face du socle :

Toi qui sçus forcer les prisons
A Pluton ne fais pas la guerre
Ne va pas des Enfers delivrer les Demons
Il en est assez sur la terre.

PAR Mr MORAINE.

Nota. — Il y a un premier état avant les vers.

Eau forte.

Hauteur, 0,160, largeur, 0,100.

II

Autre copie du précédent (moins *A Paris*, *chez Petit*, et *Par M. de Moraine*).

Eau forte.

Hauteur, 0,140, largeur, 0,077.

III

Autre copie du précédent. Petit in-8°. Ovale dans lequel est représenté Mandrin dans la pose ci-dessus (grav. sur bois).

La lettre est LOUIS MANDRIN.

Eau forte.

Hauteur, 0,080, largeur, 0,065.

IV

Portrait in-8°. Mandrin est de 3/4 à droite tenant une carabine à bayonnette.

Au bas : Delaistre sc.

Puis : MANDRIN (Louis), fameux contrebandier, né en Dauphiné, roué le 26 mai 1755.

Paris, Vigneres, éd[r], 30, quai de l'Ecole.

Imp. de Drouart, r. du Fouarre, 11, Paris.

Eau forte.

Hauteur, 0,128, largeur, 0,094.

(Copie moderne de celui de Petit).

V

Portrait in-4°. Mandrin est représenté debout, jusqu'aux cuisses. Il est tourné à droite, la tête regarde à gauche, et il tient de la main droite une carabine avec bayonnette. L'encadrement est en forme de fenêtre.

Au bas est gravé : Louis Mandrin, *peint et gravé à Bourg, tel qu'il y a paru à la tête de sa troupe, le 6 octobre 1754.*

Eau forte.

Hauteur, 0,180, largeur, 0,150.

VI

Autre copie du précédent. La lettre est : Louis Mandrin, *chef des contrebandiers, peint et gravé à Bourg tel qu'il y a paru à la tête de sa troupe, le 6 octobre 1754, exécuté le 26 May 1753.*

Eau forte.

Hauteur, 0,188, largeur, 0,137.

VII

Autre, inspiré des précédents en sens contraire.

La lettre est : Louis Mandrin, *chef des contrebandiers, natif de St-Etienne de St-Geoirs, de la province du Dauphiné. Peint à Bourg, tel qu'il a paru à la tête de sa Troupe, le 6 octobre 1754. Et gravé d'après le tableau original. Jugé à mort le 24 may 1755 et exécuté le 26 à Valence en Dauphiné, Place des Clercs.*

A Paris chés Renou graveur rue de Bièvre en entrant à droite par la place Maubert.

Eau forte.

Hauteur, 0,180, largeur, 0,150.

VIII

Portrait in-fol (1). Angles coupés. Mandrin est vu à mi corps et

(1) C'est ce portrait qui répond le mieux malgré sa médiocrité extrême au portrait que trace de Mandrin le registre capitulaire de Beaune cité par M. Rossignol, *Histoire de Beaune*.

tourné à droite. Il a la main droite sur la poignée d'un pistolet, et porte un tricorne agrémenté d'un galon. Derrière la tête, des nuages.

Sur la partie inférieure du portrait est gravé en ronde : Louis Mandrin, du lieu de St Etienne de St Geoirs en dauphiné, principal chef des contrebandiers, peint et gravé à Valence 1755.

Eau forte.

Hauteur, 0,350, largeur, 0,270.

IX

Portrait petit in-8°. Dans un ovale d'ornements, Mandrin est représenté en pied tourné à droite, et tirant à gauche un coup de pistolet dans la direction de haut en bas.

La lettre est :

Par des faits d'un genre nouveau
Mandrin consacra sa memoire,
Sa mort ne ternit point sa gloire
Il vit au dela du tombeau.

Eau forte.

Hauteur, 0,110, largeur, 0,060.

X

Portrait in-4°. Mandrin est représenté debout, tourné à droite coiffé d'un large chapeau, ayant de grosses guêtres et tenant une carabine. Dans le paysage du fond une maison brûle.

La lettre est : MANDRIN, *general des Contrebandiers se disposant à quelque action.*

Eau forte.

Hauteur. 0,230, largeur, 0,169.

XI

Portrait in-fol. Dans une bordure d'arabesques, Mandrin se tient debout, tourné vers la droite les jambes violemment écartées. De la main gauche il tire un coup de pistolet. De la droite il brandit une épée ; il porte une carabine en bandoulière. A ses pieds un ballot que la lettre gravée sur le terrain indique être « tabac et

mousseline ». Derrière lui à gauche un homme en égorge un autre, la lettre indique « Action d'Autun ». A droite plusieurs brigands se battent et tuent des bourgeois, la lettre indique : « Combat de Beaune ». Au bas du portrait dans un encadrement d'arabesques, il y a ce quatrain :

Voicy MANDRIN *le chef d'une troupe brigande* (1)
Dans Bourg Autun et Beaune il porte la terreur
Ce téméraire fait valoir sa contrebande
Aux yeux du partisan commis et controlleur.

Plus bas : A Paris chez Basset le jeune, rue S. Jacques au coin de la rue des Mathurins, avec permission de Mr Berryer.

Eau forte.

Hauteur, 0,280, largeur, 0,220.

Nota. — Autre état dans la collection Hennin : le fourreau de l'épée de Mandrin est déplacé et la figure retouchée.

XII

Autre, copié ou plutôt inspiré du précédent. Voici les changements : Au lieu du combat de gauche, un lac dans lequel nagent trois personnes. A droite au lieu de l'affaire de Beaune, l'attaque d'une tour par quelques bandits. De plus la lettre

Mandrain Capitaine des Contrebandiers

est dans le ciel.

Le même quatrain au bas.

Eau forte.

Hauteur, 0,260, largeur. 0,160.

XIII

Autre, in-8o. Mandrin est dans la même position, seulement le fond du tableau est une ville, avec les instruments de supplice. Au bas le quatrain :

Tu frapas le faux or à l'empreinte des rois
Tu portas dans Grenan *(sic)* les horreurs du carnage

(1) C'est ainsi qu'il faut lire et non *de brigands* comme le fait M. de Fontenay d'après un M. Rochas qu'il cite.

A la ferme aux commis tu prescrivis des loix
Qui sçut mieux d'Ixion disputer l'héritage.

Cette planche est jointe à l'histoire de sa vie publiée à Chambéry en 1755.

Eau forte.

Hauteur, 0,150, largeur, 0,080.

XIV

Autre, inspirée des précédentes. In-fol. Mandrin est à cheval et tire du pistolet comme dans les deux précédentes. Derrière lui l'attaque d'une ville par l'armée régulière. La lettre indique « combat de Beaune ».

(Ce doit être la transformation d'une planche ayant représenté quelque officier supérieur).

Au bas le quatrain :

Voicy MANDRIN *le chef d'une troupe brigande*
Dans Bourg Autun et Baune il porte la tereure
Ce temeraire fait valoir sa contrebande'
Au yeux du Partisan commis et controlleur.

Plus bas : A Paris chez Basset le jeune, rue St Jacques au coin de la rue des Mathurins.

Eau forte.

Hauteur, 0,270, largeur, 0,174.

XV

Portrait in-fol. Mandrin est représenté debout à gauche de la planche. Il a le corps dirigé à gauche, et la tête tournée à droite. Il tient de la main droite une énorme carabine : de la gauche il donne un ordre à un personnage vu de profil et qui lui présente un papier. Les mains et le visage de Mandrin sont démesurés. Dans le fond du tableau des hommes armés font du carnage près d'une ville.

La lettre est :

Louis Mandrin

Ce temeraire chef d'une troupe brigande
De meurtriers et d'assassins
Fut l'effroy des Traitans et de sa contrebande
Remplit leurs magazins.

Refractaire a l'etat toujours fier et tranquille
Suivi partout de ses brigands
A Baune il sçut forçer le maire de la ville
De lui porter vingt mille francs.

Gravé d'après un portrait fait dans la prison de Man[in] par M. Treillard.

Eau forte.

Hauteur, 0,260, largeur, 0,210.

XVI

Portrait in-fol. obl. Mandrin est assis dans sa prison, tête nue et fers aux mains et aux pieds. Par une baie ouverte dans la muraille, se trouve représentée son exécution sur la roue.

La lettre est :

— Au-dessus de l'exécution : *Exécution de Mandrin.*

— Contre le mur de la prison : LOUIS MANDRIN.

— Au bas de la gravure : *Le portrait de* MANDRIN tiré d'après nature, dans les prisons de Valence et a *Eté Exécuté le 26 may 1755.*

Eau forte et burin.

Hauteur, 0,280, largeur, 0,304.

XVII

Dans une planche du Cabinet Fontette, aujourd'hui Recueil de l'Histoire de France des Estampes à la Bibliothèque nationale, Mandrin est représenté mettant un pistolet sous la gorge d'un « financier » qu'il force d'accepter diverses marchandises que l'un de ses accolytes apporte. Le « financier » atterré compte la somme demandée.

Au bas la lettre :

En nous païant comptant nous aurons toujours soin
De prévenir, Monsieur, vôtre moindre besoin
Soit tabac ou du sel et même de l'indienne.
En voici choisissés que rien ne vous retienne.

Sur le bureau du « financier » est écrit :

Financier qui paie a
Broc les Marchandises
Qu'il lui a fait aporter.

Eau forte.

Hauteur, 0,169, largeur, 0,288.

TABLE DES MATIÈRES

DU VINGT-SEPTIÈME VOLUME

DOCUMENTS

Pages.

Notice sur la collection Joly de Fleury, à la Bibliothèque nationale, par M. A. MOLINIER... 5

Lettres inédites de Jean-Jacques Bouchard, par M. TAMIZEY DE LARROQUE :

Premier article........................... 49

Deuxième et dernier article.................. 143

Note sur les origines de l'émaillerie française, par M. MOLINIER......................... 90

Déclaration de Louis XIV sur la perte de Barcelonne en 1652 et autres Documents sur les événements de Catalogne de 1651 à 1660, par M. F. PASQUIER................................ 113

Un baptême royal au moyen âge, par M. P. BONNASSIEUX................................ 183

Concordat passé entre le duc de Savoie et le clergé de ses Etats, 1432, par M. R. de MAULDE. 193

Mandrin en Bourgogne, décembre 1754 (d'après un mémoire inédit)...................... 229

Comptes-Rendus..................... . 47, 107, 191

LE

CABINET HISTORIQUE



ÉPERNAY

TYPOGRAPHIE DE BONNEDAME ET FILS

LE CABINET HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE

Contenant, avec un texte et des pièces inédites, intéressantes ou peu connues

LE CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS

QUE RENFERMENT LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS
TOUCHANT L'HISTOIRE DE L'ANCIENNE FRANCE
DE SES DIVERSES LOCALITÉS, ET DES ILLUSTRATIONS HÉRALDIQUES

Sous la direction de M. ULYSSE ROBERT

Ancien Élève de l'École des Chartes
Employé au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

NOUVELLE SÉRIE. — TOME PREMIER

CATALOGUE



PARIS
ALPHONSE PICARD, LIBRAIRE,
RUE BONAPARTE, 82

M. D. CCC. LXXXI

INVENTAIRE SOMMAIRE

DE LA

COLLECTION JOLY DE FLEURY

(Cinquième article. — Voyez t. XXV, pages 1, 49 et 186, et t. XXVI, p. 158.)

2141. — Amendes et aumônes du Parlement ; droits du roi sur ces amendes ; projets de règlements et mémoires sur la matière de 1717 à 1739 ; remboursement des amendes confisquées après le système de Law. — Recettes des amendes, états mensuels et trimestriels de 1717 à 1737. Liste des remises d'amendes ou aumônes accordées par le Parlement pendant cette période.

2142-2143. — Chancellerie ; Marc d'or (1578-1737.) Perception de ce droit, lettres, mémoires et projets divers ; beaucoup de pièces des années 1732 et 1733.

2144. — Tarif des droits à payer par les officiers de justice à leur réception ; enquête faite vers 1760, lors d'un projet de surtaxe sur les officiers avec documents et exemples à l'appui.

2145-2147. — Avocats. 3 volumes.

I. Affaires générales, projets de règlements, etc. — Affaires particulières, rangées par ordre alphabétique de noms de lieux : la plupart se rapportent à des avocats, faisant partie des barreaux des différents sièges de justice inférieurs. — Abbeville, Amiens, Angers, Angoulême, Aubusson, Aurillac, Auxerre, Beauvais, Blois,

Boulogne-sur-Mer, Bourges, Bourmont en Lorraine, Châlons-sur-Marne, Chartres, Château du Loir, Châtelterault, Chinon, Civray, Clamecy, Clermont en Beauvaisis, Compiègne.

II. Dijon, Donchery, le Dorat, Douai, Dun le Roy, Ervy, Fontainebleau, Fontenay-le-Comte, Issoire, Issoudun, la Ferté-Bernard, Langeais, La Rochelle, La Roche-sur-Yon, Le Mans, Lyon, Mâcon, Malzieu, Meaux, Melun, Montargis, Montbrison, Mortagne, Naillat, Nancy, Nemours, Neuilly-Saint-Front, Nevers, Orléans.

III. Paris, Poitiers, Provins, Reims, Riom, Roanne, Rouen, Saint-Aignan, Saint-Dizier, Saint-Florentin, Saint-Quentin, Salers, Senlis, Sens, Soissons, Thouars, Tonnerre, Tours, Troyes, Varennes, Vaucouleurs, Vézelay, Vic-en-Carladés, Vierzon, Villeroy près Nogent-le-Rotrou.

2148-2150. Notaires. — I (2148), Projets d'ordonnances sur la conservation et la tenue des minutes, sur la profession en général, etc. Mémoires historiques, sur l'origine des notaires. La plupart des pièces datent des années 1730-1755.

II (2149). Affaire des notaires de la ville de Tours ; mémoires imprimés et manuscrits, et pièces anciennes produites au cours de l'instance (1737) ; il s'agissait de régler des contestations survenues entre les officiers du bailliage et les notaires de la ville pour le partage des droits de confection des actes.

III. (2150). Affaires diverses, rangées par ordre alphabétique de noms de localités.

2151. — Huissiers-priseurs et jurés-priseurs (1690-1789). Affaires générales ; édits, mémoires et affaires locales rangées par ordre alphabétique de noms de localités.

2152. — Huissiers et sergents royaux. Affaires locales ; enregistrement de la déclaration du 1er mars 1730 ; pro-

visions, etc., le tout rangé par ordre alphabétique de noms de lieux. La plupart des lettres sont des années 1728 à 1730; quelques documents antérieurs, et plusieurs lettres administratives des années 1780-1785.

2153. — Juridictions inférieures et présidiaux. Mémoires de d'Aguesseau et du procureur général sur les juridictions inférieures, royales et seigneuriales. A la suite, copie des ordonnances de juillet et décembre 1665 et de septembre 1667, avec observations autographes du procureur général, pour servir à une nouvelle ordonnance sur la matière (vers 1755-1760).

2154. — Juridictions inférieures. — Mémoires et projets divers sur les présidiaux, les grands bailliages, les greniers à sel, etc.

2155. — Listes des justices du ressort du parlement de Paris, dépendantes de chaque siège royal, dressées en 1723 en exécution d'une circulaire du procureur général. — Listes des principales villes du ressort par diocèses.

2156. — Listes des sièges de justice inférieurs, imprimées et manuscrites, dressées pour l'envoi des édits en province et pour la correspondance administrative ; elles n'indiquent guère que les sièges royaux.

2157-2158. — Sièges de justice en province. Etats demandés par le procureur général de 1717 à 1719, à tous les sièges du ressort, du personnel et des charges judiciaires de chacun d'eux, avec les lettres d'envoi, le tout rangé par ordre alphabétique de noms de sièges. — Tome I, lettres A-LA ; tome II, lettres LE-Y.

2159-2160. — Sièges subalternes. Recueil de mémoires, d'arrêts et de déclarations sur leurs fonctions, leur composition et leur compétence. — Tome I, années 1535-1731. — Tome II, années 1744-1790.

2161-2180. — Sièges de justice en province. Arrêts de règlements ; provisions d'offices ; compétitions de pouvoirs ; attributions de cause ; conflits ; demandes d'expli-

cations et d'instructions au procureur général, etc.

Dates extrêmes, 1700-1790.

I (2161). Abbeville-Angoulême.

II (2162). Arles-Auxerre.

III (2163). Bapaume-Baugé.

IV (2164). Beaufort-Beauvais.

V (2165). Bellac-Buzançais.

VI (2166). Calais-Chartres.

VII (2167). Château du Loir. — Clichy.

VIII (2168). Cognac — Dourdan.

IX (2169). Dreux — Grand.

X (2170). Grosbois — La Flèche.

XI (2171). La Marche — La Rochelle (1).

XII (2172) La Rochelle (2) — Luçon.

XIII (2173). Lyon — Meulan.

XIV (2174). Molosmes — Montsabert.

XV (2175). Moret — Orléans.

XVI (2176). Parthenay — Riom.

XVII (2177). Rochechouart — Saint-Omer.

XVIII (2178). Saint-Pierre-le-Moûtier — Sens (1).

XIX (2179). Sens (2) — Vervins.

XX (2180). Vézelay — Yèvre-le-Chastel.

2181. — Juridictions inférieures; juridictions de Paris : amirauté de France ; bailliages de l'Arsenal, de l'Artillerie, du Palais, de St-Jean-de-Latran, Connétablie, Bureau des Finances, Eaux et Forêts, Maîtrise de Paris, Prévôté de l'Ile-de-France et Maréchaussée ; Tribunal des Maréchaux de France, affaires du maréchal de Richelieu (1783) et du vicomte de Noé, maire de Bordeaux (1784).

2182. — Mémoires raisonnés sur les ordonnances de Blois (1579), d'Orléans (1560), de Roussillon (1565), de Moulins (1566) ; copies de pièces du XVIe siècle à l'appui.

2183-2185. — Travaux sur la collection des ordonnances du Louvre. Etude par ordre chronologique depuis

l'avènement des Capétiens jusqu'à Charles V; mise au net, avec corrections autographes du second Procureur général (vers 1760).

2186. — Procédure civile. Mémoires, projets et déclarations de 1715 à 1783; travail de révision de l'ordonnance de 1667, entrepris et poursuivi de 1731 à 1738.

2187-2188. — Procédure civile et criminelle. Ordonnance criminelle d'août 1670. Projets pour sa révision, rédigés de 1731 à 1737 par le Procureur général, le Chancelier et l'Avocat général; mémoires, pièces diverses, recueil de précédents pour chaque cas.

2189. — » Mémoires et instructions sur le titre 1er de l'ordonnance criminelle de 1670, concernant la compétence des juges en matière criminelle. Vers 1735.

2190. — » Ordonnance de 1670; travaux pour sa révision; plaintes, accusations et récusations; règlements, mémoires et projets sur la matière, réunis ou rédigés de 1731 à 1737 par le Procureur général et le Chancelier.

2191. — » Commentaire du titre 17 de l'ordonnance d'août 1670, écrit vers 1734 ou 1735.

2192. — » Mélanges. Mémoires sur diverses questions particulières et décisions judiciaires, rangés par ordre chronologique. — Recherches sur la forfaiture; lettres d'abolition; peine du fouet; faux monnayeurs (arrêt de 1651); effets juridiques de l'appel; compétence des tribunaux de maréchaussée, ses limites; demande de réparation, faite par un accusé; exécution d'arrêt; confrontation; prononcé du jugement. — Cette première partie du volume est certainement antérieure à 1738 et se rapporte aux grands travaux juridiques, qui ont pris fin à cette date. — 1747, recherche sur la valeur des preuves en matière criminelle; 1748, cas où une femme accusée se trouve être enceinte; 1749, déclaration réglant l'application des peines du pilori et du carcan; 1749, sentences de mise en liberté; 1753, dénonciations; 1515-

1770, attributions respectives de la Tournelle et de la Grand'Chambre ; règlements de compétence pour quelques autres cours et juridictions ; notes diverses sur Port-Royal-des-Champs ; 1770, renseignements sur la censure et les censeurs ; 1772, instruction des procès par contumace, édit sur la matière ; 1783-1784, arrêt du Parlement sur les enquêtes ; 1784, interprétation de l'ordonnance de 1724, taxes des juges, des huissiers-audienciers et des greffiers ; état des prisons du ressort d'Auxerre ; 1788, projet de déclaration sur les condamnés à mort.

2193-2194. — Mélanges de droit et de procédure. Débris d'une ancienne collection intitulée : *Questions de Droit.* Le tome I renferme divers mémoires sur certaines questions de droit public et domanial et de procédure civile et criminelle ; le tome II des *Questions* sur certains points controversés de droit domanial et de procédure.

2195. — Projet d'un code de police ; mémoire adressé par le Procureur général au Chancelier vers 1733. Recherches sur l'organisation de la police dans divers pays étrangers.

2196-2197. — Procès-verbaux de la révision en 1744 et 1748 de plusieurs articles de la coutume de Vitry-le-François, relatifs à l'allodialité des terres ; beaucoup de pièces et de mémoires imprimés servant de preuves.

2198. — Fragment de commentaire sur une coutume du Nord de la France (de Paris ?), commençant à l'article 184 de ladite coutume.

2199-2200. — Frais de justice. — Procès criminels ; mémoires, projets, instructions, correspondances, etc., des années 1738 et suivantes, pour la préparation d'une ordonnance sur la matière.

2201. — Procès criminels et civils. Déclarations de 1687 et de 1737. Indemnités aux témoins ; épices (1748). — Frais de requêtes. — Exécutoires (1749), et déclara-

tion de 1778. — 1781, projets pour l'augmentation des frais de requêtes, de transcription des rôles et d'instruction. — 1782. règlement du tarif du bourreau (requête de l'exécuteur des hautes-œuvres de La Rochelle). — 1784, projet d'une ordonnance générale sur les frais de justice. — 6 janvier 1789, institution d'une commission de magistrats, chargée d'étudier les réformes urgentes. — A la fin du volume, recherches sur les frais des procès civils.

2202. — Plaintes et règlements de frais, rangés par ordre alphabétique de noms de lieux. — Bellesme (1771-1786); Béziers (1783); Blois, affaire Chalons (1788); Bourbon-l'Archambault (1782-1783); Châlons-sur-Marne (1783-1785); Chantelle-le-Château (1779); Chartres (1781); Château-du-Loir (1778-1779); Château-Thierry (1778-1779); Chaumont (1781); Chinon (vers 1780); Cosne (1707); Couargues (1770); Crespy-en-Valois (1781); Dinant (1777); Graçay (1782); Guéret (1777-1783); Hérisson (1779); Langres (1783); Mâcon (1780); Le Mans (1784); Moulins (1782); Paris (1783-1786); Richelieu (1786); La Rochebernard (1755); La Rochelle (1779-1783); Rouen (1778); Roye (1778); Sablé (1781); Saint-Dizier (1783-1784); Saint-Martin-de-Ré (1782); Saint-Pierre-le-Moûtier (1779); Sens (1782-1783); Tours (1779-1788); Versailles, Yenville (1781-1782).

2203. — Questions de droit; la plupart se rapportent au droit civil et administratif; à chaque question est indiquée une affaire particulière, donnant la solution juridique.

2204. — Substitutions et fidéicommis; recueil de questions, numérotées de 1 à 39; plusieurs numéros manquent aujourd'hui.

2205. — Table d'une ancienne collection de questions de droit qu'il serait difficile de reconnaître.

2206-2207. — Mariages.

I. (2206). Questions de droit et mémoires sur les mariages, demandes d'éclaircissements sur certains cas particuliers; réponses du procureur général. Extraits des rituels de diverses églises de France et de l'étranger, par ordre alphabétique de noms d'églises, depuis Albi jusqu'à Vannes. — Projets et mémoires divers (1680-1783). — 1757, mariages entre mineurs; projet d'ordonnance; extraits d'actes anciens. — 1757, projet d'ordonnance générale sur la matière, avec pièces anciennes à l'appui. — 1757, mariages contractés aux Iles et à l'étranger; règlementation spéciale. — 1769, mariages en Corse. — 1778, mariage des prisonniers pour dettes.

II. (2207). Affaires locales; demandes d'éclaircissements, correspondance par ordre alphabétique de noms de lieux, de Ainay-le-Vieil à Yville.

2208. — Bibliothèque des avocats; questions de droit et de procédure proposées et déterminées dans les conférences, qui s'y tenaient (1683-1730); mémoires et documents à l'appui.

2209-2210. — Charge de procureur général. Mémoires sur ses attributions, sur leur origine, sur les rapports de ce magistrat avec les différents corps de l'Etat, sur sa chancellerie et le formulaire employé par elle, frais de bureaux. Notes sur Pierre Cousinot, procureur général au XV[e] siècle. Recettes et émoluments de la charge.

2211-2213. — Commissions de substituts du procureur général en province. Tome I: Beaumont à Montfort. Tome II : Nemours à Souvigny. Tome III : Sedan à Versailles.

2214. — Substituts du procureur général à Paris (1774-1786). Demande de places rangées par année et pour chaque année par ordre alphabétique de noms de personnes; enquêtes sur la personne de quelques-uns des postulants, qui avaient exercé des fonctions judiciaires du temps du parlement Maupeou. Pension

accordée au doyen des substituts du procureur général (1782). En tête du volume quelques notes sur le prix des charges de substituts et sur leurs émoluments.

2215-2216. — Recueil d'anciens plaidoyers du XVII[e] siècle, prononcés dans diverses causes civiles et criminelles. Se rapportent principalement à des affaires de dots et de mariages.

2217-2358. — Plaidoyers prononcés par les avocats-généraux de la famille Joly de Fleury, depuis avant 1700 jusqu'en 1746, rangés par ordre chronologique.

2217-2224. — Avant 1700.
2225-2227. — Année 1699.
2228-2229. — » 1700.
2230-2232. — » 1701.
2233-2236. — » 1702.
2237-2239. — » 1703.
2240-2243. — » 1704.
2244-2248. — » 1705.
2249-2252. — » 1706.
2253-2256. — » 1707.
2257-2260. — » 1708.
2261-2265. — » 1709.
2266-2270. — » 1710.
2271-2273. — » 1711.
2274-2277. — » Succession de Condé (1711-1716).
2278-2282. — Année 1712.
2283-2286. — » 1713.
2287-2290. — » 1714.
2291-2295. — » 1715.
2296-2299. — » 1716.
2300. — » 1717.
2301-2302. — » 1718.
2303. — » 1719-1720.
2304. — » 1721-1722.
2305. — » 1724-1727.

2306. — Année 1729.
2307. — » 1729-1730.
2308. — » 1733.
2309. — » 1734-1735.
2310. — » 1736.
2311-2312. — » 1736. — Tournelle.
2313. — » 1737.
2314-2315. — » 1738.
2316. — » 1738. — Tournelle et Petit rôle.
2317-2321. — » 1739.
2322. — » 1739. — Tournelle.
2323. — » 1739. — Petit rôle de la Grand'Chambre.
2324-2326. — » 1740.
2327. — » 1740. — Tournelle.
2328-2329. — » 1741.
2330. — » 1741. — Tournelle et Petit rôle.
2331-2334. — » 1742.
2335-2336. — » 1742. — Tournelle et Petit rôle.
2337-2338. — » 1743.
2339-2340. — » 1743. — Tournelle et Petit rôle.
2341-2348. — » 1744.
2349-2353. — » 1745.
2354-2357. — » 1746, janvier-juillet.
2358. — » 1746. — Grand'Chambre.
2359. — Mercuriales et discours de rentrée Années 1686-1709.
2360. — » 1710-1727.
2361. — » 1727-1739.
2362. — » 1740-1749.
2363. — » 1750-1757.
2364. — » 1758-1763.
2365. — » 1764-1778.
2366. — » 1779-1787.
2367. — » Sujets.
2368. — » Projets.

2369. — Mercuriales et discours. Pensées.

2370. — Conclusions (1772-1781). Rangées par ordre chronologique. Quelques arrêts rendus sur requête; beaucoup de lettres d'envoi des édits enregistrés au garde des sceaux,

2371. — Lettres de bonne année ; années 1774-1787.

2372. — Lettres de bonne année, reçues par le procureur général en 1782, 1783, 1784 et 1785. Chaque lettre porte le brouillon autographe de la réponse.

2373. — Autre série de 1785 et 1786, rangée comme la précédente.

2374. — Suite; années 1787 et 1788.

2375. — Lettres de bonne année et de compliment, — Lettres de bonne année de 1788 et 1790. Lettres de condoléances, écrites en 1788, lors de la mort du procureur général.

2376-2389. — Recueil de décisions judiciaires; classé d'après les numéros d'un ancien inventaire, et pour chaque article par ordre chronologique.

I (2376), n°s 1 à 13.
II (2377), n°s 14 à 68.
III (2378), n°s 69 à 102.
IV (2379), n°s 103-115.
V (2380), n°s 116-140.
VI (2381), n°s 141-179.
VII 2382), n°s 179-200.
VIII (2383), n°s 201-247.
IX (2384), n°s 248-322.
X (2385), n°s 322-332.
XI (2386), n°s 333-345.
XII (2387), n°s 346-445.
XIII (2388), n°s 446-472.
XIV (2389), n°s 473-554.

2390-2392. — Recueil de décisions. Tables de la collection précédente, au nombre de deux ; la première,

par ordre alphabétique de matières, renvoie aux numéros des dossiers: a été suivie dans le classement ; la seconde, par ordre chronologique des actes, renvoie à la première. — Le tome I (2390) renferme la table des dossiers et le commencement de la table chronologique (1283--1697) ; le tome II (2391) contient la suite de la table chronologique ; le tome III (2392) la fin de la table chronologique (1712-1749), et quelques feuillets de résidu.

2393-2413. — Cartons blancs, recueil de mémoires et de pièces, rangés par ordre de matières.

2393-2407. Première série par ordre alphabétique.

(2393). Lettre AB-AV. Abolition et amnistie; adultère ; advocats ; Anet (terre d'), sa réunion au domaine, nombreux documents historiques ; appels comme d'abus ; arts et métiers ; aubaine ; autorisation de la femme par son mari ; Auvergne (biens de Jean, duc d') ; Averton (chatellenie d'); Avesnes et Saint-Vast.

(2394). Lettres BE-BU. —Berre, île de Martigues, etc., Beuil, Bouillon et nobles-comtes de Brioudes, cartulaire de cette abbaye ; Bulles.

(2395). Lettres CA-CE. Cardinaux ; carrosses de place à Paris; cautions ; censures ecclésiastiques; Chambres de justice, affaire de Fouquet, autre de 1607; sceau du Châtelet ; chevaliers de Malte.

(2396.) — Lettres CO-CU. — Committimus ; communautés ; conseillers, procès criminel de Fouquet de Croissy ; consuls ; contrats de mariage de rois, de reines et de grands personnages de 1258 à 1728.

(2397.) — Lettres DO-DU. — Dombes, (quelques actes anciens en copies) ; Domaine du roi ; Domaine et bois du roi ; Domicile ; Droits honorifiques.

(2398). — Lettres EA-EX. Eaux et forêts ; Edits ; Eglise (biens d') ; Etapes ; Eu (comtes d') ; Evêques (procès criminels faits à des).

(2399.) — Lettres HO-LY. — Hôpitaux ; Huissiers du

Parlement ; Légitime ; Lettres d'abolition ; Lettres de rescission ; Lieutenant criminel au Châtelet ; Ligne (prince de) ; Litières ; Lorraine ; Lyonnais.

(2400.) — Lettres MA-MO. Machiavel (apologie de), 1659 ; Maîtres des cérémonies ; Marchands de bois ; Maréchaux de France : Marquisats ; Massonnerie (*sic*) ; Mathurins ; Meubles ; Metz ; Monaco ; Monastères ; Monceaux (seigneurie de) ; Monnaies ; Montdoubleau (baron de) ; Montferrand (bailliage de) ; Montpensier (pairie de) ; Montreau (terre de) ; Mortagne (domaine de).

(2401.) — Lettres NA-OR. Naturalité ; Nesle et Bresne ; Neufchâtel ; Noailles ; Noblesse ; Offices ; Orange (principauté et princes d') ; Ordonnances du roi ; Ordre judiciaire.

(2402.) Lettres PO-PR. — Ponts et chaussées ; Porte-flambeaux ; *Postliminii (jus)* ; Pragmatique sanction ; Prédiction ; Présidiaux ; Princes du sang.

(2403.) — Lettres PR-RU. — Promesse faite sans cause ; régale ; religieux ; religion ; renonciation ; rentes sur la ville ; requêtes de l'hôtel et requêtes du palais ; retrait ; révision (lettres de) ; rois et reines ; Rouergue ; rues.

(2404.) — Lettres SA-SU. — Saint-Dizier ; saisies réelles ; scel royal ; secrétaires d'Etat ; secrétaires du Roi ; Sédan (principauté de) ; séminaires ; Sleswig et Holstein ; sociétés ; Soissons (comté de) ; substitutions ; successions ; surintendance des finances.

(2405.) — Lettres TA-TR. — Tailles ; testaments ; théologal ; Toul (ville de).

(2406.) — Lettres TR-TU. — Traités ; trésor des Chartes ; trésoriers de France ; trésorier de l'Epargne ; Turenne.

(2407.) — Lettres U-Y. — Université (juridiction de l') ; Vaucouleurs ; Vendôme (biens de la maison de) ; Verdun

(ville et évêché de) ; Vœux ; Voierie ; Yvetôt (seigneurie d').

2408-2410. — Cartons blancs : Clergé.

(2408.) — Remontrances du clergé aux Etats de 1614 et de 1615. — « Table du cérémonial des assemblées géné« rales du clergé de France et autres mémoires d'iceluy. » — A la suite (f. 42), cérémonial des dites assemblées, rédigé en 1661. — F. 137, traduction des instructions de Louis-le-Pieux aux évêques de son royaume. — F. 140, « L'alliance de l'immunité et contribution ecclésiasti« ques. » Mémoire sur les impositions du clergé. — F. 169, liste des évêchés et archevêchés de France.

(2409.) — Cahier présenté par le clergé au Roi en 1606 ; copie d'un manuscrit de Talon. — F. 106, autre cahier de septembre 1610, avec les réponses du Président Jeannin aux articles qui y étaient contenus. — F. 122, autre de 1612. — F. 126, autre de 1612. — F. 129, autre de 1615. — F. 132. « La liberté de l'Eglise au clergé de « France, de l'an 1650. » Copie d'un ms. de Talon. — F. 170. « Demandes généralles du clergé. » Même époque et même provenance. — F. 174, 188 et 199, cahier de l'assemblée générale du clergé, tenue à Saint-Germain-en-Laye en 1700. — F. 203, cahier de l'assemblée tenue à Paris en 1705. — F. 207, id. de celle de Paris, 1710. — F. 220, id. de celle de Paris, 1715. — F. 232, id. de celle de Paris, 1723.

(2410.) — Recueil d'imprimés relatifs au clergé de France, à ses assemblées et à son administration depuis la session de 1725. On y trouve les assemblées de 1726, 1734, 1735, 1740 et 1742. Listes des membres de chaque assemblée ; harangues prononcées par eux ; dons gratuits, etc. Du f. 175 au f. 194, documents sur l'assemblée de 1685. — Au f. 263, liste des paroisses du diocèse de Paris.

2411-2412. — Cartons blancs : Procès criminels. Copies

d'actes divers, qui paraissent être tirées des volumes de la collection Dupuy. Les plus anciens remontent au commencement du XVe siècle, les plus récents sont des années 1635-1640. Affaires d'états, guerres civiles, procès faits à des princes du sang, etc.

2413. — Cartons blancs. Plaidoyers d'Omer Talon ; table alphabétique ms. renvoyant à une collection de ces plaidoyers, manuscrite ou imprimée, formant au moins 6 volumes.

2414-2432. — Droit et administration; collection de dossiers, rangés par ordre alphabétique de matières. Chaque dossier comprend un certain nombre de lettres, de mémoires, de pièces imprimées et manuscrites, formant autant de précédents sur la matière ; sur un feuillet préliminaire sont résumées, article par article, les règles juridiques et administratives, qu'on peut en tirer.

2414. (I). A-CHA. — Adultère; assises ; attroupements, déclarations du 9 mars 1780 et du 11 août 1789, affaires locales ; avocats ; avocats-procureurs ; battage des grains, arrêt du 30 juin 1784, pour Saint-Quentin ; blés ; blés versés ; boucherie pendant le carême, contraventions et affaire judiciaire à Vincennes en 1781 ; boucs et chèvres ; cabarets et cafés, observation des dimanches et fêtes ; carcan, déclaration du 11 juillet 1749 ; cendre de varech, ordonnance de police de 1782 ; cens ; certificats de catholicité et de bonne vie, déclarations pour les nouveaux convertis et les possesseurs de rentes, diverses affaires locales ; charité, assemblées de charité : Auteuil, Ay, Châtenay, Civray, Digny, Favril, Montargis, Paris, Soulaines, Villeneuve-Saint-Georges.

2415 (II). CHA-CONT. — Charivaris, arrêts du parlement rangés par ordre de dates ; chartes privées ; chaumes (enlèvement des), affaires diverses à Amiens, Réthel et Soissons ; cheminées et fours ; chenilles ; chiens enragés ; chirurgiens et médecins, législation spéciale

les concernant ; cimetières, lettres et papiers administratifs par ordre alphabétique de localités ; clercs de procureurs ; cloches, à qui appartient le droit de les faire sonner, défense de faire sonner les cloches pendant l'orage, arrêts divers du Parlement et des cours inférieures ; colporteurs de billets de loterie ; commis aux aides et aux fermes ; commissaires aux saisies réelles ; commissaires de police en province ; commissaires enquêteurs et examinateurs ; commissions rogatoires ; commissions de substituts ; communautés d'arts et métiers ; communautés d'habitants ; communion paschale ; comptes de communautés ; comptes de fabrique ; comptes de tutelle ; concierges ; conflits de juridiction ; connaissance des affaires domaniales ; conseillers honoraires ; conservation de Lyon ; consignations ; contrôle des actes.

2416 (III). CONT-DRO. — Contumaces ; courses de chevaux ; criées ; crimes : cas royaux et prévôtaux, duel, faux, fausse monnaie, homicide, homicide de soi-même, infraction de ban, rapt, simonie, stellionat, vol, usure ; curatelle ; curés, leurs démêlés avec les officiers de justice ; déclarations des accusés ; déclarations des biens et revenus du clergé ; déclinatoires ; décret de prise de corps ; délais des assignations ; délibérés ; délits champêtres ; démence ; démission d'office ; dénonciateurs ; dénonciations ; dépens ; déports des juges ; difficultés entre officiers ; dispense d'âge ; distraction de juridiction ; distribution de procès ; distribution de remèdes ; dixième et vingtième ; dimes ; domaines engagés, mémoires et déclarations diverses ; domestiques ; donations ; dons à des hôpitaux ; don de retrait féodal ; don de terre en France par des puissances étrangères ; dots de religieuses ; douaires ; droits dus aux officiers des justices seigneuriales ; droits des professeurs en droit de Paris.

2417 (IV). DROI-FE. — Droits honorifiques dus aux seigneurs ; droits sur les marchandises et les denrées ;

droits sur le bastion de France de la côte de Barbarie ; droit de vest ; duels, combats singuliers; eaux et forêts, maîtrises particulières ; eaux de vie ; échanges; écoles gratuites, principes à leur sujet; édit au denier 25; églises, presbytères, cimetières, franche-aumône, cens, bancs, etc ; émancipation ; émission de vœux ; emprunts des communautés; enchères; enfants, crimes commis par des enfants ; enfants abandonnés; enfants baptisés dans une paroisse étrangère ; enfants exposés, leur nourriture et leur éducation; enfants illégitimes; enfants mort-nés; enregistrement des édits et déclarations ; ensaisinements; envoi des arrêts dans les justices inférieures du ressort du Châtelet ; envoi des arrêts dans les justices inférieures ; épaves ; épices et vacations, taxes et règlements ; épices sur procédures criminelles ; essai du pain ; étrangers, biens acquis en France par eux ; évocations à la connétablie; exécuteur de haute-justice, taxe de ses gages à Paris et en province ; exécution des jugements criminels ; exécutoires ; exemption de logement des gens de guerres ; exoines ; experts en justice ; exploits ; extraits des registres de baptêmes et de sépulture ; façon d'enfant ; fausse monnaie ; fêtes obligatoires, Tours et autres diocèses, fêtes (suppression de) ; fiefs.

2418 (V). FI-G. — Filles publiques et femmes débauchées, prostitution ; flagrant délit ; fonctions des gens du roi dans les cours supérieures ; fondations (réduction de) ; fourches patibulaires ; galères ; gardes de nuit ; gardiens de meubles ; Gazette de France ; gens de mainmorte, édit de 1749, Hôtel-Dieu, fondations, acquisitions d'immeubles, amortissements, retrait féodal ; geôliers ; glanage, affaires locales et arrêts des juridictions subalternes ; grains ; grands-baillis d'épée, âge requis pour cette fonction, installation de ces officiers ; greffes et greffiers du Parlement, du Châtelet, de police, des consuls, des officialités, minutes des greffes et des

notariats; grossesse (déclaration de), exécution de l'édit d'Henri II.

2419 (VI). H-INC. — Hannetons ; hermaphrodite ; homicide par imprudence ; homicide de soi-même ; homme vivant et mourant; hôpitaux, édit de 1749, règlements intérieurs, bureaux de charité, rentes dues à des hôpitaux ; hors de cour ; Hôtels-Dieu, règlement, bureau d'administration, legs et créances ; huissiers du Parlement et du Châtelet, huissiers-audienciers, huissiers-ordonnateurs, etc. ; hypothèques (sentences d') ; illuminations; incompatibilité d'offices pour cause de parenté et pour cause de profession.

2420 (VII). INC-IV. — Incompatibilité, affaires diverses par ordre alphabétique de localités ; indécences ; indemnité (droit d') pour biens acquis pour les pauvres ; information *de commodo et incommodo* ; information de démence contre des accusés ; information de vie et de mœurs ; inhumations ; injonctions aux juges subalternes ; injonction de porter aux juges honneur et révérence ; inoculation, arrêts du Parlement, du Châtelet et des cours inférieures ; installations ; insultes aux officiers de justice ; interdictions ; inventaires, instructions aux notaires sur leur rédaction ; ivrognerie.

2421 (VIII). Jeux. — Jeux prohibés et loteries, académies de jeux, assemblées publiques de jeux ; jeux prohibés ; jeu de longue paume ; jeu de battoir ; loteries, arrêt du parlement du 30 juin 1750 ; — jeux prohibés, arrêts du parlement de 1776 à 1781, conclusions et projets de conclusions ; affaires instruites à Paris de 1781 à 1789 ; dénonciations de tripots, avis signés par leurs auteurs et avis anonymes ; affaires instruites en province, rangées par ordre alphabétique de noms de lieux, d'Angoulême à Vierzon. Le tome IX comprend la première partie, d'Angoulême à Clermont-Ferrand.

2422 (IX). — Jeux prohibés ; affaires instruites en pro-

vince (Clermont-Ferrand — Vierzon). — Juges, défenses de postuler et de consulter; juges-consuls et matières consulaires, conditions exigées pour obtenir ces charges.

2423 (X). Juges — MA. — Juges inférieurs, législation et précédents; juges de siéges du ressort du parlement de Paris, domiciliés dans le ressort d'un autre parlement; juges royaux, leur compétence, droits honorifiques; juges seigneuriaux, leur installation, édits de 1693 et de 1704, conditions exigées des candidats; inspection des justices seigneuriales par les juges royaux; jurés-experts; justices seigneuriales, rapports entre leurs officiers et les officiers royaux; justices subalternes dépourvues d'officiers; labour des terres; légalisations d'actes; legs pieux, arrêt de 1701; lettres de bénéfice d'âge; lettres de grâce; lettres de terrier; lettres-patentes pour instruire la cause; libelles; libertins; lieutenants généraux de province; livres prohibés; logements dans les villes, expropriations; maisons de force; maisons couvertes en chaume, cheminées en bois et non en briques; maisons en ruines; maîtres ès-arts et maîtresses d'école.

2424 (XI.) MAN-MAU. — Mandement portant suppression de fête; marchés publics; maréchaussées; procédure, greffes et greffiers, officiers, main-forte, frais de capture, huissiers, exécutions criminelles, réquisitions; marguilliers, cas où on peut refuser cette charge, préséance, exemptions qui y sont attachées; mariages: principes sur le mariage des mineurs, des enfants naturels, des majeurs, juridiction des curés, consentements des père et mère, mariages des protestants et des nègres; mauvais commerce.

2425 (XII). ME-OFF. — Médecins, médecins aux rapports, médecins sans qualité, médecin du roi, exercice illégal de la médecine et de la chirurgie; mendiants et vagabonds, législation à leur sujet, édit de 1724 et correspondance à ce sujet; messiers; mesure des grains;

milice ; ministère public, compétence, suppléance, etc, minutes des notaires ; moissons (ouvriers des) ; moissons (incendies des), arrêt à Péronne en 1775 ; monitoires, rapports de la justice séculière et de la justice ecclésiastique ; moulins bannaux et autres ; notaires ; nourrices, code des nourrices, recueil de déclarations, d'arrêts et d'ordonnances, formé en 1781, correspondance administrative ; official, (Longwy) ; officiers de justice en général, dispense d'âge, rang et séance, réception.

2426 (XIII). OFF-ORD. — Officiers de justice, décence dans leur habillement, insultes à eux faites dans l'exercice de leurs fonctions ; officiers des justices seigneuriales, des maîtrises des eaux et forêts ; municipaux, rapports entre les bureaux de ville et les procureurs du roi aux bailliages, édit de mai 1765, apostilles, officiers de police, édits de création, procédure administrative ; oies, dégats commis par elles ; ordre judiciaire civil, questions de droit et de procédure avec leurs solutions ; ordre judiciaire criminel (idem).

2427 (XIV). ORD-PA. — Ordre judiciaire criminel (suite) ; ordre judiciaire ecclésiastique ; orfèvres ; paille des dîmes dans la province du Perche, arrêts et règlements divers.

2428 (XV). PA-PRI. — Pain bénit, législation et usages à ce sujet, quête pour le pain bénit ; papier marqué employé pour les affiches ; parrains et marraines ; paraphe des registres de consignations ; parenté entre officiers, cause d'incompatibilité ; partage d'opinion ; pâtres de bêtes à cornes ; péremption d'instance ; perruquiers ; pigeons (dégâts commis par les), arrêt de 1725 ; placards et libelles diffamatoires ; poids et mesures, arrêt pour leur fixation ; pois gâtés, famines ; poisons, arrêts de 1682, 1744, 1763, etc., sur la vente des poisons ; police générale, lieutenant de police, ses qualités, sa compétence ; fonctions de la police en cas de vacance de la lieutenance ; affaires

locales ; police des bâtiments à Paris, des cabarets et des églises ; portions congrues ; postulation d'officiers ; première communions, catéchisme; préséance entre officiers, arrêts de règlement; présidence de tribunaux de province, édit de 1764, déclaration de 1765, affaires locales ; présidiaux, déclaration de 1731, lettres patentes de 1750, et déclaration de 1765; prise à partie.

2429. (XVI). PRI-PU. — Prisons et prisonniers, messes, fers, carcan, police des prisonniers, adjudication du pain, droits des geôliers, concierges des prisons, déclaration et édit de 1724; privilèges de l'Université; prix (tirage des), arrêt de 1724; procédures criminelles; processions, rang et préséance des officiers; procession de l'Assomption, déclarations de 1638 et de 1650, correspondance à ce sujet; si les communautés d'arts et métiers sont tenues d'assister aux processions ; procureurs, âge et fonctions, suppléance par les officiers du siège; procureurs du roi, leurs fonctions, cas où ils interviennent dans les affaires; procureurs fiscaux; prostitution, simple débauche; protestants; provisions des officiers des justices seigneuriales ; publication des bans de mariages ; publications aux prônes.

2430. (XVII). Q-SCE. — Quêtes, si on peut les laisser subsister; quêtes permises par mandement épiscopal; ramonage des cheminées (affaire à Chaumont-en-Vexin); rapports d'experts; rapports de procès; rébellions à la justice; réceptions d'officiers dans leurs sièges; receveurs des consignations, fonctions et prérogatives, arrêt de règlement; récusation de juges; refus de sépulture; régale; règlement à l'extraordinaire dans les justices; réjouissances publiques dans les villes; religieux, saisie du temporel ; religionnaires, édit de 1724, maximes de droit; renonciations; réparation de bénéfices, arrêts du Conseil d'État; réparations des chemins, arrêts de règlement rendus par les sièges de province ; réparations d'églises ;

retraits (différentes espèces de), procédure à ce sujet; révélations faites à des curés; revendication de causes; sages-femmes, règlements divers et ordonnances synodales les concernant; saisies-annotations; saisies-exécutions; saisies de gibier; scandales dans l'église; scellés en général, apposition, levée, brisure et changement de scellés, législation spéciale.

2431. (XVIII). SCE-SUBS. —Scellés (suite); inventaire et vente après scellés; scellés dans les maisons de religieuses; sentences exécutoires par provision; sépulture ecclésiastique; soldats; substituts, âge, fonctions et commissions; substituts de substituts.

2432. (XIX). SUB-V. — Substitutions, inventaires de biens substitués; successions; suicide; poursuites contre la mémoire des suicidés; instruction des procès faits aux cadavres; tableau des avocats à Paris et en province, radiation et inscription; tacite reconduction; taille seigneuriale; taxe des droits des officiers inférieurs, ordonnance de 1665; taxe des denrées et des subsistances; *Te Deum*; témoins, personnes qui peuvent être reçues à témoigner, législation et précédents; testaments; tondeurs de laine; tranquillité publique; translations de justices; trésors trouvés, à qui ils appartiennent; troupeaux dans les forêts; tutelle, curatelle et mineurs; usurpations; vacances des sièges royaux; vacations: veaux, âge auquel on peut les tuer; veilles; vente de blés en vert; vente de meubles et effets; ventes mobilières; vétérance; visites domiciliaires; voirie.

2433-2434. — Jurisprudence. — Recueil de mémoires et de dissertations sur divers sujets de droit, rangées par ordre alphabétique de matières; on y trouve notamment beaucoup de plaidoyers, avec leurs dates. La plupart des pièces sont antérieures au XVIII[e] siècle.

2435. — « Table alphabétique, tant des apostilles, que « des mots contenus dans les dites apostilles, sur les-

« quelles il peut y avoir des décisions de droit. » 1764. Cette table peut servir pour consulter la collection *Droit et Administration*, plus haut cataloguée.

2436-2437. — Recueil de lettres, documents historiques et nouvelles à la main, allant de 1255 à 1789. — Tome I, années 1255-1687 ; en tête copies de lettres adressées à M. de Canizy, de 1602 à 1636 par Henri IV (1 lettre), Louis XIII et Marie de Médicis. A la suite, documents divers du XVI[e] siècle, se rapportant à la part prise par les reines au gouvernement du royaume ; du XVII[e] siècle (affaire de MM. de Vendôme, 1632 ; portrait de la reine Christine de Suède ; guerre de Hollande, 1672 ; de Lionne ; vers en l'honneur de Louis XIV ; maison de Saint-Cyr, etc.). — Tome II, années 1687-1789 : protestation du marquis de Lavardin (1687) ; histoire du roi par les médailles ; guerre de succession d'Espagne ; traité d'Utrecht ; nouvelles militaires et autres de 1697, 1739 et 1743 ; bataille de Fontenoy ; dernière maladie du roi (1774) ; l'empereur Joseph II (1783) ; guerre d'Amérique ; grossesse et accouchement de la reine Marie-Antoinette (1784-1785) ; mort du dauphin (1789).

2438-2443. — « Recueil d'arrêts, depuis l'année 1400 « jusque et compris 1530. — *Nota* : Ce recueil ou pacquet « d'arrêts appartient à M. Gougeard, bibliothéquaire, qui « les a fait copier. » Chaque arrêt est analysé au point de vue juridique, sans qu'aucun nom propre ait été transcrit ; beaucoup de ces pièces paraissent empruntées à des ouvrages imprimés ; les autres à d'anciennes copies. Le tout est rangé aujourd'hui par ordre chronologique ; la collection était primitivement classée suivant l'ordre méthodique. — Les tomes I à IV proviennent seuls de M. Gougeard ; les tomes V à VI appartiennent à deux autres collections anciennes.

I (2438), années 1400-1515.

II (2439), années 1516-1530.

III (2440), années 1566-1580.

IV (2441), années 1581-1587.

V (2442), années 1581-1589.

VI (2443), années 1588 1596.

2444. — Pièces historiques (1482-1654); le volume ne renferme que des copies. — f. 1, lettre de Louis XI touchant les secrétaires d'Etat (1483); — f. 9, mémoire sur les cérémonies; — f. 11 et suiv., lettres de Michel de l'Hospital. — Viennent ensuite diverses pièces sur les Montmorency, une lettre de La Noue, divers documents sur le duc d'Alençon, frère de Henri III; et un mémoire de M. de Bellièvre sur le procès de Marie Stuart (1586). Cette première partie du volume a été écrite à la fin du XVI[e] siècle. — F. 30, mémoire adressé à Philippe II pour l'engager à envahir l'Angleterre (1588); — f. 32 et suiv., lettres de Villeroy (1588); — f. 40, traité entre le duc de Savoie et Henri IV, relatif au marquisat de Saluces (1598). Le tout écrit au XVII[e] siècle. — F. 42, note sur le *catholicon* d'Espagne (XVII[e] siècle); — f. 64, lettre du prince de Condé à la reine-mère, Mézières, 18 février 1614 (copie du temps); — f. 68 et suiv., pièces diverses extraites des cartons de Dupuy sur les guerres des princes, en 1615; — f. 134, remontrances des grands du Royaume à Louis XIII, en 1616, à l'occasion de l'emprisonnement du prince de Condé (copie du temps). — f. 155, lettre de rémission pour le maréchal de Vitry, (1617); — f. 158, procès contre le duc d'Epernon (1624); — f. 168, voyage du prince de Condé dans le Lyonnais, le Languedoc, etc. (1627); — f. 190, affaire de Gaston d'Orléans (1630); — affaires de Pignerol et du Piémont; — f. 223, traité de Gaston d'Orléans avec l'Espagne (1642).

2445-2446. — Pièces historiques (1559-1665). Copies empruntées à la collection Dupuy et à des collections analogues. On y trouve notamment plusieurs pièces et mémoires sur la Saint-Barthélemy, les affaires financières du

temps de Mazarin (Particelli d'Emery), la Chambre de justice de 1665, la paix des Pyrénées, diverses affaires de finances des années 1664 et 1665, les relations diplomatiques avec la Hollande, la Lorraine, etc., les affaires de Rome, etc. A la fin du tome II, long mémoire sur l'histoire d'Allemagne, principalement pendant la guerre de Trente ans. Toutes ces pièces ont été copiées au XVII[e] siècle.

2447. -- Collection de lettres originales, relatives principalement à la Hollande et aux Pays-Bas (1565-1711). — 1[er] septembre 1565, lettre latine du cardinal Borromée au cardinal Granvelle ; — avant 1568, lettre de Renée de Lorraine, duchesse de Bavière ; — 1570 et 1583, 2 lettres de Guillaume, duc de Bavière ; — août 1608, 2 lettres en français de Maximilien, duc de Bavière ; — 1611, lettre signée Mirabeau à M. Thévenot ; — v. 1650, 8 lettres sur les affaires de Lorraine, signées Villers ; — 5 juillet 1650, lettre en italien, signée Pinelli ; — 8 juillet 1654, lettre du maréchal de Grancey à M. de Thévenot ; — décembre 1654, lettre en italien, signée *Innocentio Guidone* ; — 1660, 3 lettres de Béatrix de Lorraine au prince son fils ; — 1660-1682, 7 lettres de Charles de Lorraine ; — 7 août 1652, lettre signée : de Saint-Pé ; — 1685, 5 lettres de la princesse de Vaudémont ; — 1690, lettre du prince de Commercy ; — v. 1690, 3 lettres de Charles Henri, prince de Vaudemont ; — 1691, cinq lettres de Charles-Thomas de Lorraine, prince de Vaudemont ; — 1691, vingt lettres du prince de Waldeck ; — 1694-1696, neuf lettres d'Heinsius à Guillaume d'Orange ; — 1695, trois lettres de Guillaume d'Orange ; — 1695, lettre du duc de Portland ; — 1695, vingt-six lettres de Ferdinand-Guillaume, duc de Wirtemberg ; — 1695-1696, quatorze lettres du baron de Keppel, ministre d'Angleterre ; — 1696, lettre au comte d'Auersperg, signée Tromballi ; — 1696, cinq lettres du

comte d'Auersperg ; — 1700, lettre de Charles, électeur de Trèves ; — 1704, deux lettres de Philippe de Vendôme, grand-prieur de France; — 1706, lettre du baron de Woynewics ; — 1710, lettre du baron de Wirtemberg ; — 1695-1711, vingt-cinq lettres de l'électeur de Bavières ; beaucoup datent de son séjour en France après la bataille de Bleinheim ; — 1711, deux lettres de Philippe V, roi d'Espagne.

2448. — Duché d'Epernon. Recueil de pièces originales, sur papier et parchemin ; pièces de procédure ; actes d'huissiers, inventaires, etc., relatifs à la duché-pairie d'Epernon (1600-1626) ; la plupart sont des années 1625 et 1626.

2449. — Pièces historiques et généalogies. Recueil ancien, formé en partie au XVIIe siècle; comprenant des pièces historiques et des mémoires sur la Flandre, la ville de Gien, le comté de Guise ; quelques copies du XVIe siècle de pièces sur les affaires des Protestants en Guyenne, sur les Grimaldi, sur un différent entre le premier président au parlement de Toulouse et le gouverneur de Languedoc, etc. Une partie de ce volume semble provenir de la collection dite des *Cartons Blancs* (voir plus haut).

2450. — Pièces historiques diverses concernant principalement plusieurs pairies (Courtenay, Roannez), le domaine royal et les aliénations et révocations d'aliénations de parties du domaine royal ; à la fin quelques pièces judiciaires.

2451-2452. — Pièces historiques sur les fiefs et autres matières. Tome I : fiefs et croisades, église de Paris ; droits privé et administratif ; exemption de la juridiction séculière. A la fin du tome I, recueil distinct, contenant diverses pièces depuis 1050 jusqu'à 1589 : on y remarque principalement des lettres et mémoires relatifs à l'élection de Charles-Quint à l'Empire. — Tome II : Ost

et chevauchée ; actes du temps de saint Louis ; régale et droit de dépouilles ; Juifs et usuriers ; biens ecclésiastiques ; dimes et prémices ; patronage ; résidence ; testaments ; établissements de saint Louis, etc. — Ces documents ont été empruntés pour une bonne part aux grands ouvrages d'érudition, tels que D. Calmet, le *Gallia Christiana*, le *Spicilegium* de d'Achery ; le reste est tiré des registres du Trésor de Chartes, de la collection Brienne, etc.

2453. — Guerre d'Amérique (1755-1756) ; nouvelles à la main, allant du 25 juillet 1755 au 27 mai 1756. — A la suite : « Relation exacte des mouvements de la ville de « Messine, depuis l'année MDCLXXI jusqu'à présent « 1676. » Copie du temps.

2454. — Nouvelles à la main. (1742-1744). Affaires de l'extérieur et de l'intérieur ; nouvelles de l'armée ; sorte de bulletin politique ; peu de détails intéressants.

2455-2456. — Extraits des registres du Parlement, classés sous forme de répertoire de jurisprudence ; beaucoup d'affaires y sont rapportées *in extenso*. On y trouve notamment un certain nombre d'extraits des registres du Conseil depuis le xve jusqu'au xviie siècle ; des extraits des Matinées (1450-1500), etc. ; les plaidoyers les plus récents sont de l'année 1672. Ces extraits ont été réunis peu après 1685, et avant 1700.

2457-2462. — Copies des titres de la famille de Bouillon-la-Tour, rangées par ordre chronologique et par ordre de matières. — 2457, xive au xviie siècle. — 2458, xviie, xviiie siècles. — 2459. Mémoires relatifs au duché de Bouillon, à la principauté de Sédan, et à l'échange proposé par le roi au duc de Bouillon de Sédan contre la province d'Auvergne. — 2460. Affaire des titres faux. (1695-1710). — 2461. Procès du cardinal de Bouillon, 1710. — 2462. Procès du duc de Bouillon (1741).

2463-2464. — Recueil de mémoires historiques et

de généalogies. — Tome I : extraits des ordonnances du Louvre ; mémoire sur Hugues Capet, lu à l'Académie des inscriptions en 1785 ; mémoires divers sur le Bugey, la Bresse, le Valromey et les limites de la France sur cette partie de ses frontières ; mémoires sur le parlement et sur la cour de Rome ; tables des registres des enquêtes. — Tome II : Extraits et notes sur la pairie en général et sur quelques pairies particulières ; précis de l'histoire de Guyenne ; mémoire sur les novales ; traduction de la préface des *Capitularia regum Francorum*, de Baluze ; notes sur la ville et l'élection de Trèves ; recherches sur le procès de Jeanne d'Arc par M. de Laverdy ; généalogies de diverses familles.

2465. — Mémoires théologiques de Petitpied (1734) ; lettres écrites par lui pour et contre le jansénisme.

2466. — Mélanges littéraires, historiques et scientifiques ; recueil de divers morceaux (poèmes latins, antiquités d'Aix, traité d'optique, notes sur la réunion des églises russe et latine ; pensées de Pascal préparées pour l'impression) ; quelques morceaux attribués à Voltaire ; chronologie de l'historien Josèphe, etc.

2467. — Mélanges théologiques et historiques ; tables de différents ouvrages, se rapportant principalement à la théologie, à l'histoire de la religion, des dogmes et de l'église.

2468. — Mélanges théologiques, littéraires et bibliographiques. — Mémoires théologiques sur la régale et la déclaration de 1682. — Récit d'un tremblement de terre, observé en Champagne en 1682. — Notes bibliographiques, annonces de livres nouveaux, catalogues, etc.

2469. — Mélanges et extraits divers de livres imprimés, se rapportant principalement à la théologie, à la philosophie et au droit canon.

2470-2473. — Inventaire du trésor des Chartes, copie partielle de l'inventaire des frères Dupuy.

2474-2475. — Inventaire des titres du roi à Metz. Manquent les deux premiers volumes de la collection.

2476. — Mémoires historiques de Joly de Fleury, 2e partie, commençant au 1er janvier 1711. Copie moderne.

2477. — Mélanges théologiques et littéraires de l'abbé de Fleury. Traités sur les sacrements, extraits divers, discours, sermons, histoire naturelle, etc.

2478-2481. — Cahiers de droit. Cours suivis en 1728 et 1729 à la faculté de droit de Paris par le fils du premier procureur-général Joly de Fleury; commentaire sur le Digeste, aujourd'hui incomplet, matériaux pour sa thèse de licence, soutenue en 1729.

2482-2486. — Correspondance publique et particulière, notamment lettres de famille, lettres aux ministres et aux princes, sur différentes affaires ; originaux et minutes, beaucoup d'autographes de personnages marquants. — I, années 1677 à juin 1762. — II, Juillet 1762 à septembre 1774. — III, Septembre 1774 à octobre 1782. — IV, Novembre 1782 à juillet 1784. — V, Juillet 1784 à 1798.

2487. — Affaires particulières. Papiers de famille : commissions, brevets, etc. acquisitions de charges, démission de Joly de Fleury, ministre des finances ; quelques lettres de l'académicien Bonamy (année 1755).

2488. — » Fortune de la famille, lettres d'affaires, comptes, etc. ; affaire du premier président Joly de Fleury, poursuivi par ses créanciers en 1774.

2489-2490. — » Comptes de la maison du président Omer Joly de Fleury, pendant les années 1768-1774.

2491-2492. — » Bibliothèque. Correspondance avec un libraire d'Amsterdam; reliure; prospectus d'ouvrages nouveaux ou de réimpressions; catalogues de libraires ; ventes de livres; prêt de volumes de la collection Dupuy. Classement et projets de classement de la bibliothèque.

Bibliographie étendue des ouvrages relatifs aux jansénistes et aux jésuites.

2493. — Lettres de la comtesse de Forcalquier à Joly de Fleury, avocat général (1754-1760). — Lettres de différentes personnes à Delaroue, secrétaire du procureur-général (1741-1759).

2494. — Privilèges particuliers ; anoblissements ; changement de noms ; lettres de naturalisation et de légitimation, donations d'armoiries ; permission à des Juifs de posséder des terres dans le royaume.

2495. — Placets et suppliques, la plupart des dernières années de l'ancien régime, rangés par ordre alphabétique de noms de personnes ; demandes d'audiences ; requêtes d'ajournement ; lettres de fous et de détenus, etc.

2496-2497. — Pièces appartenant à divers particuliers ; lettres ; papiers divers ; actes de procédure, rangés dans l'ordre alphabétique des noms de personnes.

2498-2535. — Collection de la Reynie. On a conservé le classement ancien par portefeuilles, titres et liasses. Nous donnons, volume par volume, les titres des principaux articles.

2498. — Crime de lèse-majesté divine. Sacrilèges ; hérésie ; impiété et blasphème ; sortilèges ; magie. Opinions suspectes d'hérésie. — Crime de lèse-majesté contre la personne des rois, des princes et des ministres.

2499. — Crimes d'Etat ; félonie ; rébellion.

2500. — Reddition ou abandon de places fortes. — Désertion et retraite hors du royaume. — Fausse accusation de crime de lèse-majesté. — Accusés principaux et complices de lèse-majesté. — Nature des crimes de lèse-majesté. — Libelles. — Procédure et instruction des crimes de lèse-majesté.

2501. — Suite des crimes de lèse-majesté. — Procédure, condamnations, peines. — Fausseté dans les

sceaux du roi et dans ses mandements. — Péculat et concussion.

2502-5203. — Procès de Fouquet.

2504. — Péculat et concussion ; affaires diverses.

2505. — Procès criminels. — Empoisonnements et avortements (Brinvilliers et Penautier). — Lettres de rémission et de pardon.

2506. — Affaires d'Etat ; politique extérieure ; administration générale ; grands corps de l'état.

2507. — Rois de France ; minorités ; régences des reines ; gouvernement de la personne du roi. — Reines mères et épouses. — Frères du roi, apanages. — Princes et pairs de France. — Gouvernement du royaume. — Chefs du conseil.

2508. — Chanceliers. — Gardes des sceaux. — Convocation des trois Etats. — Autorité du Parlement dans les affaires d'Etat. — Lits de justice au Parlement. — Intendants de justice. — Connétable et maréchaux de France. — Colonel-Général. — Amiral. — Grand Chambellan. — Grand Aumônier. — Lieutenants-généraux et gouverneurs de province. — Officiers de la maison du roi.

2509. — Finances ; domaines ; aides ; tailles et gabelles.

2510. — Affaires d'Etat. — Commerce et manufactures. — Consuls français à l'étranger. — Commerce des Hollandais.

2511. — Commerce de mer (Océan, mer Méditerranée). Pêche de la baleine et de la morue. — Compagnie des Indes orientales.

2512. — Compagnies des Indes occidentales, du Levant, du Nord, de la Chine. — Toiles de coton des Indes, blanches et peintes, avec échantillons.

2513. — Conseil de marine. — Officiers de vaisseaux. Amirauté, amiral du Levant. — Ecole de marine. —

Classes de matelots. Frets et chargement de vaisseaux. — Prises, représailles, pirates. — Saluts en mer, pavillon, etc. — Visite des vaisseaux. — Naufrages. — Réforme et établissement de la marine.

2514. — Paix de Münster. — Paix de Nimègue (1675-1678). — Traités divers et mémoires diplomatiques des années 1681, 1682, 1683, 1684 et 1686. — Traité de paix avec l'Angleterre en 1677 et avant. — Alliance avec les Suisses. — Paix avec la Savoie, la république d'Alger et l'empire de Maroc. — Traités d'alliance avec divers princes étrangers.

2515. — Déclarations de guerre, représailles, confiscations. — Officiers de guerre. — Service, absence de charge, congés. — Police et discipline militaires. — Déserteurs. — Service et demeure hors du royaume. — Ban et arrière-ban. — Levées de gens de guerre. — Artillerie, fortifications. — Places fortes. — Troupes du royaume. — Instruction pour l'exercice de l'infanterie et des mousquetaires. — Licenciement des troupes. — Exemption de taxes pour les gens de guerre. — Guerres civiles. — Ambassadeurs. — Préséance des ambassadeurs de France.

2516. — Affaires étrangères. — Pays-Bas et Flandre, Hollande, Angleterre, Allemagne, Liège, Trèves, Münster, Furstemberg, Strasbourg, Suède, Pologne, Moscovie, Italie (Venise, Toscane, Savoie et Montferrat, Pignerol.)

2517. — Affaires étrangères (suite). Suisse et cantons alliés, Catalogne, Espagne et Portugal, Empire Ottoman, Lorraine, Franche-Comté.

2518. — Harangues des chanceliers, avocats-généraux et présidents du Parlement sur des matières d'Etat. — Harangues d'ambassadeurs, d'envoyés.

2519. — Lettres du cardinal de Richelieu sur des affaires d'état et divers sujets, rangées par ordre méthodiques. Copie datant d'environ 1675-1680.

2520. — Lettres et discours du pape. — Etat des affaires de l'Europe en 1674. — Princes du royaume. — Formulaire diplomatique. — Dénombrements. — Cahiers des états généraux (Auxonne). — Justification de M. de Brienne. — Services de M. d'Hervart, maladie de M. de Vendôme. — Armoiries.

2521. — Affaires ecclésiastiques ; religion prétendue réformée ; Pragmatique sanction ; concordat ; juridiction ecclésiastique ; élection et exaltation du pape ; sa puissance, son infaillibilité.

2522. — Affaires ecclésiastiques (suite). Puissance des papes sur les rois et leurs royaumes ; puissance du pape à l'égard de la France. Libertés de l'église gallicane. Relations du pape avec les ambassadeurs de France.

2523. — Droits du roi sur les biens et sur les personnes ecclésiastiques ; cardinaux et légats, protonotaires apostoliques. Gens d'église en général et clergé de France.

2524. — Juridiction des évêques sur les réguliers prétendus exempts. Pièces sur l'autorité des évêques. Archevêques, doyens et chapitres. Autres archevêques et évêques, doyens et chapitres. Curés, paroisses. Abbés, prieurs et confréries.

2525. — Ordres religieux en général et en particulier. Discipline ecclésiastique, offices divins, sacrements, catéchismes. Traductions françaises des livres d'église. Missions dans les pays infidèles.

2526. — Commendes de bénéfices. Pensions, portions congrues. Election à l'archevêché de Cologne. Indults pour les bénéfices. Banquiers et expéditionnaires en cour de Rome. Daterie, mandements, brefs. — Hôpital général, lettres patentes et actes divers depuis 1546. Hôpital-général de Paris. Taxes pour l'hôpital-général. Edits antérieurs et postérieurs à 1656, date de l'établissement de l'hôpital-général.

2527. — Finances en général. Direction et administra-

tion. Aliénation du domaine et des droits domaniaux. Réunions et rachats de domaines. Droits seigneuriaux, amendes, greffes, tabellionage. Droits du sceau. Département des tailles. Sorties du royaume. Etapes, entrepôts, transits, mines, papier-timbré. Franc-fiefs et nouveaux acquêts. Aubaines, épaves. Offices de finances. Offices de chancellerie et de justice. Droit annuel sur les offices. — Remboursement des rentes; édits bursaux.

2528. — Or et argent en général, cour et officiers des monnaies. — Fausse monnaie.

2529. — Offices de justice. Chancellerie. — Cours et juridictions. Officiers de justice. Règlements et mémoires touchant l'administration de la justice. — Police du royaume.

2530. — Pièces relatives aux épidémies; documents originaux très intéressants.

2531. — Résidu. — Notes et documents divers sur la police à Paris et principalement sur le commerce des grains et l'approvisionnement de cette ville.

2532-2533. — Inventaire des portefeuilles de la Reynie.

2534. — Table des sujets généraux.

2535. — Table générale des affaires d'église.

2536-2546. — Papiers de l'abbé d'Espagnac, conseiller clerc à la Grand'Chambre du Parlement sous le règne de Louis XVI. Peu de documents intéressants ; le plus souvent lettres et mémoires relatifs à la préparation des travaux de la Grand'Chambre.

2536. -- » Affaires financières ; dixième, vingtième, double vingtième. — Corvées (édit de 1780). — Industrie et commerce; suppression et rétablissement des maîtrises et des jurandes ; gardes du commerce.

2537. — » Parlement ; procédure ; frais de justice ; greffes ; huissiers ; correspondance, brouillons de lettres, notes diverses.

2538. — » Procureurs au parlement de Paris ; chambre

de discipline ; suppression, puis rétablissement de charges ; taxe de dépens — Notaires de Paris, notaires au Parlement.

2539. — » Affaires publiques ; assemblées provinciales ; apanages ; libelles, quelques mazarinades ; et surtout pamphlets et libelles poursuivis de 1770 à 1787.

2540. — » Affaires religieuses. Biens du clergé, suppression des Célestins et des grands Cordeliers, etc.

2541-2543. — » Affaires de Paris. — Accidents de mai 1770, enquête et pièces à ce sujet. Guet de Paris (1765-1770). Connétablie. Eaux et forêts, Table de marbre. Domaine et finances. Bâtiments. Subsistances. Police proprement dite, cimetières, fonderies de suifs, etc. Carrosses de place et de louage. Mont de piété. Communautés d'arts et des métiers. Boucheries et tueries. Hôpitaux et confréries. Université, facultés et collèges. Société royale de médecine.

2544-2546. — » Affaires locales. — Tome I: Abbeville — Chartres ; Tome II. Chaumont en Bassigny — Orléans : Tome III : Poitiers — Villers.

2547-2548. — Résidu de la collection Joly de Fleury. Le tome I renferme diverses pièces, actes et notes de 1331 à 1790 ; jusqu'au commencement du XVIII[e] siècle, ce ne sont que des copies. Le tome II contient des fragments de tables, des notes et extraits divers sans importance.

2549-2550. — « Cartons de mon père. » Essai de table de la collection Joly de Fleury, datant du commencement du XIX[e] siécle.

2551-2552. — Tables diverses.

2553-2555. — Table par ordre chronologique de dossiers formant la première partie de la collection : *Avis et mémoires sur les affaires publiques* (volumes 1 à 562)

CARTULAIRES

DE

L'ABBAYE DE NOTRE-DAME DES PRÉS DE DOUAI

NOTICE SUR DEUX MANUSCRITS DU MUSÉE BRITANNIQUE

L'abbaye cistercienne de Notre-Dame des Prés de Douai ne semble avoir été l'objet que d'une courte notice imprimée dans le troisième tome du *Gallia Christiana* (col. 457 et suiv.), et traduite par M. Duthillœul, dans son *Histoire ecclésiastique et monastique de Douai.* (Douai, 1861, in-8°, p. 116.) Les documents qui intéressent l'histoire de ce couvent sont cependant aussi nombreux qu'on pourrait le souhaiter ; ils se composent :

1° D'actes originaux, remontant jusqu'aux premières années du treizième siècle, c'est-à-dire à peu près jusqu'à la fondation du monastère, et qui sont conservés au nombre de plus de mille dans les Archives départementales du Nord ;

2° De registres, comptes, etc., beaucoup moins anciens et moins complets, également conservés dans ce riche dépôt ;

3° De deux cartulaires.

Ces derniers, qui appartenaient à M. Bigant, président de chambre à Douai, furent mis en vente avec sa biblio-

thèque, il y a une vingtaine d'années. Bien que la Bibliothèque nationale eût cherché à les acquérir, ils furent adjugés, l'un pour 410 francs, l'autre pour 435 francs, au sieur Tumersl (1), passèrent aux mains du libraire Tross (2) et furent acquis le 28 juillet 1860 pour le compte du *British Museum*. Un récent séjour à Londres nous a permis d'en prendre connaissance, et nous ne croyons pas inutile d'en donner l'analyse.

Le premier de ces cartulaires (Addition mss. 23932. Plut. CLXXIII. F.) est un manuscrit in-folio en parchemin, relié en maroquin rouge, sur le dos duquel on lit : « *Abbaye des Prés de Douai. Cartulaire.* » Les feuillets sont au nombre de 65, les chartes, transcrites au XIVe s., sur deux colonnes, et précédées chacune d'une cote tracée à l'encre rouge. Les folios 2 r° — 3 v° sont occupés par une table, où se trouvent relevés à la fois les numéros d'ordre que portent les copies de chartes dans le cartulaire et ceux que portaient les originaux dans les archives du monastère : « *Nous faisons à savoir à cels qui cest livre liront ke li rouges nombres démonstre les cartres, ensi comme eles sunt escrites en sel livre, et li noirs nombres démonstre comment eles sunt ordenées en le cambre.* » Dans la « chambre », les pièces étaient réunies par liasses de 2, 3 ou 4 chartes, si bien qu'à 134 numéros rouges correspondent 60 numéros noirs. A l'exception d'une charte du mois d'octobre 1232, qui est en latin, toutes les pièces de ce cartulaire sont rédigées en dialecte picard; la première en date est du mois de juin 1217, la dernière, du 27 septembre 1350.

L'écriture, la disposition des cotes, le titre et la reliure

1 Ces renseignements sont fournis par un catalogue de la vente Bigant, qui est conservé à la bibliothèque publique de Douai, et où sont inscrits en marge les noms des acquéreurs.

2 L'un et l'autre manuscrits portent cette mention : « Purchased of H. Tross of Paris, 28th July 1860. »

sont les mêmes dans le second cartulaire de l'abbaye des Prés. (Addition. mss. 23933. Plut. CLXXIII. B.) Destiné à faire suite au premier, il en diffère par son format plus petit, ses lignes conduites d'un bout à l'autre de la page et sa table, où sont seulement marqués les numéros d'ordre du cartulaire ; 67 chartes, dont la première en date est de mars 1231-32 et la dernière, du 1er juin 1334, en remplissent les 93 feuillets.

L'étude de ces documents peut être utile non-seulement à l'histoire de l'abbaye, mais à celle de la noblesse flamande, dont plusieurs des membres les plus illustres figurent parmi les bienfaiteurs du monastère des Prés. A côté des comtes et comtesses de Flandre ou d'Artois, on y rencontre Nevelon, maréchal de France, Jean de Montmirail, seigneur d'Oisy, Hellin de Wavrin, Adam de Hordain, Isabelle, dame d'Antoing, femme du vicomte de Melun, etc. Louis IX lui-même fait expédier une lettre en faveur des religieuses des Prés.

A l'analyse des actes, nous avons joint parfois de courtes citations, soit pour faire connaître une expression du pays, soit pour reproduire une formule intéressante au point de vue juridique. Dans le même dessein, nous transcrivons ici un acte de vente, dont la forme bien connue est commune à un grand nombre d'actes d'aliénation dans nos deux cartulaires.

« Pour chou ke nos issisiemes des choses devant dites bien et loiaument par le loi dou païs et par le jugement des houmes ki ces choses doivent jugier, toutes les choses devant nomées reportames-nous ès mains le comte de Flandres et werpesimes loiaument aoes le glise des Prés, devant les homes le conte, ki à chou furent apelé ; et furent conjuré dou conte, et disent par jugement et por droit ke nous aviemes vendu bien et loiaument toutes les choses devant dites à l'église des Prés et en ces choses dore en avant ne poiemes reclamer nul droit ;

quant nos eussiemes loiaument provée no povreté par le jugement des houmes le conte, toutes ces choses reporta li cuens de Flandres quitement et frankement et les rendi à le glise des Prés, devant ses houmes, quites de tout service de fief et de tout le droit k'il avoit ès choses devant dites.... Adonc li houmes le conte ki furent présent à ces choses et furent requis et conjuré dou conte se li glise devant dite des Prés estoit mise bien et loiaument en l'akat de cele terre, il respondirent tout ensamble par jugement et pour droit ke li glise des Prés estoit entrée bien et loiaument en l'akat des choses devant dites et tant en aviemes fait ke nous ne no hoir ni poiemes mais nul droit reclamer. »

Noël Valois.

Juin 1217. — (1) Gossuin de Saint-Aubin donne en aumône à Foucheut et à Roesselain, filles de Raoul le Roux, (2), et à Marien, « lor compagnesse, » 20 sous parisis et 6 chapons de rente. — *A* (3), *f° 14 v°, col. 2, ch. XXVI.*

Juillet 1217. — Les échevins de Douai font connaître cette aumône. — *A, f° 15 r°, col. 2. ch. XXVIII.*

(1) Les chartes qui ne portent aucune indication particulière sont toutes rédigées en picard.

(2) Les mêmes religieuses sont désignées dans la charte suivante du 23 décembre 1217, sous les noms de « Foukeut et Rueselaim, filles Raol le Rous »; elles abandonnent au chapitre de Saint-Amé de Douai une redevance viagère de 4 muids de blé qu'elles possédaient.

(3) Le grand cartulaire est désigné par la lettre A; le petit, par la lettre B.

Juillet 1217. — Pierre de Lambres (1) ratifie cette aumône. — *A, f° 15 r°, col. 1, ch. XXVII.*

23 décembre 1217. — Villaume, archidiacre, maître Crespin et maître Jakeme de Biéthune, chanoines de Notre-Dame de Cambrai, confirment, en qualité de juges délégués par le Saint-Siège, un accord intervenu entre les chanoines de Saint-Amé de Douai et les religieuses Cisterciennes nouvellement établies « ès Prés selonc Dowai, dedens le parroche de l'église de Saint-Aubin, ki apertient au don de l'église de Saint-Amet de Douai. » — *A, f° 4 r°, col. 1. ch. I. Gallia Christiana, III, instr., col. 92.*

20 novembre 1218. — Maître Aman, « prestres parrociaus » de Saint-Aubin de Douai, fait remise de toute dîme aux religieuses des Prés, et leur abandonne toutes les offrandes qui seront faites dans leur église, à condition qu'aucun des paroissiens de Saint-Aubin ne sera enterré dans le couvent, avant d'avoir été porté à la paroisse, et que les religieuses cèderont un demi-muid de rente à l'église de Saint-Aubin; les religieuses s'engagent également à n'acquérir, sans son consentement, aucune des dîmes de la paroisse. — *A, f° 4 v°, col. 1, ch. II.*

20 novembre 1218. — Le doyen G. et tout le chapitre de Saint-Amé font connaître cet accord. — *A, f° 5 v°, col. 2, ch. IV.*

20 novembre 1218. — Les chanoines de Saint-Amé font connaître cet accord. — *A, f° 6 v°, col. 1, ch. V.*

Arras, 13 décembre 1218. — R[aoul de Neuville], évêque d'Arras, confirme cet accord. — *A, f° 5 r°, col. 1, ch. III.*

Mars 1219. — Piere, seigneur de Lambres, (2) vend

(1) Canton de Douai.
(2) Canton de Douai.

aux religieuses des Prés, à raison de sa pauvreté, 18 rasières de terre, « ki sient el terroir de Lambres entre les tombes et les marès de le Braèle (1). » — *A, f° 8 r°, col. 1, ch. VIII. Vidimus, en mai 1219, par Raoul, évêque d'Arras, A, f° 8 r°, col. 2, ch. X.*

Mars 1219. — Jean II de Montmirail, seigneur d'Oisy, confirme cette vente. — *A, f° 8 r°, col. 1, ch. IX. Vidimus, en mai 1219, par Raoul, évêque d'Arras, A, f° 8 r° col. 2, ch. X.*

Avril 1219. — Alard, « li nobles hom de Vastines » (2), signifie et confirme une vente de 14 rasières de blé faite par Pierre dou Pont aux religieuses des Prés. — *A, f° 38 r°, col. 2, ch. LXXIX. Vidimus de Raoul, « par le divine souffrance veske d'Arras » (20 avril 1219), A, f° 38 v°, col. 1, ch. LXXX.*

4 mai 1219 — Pierre de Lambres s'engage à payer aux religieuses des Prés 140 livres parisis, si la comtesse sa fille et son mari n'approuvent pas avant un an la vente qu'il leur a faite. — *A, f° 8 v°, col. 2, ch XI.*

Mai 1219. — R[aoul], évêque d'Arras, fait savoir que Nichole, chevalier de Saint-Aubin, a donné en aumône aux religieuses des Prés la dîme qu'il possédait sur le territoire d'Escaillon (3). — *A, f° 33 v°, col. 2, ch. LXVIII. En marge : « Ceste charte ne vaut nient, kar li dime est vendue. »*

Novembre 1219. — Gossuin de Saint-Aubin fait savoir que Jakeme Bouciau, son homme lige, a donné en aumône à l'abbaye des Prés 26 rasières de terre.

> « ... Et en apriès jou et Jakemes otriames à le maison devant nomée et offrimes à l'autel par 1 raim et 1 wason cele terre et tout le droit que nos i aviemes... »

(1) La Brayelle, près de Lambres, lieu-dit encore marqué sur la carte de Cassini.

(2) Wattines, arr. Lille, c. Cysoing.

(3) Écaillon, canton de Douai.

A, f° 20 r°, col. 2, ch. XXXVIII. Vidimus du 2 décembre 1319 par Raoul, évêque d'Arras, A, f° 20 v°, col. 1, ch. XXXIX.

27 décembre 1219. — Pierre de Lambres et Gossuin de Saint-Aubin « clament quitte frankement sans service et sans justice » 26 rasières de terre aux frères du Temple, qui les cèdent à Gossuin d'Arras moyennant un cens de 2 sous parisis.

« ... et si li offrirent par raim et par wason sor l'autel de le parroche el moustier Saint Amei ... »

A, f° 13 v°, col. 2, ch. XXII.

Sans date. — Pierre de Lambres déclare Gossuin d'Arras quitte du service qu'il lui devait pour une terre située à « le Crois à le Turiele à Oscre. » — *A, f° 13 v°, col. 2, ch. XXIII.*

Juillet 1220. — Gille, châtelain de Bapaume et seigneur de Biaume (1), et Agnès, sa femme, donnent en aumône à l'abbaye des Prés une redevance d'un demi muid d'avoine. — *A, f° 25, r°, col. 1, ch. LIII.*

Courtrai, 23 août (la secunde fère en la vegile Saint Berthremin) 1221. — Jehane, comtesse de Flandre et de Hainaut, donne en toute franchise aux religieuses des Prés un marais situé entre leur maison et les terres arables, « pour çou ke il leur estoit molt nécessaires. » — *A, f° 6 r°, col. 2, ch. VI.*

Courtrai, 23 août 1221. — « Nieules, marescaus le Roi (2) », fait la même donation. — *A, f° 6 v°, col. 1, ch. VII.*

Novembre 1221. — Ansial d'Aigremont (3) signifie et

(1) Beaumetz-lès-Cambrai, arr. d'Arras, c. de Bertincourt, ; ou Beaumetz-lès-Loges, arr. d'Arras, ch. l. de canton.

(2) Ce maréchal de France connu sous le nom de Nevelon d'Arras, (V. Brussel, *Usage des fiefs*, I, p. 487) fut bailli d'Arras en 1202 et 1213. (V. *Archives de la Chambre des Comptes de Lille*, p. 112 et 135.)

(3) Le fief d'Aigremont était situé à Ennevelin, arr. de Lille, c. de Pont-à-Marcq (*V. Statistique du département du Nord, p. 78.*)

ratifie une vente d'un muid d'avoine faite par Juliane, mairesse de Brai, (1) et par ses héritiers à l'abbaye des Prés. — *A, f° 39 v°, col. 1, ch. LXXXIV.*

Mars 1222-23 (un vendredi). — Hellin de Waverin (2), seigneur de Heudincort (3) fait savoir qu'ayant reçu les procurations de Sébile de Waverin, dame de Lilers, (4) et d'Ysabial, « li senescaucesse de Flandres, ki fu feme Hellin sen fils, le senescaut de Flandres, » il a participé comme seigneur, à une vente de deux muids de terre faite par Gérard d'Ivuir (5) aux religieuses des Prés. — *A, f° 21 v°, col. 2, ch. XL.*

Mai 1223. — Pierre, chevalier, et son fils Huon, seigneur de Lambres, vendent un muid de terre aux religieuses des Prés.

> « ... Et chou fu fait par loi et par jugement des jugeurs de le court de Oisi (6), en le capièle de Paluel (7), et là furent jugeur Alars de Sauci (8) et Watiers, li avoés de Rumancort 9), et Simons de Oisi et Willaumes de Raicort (10) et Landris li maires de Allues (11) et Eubers de Caagnecort (12), tout chevalier, et Pieres li Esterlere, valles. Et chou fu fait devant Baudoin de Aubençoel (13) comme segneur. »

A, f° 9 v°, col, 1, ch. XIV.

Décembre 1223. — Wauchier, chevalier, seigneur de

(1) Bray, canton de Douai, commune de Raimbeaucourt.
(2) Wavrin, arr. de Lille, c. de Haubourdin.
(3) Hendecourt-lès-Cagnicourt, arr. d'Arras. c. de Vitry, ou Heudicourt, arr. de Cambrai, c. de Le Catelet.
(4) Lillers, arr. de Béthune, chef-lieu de canton.
(5) Iwuy, canton de Cambrai.
(6) Oisy, arr. d'Arras, c. de Marquion.
(7) Palluel, même canton.
(8) Sauchy-Cauchy ou Sauchy-Lestrée, même canton.
(9) Rumaucourt, même canton.
(10) Récourt, arr. d'Arras, c. de Vitry.
(11) Arleux, ch. l. de canton, arr. de Douai.
(12) Cagnicourt, arr. d'Arras, c. de Vitry.
(13) Aubencheul-au-Bac, c. de Cambrai.

Bruisle (1), donne aux religieuses des Prés 4 rasières de terre, leur en vend 5 muids et une rasière, leur permet enfin d'en acquérir un muid dans ses domaines et de prendre marne en toutes ses marnières ouvertes, pour marner leur propre terre.—*A, f° 34 v°, col. 1, ch. LXXI.*

Décembre 1223. — Watier, châtelain de Raissce (2) et Ysabiau, sa femme, autorisent les religieuses des Prés à acheter dans leur terre 2 bonniers, dont ils se réservent seulement la justice et le cens. — *A, f° 39 r°, col. 1, ch. LXXXI.*

Décembre 1223. — Les mêmes vendent aux religieuses 18 bonniers de terre situés dans la paroisse de Coustices (3). — *A, f° 39 r°, col. 1, ch. LXXXII.*

1223. — Jehane, comtesse de Flandre, ratifie cette vente, en réservant son droit de haute justice. — *A, f° 39 r°, col. 2, ch. LXXXIII.*

1223. — Ansial d'Aigremont fait connaître une vente de rentes faite aux religieuses des Prés par Lambert Biaufris. — *A, f° 39 r°, col. 2, ch. LXXXV.*

Décembre 1224. — Ybert, abbé de Cysoing, signifie et confirme une vente de 4 muids de terre faite aux religieuses des Prés par Wauchier, chevalier, seigneur de Bruisle (4), son vassal : il s'en réserve seulement la dîme. — *A, f° 35 r°, col. 1, ch. LXXII.*

Février 1225. — Gille Brouche, chevalier, seigneur de Hasencourt (5), confirme une vente faite aux religieuses des Prés par ledit Wauchier, son vassal. — *A, f° 35 r°, col. 2, ch. LXXIII. Vidimus donné à Arras, en avril 1229-30, par Ponche, évêque de cette ville, A, f° 35 v°, col. 1, ch. LXXIV.*

(1) Bruille-lez-Marchiennes arr. de Douai, c. de Marchiennes.
(2) Raches, c. de Douai.
(3) Coutiches, arr. de Douai, c. d'Orchies.
(4) Bruille-les-Marchiennes, arr. de Douai, c. de Marchiennes.
(5) Azincourt, canton d'Aniche ou d'Emerchicourt.

23 Juin 1225. — Agniès, châtelaine de Douai, donne aux religieuses des Prés toute sa terre de Flékieres, en s'en réservant l'usufruit. *A, f° 22 r°, col. 1, ch. XLVI.*

23 juin 1225. — Ponce, évêque d'Arras, fait connaître cette donation. — *A, f° 22 v°, col. 1, ch. XLV.*

Octobre 1225. — Watier, chevalier, châtelain de Douai, vend 5 muids de terre à Watier Pilate et à Wion Audefroit, bourgeois de la même ville. — *A, f° 22 r°, col. 1, ch. XLIII.*

1226. — Bauduin, chevalier, dit d'Aubrichicort (1), donne en aumône aux religieuses des Prés une rente de 2 muids et demi de blé et autant d'avoine, « pour estorer une capelenie el honeur Sainte Marie Magdelene. » — *A, f° 36 v°, col. 2, ch. LXXV.*

Mai 1227. — Gossuin de Saint-Aubin, chevalier, et Agnès, sa femme, vendent aux religieuses des Prés 10 rasières de blé, 5 rasières et demie de terre et diverses rentes ou redevances.

« ... Ce fu fait par devant bones gens Olivier de Moel, Simon de Canteleu (2) frère Pierron le Clerc et Raingier de Kéry (3) (échevins de Douai). »

A, f° 14 r°, col. 1 et 2, ch. XXIV et XXV.

Avril 1228-29. Nichole, chevalier de Saint-Aubin, donne à Herbert d'Escaillon 2 muids de franc alleu situés au territoire d'Escaillon, (4) à condition qu'il lui paiera 4 muids de blé chaque année. — *A, f° 33 r°, col. 2, ch. LXVII. En marge* : « *Vacat* ».

Mai 1229. — Jehan, chevalier, seigneur d'Aubegni (5), vend aux religieuses des Prés 23 rasières de terre situées

(1) Auberchicourt, canton de Douai.

(2) Canteleu. Il y avait un fief de ce nom à Esquermes et un autre à Fiers.

(3) Quiéri-la-Motte, arr. d'Arras, c. de Vimy.

(4) Écaillon, canton de Douai.

(5) Aubigny-au-Bac, arr. de Douai, c. d'Arleux.

à Manchicort. (1). — *A, f° 37 r°, col. 2, ch. LXXVI.*

Mai 1229. — Ernol Broiart, seigneur d'Escaillon, vend aux religieuses 4 muids de terre situés à Bruille (2). — *A. f° 33 r°, col. 1, ch. LXVI.*

Lille, juin 1229. — Ferrand, comte de Flandre et de Hainaut, et Jehane, sa femme, font remise aux religieuses des Prés d'une redevance de 3 muids d'avoine, qu'elles leur devaient, « pour Deu et pour la povreté de l'église. » — *A, f° 21 v°, col. 1, ch. XLI.*

Décembre 1229. — Pierre de Lambres confirme une vente de diverses redevances (blé, avoine, chapons, etc.) faite par monseigneur Warin d'Ancel et par dame Béetris, sa femme, aux religieuses des Prés.

> « Cis vendages fu fais par devant eschievins de Lambres. »

A, f° 10 r°, col. 1, ch. XVI.

Décembre 1229. — Pierre, seigneur de Lambres, et Huon, son fils, promettent d'obliger la fille de dame Béatrix à « werpir » la vente susdite. — *A, f° 10 v°, col. 1, ch. XVII. On lit à la suite* : « Il est asavoir que Maroie le fille me dame Béatris, deseure nomée, otria bien et loialment cest vendage de l'irétage devant dit et le werpi, quant ele eut sen eage. » — *A, f° 10 v°, col 2.*

1230. — Pierre, chevalier, seigneur de Lambres, vend aux religieuses des Prés 7 rasières et demie de terres « séans el camp de l'Amorse et el camp del Moelin. »

> « Et che fut fai devant mon seigneur Bauduin de Ambençoel (3), ki adont estoit soverains baillius monsegneur de Oisi. Et che fu fait par loi et par jugement des homes de le court de Oisi, mes peirs, ki jugièrent ke nous chou poiemes bien faire et, se nous ne fesissiens chou, il nous covenist pis faire. »

A, f° 9 r°, col. 1, ch. XII.

(1) Monchecourt, même canton.
(2) Bruille-lez-Marchiennes, c. de Marchiennes.
(3) Aubencheul-au-Bac, canton de Cambrai.

1230. — Baudoin d'Aubençoel fait connaître cette vente. — *A, f° 9 r°, col. 2, ch. XIII.*

1230. — Huon de Lambres fait savoir que son oncle Jehan de Lambres et Hesse, sa femme, ont vendu un muid de terre aux religieuses des Prés.

> « Et cis vendages fu fais en le église de Lambres, devant mi et par men otroi, et devant les eschievins de Lambres, et devant mes homes, qui disent par jugement c'om le pooit bien faire par loi. »

A, f° 9 v°, col. 2, ch. XV

Novembre 1230. — Eustace, seigneur de Nuevile (1) et Magerite, sa femme, donnent en aumône aux religieuses des Prés toute leur terre de le Buskière (2), de Buignies (3) et de Morchies (4). — *A, f° 24 v°, col. 2, ch. LII.*

Cambrai, 21 décembre 1230. — Jehane, comtesse de Flandre, autorise l'abbesse de Notre-Dame des Prés à creuser un fossé, afin de conduire l'eau de la Scarpe jusqu'a une maison située près du pont de Raisce (5). — *Vidimus latin donné, le 22 janvier 1257, par Marguerite, comtesse de Flandre, B, f° 9 v°, ch. X.*

Mars 1231-32. *Latin.* — Marguerite, dame de Dampierre, (6) lègue en aumône à l'abbaye des Prés une rente de 100 sous flamands, pour que l'on y célèbre son anniversaire et celui de son mari. — *B, f° 5 r°, ch. I.*

Juin 1231. — Aleaume chevalier, seigneur d'Aubi (7), confirme un don de 9 rasières de terre fait par Bertre-

(1) Neuville-Bourjonval (?) arr. d'Arras, c. de Bertincourt.
(2) La Bucquière, même canton.
(3) Beugny, même canton.
(4) Même canton.
(5) Raches, canton de Douai
(6) Marguerite de Constantinople, alors femme de Guillaume de Dampierre, plus tard comtesse de Flandre.
(7) Auby, canton de Douai.

mil, son père, aux religieuses des Prés. — *A, fo 16 vo, col. 1, ch. XXXI.*

Douai, 21 décembre 1231. — Jehane, comtesse de Flandre, autorise l'abbesse de Notre Dame-des Prés à agrandir de 12 pieds le fossé qui conduit l'eau de la Scarpe jusqu'à une maison située près du pont de Raisce. — *Vidimus latin donné, le 22 janvier 1257, par Marguerite, comtesse de Flandre, B, fo 9 vo, ch. X.*

Août 1232. — Ernol Broiart, chevalier, seigneur d'Escaillon (1), vend aux religieuses des Prés 19 muids et 4 rasières de terre situés au territoire de Markète (2). — *A, fo 29 vo, col. 2, ch. LXIII.*

Septembre 1232. — Pierre d'Aubi, chevalier, ratifie cette vente. — *A, fo 30 vo, col. 2, ch. LXIV. Vidimus et ratification par Jehane, comtesse de Flandre, en mai 1234, A, fo 31 vo, col. 2, ch. LXV.*

Octobre 1232. — Ansial d'Aigremont et Sare, sa femme, vendent aux religieuses des Prés 30 muids d'avoine, 69 gélines, 2 chapons, 69 pains de la valeur d'un douaisien, 9 douaisiens de rente et 21 bonniers de terre, situés dans la paroisse de Templueve (3). — *A, fo 41 vo, col. 2, ch. LXXXVIII.*

Octobre 1232. *Latin.* — Ansial, chevalier, seigneur d'Aigremont, s'engage à indemniser les religieuses des Prés de toutes les pertes qu'elles auraient à subir, dans le cas où le comte de Flandre ne confirmerait pas la vente qu'il leur a faite. — *A, fo 63 ro, col. 1, ch. LXI.*

Novembre 1232. — Ansial d'Aigremont et Sare, sa femme, donnent aux religieuses des Prés 31 gélines, 31 pains de la valeur d'un douaisien et 2 douaisiens de rente. — *A, fo 40 vo, col. 1, ch. LXXXVI.*

Novembre 1232. — Les mêmes vendent aux religieuses

(1) Écaillon, canton de Douai.
(2) Marquette, arr. de Valenciennes, c. de Bouchain.
(3) Templeuve, arr. de Lille, c. de Cysoing.

30 bonniers de terre situés dans la paroisse de Marke (1). — *A, f° 41 r°, col. 1, ch. LXXXVII.*

1232. — Jehane, comtesse de Flandre et de Hainaut, fait savoir qu'Ansial d'Aigremont a vendu aux religieuses des Prés 50 bonniers de terre situés à Marke (2) et à Cancompré (3) avec diverses redevances. — *A, f° 63 r°, col. 1, ch. LXI.*

Mars 1233. — Gérart, seigneur de Waudripont, promet d'obliger les héritiers de Jehan de Coumines (4), dont il est oncle et « warde », à « werpir », quand ils seront en âge, la terre de Cancompret (5) vendue par Ansial d'Aigremont aux religieuse des Prés. — *A, f° 48 r°, col. 1, ch. XCVII.*

Mars et avril 1233. — Jehane, comtesse de Flandre, confirme les susdites ventes faites par Ansiel d'Aigremont aux religieuses des Prés. — *A, f° 42 v°, col. 2, ch. LXXXIX et XC.*

5 Avril 1233. — Ernol d'Audenarde, chevalier, se porte caution des engagements pris envers l'abbaye par Gérart, seigneur de Waudripont, son vassal. — *A, f° 48 r°, col. 2, ch. XCVIII. En marge : « Ces 2 cartes (c. à d. celle-ci et celle de Gérart de Waudripont) sunt rendues. »*

Septembre 1233. — Marguerite, dame de Dampierre, fait savoir que Jakeme de Maisières, neveu et héritier de

(1) Marcq-en-Ostrevent, arr. de Douai, c. d'Arleux.

(2) Pont-à-Marcq, ch. l. de canton de l'arr. de Lille.

(3) Dans une charte, que nous reproduisons en partie plus loin, on lit : « Li quele tière gist priès dou liu con dist Cancompré, et tient au kemin qui va de Templueve à Marke... » D'après cette indication, Cancompré semblerait se confondre avec Chardonpré, qui est encore mentionné sur la carte de Cassini ?

(4) Comines, arr. de Lille, c. de Quesnoy-sur-Deûle.

(5) Jehan de Coumines est fils d'Agnès, qui est elle-même fille de Méliciane, sœur de Gilles d'Aigremont, lequel est père d'Ansiel. On demande donc le consentement d'enfants qui sont parents au sixième degré du vendeur.

Nichole, chevalier de Saint-Aubin, a renoncé à tous les droits qu'il pouvait avoir sur des biens situés dans la paroisse de Scaillon et donnés en aumône par ledit Nichole aux religieuses des Prés (1). — *A, f° 33 v°, col. 2, ch. LXIX. Vidimus latin donné, en mars 1260-61, par la même Marguerite, alors comtesse de Flandre, B, f° 18 v°, ch. XVIII.*

Mars 1234-35. — Ermentrut, veuve de Renaut de Croisilles (2), chevalier, et ses fils, Alard, Renaut et Jehan, vendent aux religieuses des Prés, moyennant 10 sous douaisiens de rente, le bois de le Kaignerie, qu'ils tenaient de Gérart d'Ardonpret (3).

« Et nous le vendage dou bos et le werp (et) de le tière fesimes devant Gérart d'Ardonpret, de cui on tenoit les choses devant dites par rente chascun an, et mesmement devant les hostes par les ques ces choses devoient estre jugiés, ki disent ke nous estiemes issut de ces choses bien et loiaument, et ke li glise estoit mise bien et loiaument ès choses devant dites. »

A, f° 49 r°, col. 1, ch. C.

8 mai 1234. — Jehane, comtesse de Flandre et de Hainaut, donne aux religieuses des Prés une rente de 2 muids et demi de froment. — *A, f° 21 v°, col. 2, ch. XLII.*

Janvier 1235. — Renaut de Cans (4), chevalier, vend aux religieuses des Prés son bois de le Kaignerie, qu'il tenait en fief de Gérart de Dardonpret (5). — *A, f° 48 v°, col. 1, ch. XCIX.*

Janvier 1235. — Accord entre les religieuses des Prés

(1) Cf. plus haut, avril 1228-29

(2) Arr. d'Arras, chef-lieu de canton.

(3) Ardomprez, arr. de Lille, c. de Cysoing, commune de Templeuve.

(4) Dép. de Coutiches.

(5) Ardomprez. (V. note 3).

et Henri de Hondescote (1), prévôt de Douai, au sujet d'un moulin à vent. — *A, f° 24 r°, col. 1, ch. XLIX.*

Janvier 1235. — Huon, seigneur d'Antoing (2) ratifie cet accord. — *A, f° 24 r°, col. 2, ch. LI.*

Juillet 1235. — Jehane, comtesse de Flandre, abandonne aux religieuses des Prés les biens que leur a légués Guy Audefroi. — *Vidimus latin donné, le 22 janvier 1257, par Marguerite, comtesse de Flandre, B, f° 9 v°, ch. X.*

Juin 1236. — Asse, « par le mierchi Nostre Segneur veskes d'Arras, » fait savoir que Mahiu d'Ares, dit Prestre, a donné aux religieuses des Prés 10 rasières de terre situées au territoire de Hénin (3). — *A, f° 57 r°, col. 1, ch. CXXIII.*

18 juillet 1237. — Raol, chevalier, fils du châtelain de Bapaume, vend à l'abbaye des Prés toute sa terre de Berthincourt (4). — *A, f° 26 r°, col. 1, ch. LVI.*

18 juillet 1237. — Gille, châtelain de Bapaume et seigneur de Biaumès (5), fait connaître cette vente faite par son fils. — *A, f° 25 v°, col. 1, ch. LV. Vidimus latin donné par Robert, comte d'Artois, à Paris, au parlement de la Toussaint, en 1272, B, f° 25 v°, ch. XXV.*

18 juillet 1237. — Thomas, vidame de Reims et archidiacre de Cambrai, fait connaître cette vente. — *A, f° 26 v°, col. 1, ch. LVII.*

18 juillet 1237. — G., official de Cambrai, fait connaître cette vente. — *A, f° 26 v°, col. 2, ch. LVIII.*

Août 1237. — Wautier, chevalier, châtelain de Dowai, vend à l'abbaye des Prés 5 muids de terre situés au ter-

(1) Hondschoote, arr. de Dunkerque, ch. lieu de canton.

(2) Dans le Hainaut, près de Tournay.

(3) Hénin-Liétard, arr. de Béthune, c. de Carvin, ou Hénin-sur-Cojeul, arr. d'Arras, c. de Croisilles.

(4) Bertincourt, arr. d'Arras, chef-lieu de canton.

(5) Beaumetz, v. plus haut.

ritoire de Flékières (1). — *A, f° 23 r°, col. 1, ch. XLVII.*

Décembre 1237. — Asse, évêque d'Arras, fait savoir que Hauwès, femme du châtelain de Dowai, a consenti à cette vente. — *A, f° 23 r°, col. 2, ch. XLVIII.*

Mars 1238. — Marguerite, dame de Dampierre (2), signifie un échange intervenu entre les religieuses des Prés et Ernol Broiart d'Escaillon (3). — *A, f° 34 r°, col. 2, ch. LXX.*

Juin 1238. — Jehan d'Oisi, official d'Arras, fait connaître un accord intervenu entre les religieuses des Prés et Huon, fils de Robert Havet, chevalier de Vimi (4), au sujet de 15 coupes de terre. — *A, f° 56 v°, col. 1, ch. CXXI.*

Décembre 1238. — Gille, dit Brouche, de Denain, seigneur de Hasencort (5), vend aux religieuses des Prés 2 muids de terre situés au territoire de Hasencort. — *A, f° 37 r°, col. 2, ch. LXXVII.*

Décembre 1238. — Jehan d'Ausnoi (6) confirme cette vente, comme seigneur du lieu. — *A, f° 37 v°, col. 2, ch. LXXVIII.*

Mai 1239. — Gossuin de Saint-Aubin, chevalier, vend aux religieuses des Prés 27 rasières de terre situées en la paroisse de Saint-Aubin.

(Vente faite par-devant le maître de la chevalerie du Temple de Douai et ses hôtes, les échevins de Douai, etc).

A, f° 11 r°, col. 1, ch. XVIII.

Mai 1239. — Pierre de Lambres, chevalier, confirme cette vente, comme seigneur du lieu. — *A, f° 11 r°, col. 1, ch. XIX.*

(1) V. plus haut.
(2) V. plus haut, mars 1231-32.
(3) Écaillon, canton de Douai.
(4) Vimy, arr. d'Arras, chef-lieu de canton.
(5) Azincourt, canton d'Aniche ou d'Emerchicourt.
(6) Aulnoy, canton de Valenciennes.

21 mai 1239. — Asse, évêque d'Arras, confirme cette vente. — *A, f° 12 v°, col, 2, ch. XXI.*

Juin 1239. — Thomas, comte de Flandre et de Hainaut, et Jehane, sa femme, vidiment et confirment cette vente. — *A, f° 11 v°, col. 2, ch. XX.*

Juillet 1239. — Ermentrut, dame de Cans (1), et Alard, son fils, chevalier, donnent en aumône aux religieuses des Prés un pré situé près du pont de Werinescuel (2), qu'ils tenaient de Marguerite, dame de Dampierre (3).

« ... et est justiciés par eskevinage... »

A, f° 50 v°, col. 1, ch. CIV, et f° 52 r°, col. 2, ch. CIX.

Juillet 1239. — Alard, chevalier, fils aîné de ladite Ermentrut, consent à cette aumône. — *A, f° 51 r°, col. 1, ch. CV.*

Septembre 1239. — Renalt de Cans, chevalier, vend aux religieuses des Prés la terre, le pré, le bois et les rentes de le Caignerie, qu'il tenait en fief de Willaume Caignon et en arrière fief de Watier, châtelain de Raisce (4). — *A, f° 49 v°, col. 1, ch. CI.*

Mars 1240. — Watier, chevalier, châtelain de Raisce, d'accord avec son vassal Willaume Caignon, confirme cette vente. — *A, f° 50 r°, col. 1, ch. CII.*

Septembre 1240. — Baudoin, chevalier, châtelain de Lens, donne une rente de 4 muids de blé en aumône aux religieuses des Prés, devant les échevins de Brebière (5), « par les ques li dit euwage sont jugiet. » — *A, f° 57 v°, col. 2, ch. CXXVI.*

12 janvier 1241. — Accord conclu entre les religieuses

(1) Dép. de Coutiches.

(2) Cense Vernecueil, aujourd'hui Verneceuil, à fort peu de distance de Coutiches.

(3) V. plus haut, mars 1231-32

(4) Raches, canton de Douai.

(5) Brebières, arr. d'Arras, c. de Vitry.

des Prés et Henri de Hondescote (1), prévôt de Douai, au sujet d'un moulin à vent. — *A, f° 23 v°, col. 1, ch. XLIX.*

Mars 1241. — Ernol de Landast (2), chevalier, seigneur d'Aines (3), fait savoir qu'il a pris part à une vente de deux pièces de terre situées en la paroisse d'Aneulin (4), vente faite par son homme Jehan de Brunmortier « loiaument selon le loi dou païs, et par jugement de mes homes. » — *A, f° 53 r°, col. 1, ch. CXII.*

Juin (« el mois de Geskerec (5) ») 1241. — Ernol de Landast, seigneur d'Aines, fait savoir que Jehan de Brunmortier, son homme, a vendu une redevance d'un muid de blé méteil à Agniès, fille de Rogier de Vendvile (6). — *A, f° 53 v°, col. 2, ch. CXV.*

Août 1241. — Ermentrut, dame de Cans, veuve de monseigneur Renalt de Cans, énumère les conditions de l'aumône qu'elle a faite aux religieuses des Prés (7). — *A, f° 51 r°, col. 2, ch. CVI.*

Octobre 1241. — Bauduin li Jovene, chevalier, seigneur de Hénin (8) et de Quinchi (9), donne aux religieuses

(1) Hondschoote, arr. de Dunkerque, chef-lieu de canton.

(2) Landas, arr. de Douai, c. d'Orchies.

(3) Esnes, arr. de Cambrai, c. de Clary, ou Eyne, c. d'Audenarde.

(4) Annœullin, arr. de Lille, c. de Séclin.

(5) On ne connaît pas bien l'étymologie de ce mot, qui se présente aussi sous la forme de *gasker*, *ghieskérec*. M. de Smet le fait venir de *gies* ou *giez*, droit, imposition, et de *carech*, *carë*, *carée*, en latin *carea*, charroi, charretée, à cause du droit de charroi que les vassaux devaient à leur seigneur au moment de la fenaison. (*Cartulaire de Cambron*, Bruxelles, 1869, p. 174).

(6) Vendeville, arr. de Lille, c. de Seclin.

(7) V. plus haut, juillet 1239.

(8) Hénin-Liétard. (*Souvenirs de la Flandre Wallonne*, Douai, in-8°, t. V, p. 140).

(9) Cuincy-Bauduin, canton de Douai. (V. *ibid.*, t. V, p. 140, et t. XIX, p. 126).

des Prés 26 rasières de terre situées au territoire de Hénin. — *A, f° 57 r°, col. 2, ch. CXXIV.*

Saint-Omer, octobre 1241. — Robert, comte d'Artois, vidime et confirme cette donation. — *A, f° 57 v°, col. 1, ch. CXXV.*

Septembre 1242. — Aleaume d'Aubi (1), chevalier, et ses fils font remise aux religieuses des Prés de toute la rente qu'elles leur payaient, à raison du terrain sur lequel est bâtie l'abbaye. — *A, f° 16 v°, col. 2, ch. XXXII. Vidimus donné, en novembre 1242, par Asse, évêque d'Arras, A, f° 17 v°, col. 2, ch. XXXIV.*

Septembre 1242. — Asse, « par l'otroi de Deu veskes d'Arras, » fait connaître une vente faite par Renalt de Cans aux religieuses des Prés (2) et fait savoir qu'Agnès, femme dudit Renalt, a renoncé à tous ses droits sur les biens vendus. — *A, f° 50 r°, col. 1, ch. CIII.*

20 avril 1243. — Jehan de le Porte, chanoine d'Arras, et Adam de Gievenchi (3), chapelain de l'évêque, terminent par une sentence arbitrale le procès entamé par les abbayes des Prés et de Dauwenchin (4), au sujet des dîmes de Norecons et de Cancompret (5).

(Les parties avaient comparu d'abord devant l'abbé du Saint-Sépulchre de Cambrai, l'abbé et le prieur de Saint-Aubert de la même ville, juges délégués par le Pape, puis devant l'official d'Arras. Jehan de le Porte et Adam de Gievenchi donnent entièrement raison aux religieuses des Prés).

A, f° 61 v°, col. 2, ch. CXXXIII.

Mai 1243. — Alart de Bourgièle (6), chevalier, seigneur

(1) Auby, canton de Douai.

(2) V. plus haut, janvier 1235 et sep. 1239.

(3) Givenchy-en-Gohelle, arr. d'Arras, c. de Vimy, ou Givenchy-lez-la-Bassée, arr. de Béthune, c. de Cambrin.

(4) Abbaye d'Anchin, canton de Douai.

(5) « Cort appelé Cancompret. » V. plus haut.

(6) Bourghelles, arr. de Lille, c. de Cysoing.

de Ham, fait savoir que, Gérard Wiscar d'Aneulin (1) étant venu en sa cour et lui ayant montré « povreté soffisante », d'accord avec ses vassaux, il lui a permis de vendre sa terre de Marke (2) aux religieuses des Prés. — *A, f° 45 r°, col. 1, ch. XCIII.*

Septembre 1243. — Gossuin de Saint-Aubin, chevalier, fait savoir que Nichole li Coke, son homme, a vendu 12 rasières de terre à l'abbaye de Notre-Dame des Prés. — *A, f° 15 v°, col. 1, ch. XXIX.*

5 septembre 1243. — Asse, évêque d'Arras, fait savoir que Nicholon Cokel, fils du précédent, a consenti à cette vente. — *A, f° 16 r°, col. 2, ch. XXX.*

Novembre 1243. — Gérard dou Forest, chevalier, fait savoir que Huon de Levincourt, homme de Jehan dou Lies (3), son vassal, a vendu à l'abbaye des Prés tout le fief de Raimbaucort (4). — *A, f° 45 r°, col. 2, ch. XCIV. Vidimus et confirmation par Robert, comte d'Artois (11 juin 1246), A, f° 47 r°, col. 1, ch. XCVI.*

Novembre 1243. — Jehan dou Lies, fils d'Ansiel le Roi, chevalier, fait connaître la même vente. — *A, f° 46 r°, col. 2, ch. XCV.*

Janvier 1244. — Ysabiau, femme d'Alart de Cans, chevalier, fait savoir que son hôte Gérart del Pumier a vendu aux religieuses des Prés 6 coupes de terre tenant au bois Caignon. — *A, f° 51 v°, col. 2, ch. CVII.*

Février 1244. — Thumas, comte de Flandre, et Jehane, sa femme, font connaître un échange conclu entre monseigneur Aleaume d'Aubi (5) et les religieuses des Prés — *A, f° 18 r°, col. 2, ch. XXXV.*

(1) Annœullin, arr. de Lille, c. de Seclin.

(2) Marcq-en-Ostrevent, arr. de Douai, c. d'Arleux.

(3) Liés, fief situé à Raimbeaucourt (v. *Cartulaire de Flines*, p. 224, 684.)

(4) Raimbeaucourt, canton de Douai,

(5) Auby, canton de Douai,

26 février 1244. — Jehane, comtesse de Flandre et de Hainaut, confirme une vente faite à l'abbaye des Prés par Jehan de Brunmortier (1). — *A, f° 53 v°, col. 2, ch, CXIV.*

10 mars 1244. — Maître W[uillaume] de Gant (2), chanoine et official de Tournai, fait connaître cette vente. — *A, f° 53 r°, col. 2, ch. CXIII.*

10 mars 1244. — Maître W[uillaume] de Gant, chanoine et official de Tournai, fait savair que Huon d'Ardonpré (3), Jehane, sa femme et Watier, leur héritier, ont vendu à l'abbaye des Prés 2 bonniers et 1 quartier de terre situés devant la porte de Camcompré (4). — *A, f° 44 v° col. 1, ch. XCII.*

Mars 1244. — Gérart, seigneur d'Aigremont, fait connaître cette vente faite par Huon d'Ardonpré, son ami. — *A, f° 44 r°, col. 2, ch. XCI.*

Mai 1244. — Maître Ernol, chanoine et official d'Arras, fait savoir que Marie de Hénin (5) a donné en aumône à l'abbaye des Prés toute sa terre de Hénin. — *A, f° 56 v°, col 2, ch. CXXII.*

Juin 1244. *Latin.* Thomas, comte de Flandre, et Jehane sa femme échangent une redevance de 39 rasières de froment contre un manse situé dans les prés de Saint-Aubin et appartenant à l'abbaye des Prés. — *Vidimus latin donné, en juin 1245, par Marguerite, comtesse de*

(1) V. plus haut, mars et juin 1241.

(2) Cette charte est datée de la « 5e fère après Oculi ». On peut lire, dans le *Cartulaire de Flines* (p. 35), une charte latine rédigée le même jour, au nom du même Wuillaume, et ainsi datée : *feria quinta ante Letare Jherusalem* »

(3) Ardompré, arr. de Lille, c. de Cysoing, commune de Templeuve.

(4) V. plus haut.

(5) Hénin Liétard, arr. de Béthune, c. de Carvin, ou Hénin-sur-Cojeul, arr. d'Arras, c. de Croisilles.

Flandre, B, f° 5 r°, ch. II. Vidimus latin donné, en juin 1258, par Guillaume, comte de Flandre et seigneur de Dampierre, B, f° 6 r°, ch. III.

1245. *Latin.* — Hellin, chevalier, seigneur de la Braielle (1), donne en aumône une rente de 2 muids de blé à l'abbaye des Prés, dans laquelle Freessend, sa fille, a pris l'habit, et dont les revenus suffisent à peine l'entretien des religieuses. — *B, f° 7 r° ch. IV.*

Mars 1245-46. — Adam de Milli, chevalier, fait connaître une vente de 16 rasières de froment faite par Wagon de Remi, son homme, à Baude de Wieul. — *B, f° 28 v°, ch. XXIX. Vidimus latin donné par Robert, comte d'Artois, à Paris, au parlement de la Toussaint, en 1272, B, f° 26 v°, ch. XXVII.*

28 juin 1245. — Aleaume d'Aubi signifie et ratifie une vente de 9 rasières de terre faite aux religieuses des Prés par Baudoin d'Arras, son vassal. — *A, f° 18 v°, col. 2, ch. XXXVI. Vidimus et confirmation par Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, A, f° 19 r°, col. 2, ch. XXXVII.*

Juin 1245. — Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, fait savoir qu'Aelis, fille de monseigneur Hellin, d'Ausnoi (2), a donné en aumône 5 muids de terre à l'abbaye des Prés, en en réservant l'usufruit à ses sœurs Agniès et Jehane (3). — *A, f° 52 v°, col. 1, ch. CX.*

(1) La Brayelle, arr. de Béthune, c. de Lens.

(2) Aulnoy, canton de Valenciennes.

(3) On conserve aux archives de la Chambre des comptes de Lille, l'original d'une charte latine fort semblable à celle-ci, mais dont l'analyse donnée, dans l'*Inventaire*, doit présenter plusieurs inexactitudes : « Juin 1245. — Lettres par lesquelles Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, déclare avoir adhérité, selon la coutume du pays, Agnès et Jeanne, filles de feu Hellin, seigneur de Lannoi *(de Alneto)* (?), de 13 muids de terre ou environ, situés à Présel (*Préseau, canton de Valenciennes*), lesquels avaient été achetés d'Olivier de Présel par Hellin. Alix, autre fille d'Hellin,

Septembre 1245. — Jehan de Cans, chevalier, fait savoir que Renalt de Cans, son père, a donné 12 mencauds de froment à l'abbaye des Prés et 8 mencauds à l'abbaye de Vaucelles, à percevoir chaque année en sa grange de Gendecort (1); il s'engage à respecter ces donations. — *A, f° 52 r°, col. 1, ch. CVIII.*

Décembre 1245. — M[artin], abbé, et tous les religieux de Saint-Waast font connaître l'accord qu'ils ont conclu avec les religieuses des Prés au sujet des 70 mencaudées de terre arable, situées à Nuevile-Saint-Vast (2) et données en aumône aux dites religieuses par Marie, veuve de Gérart le Noir. L'abbaye des Prés pourra bailler cette terre à cens à une personne justiciable; l'abbaye de Saint-Vaast y conserve tout droit de justice et les quatre hommages; elle y percevra de plus un cens de 14 sous parisis et un droit de relief de 60 sous à la mort de chaque abbesse. — *A, f° 58 v°, col. 1, ch. CXXVIII.*

3 février 1246. — L'official d'Arras fait savoir qu'Érembour, veuve de Willaume de Vilers, a renoncé à tous les droits qu'elle pouvait avoir sur 8 bonniers de terre situés au territoire de Vilers et vendus par son mari aux religieuses des Prés. — *A, f° 59 r°, col. 1, ch. CXXIX.*

Juin 1246. — L'official d'Arras fait connaître un accord conclu entre frère Baudoin, procureur de l'abbaye

ayant donné à l'abbaye de Notre-Dame des Prés près Tournai (?), ordre de Citeaux, 5 muids de ces terres, qui lui revenaient, la comtesse confirme cette donation, et elle s'y réserve une reconnaissance annuelle de 2 deniers et toute justice. Les trois sœurs (?) conserveront pendant leur vie la jouissance desdits 5 muids de terre. » *Invent. des Arch. de la Chambre des Comptes de Lille, p. 343.*

(3) Gondecourt, arr. de Lille, c. de Seclin.

(4) Neuville-Saint-Vaast, arr. d'Arras, c. de Vimy.

des Prés, et les échevins d'Ouppi (1), au sujet de 5 mencaudées de terre. — *A, f° 58 r°, col. 1, ch. CXXVII.*

Juillet 1246. — Ernol de Landast, seigneur d'Aisnes, fait savoir que Jehan de Brunmortier a vendu, en sa présence, aux religieuses des Prés 10 bonniers de terre arable et de bois, situés dans la paroisse de Daneulin, au lieu dit Brunmortier (2), 32 rasières et demie d'avoine 13 gélines et demie, 1 chapon et 13 pains et demi de rente.

> « ... Jou Ernols devant dis ammonestai mes homes ki présent estoient, et apielet à chou les pers celui Jehan, et conjurai, selonc chou ke drois est, se cis vendages devant dis estoit fais bien et par loi... »

A, f° 55 r°, col. 1, ch. CXVIII.

Novembre 1246. — Gérart, seigneur d'Aigremont, confirme cette vente. — *A, f° 52 v°, col. 2, ch. CXI.*

Novembre 1246. — Gérart, seigneur d'Aigremont, fait savoir qu'Ernol de Landast a renoncé, en sa présence, à tous les droits qu'il avait sur le fief vendu. (On a suivi devant Gérart d'Aigremont et les pairs d'Ernol, la même procédure que devant Ernol et les pairs de Jehan de Brunmortier.) — *A, f° 55 v°, col. 1, ch. CXIX.*

Novembre 1246. — Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, fait savoir qu'en présence de son bailli de Lille, Thumas de Beveri, Gérart d'Aigremont a renoncé à tous les droits qu'il avait sur le fief vendu ; elle donne ce fief en aumône à l'abbaye des Prés, en se réservant seulement les quatre hautes justices. — *A, f° 56 r°, col. 3, ch. CXX.*

Décembre 1246. — Gille, chevalier, chatelain de Bapaume et seigneur de Biaumé, (3) signifie et confirme une vente de 16 mencaudées et demie et de

(1) Oppy, arr. d'Arras, c. de Vimy.
(2) V. plus haut.
(3) Beaumetz, v. plus haut.

5 verges de terre faite par son homme Jehan d'Auximont aux religieuses des Prés. — *A, f° 28 v°, col. 1, ch. LXI*; *B, f° 29 r°, ch. XXX.*

2 Janvier 1247. — L'official de Cambrai fait connaître cette vente. — *A, f° 29 r°, col. 1, ch. LXII.*

Février 1247. — L'official de Tournai fait savoir que Maroie, femme de Jehan de Brunmortier, a consenti à la vente faite par son mari aux religieuses des Prés. — *A, f° 54 v°, col. 1, ch. CXVII.*

Première semaine de mai 1250. — Gérart de Kéri, (1) fils de Monseigneur Robe de Kéri, reconnaît que son père a donné en aumône une rente de 2 muids de blé aux religieuses des Prés- — *A, f° 59 r° col. 2, ch. CXXX*; *B, f° 31 r°, ch. XXXI.*

Mai 1250, — Maître Renier de Hesdin, chanoine et official d'Arras, vidime cette charte et fait savoir que Gérart de Kéry s'est soumis, quant à l'observation de cet engagement, au « droit dit de le cort d'Arras. » — *A, f° 60 r°, col 1, ch. CXXXI.*

1er juin 1250. — G., doyen de chrétienté de Lille, signifie une vente faite à Agniès, fille de Rogier de Vendvile, par Jehan de Brunmortier (2) — *A, f° 54 r°, col. 2, ch. CXVI.*

Octobre 1250 — J., prévost de Soygnies (3), chanoine et official de Cambrai, fait savoir que les religieuses des Prés ont baillé à cens 3 mencaudées de terre à Raol Clément, surnommé de Berthincourt (4), — *A, f° 27 r°, col. 2, ch. LIX.*

Octobre 1250. — J., prévôt de Soygnies, chanoine et official de Cambrai, fait savoir que les religieuses des

(1) Quiéry-la-Motte, arr. d'Arras, c. de Vimy.
(2) Voir plus haut.
(3) Soignies, dans le Hainaut.
(4) Bertincourt, arr. d'Arras, chef-lieu de canton.

Prés ont baillé à cens 3 mencaudées de terre à Mikiel le Merchier de Berthincourt. — *A, f° 28 r°, col 1, ch. LX.*

Mai 1251. — Willaume le Bleu, chevalier, acquiert, moyennant une rente, tous les droits qu'avaient les religieuses des Prés sur son moulin d'Escarpiel (1), (la moitié de la « mosnerie, » une part dans le blé, dans la farine, etc). — *A, f° 61 r°, col. 1, ch. CXXXII.*

23 novembre 1252. — Adam, chevalier, sénéchal et seigneur de Hordaing (2), fait savoir que Mahiu de Marke (3), son vassal, fils de feu Mahiu d'Ere (4), chevalier, a vendu devant lui et ses pairs « selonc le loi de Haynau, » aux religieuses des Prés 40 rasières et demie de terre situées au territoire de Vavrechin (5). — *A, f° 62 r°, col. 2, ch. CXXXIV.*

1254. *Latin.* — Marguerite, comtesse de Flandre, confirme à Ogive de Neuvirele (6) la possession d'un bonnier de pré situé dans la paroisse de Rasche et lui permet de l'aliéner au profit d'une personne ecclésiastique. — *B, f° 15 r°, ch. XIV.*

Mars 1254-55. *Latin.* — Guy, chevalier, seigneur de Bes, et Aëlis, sa femme, vendent aux religieuses des Prés leur maison appelée *à la loige*, située dans le tréfonds de l'abbaye de Saint-Crespin-le-Mage (7) de Soissons, avec ses appartenances, terres, prés, vignes et cens en dépendant, situés tant dans ledit tréfonds que dans celui de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen. — *B, f° 7 v°, ch. V.*

(1) Escarpelle, canton de Douai, commune de Flers,
(2) Hordain, arr. de Valenciennes, c. de Bouchain.
(3) Marcq en Ostrevent, arr. de Douai, c. d'Arleux.
(4) Erre, arr. de Douai, c. de Marchiennes.
(5) Wavrechain-sous-Faux, canton de Bouchain.
(6) Neuvireuil, arr. d'Arras, c. de Vimy.
(7) Saint-Crépin-le-Grand.

Mars 1254-55. *Latin.* — Nicolas, abbé de Saint-Ouen, ratifie cette vente. — *B, f° 8 v°, ch. VI.*

Avril 1254-55. — Théri de Bouchi, chevalier, seigneur de Gorgheçon (1), fait savoir que Gille del Cerf de Douai, son homme, a vendu à l'abbaye des Prés 21 rasières de terre situées au territoire de Fersaing (2). — *B, f° 37 v°, ch. XXXVII.*

Octobre 1255. *Latin.* — Marguerite, comtesse de Flandre, mande à son amée et féale Elizabeth, dame de Ruilai (3), et à ses successeurs, receveurs de l'espier de Douai, de remettre chaque année aux religieuses des Prés les 39 rasières de blé que fournissent les lépreux de Douai, et enjoint en même temps aux échevins, administrateurs de ladite maison de lépreux, d'acquitter régulièrement cette redevance. — *B, f° 9 v°, ch. IX.*

Décembre 1255. *Latin.* — Marguerite, comtesse de Flandre, fait savoir que Béatrix de Neuvirele (4) a donné en aumône, avec son autorisation, aux religieuses des Prés, 4 bonniers de pré situés dans la paroisse de Rasche, et s'en est réservé l'usufruit pour elle est pour ses enfants. — *B, f° 15 r°, ch. XV.*

Mars 1256-57. *Latin.* — Evrard d'Aubi (5), chevalier, s'engage à fournir une redevance de froment et d'avoine, que Baudoin d'Aubrecicourt (6), chevalier, a donnée en aumône à l'abbaye des Prés, pour y fonder une chapellenie en l'honneur de Sainte Marie-Madeleine (7). — *B, f° 16 v°, ch. XVI.*

(1) Le Gorgechon, arr. de Douai, c. d'Orchies, commune de Faumont.

(2) Fressain, arr. de Douai, c. d'Arleux.

(3) Rieulay, arr. de Douai, c. de Marchiennes.

(4) Neuvireuil, arr. d'Arras, c. de Vimy.

(5) Aubi, canton de Douai.

(6) Auberchicourt, canton de Douai.

(7) V. plus haut, à l'année 1226.

Novembre 1256. *Latin.* — Marguerite, comtesse de Flandre, signifie et ratifie une vente de 6 bonniers de pré et de deux chapons de rente, faite à l'abbaye de Flines par Gérart Caignon. — *B, f° 10 v°, ch. XI.*

1257. *Latin.* — Œdain, abbesse de Flines, cède aux religieuses des Prés 5 bonniers et demi de pré et 2 chapons de rente (1). — *B, f° 11 v°, ch. XII.*

1257. *Latin.* — Marguerite, comtesse de Flandre, approuve cet acte. — *B, f° 13 v°, ch. XIII.*

Avril 1257-58. *Latin.* — Marguerite, comtesse de Flandre, fait savoir que Wautier de Goy, son châtelain de Douai, a vendu à l'abbaye des Prés 19 bonniers et 5 coupes de terre situés dans la paroisse de Coustices (2) ; elle confirme cette rente. — *B, f° 18 r°, ch. XVII.*

Vincennes, août 1258 (3). *Latin.* — Saint Louis confirme les biens de l'abbaye des Prés. — *B, f° 9 r° ch. VII.*

« Ludovicus, Dei gratia, Francorum rex. Noverint universi, presentes pariter et futuri, [quod nos], divini amoris intuitu, ob remedium anime nostre et ob remedium animarum inclite recordationis Ludovici regis, genitoris nostri, Blanche regine, genitricis nostre, et aliorum antecessorum nostrorum, abatisse et conventui Beate Marie de Pratis juxta Duacum, Cisterciensis ordinis, terras, domos, possessiones et res alias quascumque ab eisdem rationabiliter acquisitas, quas usque nunc pacifice possederunt, concedimus et auctoritate regia confirmamus, salvo jure in omnibus alieno. Quod ut ratum et stabile permaneat in futurum, presentem

(1) Au mois d'août 1257, Engelburge, abbesse, et toutes les religieuses des Prés s'engagèrent à payer à l'abbaye de Flines 8 livres, 5 deniers de rente, pour les 5 bonniers et demi de pré et pour les 2 chapons de rente qu'elles tenaient de ce couvent. (*Cartulaire de Flines*, p. 111). Une charte de Sainte, abbesse des Prés, (octobre 1318) a trait au même sujet. (*Ibid.*, p. 523).

(2) Coutiches, arr. de Douai, c. d'Orchies.

(3) Cette charte ne saurait être que du commencement d'août. A la fin du mois, Saint Louis était au Puy-en-Velay (V. De la Croix, *Series episcoporum Cadurcensium*, p. 122, et le Nain de Tillemont, *Histoire de Saint Louis*, IV, p. 131).

paginam sigilli nostri fecimus impressione muniri. Actum Vicenis, anno Domini M CC quinquagesimo octavo, mense Augusti. »

Juin 1260. — Mahieu, chevalier, seigneur d'Ywir (1), fait savoir que Baudoin del Castiel et Maroie, sa femme, Grart de Hanon (2) et Helvis, sa femme, ont vendu 75 mencaudées et 8 verges et demie de terre aux religieuses des Prés. — *B, f° 19 r°, ch. XIX.*

Juillet 1261. — Mikieu de Marke (3), chevalier, fait savoir que messire Aman de Werpion (*alias*, Ierpion) et Ysabiau, sa femme, ont vendu, en sa présence, à l'abbaye des Prés 18 rasières et demie de terre situées au territoire de Marke-en-Ostrevant. — *B, f° 22 v°, ch. XXII.*

Mars 1263-64. *Latin.* — Jean d'Ablaing (4), chevalier, renonce à tous les droits qu'il peut avoir sur le tiers de la dîme des terres qui avoisinent l'abbaye des Prés. — *B, f° 21 r°, ch. XX.*

Mars 1267-68. — Mahieu, chevalier, seigneur de Marke-en-Ostrevant, fait savoir qu'Ysabiau, veuve de Heuvin de Dichi (5), bourgeois de Douai, a vendu, en sa présence, aux religieuses des Prés 7 rasières et demie de terre situées au territoire de Marke-en-Ostrevant. — *B, f° 21 v°, ch. XXI.*

Janvier 1268. — Jehan, seigneur de Vilers-dalès-Bapaumes (6), et Maroie, sa femme, vendent 20 mencaudées et 8 lances de terre aux religieuses des Prés, devant le majeur et les sartiers de Vilers, « ki de cheu seulent jugier. » — *B, f° 23 v°, ch. XXIII.*

(1) Iwuy, canton de Cambrai.

(2) Hasnon, arr. de Valenciennes, commune de Saint-Amand-les-Eaux.

(3) Marcq-en-Ostrevent, arr. de Douai, c. d'Arleux.

(4) Ablain-Saint-Nazaire, arr. d'Arras, c. de Vimy.

(5) Dechy, canton de Douai.

(6) Villers-au-Flos, canton de Bapaume.

Février 1268. — Jehan, seigneur de Vilers-dalès-Bapaumes et fils de feu monseigneur Gillon de Villers, autorise les religieuses à mettre « un sartier pour 4 deniers » dans les 7 mencaudées de terre qu'elles tiennent de lui au territoire de Villers, et les affranchit de tout autre relief. — *B, fº 24 vº, ch. XXIV.*

Avril 1269-70. *Latin.* — Robert, comte d'Artois, confirme une vente de terres faite aux religieuses des Prés par Marie Cagnète, à condition que l'abbaye lui paiera 10 sous, 9 deniers parisis par an. — *B, fº 25 rº, ch. XXV.*

27 avril 1270. — Jakeme de Lalains (1), seigneur de Lardaing (*alias*, Lasdaing) (2), vend 20 bonniers de bois aux religieuses des Prés. — *B, fº 38 vº, ch. XXXVIII.*

Avril 1270. — Rogier de Rume (3), chevalier, seigneur d'Aussemer (4), signifie cette vente faite avec son assentiment et prie la comtesse de Flandre de la confirmer. — *B, fº 40 vº, ch. XXXIX.*

Septembre 1270. — Marguerite, comtesse de Flandre, vidime la lettre de Rogier de Rume et confirme cette vente. — *B, fº 42 vº, ch XL.*

Avril 1271-72. — Robert, fils aîné du comte de Flandre, avoué d'Arras, seigneur de Béthune et de Tenremonde, fait savoir que frère Michel de Noeviriele (5), prieur des Frères Prêcheurs de Lille, a donné en aumône à l'abbaye des Prés 6 mencaudées de terre situées au lieu appelé *Viers les Angles*; il ratifie ce don. — *B, fº 34 vº, ch. XXXV.*

(1) Lallain, canton de Douai. Personnage non cité dans le *Catalogue des nobles du nom de Lalaing. (Souvenirs de la Flandre Wallonne,* t. XVIII*).*

(2) Lesdain, arr. de Cambray, c. de Vimy.

(3) Rumes, arr. de Douai, c. d'Orchies.

(4) Dossemez, dans le Hainaut.

(5) Neuvireuil, arr. d'Arras, c. de Vimy.

Paris, au Parlement de la Toussaint, 1272. *Latin.* — Robert, comte d'Artois, confirme également cette donation. — *B, f° 28 r°, ch. XXVIII.*

Décembre 1273. — Jehan de Varesnes, écuyer, fils de monseigneur Florent de Varesnes, chevalier, signifie et ratifie une aumône de 2 muids de blé faite par monseigneur Robe de Kéri (1) aux religieuses des Prés. — *B, f° 32 r°, ch. XXXII.*

Décembre 1273. *Latin.* — Marguerite, comtesse de Flandre, confirme aux religieuses des Prés la possession de leurs terres de Hainaut, dont elle fait le dénombrement. — *B, f° 91 v°, charte non cotée.*

Décembre 1273. *Latin.* — Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, confirme, pour la rançon de son âme et de celle de sa sœur Jehane, les possessions de l'abbaye des Prés. Guy, son fils et héritier, comte de Flandre et de Hainaut, marquis de Namur, confirme à son tour ces possessions. — *B, f° 72 v°, ch. LII.*

Janvier 1275. — Jehan de Lalaing (2), seigneur de la Hovarderie (3) et de Misiele, et Ysabiau, sa femme, vendent 10 bonniers de bois aux religieuses des Prés. — *B, f° 44 v° ch. XLI.*

Janvier 1275. — Rogier de Rume (4), seigneur de Dossemer (5), fait connaître cette vente.

> « Et si requier men très haut signeur, mon signeur Guion, conte de Flandres et marcis de Namur, ke il toutes les coses devant dites veulle confremer par ses lettres et par sen saiel. »

B, f° 46 v°, ch. XLII.

(1) Quiéry-la-Motte, arr. d'Arras, c. de Vimy.

(2) Lalaing, canton de Douai.

(3) La Hovarderie, aujourd'hui, Hovardries, arr. de Douai c. d'Orchies.

(4) Rumes, arr. de Douai, c. d'Orchies.

(5) Dossemez, dans le Hainaut.

Janvier 1275. — Guy, comte de Flandre, confirme cette vente. — *B, f° 48 v°, ch. XLIII.*

20 juillet 1275. — Jehan, châtelain de Lille (1), ratifie une aumône de 18 rasières de froment et de 18 rasières d'avoine faite aux religieuses des Prés par feu Jacque Make, bourgeois de Tournai. — *B, f° 32 v°, ch. XXXIII.*

Arras, octobre 1276. *Latin.* — André, doyen d'Arras, Guillaume de Minières et Étienne du Payage, chevaliers, lieutenants du comte d'Artois absent (2), vidiment et confirment quatre lettres de Gille, châtelain de Bapaume (3), de Gérard de Kéri (4), de Jehan de Varesnes (5) et de Jehan châtelain de Lille (6).

> « In cujus rei testimonium et munimen, presentibus litteris apponi volumus sigillum domini comitis quo nos voluit pro negotiis terre sue in absencia sua uti. » En note : « C'est le scel à 2 espées (7).

B, f° 29 r°, ch. XXX-XXXIII.

8 mars 1277. — Jehan de Vilers dalès Bappaumes (8),

(1) Suivant Floris Vander Haer, (*Les Chastelains de Lille*, Lille, 1611, p. 214), ce Jean, seigneur de Haubourdin, Blaringhen, etc., était le troisième du nom.

(2) Robert II, comte d'Artois, était parti en 1275, sur l'ordre de Philippe-le-Hardi pour réduire les Navarrais révoltés contre la reine Blanche, veuve d'Henri Ier.

(3) V. plus haut, 18 juillet 1237.

(4) V. plus haut, première semaine de mai 1250.

(5) V. plus haut, décembre 1273.

(6) V. la charte précédente.

(7) Ce sceau est appendu à une charte du Trésor des Chartes (J. 1124) du 16 juillet 1275, rédigée aux noms d'André, doyen d'Arras, et de Guillaume de Minières. M. Douët d'Arcq le décrit ainsi : « Sceau armorial. L'écu d'Artois (on y distingue bien les trois châteaux des pendants) accosté de deux épées nues et surmonté de 2 dragons. Il ne reste que la fin de la légende... [*R*]*emotis agenti...* Contre sceau : Une tête de lion de face (sans légende). »

(8) Villers-aux-Flos, arr. d'Arras, c. de Bapaume.

fils de Gille de Villers, fait savoir que Jehan Norman de Buignies (1) et Oudète, sa femme, ont vendu, devant les sartiers, à l'abbaye des Prés 22 mencaudées et demie de terre situées au territoire de Vilers. — *Vidimus et confirmation par Huon, chevalier, seigneur de Vilers et fils du précédent (octobre 1311). B, f° 82 v°, ch. LVI.*

Juillet 1278. — Rogier de Rume (2), chevalier, seigneur de Dossemer (3), vend aux religieuses des Prés, avec l'assentiment du comte de Flandre et en présence de Jehan Rivart, bailli de Lille, un bois situé en la paroisse de Veluaing.

> « Et monstrai tele me raison par men sairement, par devant le bailliu et par devant mes pers, de vendre le bos devant dit et le treffons. »

B, f° 51 r°, ch. XLIV. Vidimus et confirmation par le comte de Flandre (novembre 1278), *B, f° 53 v°, ch. XLV.*

Octobre 1281.— Jehan de Valiers, seigneur de Wélu (4) cède aux religieuses des Prés, en échange d'un cens d'un sou, 8 mencaudées de terre, dont les fruits, remis aux mains de R., seigneur de Barastre (5), de Henri, seigneur de le Mote, et de Pieron, prêtre de Wélu, doivent être employés au profit de sœur Isabelle, religieuse des Prés, fille du donateur, durant sa vie, puis convertis après sa mort en une pitance, qui sera donnée le jour anniversaire de la mort du donateur, ou, s'il vit encore, le jour anniversaire de la mort de Jehan, son fils. — *B, f° 86 v°, ch. LXII.*

Décembre 1284. — Jakeme, chevalier, seigneur dou Bos et d'Oupi, confirme les aumônes et acquets de l'abbaye des Prés, en réservant ses droits seigneuriaux. —

(1) Beugny. arr. d'Arras, c. de Bertincourt.
(2) Rumes, arr. de Douai, c. d'Orchies.
(3) Dossemez, dans le Hainaut.
(4) Vélu, arr. d'Arras, c. de Bertincourt.
(5) Même canton.

B, f° 33 r°, ch. XXXIV. Vidimus donné, en juillet 1311, par Hellin, chevalier, seigneur dou Bos et d'Oupy, fils du précédent, B, f° 84 v°, ch. LIX.

Paris, février 1285. *Latin.* — Philippe V reconnaît que les religieuses des Prés ont payé à son bailli de Vermandois les droits dûs à cause d'une maison située à Sauchy, (1) que leur a donnée en aumône Jehan de Gedin, et leur en confirme la propriété, en se réservant un cens et les droits de justice. — *B, f° 9 r°, ch. VIII.*

2 mai 1287. *Latin.* — L'official de Tournai fait savoir que, par devant Jehan le Mignot, notaire apostolique, Béatris d'Ezebruec (2) a légué en aumône aux religieuses des Prés 3 bonniers de terre situés dans la paroisse de Mieregnies (3). — *B, f° 89 r°, ch. LXIV.*

Septembre 1291. — Jehan de Lalaing (4), seigneur de la Hovarderie (5) et Ysabiau, sa femme, vendent aux religieuses des Prés un bois situé en la paroisse de le Hovarderie; ils prient Guillaume de Mortagne, le comte et la comtesse de Flandre de confirmer cette vente. — *B, f° 55 v°, ch. XLVI.*

Septembre 1291. — Guillaume de Mortagne garantit cette vente et prie le comte de Flandre de la confirmer. — *B. f° 58 r°, ch. XLVII.*

Septembre, 1291. — Guy, comte de Flandre, vidime la lettre de Guillaume de Mortagne, garantit et ratifie cette vente, amortit les biens vendus. — *B, f° 60 r°, ch. XLVIII.*

8 Janvier 1294. — Les échevins et jurés de Lille renoncent, moyennant 9 marcs d'artésiens qui doivent être employés au profit de la ville, à prendre « caucie et

(1) Arr. d'Arras, c. de Marquion.
(2) Hazebrouck.
(3) Mérignies, arr. de Lille, c. de Pont-à-Marcq.
(4) Lallaing, canton de Douai.
(5) Hovardries, arr. de Douai, c. d'Orchies.

hamede de tous le harnas de celi église Nostre Dame des Prés ki par le dite ville de Lille passera, ki les biens de le dite église Nostre Dame des Prés, de se maison de Cancompret (1) et de tous ses autres lius menront alant et venant par mi le dite ville de Lille. » — *B, f° 78 v°, ch. LIII.*

Hesdin, 19 mars 1294. — Robert, comte d'Artois, amortit tous les biens des religieuses des Prés, reconnaît qu'elles lui ont payé tous les droits qu'elles lui devaient et retient seulement la justice, les droits seigneuriaux et les deniers dûs en reconnaissance de sa suzeraineté, c'est à savoir 3 deniers parisis dans le baillage d'Aubigny, autant dans celui d'Arras et autant dans celui de Bapaumes.

« Com nous avons et eussions commis par nos lettres pendens à nos féables familliers et conselliers Thiebaut d'Aunoy, canone de Térouane, et Pierre Jehan de Sainte-Crois à conoistre et à recevoir les finances et à faire recevoir en toute no conté d'Artois, de fiés, d'arière-fiés censives, arière-censives, de teres, d'aleus, qu'églises, maisons de religion, prestre, curé, chapelain, marreglier et non noble ont acquis en no conté par don u par acat, puis quarente et wit ans en encha, et de recevoir les finences des persones dessus dites, selonc le constitucion et l'ordenance Nostre Signeur le Roy de France, dou père et dou fil (2).... »

17 février 1295. — Pierre de Cambrai, chevalier, demeurant à Oupy (3), amortit les biens que les religieuses des Prés tiennent de lui et reconnaît qu'il leur doit 3 mencauds de blé par an. — *B, f° 79 v°, ch. LIV, f° 84 r°, ch. LVIII.*

(1) Voir plus haut.

(2) Il s'agit ici de l'ordonnance de Philippe-le-Hardi, de 1275, qui visait les fiefs acquis depuis 29 ans, et de l'ordonnance de Philippe-le-Bel qui confirmait la précédente et étendait les mêmes règlements aux fiefs acquis postérieurement jusqu'en 1291. *(V. Recueil des ordonnances,* 1, p. 303 et 322.)

(3) Oppy, arr. d'Arras, c. de Vimy.

Février 1297. — Jehan de Lalaing, seigneur de le Hovarderie, et Ysabiau, sa femme, vendent aux religieuses des Prés 13 bonniers tant de bois que de terre; ils prient Guillaume de Mortagne et le comte de Flandre de confirmer cette vente. — *B, f° 62 r°, ch. XLIX.*

Février 1297. — Guillaume de Mortagne garantit cette vente et prie le comte de Flandre de la confirmer. — *B, f° 65 v°, ch. L.*

Février 1297. — Guy, comte de Flandre, vidime la lettre de Guillaume de Mortagne, garantit et confirme cette vente et amortit les biens vendus. — *B, f° 69 r°, ch. LI.*

Février 1302. — Grart, écuyer, seigneur d'Avelin (1), confirme aux religieuses des Prés la possession de trois bonniers de terre situés près de Cancompré (2).

« Sacent tout que, en l'an de grasce mil CCC et I, on me donna à entendre que on n'avoit mie fait envers mi chou que on devoit de III bonniers et I quartier de tière, pau plus pau mains, con dist *à le Crois au Bos*; li quele tière gist priès dou liu con dist Cancompré et tient au kemin qui va de Templueve (3) à Marke (4), d'une part, et à le tière Baude de Bappaumes, d'autre part; de le quele cose je me dolue et fis clains pardevant mes hommes sour le dicte terre et en conjurai mes hommes, li quel homme disent, et par jugement, que on alast sour le liu et adjournast-on à le quinsaine tous chiaus qui aucun droit savoient u voloient demander sour celi tière : ensi fu il fait. Et wardai le premier jour, le secont et le tierc bien et à loy. Adont vint Baudes de Bappaumes, mes hon, en me court et dist : « Sire, on m'a donné à entendre que vous avés adjourné u fait adjourner tous chiaus qui aucun droit sevent à demader sour une pièce de tière con dist *à le Crois au Bos*, li quele terre gist priès dou liu con dist Cancompré. Sire, je di que sour celi pièche de

(1) Arr. de Lille, c. de Pont-à-Marcq.
(2) V. plus haut.
(3) Templeuve, arr. de Lille, c. de Cysoing.
(4) Pont-à-Marcq, ch. l. de canton de l'arr. de Lille.

terre jou ay XIV rasières d'avoine, 6 glines et VI deniers artysiens de rente, cascun an, à tous jours yretaulement. Le quelle rente, sire, je tieng de vus avoec autres coses. » Adont jou, Grars devant nommés, respondi audit Baude que il n'avoit sour celi terre plus grande amende que de II sous, et jou i demandé plus grosse amende. A le quele cose Baudes devant dis dist en me court, par devant mi et, par devant mes hommes, que il ne demandoit sour le dicte terre fors que se rente devant nommée et 2 sous d'amende, se amende i kaioit, et bien li plaisoit que je fesisce faire mes adjournemens et mes jugemens sour le tière devant dicte, sauve se rente et l'amende de 2 sous, s'il i kaoit amende. Auquel Baude, men homme, je respondi et dis, chou que jou en fasoie, je le faisoie sauvé se rente et l'amende devant dicte. Adont dist li dis Baudes en me court, par devant mi et par devant mes hommes, que chou que jou en fasoie estoit bien ses grés et se volenté. Apriès toutes ces causes jou conjurai mes hommes qu'il desisent droit selonc les clains que jou avoie fais sour le terre devant dicte ; li quel homme disent, et par jugement, qu'il n'en estoient mie sage, et en demandèrent le conseil de leur mestire, auquel il alèrent, et en furent conselliet, et, quant il furent conselliet et revenut, je leur donnai journée de rendre le jugement et parties de l'oïr, s'ils se voloient apparoir. A le quele journée, mi homme disent, et par jugement, que jou avoie ataint sour le terre devant dicte LX livres, u li dicte terre estoit sourfaite enviers mi... »

B, f° 89 v°, ch. LXV.

Juillet (« el mois de juing devant aoust ») 1307. — Jakeme li Muisne, « commis as finances des arrerfiés de par madame d'Artois, » fait savoir qu'à raison d'une aumône de 5 mencaudées de terre faite par sœur Mehau Gogarde de Bertincourt (1) à l'abbaye des Prés, il a reçu, pour la comtesse d'Artois, la somme de 70 sous parisis. — *A, f° 63 v°, col. 2, ch. non cotée.*

Décembre 1307. — Godefroid de Sombreffe (2), cheva-

(1) Arr. d'Arras, chef-lieu de canton.
(2) Commune de la province de Namur.

lier, ratifie une aumône de 5 mencaudées de terre au territoire de Bertincourt, faite à l'abbeye des Prés par sœur Mehau Gogarde de Bertincourt, converse en ladite abbaye, « à ceste fin que li dicte abbeye metera sartier vivant et morant pour venir à nos plès et pour paiier tes debites que li terre doit. » — *A, f° 63 v°, col. 1, ch. non cotée.*

Mars 1308-9. — Jakeme d'Aussimont (1), écuyer, confirme aux religieuses des Prés la possession des terres qu'elles tiennent de lui « en sars », au territoire d'Aussymon, et leur permet d'y placer des hommes vivant et mourant. — *B, f° 86 r°, ch. LXI.*

Mars 1310-11. — Huon de Cambrai, écuyer, demeurant à Oupy (2), vidime et confirme une lettre de Pierre de Cambrai (3) ; il reconnaît devoir chaque année 3 mencauds de blé aux religieuses des Prés. — *B, f° 79 v°, ch. LIV.*

Juin 1314. — Simon de Goy (4), écuyer, demeurant à Fresnoy (5), acquéreur de plusieurs des droits seigneuriaux qui ont appartenu au seigneur dou Bos (6), confirme aux religieuses des Prés la possession des biens qu'elles ont au territoire d'Oupy (7). — *B, f° 85 v°, ch. LX.*

Juillet 1314. — Huon de Morchis (8), dit Riflar, cheva-

(1) Fief tenu, à partir de 1269, sous la protection et garde du comte d'Artois. (V. *Arch. de la Chambre des Comptes de Lille*, p. 623). Ossimont, dép. de Bertincourt, qui s'appelle aujourd'hui Bertincourt-Ossimont.

(2) Oppy, arr. d'Arras, c. de Vimy.

(3) V. plus haut, 17 février 1295.

(4) Gouy-en-Gohelle, arr. de Béthune, c. de Houdoin.

(5) Frénoy, arr. d'Arras, c. de Vimy.

(6) Boisbernard, même canton.

(7) Oppy, même canton.

(8) Morchies, arr. d'Arras, c. de Bertincourt.

lier, seigneur de Wélu (1), confirme aux religieuses des Prés la possession des terres qu'elles ont acquises aux territoires de Bertincourt et de Wélu, à condition qu'elles y mettent « sartier vivant et morant el non de l'église. » — *B, f° 81 r°, ch. LV.*

30 juin 1321. — Pierre de Marke, écuyer, seigneur de Marke-en-Ostrevant (2) et fils de feu Baudoin de Mancycourt (3), confirme aux religieuses des Prés, moyennant un cens de 15 deniers, la possession de 15 rasières de terre situées au territoire de Marke. — *B, f° 83 r°, ch. LVII.*

24 août 1323. — Huon de Morchies, dit Rifflar, seigneur de Wélu, Ysabiau, sa femme, et Robert, son fils, confirment aux religieuses des Prés la possession de leurs terres de Bertincourt et de Wélu. — *B, f° 87 r°, ch. LXIII.*

18 février 1328. — Gille, chevalier, seigneur d'Aigremont (4), confirme aux religieuses des Prés la possession d'un bonnier et demi de terre situé devant la porte de Cancompré (5), à condition qu'elles lui paieront un cens annuel de 6 deniers, et qu'elles y mettront « homme vivant et morant, à le mort dou quel li dicte église doit double rente, c'est à savoir 12 deniers de relief tant seulement. » — *B, f° 91 r°, ch. LXVI.*

4 décembre 1329. — Ansiau dou Val-Huon (6) et Gille Cousin (7), commissaires « député par le Roy no sire sour

(1) Vélu, même canton.
(2) Marcq-en-Ostrevent, arr. de Douai, c. d'Arleux.
(3) Monchecourt, même canton.
(4) V. plus haut.
(5) V. plus haut.
(6) Valhuon, arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise, c. d'Heuchin.
(7) C'est le personnage dont le nom se trouve imprimé dans le tome II du *Recueil des Ordonnances* sous ces différentes formes : Giles Costna (p, 24, note, col. 2), Gilon de la Couste (p. 25, note, col. 1), Gilon Cousin (p. 26, note, col. 1.)

les acquès des fiés, allues et arrières-fiés en le baillie de Douay, d'Orchies et des appartenanches, par le vertu d'une commission de haut homme et noble, monseigneur Renart de Chois[uel], chevalier, bailliu et gouverneur de Lille, de Douay, de Tourney et des appartenanches » (1), donnent main-levée de l'une des rentes d'Auchi (2) qui appartenait depuis longtemps à l'abbaye des Prés et qu'ils avaient saisie, la croyant acquise depuis moins de quarante ans (3). — *A, f° 63 v°, col. 2 ch. non cotée.*

1329-30. — Les mêmes commissaires donnent main-levée des biens que l'abbaye possède à Werinesquel (4), en la paroisse de Coustices (5). et qu'ils avaient saisis par suite de la même erreur. — *A, f° 64 r°, col. 1, ch. non cotée.*

8 mars 1330. — Les mêmes commissaires donnent main-levée des terres acquises par l'abbaye des Prés en la ville et dans le territoire de Marquette-en-Ostrevant (6). — *A, f° 64 r°, col. 2, ch. non cotée.*

23 août 1330. — Les mêmes commissaires donnent

(1) Renard de Chosuel, (Choiseul) dans le *Cartulaire de Flines* (p. 546 et 548.) La commission que cet officier donna, le 16 février 1329, à Anseau du Val-Huon et à Gilles Cousin est imprimée dans le *Recueil des Ordonnances* (II, p. 25, note, col. 1.); le bailli et gouverneur de Lille y est nommé, par suite d'une erreur de lecture, sans doute, Renard de Choisnel.

(2) Auchy, arr. de Douai, c. d'Orchies.

(3) Philippe VI avait ordonné, le 23 novembre 1328, que les églises paieraient les fruits de quatre années, pour toutes les acquisitions qu'elles avaient faites, depuis 40 ans, dans les fiefs et les censives du Roi, à titre de don et d'aumône, etc. (*Rec. des Ordon*, II, p. 23.) Les mêmes commissaires passèrent à Flines, ainsi qu'on le voit dans le cartulaire de cette abbaye.

(4) Cense Vernecueil, aujourd'hui Verneceuil, à fort peu de distance de Coutiches.

(5) Coutiches, arr. de Douai, c. d'Orchies.

(6) Marquette, arr. de Valenciennes, c. de Bouchain.

main-levée de 28 rasières de terre acquises par l'abbaye des Prés dans les territoires de Geulesin (1) et de Cantin (2). — *A, f° 65 r°, col. 1, ch. non cotée.*

23 août 1330. — Les mêmes commissaires font savoir qu'ils ont reçu des religieuses des Prés, à raison du manoir et des terres de Markete-en-Ostrevant, 74 sous parisis, pour les fruits de l'année 1329, et 7 livres, 8 sous parisis, pour ceux des années 1330 et 1331. — *A, f° 65 r°, col. 2, ch. non cotée.*

1er juin 1334. — Jehan, vicomte de Melun, seigneur de Monstereul-Bellay, chambellan de France (3), et Isabel, dame d'Antoing, sa femme, (4), confirment une donation faite à l'Abbaye des Prés par dame Magherite li Euffes, religieuse de ce couvent.

« Savoir feisons à tous que, comme il soit ainsi que dame Magherite li Euffes, nonne en l'abbeie des Prés dalès Douay de l'ordène de Cisthiauls, ayt acquis six livrées de tierre à hiretage en nostre tière d'Espinoy (5), a esté celle rente assenée et aboutée sur douze rasières et un cent de tière, gisant en pluseurs pièces au Riesoy de Parmy et là environ, qui furent Willamme de Harnes (6) ; et li dicte dame Magerite, par bonne dévotion pour Diu et en aumonsne, veulle la dicte rente lessier et donner hiretablement à tous jours en la dite abbeye, à faire pitances de vin as dames de leiens professes en la dicte abbaie, à quatre saisons en l'an con appiellent sainnies, c'est à savoir à cascune non-

(1) Gœulzin, arr. de Douai, c. d'Arleux.

(2) Même canton.

(3) Jean Ier, vicomte de Melun, seigneur de Montreuil-Bellay et de Tancarville, chambellan de France depuis 1318.

(4) Isabelle, dame d'Antoing, d'Épinay, de Sottenghien et de Houdain, chatelaine de Gand, veuve de d'Henri de Louvain, seigneur de Gaesbeck, et d'Alphonse de la Cerda, petit-fils de Saint-Louis épousa le vicomte de Melun, en 1327.

(5) Épinoy, arr. d'Arras, c. de Marquiou.

(6) Arr. de Béthune, c. de Lens.

nain professe demy lot de vin au quart jour de leur saingnies, en acroissement de leur pitances, à quatre tiermes en l'an ... »

B, f° 93 v°, ch. LXVII,

27 septembre 1350. — Échange conclu entre Wage Boinebroke, procureur de l'abbaye des Prés, et Marotte Pourcheles.

« A che werps et quittanches et à toutes les coses dessus dictes furent comme eschevin en plaine hale Jehans Boinebroke, Géars de le Ville, Andrius Pikete, Ernous de Landas (1), Jehans Pilate, Pières Creke, Jaquemes Males, Rikars Boinebroque et leur compagnon eschevin. »

A, f° 65 v°, ch. non cotée.

(1) Arr. de Douai, c. d'Orchies.

SUPPLÉMENT
A L'HISTOIRE LITTÉRAIRE
DE LA
CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur ont été et resteront l'honneur de l'érudition française au XVIIe et au XVIIIe siècle. C'est à eux que nous devons ces remarquables travaux qui servent encore de base, malgré leurs imperfections, à la science historique moderne ; c'est à eux que nous sommes surtout redevables, comme par un hasard providentiel, de la conservation de documents dont les originaux furent, bien peu de temps après eux, voués à la destruction. Je ne répéterai pas ce que tant d'autres ont dit mieux que moi de leurs ouvrages ; admirateur sincère des Bénédictins, j'avais conçu l'idée de donner au public une histoire littéraire de la savante congrégation de Saint-Maur, et j'en avais, depuis mon entrée à la Bibliothèque nationale, recueilli avec soin les principaux éléments. Réimprimer l'ouvrage de Dom Tassin tel qu'il l'avait publié, donner dans une deuxième partie les notices supplémentaires que mes recherches m'auraient permis d'ajouter, signaler les erreurs qu'il a pu commettre, identifier les mss. qu'il mentionne, enfin dresser une

table générale des matières et des auteurs, tel est le plan que j'avais adopté. Les éditeurs auxquels je me suis adressé, pensant peut-être qu'il ne restait rien à ajouter aux travaux de Pez (1), de Bouillart (2), de Le Cerf (3), de Ziegelbauer (4), de Tassin (5), de François (6), aux biographies gé-

(1) *Bibliotheca Benedictino-Mauriana, seu de ortu, vitis et scriptis Patrum benedictinorum e celeberrima congregatione S. Mauri in Francia libri II.* Augustæ Vindelicorum et Graecii, 1716, pet. in-8°.

(2) *Catalogue des livres composés par les religieux de Saint-Germain-des-Prés, et auteurs de la congrégation de Saint-Maur,* imprimé à la fin de l'*Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés, justifiée par des titres authentiques,* p. CXXVI-CXXXVIII. Paris, 1724, in-fol.

(3) *Bibliothèque historique et critique des auteurs de la congrégation de St Maur, où l'on fait voir quel a été leur caractère particulier, ce qu'ils ont fait de plus remarquable, et où l'on donne un catalogue exact de leurs ouvrages et une idée générale de ce qu'ils contiennent.* La Haye, 1726, in-8°.

(4) *Historia rei literariæ ordinis S. Benedicti in IV partes distributa, opus eruditorum votis diu expetitum ad perfectam historiæ Benedictinæ cognitionem summe necessarium, et universim omnibus bonarum artium cultoribus non utile minus, quam scitu lectuque jucundum,* a R. P. Magnoaldo Ziegelbauer, ord. S. Benedicti, etc., ichnographice adumbratum recensuit, auxit, jurisque publici fecit R. P. Oliverius Legipontius, etc. Augustæ Vind. et Herbipoli, 1754, 4 vol. in-fol.

(5) *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur, ordre de S. Benoît, où l'on trouve la vie et les travaux des auteurs qu'elle a produits, depuis son origine en 1618, jusqu'à présent, avec les titres, l'énumération, l'analyse, les différentes éditions des livres qu'ils ont donnés au public, et le jugement que les savants en ont porté : ensemble la notice de beaucoup d'ouvrages manuscrits, composés par des Bénédictins du même corps.* Bruxelles et Paris, 1770, in-4°.

(6) *Bibliothèque générale des écrivains de l'ordre de Saint-Benoît, patriarche des moines d'Occident, contenant une notice*

nérales et provinciales, etc., n'ont pas voulu se charger de cette publication. Je ne me plains pas de leur refus, je le constate seulement; mes fidèles lecteurs du *Cabinet historique* ne s'en plaindront pas non plus, j'en ai la conviction. Car, dans cette série de courtes notices sur les écrivains bénédictins, que les historiographes de la congrégation de Saint-Maur, mes devanciers, n'avaient pas connus, ils trouveront plus d'un renseignement utile, plus d'un nom qu'ils seront bien aises d'ajouter à leurs listes de célébrités locales. Pour moi, j'aurai la satisfaction d'avoir tiré de l'oubli de savants, mais modestes travailleurs dont nous mettons tous chaque jour les recherches à profit.

In tenui labor, pourrais-je dire. Oui, pour arriver à combler les lacunes qui existent dans Dom Tassin et Dom François, pour continuer ce travail jusqu'au moment de la Révolution, j'ai dû compulser de nombreux documents manuscrits, parcourir bien des répertoires bibliographiques et biographiques et lire beaucoup d'ouvrages relatifs à l'érudition française au XVIIe et au XVIIIe siècle. L'important fonds des mss. de Saint-Germain-

exacte des ouvrages de tout genre, composés par les religieux de diverses branches, filiations, réformes et congrégations de cet ordre, sous quelque dénomination qu'elles soient connues, avec les dates du temps où ces ouvrages ont paru, et les éclaircissements nécessaires pour en faire connaître les auteurs. Bouillon, 1777, 4 vol. in-4°.

des-Prés est la source où j'ai puisé le plus de renseignements, car c'est à Saint-Germain-des-Prés qu'étaient centralisés les travaux des membres de la congrégation de Saint-Maur. Les collections manuscrites sur les anciennes provinces, formées en grande partie des travaux des Bénédictins (1), ne m'ont pas été d'un moindre secours. Les catalogues des mss. des bibliothèques de France, imprimés ou inédits, les biographies générales ou locales et la *France littéraire* de Quérard m'ont fourni plus d'un nom nouveau.

Les éléments principaux des notices biographiques ont été empruntés aux registres matriculaires de la congrégation de Saint-Maur, dont la Bibliothèque nationale possède plusieurs exemplaires sous les n°s 12794-12797 du fonds latin. Ces registres n'allant que jusqu'à 1736, j'ai fait, d'après le ms. 120 de la bibliothèque d'Auxerre une copie des notices jusqu'au 23 mai 1775 ; cette copie est conservée à la Bibliothèque nationale sous le n° 1275 des Nouvelles acquisitions latines. Le *Nécrologe de Saint-Germain-des-Prés*, ms. fr. 16861,

(1) *Catalogue des actes de Philippe-Auguste, avec introduction sur les sources, les caractères et l'importance historique de ces documents*, par Léopold Delisle. Paris, 1856, in-8°, p. XXXVI-XLIII ; — *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, par Léopold Delisle, Paris, 2 vol. in-4° ; t. I, p. 559-565 ; t. II, p. 59-74 ; — *Notice sur des collections manuscrites de la Bibliothèque nationale* [par M. Delisle], in-8° de 51 p., extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXII, p. 237-290.

est encore une des sources auxquelles j'ai puisé.

La plupart des notices qui suivent avaient primitivement reçu un certain développement; il m'avait semblé utile de signaler, entre autres choses, le séjour où le passage de nos Bénédictins dans les divers monastères de la congrégation, parce que il devenait ainsi possible d'expliquer l'origine de certains de leurs travaux. Abandonné à mes seules ressources, j'ai dû modifier mon plan et réduire ces notices à leur plus simple expression. Telles qu'elles sont, elles renferment les renseignements les plus nécessaires : c'est le point important.

Les notices accompagnées d'un astérisque se rapportent aux écrivains bénédictins vivants au moment de l'impression de l'ouvrage de Dom Tassin et dont d'autres travaux ont paru depuis.

Je ne signale que les ouvrages faits par eux, tant qu'ils appartenaient à la congrégation de Saint-Maur.

Sauf indication contraire, les mss. cités appartiennent aux fonds de la Bibliothèque nationale.

Je n'ai pas la prétention d'avoir épuisé la matière. Les *Mémoires* des Sociétés savantes des départements contiennent sans doute des travaux des Bénédictins qui ont pu m'échapper. Je prie mes lecteurs de vouloir bien me signaler les omissions que j'aurais commises; j'en ferai la matière d'un nouveau supplément.

Ulysse Robert.

ABADIE (Jean-Pierre D'), *alias* D'ABADYE ou DABADIE, né à Saint-Sever en Gascogne, fit profession à la Daurade, le 27 mai 1652, à l'âge de 19 ans, et mourut au monastère de La Réole, le 15 octobre 1681. Il est l'auteur d'une *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux*, qui est dans le ms. lat. 12734, fol. 74, et dans le ms. lat. 12666, fol. 252.

(Matricule, n° 1427; — Ms. lat. 12734, fol. 74; — Ms. lat. 12666, fol. 252).

AIGNAN (Nicolas). Ce religieux, né à Orléans en 1644, avait d'abord été capucin. Il alla en Égypte avec un de ses confrères, y apprit quelques secrets de médecine, puis, étant revenu en France, il quitta l'ordre de Saint-François et entra ensuite dans la congrégation de Saint-Maur. Il avait fait profession pour le monastère de Lihuns-en-Santerre, près Roye, mais il n'y séjourna jamais. Le cardinal de Furstemberg se l'attacha comme médecin; sous le cardinal d'Estrées, il conserva cet emploi. Partageant son temps entre la chimie, la pratique et l'étude de la médecine, il a composé quelques ouvrages : 1° *L'ancienne médecine à la mode, ou le sentiment uniforme d'Hippocrate et de Galien sur les acides et les alcalis*, Paris, 1693, in-12; — 2° *Le prestre médecin ou Discours physique sur l'establissement de la médecine, avec un Traité du café et du thé de la France*, Paris, 1696, in-12; — 3° *Traité de la goutte dans son état naturel*, Paris, 1707, in-12. Il mourut à Saint-Germain-des-Prés le 1er février 1709.

(*Nécrologe de Saint-Germain-des-Prés*, ms. fr. 16861, fol. 45; — *Nouvelle biographie générale*, t. 1, col. 454, au mot AIGNAN).

ANONYME, peut-être ANSART. *Précis historique de l'établissement et du progrès de l'état religieux, avec la vie de saint Maur, abbé de Glanfeuil, apôtre des bénédictins en France, et les différentes translations des reliques de son*

corps jusqu'à sa dernière translation dans l'église royale et abbatiale de Saint-Germain-des-Prés, le 30 août 1750, enrichi de notes chronologiques, étimologiques, géographiques, historiques, puis de l'histoire de l'abbaye des Fossés pour servir de supplément, par Dom ***, prêtre religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur.

(Mss. fr. 18924-18925).

Ansart (André-Joseph) *, mort vers 1790. Outre les ouvrages mentionnés par Dom Tassin, il a composé: 1° *Esprit de saint Vincent de Paul, ou Modèle de conduite proposé à tous les ecclésiastiques*, Paris, 1780, in-12; Lyon, 1817, 2 vol. in-12; — 2° *Histoire de saint Fiacre*, 1782, in-12; — 3° *Histoire de saint Maur, abbé de Glanfeuil*, 1771, in-12; — 4° *Histoire de sainte Reine d'Alise et de l'abbaye de Flavigny*, 1783, in-12; — 5° *Éloge de Charles V*, traduit du latin.

(Quérard, *La France littéraire*, t. I, p. 68, au mot Ansart).

Arnault-la-Pie (Maurice), né à Quimperlé, fit profession à Saint-Melaine de Rennes, le 25 septembre 1723, à l'âge de 16 ans. Il mourut le 21 mars 1783 à Saint-Florent de Saumur. Il est un des Bénédictins chargés de la préparation d'une histoire de la Touraine, de l'Anjou et du Maine, dont les matériaux sont conservés à la Bibliothèque nationale.

(Matricule, n° 5744; — L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. II, p. 74; — *Notice sur des collections manuscrites de la Bibliothèque nationale*, p. 50 (extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXII, p. 286); — *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, p. XIII).

Aubert (Georges-Bernard), né à Blois, fit profession à Jumièges, le 15 septembre 1636, à l'âge de 22 ans. Il mourut le 25 janvier 1702 à Saint-Père de Chartres. On a de lui: *Remarques de l'histoire de Chartres*, 1672, copie

dans le ms. 562 de Clairambault, fol. 97 ; — ms. fr. 22474 ; — n° 47 des mss. de Chartres relatifs au pays Chartrain.

(Matricule, n° 745 ; — Ms. 562 de la collection Clairambault, f. 97 ; — Ms. fr. 22474 ; — Ms. fr. 17005, *Supplément de la Bibliothèque Chartraine*, fol. 454 v° ; — Ms. fr. 17006, fol. 109 v° ; — *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la ville de Chartres*, p. 188).

Aubrée (Guillaume), né à Rennes, fit profession, le 7 octobre 1686, à l'âge de 18 ans, au monastère de Saint-Melaine de cette ville. Il quitta la congrégation de Saint-Maur à une époque que je ne saurais déterminer. Pendant qu'il était religieux à Saint-Bénigne de Dijon, il fit un recueil de pièces relatives à l'histoire de la Bourgogne. Ces pièces ont été déposées pour la plupart, en 1743, à la Bibliothèque royale par les soins de Le Dran, premier commis du Ministère des affaires étrangères. Voici, d'après M. Delisle, l'inventaire sommaire de 21 volumes entre autres, formant une série suivie, compris sous les n°s 91-111 de la collection de Bourgogne : — Instructions données aux ambassadeurs qui allaient vers le roi, en 1441, à l'assemblée de Nevers (91) ; — Lettres à Dom Aubrée. Généalogie des ducs de Bourgogne : Mémoire sur l'assassinat du duc de Bourgogne en 1419, et les états domestiques de plusieurs ducs (92) ; — Mariages et testaments. Extraits divers (93) ; — Pièces sur l'histoire de Bourgogne, de 1145 à 1361 (94) ; — Pièces sur l'histoire de Bourgogne, de 1361 à 1523 (95) ; — Contrats de mariages, du XIIIe au XVe siècle (96) ; — Inventaire des titres relatifs aux domaines du duc de Bourgogne (97) ; — Pièces sur l'histoire de Bourgogne, du XIe au XVe siècle (98) ; — Pièces sur l'histoire de Bourgogne, principalement au XVe siècle (99) ; — Extraits de comptes, XIVe et XVe siècle (100) ; — Notes et extraits. Essais de rédaction. Notes tirées pour la plupart de la Chambre

des comptes de Dijon (101) ; — Pièces sur l'histoire de la Bourgogne, du XIe au XIIIe siècle (102); — Lettres missives du XIVe et du XVe siècles. Vies de saints (103) ;—Extraits de comptes, XIVe et XVe siècles (104) ; — Extraits des registres des fiefs des bailliages d'Autun, d'Auxois, de Châlon, de Dijon et de la Montagne. Anciennes ordonnances du comté de Bourgogne. Table des privilèges du pays de Bourgogne (105) ; — États de la maison des ducs de Bourgogne, XIVe et XVe siècles (106) ; — Notes et extraits pour l'histoire d'Autun, d'Auxerre, de l'Auxois, de Bar-sur-Seine, de Chalon, du Charolois, de Châtillon, de Dijon et de Mâcon (107) ; — Extraits des cartulaires et des archives des églises d'Autun et d'Auxerre, de l'abbaye de Corbigny, de la Sainte-Chapelle de Dijon, de l'église de Mâcon, du prieuré de Saint-Pierre-le-Moutier, et de l'abbaye de Theuley (108) ; — Pièces sur l'histoire de Bourgogne, de 1225 à 1519 (109-110) ; — Chartes de l'église d'Autun, des abbayes de Saint-Andoche, de de Saint-Symphorien et de Saint-Martin d'Autun, et du prieuré de Saint - Pierre - le - Moutier. Notes diverses (111).

(Matricule, n° 3673 ; — L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. II, p. 70 ; — *Notice sur des collections manuscrites de la Bibliothèque nationale*, p. 4-5 (extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXII, p. 238) ; — *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, p. XXXIX).

AUDEBERT (Jean-Bernard), né à Bellac, diocèse de Limoges, fit profession à Nouaillé, le 11 novembre 1620, à l'âge de 20 ans. Il mourut le 29 août 1675 à Saint-Germain-des-Prés. Il fut prieur, abbé, assistant du Supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, puis Général. On a de lui : 1° *Mémoires des antiquités de l'abbaye de Saint-Sulpice-lez-Bourges, de l'ordre et congrégation de St-Benoist*, dressés en l'année 1631, ms. lat. 12697, fol. 277 ; — 2° des *Extraits sur Saint-Denis*,

ms. lat. 12678, fol. 169 ; — 3° *Mémoires sur l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux*, ms. lat. 12667, fol. 170.

(Matricule, n° 77 ; — *Nécrologe de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, ms. fr. 16861, fol. 14 ; — Ms. lat. 12697, fol. 277 ; — Ms. lat. 12678, fol. 169 ; — Ms. lat. 12667, fol. 170).

BARDION (Jacques), né à Crapone, diocèse du Puy, fit profession à Saint-Augustin de Limoges, le 17 juin 1647, à l'âge de 26 ans. Il mourut le 22 octobre 1695 au monastère de Saint-Allyre-les-Clermont. Il a fourni au *Monasticon benedictinum : Essay de l'histoire de l'abbaye de Saint-Allyre-les-Clairmont*, 1681, ms. lat. 12676, fol. 4.

(Matricule, n° 1230 ; — Ms. lat. 12676, fol. 4).

BAUDOT (Jacques), né à Châlons-sur-Marne, fit profession à Saint-Remi de Reims, le 7 août 1647, à l'âge de 24 ans. Il mourut à Pontlevoy, le 29 février 1664. En 1660, le 19 mai, étant régent de 3e dans ce monastère, il fit représenter par les élèves du séminaire une pièce de sa composition intitulée *Sédécias*.

(Matricule, n° 1233 ; — Extrait du *Mémorial du séminaire de Pontlevoy*, communiqué par M. Paul de Fleury).

BAULDRY (Michel). On ignore le lieu et la date de la naissance de Dom Bauldry. Tout ce que l'on sait à ce sujet, c'est qu'il est originaire du Maine, qu'il entra chez les Bénédictins d'Evron, au commencement du XVIIe siècle, qu'il était licencié en droit canon, qu'il fut grand-prieur de Lagny et de Maillezais et qu'il embrassa ensuite la réforme de Saint-Maur. Il est l'auteur du *Manuale sacrarum cœremoniarum juxta ritum Romanum*, Paris, 1637, in-8° ; — 2e éd. 1646, in-4° ; — 3e éd. Venise, 1681, in-4°. La Bibliothèque nationale en possède un exemplaire chargé de corrections et de notes manuscrites sous les nos 12077 et 12078 du fonds latin.

(B. Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, 2e éd. t. I, p. 225-227).

Beaubens (Guillaume), né à Marmande, fit profession à la Daurade, le 30 octobre 1737, à l'âge de 19 ans. Le lieu et la date de sa mort me sont inconnus. Dom Grenier nous apprend qu'il travaillait à l'histoire de Guyenne. Nous possédons dans le n° 322 de la collection Moreau, fol. 31, un catalogue des chartes qu'il recueillit sur la Guyenne.

(Matricule, n° 6506; — Ms. 1096 de la collection Moreau, fol. 88 et 124; — L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. II. p. 71; — *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, p. XL).

Beaurain (Fursi), né à Ribemont, diocèse de Laon, fit profession à Jumièges, le 11 mai 1637, à l'âge de 28 ans. Il mourut le 10 février 1684 à Saint-Nicaise de Reims. On a de lui: 1° *Abrégé de l'histoire de Ribemont et de ses comtes descendus de Charlemagne*, 1682, ms. lat. 12688, fol. 198; — 2° *La vie d'Ancelme second comte de Ribemont et fondateur de l'abbaye Sainct-Nicolas des Prez soub ledit Ribemont*, ibid., fol. 267; — 3° *Abrégé des histoires des comtes de Ribemont descendus de Charlemagne, de la vie d'Anselme II et de l'abbaye royale de Saint-Nicolas de Ribemont*, ms. fr. 19847.

(Matricule, n° 788; — Ms. lat. 12688, fol. 198 et 267; — Ms. fr. 19847).

Bedosch (Jean), né à Sordes, diocèse de Dax, fit profession à la Daurade, le 8 juillet 1699, à l'âge de 16 ans. Le lieu et la date de sa mort me sont inconnus. Il a fourni au *Monasticon benedictinum: Historiæ regalis abbatiæ Beatæ Mariæ de Crassa compendium*, 1713, ms. lat. 12680, fol. 125, 147 et 172. L'original commence au fol. 172.

(Matricule, n° 4390; — Ms. lat. 12680, fol. 125, 147 et 172).

Berthereau (François-Georges) *, né à Belesme, diocèse de Séez, le 29 mai 1732, fit profession à Vendôme, le 30 octobre 1748. Il fut d'abord professeur de grec et

d'hébreu à Saint-Lucien de Beauvais, puis à Saint-Denis et attaché au *Recueil des historiens de France*. Il fut ensuite désigné pour préparer un recueil des historiens des Croisades. Pour cela il compulsa, aidé d'un Syrien, Joseph Chahin, les mss. orientaux de la Bibliothèque du roi et de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés. Le résultat de ses recherches, que la Révolution l'empêcha de publier, forme 31 volumes conservés aujourd'hui à la Bibliothèque nationale sous les n°s 9050-9080 du fonds français. Voici l'indication des volumes qui sont en propre l'œuvre de Dom Berthereau : — 1° [9055], Annotations marginales à une traduction française des Vies des poètes et autres personnages marquants d'Ibn-Khallicân ; — 2° [9056], Annotations à une traduction française par l'abbé de Villefroy de l'histoire de la première croisade de Mathieu d'Édesse ; — 3° [9063], Extraits de la chronique d'Ibn-Moyesser, texte et traduction française; extraits de la chronique d'Ibn el-Djeuzi et de l'histoire des patriarches d'Alexandrie ; traduction de passages arabes se rapportant à l'histoire des Fatemides ; — 4° [9064], Extraits d'El-Aïni, d'En-Nesaouï, d'Ibn el-Athîr, d'El-Makrîzi et d'Abou 'l-Mehacen ; — 5° [9068-9069], Traduction du *Camel* d'Ibn el-Athîr, des *Deux Jardins* d'Abou-Chama, du *Djamêt-Tewarîkh* d'El-Aîni, de l'*Ons el-Djelîl* de Modjîr ed-Dîn, etc.; — 6° [9071], Notice des mss. que Dom Berthereau a consultés, etc. D'autres fragments de lui sont disséminés dans les volumes de sa collection. Le lecteur en trouvera le relevé exact dans l'*Introduction* du tome I du *Recueil des historiens des Croisades ; Historiens orientaux*, publié par les soins de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Dom Berthereau fut trouvé mort dans son lit le 26 mai 1794, à Paris.

(Matricule, n° 7091 ; — *Biographie universelle*, t. IV, p. 352-353, au mot BERTHEREAU ; — *Nouvelle biographie générale*, t. V, col 705-

de Tours. On a de lui : *Histoire de l'abbaye de Villeloin mise en abbrégé*, 1688, ms. lat. 12702, fol. 315.

(Matricule, n° 2000 ; — Ms. lat. 12702, fol. 315 ; — L. Delisle, Préface du *Monasticon gallicanum*, p. XXXIII).

Boismorel (N... de). Je ne parle ici de lui que pour mémoire et sous toutes réserves, n'ayant pu trouver sur lui que les renseignements suivants. Religieux à Saint-Bénigne de Dijon, il quitta la congrégation de Saint-Maur, se retira en Hollande et mourut protestant. On lui attribue « sur de bonnes preuves, » est-il dit sur l'exemplaire qu'en possède la Bibliothèque nationale : *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne, contenant un journal de Paris, sous les règnes de Charles VI et de Charles VII, l'histoire du meurtre de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne*, avec les preuves, etc., (recueillis par Dom des Salles et publiés par de la Barre, Paris, 1729, in-4°).

(Quérard, *la France littéraire*, t. II. p. 383, au mot Boismorel).

Bondonnet (Jean), né au Mans en 1592, fit professionà Saint-Vincent de cette ville, le 11 novembre 1610. Bibliothécaire de cette abbaye en 1614, procureur à Saint-Germain-des-Prés, prieur à Sainte-Colombe de Sens, il revint enfin à Saint-Vincent du Mans, où, aidé de son frère, Mathieu Bondonnet, sieur de Parence, il introduisit la réforme de Saint-Maur en 1636. A ce titre, il mérite donc de figurer parmi les écrivains de la congrégation de Saint-Maur. Il mourut à Saint-Vincent le 16 mars 1664. On a de lui : *Les vies des évêques du Mans restituées et corrigées, avec plusieurs belles remarques sur la chronologie*, Paris, 1651, in-4° ; — 2° *Réfutation des trois dissertations de Me Jean de Launoy contre les missions apostoliques dans les Gaules au premier siècle*, Paris, 1653, in-4°.

(Dom François, t. I, p. 90 ; — B. Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, 2e éd., t. II, p. 139-141).

Bonnard du Hanlay (Sébastien-François), né à Vannes, fit profession à Saint-Melaine, le 7 avril 1756, à l'âge de 18 ans. Il s'est livré à des recherches relatives à l'histoire du sol, du commerce, de l'industrie, etc., en Bretagne. L'époque de sa mort est inconnue, mais on sait qu'il vivait encore au commencement de la Révolution.

(Matricule, n° 7503; — Ms. 354 de la collection Moreau, p. 90 et 91).

Bonnefons (Jean-Jacques-Paul), né à Riom, diocèse de Clermont, fit profession à Saint-Faron de Meaux, le 29 juin 1641, à l'âge de 19 ans. Il mourut le 27 avril 1688 à Saint-Faron. Il est l'auteur d'un ouvrage historique considérable, dont il y a des extraits dans le t. XXX de la collection de Dom Grenier. Par ses lettres conservées dans le t. XLIX de la même collection, nous apprenons qu'il a fait une *Histoire de l'abbaye de Corbie.*

(Matricule, n° 998; — Mss. 30 et 49 de la collection Grenier).

Bonnefoy (Innocent), originaire de la Chaise-Dieu, diocèse de Clermont, fit profession à Saint-Augustin de Limoges, le 8 décembre 1648, à l'âge de 21 ans. Il mourut, le 26 juillet 1708, à Marmoutier. On a de lui : *Extraits des Saints Pères*, ms. 248 de la bibliothèque de Tours.

(Matricule, n° 1283; — Dorange, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Tours*, p. 140).

Boquet (Vulfran), né à Harfleur, diocèse de Rouen, fit profession à Jumièges, le 4 octobre 1638, à l'âge de 26 ans. Il mourut, le 12 juillet 1663, à Saint-André-les-Avignon. On a de lui : *Collationes in Cassianum*, ms. lat. 11667.

(Matricule, n° 875; — Ms. lat. 11667).

Boucher (Henri le) et Boucher, dans le *Matricule*, né à la Haute-Chapelle, diocèse du Mans, fit profession à Jumiè-

ges, le 26 novembre 1657, à l'âge de 19 ans. Il mourut, le 14 décembre 1719, à Saint-Evroul. Il a laissé : *Bref mémoire de l'histoire de l'abbaye de Nostre-Dame de l'Espiney de Saint-Pierre-sur-Dive, tirée des chartres et tiltres de la dite abbaye par moy frère Henry le Boucher, prestre, religieux et procureur d'icelle, en l'année 1685*, ms. fr. 18952, et *Mémoires pour faire l'histoire du monastère de N. D. de l'Espiney de Saint-Pierre sur Dive*, même volume.

(Matricule, n° 1804 ; — Ms. fr. 18952 ; — L. Delisle, Préface du *Monasticon gallicanum*, p. XXVIII).

BOUDAN (Louis), né à Paris, fit profession à Saint-Remi de Reims, le 26 avril 1643, à l'âge de 20 ans. Il passa la plus grande partie de sa vie à Saint-Germain-des-Prés où il exerçait les fonctions de procureur des affaires de la congrégation de Saint-Maur au conseil privé du Roi. Il mourut dans cette abbaye le 19 avril 1695. Dom Boudan n'a pas laissé d'ouvrages achevés, mais on a de lui un volume de mélanges théologiques, intitulé : *Collectiones morales*, qui forme le n° 13652 du fonds latin.

(Matricule, n° 1072 ; — Ms. lat. 13652 ; — Ms. fr. 16861, *Nécrologe de Saint-Germain-des-Prés*, p. 29).

BOULOGNE (Jean-Baptiste DE), né à Saint-Valery, diocèse d'Amiens, fit profession à Saint-Remi de Reims, le 25 juin 1631, à l'âge de 20 ans. Il mourut, le 2 janvier 1691, au monastère de Saint-Valery. On a de lui une *Histoire de Saint-Germer de Flaix*, ms. lat. 13890.

(Matricule, n° 472 ; — Ms. lat. 13890).

BOURÉE (Jean-Joseph), *alias* BOURET, né à Mantes, fit profession à la Daurade de Toulouse, le 22 février 1644, à l'âge de 22 ans. Il mourut à Bourgueil, le 23 juillet 1682. On a de lui une *Traduction des psaumes*, ms. fr. 19239.

(Matricule, n° 1111 ; — Ms. fr. 19239).

BOURGET (Jean). Le XII[e] volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie* renferme l'*Histoire de l'abbaye royale du Bec*, par ce bénédictin, et traduite de l'anglais par M. Victor-Evremont Pillet. Je reproduis la préface du traducteur, qui contient sur cet ouvrage et sur l'auteur des renseignements intéressants. « Dom Jean Bourget avait écrit l'histoire de l'abbaye du Bec. Son manuscrit tomba, l'on ne sait trop comment, dans les mains d'un Anglais qui le traduisit et le fit imprimer à Londres, en 1779. L'original a disparu; on n'a plus que la traduction; encore est elle très peu répandue, nous dirions même presque inconnue. Ainsi remettre en français la traduction anglaise, c'est, en quelque sorte, publier pour la première fois le manuscrit de Dom Bourget. Son travail n'est la répétition ni du *Gallia Christiana* ni du *Neustria Pia*. La première partie offre, sans doute, le même ordre chronologique, mais non toujours les mêmes détails historiques; la seconde est tout-à-fait différente. Au reste, la lecture de l'ouvrage que nous publions, mettra à même de prononcer. Maintenant esquissons la biographie de l'historien de l'abbaye de Bec-Hellouin.

Dom Jean Bourget était issu d'une ancienne famille très-estimée des environs de Rouen. Il naquit dans le village de Beaumais, près de Falaise, dans le diocèse de Séez, en 1724. Il commença ses études à Caen et les acheva à l'Université de cette ville. Travaillant avec une grande ardeur, il obtint de brillants succès. En 1745, il devint moine bénédictin de St-Martin de Séez, qui à cette époque était *en règle*, c'est-à-dire sous la direction d'un abbé conventuel. Quelque temps après, il fut nommé prieur claustral de ce même monastère. Dom Bourget remplissait cet office depuis six ans, quand il fut élu prieur de Tiron en Perche. Envoyé de là à l'abbaye de St-Etienne de Caen, en qualité de sous-prieur, il administra le tem-

porel de ce couvent pendant deux ans et le spirituel une année de plus. Après quoi, suivant la règle de cette maison religieuse, il résigna ses fonctions.

Reconnaissant son mérite et sa science, ses supérieurs l'envoyèrent de là à l'abbaye du Bec, où il demeura jusqu'en 1764. Il fut nommé membre honoraire de la Société des Antiquaires de Londres, le 10 janvier 1765. La même année, il retourna à l'abbaye de St-Etienne de Caen, où il resta jusqu'à sa mort (1).

Les emplois honorables où il fut promu à cause de sa grande capacité, le mirent à même de poursuivre ses études favorites sur l'histoire et les antiquités des principales abbayes de Bénédictins en Normandie. L'accès lui fut ouvert à toutes les sources, et il put consulter les chartes, les actes, les registres, etc. Il compulsa ces archives avec grand soin, et il a laissé en manuscrit de curieux documents sur les abbayes de St-Pierre de Jumièges, de St-Etienne et de la Ste-Trinité de Caen, et une histoire de l'abbaye du Bec, qu'il présenta, en 1764, au docteur Ducarel qui l'a mise à contribution dans ses *Antiquités Anglo-Normandes*.

Dom Bourget mourut le 1er janvier 1776 d'une blessure qu'il s'était faite à la jambe, en tombant d'un escalier. Comme il descendait au cloître de l'abbaye de St-Etienne de Caen la lumière faible et douteuse d'une lampe mourante qni était placée sur le passage, le trompa et causa sa chute. Il vécut généralement estimé, et mourut sincèrement regretté de tous ceux qui le connurent. Il fut enterré dans l'église de ladite abbaye, le 3 janvier 1776. »

(*Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, XIIe vol., années 1840 et 1841, p. 366 et 377; — L. Delisle, Préface du *Monasticon gallicanum*, p. x).

(1) M. Pillet se trompe, car, en 1766, Dom Bourget était religieux, à Jumièges. Ms. fr. 15785, fol. 17).

Bournonville (Jean-Rupert de), né à Noyon, fit profession à Vendôme, le 17 février 1640, à l'âge de 26 ans. Il mourut, le 29 janvier 1670, au monastère de Saint-Valery. Il est l'auteur de l'*Histoire chronologique de l'abbaye royalle de Saint Vualery-sur-Mer*, ms. lat. 12704, fol. 143-224.

(Matricule, nº 942 ; — Ms. lat. 12704, fol. 143).

Brachet (Michel-Benoit), né à Orléans, fut élevé à Fleury-sur-Loire, où il fit profession à l'âge de 16 ans. Sous-prieur et professeur de philosophie à Tiron, à l'âge de 22 ans et, trois ans après, prieur à Saint-Martin-des-Champs, à Paris, puis à Saint-Germain-des-Prés. Honoré de la confiance de Louis XIII, il fut chargé plusieurs fois de missions importantes par Richelieu, Mazarin et Louis XIV. Il fut élu Général de la congrégation de Saint-Maur au mois d'avril 1682, et mourut à Saint-Germain-des-Prés, le 7 janvier 1687, à l'âge de 77 ans. Selon Dom François, il a laissé des traités de philosophie, de morale, des discours, des lettres, des mémoires, etc.

(Matricule, nº 256; — Dom François, t. III, p. 502-503).

Bréard (Alexis)*. A l'ouvrage de Dom Bréard mentionné par Dom Tassin, il faut ajouter : 1º *Traitté des hommes illustres de la très saincte et très royale abbaïe de Fontenelle divisé en deux parties et achevé le 2 aout 1657*, ms. 264 de la bibliothèque de Rouen ; — 2º *Le sanctuaire de la saincte et royalle abbaïe de Fontenelle, ou de Sainct-Vuandrille, diocèse de Rouen en Normandie, fait et achevé le 6 octobre de l'an 1652*, ms. 265 de la bibliothèque de Rouen ; — 3º *Le Trisergon de la saincte abbaïe de Fontenelle en Normandie, diocèse de Rouen, contenant le sanctuaire, le traité des personnes illustres et vénérables, et le triple Arbre de Fontenelle*, mss. 266 et 267 de la bibliothèque de Rouen ; — 4º *Apparatus ad historiam Fontanellæ sanctæ*, 1685, ms.

270 de la bibliothèque de Rouen. Régent et directeur du séminaire de Pontlevoy, de 1647 à 1650, il a composé une tragédie représentée par les élèves du séminaire, le 19 septembre 1648, *S. Jacques l'Intercis* et un poëme sur la Résurrection de J. C.

(Frère, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Rouen*, p. 110-112 ; — Extrait du *Mémorial du séminaire de Pontlevoy*, communiqué par M. Paul de Fleury).

Brial (Michel-Jean-Joseph), né à Perpignan, fit profession à la Daurade, le 15 mai 1764, à l'âge de 22 ans. Il mourut à Paris, le 24 mai 1828. Pendant qu'il était religieux bénédictin, il collabora avec Dom Clément aux douzième et treizième volumes du *Recueil des historiens de France*, publiés en 1786. Les nombreux et importants travaux de Dom Brial appartiennent au bénédictin ; ils sont publiés par l'académicien qui semble ainsi destiné à relier les glorieuses traditions de la congrégation de Saint-Maur et celles de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

(Matricule, nº 7841 ; — *Notice sur Dom Brial*, en tête du t. XIX du *Recueil des historiens de France*; — *Nouvelle biographie générale*, t. VII, col. 369-370, au mot Brial).

Bridon (François), *alias* Bridou, né à Nantes, fit profession à Marmoutier, le 15 janvier 1694, à l'âge de 21 ans et mourut, le 26 novembre 1733, au monastère de Saint-Jacques de Pirmil. Il enseigna la rhétorique à Pontlevoy de 1703 à 1706 et composa pendant ce temps deux pièces qui furent jouées par ses élèves : *Orphée aux Enfers* et la *Prise de Constantinople ou Constantin détrôné par Mahomet*. De 1706 à 1720, il fut directeur du séminaire de Pontlevoy qu'il rendit très-prospère.

(Matricule, nº 4055 ; — Extrait du *Mémorial du séminaire de Pontlevoy*, communiqué par M. Paul de Fleury).

Brosse (Louis-Gabriel), né à Auxerre, fit profession à

Vendôme, le 27 mars 1637, à l'âge de 18 ans. Il mourut, le 1er août 1686, au monastère de Saint-Denis. On a de lui : 1° *Vie de sainte Euphrosine vierge et martyre, tirée des anciens auteurs et traduite en vers françios*, Paris, 1649, in-12; — 2° *Les tombeaux et mausolées des roys de France inhumés dans l'église de Saint-Denis, depuis le roy Dagobert jusqu'à Louis XIII, avec un abrégé des choses les plus notables arrivées pendant leur règne, en vers françois*, Paris, 1656. « Il a composé aussi en vers quelques autres ouvrages de dévotion, » dit une note du ms. 1096 de la collection Moreau, fol. 90 v° et 126 v°.

(Matricule, n° 783; — Ms. 1096 de la collection Moreau, fol. 90 v° et 126 v°).

Buisson (Daniel-Pierre du), originaire de Montpellier, fit profession à la Daurade, le 9 février 1656, à l'âge de 17 ans. Il mourut, le 16 septembre 1684, au monastère d'Avignon. Il a fourni au *Monasticon benedictinum* : *Historiæ monasterii S. Severi in capite Vasconiæ compendium*, ms. lat. 12696, fol. 357.

(Matricule, n° 1633; — Ms. 12696, fol. 357; — L. Delisle, Préface du *Monasticon gallicanum*, p. xxx).

Buteux (Pierre-Fabien), appelé aussi Bultreux par l'auteur du catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Chartres, était originaire de Saint-Riquier, au diocèse d'Amiens. Il fit profession à Jumièges, le 13 septembre 1625, à l'âge de 20 ans. Il est l'auteur d'une histoire manuscrite de l'abbaye de Josaphat, qui est conservée à la bibliothèque de Chartres sous le n° 71. La date de 1668 assignée à ce ms. prouve que ce n'est qu'une copie, car Dom Buteux mourut le 22 mai 1652 à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Son nom ne figure pas dans les nécrologes de cette abbaye.

(Matricule, n° 180; — *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la ville de Chartres*, p. 154).

Cabanel (Antoine), né à Leucate, diocèse de Narbonne, fit profession à la Daurade, le 5 mars 1666, à l'âge de 21 ans. Il y mourut le 3 février 1709. On a de lui : 1° *Entretien de deux âmes dévotes au sujet de la venue de Jésus au monde, de sa vie cachée et de sa mort et passion*, ms. 289 de la bibliothèque de Toulouse; — 2° *Entretien de trois frères solitaires, Désiré, Lumière et Amour, au sujet du livre des Cantiques*, ms. 290 de la bibliothèque de Toulouse.

(Matricule, n° 2402; — Communication de M. Auguste Molinier).

Caffiaux (Philippe-Joseph)*. Dans son *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, Dom Tassin ne fait connaître que le lieu de naissance de Dom Caffiaux et ne mentionne que son *Traité sur la musique* et l'*Avis à la province de Picardie*. A ces trop courts renseignements nous ajouterons que Dom Caffiaux fit sa profession à Saint-Vandrille, le 25 novembre 1731, à l'âge de 19 ans. Après le cours ordinaire de ses études, il enseigna pendant plusieurs années la philosophie et la théologie dans la province de France. En 1766, il était religieux à Corbie. Son travail le plus considérable est le *Trésor généalogique*, immense recueil qui ne forme pas moins de 30 volumes, cotés sous les n°s 1209-1248 de la collection du Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale. Il en a été imprimé seulement deux volumes. Le ms. lat. 13111 contient de lui : *Criticæ disquisitiones ac compendiosæ in auctores selectos qui doctis elucubrationibus rem litterariam ditarunt*, avec traduction française, et *Feriæ seu data studiorum relaxatio comœdia*, avec traduction française; dans le ms. 64 de la collection Grenier, fol. 152-242, il y a encore de lui la *Topographie de la Picardie*. Dom Caffiaux mourut, le 28 décembre 1776, à l'âge de 65 ans, à Saint-Germain-des-Prés. Il fut enterré dans le cloître du côté de l'hôtellerie.

(Ms. fr. 16861, *Nécrologe de Saint-Germain-des-Prés*, p. 189. — Ms. fr. 16785, p. 23. — *Histoire littéraire de la congrégation de*

Saint-Maur, p. 677; — Ms. lat. 13111; — Ms. 64 de la collection Grenier, fol. 152-242; — Mss. 1209-1248 de la collection du Cabinet des titres).

CAMPIGNY (Charles-Benoît DE), né à Orléans, fit profession, le 21 juin 1620, à Noaillé, à l'âge de 51 ans. Il avait été auparavant religieux célestin et devint même supérieur de la maison de Lyon. Mais ayant voulu opérer des réformes trop radicales dans son ordre, il avait été obligé de le quitter et c'est alors qu'il se fit bénédictin. Il mourut, le 8 décembre 1634, au monastère des Blancs-Manteaux à Paris. On a de lui : 1° *Le Guidon de la vie spirituelle*, qui ne parut pas sous son nom; — 2° *L'Anatophile bénédictin aux pieds du roi, pour la réforme de l'ordre de Saint-Benoît*, 1613, et diverses apologies.

(Matricule, n° 72; — Dom François, t. 1 p. 177; — Brainne, Debarbouiller et Lapierre, *Les hommes illustres de l'Orléanais*, t. II, p. 28 et 29).

CAMPS (Louis DE), né à Chambly, diocèse de Beauvais, fit profession à Saint Faron-de Meaux, le 24 janvier 1656, à l'âge de 23 ans. Il mourut au monastère de Redon, le 30 avril 1689. Il est l'auteur d'une histoire de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, citée par MM. Germain, Brin et Corroyer, p. 177 et *passim*.

(Matricule, n° 1636; — *Saint-Michel et le Mont-Saint-Michel*, Paris, Didot, 1880).

CAPRON (Jean-Baptiste-Honoré), né à Amiens, fit profession à Jumièges, le 28 janvier 1760, à l'âge de 23 ans. Le lieu et la date de sa mort, arrivée entre 1777 et 1790, me sont inconnus. Il fut « le confrère laborieux et intelligent » de Dom Caffiaux au *Trésor généalogique*.

(Matricule, n° 7684; — Dom Caffiaux, *Trésor généalogique*, Introduction).

CARRIÈRE (Marie-Jacques?), né à Béziers, fit profession à la Daurade de Toulouse, le 24 février 1757, à l'âge de

18 ans. Il s'occupa de l'histoire de la Guyenne, dont il publia le prospectus en 1782, sous le titre de *Discours pour servir de prospectus à l'histoire générale de Guyenne*, Bordeaux, 1782, in-4°. Il vivait encore au moment de la Révolution.

(Matricule, n° 7549 ; — Ms. 354 de la collection Moreau, fol. 186 ; — L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. II, p. 71 ; — *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, p. XXXIX).

CASSARD (Augustin), né à Rennes, fit profession à Saint-Melaine, le 11 août 1731, à l'âge de 19 ans. Il mourut à Saint-Magloire-de-Lehon, le 15 janvier 1751. Il est un des bénédictins chargés de la préparation d'une histoire de la Touraine, de l'Anjou et du Maine, dont les matériaux sont conservés à la Bibliothèque nationale.

Matricule, n° 6170 ; — L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. II p. 74 ; — *Notice sur des collections manuscrites de la Bibliothèque nationale*, p. 50 ; (extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XXXII, p. 286) ; — *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, p. XLIII).

CATIGNON (Charles), né à Québec, fit profession à Vendôme, le 25 octobre 1696, à l'âge de 19 ans. Le lieu et la date de sa mort me sont inconnus. Étant régent de rhétorique à Pontlevoy, en 1708, il composa une tragédie intitulée : *Joseph reconnu par ses frères*.

(Matricule, n° 4221 ; — Extrait du *Mémorial du séminaire de Pontlevoy*, communiqué par M. Paul de Fleury).

CHALLUS (Faron DE), né au Bourgneuf, diocèse du Mans, fit profession à Saint-Faron de Meaux, le 2 mai 1622, à l'âge de 24 ans et mourut, le 8 novembre 1653, à Saint-Martin-des-Champs. On a de lui : 1° *Requête de Dom Faron de Challus, par laquelle il reconnoît avoir supposé, fait imprimer et distribué un faux bref ; et demande pardon et pénitence pour son crime, avec promesse de vivre désormais*

en bon religieux, en date du 2 août 1644, au très R. P. Dom Grégoire Tarisse, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur (s. l. n. d.), in-4°; — 2° *Factum narratif de ce qui s'est passé en l'abrogation de l'institut qui avoit été reçu et pratiqué, par autorité apostolique, plusieurs années en la congrégation de Saint-Maur, et à l'observance duquel les religieux profès d'icelle s'étoient personnellement obligés par leurs vœux et serments solennels après leur an de probation; et des moyens dont le R. P. Dom Grégoire Tarisse et ses adhérents se sont servis pour y en subroger un autre contraire; avec quelques raisons et autorités pour faire connaître que cette innovation n'a pu ni dû être introduite et pratiquée en ladite congrégation sans l'expresse permission et confirmation de notre Très-Saint-Père le pape et le consentement exprès des religieux qui avoient fait profession en ladite congrégation* (s. l., 1645), in-4°; — 3° *Quelques remarques sur les innovations introduites en la congrégation de Saint-Maur, depuis quinze ans, par cinq ou six supérieurs d'icelle; et des maux et abus qui s'en sont ensuivis, à la ruine spirituelle et temporelle de ladite congrégation* (s. l. n. d.), in-4°; — 4° *Brièves remarques entre les innovations, faites et pratiquées depuis l'an 1630 jusqu'à présent, en ce qui touche la célébration des chapitres généraux et la direction de la congrégation de S. Maur, et ce qui est ordonné par les instituts de la première et seconde partie des congrégations du Mont-Cassin et de S. Vanne pour la conduite d'icelle; et quelques répliques aux imprimés faits par le R. P. Dom Grégoire Tarisse et consorts pour appuyer lesdites innovations et abrogations.* (s. l., 1645), in-4°; — 5° *Répliques à un imprimé qui s'intitule: Reponse à un libelle*, etc. (s. l., 1645), in-4°.

(Matricule, n° 134).

CHAMEREAU (Nazaire), originaire de Villeneufve, diocèse d'Autun, fit profession à Vendôme, le 12 août 1687, à l'âge de 18 ans. Le lieu et la date de sa mort me

sont inconnus : il paraît avoir quitté la congrégation de Saint-Maur, car le registre matricule porte à son nom la mention : *extra*. On a de lui : *Mémoires de l'abbaye de Pontlevoy*, 1702.

(Matricule, n° 3717 ; — Ms. lat. 12681, fol. 218).

CHAMPENOIS (Simon), né à Reims, fit profession dans l'abbaye de Saint-Remi de sa ville natale, le 29 septembre 1662, à l'âge de 18 ans, et mourut, le 20 octobre 1718, à Saint-Nicaise de Reims. Il a collaboré aux travaux entrepris en vue d'une édition des œuvres de s. Anselme, en transcrivant le ms. de Saint-Martin-de Tournai qui contenait les œuvres de ce Père. Le résultat de ses recherches est consigné dans le ms. lat 11689, fol. 15.

(Matricule, n° 2095 ; — Ms. lat. 11689, f° 15).

CHAPELIER (Jacques), appelé aussi CAPELIÈRE dans le *Matricule*, naquit à Javron, diocèse du Mans. A l'âge de 25 ans, le 21 mai 1681, il fit profession à Saint-Melaine. Il mourut au monastère de Saint-Malo, le 7 septembre 1717. On a de lui : *Mémoires pour servir à l'abbaye de Saint-Melaine*, ms. fr. 22357.

(Matricule, n° 3274 ; — Ms. fr. 22357).

CHAPPE (François), né à Digoin, diocèse de Clermont, fit profession à Saint-Augustin de Limoges, le 9 juin 1648, à l'âge de 21 ans. Il paraît avoir quitté la congrégation de Saint-Maur, et le lieu et la date de sa mort sont inconnus. On a de lui : 1° *Première démonstration du droit de nomination aux cinq abbayes, dites de Chezal-Benoît. Au Roi, et à nos seigneurs de son Conseil* (s. l. n. d.), in-4° ; — 2° *Second éclaircissement du droit de Sa Majesté sur les cinq abbayes de Chezal-Benoît. Au Roi* (s. l. n. d.), in-4° ; — 3° *La réalité de l'abbé de régime, pour terminer les différends des cinq abbayes. Au Roi, et à nos seigneurs de son Conseil* (s. l.n. d.), in-4°.

(Matricule, n° 1263).

CHEMIN (Jacques DU), né à Ducey, au diocèse d'Avranches, fit profession à Saint-Serge d'Angers, le 12 mars 1657, à l'âge de 20 ans. Il mourut le 19 mai 1695 au monastère Saint-Aubin de la même ville. Bien qu'il n'ait pas laissé de travaux achevés, il mérite d'être signalé ici, car il a envoyé à Dom Michel Germain des notes sur le prieuré de Vitré, au diocèse de Rennes (23 décembre 1693).

(Matricule, no 1714; — Ms. lat. 12703, fol. 201; — L. Delisle, Préface du *Monasticon gallicanum*, p. XXXIII).

CHENILLE (Gilles), né à Gien, fit profession à Saint-Allyre de Clermont, le 25 février 1664, à l'âge de 22 ans. Il mourut, le 24 mai 1701, à Saint-Calais. Il y a de lui des notes sur l'abbaye Saint-Pierre de Châlon, dans le ms. lat. 12689, fol. 193.

(Matricule, n° 2215; — Ms. lat. 12689, fol. 193).

CHEVALIER (Damien-Ignace), originaire de Rochefort, ancien diocèse d'Angers, fit profession à Vendôme, le 3 février 1640, à l'âge de 23 ans. Il mourut, le 15 juin 1692, au monastère Saint-Benoît de Saint-Malo. Il est l'auteur d'une *Histoire de l'abbaye Notre-Dame d'Evron*, 1669, qui porte le n° 19864 du fonds fr. Est-il l'auteur de la *Dissertation sur les martyrs d'Auvergne*, qui est dans le ms. 288 de la bibliothèque de Clermont?

(Matricule, n° 936; — Ms. fr. 19864; — Gonod, *Catalogue des livres imprimés et manuscrits de la bibliothèque de Clermont-Ferrand*, p. 543).

CLAVELIN (Claude-Pierre), né à Nevy, diocèse de Besançon, fit profession à Vendôme, le 24 juillet 1750, à l'âge de 22 ans. Le lieu et la date de sa mort me sont inconnus. Il est l'auteur d'un ouvrage, probablement resté manuscrit, sur la construction des cheminées. Il reçut pour cet ouvrage « sur la décision du Bureau de consultation des

arts et métiers, le *maximum* des récompenses nationales. » Le rapport du Bureau, publié dans le *Magasin encyclopédique* de 1795, t. V, p. 306-340, nous apprend que « les travaux du citoyen Clavelin ont été entrepris et achevés au sein de la célèbre congrégation de Saint-Maur. »

(Matricule, n° 7607; — *Magasin encyclopédique*. t. V, p. 307-340).

Clerc (Guillaume le), né à Elbeuf, fit profession le 8 juillet 1727 au monastère du Bec. On lui doit, en collaboration avec Montfaucon, le catalogue des mss. grecs de la bibliothèque de Coislin.

(Matricule, n° 2250; — L Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. II, p. 98).

Clergier (Odo), né à Dijon, fit profession à Vendôme, le 6 mai 1663, à l'âge de 19 ans et mourut, le 25 mai 1717, à Saint-Bénigne de Dijon. Il est l'auteur d'une *Histoire de Saint-Michel de Tonnerre*, ms. lat. 12685, fol. 75.

(Matricule, n° 2150; — Ms. lat. 12685, fol. 75. — L. Delisle, Préface du *Monasticon gallicanum*, p. xxvii).

Col (Claude-Joseph), né à Saint-Anthème, diocèse de Clermont, fit profession à Saint-Allyre de Clermont, le 3 décembre 1741, à l'âge de 20 ans. J'ignore le lieu et l'époque de sa mort; il figure dans la liste des bénédictins vivant encore le 16 avril 1790. On conserve de lui à la Bibliothèque nationale, sous les n°s 9193-9199 du fonds latin sept volumes de documents sur le Limousin. Ils sont relatifs à l'église de Limoges, au prieuré de Beaulieu, au Vigeois (9193); à Maimac, à l'abbaye de la Règle, à Bonne-Saigne (9194); à Bonlieu, à Saint-Maixent, à Beaulieu, à Cadouin (9196); à Saint-Amand de Boisse (9175). Le n° 9198 contient des extraits de registres de notaires; le n° 9195 des pouillés du diocèse de Limoges; le n° 9199 un état des lieux de la généralité de Limoges. Cette collection est incomplète; puisqu'elle ne comprend

que les tomes 1, 3, 4, 5, 7, 8 et 9. Il est l'auteur d'un *Nobiliaire d'Auvergne*, qui porte le n° 228 des mss. de la bibliothèque de Clermont-Ferrand, et d'une *Généalogie de la famille de Lubersac*, dont il existe une copie au Cabinet des titres de le Bibliothèque nationale.

(Matricule, n° 6722; — Gonod, *Catalogue des livres imprimés et manuscrits de la bibliothèque de Clermont-Ferrand*, p. 531; — L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. I, p. 565, t. II, p. 71; — *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, p. VI).

COLLINET (Paul-René), né à Tours, fit profession à Saint-Mélaine de Rennes, le 18 novembre 1668, à l'âge de 19 ans. En 1674, il était religieux à Saint-Vincent du Mans. Pendant son séjour dans cette abbaye, il s'occupa de la compilation qui forme le ms. fr. 19540 et qui contient : 1° *L'abbé commendataire où l'injustice des commandes est condamnée par la loy de Dieu, par les décrets des papes et par les ordonnances, pragmatiques et concordats des roys de France pour les défendre contre la calomnie de ceux qui en prétendent authoriser cet abus, par le sieur des Bois-franc*, Cologne, 1672; — 2° *L'abbé commendataire, par le sieur de Froimont;* — 3° *De sententiis. Bernardi, abbatis Clarævallis ex sua epistola ad Humbertum de commendis et commendatariis;* — 4° *Consultation des docteurs s'il est permis à un religieux non réformé d'une abbaïe réformée qui devient curé d'une cure séculière de 2500 livres de rente, de retenir sa pension monacale;* — 5° *De sacrarum electionum, auctore G. Genebrardo, Aquarum Sextiarum archiepiscopo*, Paris, 1593. Dom Collinet mourut, le 4 novembre 1725, à l'abbaye de Corbie.

(Matricule, n° 2593; — Ms. fr. 19540).

COQUELIN (Jean-Benoît), né à la Trinité, diocèse de Saint-Malo, fit profession à Saint-Melaine de Rennes, le 2 novembre 1632, à l'âge de 20 ans. Il mourut, le 12 avril 1682,

à l'abbaye de Fécamp. On a de lui : 1° *Histoire de l'abbaye du Tréport*, ms. fr. 18951 ; — 2° *Historiæ regalis abbatiæ Corbeiensis compendium*, publié par M. Garnier dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, t. VIII, p. 401.

(Matricule, n° 524 ; — Ms. fr. 18951 ; — *Mémoires des antiquaire de Picardie*, t. VIII, p. 401).

Cosson (Pierre), né à Machecoul, diocèse de Nantes, fit profession à Saint-Melaine de Rennes, à l'âge de 22 ans, et mourut, le 26 mars 1726, à Marmoutier. Il paraît être l'auteur de la *Notice historique sur l'abbaye de Noyers*, qui est dans le ms. lat. 12681, fol. 110. (Voy. ms. lat. 12665, fol. 275).

(Matricule, n° 2723 ; — Ms. lat. 12681, fol. 110, et 12665, fol. 275 ; — L. Delisle, Préface du *Monasticon gallicanum*, p. XVIII).

Cotron (Victor)* est encore l'auteur : 1° de la *Chronique de l'abbaye de Nogent-sous-Coucy*, dont la Bibliothèque nationale possède une copie extrêmement défectueuse sous le n° 17775 du fonds latin ; — 2° de l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Thierry au Mont-d'Or-lez-Reims*, n° 861 de la bibliothèque de Reims.

(Ms. lat. 4775 ; — Hænel, *Catalogi librorum manuscriptorum*, col. 409).

Couppy (Pierre-François), né à Compiègne, fit profession à Saint-Remi de Reims, le 13 juillet 1683, à l'âge de 19 ans, et mourut à Ambournay, le 1er janvier 1698. Étant régent de 2e et sous-directeur des études à Pontlevoy, il fit représenter, le 26 août 1668, par les élèves du séminaire, une pièce de sa composition intitulée : *Les miracles de Calvin*.

(Matricule, n° 2165 ; — Extrait du *Mémorial du séminaire de Pontlevoy*, communiqué par M. Paul de Fleury).

COURTIN (Toussaint) naquit à Vendôme et fit profession à Saint-Serge d'Angers, le 10 septembre 1665, à l'âge de 20 ans. Prieur à Beaulieu en Touraine et à Saint-Malo, il mourut au monastère de cette ville, au mois d'avril 1718. Il a écrit en vers français une *Relation du bombardement de Saint-Malo par les Anglais*, imprimée in-16.

(Matricule, nº 2371; — Ms. fr. 17005, *Supplément de la Bibliothèque chartraine*, par Dom Liron, fol. 442 vº; — Ms. fr. 17006, *id.* fol. 404 vº).

COURVOL (Charles DE), né à la Chapelle-Saint-André, diocèse d'Auxerre, le 3 janvier 1699, était fils de Jean-Guy de Courvol, seigneur de Croisy et de Lucery, et d'Edmée-Madeleine Besave. A l'âge de 19 ans, le 2 avril 1718, il fit profession à Vendôme. L'époque de sa mort est inconnue. On a de lui : *Généalogie de la maison de Courvol en Nivernais, dressée sur titres originaux et sur des jugements d'intendants, rendus lors de la recherche de la noblesse du royaume en 1666 et depuis*, in-4º. Il y a eu deux éditions de cette généalogie.

(Matricule, nº 5436; — *Généalogie de la maison de Courvol*, 2º éd., p. 61; — Dossier *Courvol* au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, fol. 3-10 et fol. 24; — Quérard, *la France littéraire*, t. IV, p. 324, au mot COURVOL).

COUSIN (François), né à Ruillé, diocèse du Mans, fit profession à Saint-Melaine de Rennes, le 16 août 1650, à l'âge de 27 ans. Il mourut, le 9 mars 1670, au monastère de Landevenech. On a de lui : *Memoriale complectens ea quæ ad fundationem pertinent monasterii S^{ti} Vuingaloei de Landeveneco, nec non ea quæ in eodem magis notatu digna venerunt*, ms. lat. 12703, fol. 267.

(Matricule, nº 1351; — Ms. lat. 12703, fol. 267).

COUTANS (Guillaume), *alias* COUTANCE et COUTANT, né à Bapaume, diocèse d'Arras, fit profession à Saint-Faron

de Meaux, le 25 juillet 1742; il devait alors avoir 18 ans, car d'après une liste donnant l'âge des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, le 16 avril 1790, il avait à cette date 66 ans. En 1788, il était à Lagny. C'est pendant son séjour à Lagny qu'il fit l'*Atlas topographique des environs de Paris*, publié de nouveau sous ce titre à Paris, en 1800, par Charles Picquet: *Atlas topographique, en XVI feuilles, des environs de Paris, à la distance d'environ 8 myriamètres, ou 18 lieues, dans sa moyenne étendue, dressé sur une échelle de 31 millimètres pour 2 kilomètres (4 lignes pour 300 toises)*, par Dom G. Coutans, ex-bénédictin. Il a aussi publié : *Description historique et topographique de la grande route de Paris à Reims*, Paris, 1775, in-4° ; — *Tableau topographique de la forêt de Magny-en-Vexin.*

(Matricule, n° 6755; — Ms. fr. 15785, p. 22 et 60; — Ms. fr. 20850, fol. 7, 12 v° et 30 v°; — Quérard, *la France littéraire*, t. II, p. 525, au mot COUTANS ; — Léopold Pannier, *Note sur les cartes et plans de Paris et de l'Ile-de-France*, etc., p. 11 et 12).

CROCQ (Thomas DU), né à Boulogne, fit profession à Saint-Faron, le 13 août 1681, à l'âge de 19 ans. Il a composé : *Dissertation sur Portius Itius*, signé *Abdiel Thanach*, pseudonyme de ce bénédictin. Cette dissertation est conservée à la bibliothèque de Boulogne-sur-Mer sous le n° 116 B du fonds des mss. Il est en outre l'auteur de *Recherches historiques sur le pays des anciens Morins*, qu'il fit en 1700, à l'abbaye de Samer; c'est le n° 169 des mss. de la bibliothèque de Boulogne. Il mourut, le 8 août 1727, à Saint-Éloi de Noyon.

(Matricule, n° 3293; — *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Saint-Omer*, par M. Michelant, dans le t. III du *Catalogue général des départements*).

CROIX (Guillaume DE LA), né à Dijon, fit profession à Vendôme, le 13 septembre 1665, à l'âge de 23 ans. Il mourut, le 23 juin 1718, au monastère de la Couture du

Mans. On a de lui : *Période julienne ou suite de 7980 ans qui vient de la multiplication des cycles du soleil, de la lune et des indictions l'un par l'autre, c'est-à-dire des nombres 28, 19, 15*, ms. 87 de la bibliothèque du Mans.

(Matricule, nº 2372; — Hænel, *Catalogi librorum manuscriptorum*, col. 207).

Dardelle (Arnoul-Benoît), né à Joinville, diocèse de Châlons, fit profession, à l'âge de 40 ans, au monastère des Blancs-Manteaux, le 3 mai 1631. Voici les titres de ceux de ses ouvrages qui nous sont connus : 1º *L'homme intérieur et divin formé sur le modèle de quelques perfections de Dieu et exprimé au vif par s. Benoît en sa règle*; — 2º *Le supérieur bénédictin en méditations, sur les moyens plus assurés d'un bon gouvernement. Retraite spirituelle de dix jours*; — 3º *La chute du juste sept fois le jour ou examen de conscience sur les péchés véniels et imperfections avec un discours préambulaire de leurs mauvais effets.* Ces trois ouvrages réunis forment le ms. fr. 17104 de la Bibliothèque nationale. Dom Dardelle mourut le 14 octobre 1652 à Saint-Corneille de Compiègne.

(Matricule, nº 463; — Ms. fr. 17104).

Darluc (Jean), né à Souillac, diocèse de Cahors, fit profession à Sainte-Croix de Bordeaux, le 22 décembre 1664, à l'âge de 17 ans. Il mourut, le 20 avril 1715, à Saint-Sever-Cap. Il a fourni au *Monasticon benedictinum : Abrégé de l'histoire du monastère de Sainte-Croix de Bordeaux*, ms. lat. 12657, fol. 86.

(Matricule, nº 2303; — Ms. 12657, fol. 86).

Dehen (Jean-Baptiste), *alias* de Hen, né a Corbie, fit profession à Saint-Remi de Reims, le 15 mai 1722, à l'âge de 18 ans. Il fut plus tard chargé d'enseigner la théologie dans le même monastère. Il nous reste de lui

un travail incomplet sur les sacrements, ms. lat. 12357. Il mourut, le 3 septembre 1783, à Saint-Germain-des-Prés.

(Matricule, nº 5649; — Ms. lat. 12357, 2ᵉ partie).

Delrue (Marie-Joseph), né à Tournai, fit profession à Jumièges, le 17 septembre 1716, à l'âge de 19 ans. Il devint supérieur général de la congrégation de Saint-Maur. Il mourut, le 1ᵉʳ août 1767, à Saint-Denis. On a de lui : 1° *Requête présentée au roi par le supérieur général, le régime et la plus nombreuse partie de la congrégation de Saint-Maur, contre l'entreprise de vingt-huit religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés; 23 juillet 1765*, Paris, Vallat La Chapelle, 1765, in-4° ; — 2° *Lettre au sujet de la réforme introduite dans la congrégation de Saint-Maur, 6 août 1765* (s. l.), in-4°.

(Matricule, nº 5317).

Deschamps (Jean-Baptiste), né à Auxerre, fit profession à Fleury-sur-Loire, le 8 octobre 1670, à l'âge de 18 ans. Il mourut, le 23 juin 1690, à Saint-Léonard de Corbigny. Il a laissé en ms. : *Recueil des œuvres de Saint-Jean-Chrysostôme*, mss. lat. 12143-12146. Mabillon, en tête de ce recueil, en a porté un jugement en général peu favorable, quoique cependant il lui donne quelques éloges.

(Matricule, nº 2719; — Mss. lat. 12143-12146).

Deschamps (Léger-Marie), né à Rennes, fit profession à Saint-Melaine, le 8 septembre 1733, au monastère de Montreuil-Bellay. Il est un des bénédictins qui furent chargés de la préparation d'une histoire de la Touraine, de l'Anjou et du Maine. On a de lui : 1° *Lettres sur l'esprit du siècle*, Londres, (Paris), 1769, in-8° ; — 2° *La voix de la raison contre la raison du temps, et particuliè-*

rement contre celle de l'auteur du système de la nature, Bruxelles, 1770, in-8. Mais son principal ouvrage est un ms. intitulé : *La vérité ou le vrai système*, 1775. Il est conservé à la bibliothèque de Poitiers sous le n° 223 des mss. Il devait former cinq volumes. Les t. 1 et 2 ont été reliés ensemble; les t. 3 et 4 manquent. M. Beaussire, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, en a fait l'objet d'une étude approfondie dans le t. X des *Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest*. Cet ouvrage contient l'esquisse d'un système de métaphysique assez remarquable, dans lequel M. Beaussire a cru reconnaître une sorte d'anticipation des théories les plus célèbres de la philosophie allemande. Deschamps était en correspondance avec J.-J. Rousseau, Voltaire, Robinet, l'abbé Yvon, etc.

(Matricule, n° 6296; — L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. II, p. 74; — *Notice sur des collections manuscrites de la Bibliothèque nationale*, p. 50 (extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XXXII, p. 286); — *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, p. XLIIII ; — Paul de Fleury, *Inventaire analytique et descriptif des manuscrits de la bibliothèque de Poitiers*, p. 70; — C. Port, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, t. II, p. 31 et 32 ; — Beaussire, *Antécédents de l'Hégélianisme dans la philosophie française*; *Dom Deschamps, son système et son école*, Paris, 1865, in-12° ; — Vincenzo Giovanni, *D. Deschamps è Vincenzo Miceli, precursori del moderno Panteismo almanno*, 1865, in-8° ; — *Mémoires lus à la Sorbonne*, 1864, *Section d'histoire*, p. XII-XV).

DIDIER (Jérôme), *alias* DEIDIER, né à Montpellier, fit profession à la Daurade, le 17 juin 1697, à l'âge de 17 ans. Le lieu et la date de sa mort me sont inconnus. Le *Monasticon benedictinum* renferme de lui : *Annales San-Severiani ab ascetâ San-Severiano in epitomem redacti*, 1710, ms. lat. 12696, fol. 362. Dom Didier avait aussi envoyé à Mabillon, le 5 avril 1711, sur l'abbaye de Saubalade, des notes qui sont dans le ms. lat. 12697, fol. 116.

(Matricule, n° 4247; — Ms. lat. 12696, fol. 362; — Ms. lat. 12697, fol. 116).

DIDON (Gilles)*. On lui attribue aussi : *Réfutation de la réponse de l'évêque d'Angers à la lettre de M. Dublineau, docteur de Sorbonne, du faux système de M. l'évêque de Soissons dans ses deux avertissements, et des pernicieux principes sur lesquels on prétend établir l'acceptation de la bulle* Unigenitus, *20 mai 1719*, in-8°.

DIEU (Julien DE), né à Arles, fit profession à Saint-Augustin de Limoges, le 1er septembre 1750, à l'âge de 18 ans. Il vivait encore en 1790. Après la mort de Dom Housseau, il fut chargé de préparer l'histoire du Maine, de l'Anjou et de la Touraine.

(Matricule, n° 7198 ; — Ms. 1096 de la collection Moreau, f° 94 v° et 130 v° ; — Ms. fr. 20850, fol. 31).

DOÉ (Nicolas), né à Troyes, fit profession à Saint-Remi de Reims, le 13 juin 1659, à l'âge de 19 ans. Il mourut, le 22 janvier 1728, au monastère de Saint-Denis. Secrétaire du Général de la congrégation de Saint-Maur, il paraît avoir dressé le catalogue alphabétique des livres de la bibliothèque du président Séguier qu'il donna en 1710 à la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés et qui est maintenant conservé sous le n° 11868 des mss. lat.

(Matricule, n° 1901 ; — Ms. lat. 11868).

DUBOUT (Nicolas), né à Saint-Valery, diocèse d'Amiens, fit profession à Saint-Remi de Reims, le 24 octobre 1673, à l'âge de 20 ans. Après avoir été religieux aux Blancs-Manteaux, il fut nommé prieur d'Orbais le 14 juin 1699. Ce fut pendant son séjour dans ce monastère qu'il amassa les matériaux de son ouvrage intitulé : *Recueil de quelques*

actes, bulles, chartres, extraits, pièces, titres pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Pierre d'Orbaiz en Brie. Ce travail, qui est considérable et dont le ms. est aux archives de l'évêché de Châlons, a été publié en partie par M. Louis Courajod dans un journal d'Épernay. Dom Dubout mourut, le 16 mai 1706, à Saint-Remi de Reims.

(Matricule, nº 2953).

Duc (Elie-Placide le), né à Rouessé, diocèse du Mans, fit profession à Saint-Serge d'Angers, le 20 mai 1658, à l'âge de 17 ans. Il mourut, le 12 septembre 1707, au monastère de Saint-Clément de Craon. Il a composé une histoire de l'abbaye de Quimperlé, dont il y a des fragments dans le ms. fr. 22358, fol. 15. L'*histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, par Dom le Duc, a été publiée en 1863, par M. Le Men, en un vol. in-8°.

(Matricule, nº 1385; — Ms. fr. 22358; — Port, *Dictionnaire historique, géographique et biographique du Maine-et-Loire*, t. II, p. 482).

Ducasse (Pierre-Barnabé), né à Boulogne-sur-Gesse, diocèse de Cominges, fit profession à Saint-Louis de Toulouse, le 29 juin 1624, à l'âge de 20 ans. Il mourut, le 24 avril 1677, à Sorèze. Il est l'auteur d'une histoire de Nouaillé, qui est dans le ms. lat. 12688, fol. 305.

(Matricule, nº 165; — Ms. lat. 12688, fol. 305.)

Ducler (François), né à Compiègne, fit profession à Saint-Faron de Meaux, le 12 septembre 1682, à l'âge de 18 ans. Il a dressé un inventaire des chartes de Saint-Faron, conservé aux archives de Seine-et-Marne sous la cote H. 188. Le lieu et la date de sa mort sont inconnus.

(Matricule, nº 3367; — Lemaire, *Inventaire sommaire des archives départementales de Seine-et-Marne antérieures à 1790*, t. II, série p. 52).

Ducrot (Léonard), né à Vantilli, diocèse d'Autun, fit profession à Vendôme, le 2 avril 1718, à l'âge de 18 ans. Chargé de l'enseignement de la philosophie à Saint-Denis, à Saint-Nicaise de Reims, de la théologie à Saint-Remi de Reims, en 1733 et 1734, etc., il a laissé : *Tractatus de sanctissima Trinitate*, ms. lat. 12357. Il mourut à Saint-Germain-des-Prés; le 25 août 1740.

(Matricule, n° 5439; — Ms. lat. 12357; — Ms. fr. 16861, *Nécrologe de Saint-Germain-des-Prés*, fol. 137).

Dujardin (Charles), né à Rouen, fit profession à Lyre, le 5 août 1676, à l'âge de 19 ans. Il mourut, le 14 juin 1733, à la Trinité de Fécamp. Il a donné au *Monasticon benedictinum* : 1° *Abrégé de l'histoire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres, 1709*, ms. lat. 12689, fol. 302 ; — 2° *Remarques sur la fondation de l'abbaïe de Saint-Chéron-les-Chartres, 1709*, ibid. fol. 311.

(Matricule, n° 3044; — Ms. lat. 12689, fol. 302 et 411).

Dumas (Gaspard), né à Arles, fit profession à la Daurade, le 30 mars 1682, à l'âge de 22 ans. Il mourut au monastère de Saint-Sever en Gascogne, le 30 mars 1723. Il a fourni au *Monasticon benedictinum : Abrégé chronologique de l'histoire du prieuré de Sainte-Livrade d'Agenois*, etc., 1711, ms. lat. 12678, fol. 222.

(Matricule, n° 3331; — Ms. lat. 12678, fol. 222).

Dumas (Jean-Laurent), né à Lubersac, diocèse de Limoges, fit profession à Saint-Augustin, le 15 août 1628, à l'âge de 19 ans. Il mourut, le 8 mai 1678, à Solignac. Il a fourni au *Monasticon benedictinum : Abrégé des choses plus remarquables arrivées ou qui se rencontrent au monastère de Solemnac depuis la fondation d'iceluy*, 1663, ms. lat. 12697, fol. 137.

(Matricule, n° 307; — Ms. lat. 12697, fol. 137).

DURAND (Nicolas), né à Saint-Aubin-des-Coudrais, diocèse du Mans, fit profession à Saint-Faron de Meaux, le 31 juillet 1681, à l'âge de 28 ans. Il mourut, le 19 novembre 1704, à Marmoutier. Il figure dans le *Catalogue des auteurs manceaux revu et augmenté* par Dom Liron, mais je ne sais à quel titre, car je ne connais aucun ouvrage de lui.

(Matricule, nº 3288 ; — Ms. fr. 1705, *Catalogue des auteurs manceaux revu et augmenté*, par Dom Liron, fol. 28 vº).

DUVAL (Alexandre), né à Blois, fit profession à Vendôme, le 9 juillet 1662, à l'âge de 19 ans. Il mourut, le 24 octobre 1705, à Corbie. Il a fourni au *Monasticon benedictinum* : *Historiæ regalis abbatiæ Sancti Carilefi Anisolensis compendium*, ms. lat. 12664, fol. 49.

(Matricule, nº 2077 ; — Ms. lat. 12664, fol. 49).

ESPAGNOL (Lambert-Thomas L'), *alias* L'EPAGNOL, né à Reims, fit profession à Saint-Faron de Meaux, le 26 décembre 1639, à l'âge de 19 ans. Il a composé : *La vie, les vertus et les miracles de Saint-Seine, fondateur et premier abbé du monastère anciennement appellée* (sic) *Notre-Dame de la vallée de Sestre en Bourgogne et maintenant Saint-Seine, où il est fait une description de la source du fleuve de la Seine qui est dans les limites de son territoire, ensemble divers degrés d'honneurs que Dieu a procuré en terre à ce saint*, ms. fr. 19560. Il mourut à Orbais, le 19 septembre 1669.

(Matricule, nº 933; — Ms. fr. 19560).

EYME (Étienne-Richard), né à Arles, fit profession à Saint-Melaine de Rennes, le 11 mai 1757, à l'âge de 19 ans. Le lieu et la date de sa mort, arrivée après 1767, me sont inconnus. Il « transcrivit avec la plus minutieuse exactitude plusieurs centaines de chartes d'après les originaux conservés à Marmoutier. »

(Matricule, nº 7562; — L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. I, p. 564).

FABRE (Louis)*. Outre les ouvrages que Dom Tassin a mentionnés dans l'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, Dom Fabre est l'auteur d'un recueil intitulé : *Epitaphes et inscriptions qui se trouvent dans la ville et dans le diocèse d'Orléans*, ms. 461 de la bibliothèque d'Orléans. Il a aussi collaboré avec Dom Gérou, Perdoulx de la Perrière, Polluche, Jousse Poullain, Beauvais, etc., à la *Bibliothèque des auteurs et écrivains des ville, duché et diocèse d'Orléans*. En 1777 il fit imprimer le catalogue des livres de la bibilothèque d'Orléans, « enrichi, dit Septier, de notes savantes qui lui ont mérité la reconnoissance de tous ceux qui cultivent les sciences, et l'honneur d'être cité parmi les premiers bibliographes de son siècle.» Dom Fabre mourut à Orléans, le 11 février 1788.

(Septier, *Manuscrits de la bibliothèque d'Orléans*, p. 27, 244, 246, et 286).

FAYE (André-Joseph), né à Solignac, fit profession à Saint-Melaine de Rennes, le 31 août 1672, à l'âge de 21 ans. Il mourut, le 15 octobre 1699, au monastère de Beaulieu. Il a composé : *Le moyen de vivre content*, ms. fr. 19322.

(Matricule, nº 2888; — Ms. fr. 19322).

FERLUS (François), né à Castelnaudary, fit profession à la Daurade, le 23 décembre 1765, à l'âge de 30 ans. D'après la *Biographie Didot*, il serait né en mai 1748 et entré dans la congrégation de Saint-Maur en 1764; d'après la *France littéraire*, il faudrait reporter sa naissance jusqu'en 1742. Après la Révolution, il acquit le collège de Sorèze, où il mourut le 11 juin 1812. Il était correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques. Ses ouvrages sont indiqués dans la *Biographie*

Didot; les suivants seulement sont antérieurs à la dispersion de la congrégation de Saint-Maur : 1° *Le patriotisme chrétien*, discours prononcé aux États de Languedoc en 1787; Montpellier, 1787, in-8; — 2° *La cour du collège*, Montpellier, 1787, in-8°.

(Matricule, n° 7889; — *Nouvelle biographie générale*, t. XVII, col. 435-436, au mot FERLUS; — Quérard, *la France littéraire*, t. III, p. 107).

FERMAL (Charles-Louis), nommé aussi FERMAT dans les matricules de la congrégation de Saint-Maur, était originaire de Pléboulle, diocèse de Saint-Brieuc. Il fit profession à Saint-Melaine de Rennes, le 20 avril 1721, à l'âge de 20 ans. En 1752, il enseignait à Saint-Florent de Saumur; c'est alors qu'il fit un *Traité de physique*, qui est conservé à la bibliothèque de Tours sous le n° 782 des mss. Il était de nouveau religieux à Saint-Melaine en 1766. Le lieu et la date de la mort de Dom Fermal sont inconnus.

(Matricule, n° 5592; — Ms. fr. 15785, fol. 41; — Dorange, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Tours*, p. 368).

FERRET (François), né à Mazières, diocèse de Poitiers, fit profession à Vendôme, le 28 janvier 1669, à l'âge de 23 ans. Il mourut, le 25 décembre 1721, au monastère de Saint-Jean-d'Angély. Il a collaboré à l'édition des œuvres de saint Hilaire de Poitiers. Son travail intitulé : *Collatio operum S. Hilarii episcopi Pictaviensis editorum per Gillotum apud Nivellium Parisiis 1572 cum manuscripta membrana monasterii Sylvæ Majoris, vulgo la Seauve*, 1684, est dans le ms. lat. 11622, fol. 195.

(Matricule, n° 2603; — Ms. lat. 11622, fol. 195).

FOULLON (Pierre), né à Prez-en-Pail, diocèse du Mans, fit profession à Bourgueil, le 9 mai 1672, à l'âge de

19 ans. Il mourut, le 22 février 1704, à Redon. Il figure dans le *Catalogue des auteurs manceaux revu et augmenté*, par Dom Liron. A ce titre, je lui donne une place parmi les écrivains de la congrégation de Saint-Maur, bien que je ne connaisse aucun ouvrage de lui.

(Matricule, n° 2863; — Ms. fr. 17005, *Catalogue des auteurs manceaux revu et augmenté*, par Dom Liron, fol. 28 v°).

Foulon (Marie-Nicolas) naquit à Marcilly-sur-Saône, le 4 mars 1742, selon la *Biographie universelle*, et en 1740, d'après un état de l'âge des Bénédictins dressé le 16 avril 1790. Il fit profession, le 10 décembre 1759, à Vendôme. Ses principaux ouvrages sont: 1° une *Vie de saint Robert, abbé de Molesme, instituteur de l'ordre de Cîteaux, avec un office propre pour le jour et l'octave de sa fête*, Troyes, 1776, in-8°; — 2° *Prières en forme d'office ecclésiastique pour demander à Dieu la conversion des Juifs et le renouvellement de l'Eglise*, (publiées par Dom Poisson, qui y a ajouté une préface), Orléans, 1778, in-12°. Il fut chargé de rédiger le nouveau bréviaire de la congrégation de Saint-Maur, qui parut en 1787, en 4 volumes. Il résidait alors aux Blancs-Manteaux, où il avait sans doute été attiré par Dom Clément, son parent. Ces deux derniers ouvrages de Dom Foulon se distinguent par un jansénisme outré. L'abbé Grégoire lui attribue encore un traité inédit en faveur du mariage des prêtres; enfin il fit paraître en 1801, une *Histoire élémentaire, philosophique et politique de l'ancienne Grèce*, 2 vol. in-8°. Dom Foulon eut une vie extrêmement orageuse; on peut en voir les détails dans la *Biographie universelle*. Il n'attendit pas que la Révolution le chassât de son monastère. S'étant retiré à Montmorency, il y contracta une union provisoire d'abord, définitive ensuite, avec Marie-Louise-Françoise Marotte du Coudray qui lui donna plusieurs enfants. Huissier au Conseil

des Cinq-Cents, puis au Tribunat et enfin au Sénat. Foulon mourut le 13 juillet 1813.

(Matricule, n° 7676; — Ms. fr. 20850, fol. 31 v° ; — *Biographie universelle*, Supplément, t., LXIV p. 355-357, au mot FOULON; — Quérard, *la France littéraire*, t. III, p. 176).

FOUQUET (Maur)*. *Réflexions sur la censure de la gnomonique par le calcul et par la géométrie*, ms. lat. 11863, fol. 188.

FOUQUIER (Antoine-François), né à Saint-Quentin, fit profession à Saint-Lucien de Beauvais, le 4 juillet 1723, à l'âge de 26 ans. Le lieu et la date de sa mort me sont inconnus. Religieux à Saint-Denis, en 1736, et en 1738 à Saint-Lucien de Beauvais, où il enseignait probablement la théologie, il a laissé : *Tractatus de augustissimo Eucharistiæ sacramento*, ms. lat. 12350.

(Matricule, n° 5724 ; — Ms. lat. 12350).

FOURMAULT (Philippe-François-Emmanuel), appelé à tort FOURNAULT, par l'auteur de la *Biographie saintongeaise* qui lui a consacré une notice, naquit à Arras et fit profession à Saint-Faron de Meaux, le 21 août 1746, à l'âge de 19 ans. Il fut religieux à Saint-Jean-d'Angély. Botaniste habile, il a fait insérer dans le t. IV du *Dictionnaire raisonné universel des plantes*, de Buchoz, p. 238 et suiv., une liste intitulée : *Plantes observées sur la route de Souillac à Saint-Jean-d'Angély* ; une autre relative aux plantes d'Auvergne et une troisième relative aux plantes des environs de Souillac en Quercy, et de Beaulieu en Limousin. Pendant la Révolution, il fut chargé de faire des plantations de pin maritime dans les sables de la Teste, mais il mourut bientôt à la tâche, à une date que nous ne pouvons pas déterminer.

(Matricule, n° 6978 ; — Rainguet, *Biographie saintongeaise*, p. 245 et 246 ; — *Revue d'Anjou*, t. I, 2e partie, p. 51 et suiv.).

Fournereau (Michel-Alexandre), né à Vendôme, fit profession à Saint-Melaine, le 12 juillet 1632, à l'âge de 22 ans. Il mourut, le 8 février 1684, à Saint-Gildas-au-Bois. Il est l'auteur d'une *Histoire de l'abbaye de Saint-Serge-d'Angers*, citée dans le *Discours historique et critique sur les écrivains de l'histoire d'Anjou*, par Pierre Rangeard.

(Matricule, n° 509; — *Revue de l'Anjou*, t. I, 2e partie, p. XIX).

Fumel (Gérard), *alias* Famel et Fimet, né à Plo, diocèse de Clermont, fit profession à la Daurade, le 17 avril 1659, à l'âge de 26 ans. Il mourut à Aniane, le 9 novembre 1684. On a de lui dans le *Monastiron benedictinum : Recueil de la fondation et suite de l'histoire de l'abbaye de Brantôme*, ms. lat. 12663, fol. 134.

(Matricule, n° 1888; — Ms. lat. 12663, fol. 134).

Gaigneron (Yves), né à Beaulieu-les-Loches, diocèse de Tours, fit profession à Saint-Melaine de Rennes, le 24 février 1646, à l'âge de 23 ans. Il mourut, le 20 avril 1686, au monastère de Saint-Florent-le-Vieil. On a de lui : 1° *Histoire de Cormery*, ms. lat. 13901; — 2° une *Chronique de l'abbaye de Cormery*, distincte de l'ouvrage précédent et qui forme le n° 1350 des mss. de Tours; — 3° *Chronicon Bellilocense*, 1685, ms. lat. 12662, fol. 100; — 4° *Dialogue des perfections divines et des bons et des mauvais anges*, ms. fr. 19315; — 5° *Dialogue sur les perfection divines, les anges, le péché originel*, ms. fr. 19274.

(Matricule, n° 1187; — Mss. lat. 13901, et 12662, fol. 100; — Mss. fr. 19315 et 19274; — Dorange, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Tours*, p. 533 et 534).

Galand (Jean-Martial), né à Saint-Julien, diocèse de Tulle, fit profession à Bourgueil, le 30 janvier 1724, et mourut à Notre-Dame de Noyers en 1766. On a de lui : *Histoire ou chronique de l'abbaye royale de Saint-Maur*

de Glanfeuil-sur-Loire, 1748, ms. fr. 18923; — 2° *Histoire des évêques d'Angers*, ibid, p. 261; — 3° *Chronologie des seigneurs de Craon depuis l'an 987 jusqu'en 1738*, ms. fr. 19863 (publiée par M. Nobilleau). Il nous apprend lui-même, ms. fr. 18923, p. 255, qu'il a composé une histoire de l'abbaye de Beaulieu-les-Loches. Est-ce la notice qui est dans le ms. lat. 12797, fol. 158 v° ?

(Matricule, n° 5767; — Mss. fr. 18923 et 19863)

GALLAIS (Jean-Pierre), né à Doué, en Anjou, fit profession, le 20 janvier 1777, à l'âge de 34 ans, d'après une liste des religieux bénédictins dressée le 16 avril 1790; d'après la *Biographie Didot*, il serait né le 18 avril 1756 et mort à Paris, le 26 octobre 1820. Il enseigna la philosophie et composa pendant son séjour dans la congrégation une *Histoire persane*, Paris, 1789, in-8°. On peut voir dans la *Biographie Didot* la liste des nombreux ouvrages qu'il publia par la suite.

(*Nouvelle biographie générale*, t. XIX, col. 286-287, au mot GALLAIS ; — Ms. fr. 20850, fol. 23).

GARREAU (Jean), né à Cautenay, diocèse d'Angers, fit profession à Saint-Faron de Meaux, le 2 juillet 1698, à l'âge de 18 ans. Il mourut, le 10 octobre 1726, à Saint-Denis. On a de lui : *Dissertation sur le pilier tremblant de Saint-Nicaise* [*de Reims*], ms. 28 de la collection de Champagne, fol. 32.

(Matricule, n° 4323; — Ms. 28 de la collection de Champagne, fol. 32).

GENNES (Jean-Baptiste-Marie DE), né à Vitré, diocèse de Rennes, fit profession dans l'abbaye de Saint-Melaine, le 25 février 1727, à l'âge de 19 ans. Religieux à Saint-Vincent du Mans, en 1766, il devint bibliothécaire de cette abbaye. Il a composé : *Concordantia bibliothecæ*

abbatiæ regularis S. Vincentii apud Cenomannos, S. Benedicti ord., congreg. S. Mauri et speculum sive systema scientiarum, etc., en 9 volumes in-folio, qui sont à la bibliothèque du Mans. C'est un système des sciences général et méthodique pour l'arrangement des bibliothèques. Le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale en possède un abrégé en 2 vol., in-quarto, sous les n°s 14835 et 14836 du fonds français, intitulé : *Système des sciences*, qui était dans la bibliothèque de M. Ledru. Il a continué une histoire de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans. Le lieu et la date de la mort de Dom de Gennes sont inconnus. Il vivait encore le 6 avril 1790, car il figure dans une liste de religieux dressée à cette date par Dom Poirier.

(Matricule n° 5948 ; — Mss. fr. 14835 et 14836; — Ms. fr. 15785, p. 6; — Ms. fr. 20850, fol. 37; — *Catalogi librorum manuscriptorum*, etc., col. 287).

GENOUX (Simon)*. *Gallia infulata, benedictinorum natione Gallorum in summos ecclesiæ pontifices, cardinales, patriarchas, archiepiscopos et episcopos assumptorum gesta complectens*, ms. lat. 12738.

GÉRARD (Gilbert), né à Donchery, diocèse de Reims, fit profession à Saint-Remi, le 6 mai 1649, à l'âge de 20 ans. Il mourut, le 15 juin 1690, à Cormery. Le *Monasticon benedictinum* contient de lui : *Historiæ incliti monasterii Sti Pauli Cormaricensis compendium*, ms. lat 12665, fol. 252. En 1690, le 2 février, Dom Gérard écrivait à Michel Germain qu'il avait envoyé autrefois à Paris un abrégé de l'histoire de Noyers, intitulé : *Thesaurus Nuchariensis abbreviatus, seu brevis historia Nuchariensis monasterii*, apologétique pour les anneaux de la Vierge et un plan scénographique du même monastère. M. Delisle croit que c'est le travail qui est dans le ms.

lat. 12681, fol. 110, sous ce titre : *De origine, fundatione et progressu egregii monasterii Beatæ Mariæ de Nuchario, multarumque ecclesiarum ac nobilium familiarum ejusdem pagi brevis narratio, cum sermone apologetico pro annulis beatæ Mariæ Virginis.*

(Matricule, nº 1298; — Ms. lat. 12665, fol. 252 ; — L. Delisle, Préface du *Monasticon gallicanum*, p. XVIII).

GÉRARD (Jean), né à Donchery, diocèse de Reims, fit profession à Saint-Remi, le 29 avril 1647, à l'âge de 20 ans, et mourut, le 17 novembre 1703, à Corbie. On a de lui dans le *Monasticon benedictinum* l'histoire de l'abbaye de Chézy (1670), ms. lat. 12664, fol. 140 et 149. Il est également l'auteur d'une histoire de Ribemont qui est incomplète dans le ms. lat. 12688, p. 275.

(Matricule, nº 1223 ; — Ms lat. 12664, fol. 140 et 149 ; — Ms. lat. 12688, p. 275).

GESLU (Louis), né à la Fère-en-Tardenois, ancien diocèse de Soissons, fit profession à Saint-Faron de Meaux, le 10 février 1691, à l'âge de 19 ans. La date et le lieu de sa mort sont inconnus. Il est l'auteur d'un Bréviaire et d'un Missel pour la congrégation de Saint-Maur, qui forment les mss. lat. 11581-11586. Les deux derniers volumes sont consacrés aux corrections. Il paraît aussi être l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Dessein d'un nouvel office fait à l'usage de l'ordre de S. Benoît*, ms. fr. 19633.

(Matricule, nº 3905 ; — Mss. lat. 11581-11586 ; — Ms. fr. 19633).

GILLESSON (Henri-Bonaventure) a été sans contredit un des religieux les plus actifs et les plus laborieux de la congrégation de Saint-Maur. Aussi a-t-on le droit d'être étonné que Dom Tassin ne lui ait même pas consacré une simple mention dans son *Histoire littéraire*. Cela

tient peut-être à ce que ses travaux sont restés inédits. Né à Courboing, diocèse de Soissons, Dom Gillesson fit profession à Saint-Remi de Reims, le 15 juillet 1632, à l'âge de 23 ans. Il devint plus tard religieux de l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand et s'adonna de préférence à l'histoire de l'ancien diocèse de Soissons. Parmi ceux de ses ouvrages qui sont parvenus jusqu'à nous, il convient de signaler : 1° *Recherches sur les antiquités de la ville de Compiègne,* 1664, en 5 volumes in-fol. qui forment les mss. 24063-24067 du fonds français ; — 2° *Mémorial des antiquités de Soissons*, 1662, en 5 volumes qui forment les mss. 18769-18773 du fonds français ; — 3° *Mélanges historiques sur la ville de Soissons*, ms. fr. 18774 ; — 4° *Livre premier des annales de la très-noble et ancienne ville et cité de Soissons*, ms. fr. 11672, qui devrait être le t. 23 de la collection de Picardie ; — 5° *Histoire de Notre-Dame et de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons*, ms. fr. 18775 ; — 6° *Mémoires touchant la ville de Compiègne*, mss. fr. 19841-19842 ; —7° *Antiquités de la ville de Compiègne*, ms. fr. 18764 ; — 8° *Antiquités de l'église royale de Compiègne*, ms. fr. 18765 ; — 9° *Histoire du très-ancien monastaire de Saint-Crespin-le-Grand-lez-Soissons*, ms. lat. 12777, p. 833 ; — 10° *Mémoires sur Noyon, Compiègne, Beauvais, Soissons, Senlis, Crespi et Château-Thierry*, n° 48 de la collection de Picardie ; — 11° *Mémoire sur Saint-Etienne de Choisy et sur Saint-Jean-aux-Bois*, n° 21 de la collection de Picardie ; — 12° *Abrégé chronologique de l'histoire de France depuis la première origine de la monarchie jusqu'en 1666*, ms. fr. 19569 ; — 13° *Collection de spiritualités, envoyées au R. P. Général en 1664*, ms. fr. 19342 ; — 14° *Recueil de sermons*, mss. fr. 19428-19429 ; — 15° *Mémoires envoyez au R. P. Général en 1664*, ms. fr. 18762. Dom Gillesson mourut, le 5 octobre 1666, au monastère de Saint-Crépin.

(Matricule, n° 510 ; — Mss. fr. 11672 ; 18672-18764 ; 18769-18775 ;

19342; 19428-19429; 19569; 19841-19842; 24063-24067; — Ms. lat. 12777; — Nos 21 et 48 de la collection de Picardie).

GILLOT (René), né à Bar-le-Duc, le 1er janvier 1710, fit profession à Saint-Faron de Meaux, le 31 janvier 1735. Il mourut, le 13 décembre 1787, après avoir été supérieur général de la congrégation de 1772 à 1778. Il collabora avec Dom Hervin et Dom Bourotte à la collection des Conciles de France.

(Matricule, n° 6370; — Ms. fr. 16861, *Nécrologe de Saint-Germain-des-Prés*, p. 198-200).

GINGATZ (Pierre), né à Rennes, fit profession à Saint-Melaine, le 1er février 1662, à l'âge de 21 ans. Il mourut, le 11 février 1713, à Saint-Vincent du Mans. Il a envoyé à Michel Germain, le 10 janvier 1689, sur le prieuré de Lehon, au diocèse de Saint-Malo, des notes qui sont dans le ms. lat. 12679, fol. 1.

(Matricule, n° 2045; — Ms. lat. 12679, fol. 1; — L. Delisle, Préface du *Monasticon gallicanum*, p. xv).

GOUGET (Benoît), *alias* GOUJET, était originaire de Caen. A l'âge de 17 ans, le 30 mars 1718, il fit profession à Jumièges. Le lieu et la date de la mort de ce religieux sont inconnus. Il a composé : *Question politique où l'on examine si les religieux sont utiles à l'Etat*, 1762, in-12. J'ignore si c'est lui ou Dom Marin-Charles Goujet, né à Caen, qui fit profession à Jumièges, le 21 octobre 1714, à l'âge de 18 ans, qui est l'auteur de *Mémoires pour Saint-Michel de Tonnerre*, qui sont dans le t. 44, fol. 103-136 de la collection de Champagne, d'une *Généalogie des comtes de Tonnerre* et d'autres documents sur Tonnerre qui sont dans la même collection.

(Matricule, n° 5435; — Quérard, *La France littéraire*, t. III, p. 424, au mot GOUGET).

(A suivre.)

SUPPLÉMENT

AU CATALOGUE DE MARSAND

C'est en 1835 qu'Antonio Marsand commença à publier son catalogue des manuscrits italiens des bibliothèques de Paris, dont le second et dernier volume parut en 1838 (1). La partie de ce Catalogue consacrée à la Bibliothèque nationale est de beaucoup la plus importante (2) et comprend 896 (3) notices, qui s'appliquent à près de 950 manuscrits. A cette époque les mss. italiens de la Bibliothèque nationale ne formaient pas un fonds distinct, mais étaient disséminés dans différents autres fonds :

(1) *I manoscritti italiani della regia biblioteca parigina.....* Parigi, dalla stamperia reale, 2 vol. in-4°, 1835 et 1838. Le second volume porte en sous-titre : *Volume II° che contiene altresi la descrizione e l'illustrazione de' manoscritti italiani delle tre regie biblioteche* L'ARSENALE, SANTA GENOVEFA, LA MAZARINA.

(2) Tout le premier vol., de 814 pages, et dans le second, 232 pages sur 472.

(3) Le nombre de ces notices se réduit en fait à 891, car cinq mss. ont été par erreur catalogués deux fois ; voy. les notices n° 6 et 696, 7 et 697, 8 et 700, 87 et 709, 1 et 686.

latin, français, supplément français, La Vallière, S[t]-Germain français et latin, Versailles, Missions étrangères, S[t]-Victor, Bouhier, S[t]-Magloire, Baluze, Sorbonne, Lancelot, Oratoire, Corbie, Blancs-Manteaux et Mortemart. C'est en examinant successivement chacun de ces fonds, quelques-uns même à plusieurs reprises, que Marsand fit son travail, laissant aux mss. italiens qu'il cataloguait le numéro d'ordre qu'ils avaient dans le fonds spécial auquel ils appartenaient (1), et se bornant à donner à la série de ses notices une numérotation continue.

En 1860, M. Natalis de Wailly, alors conservateur du département des manuscrits, constitua les fonds étrangers. Le fonds italien, qui dès sa formation, compta 1389 volumes, classés suivant leur format, comprit non-seulement les mss. catalogués par Marsand, mais ceux aussi qui avaient échappé à ses recherches ou qui étaient entrés à la Bibliothèque depuis 1838.

A ce jour, 1[er] juillet 1881, le fonds italien contient 1691 manuscrits ; le nombre des volumes a donc presque doublé depuis l'apparition du catalogue de Marsand, et cependant les érudits qui s'intéressent aux mss. de la Bibliothèque nationale, sont forcés à l'heure actuelle de se contenter

(1) Les erreurs de numérotation sont nombreuses dans le Catalogue Marsand, d'autant que son auteur a souvent reproduit les chiffres des classements antérieurs à l'époque où il rédigeait son travail.

de ce catalogue incomplet, ou doivent consulter sur place au département des mss., l'inventaire manuscrit du fonds italien, qui est souvent par trop succinct; encore cette dernière ressource est-elle refusée à tous ceux qui sont hors de Paris.

Aujourd'hui que l'impression des catalogues et inventaires de la Bibliothèque nationale a reçu une nouvelle impulsion, il ne semblera sans doute pas inutile, en attendant la mise au jour d'un catalogue général du fonds italien, de publier une sorte de supplément au travail d'Antonio Marsand et de donner l'inventaire des mss. de la Bibliothèque nationale qui ne figurent pas dans ce catalogue. Comme cet inventaire est plutôt le *complément* que le *supplément* du Catalogue Marsand, on ne sera pas étonné des interruptions qu'on pourra remarquer dans la numérotation. Cette numérotation n'est autre en effet que celle des mss. du fonds italien; mais elle est intermittente dans notre inventaire, où ne sont mentionnés que les mss. inconnus à Marsand (1); quant aux autres, on pourra toujours retrouver le numéro d'ordre qu'ils portent dans la série actuelle, au moyen d'une concordance que nous dressons pour l'usage particulier du département des manuscrits.

(1) Nous ne faisons pas figurer dans cet inventaire la collection des *Dépêches des ambassadeurs vénitiens*, dont la copie n'est pas encore achevée. Voy. sur cette collection l'*Inventaire sommaire* que nous en avons donné dans le *Cabinet historique*, t. XXIV, catal., p. 259-266 et t. XXV, catal., p. 216-217.

Nous avons fait cet inventaire aussi sommaire que possible, sans négliger cependant de mentionner, avec renvoi au folio, toutes les pièces d'un même ms., quelque nombreuses qu'elles soient et quelque peu importantes qu'elles puissent paraître. Nous avons rétabli et identifié le nom des auteurs partout où nous l'avons pu; quand l'indication était suffisante, nous avons conservé et placé entre guillemets les titres italiens avec leur orthographe de temps et de lieu; quand au contraire nous avons dû composer les titres, nous les avons rédigés en français. Enfin nous avons donné l'âge approximatif des mss., sans oser cependant prétendre que nous ne nous soyons pas quelquefois trompé dans nos appréciations. Ajoutons que nous supposons toujours que les mss. sont écrits sur papier; s'ils sont écrits sur parchemin, nous l'indiquons.

Gaston Raynaud.

INVENTAIRE

DES MANUSCRITS ITALIENS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE QUI NE FIGURENT PAS DANS LE CATALOGUE DE MARSAND

---

7. — « Delli Beneficii ecclesiastici, trattato del P. F. Fulgentio, servita, theologo della republica di Venetia. » — Fol. 150. Recueil de lettres adressées de Venise par F. Paolo Sarpi di Venetia, pendant les années 1608, 1609, 1610 et 1611. — xviie s. (anc. 7241^{2}).

8-11. — Recueil de gravures empruntées à des ouvrages imprimés, et représentant des peintures, sculptures, inscriptions, etc., relatives aux premiers siècles du christianisme. — xviiie s. (suppl. fr. 1952^{1-4}).

Extrait des portefeuilles de l'abbé de Tersan, qui y a joint des notes manuscrites.

12. — « In chiesa di San Pancrazio. » Description des armoiries qui se trouvent dans cette église de Rome. — xviiie s. (suppl. fr. 3605).

14. — Chronique de Florence, par Giovanni Villani (1300-1333). — xvie s. (suppl. fr. 2832).

15. — Chronique abrégée de Florence, depuis la fondation de la ville jusqu'en 1531. — xviie s. (suppl. fr. 2839).

17. — Copies de documents tirés des Archives de Venise, rapportées par Paul de Musset en 1847. — xixe s. (suppl. fr. 3208).

18. — « Lettres du seigneur Louis Vallaresso, ambassadeur de la république de Venise, près Jaques, roy de la Grand Bretagne, depuis l'an 1622 jusques à l'an 1624. » — XVIIe s. (suppl. fr. 5792).

19. — « Relatione di Venetia, fatta da don Alfonso della Gueva, ambasciator del re di Spagna, hora cardinale. » — XVIIe s. (carton 105).

20-21. — « Teatro genealogico delle famiglie nobili milanesi, » par Giamb. Consono. — XVIIIe s. (suppl. fr. 2303^{1-2}).

22-23. — Armorial et généalogies des familles nobles de Gênes. — XVIIe s. (suppl. fr. 2304^{1-2}).

24. — « Noms et armes des familles nobles, vivantes et éteintes, aggrégées au Sénat et à la république de Venise. » — XVIIe s. (suppl. fr. 2305).

25. — « Cronicha delle casade di gentilhuomini veneti, » par ordre alphabétique. — XVIIIe s. (suppl. fr. 2871).

26. — « Cronica » des familles nobles de Venise, par Giovani Carlo Sivos. — XVIIe s. (suppl. fr. 5019).

48. — Procès du cardinal Alberoni, fait à Rome en 1720. — XVIIIe s. (suppl. fr. 4840).

51. — « Voyage de Marco Polo, édition de Florence (1827), avec des notes manuscrites de Klaproth et des extraits d'auteurs orientaux faits par le même et relatifs au texte de ce voyage. » — XIXe s. (suppl. fr. 2720).

52. — Atlas de 13 cartes des provinces et de l'ensemble du royaume de Naples, signées : « Paulus Krtarus, Neap. » — 1634-1636. (suppl. fr. 3809^{18}.)

Aux armes de Philippe IV.

53. — « Statuti della Corte della mercanzia di Firenze, publicati l'anno 1577. » — (suppl. fr. 4915).

57. — Dessins lavés de mors de chevaux avec texte explicatif, signé et daté : « Silvestro Vanzy, ferrarese, anno 1586. » — (suppl. fr. 2718).

65. — Cent onze lettres autographes d'Antonio Canova à Quatremère de Quincy. — 1801-1822. (suppl. fr. 5593).

75.—Dante Allighieri, la Divine Comédie, avec gloses marginales. « Script. per me Franciscum magistri Andree de Urbevetere, sub annis Domini millesimo trecentesimo octuagesimo nono *(sic)*. — (suppl. fr. 2679).

86. — « Literalis expositio super Apocalipsim » de Nicolas de Lire, traduite par Fr. Frederigo di Venecia. — 1409. (anc. 7701²).

108. — « Saggio Rabi Jehuda aven Tibon b''m (ben Moscheh?), che tradusse questo libro da lingua arabica in lingua hebraica, » précédé de « Parole del coregitore » David, provenzale. — XVIIe s. (anc. 7719³·³).

111.— Sanctæ Katerinæ liber divinæ doctrinæ.— Fol. 138. Vita et conversio sancti Pauli. — XVe s. (suppl. lat. 527).

112. — Homélies et Oraisons latines, accompagnées de nombreuses miniatures, commentées en italien et représentant les Vices et les Vertus et les scènes de la vie du Christ. — Fol. 57. Mélanges latins. — Fol. 71. Vie de saint Jean-Baptiste (en italien). — Parchem., XIIIe s. (suppl. lat. 132).

114. — « Imparziale e maturo esame de' fondamenti su quali poggia la Religione cristiana ; opera del professore Carlo Antonio Pezzi. » — XIXe s. (suppl. fr. 2036⁷).

Envoi de l'auteur à la Bibliothèque royale, 6 novembre 1833.

On a joint à ce manuscrit la vie de C. Ant. Pezzi, brochure de G. C[ampi], 1834, in-8°.

115. — Méditations sur la vie de Jésus-Christ. — xive s. (suppl. fr. 5139).

Nombreuses miniatures, dont plusieurs inachevées.

116. — Commentaire sur le Talmud (Voy. Ochoa, *Cat. raz. de los manuscr. esp.*, p. 573). — xvie s. (suppl. fr. 1423).

132. — « Germanico Cesare, per instruttione d'un ottimo Principe sopra li 2 primi libri di C. Tacito, opera politica, distinta in quattro libri, dell' abbate Oraffi, olivetano, teologo del ser^{mo} Principe Rinaldo, cardinale d'Este. » — xviii^{e} s. (suppl. fr. 2461^{2}).

Le premier livre, en double exemplaire, se trouve seul dans ce ms.

133-134. — « Osservationi di Troiano Boccalini sopra gli Annali di Cornelio Tacito. » — xviie s. (anc. 7750^{3-4}).

137. — « Historia della sacra Inquisitione, » par Fr. Paolo Sarpi, servita. — xviie s. (anc. $7719^{2 \cdot 2}$).

150. — « Pièces relatives à la satisfaction exigée par Louis XIV de l'insulte faite au duc de Créquy, son ambassadeur à la cour de Rome. » — xviie s. (suppl. fr. 1991).

151. — Pièces relatives à Pornassio, fournies par le duc de Savoie. — xvie s. (suppl. fr. 2036^{10}).

152. — « Dichiarazione di tutte le acque del territorio e delle nuove bocche di Limena, da me » [Francesco Bacin] « progietatte. » — 1766. (suppl. fr. 2837).

Dessins au lavis.

153. — Relazione di Roma del clar^{mo} Ms. Bernardo Navagero, ritornato ambasciatore dalla Santità di Papa Paolo Quarto. » — Fol. 39. « Discorso notabilissimo di Ms. Gio. Franc^{o} Lottino sopra l'azione del Conclave. » — Fol. 67. « Il conclavista di Ms. Felice Gualterio. » —

Fol. 89. « Lettera scritta dalla S[tà] di Papa Paoio III alla ser[ma] Sig[ria] di Venezia, per il cardinale Amulio. » — Fol. 89 v°. « Risposta della ser[ma] Sig[ria] di Venezia al Sommo Pontefice Pio III. » — Fol. 91. « Discorso di Ms. Gabriello Selvago circa la Lega del Papa e del Re Catholico con li Sig[ri] veneziani per difensione dell' isola di Cipro contro il Turcho, l'anno MDLXX. » — Fol. 97. « Lega di Papa Pio V e del Re Catholico con l'Ill[ma] Signoria di Venezia contr' il Turco. » — Fol. 100. « Discorso notabilissimo a N. Sig[re] Papa Pio V per la santissima Crociata contr' il Turco. » — Fol. 107. « Relazione della caduta del conte d'Olivares, privato della Maestà di Filippo III, re di Spagna. — Fol. 131. « Instruzione al Sacro Collegio de Cardinal per la creazione del futuro Pontefice nella sede vacante per la morte d'Urbano VIII°, l'anno 1644. » — XVII[e] s. (suppl. fr. 2842).

154. — Conseils adressés aux confrères de la mort de Bologne, sur la manière d'exercer leur ministère vis-à-vis des prisonniers. — Suivent des extraits en latin sur la Mort et sur la Vie future, empruntés aux Écritures et aux Pères, avec traduction en langue vulgaire. — XVI[e] s. (suppl. fr. 2845).

155. — Recueil de Conclaves, depuis la mort du pape Clément VII jusqu'à l'avènement d'Alexandre VII (1534-1655). — XVII[e] s. (suppl. fr. 2846).

156. — Relation de la mort de Jean de Britto, jésuite portugais, tué aux Indes le 4 février 1693. — Fol. 5. Pièces diverses, dont quatre en latin, concernant les différends de l'empereur Joseph et du pape Clément XI. — Fol. 30. « Notizie per la venuta della M[tà] del Re di Spagna a Livorno » (juin 1702). — Fol. 46. Bulle du pape Clément XI contre ceux qui refusent d'obéir à la bulle *Unigenitus* (impr. 1718). — Fol. 52. Notes relatives à la

lecture des chiffres. — Fol. 59. « Note metallorum, mineralium et aliarum rerum chimicarum. » — Fol. 61. « Breve notitia dell' Arti del Blasone. » — Fol. 63. « Origine d'Inghilterra. » — Fol. 65. Généalogies corses. — Fol. 66. Pièces relatives à des exécutions faites à Livourne au XVIIe s. — XVIIe et XVIIIe s. (suppl. fr. 2850).

157.— Relation de la mort de Troilo Savelli, décapité à Rome le 18 avril 1592, écrite par le Père jésuite Biondi. — XVIe s. (suppl. fr. 2853).

158. — « Scrittura delli Contraditori sopra l'affare di Adria, letta nel Consiglio Ser^mo di XL... 1776.» — XVIIIe s. (suppl. fr. 2855).

159. — « Delle guerre di Paolo Quarto e Filippo Secondo, di Pietro Nores. » — XVIIIe s. (suppl. fr. 2856).

160. — « Lacrimosi effetti di Morte, canzone... » signée : « Duca Salviati. » — Fol. 6. « Per la conservatione della Santità di N. S. Alessandro VII; alla Beatiss^ma Vergine di Loreto. Oda, » par Berardino Bianchi.—Fol. 8. « Il Monte Santo della Vernia, canzone dell' Arrischiato Intronato... » — Fol. 19. Poème commençant par le vers : « Gia con pompa guerriera. » — Fol. 33. « Sopra la casa de Melosi... » — Fol. 38. « Al Sereniss^mo Sig. Principe Leopoldo di Toscana. » — Fol. 46. Pièce de vers, commençant par : « Mio destin sempre è vario. » — Fol. 49. « Contro l'uso di pigliar l'acciaro medicinale, canzone. » — Fol. 51. Pièce de vers, commençant par : « Mi fan patir costoro 'l grande stento. » — XVIIe s. (suppl. fr. 2857).

161. — Mémoires du cardinal Spada, gouverneur de Rome (1635-1643). — (suppl. fr. 2861).

162. — Copies des dépêches adressées à la cour de

Rome par son légat en Suisse, de 1628 à 1630. — (suppl. fr. 3602.).

Incomplet au comm. et à la fin.

163. — Inventaire du trésor de l'église N.-D. de Lorette. — xviii° s. (suppl. fr. 3938).

164. — Pièces relatives aux différends entre le Saint-Siège, l'Empereur et les communes de France et d'Espagne, de 1708 à 1713. — (suppl. fr. 4000).

Le premier volume manque.

165. — Relation du Conclave qui suivit la mort de Grégoire XV (1623). — (suppl. fr. 4140).

166. — Autre exemplaire de la première partie du n° **7**. — (suppl. fr. 4171).

167. — Copie du Priorista de Florence, faite pour le marquis de Mirabeau (1754).

En tête du volume se trouve un avertissement signé du marquis de Mirabeau, avec quelques lignes de son écriture.

168. — Conclaves pour la nomination des papes : Paul II ; — Fol. 5. Pie IV; — Fol. 13. Paul V; — Fol. 57. Grégoire XV ; — Fol. 189. Innocent X. — (suppl. fr. 4258).

169. — « Vita di Urbano VIII dalla sua puerizia all' assunzione al Ponteficato. » — Fol. 137. « Relazione di tutto il suc[ces]so seguito in Roma e le cause per le quali Papa Alessandro Sesto fece morire il cardinale Battista Orsini nel castel Sant' Angelo. » — Fol. 181. « Successi e morte di D. Paolo Giordano Orsini, e altri signori Orsini, e Vittoria Accoramboni, sotto Sisto V. » — Fol. 249. Vol sacrilège d'hosties à Santa Maria in Trastevere, en 1706. — Fol. 283. « Sentenza di giustizia eseguita in persona di Domenico di Vincenzo, genovese, il di 11 luglio 1703, regnante Papa Clemente XI. » — Fol. 303. « Morte

di Bernardino e Nicolò Missori, fratelli romani, giustiziati in Roma, il di 15 gennero 1685, nel Pontificato di Papa Innocenzo XI... » — Fol. 358. Condamnation à mort de Pietro Lunetti, assassin du cardinal Foschi. — — Fol. 380. « Relazione della priggionia e morte e delitti commessi da Bernadino e Nicolò Missori decapitati su la piazza di Ponte S. Angelo... descritta dalla signora marchese de Massimi, moglie del Vice-Castellano. » — Cop. XIXe s. (suppl. fr. 4263).

Notes en français d'Henri Beyle.

170.— « Origine delle Grandezze della famiglia Farnese. » — Fol. 21. « Esecrabil delitto punito nella persona di Giulio Garzoni. » — Fol. 44. « Accuse, processo e morte del signor Guido Franceschini e suoi socii per l'omicidio et assassinio commesso in persona di Comparini, sua moglie e figlia, e accidenti secreti nel pontificato d'Innocenzo XII. » — Fol. 110. « Breve racconto della vita, delitti e morte dell' abbate Rivarola, genovese, decapitato nella piazza di Ponte S. Angelo, regnante Papa Innocenzo Undecimo. » — Fol. 140. « Relazione dell' assassinio commesso in persona di monsignor Francesco Zeccadoro, prelato delle cifre latine nel Palazzo Vaticano, da Mattia Trojano, suo cameriero. » — Fol. 170. « Relazione del caso seguito in Roma in persona di monsignor Magalotti, governatore di Roma, ucciso da Giulano Cesarini, confaloniere di S. Chiesa. » — Fol. 192. « Relazione della morte del Pietro della Mastillara, detto il Paleogo, che doveva brugiarsi in Campo di fiori, nel pontificato di Gregorio XIII. » — Fol. 212. « Caso occorso a Don Ranucio Farnese, duca di Parma, condannato a morte da Papa Sisto Quinto, et come fosse liberato dal cardinal Farnese, suo zio, colla relegazione di tutti gli orologi di Roma. » — Fol. 234. « Relazione della condanna di due prelati, monsignor Bellocchio e

monsignor Gualterucci... » — Fol. 248. « Decapitazione del Prencipe di Sans, ordinata dalla Giunta, catturato da Giulio Pezzola del Borghetto, capo bandito la notte di Natale l'anno 1640. » — Fol. 274. « Taglia e testa di monsignor o monsieur il cavalier Ruzé, cavallerizzo dell' ambasciatore di Francia, marchese di Covré, condannato dal tribunale del Governo per avere levato Giulio Bianconi dalle mani de' birri, quando andava con gl' altri galeotti in galera. » — Fol. 298. « Relazione della morte del monsignor Gio. Giacomo Amadio, referendario dell' una e l'altra segnatura, seguita nelle carceri di Torre di Nona... nel pontificato di Urbano Ottavo. » — Fol. 314. « Relazione dell' esecuzione di giustizia, comandata da Papa Urbano VIII, l'anno 1638... » — Fol. 340. « Esecuzione di giustizia, ordinata da Papa Innocenzo Decimo, contro il duca di Valenze, ambasciatore del Re Cristianissimo, e come eseguita nel suo palazzo. » — Fol. 376. « Relazione della morte del marchese Riginaldo Monaldeschi, seguita nel pontificato di Alessandro Settimo. » — Fol. 398. « Decapitazione dell' Illmo et Eccmo signor protomedico Gio. Tomassini, lettor di sapienza, et esaminatore, seguita nel pontificato di Alessandro Settimo. » — Fol. 440. « Relazione dell' esemplar giustizia, seguita in Roma, nel pontificato di Alessandro Settimo, contro li fabbricatori e dispensatori... » — Fol. 468. « La Galleria di Zagnoni, » en vers. — Cop. XIXe s. (suppl. fr. 4264)

Notes d'Henri Beyle, qui a donné au volume le titre de *Causes célèbres de Rome vers 1600.*

171. — « Atto di vendetta commesso dal cardinale erltobrandini in persona di Girolamo Lombardi, cavaliere romano. » — Fol. 48. « Relazione de delitti, e morte fatta dare a Girolamo Biancinfiore, cavalier fio-Antino, decapitato in Roma, per condanna e sentenza

data da Papa Leone X, l'anno 1528. » — Fol. 92. « Condanna di morte, eseguita in persona di Ferrante Pauletto, capuano, e di Antonio Ricci, suo compagno, palermitano, nel pontificato di Clemente VII. » — Fol. 106. « Relazione dell' omicidio funesto, seguito in persona del Principe Savelli, nella terra dell' Ariccia, l'anno 1536... » — Fol. 127. « Atto di crudele vendetta esercitata dall' Ariberti, cavaliere milanese, l'anno 1546. » — Fol. 134. « Successo occorso in Castro, città del duca di Parma, nel monastero della Visitazione fra l'abbadessa del medemo et il vescovo di dª cità, l'anno 1572... » — Fol. 171. « Relazione della morte di Raimondo Orsini, Silla Savelli et Ottavio Rusticucci, cavalieri romani, uccissi in rissa da birri, nel pontificato di Gregorio XIII. » — Fol. 194. « Relazione della morte seguita in Roma di Felice Peretti, e di Vittoria Accoramboni seguita in Padova, con il castigo data dalla Republica agl' uccisori della medesima » (27 décembre 1585).— Fol. 261. « Relazione della morte di Giorgio Piknon, irlandese, tenagliato e poi brugiato sulla piazza di Ponte S. Angelo in Roma, l'anno 1595. » — Fol. 271. « Relazione de delitti e morte seguita di Troilo Savelli, decapitato in Roma per ordine del Pontifice Clemente VIII. » — Cop. 1833. (suppl. fr. 4266.)

Notes, préfaces et corrections de la main d'Henri Beyle qui a donné à ce volume le titre de *Rome en 1550, ou Recueil de pièces qui montrent la manière de penser et d'agir dans les affaires de la vie privée à Rome, vers 1550.*

172. — « Relazione della morte di un chierurgo detto Honi Siciliano, giustiziato in Roma, per aver preso quattro moglie... l'anno 1588. » — Fol. 21. « Relazione della morte di Marc Antonio Massimi, giustiziato in Roma nell'anno 1599... per aver dato il veleno al signor Marchese Luca, suo fratello. » — Fol. 57. « Racconto veridico della morte di Giacomo e Beatrice Cenci e di

Lucrezia Petroni Censi, loro madrigna, messi a morte per patricidio in Roma... 1599, » et pièces relatives à cette affaire. — Fol. 141. « Odio concepito e vendetta eseguita dal candinale Altobrandino contro Onofrio Santacroce. » — Fol. 157. « Notificazione di una guistizia seguita nella persona di Onofrio Santacroce... per aver acconsentito al mutricidio fatto da Palolo, suo fratello.... 1601. » — Fol. 175. « Abjura e morte di Giacinto Centini... che voleva dar morte al sommo Pontefice Urbano VIII.... 1636. » — Fol. 216. Lettre de Giacinto Centini à son oncle le cardinal Centini. — Fol. 223. « Relazione dell'omicidio seguito in persona del conte Fiume da Cesena... 1665. » — Fol. 240. « Fatto curioso seguito tra Luigi XI, re di Francia e li Genovesi. » — Fol. 244. « Sentenza di morte eseguita in persona di Dom° di Ludovico, in Roma.... 1665. » — Fol. 255. « Relazione... del bombardamento... di Genova da Luigi XIV... 1684. » — Fol. 289. « Edificii rovinati dalle bombe gettate da Francesi nella città di Genova, l'anno 1644. » — Cop. 1833 (suppl. fr. 4267).

Notes d'Henri Beyle, qui a donné au volume le titre d'*Historiettes Romaines ou Rome vers 1600.*

173. — Volume contenant des pièces relatives au procès du cardinal Carafa, 1561 : Fol. 10. Récit de sa mort. — Fol. 178. Extrait du sommaire du procès. — Fol. 182. Détail des chefs d'accusation (en latin). — Fol. 184. Sommaire des interrogatoires. — Cop. XIXe s. (suppl. fr. 4268).

Notes d'Henri Beyle.

174-178. — « Vita di D. Ruggiero, scrita da lui stesso. » Le n° **178**, outre la fin de la vie de D. Ruggiero, contient :

Fol. 277. « Relazione della Republica che i religiosi gesuiti delle provincie di Portogallo e di Spagna hanno

stabilita ne'dominii oltramontani delle due monarchie.... » — Fol. 321 « Compozione del conte Enrico Trivelli, napoletano, decapitato a Ponte S. Angelo li 23 gennajo 1739... » — Fol. 339. « Relazione della morte di Giacomo e Beatrice Cenci e di Lucrezia Petroni Cenci in Roma... 1599. » — Fol. 395. « Relazione della morte di Troilo Savelli, barone romano... » — Fol. 421. « Relazione della vita e costumi di papa Clemente Ottavo, il quale fece decapitare Troilo Savelli... » — Fol. 443. « Anno secondo di Sisto V, nel quale fece spiccare il tenore delle sue segnalate, non men che applaudite, giustizie. » Cop. XIX[e] s. (suppl. fr. 4269 [1-5].).

179. — « Chiara o aneddoti segreti del secolo XVI, pubblicati da G.. M.. » (Copie d'imprimé). — Fol. 88. « Indice delle materie che si contengono in questo tomo, spettanti al Pontificato de Giulio III e Paolo IV. » (Aucune des pièces mentionnées dans cette table ne se retrouve dans le ms., sauf la suivante :) Fol. 99. « Relazione di M[r] Bernardo Navagiero, tornato dall'ambasciaria di Roma l'anno 1558, che fu poi cardinale. » — Fol. 265. Certificat de bonne conduite durant la campagne du Mincio, délivré à Henry de Beyle, le 13 août 1805. — Cop. XIX[e] s. (supp. fr. 4270).

Préface d'Henri Beyle.

180. — « Vita o sia notizie istoriche della nascità, vita e morte di Sisto V, fedelmente copiate da un manoscritto esistente nella biblioteca Vaticana e composto dal cardinal Gabriele Paleotti, arcivescovo di Bologna. » — Cop. XVIII[e] s. (suppl. fr. 4664).

181. — « Conclave dell' anno 1623, nel quale fu messa la prima volta in uso la bolla dell' elettione publicata da Gregorio XV, e fu creato Sommo Pontefice il card[l] Maffeo Barb[erin]o, detto Urbano VIII. » — XVII[e] s. (suppl. fr. 4970).

192. — « Diario di diverse cose notabili successe nel mondo, l'ultimo anno del Pontificato di Papa Paolo Quarto... » — xvie s. (suppl. fr. 4971).

193. — Deux bulles des Papes Grégoire XIII et Paul V, confirmant les traités passés avec les protestants d'Avignon et du comtat Venaissin. — Fol. 2 v°. Premier traité en 42 articles (Nîmes, 8 novembre 1578). — Fol. 18 v°. Second traité en 40 articles (Avignon, 1er juin 1589). — Fol. 30. « Articoli super quibus unanimiter conventum et concordatum fuit inter deputatos sanct^{mi} Pontificis et deputatos Regis, continentes declarationem.. et modificationem trantatus Nemausis.., » 1613. — Fol. 37. Acte (en latin) du recteur pontifical du comtat Venaissin remettant en vigueur les dispositions de la « paix de Paris » contre les hérétiques (Carpentras, 1540). — Fol. 53. Rapport fait en italien au cardinal Rusticucci sur la situation d'Avignon et du comtat Venaissin (31 mai 1585). — Minutes xvie s. (anc. 9887).

194. — « Conclave Carpentoractense, auctore Josepho Maria Suaresio, episcopo vasionensi, » après la mort de Clément V (en latin). — Fol. 8. Lettre en français annonçant la mort du pape Paul IV. — Fol. 10. Conclave du pape Grégoire IV (en français). — Fol. 43. « Extrait du conclave du siège vacant du pape Innocent IX, pour la création du pape Clément VIII. » — Fol. 47. Conclave de Grégoire XV. — Fol. 71. « Scrittura intorno all' elettione... del cardinal Lodovisio, » (Grégoire XV). — Fol. 179. « Raguaglio del succeduto in Roma dalla venuta del signor cardinale Medici... » (7 août 1644). — Fol. 185. « Discorso sopra il futuro conclave.., » durant la maladie d'Urbain VIII (1644). — Fol. 233. « Discorso sopra tutti i cardinali del sacro collegio divisi in diverse fattioni, loro imprese et altre osservationi degne da considerarsi » (1275 ou 1276). — Fol. 265. « Raguaglio d'al-

cune cose notabili seguite doppo la morte di Urbano Ottavo, con un breve discorso sopra li cardinali papabili. » — Fol. 277. Conclave d'Innocent X, le 15 septembre 1644. (Cette relation est attribuée au cardinal Gilles Albornoz). — Fol. 349. Relation du même conclave, attribuée au cardinal Alexandre Bichi. — Fol. 377 et 413. Récit en deux lettres du même conclave, attribué au cardinal François Rapaccioli. — Fol. 443. Copie d'une lettre au roi du marquis de St-Chamont (en français). (Rome, 12 octobre 1644). — Fol. 443. « Copie de la lettre escritte par le Roy à M. le marquis de St Chamond, son ambassadeur extraordinaire à Rome, » (en français). (Fontainebleau, 11 octobre 1644). — Fol. 444. « Copie de la lettre escritte (en français), par Mr l'ambassadeur [le marquis de St-Chamont] au cardinal Anthonio » [Barberini]. (Rome, 25 octobre 1644). — Fol. 444. « Copia della lettera del cardinale Antonio [Barberini] a la lettera del signore marchese de St Chamond, ambasciator della sua Maestà. » — Fol. 445. Retation du marquis de St-Chamont (en français). — Fol. 445. « Déclaration du marquis Sto Vito [Alfonso Theodoli]. (In Roma, li 16 ottobre 1644) ». — Fol. 445 v°. Nouvelle pièce justificative du marquis de St-Chamont, en français. — Fol. 447. « Difesa dell' Emmmo [cardinale] Sacchetti di Giulio de gl' Oddi suo auditore. » — Fol. 449. Conclave d'Alexandre VII, par le cardinal Bernardino Spada. — Fol. 494. « Lettre à un seigneur de la cour sur la promotion de N. S. Père le Pape Alexandre VII, » (impr. français), par le sieur de Ceriziers, aumônier du roi, 1655. — XVIIe siècle (anc. 10034 [11]).

200. — « Memorie ed Annali del Pontificato di Sisto V. » — XVIIIe s. (anc. 10036 [7]).

203. — « Conclave di Papa Pio Quarto. » — Fol. 17. « Conclave di Papa Pio Quinto. » — Fol. 51. « Conclave

nel quale fu creato Paolo Quarto. » — Fol. 69. « Conclave dove fu creato N. S. Papa Gregorio XIII. » — Fol. 81. « Conclave di Papa Marcello Secondo. » — Fol. 99. « Discorso della Republica di Genova. » — Fol. 114. « Discorso alla Republica di Genova dalli Nobili... 1525. » — Fol. 122. « Copia d'una lettera del Gran Duca di Toscana, scritta al signor Giov. Andrea Doria,... essortando alla pace... » — Fol. 123 v°. « Risposta del signor Gio. Andrea Doria... » — Fol. 129. « Lettera del signor Gio. Andrea Doria... 1515... » — Fol. 132. Deux lettres écrites au pape Grégoire XIII, en 1572, l'une par le roi de Navarre, Henri de Bourbon, l'autre par le prince de Condé. — Fol. 137. « Privata et secreta capitula, » adressés aux cardinaux, pour l'élection de Clément VII (en latin). — Fol. 168. « Relatione dell' Eccellent^{mo} signor D. Filippo Pernisten, imperiale ambasciatore della Maestà cesarea al Gran Principe di Moscovia, l'anno 1579. » — Fol. 192. « Relacion de el viage que hezimos alla China desde la ciudad de Manila en las yslas del Poniente, el anno de 1575 por mandado y con acuerdo de Guido de Tabazares, governador y capitan general que a la sazon era en estas yslas Philippinas » [en espagnol]. — Fol. 289. Copies de correspondances diplomatiques qui vont jusqu'au fol. 351, et dont voici le détail : « Monsr della Casa all' arcivescovo di Consa, nuntio di N. S. Paolo Papa Quarto alla corte dell' Imperatore, l'anno 1555 » ; — Fol. 291 v°. Al duca di Urbino » (15 août 1555) ; — Fol. 292. « Il cardinal Carrafa, instruttione data al capitan Lorenzo Guascone » ; — Fol. 293 v°. Deux lettres du cardinal Carrafa, l'une « al capitan Lorenzo Guascone » (17 août 1555), l'autre au duc de Ferrare (10 septembre 1552) ; — Fol. 294. « Il cardinal Carrafa, instruttione data a Ms. Gio. Andrea d'Abgubbio » (10 septembre 1555) ; — Fol. 297. « Il cardinal Carrafa al Re Christianissimo » (14 septembre 1555) ; — Fol. 297 v°.

« Il cardinal Carrafa alla Regina » (même date) ; — Fol. 298. « Al Contestabile » (même date) ; — Fol. 298 v°. « Capitolo d'una lettera [du cardinal Carrafa] al nuntio di Francia » (14 septembre 1555) ; — Fol. 299. « Il cardinal Carrafa, instruttione data al signor Anibale Ruccellai » (même date) ; suit un « Memoriale », donné au même personnage ; — Fol. 310 v°. « Monsr della Casa al signor Anibale Ruccelai » (15 septembre 1555) ; — Fol. 311. « Il cardinal Carrafa al Re Christianissimo » (20 septembre 1555) ; — Fol. 311. « Il cardinal Carrafa al Contestabile » (même date) ; — Fol. 311 v°. « Monsr della Casa al signor Anibale Ruccellai » (même date) ; — Fol. 313 v°. « Il cardinal Carrafa al duca di Ferrara » (25 septembre 1555) ; — Fol. 314 v°. « Al cardinal di Ferrara » (même date) ; — Fol. 315. « Il cardinal Carrafa al signor Anibale Ruccellai » (même date) ; — Fol. 316 v°. « Al medesimo » (1er septembre 1555) ; — Fol. 319. « Il cardinal Carrafa al Contestabile » (même date) ; — Fol. 319 v°. « Il cardinal Carrafa al signor duca di Ferrara » (deux lettres à la même date) ; — Fol. 320 v°. « Il cardinal Carrafa al Re Christianissimo » (14 octobre 1551) ; — Fol 321 v°. « Il cardinal Carrafa alla Regina » (même date) ; — Fol. 322. « Il cardinal Carrafa al Contestabile ». — Fol. 322 v°. « Il cardinal Carrafa a Madama di Valentinois » ; — Fol. 323. « Il cardinal Carrafa al cardinal di Loreno » (14 septembre 1555) ; — Fol. 323 v°. « Il cardinal Carrafa al duca di Ghisa » ; — Fol. 324. « Al signor Anibale Ruccelai Monsr della Casa » (13 octobre 1555) ; — Fol. 343. « Il cardinal Carrafa al Re Christianissimo » (15 décembre 1555) ; — Fol. 343 v°. « Il cardinal Carrafa alla Regina » ; — Fol. 344 v°. « Al Re Christianissimo » ; — Fol. 345. « Il cardinal Carrafa al Contestabile » ; — Fol. 346. « Il cardinal Carafa al cardinale di Loreno » (21 janvier 1556) ; — Fol. 347. « Instruttione data al duca di Somma » (22 janvier 1556). — Fol. 352. « Relatione dell' infermità

et morte di Pio V° et d'altri particolari. » — Fol. 362. « Informatione della qualità di Papa Pio Quinto et delle cose che da quello dependono... » — Fol. 371. « Avertimenti dati al Cardinal Farnese nella sede vacante di Papa Paolo Terzo. » — Fol. 385. « Avertimenti dati al cardinale Farnese di Papa Paolo Terzo, nella sede vacante. » — Fol. 416. « Relacion de el viage que hezimos a la China, nuestro hermano fr. Pedro de Alfaro con otros tres frailes de la orden de el seraphico Padre S. Francisco de la provincia de S. Joseph, en el año de el S^or^ 1579, fecha por mi, fr. Augustin de Tordesillas, testigo de vista de todo lo que aqui va escrito » (en espagnol). — Fol. 462. Bataille navale entre la flotte de Philippe Strozzi et celle du roi Philippe II d'Espagne. — xvie s. (anc. 10043[1]).

213. Conclave fait à la mort de Grégoire XV pour l'élection d'Urbain VIII. — Fol. 81. « Ragioni per le quali gli eminentissimi sig^ri^ Cardinali della Congregatione di Stato devono persuadere a Nostro Signore il ricevere l'Ecc^mo^ Monsig^r^ vescovo di Lamego [Michel de Portugal], come ambasciatore d'obedienza del ser^mo^ D. Gio[vanni] Quarto, re di Portogallo, alla Santità sua. » — Fol. 123. Droits du roi d'Espagne sur le Portugal (mémoire en latin). — Fol. 157. « Memorial que el marques de Castel Rodrigo presentó a su Mag^d^ en 29 de henero, 1642 » (en espagnol). — Fol. 163. « Breve relatione delle difficoltà frapostesi nel radunare il congresso in Colonia avanti l'Em^mo^ Sig^r^ Card^l^ Ginetti, legato de latere, 1637-1639. » — Fol. 233. « Instruttione al Sig^r^ Card^l^ Ginetti, destinato legato de latere dalla Santità di Papa Urbano Ottavo, per trattar la pace universale nel congresso di Colonia. » — xviie s. (anc. 10048[3]).

218. — Copie de lettres émanant de la congrégation des rites et adressées à des archevêques et évêques

d'Italie, du 3 septembre 1577 au 18 décembre 1582. — xvie s. (anc. 10053^{5}.)

Ce ms. porte la signature de Ballesdens.

222. — « Notice sur quelques graveurs de caractères d'imprimerie et sur quelques fonderies d'Italie, par Bodoni, de Parme, précédée d'une « Note des spécimen connus de caractères d'imprimerie qu'on peut se procurer en différentes villes d'Italie. » — xixe s. (carton 2284).

Le texte est écrit en français et en italien.

223. — « Relazione della corte di Roma e de riti da osservarsi in essa, et de suoi magistrati et offitii, con la loro distinta giurisditione. » — xviie s. (anc. 10068^{2}.)

224. — Autre exemplaire du n° **223**. — xviie s. (anc. 10068^{4}.)

Il y a une table au commencement.

225. — Autre exemplaire du n° **223**. — Fol. 114. Détails complémentaires de l'ouvrage précédent et relatifs à ce qui se passe lors de la mort d'un pape (il s'agit ici plus particulièrement de la mort de Clément VIII) et lors de la mort d'un cardinal. — Fol. 126. « Relatione della Republica di Venetia, fatta dal marchese di Bedmar, ambasciatore cattolico presso la sereniss^{ma} Republica di Venetia. » — Fol. 246. « Relatione fatta nel senato veneto, alli 22 di novembre 1623, dall' Eccel^{mo} signor cavaliere Raniero Zeno, ser^{mo} principe. » — Fol. 351. « Instruttione data dal marchese di Bedmar, già ambasciatore cattolico in Venetia a D. Luigi Bravo suo successore, circa il modo col quale si doverà governare nella sua ambasciatoria. » — Fol. 372. « Discours sur la légation du cardinal Barberin en Espagne. » xviiie s. (anc. 10068^{55}).

226. — « Relatione del clar^{mo} signor Marin Cavalli,

ritornato ambasciatore dal duca Emanuel Filiberto per la Ser^{ma} Republica di Venetia. » — Fol. 83. « Relatione del clar^{mo} signor Francesco Molino ritornato ambasciatore da Savoia per la Ser^{ma} Republica di Venetia, l'anno 1576. » — Fol. 119. « Relatione del clarissimo signor Francesco Barbaro, ritornato ambasciadore dal serenissimo signore duca di Savoia per la Serenissima Republica di Venetia. » — XVIIe s. (anc. 10069^{4}).

232. — Résumé des guerres soutenues par le Saint-Siège de 1494 à 1557, avec des considérations sur l'opportunité et les moyens de défendre les États de l'Église. — XVIIe s. (anc. 10416$^{2\cdot 2}$).

240. — Notes succinctes sur un projet de gouvernement de la Savoie et du Piémont, qui semblent avoir été rédigées à l'avènement de Victor Amédée II, sous la régence de Marie-Jeanne de Savoie (1675). — Les différents chapitres de ce ms. portent les titres suivants : « Governo. — Finanze et Avanzi. — Acquisti e Megliuramenti. — Camera e Conti. — Nota de Contabili. — Patrimonio e Corona. — Forti. — Religione. » — XVIIe s. (suppl. fr. 3601).

241. — Recueil de pièces poétiques, archéologiques et historiques, écrites en français et en italien, se rapportant à la Ligurie et surtout à la ville d'Albenga, le tout compilé par l'abbé Alessandro Costa. — XVIIe s. (suppl. fr. 5814).

242-244. — « Liguria sacra, » histoire ecclésiastique de cette province jusqu'en 1775, par le Rév. Francesco Maria Accinelli. — XVIIIe s. (suppl. fr. 5816-5818).

Le 3e volume est un supplément. — Des tables détaillées sont à la fin des 2e et 3e volumes ; ce dernier a aussi des planches.

253. — « Relatione delle cause d'Italia nel anno 1611. » — XVIIe s. (anc. 10061$^{5\cdot 5}$).

Incomplet à la fin.

254. — « Relatione dell'Italia, fatta a 23 di settembre 1643 » (description des différents États de l'Italie). — Fol. 51. « Relatione della città di Roma, del 1641. » — Fol. 135. « Relatione copiosissima del regno di Cipri, del signor Ascanio Savorgnano. » — Fol. 205. « Relatione della gran città di Constantinopoli. » — Fol. 305. « Relatione dello stato della Cristianità di Pera e Constantinopoli obediente all Sommo Pontefice romano, » (divisée en 17 chapitres). — Fol. 410. « Descrittione dell'isola di Malta, con l'assedio di Solimano. » — XVIIe s. (anc. $10068^{2\cdot 2}$).

255. — « Relatione di Roma, di M. Bernardo Navigero, ambasciatore... di Venetia sotto Paolo Quarto. » — Fol. 278. « Sanctissimo D. N. Papæ, Urbano VIII, in ecclesia Dei præsidi, planctus catholicus juris gentium, pro legatione serenissimi ac potentissimi principis Johannis IV, regis Lusitaniæ, contra Castellanorum calumnias » (en latin). — Fol. 314. « Ragioni par le quali gl'Emin^mi Sig^ri Cardinali della Congregatione di Stato devono consegliare Nostro Signore a ricevere Ecc^mo Monsr vescovo di Lamego, ambasciatore di obedienza del Seren^mo D. Giovanni IV, re di Portugallo, appresso la Santità d'Urbano Ottavo » (voy. plus haut le ms. n° **212**, fol. 81). — Fol. 370. Réponse du roi d'Espagne (en latin). — Fol. 418. « Stabilimento fatto nelle Corti delli tre stati delli regni di Portugallo, sopra l'acclamatione, restitutione e giuramento delli medemi regni al potentissimo re D. Giovanni, il Quarto di questo nome. » — Fol. 456. « An regnum Portugalliæ habeat jus mittendi legatos ad principes externos » (en latin). — Fol. 464. « Memoriale dato a Nostro Signore Innocentio X°, per parte del regno di Portugallo. » — Fol. 474. « Discorso sopra l'antica monarchia francese, sua declinatione, dritti e pretensioni che tiene sopra l'Imperio. » — Fol. 508. « Lettera sopra

il raggionamento che fece l'Imperatore Carlo Quinto l'anno 1536, venendo da Tunesi, in presenza di papa Paolo Terzo e Cardinali. » — Fol. 532. « Ragioni, in forma di memoriale, rappresentate da Don Giovanni Chiumazzero e Carillo, ambasciatore di sua Maestà Cattolica alla Santità di N. S. Papa Urbano VIII, contro la pretensione del vescovo di Lamego. » — xviie s. (anc. 10077^3).

269. — Recueil de quelques lettres de Fra Paolo Sarpi de Venise à M^r de l'Isle Grotot (27 mai 1608-9 décembre 1610). — Au fol. 43, se lit une épître en vers latins adressée à Mr Gillot, conseiller à la cour de Paris. — xviie s. (carton 2329).

Un certain nombre de ces lettres ont une partie chiffrée et sont signées : Pietro Giusti.

270-271. — « Storie fiorentine, dell'anno 1527 all'anno 1538, descritte da Benedetto Varchi.., » ouvrage dédié au duc Cosme de Medicis. — xvie s. (suppl. fr. 2840^{1-2}).

272-273. — Histoire des ducs de Florence de la maison de Médicis (1510-1737). — A la suite du second volume on trouve : 1° le testament avec codicilles d'Anne-Marie-Louise, électrice palatine et grande princesse de Toscane (1739-1743) ; — 2° une pièce en vers latins adressée à cette princesse par le Dr Gio. Francesco Gori ; 3° le testament d'Eléonore de Gonzague, princesse de Toscane. — xviiie s. (suppl. fr. 2841^{1-2}).

274. — Chronique de Florence par Gino di Neri Capponi (1405-1420), suivie des souvenirs de Gino Capponi arrivé à la vieillesse (1420) et d'une instruction donnée en 1413 par les Dix de Florence à Guido Capponi, alors ambassadeur de Florence à Venise. — xviie s. (suppl. fr. 2848).

275-276, 276 A-**276** B. — Recueil de copies faites

en Italie par Giuseppe Canestrini et utilisées par M. Abel Desjardins pour son ouvrage des *Négociations de la France avec la Toscane.* — XIXe s. (suppl. fr. 5508-5509, pour les deux premiers volumes).

277. — «... Descrizzione e verificazione di tutte l'Intrate e Rendite cosi de la republica [di Siena], come anco delle comunità delle terre del dominio senese, sotto la protezione del Re cristianissimo, » (1558). — XVIe s. (anc. 7057³⁰).

292. — « Relatione della Congiura contro Pier Luigi Farnese, duca di Parma e Piacenza, » (1547), écrite en 1595 par Giuliano Gozelini. — XVIIe s. (carton 525).

293. — Correspondances diplomatiques, dépêches du doge Giuseppe Maria et autres pièces, toutes relatives à l'intervention de la France dans les affaires de Gênes, durant l'année 1747. — XVIIIe s. (suppl. fr. 1420).

294. — « Annali della Republica di Genova, di Antonio Roccatagliata, dall'anno 1581 sino all'anno 1608, » en huit chapitres. — XVIIe s. (suppl. fr. 5813).

On lit en tête une note sur les propriétaires successifs de ce ms.

296-297. — 1er vol. — « Del re Alfonso Primo. — Fol. 29. « Degli amori di Ferdinando. » — Fol. 43. « Degli amori di Alfonzo secondo. » — Fol. 57. « Di D. Alfonzo et di D. Sangia d'Aragona, duca di Valentino et altri. » — Fol. 73. « Di D. Giovanni Ventimiglia e di D. Eleonora Macedonia. » — Fol. 81. « Di D. Beatrice d'Aragona. » — Fol. 89. « Di Laura Gentile. » — Fol. 97. « Di D. Isabella d'Aragona, duchessa di Milano e di Bari, e di Bona Sforza, sua figlia. » (La suite est au fol. 85). — Fol. 123. « Di Ercole d'Este e Costanza di Capua. » — Fol. 149. « Di D. Giovanni Antonio Tomacello. » — Fol. 157. « Di D. Antonio Bologna colla duchessa d'Amalfi. » — Fol. 181. « Di Col'Antonio Brancaccio et altre curio-

sità. » — Fol. 191. « Della morte di Giacomo Sanseverino, conte della Saponara e suoi fratelli. » — Fol. 201. « Di Giulia Caracciolo. » — Fol. 217. « Di D. Pietro di Toledo e di donna Vincenza Spinelli. » — Fol. 231. « Di Paolo Poderico. » — Fol. 237. « Del duca e duchessa di Palliano, Marcello Capece e Diana Brancaccio. » — Fol. 275. « Di Fabrizio Muscetolla. » — Fol. 283. « Di Marco Antonio Palagano. » — Fol. 289. « Degli amori di D. Giovanni d'Austria in Napoli. » — Fol. 299. « Di Giacomo Caracciolo. » — Fol. 309. « Di D. Carlo, conte di Montemiletto. » — Fol. 315. « Di don Giovanni Battista Lomellini. » — Fol. 321. « Di D. Elena del Tufo. » — Fol. 331. « Di D. Beatrice Moccia. » — Fol. 337. « Di D. Antonio della Quadra. » — Fol. 343. « Di D. Maria d'Avolos, principessa di Venosa, con Fabrizio Caraffa, duca d'Andria. » — Fol. 361. « Di D. Roberta Caraffa. » — Fol. 377. « Di D. Vencenzo Blanco o Blanchi. » — Fol. 385. « Della miserabile morte di... Ciccio Coppola. » — Fol. 399. « Delli Vergas Gaetani e compagni, con altre curiosità. » — Fol. 411. « Di D. Odoardo Vaaz, conte di Mola. » — Fol. 423. « Di Marcello Grasso. » — Fol. 427. « Di D. Peppa Zambrana, moglie di Paolo Malangone. » — Fol. 435. « Di D. Filippo de Duro ed altri. » — Fol. 443. « Di don Gaspare Sersale. » — Fol. 449. « Di Fabrizio d'Alessandro, Luiggi Capuano Cesare Tassone, Luiggi et Antonio Villamarino. » — Fol. 461. « Di don Alonso Sanges de Luna. » — Fol. 467. « Di don Giovanni Battista Caraffa di Castelvetere, conte della Grotteria e signore della Roccella. » — Fol. 477. « Di Laura Crispano. » — Fol. 485. « Di Maria Sanseverino, contessa di Nola. » — Fol. 495. « Di Diana de Luna. »

II° vol. — « Di Diana Brancaccio. » — Fol. 21. « Di Diana Mastrogiudice. » — Fol. 35. « Di D. Isabella Conzaga, marchesa di Pescara. » — Fol. 43. « Di Ferrante Caraffa e di Faustina Capecelatro. » — Fol. 55. « Di D.

Giovanni Francesco Diez y Carlon. » — Fol. 65. « Di Laura Felomarini. » — Fol. 73. « Di D. Giovanna Pignone. » — Fol. 79. « Di D. Catarina d'Azzia. — Fol. 87. « Di Berardino Sanseverino, principe di Bisignano. » — Fol. 105. « Amori del duca d'Ossuni in Napoli. » — Fol. 133. « Caso successo tra alcune dame entro la Chiesa di S. Paolo. » — Fol. 139. « Accidente successo a D. Anna Caraffa, principessa di Stigliano. » — Fol. 145. « Amori del conte di Melgara in Napoli. » — Fol. 155. « Di alcune gentildonne di Foggia. » — Fol. 185. « Di D. Teresa Vulcano. » — Fol. 201. « Di D. Giovanna e sua sorella, e di D. Giovanni Battista e don Andrea Cinicelli. » — Fol. 213. « Di Raimondo del Balzo. » — Fol. 227. « Grave accidente avvenuto a D. Carlo Caraffa, duca d'Andria. » — Fol. 235. « Inconvenienti tra le case di Conversano e Noja. » — Fol. 259. « Di D. Ottavia Caraccioli. » — Fol. 275. « Di D. Girolama Pignatelli, principessa di Avellino. » — Fol. 289. « Di N. N. Castrioti, moglie del barone Vagliani. » — Fol. 297. « Di D. Anna Procaccini e D. Giovanni Munnoz. » — Fol. 307. « Di D. Anna Pisano e D. Carlo Pagano. » — Fol. 315. « Di D. Beatrice Sersale e D. Isabella Sambiasi. » — Fol. 323. « Delle monache di Bologna. » — Fol. 335. « Di D. Vittoria Vitale e di Giuditta Coppola. » — Fol. 357. « Di Ramondina del Balzo, principessa di Salerno. » — Fol. 379. « Di Filosa Griffo. » — Fol. 383. « Di Mattia Griffo. » — Fol. 389. « Di fra Tommaso Canfranco. » — Fol. 397. « Di D. Beatrice Cortese. » — Fol. 405. « Accidente occorso a D. Gennaro Macedonis. » — Fol. 411. « Accidente occorso a D. Antonio Carmignano. » — Fol. 419. « Burla fatta all'uditor Ferrari. » — Fol. 425. « Accidente occorso a don Nicolò Narni. » — Fol. 431. « Della morte di D. Girolamo Capano. » — Fol. 435. « Della morte del marchese Pentidattolo et esterminio di sua casa. » — Fol. 443. « Di al-

cuni personaggi della famiglia Palo. » — Fol. 453. « Di D. Faustina Liguoro. » — Fol. 459. « Di D. Giulio Acquaviva e degli amori di Candida Pisano. » — Fol. 481. « Di donna Caterina Sanseverino. » — Fol. 489. « Di donna Isabella Acquaviva. » — Fol. 499. « Di Pietro Antonio Lanario. » — Fol. 517. « Di D. Isabella Colonna, principessa di Venosa. » — Cop. XIXe s. (suppl. fr. 4265^{1-2}).

Annotations de la main d'Henri Beyle, qui a donné à ces deux volumes le titre d'*Aventures napolitaines*, *1450*.

228.— « Relatione del patrimonio reale del regno di Sicilia, secondo lo stato dell' anno presente 1702. » Ce budget, établi par Doit et Avoir, est suivi de remarques sur certains articles importants. — XVIIIe s. (suppl. fr. 4918).

Nombreuses annotations en français.

229. — Le volume qui est tout entier l'œuvre du Dr Aniello della Porta, comprend : — « Causa di stravaganze o vero giornale istorico di quanto piu memorabile è accaduto nelle rivoluzioni di Napoli, negl' anni 1647 e 1648 » (le journal est prolongé jusqu'au 3 juin 1655). — Fol. 105. « Sonetto in lode di Masaniello. » — Fol. 105 v°. « Elogio di Marco, o sia Marchetiello di Lorenzo Beccajo. » — Fol. 106 v°. « Elogio di Gasparo Roomer, richissimo negoziante in Napoli. » — Fol. 107. « Elogio del reggente Giancamillo Cacace. » — Fol. 108. [Elogio] « di Bartolomeo d'Aquino, principal negoziante in Napoli. » — Fol. 109 v°. [Elogio] « di D. Anna Carafa, principessa di Stigliano, duchessa di Medina e viceregina di Napoli. » — Fol. 112. Notes sur un certain nombre de personnages marquants de Naples. — Fol. 119. « Memorie di alcuni capitani e ministri del popolo, nominati nella presente istoria. » — Fol. 139. « Della

peste di Napoli, dell' anno bisestile 1656. » — xvii^{e} s. (suppl. fr. 5135).

307. — « Relatione del negotiato tra l'Em^{mo} Spada, plenipotentiario di N. S. e monsiù di Lione, et altri deputati della Lega sopra il deposito di Castro per aggiustamento delle differenze, che vertono tra S. B^{ne} et il duca di Parma, 1642. » — xvii^{e} s. (carton 525).

308. — « Congiura del marchese di Bodemar, ambasciatore di Spagna in Venezia, del duca d'Ossona, di D. Pietro di Toledo e d'altri, contro la republica di Venezia, fatta l'anno 1618, » par Alessandro Zilioli. — xviii^{e} s. (suppl. fr. 2834^{1}).

309. — « Aggionta all' historia d'Alessandro Ziliol della Congiura contro la republica di Venezia, nell' anno 1618. » — xvii^{e} s. (suppl. fr. 2834^{2}).

310. — Même ouvrage que le n° **308**. — xvii^{e} s. (suppl. fr. 2834^{3}).

312. — « Relatione de Alvise Contarini, cavalier, ritornato dall' ambasciatoria di Munster. » — xviii^{e} s. (suppl. fr. 2862).

313. — « Relatione dell' Ecce^{mo} signor Alvise Mocenigo Quarto, kavalier e procurator, ritornato dall' ambasciata estraordinaria al re delle due Sicilie, presentata in Segreta li 17 dicembre 1739, e non letta ancora all' Ecce^{mo} Senato. » — Suivent : 1° « Copia del biglietto originale citato nella Relazione, nella qual esiste. » — 2° « Pro memoria, 12 dicembre 1828. Elenco di Relazioni ambasciatorie, tenute dal Co. Piero Mocenigo. » — 3° « Registro delli dispacci di sua Eccellenza Messer Alvise Mocenigo Quarto, cavalier e procurator, ambasciator estraordinario al re delle due Sicilie, quali cominciano ultimo marzo 1760, e terminano 9 settembre 1760. » — xviiie s. (suppl. fr. 3107).

314. — « Relatione fatta dall'Illmo Signore Hurault di Maisse, mandato ambasciatore per il Re Christianissimo verso la Seren^a^ Republica di Venetia, nel mese di novembre 1582, » jusqu'au 28 décembre 1586. — Fol. 70. « Lettres par lesquelles on verra l'intention de ceux qui servoient Monsieur du Mayne a Rome, lors de la Ligue; icelles copiées sur l'original qui fut envoyé au Roy. » (Ces lettres au nombre de neuf sont écrites en français ; la dernière est en chiffres). — Fol. 83 v°. Clef d'un chiffre qui doit sans doute être celui de la dernière lettre. — XVIIe s. (anc. 9291 ^19^).

Les feuillets 38-69, 78-82 sont blancs.

328. — « Discorso di fra P[aolo Sarpi], v[eneto], al Ser^mo^ Doge di Venetia sopra la materia dell'Inquisitione. » — Fol. 52. « Epitome vitæ Fr. Pauli Sarpii, veneti, ex ordine Servorum, a fratre Fulgentio ejusdem ordinis descripta » (en latin). — Cop. XVIIe s. (anc. 10058^2^).

330. — « Relatione del clar^mo^ M. Girolamo Lippomani nel ritorno de Polonia, fatta all'eccellentissimo senato Venetia » (1575). — Fol. 109. « Jo. Aloysii in Genuensem Rempublicam suam conspiratio, ad rei veritatem diligenter descripta » (en latin). — Fol. 145. « Copia di una lettera, scritta dal Cardinale di Lorena a Pio Quarto circa li dispareri et differenze nate tra gli ambasciatori di Francia et Spagna nel Concilio di Trento. » — Fol. 150 v°. Copie d'une lettre du pape au cardinal de Lorraine. — Fol. 153. Conclave à la mort du pape Marcel II, 1555. — XVIe s. (anc. 10108^3^).

On lit en tête du ms. : « BOURDIER estant à Venize au mois de febvrier 1587. »

338. — « Summario o vero raccolto fedelissimo de diverse cose notabili ricavate essatamente dalle croniche veridiche le piu pretiose et stimate, che si attrovano in Venetia, concernenti la Republica et altri successi parti-

colari in questo governo ; il tutto con ogni diligenza » (de 804 à 1615). — xviie s. (anc. 10124²).

343. — Armorial des familles nobles de Gènes en 1693 (planches coloriées). — xviie s. (suppl. fr. 2395).

344-345. — « Origine della famiglia de Medici. » — xviiie s. (suppl. fr. 2833¹⁻²).

346. — Mention d'un certain nombre de vols, rapts, etc., commis aux environs de Pistoia, au xvie s.— Fol. 3. Notice sur les familles nobles de Pistoia. — xviie s. (suppl. fr. 2849). *(A suivre).*

SUPPLÉMENT

A L'HISTOIRE LITTÉRAIRE

DE LA

CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Grenier (Pierre-Nicolas). * « Le samedi 2 mai 1789 à onze heures du soir est décédé dans cette abbaye [Saint-Germain-des-Prés] et a été inhumé le lundi 4, Dom Pierre-Nicolas Grenier, prêtre, religieux de cette maison, âgé d'environ 62 ans. Il étoit natif de Corbie et profès de S. Faron de Meaux, où il fit profession au mois de mai 1745, à l'âge de 19 ans. Il se consacra de tout temps à l'étude de notre histoire et fut employé de bonne heure à celle de Picardie à laquelle il n'a pas eu le temps de mettre la dernière main. C'étoit un religieux simple dans ses mœurs et fort laborieux. Il ne fut que huit jours malade et mourut assez promptement. Il est enterré dans le vestibule de la chapelle intérieure de la Vierge près du premier pilier à gauche. On a gravé sur le lieu de sa sépulture ces mots : *Obiit 2 maii 1789.* » Voilà, dans sa simplicité, l'éloge consacré par le *Nécrologe de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés* à un de ses religieux qui, par ses travaux, a fait le plus honneur à la congrégation de Saint-Maur. Chargé de continuer les recherches commencées sur la Picardie par Dom Mongé et Dom Caffiaux, Dom Grenier n'a pas, à la vérité, laissé

d'œuvres achevées, qui, comme celles de d'Achery, de Mabillon et de Montfaucon, commandent l'admiration mais il a laissé un des plus remarquables recueils que nous possédions sur l'histoire d'une province. Il consiste en 279 volumes écrits, en grande partie, de sa main, et forme à la Bibliothèque nationale un fonds qui porte son nom. Un tableau sommaire en a été publié par M. Ch. Dufour, sous le titre de *Pouillé des manuscrits composant la collection de Dom Grenier sur la Picardie à la Bibliothèque du roi*, dans le t. II des *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*. Il en a été aussi publié un inventaire sommaire dans la *Notice sur des collections manuscrites de la Bibliothèque nationale*. Il me paraît utile de donner, d'après M. Delisle, l'indication des fonds d'archives que Dom Grenier a consultés dans le cours de sa laborieuse carrière. « A Beauvais, l'hôtel de ville, la cathédrale, l'abbaye de Saint-Lucien, celle de Saint-Quentin, et l'Hôtel-Dieu ; les abbayes ou prieurés de Froimont, Lannoy, Beaupré, Breteuil, Saint-Martin-au-Bois, Variville, Saint-Christophe-en-Halate, Saint-Germer et Ressons ; à Amiens, l'hôtel de ville, le bureau des finances, la cathédrale et l'Hôtel-Dieu ; Saint-Fuscien ; l'abbaye et l'Hôtel-Dieu de Corbie ; l'hôtel de ville et la collégiale de Roye ; la baronnie de Picquigny ; à Abbeville, l'hôtel de ville, l'Hôtel-Dieu, le prieuré de Saint-Pierre et la collégiale de Saint-Vulfran ; les abbayes de Saint-Valery, de Bertaucourt, de Saint-Riquier, de Willencourt et de Valoires ; à Montreuil-sur-Mer, l'hôtel de ville, l'Hôtel-Dieu, les abbayes de Saint-Sauve et de Sainte-Austreberte ; l'abbaye de Saint-Josse-sur-Mer ; celles de Samer, de Lisque et d'Andres, dans le diocèse de Boulogne ; à Noyon, l'hôtel de ville, la cathédrale, les abbayes de Saint-Éloi et de Saint-Barthélemi ; la chartreuse de Montrenaud, l'hôtel de ville de Chauny, l'abbaye d'Ourscamp, celle de Notre-Dame de Ham, le château

et la collégiale de Nesle, l'hôtel de ville et le chapitre de Saint-Quentin, l'abbaye de Homblières ; à Péronne, l'hôtel de ville, l'Hôtel-Dieu et l'église de Saint-Fursi ; les abbayes de Mont-Saint-Quentin et de Fervaques ; à Laon, l'hôtel de ville, la cathédrale, les abbayes de Saint-Vincent, de Saint-Jean et de Saint-Martin ; les abbayes du Sauvoir, de Vauclair, de Nogent, de Saint-Nicolas-au-Bois, de Saint-Nicolas-sous-Ribemont et de Thenailles ; à Soissons, l'hôtel de ville, la cathédrale, l'Hôtel-Dieu, les abbayes ou églises de Saint-Médard, Notre-Dame, Saint-Crespin, Saint-Jean-des-Vignes, Saint-Pierre-au-Parvis, Saint-Vast et Saint-Léger ; les abbayes de Saint-Crespin-en-Chaie, Chartreuve, Vauchrétien et Chézy ; à Compiègne, l'hôtel de ville, l'Hôtel-Dieu et l'abbaye de Saint-Corneille ; les prieurés de Choisy-au-Bac et de Royal-Lieu ; les abbayes de Morienval, de Lieu-Restoré et du Parc-aux-Dames ; les prieurés de Saint-Arnoul et de Saint-Thomas de Crépy. » D. Grenier étendit ses recherches au-delà de la Picardie ; il travailla sur les titres de Saint-Denis, de la Capelle, du Mont-Saint-Martin, de Molême et de Saint-Thierri.

(Ms. fr. 16861, *Nécrologe de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, p. 204 et 205 ; — L. Delisle, *le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. I, p. 560 ; t. II, p. 73 ; — *Notice sur des collections manuscrites de la Bibliothèque nationale*, p. 38 et 39 (extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXII, p. 274-285 ; — *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, p. XLI et XLII).

GUEAU DE SAINT-VILLE (Jacques), appelé aussi Jacques SAINCTVILLE, naquit à Chartres. Il fit profession à Vendôme, le 9 mai 1659, à l'âge de 18 ans. On a de lui dans le *Monasticon benedictinum*: *Histoire de l'abbaye de S. Pierre de Châlon*, ms. lat. 12689, fol. 173. Dom Gueau mourut, le 24 février 1703, à Saint-Médard de Soissons.

(Matricule, n° 1891 ; — Ms. lat. 12689, fol. 173).

HARDOUYNEAU (Jean-Baptiste), né à Vertou, diocèse de

Nantes, fit profession à Vendôme, le 2 juin 1662, à l'âge de 19 ans. Il mourut, le 5 juillet 1722, au monastère de Saint-Florent-le-Vieil. Il a donné au *Monasticon benedictinum* l'histoire de Turpenay, depuis 1120 jusqu'en 1681. Cette notice est dans le ms. lat. 12700, fol. 355.

(Matricule, n° 2068 ; — Ms. lat. 12700, fol. 355).

HAREL (Jean), né à Rouen, fit profession à Jumièges, le 1er août 1657, à l'âge de 20 ans. Il mourut, le 18 octobre 1707, au Mont-Saint-Michel. Il a fourni au *Monasticon benedictinum* : *Extrait du 8e livre des choses notables du monastère de Lantenac*, ms. lat. 12680, fol. 353.

(Matricule, n° 1777 ; — Ms. lat. 12680, fol. 253).

HÉBERT (Louis-Ambroise), né à Rouen, fit profession à Jumièges, le 10 août 1637, à l'âge de 18 ans. Il mourut, le 23 juin 1686, au monastère de Breteuil. On a de lui de nombreux commentaires sur les Écritures et divers autres traités. En voici l'indication : 1° *Commentaria in Evangelia*, ms. lat. 11988 ; — 2° *Commentarius in librum Job ; Commentaire sur Daniel ; Quæstiones de libro actuum apostolorum*, ms. lat. 11987 ; — 3° *Commentaria in sacram Scripturam*, mss. lat. 11989-91 ; — 4° *Cursus theologiæ positivæ triennis*, 1662, ms. lat. 11992 ; — 5° *De Romanorum temporibus dissertatio ; de Christianorum æris dissertatio*, ms. lat. 13718 ; — 6° *Exercitationes hebraïcæ in psalmos Davidicos a 1° ad 12um ; Radices hebraïcæ, partim genuino, partim latino caractere transcriptæ, subjuncta serie derivatorum ; Tentamen lexici hebraïci ; Exercitationes hebraïcæ in versiculos librorum sacrorum hinc inde excerptos ; Postillæ in proverbia Salomonis ; Analyses Sapientiæ Salomonis, quatuor magnorum Prophetarum et librorum novi Testamenti ; De eclipsibus lunæ quæ contigerunt anno natali Christi ; Tabulæ ad chronologiam biblicam*, ms. lat. 11986 ; — 7° *Ex Gaspare Sanctio in Ezechielem excerpta verba quorum notitia*

plurimum ad Scripturæ sacræ intelligentiam conferre potest, ms. lat. 13184 ; — 8° *Idea theologiæ positivæ seu ars brevis facile addiscendi, intelligendi et memoria retinendi totam divinam Scripturam*, 1662, ms. lat. 13181 ; — 9° *Orthodoxæ regulæ breviores ex sanctis Patribus tum græcis, tum latinis excerptæ ad genuinam divinæ Scripturæ intelligentiam assequendam non inutilis*, ms. lat. 13180.

(Matricule, n° 802 ; — Mss. lat. 11986-11992, 13180-13181, 13184 et 13718).

Henrion (Charles), appelé aussi Henria ou Henriau dans les registres matricules de la congrégation de Saint-Maur, naquit à Reims et fit profession dans l'abbaye Saint-Remi de cette ville, le 12 janvier 1670, à l'âge de 22 ans. Il mourut, le 28 septembre 1719, au monastère de Saint-Basle. On a de lui dans le *Monasticon benedictinum : In historiam monasterii Sancti Vincentii Laudunensis commentarii*, 1679, ms. lat. 12703, fol. 98.

(Matricule, n° 2693 ; — Ms. lat. 12703, fol. 98).

Housset (Richard-Tannegui), né à Rouen, fit profession à Lyre, le 25 février 1682, à l'âge de 20 ans. Il mourut, le 2 juillet 1723, à Saint-Etienne de Caen. Religieux à Saint-Ouen en 1715, il collationna les mss. d'Isidore de Séville, qui étaient dans cette abbaye, de même que les mss. du Bec et du Mont-Saint-Michel. Le résultat de ses recherches qu'il envoya à Dom Jacques de la Porte, est dans le ms. lat. 11679, fol. 65-261.

(Matricule, n° 3328 ; — Ms. lat. 11679, fol. 65-261).

Hubert (Nicolas), né à la Ferté-Bernard, diocèse du Mans, fit profession à Saint-Florent de Saumur, le 26 mai 1676, à l'âge de 20 ans. Il a composé : *Abrégé de l'histoire de l'Eglise, tiré de l'ouvrage de messire Antoine Godeau, évêque de Vence*, 1677, ms. 988 de la bibliothèque de Tours. Ce ms. ne donne, à la vérité, que les initiales de

l'auteur, mais comme il était en 1677, le seul bénédictin de Saumur dont le nom commençât par ces initiales, on peut sans crainte de se tromper lui attribuer cet ouvrage. Dom Hubert mourut, le 10 mai 1732, à Saint-Florent.

(Matricule, nº 3039; — Dorange, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Tours*, p. 432).

JALABERT (Nicolas), né à Reims en 1700, fit profession à Jumièges, le 22 décembre 1717. Il collabora avec Dom Debare et Dom Pradier à l'*État de la France*, Paris, 1749, 6 vol. in-12. En 1766, il était religieux aux Blancs-Manteaux. On ignore le lieu et l'époque de sa mort.

(Matricule, nº 5427 ; — Ms. 1096 de la collection Moreau, fol. 99 vº et 136 ; — Ms. fr. 15785, p. 23).

JAMIN (Nicolas)*, mort à Paris, le 9 février 1782. 1º *Vie d'Anne de Pichery, veuve de M. François Philippe, bourgeois d'Orléans*, ms. 404 de la bibliothèque d'Orléans ; —2º *Mémoire pour servir à l'histoire du chapitre extraordinaire des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, tenu dans l'abbaie roiale de Saint-Denis en France, le 24 avril 1766*, ms. fr. 15783 ; — 3º *Apparatus ad res theologicas*, ms. lat. 12336.

(Septier, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Orléans*, p. 209; — Ms. fr. 15783 et ms. lat. 12336).

JARNEAU (Pierre-Vincent), *alias* JARNO, né à Vannes, fit profession à Saint-Melaine de Rennes, le 5 janvier 1724, à l'âge de 18 ans. Il mourut, le 16 mars 1748, au monastère de Redon. Il fut un des bénédictins chargés de préparer, dans la seconde moitié du XVIIIᵉ siècle, l'histoire de la Touraine, de l'Anjou et du Maine. On a notamment de lui l'*Académie des protestants à Saumur*, qui est dans le t. XVIII de la collection Housseau et qui a été publiée dans la *Revue d'Anjou*, t. I, p. 343 et suiv.

(Matricule, n° 5764 ; — L. Delisle, *le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. II, p. 74 ; — *Notice sur des collections manuscrites de la Bibliothèque nationale*, p. 50 (extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXII, p. 286) ; — *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, p. XLIII).

Jousseaume (Jacques), né à Saint-Calais, diocèse du Mans, fit profession à Saint-Faron de Meaux, le 17 décembre 1652, à l'âge de 30 ans. Il mourut, le 27 mars 1704, à Saint-Ouen de Rouen. Il a fourni au *Monasticon benedictinum : Histoire de l'abbaye de la Chaume*, 1688, ms. lat. 12664, fol. 4.

(Matricule, n° 1457 ; — Ms. lat. 12664, fol. 4).

Jouvelin (Jacques), né à Dreux, diocèse de Chartres, fit profession, le 18 mai 1690, à l'âge de 19 ans, à l'abbaye de Lyre. Devenu sans doute plus tard religieux du Bec, il composa sur cette abbaye un recueil qui forme le ms. lat. 13095. Il est aussi l'auteur de *Mémoires pour Saint-Pierre-sur-Dive, ou N.-D. de l'Epinay*, qui sont dans le ms. fr. 18952, fol. 50. Il mourut à Saint-Cyprien de Poitiers, le 17 novembre 1713.

(Matricule, n° 3872 ; — Ms. lat. 13095 ; — Ms. fr. 18952, fol. 50).

Laceron (Pierre-Jean), né à Rennes et profès à Saint-Melaine, le 5 novembre 1757, à l'âge de 18 ans. Religieux à la Couture du Mans, en 1788. Il était « historiographe de l'appanage de Monsieur, frère du Roi » et travaillait depuis plusieurs années à une histoire du Maine.

(Matricule, n° 7581 ; — Ms. 354 de la collection Moreau, p. 256 et 257, et p. 302 et 303).

Lafaye (Joachim de), né à Auxerre, fit profession à Saint-Remi de Reims, le 6 juillet 1650, à l'âge de 20 ans. Il mourut, le 30 juillet 1703, à Saint-Seine. On a de lui : *Recueil de quelques abus de la Congrégation de Saint-Maur, représentés aux supérieurs d'icelle assemblés à Saint-*

Benoît de Fleury, pour la tenue de leur chapitre général, 1678, ms. 998 de la bibliothèque de Tours.

(Matricule, n° 1348 ; — Dorange, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Tours*, p. 434).

Laisné (Jacques), appelé aussi Laynes dans le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Tours*, était originaire de Rennes. Il fit profession à Vendôme, le 1er septembre 1674, à l'âge de 18 ans. Il mourut, le 3 avril 1728, à Saint-Vincent du Mans. Il a composé : *Traité de l'oraison mentale*, ms. 533 de la bibliothèque de Tours.

(Matricule, n° 2985 ; — Dorange, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Tours*, p. 278).

Lamartinière (Jean de), né à Angoulême, le 29 avril 1726, fit profession à Saint-Faron de Meaux, le 30 novembre 1746. Il mourut, le 26 octobre 1790, à Marmoutier. On a de lui un ouvrage intitulé : *Les mœurs de la jeunesse*, qui porte le n° 547 des mss. de la bibliothèque de Tours.

(Matricule, n° 7001 ; — Dorange, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Tours*, p. 283).

Lambelinot (Nicolas), né, le 21 février 1722, à Fays-Billot, au diocèse de Langres, fit profession à Vendôme, le 31 juillet 1739. Forcé de quitter Saint-Germain-des-Prés, en 1790, il se réfugia d'abord à Langres, puis à Chaumont, où il mourut, le 3 février 1802, léguant aux pauvres son petit mobilier. Il était peu riche lui-même, puisque, pour vivre, il avait été obligé de vendre sa bibliothèque et ses manuscrits. On a de lui : 1° *Examen critique des Recherches historiques sur l'esprit primitif et sur les anciens colléges de l'Ordre de S. Benoît, d'où résultent les droits de la société sur les biens qu'il possède*, Paris, 1788, in-8° ; — 2° Six volumes in-fol. mss. sur les conciles, avec ce titre : *Notices historiques de tous les Conciles. Ouvrage composé d'après l'étude des monuments les plus pro-*

pres à donner une connaissance exacte des faits relatifs à l'histoire de l'Eglise, du droit canon et des mœurs de tous les temps, etc. ; — 3° *Du renouvellement des mœurs et des sciences dans la nation. Idée d'un plan de réforme utile à l'Eglise et à l'Etat.* ms. ; — 4° *Un mémoire présenté aux ministres du roi*, ms. ; analyse de l'ouvrage précédent ; — 5° *Recueil de mots en forme de dictionnaire.* Dom Lambelinot a donné plusieurs articles à l'*Art de vérifier les dates.*

(Matricule, n° 6602 ; — *Annuaire du département de la Haute-Marne pour l'an 1811*, p. 229 ; — Quérard, *la France littéraire*, t. IV, p. 480, au mot LAMBELINOT).

LAMBERT (René), né à Nogent-le-Rotrou, diocèse de Chartres, fit profession à Lyre, le 7 octobre 1699, à l'âge de 22 ans. Religieux à Bonneval vers 1615, il continua l'histoire de cette abbaye commencée par Dom Jean Thiroux. Le travail de ces deux bénédictins, conservé à la bibliothèque de Chartres sous le n° 658 des mss., est en cours de publication, sous ce titre : *Histoire de l'abbaye de Saint Florentin de Bonneval, des R. R. P. P. Dom Jean Thiroux et Dom Lambert, continuée par l'abbé Beaupère et M. Lejeune*, publiée sous les auspices de la Société dunoise, par le docteur V. Bigot. Introduction, Châteaudun, Lecesne, 1875, in-8°. La date de la mort de Dom Lambert m'est inconnue.

(Matricule, n° 4405).

LAMY (Jean-Robert), né à Paris, fit profession à Saint-Faron de Meaux, le 16 octobre 1744, à l'âge de 16 ans. Il mourut, le 9 octobre 1762, au monastère des Blancs-Manteaux à Paris. Il avait entrepris une nouvelle édition de tous les ouvrages d'Hincmar, archevêque de Reims, et il travaillait avec Dom Clément au tome XII de l'*Histoire littéraire*, lorsqu'il fut surpris par la mort. J'ignore si c'est lui ou Dom Louis LAMY, né à Cham-

pagne (?) (*Campiniæ*), diocèse de Poitiers, profès à Saint-Vincent du Mans, le 25 juin 1751, à l'âge de 19 ans, ou Dom Jean-Marie-Félix LAMI, né à Rennes, profès à Saint-Melaine, le 1er mai 1761, à l'âge de 17 ans, qui est l'auteur d'un *Mémoire sur le chancelier Guérin, évêque de Senlis, et chancelier sous Philippe-Auguste*, qui est dans la collection Grenier, t. V. p. 1.

(Matricule, nº 6881 ; — Ms. 1096 de la collection Moreau, fol. 101 vº et 138).

LANCELOT (Jean-Charles), né à Vesoul, fit profession à Saint-Allyre de Clermont, le 3 octobre 1733, à l'âge de 19 ans. Il enseigna plus tard les langues orientales à l'abbaye de Saint-Emmeran de Ratisbonne. En 1778, il était à Saint-Denis. Le lieu et la date de sa naissance me sont inconnus. On a de lui une traduction du *Traité du sublime* de Longin, Ratisbonne, J.-M. Englerth, 1755, in-8º.

(Matricule, nº 6295 ; — Quérard, *la France littéraire*, t. IV, col. 518, au mot LANCELOT).

LAURENS (Pierre), né à Ally, diocèse de Clermont, fit profession à Saint-Allyre, le 15 octobre 1650, à l'âge de 21 ans. Il y mourut le 6 avril 1706. Il a composé : 1º *Abrégé de l'histoire de l'abbaye de St-Allyre-les-Clermont*, 1675, ms. lat. 12686, fol. 51 ; — 2º *Abrégé de l'histoire du monastère de St-Pourçain*, ms. lat. 12691, fol. 284.

Matricule, nº 1969 ; — Ms. lat. 12686, fol. 51 ; — Ms. lat. 12691, fol. 284).

LAURENT (François), *alias* LAURENS et LORENT, né à Bourganeuf, diocèse de Limoges, fit profession à Saint-Augustin de Limoges, le 18 octobre 1642, à l'âge de 17 ans, et mourut, le 29 septembre 1688, au monastère de Mariuac. Il a fourni au *Monasticon benedictinum : Histoire*

du monastère de St-Pierre de Mauriac, ms. lat. 12683, fol. 159.

(Matricule, n° 1048 ; — Ms. lat. 12683, fol. 159).

Laurent (Pierre-Philippe), né à Saint-Jean-Baptiste de Bailleul, diocèse d'Arras, fit profession à Vendôme, le 4 octobre 1696, à l'âge de 21 ans. Il mourut, le 23 octobre 1731, à Saint-Bénigne de Dijon. On a de lui des notes et des extraits sur l'abbaye de Molesme dans le ms. lat. 12880, fol. 442.

(Matricule, n° 4210 ; — Ms. lat. 12880, fol. 442).

Lavie (Blaise-Joseph), né à Paris, fit profession à Saint-Faron de Meaux, le 21 juin 1748, à l'âge de 18 ans. Le lieu et la date de sa mort me sont inconnus ; il vivait encore le 16 avril 1790. On a de lui : 1° *Conférences sur l'état religieux*, n° 12 des mss. de la bibliothèque de Meaux ; — 2° *Recueil de discours pour vêtures et professions et autres sujets de morale*, de 1756 à 1780 ; n°s 19-20 des mss. de la bibliothèque de Meaux.

(Matricule, n° 7072 ; — Ms. fr. 20850, fol. 33 ; — Notes particulières sur les mss. de Meaux).

Leauté (Antoine), né à Dijon, fit profession à Vendôme, le 16 novembre 1701, à l'âge de 19 ans. On a de lui : *Lettre à M. F., au sujet de l'écrit intitulé* : *Nouvelles observations sur les convulsions*, (19 décembre 1633), in-4°. Il est aussi l'auteur d'une autre lettre à l'abbé d'Asfeld sur le diacre Paris. Le lieu et la date de la mort de Dom Leauté me sont inconnus.

(Matricule, n° 4536).

Lefort (Étienne-Antoine), né à Manneville, diocèse de Rouen, fit profession à Jumièges, le 10 janvier 1625, à l'âge de 24 ans, et mourut, le 15 avril 1672, au Bec. On a

de lui un recueil de documents et de notes historiques sur Corbie dans le ms. lat. 12777, p. 751.

(Matricule, n° 176 ; — Ms. lat. 12777, p. 751).

LENOIR (Jacques-Louis), né à Alençon, fit profession à Saint-Evroul, le 13 décembre 1741, à l'âge de 21 ans. Il mourut à Saint-Germain-des-Prés, le 18 mars 1792. « Il consacra, dit M. Delisle, près de trente années d'un travail opiniâtre à recueillir les éléments d'une portion de l'histoire de Normandie. Il copia à la Chambre des comptes la plupart des pièces qui devaient constituer un ouvrage en 25 volumes in-folio, dont le prospectus seul a paru » sous le titre de *Collection chronologique des actes et des titres de Normandie*, Paris, 1788, in-8°. Il mit surtout à contribution les abbayes de Saint-Ouen de Rouen, de Fécamp, de Saint-Georges, de Jumièges, de Saint-Wandrille et de Lyre. La Bibliothèque nationale possède un certain nombre des documents recueillis par lui ; ils sont épars dans les 284 premiers volumes de la collection Moreau et dans le n° 341 de la même collection. Ses lettres sont dans le n° suivant, fol. 89-133. En 1760, il publia un *Mémoire relatif au projet d'une histoire générale de la province de Normandie* ; en 1790, *la Normandie anciennement pays d'Etats*, in-12. Ses papiers appartiennent aujourd'hui à la famille de Mathan.

(Matricule, n° 6724 ; — Ms. fr. 16861, *Nécrologe de Saint-Germain-des-Prés*, p. 206-208 ; — *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, t. II, 2e partie, p. 253 ; — L. Delisle, *le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. I, p. 559 ; t. II, p. 71-73 ; — *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, p. XL-XLI).

LESCUYER (Louis), né à Beauvais, fit profession à Saint-Remi de Reims, le 5 décembre 1663, à l'âge de 19 ans. Il mourut à Corbie, le 25 juillet 1712. On a de lui : *Monasterii S. Nicolai de Vedogio historica epitome*, ms. lat. 12688, fol. 78, et 11818, fol. 325.

(Matricule, n° 2197 ; — Mss. lat. 12688, fol. 78, et 11818, fol. 325).

LESCUYER (Lucien-François), né à Beauvais, fit profession à Crespy, le 24 février 1633, à l'âge de 18 ans. Il mourut, le 19 janvier 1673, au monastère de Ferrière. On a de lui : 1° *Lexicon utriusque juris*, ms. lat. 13690 ; — 2° *Traité de l'amour des ennemis*, ms. fr. 19421.

(Matricule, n° 547 ; — Ms. lat. 13690 ; — Ms. fr. 19421).

LEVEAUX (Martin-Joseph), né à Mallincourt, diocèse de Cambrai, fit profession à Jumièges, le 2 octobre 1765, à l'âge de 19 ans. Le lieu et la date de sa mort me sont inconnus. On sait seulement qu'il vivait encore le 16 avril 1790. Il fut un des collaborateurs au *Gallia christiana*.

(Matricule, n° 7884 ; — Ms. fr. 20850, fol. 25 ; — *Nouvelle biographie générale*, t. XXXI, col. 182, au mot LIÈBLE).

LIABŒUF (André), né au Puy, fit profession à la Daurade, à l'âge de 17 ans, le 23 décembre 1642. Prieur de Saint-Maixent, il mourut dans ce monastère, le 1er juillet 1677. On a de lui : 1° *Des auteurs, antiquité et autorité de la vie de Saint-Maixent, de l'ancienne chronique et du cartulaire de l'abbaye de ce nom*, ms. n° 133 de la bibliothèque de Poitiers ; — 2° *Histoire de l'abbaye de Saint-Maixent*, t. XXXVI de la 2e collection de Dom Fonteneau à la bibliothèque de Poitiers. Il a donné au *Monasticon benedictinum* une courte chronique de l'abbaye de Saint-Sever en Gascogne, 1653, ms. lat. 12696, fol. 375.

(Matricule, n° 1062 ; — Paul de Fleury, *Inventaire analytique et descriptif des manuscrits de la bibliothèque de Poitiers*, p. 42 et 45).

LIÈBLE (Philippe-Louis), né à Paris, fit profession à Saint-Faron de Meaux, le 28 décembre 1752, à l'âge de 18 ans. Il mourut à Paris vers la fin de 1813. Il fut bibliothécaire de Saint-Germain-des-Prés, même après la suppression des ordres religieux, jusqu'à l'incendie de la bibliothèque, le 21 août 1794, où il perdit le ms. de

sa *Notice de l'ancienne Gaule*, qui devait servir de suite l'ouvrage de Danville, et corriger et augmenter la *Notitia Galliarum* d'Adrien de Valois. On a de lui : 1° *Mémoire sur les limites de l'empire de Charlemagne*, qui a remporté le prix de l'Académie des belles-lettres en 1764, 1765, in-12 ; — 2° *Observations sur les deux lettres adressées à un supérieur-général, à l'occasion de la réforme des réguliers* (s. l. n. d.) in-8° ; — 3° *Suite des observations* (s. l. n. d). Plus tard il publia : *Nouvelle rhétorique française à l'usage des jeunes personnes de l'un ou de l'autre sexe, avec des exemples tirés des meilleurs orateurs et poètes latins et français*, Paris, 1804, in-12. Dom Lièble a collaboré à la collection des chartes et diplômes, au *Dictionnaire raisonné de diplomatique* de dom de Vaines, à l'édition des *Capitulaires* de Baluze, par Chiniac de la Bastide, et à celle d'Alcuin, publiée par Froben. La Convention nationale le comprit au nombre des gens de lettres auxquels le décret du 16 avril 1795 accorda une somme de 1500 livres.

(Matricule, n° 7326 ; — Quérard, *la France littéraire*, t. V, p. 301-302, au mot Lièble ; — *Nouvelle biographie générale*, t. XXXI, col. 181-182, au mot Lièble).

Lièvre (Jacques le), né à Guerbaville, diocèse de Rouen, fit profession à N.-D. de Lyre, le 10 mars 1677, à l'âge de 23 ans. Il mourut, le 22 novembre 1717, à Fécamp. Étant régent de rhétorique à Pontlevoy, il fit représenter, le 6 juillet 1690, par les élèves du séminaire une pièce de sa composition intitulée : *L'éducation de la noblesse*.

(Matricule, n° 3072 ; — Extrait du *Mémorial du séminaire de Pont levoy*, communiqué par M. Paul de Fleury).

Limairac (Emmanuel-Marie), né à Toulouse, fit profession à la Daurade, le 22 avril 1756, à l'âge de 19 ans. Le lieu et la date de sa mort me sont inconnus. On a de lui : *Justification de l'appel comme d'abus, relevé par les re-*

ligieux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, contre le régime actuel de cette même congrégation, Bordeaux (s. d.), in-12.

(Matricule, nº 7505).

Lorier (Jean), né à Redon, fit profession à Vendôme, le 19 novembre 1650, à l'âge de 21 ans. Il mourut à Saint-Sauveur de Redon, le 27 novembre 1708. Directeur du séminaire de Pontlevoy, de 1663 à 1667, il fit représenter en 1666, par les élèves une tragédie de sa composition intitulée : *Le pécheur condamné dans la personne d'Antiochus*.

(Matricule, nº 1365 ; — Extrait du *Mémorial du séminaire de Pontlevoy*, communiqué par M. Paul de Fleury).

Louis (N...) fut bénédictin à Saint-Denis. Il a composé : *le Ciel ouvert à toute heure*, 1782, in-8°. Le nom de ce religieux n'étant pas inscrit dans les registres de la congrégation antérieurs à 1775 et ne figurant pas non plus dans la liste des bénédictins encore vivants le 16 avril 1790, il est probable qu'il vécut pendant cet intervalle.

(Quérard, *la France littéraire*, t. V, p. 371, au mot Louis).

Loysel (Jean), né à Fécamp, fit profession à Jumièges, le 24 juillet 1665, à l'âge de 18 ans. Il mourut à Fécamp, le 28 mars 1717. On a de lui : *Vie de Saint-Benoist*, en vers français. Cet ouvrage, composé en 1677, forme le ms. 19523 du fonds français de la Bibliothèque nationale.

(Matricule, nº 2537 ; — Ms. fr. 19523).

Luc (Xavier), né à Grenoble, fit profession à Vendôme, le 17 décembre 1721, à l'âge de 20 ans. Chargé d'enseigner la théologie à Saint-Bénigne de Dijon en 1738. Son cours, transcrit par frère Guillaume Colas, de Châlon-sur-Saône, est conservé à la Bibliothèque nationale

sous les nos 12353 et 12354 du fonds latin. Il comprend : 1° *Tractatus de sacramentis* ; — 2° *Tractatus de locis theologicis*, dans le ms. lat. 12354, p. 325. Le lieu et la date de sa mort me sont inconnus.

(Matricule, n° 5629 ; — Mss. lat. 12353 et 12354).

Maignen (Jean), né à Alby, fit profession à la Daurade, le 10 novembre 1655, à l'âge de 18 ans, et mourut, le 12 avril 1702, à Saint-Guilhem du Désert. Il a fourni au *Monasticon benedictinum: Historia monasterii Sancti Severi de Rostagno*, 1668, ms. lat. 12697, fol. 1.

(Matricule, n° 1614 ; — Ms. lat. 12697, fol. 1).

Maillefer (François-Élie), né à Reims, fit profession, à l'âge de 19 ans, le 10 juillet 1703, à Saint-Faron de Meaux. Il était religieux à Saint-Remi de Reims en 1740, quand il écrivit la *Vie de M. de la Salle, instituteur des frères des écoles chrétiennes*, ms. 800 de la bibliothèque de Reims. Il est aussi l'auteur d'une *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, qui est un abrégé de celle de Marlot, ms. 842 de la bibliothèque de Reims. La date de la mort de Dom Maillefer m'est inconnue.

(Matricule, n° 4632 ; — Haenel, *Catalogi librorum manuscriptorum*, col. 400).

Maillet (François-Michel), né à Bar, ancien diocèse de Toul, fit profession à Saint-Faron de Meaux, le 10 mai 1638, à l'âge de 19 ans. Il mourut, le 8 janvier 1684, au monastère de Redon. Il a laissé un grand nombre de sermons qui n'ont pas été publiés. Le ms. fr. 17124 contient ses *Sermons sur les principales fêtes de l'année*. Ses sermons divers sont dans les mss. fr. 17120, 17123 et 17125.

(Matricule, n° 850 ; — Mss. fr. 17120, 17123, 17124 et 17125).

Malherbe (Joseph-François-Marie), né à Rennes, le 31

octobre 1733, fit profession à Saint-Melaine, le 21 février 1752. Reçu docteur à Angers, il vint, en 1774, enseigner la philosophie à Saint-Germain-des-Prés. Ses supérieurs le chargèrent de revoir la dernière édition, donnée par les Bénédictins, des Œuvres de saint Ambroise, et, en 1784, ils lui confièrent le soin de mettre la dernière main au VI[e] volume de *l'Histoire générale du Languedoc*. Après la suppression des ordres religieux, Dom Malherbe vécut d'une modeste pension qui lui était faite par l'Assemblée nationale ; il fut nommé, en 1799, bibliothécaire de la Cour de cassation, puis du Tribunat jusqu'en 1807 ; en 1812, il devint censeur des livres. Ses connaissances en chimie lui firent découvrir un procédé de fabrication de la soude par la décomposition du sel marin ; il contribua à améliorer la confection du savon à Paris. Il a publié avec M. Vernes : *Testament du publiciste patriote, ou précis des observations de M. l'abbé de Mably sur l'histoire de France*, La Haye et Paris, 1789, in-8°. Il a laissé les mss. suivants : *Remarques historiques sur les localités et les antiquités du Languedoc ; — Observations sur l'histoire de France, relativement aux assemblées nationales ;* — une traduction de la *Physique souterraine* de Becker. En 1823, il céda à la Bibliothèque royale ses papiers et ceux des Bénédictins relatifs à l'histoire du Languedoc, qui étaient restés en sa possession. Ils forment au département des mss. les n[os] 1-191 de la collection de Languedoc, et les n[os] 9525-9529 du fonds français. Dom Malherbe mourut à Paris, le 1[er] février 1827, à l'âge de 94 ans.

(Matricule, n° 7287 ; — *Histoire générale de Languedoc, Introduction historique*, par M. Dulaurier, Toulouse, 1872, in-4°, p. 79-82 ; — L. Delisle, *le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. II, p. 71 ; — *Notice sur des collections manuscrites de la Bibliothèque nationale*, p. 19 (extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXII, p. 255) ; — *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, p. XL ; — *Nouvelle biographie générale*, t. XXXII, col. 58-59, au mot MALHERBE).

MARLOT (Guillaume), né à Reims, au mois de juillet 1596, fit profession à Saint-Nicaise, dans sa ville natale, ayant à peine l'âge de 13 ans. Il en devint grand-prieur et y facilita l'introduction de la réforme de la congrégation de Saint-Maur en 1634 ; c'est à ce titre qu'il mérite de figurer parmi les écrivains de la congrégation. Il devint administrateur du prieuré de Fives, où il mourut, le 6 octobre 1667. On a de lui : 1° *Oraison funèbre de Gabriel de Sainte-Marie* (Guillaume de Gifford), *archevêque de Reims*, 1629, in-4° ; — 2° *Le théâtre d'honneur et de magnificence préparé au sacre des rois*, Reims, 1643, in-4° ; 2° éd., 1654, in-4° ; — 3° *Le tombeau du grand saint Remi*, Reims, 1647, in-8° ; — 4° *Metropolis Remensis historia, a Frodoardo digesta, plurimum aucta et illustrata*, 2 vol. Lille, 1666, et Reims, 1679, in-fol. ; — 5° *Histoire de la ville, cité et université de Reims, contenant l'état civil et ecclésiastique du pays*, Reims, 1843-1845, 3 vol. in-4° publiés par les soins de l'Académie de Reims ; — 6° *Apologie de l'archevêque Hincmar contre les calomnies d'un janséniste* ; — 7° *Monasterii S. Nicasii Remensis initia et ortus,* dans l'appendice des œuvres de Guibert de Nogent, Paris, 1651, in-fol.

(*Nouvelle biographie générale*, t. XXXII, col. 859-860, au mot MARLOT ; — Danton, *Biographie rémoise*, p. 72).

MARS (Jean-Noël). * 1° *Histoire du royal monastère de Sainct-Lomer de Blois*, 1646, publiée par M. Dupré dans le t. II des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, p. 361, d'après le ms. n° 8 de la bibliothèque de Blois ; — 2° *Psautier suivant l'ordre des pseaumes traduit selon l'hébraïque et la Vulgate, illustré sur chasque pseaume d'un clair, docte et relevé sommaire, pour avoir en un instant l'intelligence des pseaumes et de ses quatre sens, littéral, allégorique, anagogique et tropologique ; Traduction de la pluspart des Cantiques expliqués de la mesme façon ; Toutes les hymnes pendant la semaine, en vers françois, celles des festes*

et celles du commun; *La sainte Messe, en françois*, 1700; ms. 80 de la bibliothèque de Tours; — 3° *Psautier*, avec le texte des psaumes en latin et l'explication en français de chaque verset, 1698; ms. 81 de la bibliothèque de Tours; — 4° *Sermons et prières diverses*, ms. 491 de la bibliothèque de Tours; — 5° *Briève histoire chronologique des rois et ducs de Bretaigne Armorique*, 1640; ms. 1174 de la bibliothèque de Tours; — 6° *Brevis historia Majoris monasterii*, ms. 1378 de la bibliothèque de Tours; — 7° Recueil contenant un discours pour le jour de la dédicace de l'église de Marmoutier; la vie et les miracles du vénérable Barthélemy, abbé de Marmoutier; la vie des sept dormants et la vie de saint Léobard, reclus, religieux de Marmoutier. Il est en outre l'auteur d'une histoire des monastères de Landevenech et de Saint-Jacut, ms. lat. 12780, fol. 419.

(Dorange, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Tours*, p. 29, 30, 262 et 541; — Ms. lat. 12780, fol. 419).

Martin (Antoine-Vincent), né à Compiègne, fit profession à Saint-Remi de Reims, le 19 février 1635, à l'âge de 20 ans. Il a composé: *Tractatus de rhetorica*, 1639, et *De conscribendis epistolis methodus*, ms. 31 de la bibliothèque de Chaumont. Il mourut, le 25 mai 1679, à Saint-Père de Chartres.

(Matricule, n° 716; — Haenel, *Catalogi librorum manuscriptorum*, col. 139).

Martin (Jean), né à Compiègne, fit profession à Saint-Remi de Reims, le 13 octobre 1648, à l'âge de 19 ans. Il mourut, le 25 décembre 1698, à Landevenech. On a de lui: *Chronologia a creatione ad nativitatem Jesu Christi*, 1660, ms. lat. 13720. Il est aussi l'auteur d'une histoire de Saint-Jouin de Marnes, 1677, qui est dans le ms. lat. 12677, fol. 77.

(Matricule, n° 1275; — Ms. lat. 13720; — Ms. lat. 12677, fol. 77).

MARTIN (Joseph), né à Limoges, fit profession au monastère Saint-Augustin de cette ville, le 12 avril 1688, à l'âge de 19 ans. Il mourut à Saint-Allyre de Clermont, le 19 juin 1709. On a de lui : *Apparatus in editionem Theodoreti*, ms. 417 du Supplément grec de la Bibliothèque nationale.

(Matricule, n° 3759 ; — Ms. 417 du Supplément grec).

MARTIN (N...). Dans une lettre adressée de Saint-Jean-d'Angély à l'historiographe Moreau, le 17 novembre 1766, il nous fait connaître lui-même les ouvrages qu'il a composés. « Mon coup d'essai, dit-il, fut un petit ouvrage théologique et critique intitulé : *Les Droits de la charité vengés*, etc., imprimé à Avignon, réimprimé à Paris... Le second est un petit in-12, qui a pour titre *le Bénédictin pacificateur*.... Le troisième que je viens de faire imprimer à Saintes est un autre petit in-12 historique et moral. Il a pour titre : *les Caprices de la fortune*. Je passe sous silence quantité d'autres morceaux sortis de ma plume, etc. » Dom Martin devait s'occuper de l'histoire de Saintonge avec Dom Maximilien Duez, mais il y a lieu de croire, par ses lettres, qu'il en fut empêché par ses supérieurs.

(Ms. 322 de la collection Moreau, fol. 123-141).

MASSANES (Joseph-Pierre-Xavier DE), né à Montpellier, fit profession à la Daurade, le 27 mai 1743, à l'âge de 19 ans. Le lieu et la date de sa mort me sont inconnus. Il a laissé un écrit intitulé : *Parallèle du régime actuel de la congrégation de Saint-Maur avec celui qui lui fut imposé par l'Église et par l'État sur l'élection des supérieurs majeurs et locaux, sur leur institution et destitution, et sur l'institution et destitution des officiers des maisons* (s. l., 1765), in-fol.

(Matricule, n° 6798).

MAUBREUIL (Claude DE), né à Saint-Quentin, fit profes-

sion à Saint-Augustin de Limoges, le 13 mai 1647, à l'âge de 21 ans. Il mourut, le 30 mars 1679, à Saint-Quentin-en-l'Isle. On a de lui : 1° *Abigaïl ad pedes David seu typus animæ vere pœnitentis*, 1666, ms. 18 de la bibliothèque de Saint-Quentin ; — 2° *Commentarius theologicus in sacrosanctum Jesu Christi evangelium secundum Johannem*, 1668, ms. 20 de la bibliothèque de Saint-Quentin ; — 3° *Commentarius in regulam s. Patris ac legislatoris nostri Benedicti*, 1672, ms. 21 de la bibliothèque de Saint-Quentin ; — 4° *Le protecteur de la couronne de France en la troisième lignée de nos rois ou la vie du glorieux s. Wallery, abbé bénédictin et apôtre du Vimeux*, 1660, ms. 81 de la bibliothèque de Saint-Quentin.

(Matricule, n° 1225 ; — Mss. 18, 20, 21 et 81 de la bibliothèque de Saint-Quentin).

Maugenet (Gilbert), né à Viplaix, ancien diocèse de Bourges, fit profession à Saint-Augustin de Limoges, le 9 novembre 1679. Il professa la philosophie à Saint-Maixent en 1689. C'est là qu'il composa le traité intitulé : *Metaphysica thomistica,* qui est conservé à la bibliothèque de Bourges sous le n° 163 des mss. L'auteur du catalogue donne à tort à notre bénédictin le nom de Maugine. Dom Maugenet mourut, le 3 octobre 1766, à Saint-Jouin de Marnes.

(Matricule, n° 3194 ; — De Girardot, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Bourges*, p. 98).

Mauger (Étienne-Joseph), né le 25 mars 1753, fit profession le 27 novembre 1775. Il appartenait, du moins au moment de la Révolution, à l'abbaye Saint-Étienne de Caen. Au moment de la suppression des ordres religieux, nommé curé de Vise en Lorraine, puis professeur de physique à Rouen. Plus tard arrêté pour ses opinions politiques, il fut condamné à mort, le 24 floréal an II. Mort en 1794. Il a composé : *Nostradamus ou le physi-*

cien plaideur, comédie en un acte et en vers, Caen, 1779, in-12.

(Ms. fr. 20850, fol. 26; — Quérard, *la France littéraire*, t. V, p. 635, au mot MAUGER ; — Hippeau, *l'Abbaye de Saint-Étienne de Caen*, p. 322; -- Lebreton, *Biographie normande*, t. III, p. 61).

MAUGER (Louis-François), *alias* DE MAUGÉ, né à Beauvais, fit profession dans l'abbaye Saint-Lucien de cette ville, le 20 juillet 1716, à l'âge de 21 ans. Il s'était occupé de recherches sur l'histoire de la Picardie. Il mourut, le 6 septembre 1771, à Saint-Lucien.

(Matricule, nº 5307 ; — Ms. 1096 de la collection Moreau, fol. 110 et 148 vº).

MAUPEL (Paul), né à Narbonne, fit profession à la Daurade de Toulouse, le 18 mars 1686, à l'âge de 20 ans. Il mourut, le 26 décembre 1733, à Saint-Tybéri. On a de lui : *Sancti Petri de Regula, regalis prioratus, historico-chronologica sinopsis seu de rebus notatu dignis incliti monasterii Regulensis liber, qui octavus inscribitur, anno 1728.*

(Matricule, nº 3621 ; — *Archives historiques du département de la Gironde*, t. V, p. 100).

MAZET (Hugues), né à Sury-le-Comtal, diocèse de Lyon, fit profession à Saint-Allyre de Clermont, le 19 février 1759, à l'âge de 16 ans. Il mourut à Poitiers en 1817. On a de Dom Mazet : *Dictionnaire de la noblesse du Poitou*, ms. 162 de la bibliothèque de Poitiers. Il fut le continuateur et l'héritier des papiers de Dom Fonteneau, qui, après lui, passèrent à la bibliothèque municipale de Poitiers.

(Matricule, nº 7646; — de Fleury, *Inventaire analytique et descriptif de la bibliothèque de Poitiers*, p. 57 ; — L. Delisle, *le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. II, p. 73 ; — *Notice sur des collections manuscrites de la Bibliothèque nationale*, p. 50 (extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXII, p. 286 ; — *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, p. XLII).

MERCIER (René), né à Vendôme, fit profession dans sa ville natale, le 13 mars 1688, à l'âge de 19 ans. Il y mourut, le 3 avril 1827. Étant régent de 2e à Pontlevoy, il fit représenter, en 1702, par les élèves, une tragédie de sa composition intitulée : *Justinien vengeur ou les tyrans punis.*

(Matricule, nº 3755 ; — Extrait du *Mémorial du séminaire de Pontlevoy*, communiqué par M. Paul de Fleury).

MERLE (Zacharie), né à Semur-en-Brionnais, fit profession à Vendôme, le 25 janvier 1739, à l'âge de 18 ans. Le lieu et la date de sa mort me sont inconnus. On a de lui : 1º *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, Dijon, 1739-1781, 4 vol. in-fol., en collaboration avec Dom Plancher ; — 2º *Lettre d'un bénédictin sur une charte contenant des privilèges accordés par Clovis Ier au monastère de Reomans, aujourd'hui Moutier-Saint-Jean*, 1771, in-8º ; — 3º *Recueil de lettres adressées à M. Mille auteur de « l'Abrégé chronologique de l'histoire de Bourgogne,* » Paris, 1772, in-8º, avec Dom François Rousseau ; — 4º *Introduction à l'histoire de France, ouvrage élémentaire à l'usage des personnes qui veulent s'instruire de l'origine des Francs, des chefs ou des rois qui les gouvernèrent, et de leurs anciennes lois ; avec la carte géographique de la Gaule celtique*, imprimée aux frais de M. Merle, subdélégué de l'intendant de Bourgogne, Paris, 1787, 2 vol. in-12.

(Matricule, nº 6565 ; — Quérard, *la France littéraire*, t. VI, p. 70, au mot MERLE ; —Ms. 354 de la collection Moreau, p. 190).

MISSON (Pierre), né à Reims, fit profession au monastère Saint-Remi de cette ville, le 6 mai 1670, à l'âge de 17 ans. Il mourut, le 4 avril 1720, à Saint-Denis. On a de lui : *Abrégé de l'histoire de l'abaïe royalle de Saint-Remi de Reims*, ms. lat. 11819, fol. 75.

(Matricule, nº 2716 ; — Ms. lat. 11819, fol. 75).

MONNIOTTE (Pierre-François). D'après la *Biographie universelle*, ce bénédictin se serait appelé Jean-François, mais dans plusieurs listes de bénédictins de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, qui sont dans les papiers de Dom Poirier, ms. fr. 20850, il a les prénoms de Pierre-François. Dom Monniotte naquit à Besançon en 1723. A l'âge de 18 ans, le 27 juillet 1741, il fit profession à Saint-Allyre. Il fut chargé plus tard de l'enseignement de la philosophie et des mathématiques à Saint-Germain-des-Prés. Après la suppression des ordres religieux, il se retira à Tigery, près de Corbeil, où il mourut le 29 avril 1797. Il est l'éditeur des *Institutiones philosophiæ* de Rivard, Paris, 1778-80, 4 vol. in-12. Charles Weiss, dans la *Biographie universelle*, prétend qu'il est le véritable auteur de l'*Art du facteur d'orgues*, publié sous le nom de Dom Bedos de Celles. Dom Tassin attribue au contraire cet ouvrage à ce dernier; Quérard ne se prononce ni pour l'un ni pour l'autre.

(Matricule, n° 6704; — Ms. fr. 20850, fol. 7 et 13 v°; — Tassin, *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, p. 795; — *Biographie universelle*, t. XXIX, p. 389; — Quérard, *la France littéraire*, t. I, p. 252, au mot BEDOS, et t. VI, p. 215, au mot MONNIOTTE).

MOREAU (Isaac), né à Tours, fit profession à Saint-Serge-lez-Angers, le 29 novembre 1656, à l'âge de 19 ans. Il mourut à Saint-Julien de Tours, le 22 septembre 1706. On a de lui : *Hymni ecclesiæ correcti et emendati et ad meliorem usum et faciliorem concentum redacti*, mss. 181 et 182 de la bibliothèque de Tours.

(Matricule, n° 1726; — Dorange, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Tours*, p. 88).

MULLEY (Charles-Joseph), *alias* MULLET, né à Bapaume, fit profession à Saint-Médard de Soissons, le 4 septembre 1754, à l'âge de 19 ans. Le lieu et la date de sa mort me sont inconnus. Il fut un des bénédictins chargés de

travailler à l'histoire de la Picardie. Il dépouilla entre autres fonds les archives de la cathédrale de Soissons, de la collégiale de Saint-Waast de Soissons, des abbayes de Chezy, Chartreuve, du Val-Chrétien et du château de Blérancourt. Les pièces copiées par lui sont disséminées dans les volumes de la collection Grenier. Il fut chargé, en 1772, de mettre en ordre les chartes de Saint-Père-en-Vallée.

(Matricule, n° 7423 ; — L. Delisle, *le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. I, p. 560 ; t. II, p. 73 ; — *Notice sur des collections manuscrites de la Bibliothèque nationale*, p. 39 (extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXII, p. 275) ; — *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, p. XLII ; — Ms. 348 de la collection Moreau, fol. 33).

Olivier (Nicolas-Louis), né à Chartres en 1719, fit profession à Saint-Vandrille, le 16 mars 1738, à l'âge de 18 ans. Le lieu et la date de sa mort me sont inconnus. Il a fait un *Recueil d'armoiries*, 1761, qui est conservé à la bibliothèque de Chartres sous le n° 652 des mss.

(Matricule, n° 6523 ; — *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Chartres*, p. 154).

Oudin (Jean-Philibert), né à Moirey, diocèse de Verdun, fit profession à Saint-Nicolas de Nadon, le 19 octobre 1619, à l'âge de 27 ans. En 1650, il rentra dans la vie séculière, comme on le voit dans le catalogue alphabétique du Résidu Saint-Germain, au mot *Annales*. On a de lui : 1° *Essais de méditations sur toutes les fêtes tant doubles que semi-doubles de toute l'année*, ms. fr. 19404 ; — 2° *Annales Gallo-Benedictini ab anno reparatæ salutis DLXI quo Maurus a Benedicto magistro in Galliam missus est*, mss. lat. 12736-12737 ; — 3° *De tempore obitus D. Benedicti et adventus B. Mauri in Gallias*, mss. lat. 12646-12647.

(Matricule, n° 54 ; — Mss. lat. 12736-12737 et 12646-12647 ; — Ms. fr. 19404)

Pacotte (Joseph), né à Montpellier, fit profession à la Daurade, le 22 décembre 1753, à l'âge de 19 ans. Il fut chargé par M. Dillon, archevêque de Narbonne, et par les États de Languedoc (séances du 16 février 1786 et du 11 janvier 1787), de compulser les archives des différentes villes du Languedoc et d'en faire des extraits qui devaient être déposés dans les archives de la province. Il lui fut alloué pour cela un fonds de 5600 livres, qui fut entièrement partagé entre ses copistes. Le résultat de ses recherches, déposé aux archives de l'Hérault à Montpellier, se décompose ainsi : 1° *Extraits et copies d'actes des archives de l'Hôtel-de-Ville de Montpellier*, de 1154 à 1700, t. I-IV ; — 2° *Notices sommaires de chartes*, de 1112 à 1694 ; *Extraits de la chronique connue sous le nom de* Petit Thalamus *de Montpellier, avec glossaire ; Nomenclature des notaires de Montpellier*, t. V ; — 3° *Extraits et copies d'actes des archives de l'Hôtel-de-Ville de Nîmes*, de 1151 à 1643 ; *Nomenclature des notaires de cette ville*, t. VI ; — 4° *Extraits et copies d'actes des archives de l'Hôtel-de-Ville d'Aiguesmortes*, de 1248 à 1662, *précédés d'un précis historique sur la ville d'Aiguesmortes*, t. VII ; — 5° *Extraits et copies d'actes des archives de l'Hôtel-de-Ville de Beaucaire*, de 1160 à 1668, t. VIII et IX ; — 6° *Extraits et copies d'actes des archives des Hôtels-de-Ville de Lunel, Sommières, Calvisson, Tournon, Villeneuve-les-Avignon*, de 1215 à 1659, t. X et XI ; — 7° *Hommages et serments de fidélité des XIIIe, XIVe et XVe siècles*, t. XIII. La Bibliothèque nationale en possède une copie sous les n°s 9173-9184 du fonds latin ; seulement le n° 9184 contient : 1° *Notices générales et chronologiques, ecclésiastiques, civiles et militaires pour servir à l'histoire générale de France, tirées des archives de la commune de Montpellier*, depuis 1112 jusqu'à 1694 ; — 2° *Notes sur l'origine et la forme des compoix ou cadastres de la ville de Montpellier* (fol. 56) ; — 3° *Notice des chartes tirées d'Aniane*, de 1328 à 1483. La

Bibliothèque nationale possède aussi de lui : *Table générale et chronologique des ordonnances des roys de France de la 3e race contenues dans les X, XI, XII et XIIIe volumes de M. Bréquigny.* Dom Pacotte était en 1789 religieux à Saint-Germain-des-Prés. En 1791, le 29 septembre, sur la demande des députés du Languedoc, il fut nommé, par décret de l'Assemblée nationale, archiviste du Languedoc, pour procéder au triage des archives de cette province qui pouvaient intéresser l'histoire nationale et les beaux-arts et les faire transporter à la Bibliothèque nationale. En 1792, il revint à Paris et fut incarcéré comme suspect. Ses parents livrèrent aux flammes les papiers qu'il avait recueillis pour une histoire de la Révolution. Il n'en a été conservé que le ms. fr. 6576. En 1794, il procéda au classement des papiers des Tuileries et dressa une table raisonnée des procès-verbaux de l'Assemblée nationale, etc. En 1809, il fut nommé desservant de la paroisse de Sivry, canton du Châtelet, diocèse de Meaux, à l'âge de 73 ans; en 1814, curé de Saint-Jean-les-deux-Jumeaux ; il échange ce poste trop pénible pour lui contre celui d'Aulnoy, près Coulommiers. C'est là qu'il mourut, le 18 mars 1824, à l'âge de 87 ans et quatre mois, léguant aux pauvres de sa paroisse son mobilier qui était toute sa fortune.

(Matricule, no 7489 ; — Thomas, *Introduction à l'histoire générale du Languedoc*, Montpellier, 1853, in-4o, p. 56 et 57 ; — *Histoire générale de Languedoc, Introduction historique*, par M. Dulaurier, Toulouse, 1872, in-4o, p. 83).

PARDESSUS (Thomas), né le 10 mars 1721, à Selomme, diocèse de Blois, fit profession, le 10 août 1745, à Saint-Martin de Séez. Il enseigna à Saint-Germain-des-Prés, où il était depuis 1766, et dans plusieurs autres abbayes et fut prieur de Tyron et de Saint-Evroul. Il travailla pendant plusieurs années à l'histoire de la Picardie avec

Dom Caffiaux. Lorsqu'il mourut, il s'occupait de la refonte du glossaire de Ducange et de la continuation de cet ouvrage par Dom Carpentier. Il y ajouta ses propres recherches et se proposait de donner au public un glossaire plus complet. Ce religieux était très-studieux et avait l'esprit orné de beaucoup de connaissances ; il s'était particulièrement adonné à l'optique et réussisssait, paraît-il, à faire les télescopes. Il mourut, le 18 janvier 1780, à Saint-Germain-des-Prés et fut enterré dans le passage du cloître, dans la grande chapelle de la Vierge.

(Matricule, n° 6925 ; — Ms. fr. 16861, *Nécrologe de Saint-Germain-des-Prés*, p. 190 ; — Ms. 1096 de la collection Moreau, fol. 114 et 154 ; — Ms. fr. 15785, p. 23 ; – L. Delisle, *Notice sur des collections manuscrites de la Bibliothèque nationale*, p. 39 (extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes)*, t. XXXII, p. 275).

Paris (Altin), né à Orléans, fit profession à Vendôme, le 24 octobre 1688, à l'âge de 17 ans. Le lieu et la date de sa mort sont inconnus. Étant régent de 2e, puis de rhétorique à Pontlevoy, à partir de 1722, il composa plusieurs tragédies ou comédies qui furent représentées par ses élèves. Ce sont : *Moria ou la Folie vaincue par la Sagesse ; la Guerre grammairienne ; la Rentrée des classes ; le Poète crotté ; la Vérité triomphante de l'Erreur ; les Jeux d'esprit ; Adraste et Atys ou les amis fidèles et malheureux ; le Roy Crésus ; les Saturnales ou les esclaves maîtres ; Lysimaque ; le Monde démasqué ; le Martyre de saint Laurent*, etc.

(Matricule, n° 3790 ; — Extrait du *Mémorial du séminaire de Pontlevoy*, communiqué par M. Paul de Fleury).

Pernetty (Antoine-Joseph) *. 1° *Matériaux pour un Dictionnaire des arts et métiers*, mss. fr. 16979-16982 ; — 2° *Projet de nouvelles déclarations pour la congrégation de Saint-Maur*, ms. lat. 13863 ; — 3° *Projet de nouvelles constitutions pour la congrégation de Saint-Maur*, ms. lat. 13864.

(Mss. fr. 16979-16982 ; — Mss. lat. 13863 et 13864).

Perrault (Edme), *alias* Edmond Perreau, dans les registres matricules, naquit à Paris et fit profession, le 19 mars 1694, à l'âge de 18 ans, à N.-D. de Lyre. On a de lui: *Dénonciation des lettres de D. Vincent Thuillier, religieux bénédictin de la congrégation de S. Maur contre l'appel de la bulle Unigenitus*, (s. l. n. d.) in-4°. Le lieu et la date de sa mort me sont inconnus.

(Matricule, n° 4064).

Peyrat (Michel du), né à Limoges, fit profession à Saint-Augustin, le 17 février 1651, à l'âge de 17 ans. Il est l'auteur de *Commentaires sur la règle de s. Benoît*, ms. lat. 12642. Il mourut à Saint-Savin de Poitiers le 13 décembre 1691.

(Matricule, n° 1376 ; — Ms. lat. 12642).

Philippe (Jean), né à Pontoise, fit profession à Saint-Faron de Meaux, le 28 août 1657, à l'âge de 20 ans. Il mourut au monastère de Pontoise. On a de lui : *Abbrégé de l'histoire du monastère du Mont-St-Quentin, proche de Peronne*, 1677, ms. lat. 12692, fol. 60.

(Matricule, n° 1783 ; — Ms. lat. 12692, fol. 60).

Pihan de la Forest (Alexandre-Odile), né à Pontoise, fit profession à Saint-Faron de Meaux, le 21 décembre 1763, à l'âge de 20 ans. Il mourut à Saint-Germain-des-Prés, le 6 juin 1774. Comme il avait fait de très-bonnes études, il fut associé à Dom Berthereau pour les recherches relatives à l'histoire des Croisades.

(Matricule, n° 7830 ; — Ms. fr. 16861, *Nécrologe de Saint-Germain-des-Prés*, p. 188).

Pirou (Michel), né à « Selavilla », diocèse de Rouen, fit profession à Jumièges, le 24 avril 1621, à l'âge de 30 ans. Il mourut, le 3 janvier 1659, à Saint-Vincent du Mans. Il est l'auteur d'une *Vie de s. Fiacre, solitaire dans la Brie*, in-12, imprimée à Paris en 1625 et en 1636.

(Matricule, n° 86 ;— François, *Bibliothèque générale des écrivains de l'ordre de saint Benoît*, t. II, p. 404).

Place (Pierre-Romain de la), né à Saintes, fit profession, le 11 juin 1622, à l'âge de 26 ans, à Saint-Augustin de Limoges. Il mourut, le 10 janvier 1670, au monastère de Saint-Jean d'Angely. On a de lui : 1° *Aurea vincula charitatis*, 2 vol. qui forment les mss. lat. 12372-73 ; — 2° *De beatæ Virginis deiparæ et divi ejus sponsi Joseph laudibus et privilegiis liber*, ms. lat. 12374 ; — 3° *Maria mystica*, ms. lat. 12375.

(Matricule, n° 112 ; — Mss. lat. 12372-75).

Poirier (Germain), né à Paris, fit profession à Saint-Faron de Meaux, le 20 mars 1740, à l'âge de 16 ans. Il enseigna la philosophie et la théologie dans les maisons de son ordre, devint secrétaire du visiteur général de la province de France, puis garde des archives de l'abbaye de Saint-Denis et de Saint-Germain-des-Prés. En 1785, il fut nommé associé libre de l'Académie des inscriptions ; pendant la Révolution, membre de la commission des arts et des monuments ; en 1796, sous-bibliothécaire à l'Arsenal ; en 1801, membre de l'Institut, en remplacement de Legrand d'Aussy. Il mourut, le 3 février 1803, à Paris, âgé de près de 80 ans ; savant aussi modeste que distingué, charitable à l'excès. Il a publié, en collaboration avec Dom Précieux : 1° le t. XI du *Recueil des historiens de France*, 1762 ; — 2° en collaboration avec Vicq d'Azyr une *Instruction sur la manière d'inventorier et de conserver tous les objets qui peuvent servir aux arts, aux sciences et à l'enseignement*, Paris, 1794, in-4° ; — 3° un *Mémoire relatif à Hugues Capet*, dans le t. L des *Mémoires de littérature de l'Académie des inscriptions*. Il a pris une grande part à la rédaction de l'*Art de vérifier les dates*. Il a laissé un nombre considérable de travaux mss., dont voici l'indication : 1° l'inventaire des mss. de la

bibliothèque de l'Arsenal, qui a été, jusqu'à ces derniers temps, le seul répertoire à consulter pour cette importante collection ; — 2° un catalogue des plantes du jardin du Roi, ms. lat. 11211 ; — 3° Correspondance, mss. fr. 20800-20801 ; — 4° Géographie, antiquités, ms. fr. 20802 ; — 5° Mélanges historiques, ms. fr. 20803 ; — 6° Mélanges historiques et littéraires, ms. fr. 20804 ; — 7° Recueil des historiens de France, mss. fr. 20805-20811 ; — 8° Mémoires pour l'Institut, mss. fr. 20812-20816 ; — 9° Rapports à l'Institut, ms. fr. 20817 ; — 10° Table des Mémoires de l'Académie des inscriptions, ms. fr. 20818 ; — 11° Rangs et honneurs de la cour, mss. fr. 20819-20836 ; — 12° Mémoires et extraits sur les règnes de Henri II et de François II, ms. fr. 20837 ; — 13° Diplomatique, mss. fr. 20838-20839 ; — 14° Cabinet des chartes, mss. fr. 20840-20841 ; — 15° Commission des monuments, des arts, catalogues de bibliothèques, etc., mss. fr. 20842-20844 ; — 16° Documents sur Saint-Germain-des-Prés, mss. fr. 20845-20850 ; — 17° Documents sur l'abbaye de Saint-Denis, mss. fr. 20851-20852.

(Matricule, n° 6628 ; — *Nouvelle biographie générale*, t. XL, col. 568-569, au mot POIRIER ; — Potiquet, *l'Institut national de France*, p. 32 et 120).

POITEVIN (Pierre), né à Bordeaux, fit profession au monastère Sainte-Croix de cette ville, le 18 avril 1663, à l'âge de 17 ans. Il mourut, le 21 janvier 1698, à Moutier-Saint-Jean. Un des plus actifs collaborateurs du *Monasticon benedictinum*, il avait composé pour ce recueil : 1° *Estat général et particulier de l'abbaye et monastère Saincte-Croix de Bordeaux*, etc., ms. lat. 12667, fol. 1 ; — 2° *Histoire de l'abbayee* (sic) *de St-Jean-Baptiste de Sordes*, ms. lat. 12697, fol. 232 ; — 3° *Histoire du monastère de St-Pé de Genères*, ms. lat. 12690, fol. 50 ; — 4° *Abbrégé de l'histoire du monastère de St-Pierre de la Réole, dans le*

diocèse de Bazats (sic), ms. lat. 12690, fol. 339 ; — 5° *Histoire du monastère de St-Savin en la vallée de Lavedan*, ms. lat. 12695, fol. 349; — 6° *Histoire du monastère de St-Sever Cap de Gascogne*, ms. lat. 12696, fol. 327 ; — 7° *Histoire du monastère de St-Sever de Rostaing*, 1677, ms. lat. 12697, fol. 41.

(Matricule, n° 2137 ; — Mss. lat. 12667, 12690, 12695, 12696 et 12697).

PONCET (Maurice), né à Limoges, fit profession à Marmoutier, le 27 mai 1705, à l'âge de 19 ans. Le lieu et la date de sa mort me sont inconnus. Il fut un des bénédictins chargés de travailler à l'histoire de la Touraine, de l'Anjou et du Maine.

(Matricule, n° 4725 ; — L. Delisle, *le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. II. p. 74 ; — *Notice sur des collections manuscrites de la Bibliothèque nationale*, p. 50 (extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXII, p. 286).

PORCHERON (Placide)* : 1° *Catéchisme eucharistique, Recueil de passages latins tirés des œuvres de saint Augustin concernant le sacrement de l'eucharistie et le sacrifice de la messe*, ms. fr. 17107 ; — 2° *Histoire de l'abbaye Saint-Lucien de Beauvais*, 1681, ms. fr. 19843 ; — 3° *Histoire de l'abbaye de Chelles*, ms. en 3 vol. dont le séminaire de Meaux possède un exemplaire.

(L. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, p. 535 ; — Préface du *Monasticon gallicanum*, p. xxv ; — Ibid., p. xii).

PRÉCIEUX (Eustache-Jean), profès le 26 août 1777, âgé de 30 ans, au moment de la suppression des ordres religieux, collabora au t. XI du *Recueil des historiens de France*, avec Dom Poirier.

(Ms. fr. 20850, fol. 27 v° ; — *Nouvelle biographie générale*, t. XL, col. 568-569, au mot POIRIER).

PRÉVOST (Nicolas), né à Orléans, fit profession à Vendôme, le 26 juillet 1663, à l'âge de 21 ans. Il mourut à Fleury-sur-Loire, le 20 août 1717. On a de lui : *Re-*

marques sur nostre establissement dans l'abbaye de St-Seyne et ce qui a suivi selon l'ordre des temps, ms. lat. 12696, fol. 90.

(Matricule, nº 2167 ; — Ms. lat. 12696, fol. 90).

PRÉVOST D'EXILES (Antoine-François), né à Hesdin, le 1er avril 1697, mort le 23 novembre 1763, fit profession à Jumièges, le 9 novembre 1721. Il quitta la congrégation de Saint-Maur en 1727. L'auteur de l'*Histoire de Manon Lescaut* mérite de figurer parmi les écrivains bénédictins de la congrégation, parce qu'il a rédigé seul un volume presque entier du *Gallia christiana*, probablement le t. V, et qu'il a composé dans la solitude du cloître les deux premiers volumes des *Mémoires et aventures d'un homme de qualité qui s'est retiré du monde.*

(Matricule, nº 5621 ; — *Nouvelle biographie générale*, t. XLI, col. 6-7, au mot PRÉVOST).

PREZ (Jean DES), né à Bourbon-l'Archambaud, fit profession à Saint-Allyre de Clermont, le 30 juillet 1666, à l'âge de 19 ans. Il mourut, le 22 décembre 1687, au monastère de Saint-Michel-en-l'Herm. On a de lui dans le *Monasticon benedictinum : Historia regalis abbatiæ Sancti Joannis Baptistæ Angeriacensis compendium*, 1676, ms. lat. 12676, fol. 77.

(Matricule, nº 2428 ; — Ms. lat. 12676, fol. 77).

QUEINSERT (Jean-Baptiste), né à Bapaume, diocèse d'Arras, fit profession à Saint-Faron de Meaux, le 29 juillet 1733, à l'âge de 20 ans. Le lieu et la date de sa mort, arrivée après 1780, me sont inconnus. Chargé par Moreau d'explorer les archives d'Artois, de Flandre, de Hainaut et de Picardie, Dom Queinsert fut un des plus laborieux des bénédictins qui travaillèrent au dépôt des Chartes. « La moisson que D. Queinsert fit dans les archives de l'Artois et

d'une partie de la Flandre et du Hainaut ne fut guère moins abondante que celle de D. Grenier, dit M. Delisle ; mais il apporta moins de discrétion dans le choix des pièces et moins d'exactitude dans les transcriptions. Voici les établissements des diocèses d'Arras, de Tournai et de Cambrai dont les actes ont été copiés par D. Queinsert : la cathédrale d'Arras, l'hôpital Saint-Jean-l'Estrée ; les abbayes de Saint-Vaast, d'Etrun et du Mont-Saint-Eloi ; la collégiale de Saint-Sauveur à Saint-Paul ; la ville de Bapaume ; les abbayes d'Avesnes-les-Nonnains, d'Eaucourt, d'Arrouaise, d'Anchin et de Flines ; la ville et l'abbaye de Marchiennes ; la ville d'Orchies ; les abbayes de Hasnon, de Vicogne et de Château-lez-Mortagne ; les châteaux d'Oizy et d'Havrincourt ; les abbayes de Loos, de Notre-Dame-des-Prés et de Saint-Amand ; la collégiale de Saint-Piat à Seclin ; à Valenciennes, le chapitre Saint-Gery, l'abbaye de Saint-Jean, l'hôpital de Saint-Jacques, les couvents des carmes, des chartreux, des dominicains et des dominicaines de Beaumont ; les abbayes de Saint-Sauve-lez-Valenciennes, de Fontenelles, de Crespin, de Sainte-Elisabeth, du Verger, de Hautmont et de Maroilles ; l'hôtel-de-ville et la collégiale d'Avesnes en Hainaut ; l'abbaye de Liessies ; la ville et la trésorerie des chartes de Mons. D. Queinsert empiéta quelquefois sur le territoire que s'était approprié D. Grenier : c'est à lui que nous devons une partie des chartes du prieuré de Saint-Leu d'Essérent, et des abbayes de Mareuil, du Mont-Saint-Quentin et de Long-pont. » La quantité prodigieuse de documents qu'il recueillit et qu'on peut évaluer à environ 6000, est disséminée dans la collection des Chartes et diplômes et dans la collection Grenier, notamment dans les n°s 60, 150, 249-251. Sa correspondance est dans le n° 333 de la collection Moreau.

(Matricule, n° 6290 ; — L. Delisle, *le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. I, p. 531 ; t. II, p. 73 ; — *Notice sur de*

collections manuscrites de la Bibliothèque nationale, p. 39 (extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXII, p. 275); — *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, p. XLII).

RABACHE DE FRÉVILLE (Charles), né à Péronne, fit profession à Vendôme, le 25 janvier 1713, à l'âge de 19 ans. Chargé d'enseigner la théologie, en 1730, il a laissé : *Tractatus de sacramento ordinis*, ms. lat. 12392. Il mourut à Saint-Germain-des-Prés, le 11 janvier 1763.

(Matricule, n° 5105 ; — Ms. lat. 12392 ; — Ms. fr. 16861, *Nécrologe de Saint-Germain-des-Prés*, p. 183).

RAULIN (Damien), né à Donchery, diocèse de Reims, fit profession à Saint-Remi, le 29 septembre 1644, à l'âge de 20 ans. Il mourut, le 24 novembre 1699, à Corbie. On a de lui : *Mémoire pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Père-lez-Melun*, 1667, ms. lat. 12690, fol. 187).

(Matricule, n° 1131 ; — Ms. lat. 12690, fol. 187).

REMI (Jacques), né à Metz, fit profession, à l'âge de 20 ans, à Saint-Remi de Reims, le 27 avril 1648. Supérieur de la congrégation de Saint-Maur. Il mourut à Fécamp, le 16 janvier 1703. On a de lui une deuxième édition considérablement augmentée de l'ouvrage suivant de d'Achery: *Asceticorum, vulgo spiritualium, opusculorum, quæ inter Patrum opera reperiuntur, Indiculus, Christianæ pietatis cultoribus, iis potissimum, qui arctam et angustam viam, quæ ducit ad vitam, sequuntur ; nec non et concionatoribus, atque animarum curam gerentibus, longe utilissimus.... Editio secunda fere media parte auctior, auctoribus præsertim qui tum de Theologia mystica, tum de religiosis ac christianis moribus ad nostra usque tempora tractaverunt*, Paris, Billaine, 1671, in-4°.

(Tassin, p. 106 et 107).

RENARD (André), né à Paris, fit profession à Saint-Wandrille, le 13 mai 1736, à l'âge de 18 ans. Chargé de l'enseignement de la rhétorique à Saint-Evroul, en

1745, il a laissé un *Traité de rhétorique*, qui porte le n° 14122 du fonds latin. Le lieu et la date de sa mort me sont inconnus.

(Matricule, n° 6430 ; — Ms. lat. 14122).

RICHER (Pierre), né à Auxerre, fit profession à Saint-Faron de Meaux, le 1er décembre 1677, à l'âge de 26 ans. Il mourut, le 27 août 1735, à Saint-Denis. On a de lui : 1° *Tractatus de incarnatione et ss. Trinitate*, 1688, 1689, ms. lat. 12352, fol. 488 ; — 2° *Tractatus de Sacramentis*, 1687, 1688, ms. lat. 12352, fol. 381.

(Matricule, n° 3107 ; — Ms. lat. 12352, fol. 381 et 488).

ROSE (François), né à Flavigny, ancien diocèse d'Autun, fit profession à Vendôme, le 12 octobre 1657, à l'âge de 18 ans. On ne connaît de lui qu'un seul ouvrage intitulé : *Nouveau système par pensées sur l'ordre de la nature et de la grâce*, Paris, 1696, in-8°. Il mourut, le 15 septembre 1702, au monastère Saint-Martin d'Autun ; d'après la liste des écrivains de la congrégation de Saint-Maur, il serait décédé en 1703.

(Matricule, n° 1794 ; — Ms. 1096 de la collection Moreau, fol. 117 et 158).

ROSSET (Joseph), *alias* ROSEI, né à Condeissiat, ancien diocèse de Lyon, fit profession à Saint-Benoît-sur-Loire, le 19 décembre 1670, à l'âge de 18 ans. Il mourut, le 28 août 1721, à Saint-Nicaise de Reims. Étant régent de rhétorique à Pontlevoy, il fit représenter, le 22 mars 1687, par les élèves du séminaire une tragédie de sa composition intitulée : *Le martyre des ss. Marc et Marcellin*, et, le 26 août 1688, *la destruction de l'hérésie de Calvin par Louis le grand*. On a encore de lui : *Officium proprium de s. Sabino confessore*, suivi d'une vie de s. Savin, traduite en français, 1701, n° 4 des mss. de Bagnères.

(Matricule, nº 2761 ; — Extrait du *Mémorial du séminaire de Pontlevoy*, communiqué par M. Paul de Fleury ; — *Notes particulières sur les mss. de Bagnères*).

Rostaing (Charles-François)* : *Historia regalis abbatiæ Sancti Ebrulfi Uticensis compendium*, ms. 36 du fonds Coquebert de Montbret, à la bibliothèque de Rouen.

(Frère, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque municipale de Rouen, relatifs à la Normandie*, p. 141).

Rousseau (Claude), né à Reims en 1722, fit profession à Saint-Faron de Meaux, le 7 mars 1739. Il mourut à Saint-Denis, le 1er mars 1787. On a de lui : 1° *Le cœnobitophile ou lettre d'un religieux français à un laïc, son ami, sur les préjugés publics contre l'état monastique*, le Mont-Cassin et Paris, 1768, in-12° ; — 2° *Mémoire pour la ville de Reims contre le chapitre* (s. l. n. d.), in-4° ; — 3° *Recueil de lettres adressées à M. Mille, auteur de l'abrégé chronologique de l'histoire de Bourgogne*, Paris, 1772, in-8° (avec Dom Merle).

(Matricule, nº 6573 ; — *Biographie universelle*, Supplément, t. LXXX, p. 68, au mot Rousseau).

Roussel (Nicolas-Placide), né à Nevers, fit profession à Saint-Vanne, le 21 mai 1620, à l'âge de 17 ans. Il mourut, le 6 octobre 1680, à l'abbaye du Bec. On a de lui un petit recueil intitulé : *Loci communes*, qui a rapport à divers points de théologie. Il forme le nº 13651 du fonds lat.

(Matricule, nº 70 ; — Ms. lat. 13651).

Roussin (Philibert du), né à Louhans, fit profession à Jumièges, le 28 octobre 1711, à l'âge de 20 ans. Le lieu et la date de sa naissance me sont inconnus. De 1750 à 1769, il fit un recueil des actes de Saint-Germain-des-Prés, qui forme dix volumes et qui est conservé aux

Archives nationales dans le fonds de cette abbaye.

(Matricule, nº 5041 ; — L. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste,* p. 558).

Roux (Guillaume le), né à Barret, diocèse de Saint-Flour, fit profession, le 31 mars 1659, à la Daurade de Toulouse. Il mourut, le 10 août 1682, à Aniane. Il est l'auteur d'un *Mémorial de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen.* Des extraits de ce ms. ont été publiés par A. Pottier dans la *Revue rétrospective normande*, pièces IX-XI.

(Matricule, nº 1886; — Frère, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque municipale de Rouen relatifs à la Normandie,* p. 55).

Salle (Nicolas de la), né à Reims, fit profession à Saint-Faron de Meaux, le 9 septembre 1640, à l'âge de 21 ans. Il mourut, le 25 janvier 1689, à Saint-Denis. On a de lui : 1° *Mémoires pour faire la chronique du monastère de Sainct-Seine, dressés en l'an 1667*, ms. lat. 12696, fol. 141 ; — 2° *De ecclesiæ S. Stephani Divionensis antiquitate, dignitate, sacris opibus, statu multiplici, variis casibus et præfectis*, ms. lat. 12697, fol. 258. Il est aussi l'auteur de la chronique de Saint-Valery, comme il nous l'apprend dans une lettre au supérieur-général de la congrégation de Saint-Maur, qui est ms. lat. 12696.

(Matricule, nº 958 ; — Mss. lat. 12696, fol. 141 ; — 12697, fol. 258).

Samuel (Robert), né à Valognes, diocèse de Coutances, fit profession à Jumièges, le 22 juillet 1656, à l'âge de 19 ans. Il mourut, le 16 mars 1714, à Saint-Père de Chartres. Selon Dom Liron, il a fait quantité de recherches sur l'histoire de Saint-Père-en-Vallée, de la ville et des évêques de Chartres et de l'abbaye de Josaphat.

(Matricule, nº 1685 ; — Ms. fr. 17005, *Supplément de la Bibliothèque chartraine*, par Dom Liron, fol. 454 ; — Ms. fr. 17006, *id.*, fol. 109 vº).

Seguin (Gatien), né à Tours, fit profession à Vendôme,

le 28 juillet 1635, à l'âge de 24 ans. Il mourut, le 19 juillet 1662, à Saint-Jean d'Angely. Il a composé : *Fin de la vie monastique instituée par saint Benoît*, ms. fr. 19626.

(Matricule, n° 669 ; — Ms. fr. 19626).

SENSARIC (Jean-Bernard)* : *Sermons, mystères et panégyriques, prêchés dans différentes églises de Paris*, 1771, 4 vol. in-12.

(Quérard, *la France littéraire*, t. IX, p. 63, au mot SENSARIC).

SOLON (Charles-Jean-Baptiste), né à Arras, fit profession à Saint-Faron de Meaux, le 23 août 1747, à l'âge de 17 ans. Après avoir été prieur aux Blancs-Manteaux, il devint assistant du supérieur-général de la congrégation de Saint-Maur. A partir de 1788, il résida à Saint-Germain-des-Prés. Il y mourut, le samedi 9 janvier 1790, et fut enterré dans le côté du cloître attenant au réfectoire. On lui attribue : *Le microscope ou lettre d'un religieux françois à un laïc son ami sur les préjugés publics contre l'état monastique*, ms. fr. 10566.

(Matricule, n° 7034 ; — Ms. fr. 16861, *Nécrologe de Saint-Germain-des-Prés*, p. 205 et 206 ; — Ms. fr. 10566).

TERNAT (Gérard), originaire de Belair, diocèse de Clermont, fit profession à Saint-Allyre, le 22 décembre 1664, à l'âge de 25 ans. En 1678, il était religieux à Saint-Germain d'Auxerre. C'est alors qu'il fit l'analyse des deux cartulaires de cette abbaye. Son travail intitulé : *Abrégé du grand et du petit cartulaire de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre*, est dans la bibliothèque de cette ville sous le n° 144 des mss. Dom Ternat mourut au monastère de Bonne-Nouvelle à Orléans, le 20 septembre 1698.

(Matricule, n° 2300 ; — Quantin, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Auxerre*, p. 49).

THIERRY (Charles-François), né à Épinal, fit profession à Vendôme, le 17 mars 1656, à l'âge de 20 ans. Il mourut, le 15 octobre 1701, à Saint-Bénigne de Dijon.

Étant régent de 2e à Pontlevoy, il fit représenter, en 1666, par les élèves du séminaire une grande tragédie de sa composition intitulée : *Julien l'Apostat*.

(Matricule, n° 1636; — Extrait du *Mémorial du séminaire de Pontlevoy*, communiqué par M. Paul de Fleury).

THIEULAINE (Philippe-Bertin) naquit à Arras. Il était âgé de 35 ans lorsqu'il fit profession aux Blancs-Manteaux, le 16 décembre 1622. La bibliothèque d'Arras possède de lui un ouvrage intitulé : *Florilegium*, qui n'est autre chose qu'un recueil d'extraits des auteurs ecclésiastiques. Il fut religieux à Saint-Vaast, mais il mourut, le 15 janvier 1666, au monastère de Landevenech.

(Matricule, n° 123; — *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Arras*, par M. Quicherat, dans le t. IV du *Catalogue général*, p. 279).

THOMAS (François), né à Nogent-le-Rotrou, fit profession à Vendôme, le 23 janvier 1649, à l'âge de 18 ans. Pendant près de dix années, il s'occupa de faire l'extrait et l'inventaire de toutes les chartes de l'abbaye de Saint-Denis, depuis sa fondation jusqu'en l'an 1500. Dom Michel Félibien s'en est servi utilement pour son Histoire de Saint-Denis et il donne, dans son ouvrage, des éloges mérités à Dom Thomas. Celui-ci mourut à Saint-Denis, le 11 novembre 1698.

(Matricule, n° 1286 ; — Ms. fr. 17005, *Supplément de la Bibliothèque chartraine*, par Dom Liron, fol. 433 v°; — Ms. fr. 17006, fol. 98 ; — Dom Félibien, *Histoire de Saint-Denis*, p. 524).

TIOLIER (Victor), né à Montferrand, diocèse de Clermont, fit profession au monastère de N.-D. de la Charité, le 2 octobre 1643, à l'âge de 19 ans. La date et le lieu de sa mort me sont inconnus. Il a composé en 1651 un abrégé de la Chronique de l'ordre de s. Benoît, qui forme le ms. lat. 12653.

(Matricule, n° 1094 ; — Ms. lat. 12653).

Tort (Simon le), né à Rennes, fit profession à Saint-Melaine, le 8 février 1657, à l'âge de 18 ans. Il mourut, le 18 juillet 1694, au monastère de Saint-Gildas. Il a fourni au *Monasticon benedictinum : Compendium historiæ abbatiæ S^ti Matthei in finibus terræ*, ms. lat. 12683, fol. 139.

(Matricule, nº 1736 ; — Ms. lat. 12683, fol. 139 ; — L. Delisle, Préface du *Monasticon gallicanum*, p. xv).

Trichaud (Jean), né à Arles, fit profession à la Daurade, à Toulouse, le 15 avril 1666, à l'âge de 18 ans. Le lieu et la date de sa mort me sont inconnus. On a de lui : 1° *Historiæ regalis abbatiæ Beatæ Mariæ de Crassa compendium*, ms. lat. 12680, fol. 125 et 147 ; — 2° *Histoire en abbrégé de l'illustre et roiale abbaye de Notre-Dame de la Grasse*, ms. lat. 12680, fol. 133 ; — 3° *Chronicon cœnobii Beatæ Mariæ Deauratæ Tolosanæ, ordinis sancti Benedicti, congregationis olim Cluniacensis, nunc Sanmaurianæ*, ms. lat. 12680, fol. 181 ; — 4° *Mémoire sur les abbés de S. Pierre de Condom*, ms. lat. 12689, fol. 33 ; — 5° *Chronicon seu historia regalis abbatiæ Beatæ Mariæ de Crassa*, etc., 1677, ms. lat. 12857.

(Matricule, nº 2412 ; — Mss. lat. 12680, fol. 125, 133, 147 et 181 ; 12689, fol. 33 ; 12857).

Trottier (Urbain), né à Chinon, fit profession à Marmoutier, le 15 janvier 1694, à l'âge de 23 ans. Il a composé : *Conversion de M. et de Mad. de la Garaye*, Rennes, 1757, in-18. C'est aussi d'après les Mémoires de Dom Trottier que le P. J. Fr. de la Marre composa la *Vie de Madame la comtesse de Pontbriand, née Marie-Angélique-Sylvie de la Garaye*. L'époque et le lieu de sa mort me sont inconnus.

(Matricule, nº 4056 ; — Quérard, *la France littéraire*, t. VII, p. 564, au mot Trotier ; — Miorcec de Kerdanet, *Notices chronologiques sur les théologiens, jurisconsultes, philosophes, artistes, littérateurs, poètes, bardes, troubadours et historiens de la Bretagne*, p. 300).

VAINES (Jean-François DE), né à Paris, fit profession à Saint-Faron de Meaux, le 29 août 1753, à l'âge de 19 ans. Le lieu et la date de sa mort me sont inconnus ; il vivait encore le 16 avril 1790. On a de lui : *Dictionnaire raisonné de diplomatique*, Paris, 1774, 2 vol. in-8°.

(Matricule, n° 7358 ; — Ms. fr. 20850, fol. 34 v° ; — Quérard, *la France littéraire*, t. X, p. 11 et 12, au mot VAINES).

VALLÉE (François-Boniface), né à Saint-Maixent, fit profession à Saint-Augustin de Limoges, le 9 mars 1636, à l'âge de 26 ans. Il mourut, le 5 mars 1654, au monastère de Saint-Maixent. Il a composé : *La vie du vénérable Agapius, abbé du monastère St-Saturnin, première eglize et monastère dè la ville de St-Maixent en Poictou*, 1652, ms. lat. 12779, fol. 95 a. Le ms. lat. 12684 contient aussi de lui des documents sur Saint-Maixent, fol. 104.

(Matricule, n° 722 ; — Ms. lat. 12779, fol. 95 a ; — Ms. lat. 12684, fol. 104).

VAROQUEAUX (Jean), né à Massigny-le-Franc, diocèse de Laon, fit profession à Saint-Faron de Meaux, le 13 juin 1703, à l'âge de 20 ans. Le lieu et la date de sa mort me sont inconnus. Il est l'auteur d'une *Histoire de Laon et du pays Laonnois*, qui forme les n°s 185-187 et 263 de la collection Grenier.

(Matricule, n° 4626 ; — L. Delisle, *le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. II, p. 73 ; — *Notice sur des collections manuscrites de la Bibliothèque nationale*, p. 39 (extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXII, p. 275, 281 et 283) ; — *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, p. XLII).

VERDIER-LA-TOUR (Michel), né à S. H.-sur-M. *(sic)*, peut-être Saint-Hilaire-les-Monges, diocèse de Clermont, fit profession à Saint-Allyre, le 20 février 1760, à l'âge de 17 ans. Le lieu et la date de sa mort me sont inconnus ; il est probable qu'il mourut entre 1788 et 1790. Il fut

chargé par Moreau, avec Dom Deschamps, de travailler à l'histoire de l'Auvergne. La bibliothèque de Clermont possède de lui sous le n° 233 des mss. un recueil de *Pièces historiques*, et sous le n° 283 les pièces qui suivent: 1° *Dissertation historique sur la distribution des sièges de justice de l'Auvergne après le partage de cette province entre le roi saint Louis et le comte et le dauphin d'Auvergne;* — 2° *Notice historique sur l'ancienne abbaye de Saint-Allyre;* — 3° *Histoire de la guerre des Anglais en Auvergne;* — 4° *Coup d'œil sur quelques parties du gouvernement des trois dynasties des rois de France;* — 5° *Exposé de la conduite des évêques de France dans l'administration du gouvernement de ce royaume.* En 1788, il publia, en collaboration avec Bergier: *Recherches historiques sur les Etats généraux, et sur l'origine et sur l'organisation des États provinciaux d'Auvergne*, in-8°.

(Matricule, n° 7689; — L. Delisle, *le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. I, p. 565; — Gonod, *Catalogue des livres imprimés et manuscrits de la bibliothèque de la ville de Clermont-Ferrand*, p. 531 et 542; — Aigueperse, *Biographie ou dictionnaire historique des personnages d'Auvergne*, t. II, p. 374).

Verthamont (Jean-Grégoire), né à Limoges, fit profession à Nouaillé, le 23 mai 1620, à l'âge de 19 ans. Il mourut, le 5 mai 1680, à Jumièges. Il est l'auteur de « divers ouvrages sur l'Ecriture sainte qui sont demeurés manuscrits » à Jumièges.

(Matricule, n° 88; — Nouv. acq. fr. 4170, *Histoire de l'abbaye de Jumièges*, 2e partie, p. 184).

Vienne d'Agneaux (Charles-Jean-Baptiste de)*, mort en 1792. 1° *Lettre en forme de dissertation contre l'incrédulité*, 1756, in-12; — 2° *Eclaircissements sur plusieurs antiquités trouvées à Bordeaux*, 1757, in-12; — 3° *Point de vue concernant la défense de l'état religieux*, Avignon, 1757, 1771, in-12; — 4° *Histoire de la ville de Bordeaux*, Bordeaux,

1771, in-4°, t. I ; — 5° *Dissertation sur la religion de Montaigne*, Bordeaux, 1773, in-12 ; — 6° *Eloge historique de Michel Montaigne, et discours sur sa religion*, 1775, in-12 ; — 7° *Administration particulière et générale de la France*, Paris, 1775, in-8° ; — 8° *Lettres à M. de X... sur l'histoire de France*, Paris, 1782, in-12 ; 2e éd. 1787, in-12 ; — 9° *Nouvelle méthode pour apprendre à lire et à écrire correctement la langue françoise*, Paris, 1782, in-8° ; 1786, in-12 ; — 10° *Histoire de l'Artois*, Paris, 1785-1787, 5 parties in-8° ; — 11° *Le triomphe de l'humanité, ou la mort de Léopold de Brunswick, poëme qui a concouru pour le prix de l'Académie françoise*, Lille, 1787, in-8° ; — 12° *Le triomphe du chrétien* (extrait des *Nuits* d'Young et traduit de l'anglais), 1788, in-8° ; — 13° *Histoire générale de France, écrite d'après les principes qui ont opéré la Révolution*, 1791, 2 vol. in-12 ; — 14° *Prospectus de l'histoire générale de la Guyenne*, par des religieux de la congrégation de Saint-Maur, Paris, 1755, in-4°.

(*Nouvelle biographie générale*, t. XIII, col. 947-948, au mot DEVIENNE ; — Quérard, *la France littéraire*, t. I, p. 14, au mot AGNEAUX DE VIENNE ; — L. Delisle, *le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, t. I, p. 565, aux notes).

VIGNES (Pierre-Philippe DES), né à Mâcon, fit profession à l'âge de 20 ans, le 5 mai 1622, aux Blancs-Manteaux. Après avoir rempli les fonctions de supérieur et de maître des novices dans différents monastères, il se retira dans l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire. C'est là qu'il mourut, le 9 novembre 1672. Il paraît n'avoir composé que des ouvrages ascétiques. Ceux que nous connaissons sont : 1° *Explication morale de la règle de saint Benoît*, ms. fr. 19545 ; — 2° *Méditation sur la règle de saint Benoît*, ms. fr. 13524 ; — 3° *Méditations*, mss. 316, 317, 318 et 319 de la bibliothèque d'Orléans.

(Matricule, n° 110 ; — Mss. fr. 19545 et 13524 ; — Septier, *Manuscrits de la bibliothèque d'Orléans*, p. 178 et 179).

Villevieille (Jacques-Joseph), né à Nuits, le 28 septembre 1736, fit profession à Vendôme, le 16 mai 1754. Il fut chargé par ses supérieurs d'explorer la Bourgogne et la Bresse pour recueillir des documents pour le Dépôt des chartes ; il consulta surtout les archives des divers établissements de Dijon, mais il ne négligea aucun des chartriers dans lesquels il put avoir accès. Religieux à Saint-Germain-des-Prés au moment de la Révolution, il fut plus tard attaché à l'église Saint-Roch à Paris. Il mourut, le 2 septembre 1820, à l'âge de 84 ans. Ses nombreux mss. ont été déposés à la Bibliothèque nationale, le 7 avril 1811, où ils forment plus de 170 volumes, liasses ou portefeuilles. De sa collection on a formé : 1° le Trésor généalogique, qui est au Cabinet des titres sous les nos 108-155 *bis* ; — 2° 74 volumes de la collection de Bourgogne ; — 3° 30 volumes de la collection de Touraine, dont l'inventaire a été fait par M. Mabille ; — 4° mss. généalogiques de Dom Caffiaux, nos 1209-1248 du cabinet des titres ; — 5° généalogie de la maison de Flotte, nos 1249 et 1250 du Cabinet des titres ; — 6° fragments généalogiques, n° 1251 du Cabinet des titres ; — 7° Cartulaires de Bourgogne et de Champagne, n° 1252 du Cabinet des titres ; — 8° 37 volumes de pièces originales, mss. fr. 26263-26299 ; — 9° montres ou revues d'armes franc-comtoises ou bourguignonnes, nos 1036 et 1037 des Nouvelles acquisitions françaises ; — 10° peut-être le ms. lat. 13111, qui contient des mélanges de Dom Caffiaux. Le commencement du *Trésor généalogique*, jusqu'au mot *Baden*, a été publié par MM. Passier, en 5 fascicules in-4°.

(Matricule, n° 7407; — *Notice biographique sur Dom Villevieille*, par Henry et Alphonse Passier, en tête du *Trésor généalogique*).

Vilson (Jacques), né à Newcastle (Angleterre), fit pro-

fession à Jumièges, le 15 septembre 1729, à l'âge de 21 ans. Le lieu et la date de sa mort me sont inconnus. Il a traduit de l'anglais : *Histoire générale de l'église chrétienne, tirée principalement de l'Apocalypse de saint Jean*, par Walmesley, Rouen et Paris, 1777, 3 vol. in-12. L'original a paru sous le pseudonyme de Pastorini que porte aussi la traduction.

(Matricule, nº 6607 ; — Quérard, *la France littéraire*, t. X, p. 215, 477 et 478, aux mots VILSON et WALMESLEY).

VINCENT (Jacques-Claude)*, mort le 22 septembre 1777. 1° *Dissertations historiques et critiques sur la situation et l'étendue de l'ancienne France*, etc.; — 2° *Fragments de dissertations sur l'origine des Français* ; — 3° *Sur le degré d'autorité des empereurs dans les Gaules, après l'établissement des barbares*. Cette dissertation, couronnée par l'Académie de Besançon, est aussi dans le ms. fr. 10157. Elle est attribuée à tort par Quérard à un autre bénédictin, Dom Benoît Vinceans. — 4° *Dissertations sur l'origine des Tectosages, sur l'étendue et l'état de la partie de la Celtique qu'ils occupèrent jusqu'à l'entrée des Romains dans leur païs et sur les excursions qu'ils firent avant cette époque* ; — 5° *Recherches sur l'administration municipale des villes de France sous la première et la deuxième races et sous la féodalité*. Ces dissertations forment les mss. fr. 10437-10439. — 6° *Lettre d'un Rémois à M. le M. D., ou Doutes sur la certitude de cette opinion que le sacre de Pépin est incontestablement la première époque du sacre des rois de France*, Liège, 1775, in-12 ; — 7° *Notice sur le manuscrit de Phèdre qui est dans la bibliothèque de Saint-Remi* (de Reims), publiée en 1774 dans l'*Almanach de Reims* et réimprimée par Berger de Xivrey, p. 81 de son édition des *Fables* de Phèdre, Paris, 1830, in-8°. En relevant les variantes du Phèdre de Reims, Dom Vincent a rendu

aux lettres un service qui suffirait pour sauver à jamais son nom de l'oubli.

(Mss. fr. 10437-10439 ; — Quérard, *la France littéraire*, t. X, p. 221, au mot VINCENT).

VIOLE (Daniel-Georges)* : 1° *Histoire de la maison de Viole et généalogies des familles qui y sont alliées*, ms. 124 de la bibliothèque d'Auxerre et ms. fr. 18670 ; — 2° *Discours sur la procession qui s'est faite en la ville d'Auxerre, le dimanche des octaves de Pâques prochaines, autrement dit le dimanche de Quasimodo*, 1668, ms. 156 de la bibliothèque d'Auxerre. Il paraît aussi être l'auteur d'un mémoire intitulé : *Traité chronologique de la ville d'Auxerre, et où il est traité de sa dernière prise par les calvinistes et de sa reprise par les bourgeois de cette ville ; les excès qu'y commirent les religionnaires et la prise de cinq autres villes du même diocèse, la Charité, Donzy, Entrains et Taingy*, ms. 154 de la bibliothèque d'Auxerre.

(Quantin, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Auxerre*, p. 42, 51 et 52).

VRAYET (François), né à Corbie, fit profession à Saint-Denis, le 2 octobre 1654, à l'âge de 21 ans. Il mourut, le 3 mars 1692, à Saint-Fuscien. On a de lui : *Constitutiones canonicorum regularium B. Mariæ de Liveriaco, S. Severini prope Castrum Nantonis et S. Callisti de Cisonio*, 1672, ms. lat. 12799. Il a dessiné pour le *Monasticon gallicanum* de Dom Germain quelques planches des diocèses de Reims et de Paris, parmi lesquelles celles de Corbie, de Saint-Éloi de Noyon, de Samer-aux-Bois et de Saint-Faron de Meaux.

(Matricule, n° 1536; — Ms. lat. 12799; — Courajod, *le Monasticon gallicanum*, p. 16).

INVENTAIRE

DES ARCHIVES DE LA

CHAMBRE SYNDICALE DE LA LIBRAIRIE

MANUSCRITS FRANÇAIS 21813-22060

DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

21813-21815. — « Recueil d'édits, arrêts, déclarations et autres pièces concernant la librairie et imprimerie, rangés par ordre de matières. — Tome I, art. 1-83 et 86-94 ; tome II, art. 95-140 ; l'art. 107, tit. 14, contient un Catalogue alphabétique des livres supprimés. (XVIIe-XVIIIe s.) ; tome III, art. 84 et 85, Libraires de province.

Abbeville, Agen, Aire, Aix, Albi, Alençon, Amboise, Amiens, Angers, Angoulême, Arles, Armentières, Arras, Avignon, Avranches, Auch, Aurillac, Autun, Auxerre, Baugé, Bayeux, Bayonne, Beaucaire, Beaune, Beauvais, Besançon, Béziers, Blois, Bordeaux, Boulogne, Bourg, Bourges, Brest, Brives, Caen, Cahors, Calais, Cambrai, Carcassonne, Castelnaudary, Castres, Chalon-sur-Saône, Châlons-sur-Marne, Chartres, Château-Gontier, Châtellerault, Châtillon-sur-Seine, Chaumont, Chinon, Clermont, Colmar, Compiègne, Condom, Coutances, Dieppe,

Fontenay, Gray, Grenoble, Joinville, La Flèche, Langres, Dijon, Dinan, Dol, Dôle, Douai, Dunkerque, Eu, Evreux, Laon, La Rochelle, Laval, Le Hâvre, Le Mans, Le Puy, Libourne, Lille, Limoges, Lisieux, Loches, Lons-le-Saulnier, Lorient, Loudun, Lyon, Mâcon, Mantes, Marseille, Maubeuge, Meaux, Melun, Mende, Menin, Metz, Montargis, Montauban, Montbrison, Montpellier, Morlaix, Moulins, Nancy, Nantes, Narbonne, Nevers, Nîmes, Niort, Noyon, Nuits, Orléans, Pamiers, Pau, Périgueux. Péronne, Perpignan, Pézenas, Poitiers, Provins, Quimper, Redon, Reims, Rennes, Riom, Rochefort, Rodez, Rouen, Rouges, Saint-Andéol, Saint-Brieuc, Saint-Claude, Saint-Flour, Saint-Jean-d'Angély, Saint-Lo, Saint-Maixent, Saint-Malo, Saint-Omer, Saint-Pol-de-Léon, Saint-Quentin, Sainte-Menehould, Saintes, Salins, Sarlat, Saumur, Sedan, Séez, Senlis, Sens, Soissons, Strasbourg, Thouars, Toul, Toulon, Toulouse, Tournai, Tours, Tréguier, Trévoux, Troyes, Tulle, Valence, Valenciennes, Valognes, Vannes, Vendôme, Verdun, Vesoul, Vic, Vienne, Villefranche-en-Beaujolois, Villefranche-en-Rouergue, Vire, Vitré, Vitry, Ypres.

Province et Étranger : Bretagne (32), Espagne (58), Franche-Comté (62), Luxembourg (79), Normandie (102), Pays-Bas (108), Provence (114), Roussillon (126).

21816. — « Recueil chronologique des lettres-patentes, édits, déclarations, arrêts du Conseil, etc., sur la librairie et imprimerie de Paris depuis 1275 » jusqu'au 5 juillet 1777.

21817-21818. — « Recueil des édits, déclarations, statuts, règlements, arrests, sentences et autres pièces concernant les arts et professions des libraires et imprimeurs, des fondeurs de lettres, des relieurs et doreurs de livres et des colporteurs, avec une table chronologique desdits édits, etc., depuis 1475 jusques et compris 1700. »

21819. — Fol. 1, 43 et 46. Demande d'une autorisa-

tion d'exercer l'état d'imprimeur et nouveau système de casse, par le sieur Pain, 1788. — Fol. 5. Extraits des statuts de l'Université de Paris sur les imprimeurs et libraires. — Fol. 8. Mémoire sur les imprimeurs du Roy. — Fol. 10. Lettres royaulx du 16 octobre 1527 chargeant Me Jacques Colin, secrétaire de la chambre du Roy, de faire imprimer certains ouvrages d'histoire et de littérature. — Fol. 14. Notes sur l'établissement de l'imprimerie. — Fol. 24. Liste des imprimeurs ordinaires du Roy, 1486-1694. — Fol. 26. « Lettres patentes portant don de l'estat et office d'imprimeur ordinaire du Roy en l'Université de Paris à Sébastien Huré, 11 sept. 1662. » — Fol. 28. Enregistrement des lettres du 4 mars 1571 qui confèrent à Fedric Morel l'état et charge d'imprimeur du Roy tant en hebrieu, grec, latin que françois, 29 avril 1571. — Fol. 30. Arrêt du 28 janvier 1661 relatif à l'imprimeur des affaires ecclésiastiques de l'archevêché de Paris. — Fol. 32. — « Origine et généalogie des imprimeurs du Roy. » — Fol. 36. « Plan de l'establissement d'une manufacture royale d'imprimerie. » — Fol. 38. Arrêt du 21 mars 1661 contre les imprimeurs Citerne, Chenault, La Caille, Mestayer, Thiboust, Sassier et Baudry. (*Impr*). — Fol. 40. Lettres du Roy accordant une pension de 600 livres à Antoine Vitré, 14 déc. 1645. (*Impr*). — Fol. 48. « L'art d'imprimer inventé à Harlem. » — Fol. 50. « Remarques sur les douze articles du règlement de la librairie et imprimerie, du 28 février 1723, concernant les fondeurs. » — Fol. 60. « Instruction sur l'art de l'imprimerie, pour la casse. » — Fol. 63. Mémoire de fontes livrées en 1730-1731 à M. Knapen. — Fol. 64. Prix de la feuille d'impression en différents caractères. — Fol. 66. « Estat et description de l'imprimerie de M*** (P. F. Emery), fait le 6 juin 1743. » — Fol. 68. « Essais ou modèles de caractères d'imprimerie, composez et imprimez... par Antoine

Chrétien fils. Paris, 1689. » (*Impr.*) — Fol. 69. « Abrégé historique et critique sur l'origine et les progrès des caractères de fonte pour l'impression de la musique... par Fournier le Jeune. » — Fol. 75. « Lettre des membres du Bureau du triage des titres au ministre des finances. An 9. » — Fol. 76. Spécimens typographiques de J. H. Heitz, de Strasbourg : « Oppiani poemata... recensuit J. N. Bellin de Ballu. Argentorati. 1786. (in-4°). — Aeneidos, II, 187-411. — Albrecht Wallenstein, herzog von Friedland. — Conjugatio verborum hebræorum. » — Fol. 95. Spécimens typographiques de P. J. Dannbach, de Strasbourg : Anacreontis odæ (græcè). — Fol. 99. « Alphabetum græcum et hebraicum. » — Fol. 100. « Mutations... et situation du régiment d'infanterie de Strasbourg, 17 ... » (*Impr.*) — Fol. 101. Dictionnaire géographique, pp. 241-248, et « Noms des lieux d'Alsace, » pp. 73-80. (*Impr.*) — Fol. 109. « Tableau général des impositions royales..... Département d..... pour l'année 178... » (*Impr.*) — Fol. 111. « Essai historique sur l'orfévrerie et la joaillerie, par M. Grouvelle. Amsterdam, 1787 (in-8°). » (*Impr.*) — 122 feuillets.

21820. — « Mémoire contre la taxe des livres ». — Fol. 9. « Mémoire des libraires et imprimeurs de Paris sur la déclaration du Roy concernant le timbre. » Fol. 15. « Mémoire sur les contrefaçons de livres. » — Fol. 21. « Mémoire abrégé pour la communauté des libraires et imprimeurs de Paris, concernant le prétendu règlement proposé par la communauté des libraires et imprimeurs de Lyon, » (*impr.*), suivi des articles de ce règlement non contestés ou contestés par les libraires et imprimeurs de Paris. — Fol. 41. « Règlement obtenu par les libraires et imprimeurs de Paris, en 1618 » et relatif aux Privilèges. — Fol. 51. « Liste de plusieurs continuations de privilèges obtenuës sur de vains prétextes... » (*Impr.*) — Fol. 53. Résumé des contestations

entre les libraires de Paris et de Lyon. — Fol. 54. Arrêt du Conseil privé du 22 juin 1723 maintenant défense d'imprimer aucun livre sans permission ou privilège. — Fol. 57. Arrêt du Conseil privé du 28 février 1723 contenant un nouveau règlement pour les libraires et imprimeurs. — Fol. 98. Arrêt du Conseil privé du 9 oct. 1724 concernant les compagnons imprimeurs. — Fol. 102. Arrêt du Conseil privé du 10 déc. 1725 réglant les contestations existant entre l'Université et la communauté des libraires et imprimeurs de Paris. — 119 feuillets.

21821. — Recueil de pièces relatives à l'établissement du timbre sur la musique, 1784-1786. — Fol. 192-197. « Lettres-patentes du Roi portant nouveaux statuts pour la communauté des imprimeurs en taille-douce de la ville de Paris, 1er août 1782. » *(Impr.)* — 228 feuillets.

21822. — Mémoire contre l'arrêt concernant les contrefaçons et contre celui du 30 août 1777, relatif à la durée des privilèges. — Fol. 14. « Mémoire pour les imprimeurs-libraires de Paris, anciens syndic et adjoints de leur communauté contre les libraires de la même communauté, et les syndic et adjoints actuellement en charge (1716). » *(Impr.)* — Fol. 37. — « Mémoire pour les syndic et adjoints de la communauté des libraires et imprimeurs de Paris. » *(Impr.)* — Fol. 47. — « Mémoire des libraires et imprimeurs de Paris contre la fixation du nombre des imprimeurs établie par l'article XLIII du règlement de 1686. » *(Impr.)* — Fol. 49. Copie du même mémoire distribuée par les libraires. *(Impr.)* — Fol. 53. « Réponse de la communauté des libraires et imprimeurs de Paris au mémoire de quelques imprimeurs sur la fixation ordonnée par l'article XLIII du règlement de 1686. » *(Impr.)* — Fol. 67. « Mémoire pour servir de réplique à la réponse de quelques imprimeurs... » *(Impr.)* — Fol. 72. « Réponse des imprimeurs au mé-

moire des libraires sur la fixation du nombre des imprimeurs à Paris. » *(Impr.)* — Fol. 78. « Procès-verbal de l'assemblée générale de la communauté des libraires et imprimeurs de Paris, tenue par ordre de Mgr le Chancelier les 26 et 27 mars 1721. » *(Impr.)* — Fol. 83. « Représentations et observations .. sur l'état ancien et actuel de la librairie, ses règlements, ses privilèges... par les syndic et adjoints en charge au mois de mars 1764 ». — 116 feuillets.

21823. — Procès-verbaux de ventes des fonds de librairie suivants : François Babuty père, 1769 ; fol. 5, Jacques Chardon père, 1766 ; fol. 12, Gibert, 1763 ; fol. 36, Monvry, 1781 ; fol. 59 et 76, Claude-Jean-Baptiste Hérissant, 1778 ; fol. 63, 96 et 180, Bauche, 1772 ; fol. 86, Charles de Poilly, 1756 ; fol. 91, Gueffier père, 1770 ; fol. 103, veuve Durand, 1769 ; fol. 109, J. N. Leclerc, 1759 ; fol. 126, François Didot, 1762 ; fol. 144, Cavelier, 1780. — Fol. 65. Vente d'une imprimerie en forme d'armoire dépendant de la succession de M. Michel Larcher, marquis d'Arcq, 1773. — Fol. 73. Vente de livres d'église destinés aux colonies, 1775. — Fol. 80. Etat de livres de privilège et d'assortiment dont la vente se fera le 4 déc. 1775. *(Impr.)* — 182 feuillets.

21824. — Procès-verbaux de ventes des fonds de libraires suivants : fol. 5, Jean Brocas, 1756 ; fol. 31. Fr. Montalant, 1755 ; fol. 38, Cailleau, 1749 ; fol. 49, Vincent, 1776 ; fol. 54, veuve Lemercier, 1781 ; fol. 63, veuve Hochereau, 1782 ; fol. 74, Boudet, 1787 ; fol. 89, Desventes de La Doue, 1776 ; fol. 102, Marcel Prault, 1778 ; fol. 110, Lesclapart, 1772 ; fol. 118, Massier, 1778 ; fol. 132, Despilly de Nantes, 1778 ; fol. 138, Louis Michelin, 1761 ; fol. 143, veuve Bordelet, 1761. — Fol. 1. Procès-verbal de vente des Annales de Toulouse, en nombre, 1771. — Fol. 116. Procès-verbal de vente du Calendrier des héros,

1771. — Fol. 158. « Fontes neuves dont la vente se fera le 16 juin 1775. » — 158 feuillets.

21825. — « Journal des conférences tenues en la chambre syndicale de la communauté des libraires et imprimeurs de Paris... au sujet de la déclaration du Roy du 23 oct. 1713,... et sur l'exécution de l'édit du Roy... du mois d'août 1686. » — 1715. — 4 feuillets.

21826-21827. — « Articles de règlement convenus... entre les députés des libraires et imprimeurs de Paris, assemblés par ordre de Mgr. le Chancelier, 1715. » — 34 et 17 feuillets.

21828-21829. — « Journal des conférences tenues de l'ordre de Mgr le Chancelier entre les députez des imprimeurs et ceux des libraires, 1717. » — « Articles de règlement convenus entre les députés des libraires et imprimeurs de Paris, 1717. » — 12 et 57 feuillets.

21830. — « Règlement pour la librairie et imprimerie de Paris, arrêté au Conseil d'Etat du Roy, sa majesté y étant, le 28 février 1723, avec des authoritez sur chaque article depuis 1332 jusqu'à présent, » avec Supplément et Table alphabétique en tête. — A la fin : « Registre de ceux qui se proposent de vendre de vieux papiers et parchemins. — 195 feuillets.

21831. — « Visite des imprimeries de la ville de Nancy, après l'estampillage. » — Fol. 6. « Mémoire sur l'état de l'imprimerie en Lorraine, avec la notice de ceux qui l'exercent. » — Fol. 20. « Procès-verbaux relatifs à l'estampillage des contrefaçons à Neufchâteau, Epinal (fol. 24), Mirecourt, Remiremont (fol. 28), Bruyères (fol. 30), Metz (fol. 32), Toul, Pont-à-Mousson, Lunéville (fol. 34), et Nancy (fol. 38). » — Fol. 62. « Procès-verbaux des opérations relatives à l'estampillage des contrefaçons à Nîmes. » — Fol. 106. « Procès-verbaux des opérations de l'estampillage à Orléans, Chartres (fol. 118), Châteaudun (fol. 121), Vendôme (fol. 123), Blois (fol. 124), Bourges

(fol. 129), Montargis (fol. 132 v°). — Fol. 137, 151 et 165. Règlement des préteurs, consuls et magistrats de la ville de Strasbourg concernant la police des imprimeries et le commerce de librairie, juillet 1786. » (3 exemplaires). — 178 feuillets.

21832. — « Etat général des imprimeurs du royaume, 1777. » — Fol. 26. « Tableau des ouvrages jugés communs ou qui le deviendront à l'expiration des privilèges... en exécution de l'arrêt du 30 août 1777. » — Fol. 41. Remontrances des imprimeurs de Rouen et de Lyon (fol. 47), au sujet de prolongations de privilèges obtenues par les imprimeurs de Paris. *(Impr.)* — Fol. 55. « Projet du sieur Tonnellier pour la pose des affiches dans les rues de Paris, la distribution des papiers publics et la publication des arrêts par les colporteurs. » — Fol. 58. « Précis d'un projet d'établissement et régie d'un bureau général d'affichage. » — Fol. 62. « Etat de ce qu'il est d'usage de payer aux afficheurs actuels » et « Tarif des droits qui seront payés au directeur du Bureau général d'affichage. » — Fol. 66. « Arrest du Conseil d'État portant création d'un Bureau privilégié d'affichage, 1779. » — Fol. 72. « Observation du corps de la librairie et imprimerie de Paris, sur l'établissement projeté par le sieur Tonnellier d'un bureau général d'affichage, » et « Représentations faites à M. le Lieutenant de Police par la communauté des huissiers commissaires priseurs sur le projet d'un Bureau d'affichage. » — Fol. 86. « Procès-verbaux des opérations relatives à l'estampillage à Etampes, Sens (fol. 90), Versailles (fol. 96). » — Fol. 110. « Déclaration du Roy portant règlement de ce qui doit être observé pour la vente des livres en la ville de Paris, 1711. *(Impr.)* — Fol. 112. « Déclaration du Roi portant défenses de composer, imprimer et distribuer aucuns écrits contre la règle des Ordonnances, 1757. » *(Impr.)* — Fol. 114. « Arrest du Conseil d'Etat du Roy qui

renouvelle les défenses à toutes personnes autres que les libraires de vendre ou distribuer des livres, 1748. » *(Impr.)* — Fol. 116. « Arrest du Conseil d'Estat du Roy portant règlement sur le fait de la Librairie et Imprimerie, 1725. » *(Impr.)* — Fol. 118. « Arrest du Conseil d'Estat du Roy, portant règlement pour les colporteurs et afficheurs, 1722. » — Fol. 122. « Mémoire pour l'Université de Paris contre certains prétendus règlements de l'année 1686 touchant les imprimeurs, libraires et relieurs. » *(Impr.)* — Fol. 132. « Remarques (du docteur Chevillier) sur les Règlemens faits pour les libraires, relieurs et imprimeurs, ès années 1618, 1649, 1683 et 1686. » *(Impr.)* — Fol. 140. « Extrait des registres de Parlement » du 31 mars 1685 relativement à l'application des Règlemens de 1683. *(Impr.)* — Fol. 142. « Arrest général du Conseil d'Estat contenant divers Règlements pour les Imprimeurs et Libraires, 1667. » *(Impr.)* — Fol. 145. « Nouveaux articles présentés le 17 mars (1650) suivant le résultat de l'assemblée de la Communauté (des Libraires, imprimeurs et relieurs). » (*Impr.*) — Fol. 151. « Extraict des registres de Parlement » du 12 mars 1650, qui reçoit les opposants au règlement de 1649 et réitère les défenses d'étaler sur le Pont-Neuf. *(Impr.)* — Fol. 153. « Cinq jugemens rendus en présence de la Communauté » des libraires et imprimeurs, 14 oct. 1641. *(Impr.)* — Fol. 160. « Règlement du 20 nov. 1630 pour la réformation des désordres des Libraires en l'impression de livres prohibez. » *(Impr.)* — Fol. 164. « Lettres du Roy en forme de Chartre contenans le privilège octroyé par sa majesté à Théophraste Renaudot de faire imprimer et vendre les Gazettes, Nouvelles » etc., 29 déc. 1627 — 9 mars 1635. *(Impr.)* — Fol. 172. « Lettres de déclaration de Henry III en faveur de l'Imprimerie et fonderie de caractères comme des... premiers de tous les arts, 31 avril 1588. » *(Impr.)* — Fol. 178. « Observations sur l'arrêt

du Conseil d'Etat du Roi du 30 août 1777 concernant la discipline des compagnons imprimeurs (par Heriché, de Rouen). » — Fol. 193. « Copie de la lettre écrite par M. de Malesherbes à M. de S[t] Priest le 2 nov. 1761. Observations de M. de S[t] Priest servant de réponse relativement aux livres étrangers et « Projet d'arrêt (fol. 211). » — Fol. 203. « Mémoire par M. Luneau de Boisjermain sur une Société typographique, qu'on pourrait établir à Paris, 1775. » — 214 feuillets.

21833. — Procès-verbaux de l'estampillage fait dans la province de Bretagne, à Nantes, Rennes, St-Malo, Dinan, Saint-Brieuc, Lorient, Brest, Vannes et Quimper. 1780. » — Fol. 68, 72 et 81. « Mémoire pour les sieurs Piestre et Cormon libraires à Lyon » relativement au commerce de librairie étrangère, 1783, et lettres de J. M. Bruyset père et fils de Lyon (fol. 75), de Périsse le jeune (fol. 93), de Périsse Du Luc (fol. 96), et de François de Bassompierre, de Genève (fol. 83), sur le même sujet. — Fol. 70. « Mémoire présenté à M. le Procureur général du Parlement de Flandre par les syndic et adjoints des libraires de Lille » au sujet du commerce des livres étrangers. — Fol. 74. Attestation par la Chambre syndicale des libraires de Paris que le libraire J. P. Costard a produit des certificats de catholicité et de vie et mœurs. 1769. (*Impr.*) — Fol. 79. « Arrêt du conseil d'état du Roi qui exempte de tous droits d'entrée les livres imprimés en françois ou en latin, venant de l'étranger. 1775. » (*Impr.*) — Fol. 87. « Mémoire sur le moyen de remédier aux contrefaçons et d'empêcher l'entrée des libelles en France. » — Fol. 89. « Mémoire concernant un impôt projeté sur les livres étrangers. » — Fol. 99. Mémoires sur l'introduction en France des livres imprimés à l'étranger, et leur envoi à la Douane de Paris, par Périsse Du Luc, syndic de la librairie de Lyon, 1783, avec réponses. — Fol. 123. Lettres de J. M. Bruyset père et

fils de Lyon, et de M. de Vergennes relatives au même sujet. 1784. — Fol. 129. « Observations sur la décadence et la ruine... du commerce de la librairie de la ville de Lyon. » (2 exempl.). — Fol. 154 *bis*. Procès-verbal des opérations relatives à l'estampillage à Lille, 1779. » — Fol. 166. Lettre de Ch. S... à M. de Malesherbes relative aux prolongations et privilèges et au commerce de librairie étrangère à Montpellier, 1761. — 171 feuillets.

21834. — Procès-verbaux des opérations relatives à l'estampillage à Amiens. — Fol. 52. « Mémoires relatifs aux impôts mis sur le papier et les livres imprimés. » — Fol. 86. « De l'impôt sur les papiers blancs. » — Fol. 92. « Ratification du Concordat pour le commerce de la librairie entre le Roy et sa Sainteté » au sujet d'Avignon. 1785. — Fol. 100. « Mémoire sur les contrefaçons faites par les libraires d'Avignon, d'après le dernier concordat qui les prohibe expressément. » — Fol. 106. « Mémoire sur les encouragements que le gouvernement peut donner à la librairie nationale et les moyens d'empêcher l'introduction des livres imprimés à l'étranger. » — Fol. 114. « Projet d'arrêt pour le commerce de librairie avec l'étranger. » — Fol. 118. Procès-verbaux des opérations de l'estampillage à Besançon, Vesoul (fol. 194), et Dôle (fol. 196), 1778. — 197 feuillets.

21835. — « Projet d'un mémoire historique pour servir à fixer l'établissement et les demeures du bureau de la librairie et imprimerie de Paris. » — Fol. 7. « Mémoire sur les vexations qu'ont reçus les libraires et imprimeurs de Paris. » — Fol. 41. Réglement des relieurs et doreurs, 1683. (*Impr.*) — Fol. 45. « Conférence des statuts accordez par le Roy à la communauté des imprimeurs et libraires de Paris en 1683 avec les anciennes ordonnances. — Paris, 1684. » (*Impr.*) — 94 feuillets.

21836. — Registre des Allouez pour l'imprimerie,

conformément à l'art. XXX du nouveau réglement du 28 février 1723. » (1725-1788). — Fol. 58. Déclarations de magasins de libraires, 1724. — Fol. 60. Permissions de vendre des vieux papiers et parchemins, 1723 et 1784. — 62 feuillets.

21837. — Registre alphabétique des brevets d'apprentissage de 1613 à 1673. — Fol. 103. Liste de colporteurs, 1621-1636. — Fol. 124. Convocations et arrêtés de la chambre syndicale, 1626-1636. — 49 et 130 feuillets.

21838-21839. — « Livre des enregistrements des brevets d'apprentissage » 1663-1759 et 1759-1789. — 225 et 32 feuillets.

21840. — Registre (imprimé et en blanc) des « Compagnons imprimeurs de Paris sans ouvrage. »

21841. — Registre des compagnons imprimeurs de Paris, Compiègne, Meaux, Senlis et Sens. (*Impr.*)

21842. — Registre de réceptions de maîtres de la communauté des libraires, imprimeurs et relieurs de Paris, 1618-1649, avec procès-verbaux d'assemblées, 1624-1671. — 190 feuillets.

21843. — Registre de réceptions de maîtres de la communauté des libraires, imprimeurs et relieurs de Paris, 1649-1666, avec procès-verbaux d'assemblées, 1667-1671. — 121 feuillets et 7 pages.

21844. — Déclarations d'envoi de presses d'imprimerie et de fontes de caractères par Didot, Fournier, Gando, de Sanlecque, etc., et des inscriptions de graveurs et de fondeurs, 1750-1790. — Fol. 89. « Registre des permissions accordées par Mgr le garde des sceaux pour les souscriptions de livres. » 1725-1759. — 92 feuillets.

21845. — « Arrest de la cour de parlement servant de règlement pour les colporteurs de la ville de Paris. 1711. » (*Impr.*) — Fol. 3, [1]. « Liste des Colporteurs avec leurs noms et demeures, établis au nombre de 46 dans la ville et fauxbourgs de Paris. » 1711-1732. — Fol.

98. « Déclaration du Roy, portant règlement de ce qui doit être observé pour la vente des livres en la ville de Paris. 1711. » *(Impr.)* — Fol. 100. « Magazins de livres, ou déclarations faites par les libraires et imprimeurs de Paris des magazins qu'ils occupent hors de leur demeure. » 1711-1775. — Fol. 129 v°. « Modèle des catalogues de livres saisis dans les bibliothèques » et « Livres saisis dans les bibliothèques. De la bibliothèque de défunt M. Rousselin contrôleur général du marc d'or, 1711. » — Fol. 218. « Registre des livres reçus pour la communauté des libraires et imprimeurs. 1689-1714. » — 242 feuillets.

21846. — Registre alphabétique des noms de colporteurs avec la date de leur réception, 1740-1752. — 116 feuillets.

21847. — Registre de réception des 120 colporteurs et des 40 afficheurs avec médaille. 1740-1741. — 14, 244, 8 et 79 feuillets.

21848. — Registre alphabétique de noms de colporteurs, avec la date de leur réception, 1740-1750. — 167 feuillets.

21849. — Registre alphabétique de colporteurs de loteries, avec la date de leur réception. 1748-1750. — 98 feuillets.

21850. — Registre de réceptions de colporteurs et afficheurs, 1748-1753. — 299 et 81 feuillets.

21851-21853. — « Nouvelle inscription des colporteurs et afficheurs avec leurs commissions et réceptions », 1753-1756, 1756-1758 et 1760. — 611, 122 et 39, 147 et 40 feuillets. *(A suivre).*

INVENTAIRE

DES MANUSCRITS ITALIENS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE QUI NE FIGURENT PAS DANS LE CATALOGUE DE MARSAND

(*Suite.* — Voyez plus haut pages 133 à 164).

---

847. — « Discorso dell'originne di casa Colonna circa le differenze che vertono tra signori Ursini, dove anco si tratta di titoli, richezze e vittorie havute dalli loro antenati. » (Le fol. 2 doit être placé après le fol. 6). — Fol. 9. « Relationne dell'attacco fatto dal maresciallo di sua Maestà Cesarea il conte Piccolomini nelle trinciere e quartieri dell'inimico fortificato all'incontro di Teonville et, battaglia seguita dalla mattina de' sette di giugno [1639] sino alla sera delli otto, con la totale diffata dell'armata francese comandata dal generale Fighieres. » — Fol. 25. « Relatione della venuta a Roma del Gran Duca e del Prencipe Giovanni Carlo, suo fratello, marzo 1628. » — Fol. 48. « Discorso intorno a donativi che si fanno da Napolitani alla Maestà del Re Cattolico, fatto con l'occasione della souvenzione chiesta da don Fernando Enriquez de Ribera, duca d'Alcalà e Vice Re di quel regno, l'anno 1629... » — Fol. 83. « Provisione de vescovi, institutione de canonici regolari, e de gli uffici di Penitentiero, Vicecancelliero, e Camerlengo, e delle età e monarchie del mondo. » — Fol. 103. « Relatione del successo fra il signor ambasciadore cattolico et monsignor vescovo di Lamego, ambaciatore di Portugallo. » — Fol. 119. « Manifesto del signor ambasciatore

di Francia circa il capitolo generale de Carmelitani scalzi et elettione del loro P. Generale, nel 1683, per Gioseppe Mollo. » — Fol. 131. « Lettera di Monsig^or^ Agostino Mascardi circa la censura fatta al suo libro intitolato *la Congiura di Genova del Co. Fieschi.* » — Fol. 140. « Scrittura data da Monsieur Gabon, ambasciatore del Re Cristianisimo alla Maestà Cesarea, a dì 22 giugno 1629. » — Fol. 145. « Responsum nomine Cesaree Majestatis ab legato regis Gallice. Datum 24 junii 1629 » (en latin). — Fol. 148. « Replico di Monsiur Gaboan,... » — Fol. 157. « Ordine della Casa dell' Imperatore. » — xviie s. (suppl. fr. 3599).

348. — Même ouvrage que le n° **344**. — xviii^e^ s. (suppl. fr. 4914).

349. — « Relazione dell' origine della reale casa di Savoja, delle politiche de' ministri della corte di Torino, ed altre notizie concernenti il buon governo degli stati di antiqua e nuova conquista, di Marco Foscarini, ministro straordinario della Serenissima Republica di Venezia appresso Sua Maestà il re di Sardegna. » — Page 135. « L'état des rentes de Sa Majesté le roy de Sardaigne,.... des régiments de cavallerie et infanterie, des ordres religieux et des personnes habitantes dans la ville de Turin, » en 1764. — xviiie s. (suppl. fr. 5596).

367. — « Vita del beato Girolamo Savonarola da Ferrara,.... » par le P. F. Anton. Fortun. de Greyss, prieur du couvent du S. Esprit de Sienne. — Cop. d'imprimé. 1755 (suppl. fr. 2858).

368. — Notices sur différents cardinaux, dont les noms suivent :

Fol. 1. Lodovico Portocarrero. — Fol. 3. Emanuele Teodosio della Torre Buglione. — Fol. 4. Cesare d'Etré.

– Fol. 7. Pietro Ottoboni. — Fol. 12. Enrigo della Grance e d'Arquiien. — Fol. 15. Vincenzo Grimani. — Fol. 20. Cornaro. — Fol. 22. Gio. Battista Costaguti. — Fol. 24. Francesco del Giudice. — Fol. 27. Gio. Francesco Albani. — Fol. 31. Lorenzo Alfieri. — Fol. 32. Savo Mellini. — Fol. 38. Bandino Panciatici. (Les fol. 34-37 doivent être placés entre les fol. 38 et 39). — Fol. 40. Gio. Battista Spinola, alias S. Cesareo. — Fol. 44. Luigi Omodei. — Fol. 46. Giacomo Cantelmi. — Fol. 48. Galeazzo Marescotti. — Fol. 51. Luigi di Suza. — Fol. 53. Gio. Battista Rubino. — Fol. 55. Pier Matteo Pietrucci. — Fol. 58. Tussano di Giansone di Fourbin. — Fol. 62. Fra Vincenzo Maria Orsini. — Fol. 64. Gasparo Carpegna. — Fol. 67. Nicolò Acciaoli. (Les fol. 70-71 doivent être placés entre les fol. 67 et 68). — Fol. 68. Fabritio Spada, romano. — Fol. 72. Benedetto Pamfilio. — Fol. 74. Carlo Barbarini. — Fol. 76. Carlo Bichi. — Fol. 80. Fra Tomasso Ferrari. — Fol. 82. Stefano Camus. — Fol. 86. Giuseppe Sacripante. — Fol. 89. Fabritio Paulucci. — Fol. 92. Fra Enrico Norii. — Fol. 96. Francesco Barberini. — Fol. 98. Sperelli. — Fol. 101. Gio. Francesco Negroni. — Fol. 105. Leandro Colloredo. — Fol. 109. Pietro Bonsii. — Fol. 111. Francesco Nerli. — Fol. 113. Ferdinando d'Adda. — Fol. 115. Gio. Battista Spinola. — Fol. 118. Giacomo Antonio Moriggia. — Fol. 122. D'Aste. — Fol. 125. Taddeo Luigi dei Verme. — Fol. 128. Giacomo Boncompagni. — Fol. 130. Gioseppe Renato Imperiale. — Fol. 134. Fra Pietro Salazar. — Fol. 137. Urbano Sacchetti. — Fol. 139. Leopollo Kolonitz. — Fol. 141. Marc' Antonio Barbarigo. — Fol. 143. Rodolovich. — Fol. 145. Marcello Duralli. — Fol. 149. — Gugliemo di Furstemberg. — Fol. 153. Sebastiano Antonio Tanara. — Fol. 158. Francesco Mª Medici. — Fol. 160. Michele Radquicuski. — XVIIe s. (suppl. fr. 4295).

869. — « La veridica vita del cardinal Giulio Mazzarino. » — Fol. 348. « Relatione sopra le piazze occupate dalla Francia nella provincia di Lucemburgo contro il concertato e stabilito nella Pace di Nimega. » — Fol. 352. « Ricordo giovevole a molti.. » — Fol. 359. « L'ombra del già cardinale Giulio Mazzarini. » — Fol. 370. « Reassunto del testamento del cardinal Giulio Mazzarino. » (La pagination est fautive). — Fol. 378. « Copia della lettera scritta da Luiggi XIV, re di Francia, a Filippo V, re della Spagna. » — xviie s. (suppl. fr. 5485).

871. — « Il colosso Mazarino, figurato in un Marte bellicoso et in un Giano pacifico. » — xviie s. (anc. 9791^{4}).

L'ouvrage est dédié à Charles Emmanuel II, duc de Savoie.

874. — « Historia d'Antonino Castaldo, napolitano, principal notaro del regno, che tratta non solo delle cose occorse in Napoli nel tempo che fu vicere don Pietro di Toledo, marchese di Villafranca, ma d'alcuni particolari molt' anni prima di detto governo, insino alla rebellione di Ferrante Sanseverino, principe di Salerno, et della venuta d'Antonio Perrenoto, cardinal Granvela, successore nel detto governo, » 1571. — xviie s. (anc. 9977^{2}).

875. - « Teatro degli uomini illustri di Sicilia, » par Noventerio. Recueil de notices sur de nombreux personnages, légendaires ou autres, appartenant à la Sicile, accompagnées de médaillons représentant ces personnages. Les notices s'arrêtent au fol. 86, mais les médaillons vont jusqu'à la fin du volume. — xviie s. (anc. 9978).

877. — « Diario del viaggio fatto del cardinal Pietro

Aldobrandini nell' andare legato a Firenze per la celebratione del sponsalitio della regina di Francia, et in **Francia** per la pace, » 1601. — XVIIe s. (anc. 10074^{5}).

Aux armes de LOMÉNIE DE BRIENNE.

381. — « Relatione di Germania, fatta in tempo **dell' imperator** Ridolfo II d'Austria. » — Fol. 19. « Nota **delli prelati** di Germania, alla quale è aggiunta ancora **quella de** prelati d'Ungheria, et una lista dell' Accademie **et** Università publiche di Germania e gl' archivescovi. » — Fol. 23. « La relatione di Germania del Nani. » — Fol. 65. « Discorso d'orator veneto, fatto alla sua Republica sopra il governo, stati e qualità del cattolico re Felippo III. » — Fol. 80. « Delli regni proprii delli Spagnoli e dell' inimici regni, uniti e discordi. » — Fol. 87 v°. « Relatione della corte e di tutti li regni di Spagna, del 1627, dell' Ecc^{mo} signore ambasciatore ordinario per la Sereni^{ma} Republica di Venetia. » — Fol. 131. « Relatione di Spagna, del signor procuratore Basadonna. » — Fol. 175. « Sopra la ritirata del re di Francia. Madrigale. » — Fol. 177. « Instruttione a gl' ambasciadori del Re Cattolico per la Corte di Roma. » — Fol. 195. « Istruzzione al Vice Re di Napoli. » — Fol. 211. « Relatione della Corte di Roma alla Ser^{ma} Republica veneta, fatta dal cavaliere Mozzenigo, ambasciadore alla corte di Roma appresso la Santità di papa Clemente X°. » — Fol. 258. « Relatione di Francia dell' Ecc^{mo} signor Gio. Morosini, ambasciadore veneto, l'anno 1670. » — Fol. 278. « Instruttione del signor Bali' di Valavise, ambasciadore del Re Christianissimo al suo successore in Roma. » — Fol. 308. « Relatione di... Daniel Barbaro, fatta nel senato doppo la sua legatione d'Inghilterra. » — Fol. 332. « Relatione dell' Ecc^{mo} Sig^{r} Piero Mocenigo, cavalier, ritornato dall' ambas^{ria} d'Inghilterra, portata in senato 1671. » — Fol. 352. « Relazione dell' Illmo Sig^{r} Chris-

toforo Valier, ritornato da quel Bailagio l'anno 1615. » — Fol. 390. « Discorso di Malta della religione di San Giovanni Hierosolimitano. » — Fol. 402. « Narratione d'alcune cose di Cipro. » — Fol. 406. « Relatione del clariss^{mo} Sig^{r} And^{a} Boldù, ritornato d'ambasciatore ordinario dal Ser^{mo} Sig^{r} duca di Savoia. » — Fol. 428. « Relatione del sito, stato, grandezza, forze, ricchezza, entrata e speza del Gran Duca di Toscana. » — Fol. 459. « L'etat present de la religion cretienne dans l'Europe, ou denombrement des cretiens qui y habitent » (en fr.). — Fol. 467. « Revenus des Princes et Etats de l'Europe » (en fr.). — xviie s. (suppl. fr. 4921).

385. — « Mémoires du siège de Candie » : Fol. 2. « Diario del' assedio di Candia a 22 d'agosto. » — Fol. 10. « Relatione della Candia con tutto quelche è successo dal mese di luglio del presente anno 1668 », jusqu'au 4 octobre. — Fol. 54. « Relation de Candie du 21 novembre 1668. » — Fol. 56. « Estat des armées de mer et de terre, envoyées par le Roy treschrestien en Candie, en la présente année 1669, » (impr. français). — « Relation de l'embarquement de l'armée navale de France allant au secours de Candie ; d'Aix le 8 de juin 1669 » (en français). — Fol. 59. « Liste des volontaires françois tués et blessés au siège de Candie, le 7 de décembre 1668 » (en français). — Fol. 60. « Lettre du pape Clement IX au mareschal de Bellefonts, » du 7 septembre 1669 (en français). — Fol. 61. « Lettre du Doge de Venise au mareschal de Bellefonts, » du 6 septembre 1669 (en français). — Fol. 62. « Lettre de Monsieur de St André Montbrun à Monseigneur le Prince. De Candie, le 7 septembre 1669 » (en français). — Fol. 68. « Articles de paix accordés entre le Grand Seigneur et la Republique de Venise par le premier Vizir et le generalissime Morosini, le xvi de septembre MDCLXIX » (en français). —

Fol. 70. « Lettre du Grand Seigneur aux Bachas de la Bossine et autres lieux sur la paix par luy faite avec la Republique de Venise, 1670 » (en français). — XVIIe s. (anc. 10269^4).

286. — « Chronica del regno di Cipro, di Diomede Strambaldi, ciprioto. » — XIXe s. Copie incomplète, « obscœnitatis causa, » d'un ms. du Vatican (suppl. fr. 2923).

287. — « Fr. Amadi. Cronica di Cypro. » — XIXe s. Copie d'un ms. de la bibliothèque de St Marc (suppl. fr. 3021).

291. — « Turbolenze di Francia, anno 1650. » — XVIIe s. (suppl. fr. 2843).

292. — « Relazione dell' Illmo Sig^{re} Gerolamo Capello, il Savio del Consiglio, quando è Alvise ritornato di Bailo di Constantinopoli, rifferita in Senato, adì 26 febraro 1600. » — XVIIe s. (suppl. fr. 2851).

Sur papier rose.

293. — « Historia del Re Giannino di Francia. » (Copie d'un ms. de la bibliothèque Barberini). — Fol. 219. « Lettres de Nicolas de Rienzi. » — XVIIIe s. (suppl. fr. 2879).

294. — « Relatione di Francia riferita dal Clar^{mo} Giovanni Cornaro, ritornato ambasciadore daquel regno dopo la pace fatta con gl' Ugonotti, l'anno MDLXXI. » — Fol. 63. « Dux Niverinorum audiendus videtur in causa Regis Navarre » (en latin). — Fol. 80. Autre pièce portant le même titre que la précédente (en italien). — Fol. 85. « Se il Navarra, facendosi Cattolico debba essere dal Papa ribenedetto et accettato per Re di Francia. » — Fol. 95. « Sommario delle ragioni per le

quali Monsr di Perona persuade al Papa la rebenidittione di Navarra, 1595. » — Fol. 99. « Sommario lasciato dal Duca di Nivers a Nostro Signore alla sua partenza di Roma... » — Fol. 208. « Relatione della riconciliatione et assolutione et rebeneditione del Ser^mo Henrico Quarto..., nel portico di S. Pietro, alli 17 di settembre 1595... » — Fol. 242. Lettre d'Henri de Bourbon, prince de Condé, à la Reine mère, le 3 février 1614 (en italien). — Fol. 248. « Copia della riposta della Regina regente... di 19 di febbraro 1614. » — Fol. 261. « Meriti della Corona di Francia, » en faveur de la papauté. — Fol. 373. « Demeriti. » — Fol 276. « Commentarii del regno di Francia. » — XVIIe s. (suppl. fr. 2992).

396. — « Discorso, » par Le Secq, « della regenza della Ser^ma Regina, » Maria di Medicis, « diviso in due parti : Nella prima si tratta della quiete del regno ; nella seconda (fol. 60) de' movimenti. » — 1615 (anc. 9225).

397. — Autre exemplaire du n° **396**. — 1615 (anc. 9225³).

400. — Négociations du traité de Vervins, 1598 (en italien). — XVIIe s. (anc. 9763).

401. — « Breve sommario di quanto è sequito in Franza di notabilò giornalmente dal primo d'agosto MDLXXXVII alli XXIV settembre MDXC. » — XVIe s. (anc. 9770⁶).

402. — « Relatione di M. Gio. Correro, veneto, ambasciatore in Francia... l'anno 1568. » — Fol. 81. « Relatione del re Francesco Primo di Francia, fatta dal clarissimo Marino de Cavalli ambasciatore veneto in quella corte. » — XVIe s. (anc. 10078³).

403. — « Speditione in Inghilterra del conte Carlo

Rossetti e suoi negotiati per la religione cattolica, » suivi de « Si dà principio al nuovo Parlamento in Londra. Determinationi strane che ne seguirono contro il Re e contro i Cattolici. Partenza del Rossetti d'Inghilterra, e sua dichiaratione in nuntio straordinario in Colonia, » de 1639 à 1641. — XVIIe s. (suppl. fr. 3081).

405. — « Traitté de tous les estats d'Espaigne, du revenu et despence d'yceux. » Ce mémoire, écrit en français, se divise en 11 chapitres : « Divisions de l'Espagne ; — de l'estat de Milan ; — du royaume de Naples ; — de la Sicille ; — de Flandres et Pays Bas ; — estat de tous les revenus et rentes du Roy d'Espagne ; — estat de toute la despence qui se fait en Espaigne et autres estats du roy d'Espagne ; — estat du revenu de Portugal, toutes les charges portées tant de terre que de mer ; — catalogue de tous les seigneurs qualifiés d'Espagne, leurs races, maisons, estats et rentes tant des ducs, marquis, etc ; — de l'estat de Florence ; — brief estat des royaumes d'Espagne et de Portugal. — Fol. 20. Lettre datée de Madrid (28 janvier 1643), relative à la disgrâce du comte duc de San Lucas, favori du roi Philippe IV d'Espagne. — XVIIe s. (suppl. fr. 1742).

Ce ms., appartenant d'abord à M. de la Marguerie, conseiller d'État, a été acheté le 11 septembre 1696 par le frère Léonard de Ste Catherine de Sienne, augustin déchaussé.

406. — « Relatione del clarissimo monsignor Michiel Suriano, cavallr, ambasciator ritornato dal serenissimo Re di Spagna. » — Fol. 25. « Relatione del Re de Romani del clarissimo illustrissimo Michiel Suriano, ambassador veneto, tornato da Sua Maestà », (en 1557). — XVIIe s. (suppl. fr. 2461[1]).

407. — « Memoriale dato al Re Cattolico contro il conte d'Olivarès dopo la sua caduta, li 10 ottobre 1643. » — XVIIe s. (suppl. fr. 3029[4]).

408. — « Ordinatione fate per lo S^ore^ En Pere Terzo, re de Aragona supra lo regimento de tuti li officiali de la sua corte. » — XVIe s. (anc. 9991).

Le premier feuillet porte les armes de Pedre III; la reliure du temps est aux armes d'Henri II.

410. — « Indice cronologico analatico delle stampe emanate dalli 22 Piovoso fino a tutto Pratile, anno 6° republicano. » — Cop. XVIIIe s. (carton 2290).

413. — « Origine de l'inclita casa ottomana, » traduction italienne faite sur le texte turc de Saidin, par Vincenzo Bratutti. Première partie suivie d'un commencement de traduction française. — Cop. d'impr., XVIIe s. (suppl. fr. 4181).

417. — « Congrès d'Utrecht et de Baden. » Lettres de l'envoyé vénitien (4 avril 1712-8 octobre 1714). — XVIIIe s. (suppl. fr. 1418).

419. — Histoire d'Europe depuis la guerre de Hollande jusqu'à la paix de Nimègue, par Felician Visconte, comte de S. Majolo. Le premier livre. — XVIIe s. (suppl. fr. 3555).

420. — « L'Europa sottosopra, dialogo tra il Gallico e il Teutonico. » — Fol. 17. Testament de Christine, reine de Suède (Rome le 1er mars 1689). — Fol. 21. » Copia di lettera scritta da uno che ama la verità, nella quale si responde alli motivi insusistenti, publicati dal Christianissimo Re per giustificare la guerra ch'egli dichiara al Re Cattolico, tradotta dallo spagnolo. » — XVIIIe s. (suppl. fr. 3600).

421. — Résumés de correspondances politiques (1570-1571). — XVIe s. (suppl. fr. 3817).

422. — « Relation del gran regno degli Abissini, po-

poli d'Ethiopia, » par Don Baldassare, abyssin, chevalier de l'ordre de Saint-Antoine. — XVIIe s. (suppl. fr. 5598).

481. — « Breve relatione in compendio delli viaggi dal cavalier Fra Alessandro Bichi..» (1675-1697). — Fol. 8... « Descrittione delli studii et esercitii del cavaliere Fra Alessandro Bichi, poi marchese Ruspoli. » — Fol. 13. « Instruttione et avvertimenti necessarii per far longhi viaggi tanto per mare che per terra, » par Aless. Bichi. (?) — Fol. 44. « Leges sive cautiones peregrinantibus observande » (en latin). — Fol. 50. « Distinto catalogo delle città, terre, castelli, ecc., del viaggio fatto da Fra Aless. Bichi... nelli anni 1695, 1696, 1697... » — Fol. 60. « Distinta relatione del viaggio fatto da cavalier Fra Alessandro Bichi, nelli anni 1695, 1696 e 1697. » — XVIIIe s. (suppl. fr. 2844).

482. — « Dell'istoria delle alpi marittime libro terzo, » par Gioffredo. — Cop. XIXe s. (suppl. fr. 4524).

Extrait d'un ms. des archives de la cour à Turin.

486. — « Prospectus of a Plan of Philosophy contrary to all modern systems and founded on the Word of God. » Cet imprimé anglais est surchargé de notes et corrections de la main de l'auteur, Florent Galli (Fiorenzo Gallo), qui lui a donné dans sa lettre d'envoi le nom de « Beautés de la Bible, » bien que ce ne soit que le prospectus de vente de l'ouvrage suivant. — Fol. 17. « Monas hieroglifica de Jannes Dec, base fondamentale de mon heptarchie universelle, ou *Tabula philologica*, publiée à Londres en 1833, » par Fiorenzo Gallo (en latin). — Fol. 56. « Temistocle, tragedia di Fiorenzo Gallo. » — XIXe s. (suppl. fr. 2966).

Envoi autographe de l'auteur à la Bibliothèque.

487. — « Trattato di filosofia generale. » — XVIIIe s. (suppl. fr. 4724).

443. — Traités de cabale : « Liber circulorum ;..... Suposicione... in sciencia de Avicena;... De vita solitaria quam exponit Avecboni Abubachar ben Alzai. » — XVI[e] s. (anc. 7745[3]).

453. — « Opera di merescalcia, » par M. Franceschino, cavallarizzo generale del conte di Pitigliano (ms. copié par Crocino le 24 février 1569). — XVI[e] s. (7246[2]).

471. — Pièces officielles relatives aux musées de Rome sous le premier Empire : 1° Inventaire des objets d'arts du musée du Capitole, fait en 1812 (italien et français) en 3 parties. — 2° et 3° Inventaires des musées Chiaramonti et Clémentin au Vatican (1811). — 4° Inventaire des antiquités existant dans les magasins du musée du Vatican. — 5° Rapport à l'Empereur sur l'opération faite au temple de Jupiter tonnant. — XIX[e] s. (suppl. fr. 3284).

473. — « Dimostrazioni fatte a penna... per formar bene ciascuno de cinque ordini d'architettura..., » par Galgano de Bichi. — 1725 (suppl. fr. 2863).

475. — « Constitutioni delli musici di Castel Sant Angelo, » accompagnées d'une bulle du pape Clément XI du 27 janvier 1706. — Vélin. Peintures. XVIII[e] s. (suppl. fr. 2835).

Aux armes de l'archevêque Laurent Corsini (15 mars 1703).

477. — « Diverses pièces manuscrites touchant la langue illyrique » (latin et italien). — XVIII[e] s. (suppl. fr. 627).

Extrait des papiers de l'abbé Ignace de Georgi.

478. — Inventaire de la bibliothèque du cardinal Mazarin à Rome. » — Fol. 19. Extraits des comptes de Naudé, bibliothécaire du cardinal Mazarin. — XVII[e] s. (suppl. fr. 4256).

479. — Catalogue méthodique d'une bibliothèque historique. — XVIIe s. (suppl. fr. 4475).

480. — « Catalogue des livres orientaux de la bibliothèque de Florence, dressé par M. d'Herbelot. » — XVIIIe s. (anc. 10547).

494. — L'apologista confutato. Risposta alle calunnie d'un difensore della guerra francese contro la mossa e giustitia dell'armi cesaree. » — XVIIe s. (suppl. fr. 2461[4]).

498. — « Vita del B. Brandano da Siena. » — XVIIe s. (suppl. fr. 2836).

505. — Correspondance entre le cardinal Querini, évêque de Brescia et monseigneur Borgia, archevêque de Fermo (1746-1747). — XVIIIe s. (suppl. fr. 2852).

506. — Lettres du cardinal Mazarin (1648). — Copies XVIIe s. (suppl. fr. 3288).

507. — « Instruttione data al signor di Sabran, inviato dal Re verso il Doge e Signoria di Genova. » — Fol. 3. « Risposta del duca di Mantova al signor Commissario imperiale, e copia degli articoli proposti. » — Fol. 7. « Ferdinando II... romano imperatore... alle tre leghe grise... in Churwalden (1629). » — Fol. 9. « Trattati di pace... tra la maestà del Re Cattolico et l'Altezza di Savoja » (1615). — Fol. 10. « Lettera del vescovo di Vicenza, ambasciatore del duca di Mantua presso l'Imperatore, scritta al detto duca, di Vienna li XXI agosto 1628. » — Fol. 14. « Lettera del duca di Savoja alla Republica di Genova sovra l'acquisto di Zuccarello (1644), » avec la « Risposta. » — Fol. 15. « Memorie del card. Bentivogli. » — Fol. 25. « Relatione al serenissimo Doge di [Venetia]... fatta dal signor ambasciatore N. Contarini... 1647. » — Fol. 32. « Relatione del trattato di pace fatto nell'assem-

blea tra li deputati del Re Christianissimo e del Re Cattolico e del duca di Savoja... » (1598). — XVIIe s. (suppl. fr. 3604).

508. — Recueil de lettres de Fra Paolo Sarpi (1608-1610), suivies de deux pièces de vers latins et de quelques notes latines d'histoire naturelle. — XVII[e] s. (suppl. fr. 4172).

509. — Lettres originales d'Ugo Maffei (1662-1668). — XVII[e] s. (suppl. fr. 4253).

510. — « Discorso intorno alla creatione dei Cardinali riservata del Pontifice alla Santità di N. Signore Urbano 8°. » — Fol. 12. « Ragioni per le quali fu mosso il serenissimo principe cardinal d'Este ad intervenire al concistoro, nel quale si proposero le chiese di Portogallo. » — Fol. 24. « Risposta de' Spagnoli alla scrittura che contenie le ragioni per le quali il s[r] cardinal d'Este non s'ingerisce negl'interessi di Sua Maestà Cattolica. » — Fol. 48. « Risposta al manifesto della Republica di Venetia. » — Fol. 57. « Lettera al Re Cattolico, concernente gli affari di Roma in questi tempi, » écrite par Diego Zuncia, 1637. — Fol. 113. « De gli affari de Palatinato. » — Fol. 142. « Lettera del re di Francia, mandata al Parlamento di Parigi sopra la causa della ritentione de signori Principe di Condé et di conte e duca di Longavilla, » 1650 (copie). — Fol. 164. « Discorso historico e politico sopra la libertà del Prencipe di Monaco, sua genealogia et altre particolarità attenenti alla sua casa » (1641). — XVII[e] s. (suppl. fr. 4259).

511-514. — Recueil de lettres originales, écrites la plupart en italien, et adressées au cardinal Angelo Maria Querino, bibliothécaire du Vatican. — XVIII[e] s. (suppl. fr. 4360^{1-4}).

La liste des correspondants est en tête de chacun des trois premiers volumes.

519. — Copie de la correspondance d'Henri de Gournay, ambassadeur de France à Constantinople, relative aux intérêts de la chrétienté en Orient (1631-1633). — xviie s. (anc. 8593^{B}).

520. — Recueils de lettres de félicitation, de condoléance, etc., provenant de nombreux personnages connus, et réunies sans doute par le comte de Cantecroix, auquel elles sont presque toutes adressées depuis le fol. 57. — xviie s. (anc. 8593^{C}).

526. — Le « Credo de Danti : Io scripsi già d'amor volte rime », suivi des trois pièces suivantes : 1° « Dapoi che stanco de pensiero contemplo » ; 2° « Dolze Iesu Cristo » ; 3° « O patre eterno Deo, tu me creasti ». — xvie s. (suppl. fr. 2860).

569. — Ce volume porte au dos de la reliure ce titre peut-être incomplet, mais certainement fautif : « Opere di R. Mazzanh. » ; il contient : 1° des poésies de circonstance, italiennes et latines ; 2° un discours apologétique des poésies d'Ergasto Paleopolitano (le comte Giuseppe Polidori). — xviiie s. (suppl. fr. 2847).

570. — Poésies de Mario Silverio Piccolomini. — xviiie s. (suppl. fr. 2854).

571. — Poésies inédites de Giuseppe de Poggi-Cecilia, conseiller d'Etat de l'impératrice Marie-Louise. Copie léguée à la Bibliothèque royale (1843). — xixe s. (suppl. fr. 2978).

572. — Ode et sonnets en l'honneur de Louis XIV, par Nicolò Mª Solyma. — xviie s. (suppl. fr. 3593).

573. — « Versi sciolti e rimati di Dorillo Dafnejo », avec des notes. — xviiie s. (suppl. fr. 4202).

Aux armes de la comtesse de Boisgelin.

574. — « L'Adele e Teodoro, ovvero Lettere sull' educazione, della contessa di Genlis. Tomo primo. — xviiie s. (suppl. fr. 4204).

584. — « Poesie eroiche e drammatiche con sei discorsi accademici e prose diverse, consacrate a la S. R. M. Christissima di Luigi XIV,... da Ruggiero Gaetano, romano ». — xviie s. (anc. 8114^{4}).

Portraits gravés de Louis XIV et de l'auteur.

587. — « Discorso dell' Institutione », par Francesco Piccolomini. — xvie s. (suppl. fr. 2859).

Dédié à Cosme de Médicis. Ce ms. porte l'estampille de la bibliothèque Colonna de Rome.

603. — « Qui incomença li Fioreti del venerabile patriarcha santo Francesco, e prima como lui començò, e poi como luy riduse l'Ordre so in prima frate Bernardo d'Asixe e ancora frate Silvestro ». — Vélin, lettre ornée. xive s. (anc. 8099).

On lit sur le feuillet de garde : « Questo libro si è de mi, Bartolomeo Gisilardo ».

604. — « Qui comencia lo prologo de la vita e regola di fratelli di penitentia ». — Vélin. xive s. (anc. 8100).

605. — « Violetta », œuvre de maistre Christofle de Paris. — Fol. 29. « Summita » ou « Extractio e summa majori », par le même. — Fol. 47. « Lucidarium », par le même, divisé en 3 parties ; la 2e porte le titre de « Liber arboris phisice » ; avec la 3e commence « el praticar delle medicine ». — Fol. 115. « Ultimi capitoli Lucidarii ». — Fol. 118. Supplément au Lucidarium. — Fol. 122. Recettes diverses. — Fol. 127. « Compendio trino de Johanne Anglico della experientia della Trinità... » — Fol. 140. « Incipit liber beati Thome de Aquino : Aristoteles in primo metaphysicis dicit... » — Fol. 148. Recettes (en latin). — Fol. 150. « Apertorium

Raymundi Lulli de veri lapidis compositione » (en latin). — Fol. 162. « Incipiunt synonima » (en latin). — xvie s. (anc. 8106).

Aux armes de Philippe de Béthune.

612. — « Collectanea super Talmut » (italien et latin). — xvie s. (suppl. fr. 1424).

614. — « Errori principali intorno alla nuova meditazione, o Contemplazione, o vero Orazione di quiete, con l'obiezzioni fatte dalla fel. mem. del Sig^r Cardinal de Albici, alcuni anni prima morisse. » — Fol. 7 v°. « Sommario del processo del dottor Michele Molinos. » — Fol. 44 v°. « Copia di lettera d'un scolare di teologia scritta da Monte Filattrano a Roma ad un suo condiscepolo sopra le materie correnti dell' orazione mistica riformata », signée : « Genoile de Grandis. » — Fol. 63 v°. « Lettera dall' abate Verneuil ad un suo amico in Marseglia sopra le dottrine del Maestro della nuova scuola dell' Orazione dite Quieto o di pura fede. » — Fol. 79 v°. « Sommario del processo letto nella chiesa di Santa Maria sopra Minerva nell' atto dell' abjuratione publicamente fatta dal dottor Michele Molinos. » — xviii^e s. (suppl. fr. 5568).

615. — « Andamento della mente in Dio, » traduction italienne de l'*Itinerarium mentis* de saint Bonaventure. — xvii^e s. (suppl. fr. 4541).

619. — Le Jugurtha de Salluste, en italien. — xvie s. (anc. 8122).

627. — Introduction aux « propheties et predictions », recueillies et traduites en italien, par « Picard ». — Fol. 3. « Profectia di santo Illario... publicata l'anno 1400... » (textes français et italien divisés en 143 tercets). — Fol. 25. « . . Profectie ou Prediction de

Madame saincte Brigide de Sueve, » (textes français et italien, divisés en tercets). — Fol. 43 v°. « Sommaire recueil tiré de la predicacion faicte... dans Florence par frere François d'Amiens Pulcian... le 18 novembre 1513... » (en français). — Fol. 46 r°. « Tiré à Ancone contre une muraille... 1590 », (en partie italien et français). — Fol. 46 v°. « Oracle turquesque de grand consideracion » (en turc, italien et français), suivi de prophéties diverses. — XVIe s. (anc. 8065).

642. — « Capitolar della consegiaria, » de Venise. — Vélin. XVIe s. Expédition du notaire Francesco Torre. (suppl. fr. 2036[22]).

« Offert à la bibliothèque du roi par F. Cristal, avocat à la Cour royale de Paris, le 9 août 1833 ».

643. — « Ricordi politici di monsignor Corsini. » — Fol. 69. « Avvertimenti politici di monsignor Corsini. » Fol. 131. « Ricordi politici di monsignor Corsini. » — XVIIe s. (suppl. fr. 2838).

644. — « Papa Urbano VIII dimandò al cavaliere Zambeccari, suo confidentissimo, che si diceva di lui.. » — XVIIe s. (suppl. fr. 2906).

645. — « Istoria particolare delle cose passate tra il sommo Pontefice Paulo V et la Serrenissima Reppublica di Venezia, gl' anni 1605, 1606, 1607, » en 7 livres. — Fol. 210 v°. « Informazione particolare dell' accomodamento. » — XVIIe s. (suppl. fr. 2907).

646. — Recueil de notes sur différents procès (1735-1736). — XVIIIe s. (suppl. fr. 2908).

Le volume est signé : L. D. S.

647. — « Avertimenti segreti della Compagnia di Gesù », en 16 chapitres. — XVIIIe s. (suppl. fr. 2910).

648. — « Cronica di Verona », depuis la fondation de

Rome jusqu'au 20 septembre 1480, suivie de 6 stances sur Rinaldo, qui n'appartiennent ni au *Rinaldo*, ni à la *Jérusalem délivrée* du Tasse. — xve s. (suppl. fr. 2912).

649. — « Breve trattato istorico e geografico. Notizie istoriche delle principali Corti d'Europa », ouvrage, divisé en 3 livres, qui, d'après l'argument de l'auteur, est le complément d'un autre traité. — xviie s. (suppl. fr. 2913).

Volume provenant de la bibliothèque Colonna de Rome.

650. — « Vita di Sisto V », extrait de l'ouvrage de Greg. Leti. — Pag. 241. Note en latin sur l'histoire de l'empire romain. — Pag. 249. « Lamento d'una fatta monaca per forza », en tercets. — Pag. 254. « Riposta » à la pièce précédente. — xviiie s. (suppl. fr. 2915).

651. — « Esortatione di Mons. della Casa alla Republica di Venetia per confederarsi con la Santità di Paulo 3° e Re Christianissimo contro Carlo V°, imperatore, per la difesa della libertà d'Italia. » — Fol. 26. « Esortatione a Francesco, re di Francia, primo di questo nome, che si levi dall' amicitia et intelligentia che egli ha col Gran Turco. » — Fol. 30. « Escusatione del christianissimo re Francesco, primo di questo nome, fatta da un suo ambasciatore, » [Monsieur de Montluc], « all' illustrisima Signoria di Venetia. » — Fol. 38. « Proposta dell' illustrissimo et reverendissimo » cardinale « di Ferrara, per nome del Re Christianissimo, fatta all' Illustrissima Signoria di Venetia, per conlegarsi insieme contro l'imperatore » Carlo V. — Fol. 48. « Discorso di Mons. Claudio Tolomei a papa Paulo 3° se sia bene che S. S^tà si dichiari imperatore o franzese, l'anno 1544. » — Fol. 76. « Discorso per esortare i Venetiani ad adherire a Francia et al Turco » [contro il imperatore Carlo Quinto]. — xvie s. (suppl. fr. 2918).

652. — « Libro de costumi », recueil de problème

d'arithmétique, précédé d'une table de multiplication incomplète et suivi des éléments de la géométrie plane (la fin manque). — Vélin. XVIe s. (suppl. fr. 3106[2]).

653. — « Conclave nel quale nasci pontefice Leone Undecimo, l'anno 1605. » — Fol. 53. « Conclave nel quale fu creato papa Paolo Quinto nell' anno 1605. » — Fol. 64. « Parole dette da Nostro Signor Sisto Quinto in Concistoro sopra la morte dell' Illmo Cardinal di Ghisa ammazzato in Francia d'ordine dell' Re Henrico 3° di Francia. » — Fol. 70. « Lettera dell' Illmo Signor Cardinal di Perona al christianissimo Henrico Quarto, re di Francia et di Navarra, intorno all' accomodamento de signori venetiani con la Santità di Nostro Signor Paolo Quinto, 1607. » — XVIIe s. (suppl. fr. 3108).

De la bibliothèque de LUIGI FORTUNATO...

654. — « Qui comencia la Regola del nostro padre santo Agustino. » — Vélin, 1532 (suppl. fr. 3112).

Ms. fait pour une communauté d'Augustines.

655. — « Questa predicha fece Frate Ieronimo da Ferara, dell' ordine de predichatori, a dì XVII di genajo MCCCCLXXXXV. » — Fol. 10. « Copia della lettra che Frà Ieronimo da Ferrara mandò alla cristianissima Majestà del Re di Francia, » (17 mai 1495). — XVe s. (suppl. fr. 3114).

656. — « Incomença lo libro dicto Quadriga spirituale », suivi de quelques notes latines. — Vélin. XVIe s. (suppl. fr. 3119).

On lit sur une des gardes : « ALESANDRO SUTII PERGOLO, a dì 10 di lulio 1656 ».

657. — Recueil de poésies de Hieronimo Frugone, intitulé « Gioje catoliche, » (1er février 1599). — XVIe s. (suppl. fr. 3123).

Aux armes de l'archiduc d'Autriche, ALBERT, auquel le volume est dédié.

658. — « Risposta all' Historia della sacra Inquisitione composta già dal Rev. Padre Paolo, servita... anno 1682. » — xviie s. (suppl. fr. 3124).

659. — « La compassione impegnata nelle disavventure del conte Sigismondo d'Arco. » — Fol. 25 v°. « Il conte Sigismondo d'Arco al sepolcro dell' imperatrice Claudia Felice, sua padrona... esclama così : Sonetto ». — xviie s. (suppl. fr. 3146).

660. — « Incomincia una Doctrina a ciascuno peccatore el quale si volesse bene confessare », ouvrage encadré dans un cahier de Questiones de angelis. — Vélin. xve s. (suppl. fr. 3209).

661. — Aquarelles allégoriques représentant la série des 15 papes compris entre Sixte IV et Grégoire XIII, par l'abbé Bonacchino. — Fol. 17. Nouvelle série d'aquarelles prophétiques s'appliquant à Siste Quint et aux papes inconnus à venir, par l'abbé Anselmo. — Fol. 30 v°. Prophéties attribuées à S. Malachie, archevêque d'Armach, sur les papes, depuis Célestin II (1143). (Cette liste qui s'arrêtait d'après l'écriture du ms. à Siste V (1585) a été continuée postérieurement jusqu'à Innocent XII (1691). — Fol. 33. « Profetia del beato Andrea de Gallerani da Siena. » (12 aquarelles prophétiques et 2 pages de monogrammes). — xvie s. (suppl. fr. 3278).

Ms. « ad usum Nicolai de Franceschinii, senen... »

662. — Voyages du cardinal Alexandre de Médicis, par Francesco Gregorii d'Ierni, précédés d'une dédicace : Voyage de Rome à Paris en 1596. — Fol. 31. Voyage de Paris à Rouen. — Fol. 46. Voyage de Paris à Saint-Quentin et à Vervins pour les négociations de la paix. (1597). — Fol. 58. Voyage de Paris à Ferrare. — xvie s. (suppl. fr. 3513).

Timbré aux armes de Visconti, avec une notice préliminaire de P. E. Visconti.

664. — « Relatione fatta a Sua Santità circa quello deve resolvere in queste presenti rivolutioni del regno di Napoli. » — Fol. 5. Lettre de Louis XIV au pape (29 décembre 1647). — XVIIe s. (suppl. fr. 3603).

669. — Taxes de la cour de Rome (volume postérieur au sac de Rome du 6 mai 1527). — XVIe s. (anc. 8127^{6}).

670-671. — « Stephani infesture, civis romani diaria rerum romanarum suorum temporum, post Curiam romanam ex Galliis ad Urbem reversam usque ad Alexandri pape VI creationem. » La partie latine intitulée « De bello commisso inter Sixtum et Robertum de Arimino ex una, et regem Ferdinandum ducemque Calabriæ ex alia parte, et de morte dicti Roberti, anno mille quattro cento ottantadue », comprend près de la moitié du n° **670** (fol. 119) et le commencement du n° **671**. On lit à la suite dans ce second volume : Fol. 202. « Diario di Lodovico Monaldesch da Orvieto. — XVIe s. (anc. 10033$^{a.b}$).

674.— « Relatione in forma d'historia del negotiato del cardinale Aldobrandino sopra la pace del marchesato di Saluzzo. Parte seconda ». Ce volume fait suite au ms. **673**, que Marsand a catalogué (t. II, p. 180-181) et a cru incomplet. — XVIIe s. (anc. 10034^{8}).

676. — « Il conclavista di messer Felice Gualtieri del modo che si fa il conclave nell' eligersi il Pontefice. » — Fol. 52. « Avvertimenti per un cardinale papabile da osservarsi nelli conclavi. » — Fol. 74. « Conclave nel quale fu creato papa il cardinale Montalto, detto poi Sisto Quinto... » — Fol. 100. Conclave d'Urbain VII.— Fol. 122. Conclave de Grégoire XIV. — Fol. 214. Conclave d'Innocent IX. — Fol. 228. Conclave de Clément VIII. — Fol. 276. Conclave de Léon XI. — Fol. 330.

Conclave de Paul V. — Fol. 376. Conclave de Grégoire XV. — Fol. 418. Conclave d'Urbain VIII. — Fol. 509. « Ristretto delle attioni de conclavi cavato dall' antecedenti scritture. » — Fol. 521. « Discorso sopra il futuro conclave e di tutti di cardinali papabili, fatto mentre la Santità di Nostro Signore Papa Urbano VIII stava in pericolo della vita durante la guerra tra Sua Santità et i Prencipi collegati, l'anno 1644. » — Fol. 561. « Lettera di ragguaglio delli accidenti occorsi nella malatia e morte di papa Urbano VIII, e delle cose più notabili successe nel corrente conclave sino alla morte del signor cardinal Bentivoglio. » — Fol. 577. « Relatione del seguito tra l'ambasciadore dell' Imperatore, del Re Cattolico e Prencipe Prefetto di Roma, intorno alla precedenza avanti la Santità di N. Signore Innocentio X°, nel giorno della sua creatione di giovedi alli 15 di settembre del 1644. » — Fol. 589. «Discorso circa il riservarsi i cardinali in pettore. » — Fol. 599. « Memorie a V. S. Illma signor cardinal Barberino, legato de latere, a due re, per andare prima in raggione di negotio... » — Fol. 639. « ... Relatione dell' espulsione del presidio spagnuolo da Monaco, fatta dal Sr Prencipe di Monaco Honorato 2°, li 17 novembre 1641. » — Fol. 655. « Raggioni con lequali chiaramente si dà a dividere che la Francia non vuol dare la pace al Christianesimo. » — Fol. 675. « Capitoli della pace tra la Santa Sede apostolica e li Prencipi collegati. » — Fol. 691. Protestatio contra Patrem Mazzarinum ne admitteretur in capitulo generali Patrum Predicatorum, Januæ congregato, » (en latin). — Fol. 699. « Relatione della religione e stato del re d'Etiopia, detto Prete Gianni », [Prêtre Jean] « con un discorso a papa Gregorio XIII, nel quale si propone il modo di fare grande augumento alla religione cattolica per mezo di quel re. » — Fol. 720. « Indice nel quale si contengono discorsi, relationi, raguagli, instruttioni,

trattati et altre materie politiche di molta importanza per li maneggi, interressi, pretensioni, dipendenze et disegni de Prencipi. » Cette liste contient 284 indications. — XVIIe s. (anc. 10034^{10}).

683. — « Relatione della corte di Roma, fatta dal conte di Verva. » — Fol. 31. « Avvertimenti... di... Gregorio XV al cardinale Ludovisio, suo nipote..., l'anno 1622. » — Fol. 49. « Ricordi per ministri de Principi che negotiano appresso un altro Principe per loro secretarie e per fare a loro Principi le relationi. » — Fol. 65. « Instruttione a monsignor Sacchetti, vescovo di Gravina, nuntio destinato appresso la Maestà Cattolica. » — Fol. 105. « Instruttione data all' Emin^{mo} S^r cardinale Ginetti, mandato dalla Sta di Nostro Signore, legato de latere al Congresso di Colonia per trattare la pace generale nel Christianesimo. » — Fol. 258. « Relatione al Re di Spagna, si tutti li trattati seguiti durante l'indispositione di Sua Santità l'anno 1637. » — Fol. 306. « Instruttione a monsig^r Spada, nuntio destinato appresso la Maestà Christianissima. » — XVIIe s. (anc. 10050$^{d.d.}$).

684. — « Descrittione della nascita et vita di Paolo IV Carrafa P. M. ». — Fol. 61. « Prima lega, fatta fra la santa memoria di papa Paolo IV et l'Illmo Sig^r d'Avanzone, ambasciatore del Re Cristianissimo, sotto il dì 13 d'ottobre 1555. Riforma, altra lega fatta, et primieramente riformata tra il medesimo papa Paolo 4° et gli RR. sig^{ri} cardinali di Tournon et di Lorena, procuratori di detto Re Cristianissimo, sotto il di 15 decembre 1555. » — Fol. 85. Lettere e trattati del Re Cristianissimo col cardinale Carrafa, duca di Ferrara et altri ministri, concernentino la lega delli sopradetti Prencipi con PP. Paolo IV contra Carlo Quinto sopra l'invasione del regno di Napoli. » — Fol. 268. « Registro di lettere scritte dall' eccellentissimo signor duca di Palliano all' Illmo

sigr cardinal Caraffa, mentre stette in Francia legato di Nostro Signore ». — Fol. 283 v°. « Instruttione data a Ms. Nicolà Dini, secretario del signor Camillo Orsino, mandato in Francia, alli 25 di luglio 1556. » — Fol. 292 v°. Correspondance diplomatique du cardinal Carrafa.— xvie s. (anc. $10059^{3.3.}$).

711. — « Capitoli dell' Università delli Pizzicajoli della città di Montalcino », avec approbation, 1585. — Vélin. xvie s. (suppl. fr. 3142).

712. — Série de notes relatives à l'histoire de Pérouse, jusqu'à la fin du xvie siècle. — Fol. 65 v°. « ... Cose necessarie alla salute dell' anima. » — Fol. 66 v°. « Versus infrascriptos composuit beatus Gregorius ad honorem sudarii... » (en latin). — Fol. 69 v°. Oraisons latines. — xviiie s. (suppl. fr. 3277).

713. — « Informacione delli feudi imperiali in Italia con dichiaracione delle case e familie che li possiedono, oppera racolta da un ocioso per l'intelligenza de curiosi del seccolo presente et anno 1699, descritta dal comissario D. Sebastiano de Ucedo. » — xviiie s. (suppl. fr. 4987).

714. — « Instruttioni agl' ambasciatori di Francia per servir bene il loro Re nelle Corti austriache. » — xviie s. (suppl. fr. 5599).

724. — « Relatione verdadiera di quanto occore nella malatia, morte, funerali et sepoltura del Papa ; conclave et elettione del nuovo Pontefice e tutte le sue fontioni più singolari. » — Fol. 16. Série de notes sur les cardinaux vivant le 23 mai 1682. — xviie s. (anc. 10416^{2}).

727. — « Stanze nelle quali si tratta l'origine et i fatti de i serenissimi principi et duchi di Savoja », par

Andrea Alberti, detto il Pomarancie. — « In Fiorenza, 1585 » (anc. 10428²).

737. — « Nota in memorie antiche, che si ritrovano in diverse chiese di Firenze, della nobilissima famiglia de Cortigiani e consorti. » — 1653 (suppl. fr. 3105).

Camaïeux, lettres dorées et blasons coloriés.

738. — Priorista de Florence, commençant en 1527 et allant jusqu'au commencement du XVIIe s. — XVIIe s. (suppl. fr. 3113).

Blasons coloriés.

744. — « La congiura di Raffaelo della Torre con le mosse della Savoja contra la Republica di Genova (libri due) descritta da Gio. Paolo Marana. » — XVIIe s. (suppl. fr. 5808).

745. — « Annali di Genova... descritti da Filippo Casoni, e riformati da Gio. Benedetto Gritta, nobili genovesi. Tomo secondo ». Ce second volume comprend tout le XVIIe siècle. — XVIIIe s. (suppl. fr. 5809).

746. — « Relazione di Genova, suoi diversi stati, ultime differenze et aggiustamento con la corona di Francia. » — XVIIe s. (suppl. fr. 5810).

747. — « Dialogo fra Steffano Giustiniano et Agostino Pinello, sopra la republica di Genova. » — XVIe s. (suppl. fr. 5811).

748. — « Donazione fatta dall' Ufficio di San Giorgio alla Republica » [di Genova] » dell' isola di Corsica, con una raccolta di varii decreti e deliberationi fatte da Ser^mi^ Collegi et altre cose concernenti aquel regno », 1562. — XVIIe s. (suppl. fr. 5812).

756. — « Istoria compendiata della città e regno di

Napoli. di D. Tiberio Caraffa, principe di Chiusano. » — xviie s. (suppl. fr. 3222).

De la bibliothèqne de D. Gioanbattista de Mari, principe d'Acquaviva.

760. — « Narratione di molte cose avvenute nel regno dì Napoli nel governo di don Pietro di Toledo e d'alcune famiglie nobili del regno, di Francesco Lelio Marchese », (en 4 livres). — xviie s. (anc. 10485[1]).

764. — « Relatione dell' ecc^{mo} sig^{r} Andrea Boldù, ritornato dall' ambasciaria ordinaria dal ser^{mo} sig^{r} duca di Savoja » (1559). — Fol. 49. « Relatione dello stato del Gran Duca di Fiorenza del clariss^{mo} M. Andrea Gussoni, ritornato ambasciatore dal duca Francesco » (1576). — Fol. 85. « Relatione dello stato, forza et entrate, tesori et interessi del sign^{r} duca di Ferrara Alfonso, fatta all' ecc^{mo} senato da Emilio Manolesso, dottor e cavaliere, l'anno 1576 ». — Fol. 91. « Relatione di Mantova dell' ecc^{mo} sig^{r} Fran^{co} Contarini, ritornato da staordinaria legatione al duca Vincenzo, riferita in senato 31 ottobre 1588. » — Fol. 105. « Relatione del regno di Napoli, fatta in senato dall' ecc^{mo} sig^{r} Gier^{mo} Lippoman, ambasciatore in quel regno appresso il ser^{mo} D. Giovanni d'Austria » (1570). — Fol. 137. « Discorso, overo Relatione del stato di Milano » (1536). — Fol. 142. « Discorso dello stato d'Urbino ». — Fol. 144. « Raccolta di tutte le donationi, concessioni et investiture fatte del ducato d'Urbino, incominciando da Pipino, re di Francia, insino al tempo di Pio IV, con la relatione di detto stato, datta alla Santità di Nostro Signore papa Urbano VIII. » — Fol. 155. « Manifesto del Re Christianissimo delle ragioni c'ha sopra il stato di Milano. » — Fol. 160. « Relatione dello stato di Milano, del signor cavalier Guerini » (1576). — Fol. 184. « Origine della Religion di San Giovanni

Gerosolimitano, sive discorso di Malta. » — Fol. 198. « Relatione dell' isola di Malta, di Gio. Battista Leoni » (1642). — XVIIe s. (anc. 10416^{7}).

Ce ms. est le tome IVe d'une collection de 4 volumes, dont le tome Ier, n° **725** du fonds, a été seul catalogué par Marsand sous le n° 533 de ses notices (t. I, p. 603), et dont les tomes IIe et IIIe portent les n^{os} **893** et **894**.

766. — « Discordie civili, rivoluzioni, tradimenti et altri successi particolari della città di Venezia, dall' anno 727 fino all' anno 1618. » — XVIIIe s. (suppl. fr. 2687).

En tête du ms. : « Questo libro è di me ZORZI PIAZZA ».

767. — « Compendio dello squittinio della libertà veneta, nel quale se adducono le ragioni dell' Imperio romano sopra la città et signoria di Venetia, opera d'incerto autore. » — XVIIIe s. (suppl. fr. 3115).

768. — « Relatione di Savoja del clarissimo signor Gio. Correro, al tempo del duca Emanuele Filiberto ». — Fol. 87. « Relatione del clarissimo messer Girolamo Lippomano, ambasciatore della ser^{ma} Signoria di Vinetia presso il signor duca di Savoja, l'anno 1573. » — Fol. 55. « Relatione del clar^{mo} sig^{r} Marin Cavalli, ritornato ambasciatore dal duca Emanuel Filiberto per la serenissima Republica di Venetia. » — Fol. 147. « Relatione del clar^{mo} sig^{r} Francesco Molino, ritornato ambasciatore da Savoja per la ser^{ma} Republica di Venetia, l'anno 1576. » — XVIIe s. (suppl. fr. 4965^{1}).

Ce ms. (Fontanieu Q 15) appartenait antérieurement à Caumartin.

769. — « Lettera del sig^{r} Gabriel Selvago al sig^{r} Camillo Paleotto in Corle della Republica venetiana. » — Fol. 10. « Copia d'una lettera di Ms. Pantaleone

Guelfacci di città di Castello, in risposta di una scrittali da un suo figlio nello entrar ne i Gesuiti (1580). » — Fol. 14. « Relatione dello stato, costumi, disordini e rimedii di Venetia ». — Fol. 31. « Relatione di Venetia, d'incerto autore (1569). » — Fol. 65. « Relatione del stato, forze et governo della Republica venetiana, fatta al Cattholico Re Filippo. » — Fol. 105. « Relatione della provincia di Dalmatia del clarissimo Ms. Pietro Crezzo. » — Fol. 143. « Discorso politico sopra tutti li principati, potentati e dominii d'Italia. » — Fol. 157. « Discorso sopra la precedenza tra Spagna et Francia. » — Fol. 195. Deux lettres de Charles de Lorraine au pape sur le même sujet (1563). — Fol. 203. « Raisons au pape pour obtenir la dispense de mariage entre Henry de Lorraine et Catherine de France » (en latin). — Fol. 232. « Massime civili del Guicciardini. » — XVIIe s. (suppl. fr. 4965^{2}).

Ce ms. (Fontanieu Q 31) appartenait antérieurement à Caumartin.

770. — « Discorso se il Catholico Re Filippo dove entrare in lega con Venetiani per la guerra contra il Turco... » — Fol. 18. « Trattatione della lega tra Nostro Signore Papa Pio V^{to}, il Serenissimo Re Catholico et la Serenissima Republica di Venetia, l'anno 1570, descritta dal clariss^{o} Michel Soriano, ambasciatore veneto in Roma appresso Sua Santità. » — Fol. 90. Historique des négociations. — Fol. 136. « Instrumentum fœderis initi de anno 1571 inter S. D. N. Pium papam V, regem Philippum Hispaniarum et Dominos Venetos » (en latin). — Fol. 151 v°. « Sommario delle capitolationi della lega fatta tra Papa Pio V^{to}, il Re Catholico et la Signoria di Venetia, l'anno 1571. » — Fol. 157. [Due] « mandati del ser^{mo} Re Catholico et dell' ill^{mo} Duce et senato veneto alli loro agenti et oratori in Roma appresso papa Pio Quinto, l'anno 1570, con le facoltà di poter trattare et concluder la lega contra il Turco et altri infideli. » —

Fol. 166. « Relatione delle cause et principio della guerra mossa dal Turco in Cipro contra Venetiani, et dal trattato et seguito della lega fra il Papa, il Re Catholico et detti Venetiani... » — Fol. 259. « Comparatione di due battaglie navali memorabili, l'una de Romani con Cartaginesi appresso Sicilia ad Ecnomo et l'altra de Christiani con Turchi appresso Lepanto a Curzolari, a 7 d'ottobre 1571. » — XVIIe s. (suppl. fr. 4965^{3}).

Ce ms. (Fontanieu Q 32) appartenait antérieurement à Caumartin.

771. — « Discorso mandato al re Filippo sopra l'haver dato Siena al duca di Fiorenza, copiato per Gio. Francesco Scandova, bolognese, il p^{o} di settembre in Roma 1598. » — Fol. 18. « Relatione fatta per Marco Foscari nell' ill^{mo} et ecc^{mo} Conseglio di Pregadi di Venetia della legatione di Fiorenza. » — Fol. 57. « Relatione del clar^{mo} sig^{re} Vincenzo Fedele, ritornato ambasciatore da Cosmo de Medici, duca di Fiorenza, per la ser^{ma} Republica di Venetia. » — Fol. 155. « Relatione del clarissimo signor Giacomo Soranzo, ritornato ambasciatore dal Ser^{mo} Gran Duca di Toscana per la ser^{ma} Republica di Venetia, l'anno 1578. » — Fol. 210. « Capitula et investitura Pauli Papæ III cum duce Ferrariæ, 1539 » (en latin). — Fol. 240. « Relatione dell' ecc^{mo} Emiliano Manalesso, ritornato ambasciatore da Ferrara, l'anno 1578. » — Fol. 276. « Relatione del duca di Ferrara d'uno ambasciatore venetiano al ser^{mo} Duce di Venetia. » — Fol. 306. « Informatione sopra le ragioni della precedenza tra il duca di Fiorenza et il duca di Ferrara. » — Fol. 338. Note latine ayant le même objet. — Fol. 346. « Precedenza tra Ferrara et Firenze. » — Fol. 362. « Lettera dell' imperator Massimiliano, scritta al sacro collegio de Cardinali per la rivocatione de titoli dati da molti Cardinali alli duchi di Ferrara et di Mantova,

1575 » (en latin). — Fol 364 v°. Risposta del « cardinal Morono, decano del sacro collegio... » — Fol. 367. « Consilium in favorem ducis Florentinorum » (en latin). — Fol. 370. « Discorso come meritamente si deve dare al duca di Fiorenza il titolo di Gran Duca. » — Fol. 376. « Sommario delle ragioni di precedenza del duca di Ferrara al duca di Fiorenza. » — XVIIe s. suppl. fr. 4965⁴).

Ce ms. (Fontanieu Q 33) appartenait antérieurement à Caumartin.

772. — « Relatione del clarissimo sig^r Girolamo Lippomani, ritornato da Napoli ambasciadore dal ser^mo sig^r don Giovanni d'Austria, l'anno 1576. » — Fol. 78. « Relatione di Napoli, et suoi regni, del sig^r Francesco Gentile, fatta l'anno 1578. » — Fol. 124. « Discorso delle cose del regno di Napoli. » — Fol. 163. « Relatione di Sicilia, del s^r Ferrante Gonzaga, refferita dal sig^r don Pietro di Agostini a sua Cesarea Maestà. » — Fol. 184. « Della monarchia di Sicilia et giurisditione ecclesiastica del regno di Napoli » (en latin et italien). — Fol. 204. Avvertimento per il governo di Sicilia di don Scipione di Castro al sig^r Marcantonio Colonna. » — Fol. 260. « All' ill^mo.... duca di Terranova, governatore dello stato di Milano et capitano generale per S. M^tà Cattolica in Italia. » — Fol. 280. « Relatione di Milano et suo stato, » par don Scipione di Castro. — XVIIe s. (suppl. fr. 4965⁵).

Ce ms. (Fontanieu Q 34) appartenait antérieurement à Caumartin.

773. — « Relatione di M. Antonio Soriano... oratore a Roma appresso Paulo 3°... per l'ill^ma signoria di Venetia... 1535. » — Fol. 38. « Relatione di Roma, referita in senato veneto dal Bernardo Navagiero... 1559. » — Fol. 96. « Entrate della sede apostolica sotto

il pontificato di... Gregorio XIII°. » — Fol. 133. « Notitia delli feudi che riconoscono la sede apostolica nello stato della Romagna, Lombardia et d'altre parti, data alla Santità di N. S. papa Urbano 8°. » — Fol. 139. « Raccolta di tutte le donationi... fatte del ducato di Urbino, incominciando da Pipino, re di Francia, a insino ai tempi di Pio 4°, data alla Santità di N. S. papa Urbano 8°. » — Fol. 151. « Explicatio quomodo Imperium dependeat a sede apostolica » (en latin). — Fol. 175 v°. « Patrimonia sancti Petri... » (en latin). — Fol. 231. « Ristretto delle colpe dell' ill^mo^ sig^re^ cardinale Clessellio, che hanno dato all' Imperatore il re Ferdinando et Massimiliano. » — Fol. 239. « Oratione fatta nel senato romano sopra la lettera che Carlo V imperatore scrisse dopo il sacco di Roma ad esso senato... » (en latin. La lettre de Charles-Quint est en tête). — XVIIe s. (suppl. fr. 4965[6]).

Ce ms. (Fontanieu Q 50) appartenait antérieurement à Caumartin.

774. — « Relatione del clarissimo Gio. Michele, tornato ambasciatore dalla serenis^ma^ regina Maria d'Inghilterra e dal Cattolico Filippo, Re di Spagna, l'anno 1557. » — Fol. 153. « Relatione del clarissimo M. Nicolò Thiepolo, ritornato ambasciatore dal convento di Nizza... » — Fol. 212. « Parere sopra l'essame delle preeminenze reali della republica di Genova, nella corte di Roma. » — Fol. 260. « Essame delle preeminenze... » — Fol. 298. « Raggioni per le quali fu mosso il ser^mo^ Principe cardinal Rinaldo d'Este ad intervenire al Concistoro nel quale si proposero le chiese del regno di Portogallo. » — Fol. 314. « Relatione di Misser Antonio Soriano... oratore a Roma... 1535. » — XVIIe s. (anc. 10064[3]).

775. — « Relatione del clarissimo M. Bernardo Navagero, ambasciatore... di Venetia a Carlo V... 1546. »

— Fol. 135. « Relatione del clarissimo M. Bernardo Navagero, ritornato ambasciatore da Solimano, ottomano imperatore de Turchi nell' anno 1552. » — Fol. 263. « Relatione del clarissimo M. Marco Foscari, ritornato ambasciatore dalla Republica di Fiorenza. » — XVIIe s. (anc. $10067^{5 \cdot 5}$).

778. — « Relatione del governo politico della Seren^{ma} Republica di Venetia, fatta da D. Alfonso della Queva, marchese di Bedmar, stato ivi ambasciadore per la Maestà di Filippo 3°, re di Spagna. » — Fol. 153. « Relatione di Venetia, fatta da D. Alfonzo de la Queva, conte di Bedmar, già ambasciadore della Maestà Cattolica appresso della Republica, hoggi cardinale di Santa Chiesa. » — XVIIe s. (anc. $10079^{3 \cdot 3}$).

781. — « Relatione di Venetia e tutti li suoi stati. » — Fol. 34. « Relatione del re di Persia, detto il signor Soffi... si racconta anco la guerra ch' egli hebbe col Turco l'anno 1553... » — Fol. 138. « Relatione del clar^{mo} Ms. Marino Cavalli, ritornato ambasciatore dal Gran Turco. » — Fol. 175. « Relatione di Roma dell' ambasciatore Navagerio a Paolo 4°. » — Fol. 229. «Comentarii del regno di Francia del clar^{mo} Micheli Soriano, ambasciatore veneto a quella corte, l'anno 1561. » — Fol. 296. « Relatione del clar^{mo} Ms. Michiel Suriano... 1568. » — Fol. 348. « Negociato di lega et pace tra lo imperatore Carlo Quinto et Francesco, re di Francia... » — Fol. 404. « Discorso di misser Claudio Tolomei, utrum che Pauolo Terzo s'havesse da dechiarare francese o imperiale. » – Fol. 492. « Discorso di precedenza tra Spagna e Francia, di Ms. Jacobo Loisio. » — Fol. 527. « Capitoli dell' amicitia... tra... Carlo Quinto et... don Ferrante Gonzaga per lo stato di Milano et li signori Suizzeri per loro... » — Fol. 541. « Provisioni per la guerra che dissegnò papa Clemente VII contro l'impe-

ratore Carlo V°. » — Fol. 548. « Essortationi di Ms. Bartolomeo Cavalcante alla signoria di Venetia per nome del re di Francia et per la confederatione contra l'Imperatore ». — Fol. 568. « Oratione di Ebraïn Strocchio, ambasciatore di Solimano... nella Dieta di Francfordia... 1562..., tradotta dalla lingua illirica.... » — Fol. 573. « Explicatio quomodo Imperium dependeat a sede apostolica » (en latin). — Fol. 599. « Investitura regni Napolitani » (en latin). — Fol. 506. « Instructio data domino Thomæ, episcopo Feltrensi nostro nomine, in Germaniam ituro » par Paul III. — XVIIe s. (anc. 10125^2).

782. — « La Zúchetta, ove si contengono tutti li magistratti di Venetia, retorie terestri e maritime del ser^{mo} dominio Venetto, 1655. » — Le reste du ms. est en français : Fol. 18. « Registre de principaux pointz de ceremonie arrivez dans l'ambassade de monseigneur le comte d'Argenson, par son secretaire. » — Fol. 48. « Première harangue faicte au Collège » le 13 décembre 1651, par le comte d'Argenson, ambassadeur à Venise. — Fol. 50 v°. « Dernier discours... » 18 novembre 1655. — Fol. 58. « De la République de Venise. » — Fol. 62. « Relation de ce qui se passe à la mort, à l'élection et au couronnement du Doge de Venise. » — XVIIIe s. (anc. 10128^3).

Aux armes de LOMÉNIE DE BRIENNE.

786. — « Cronica delle famiglie de nobili de Venetia » (avec blasons coloriés). — XVIIe s. (anc. 10444$^{3.3}$).

793. — « Opinione del padre Frà Paolo, servita, consultor di Stato, in qual modo debba governarsi la Republica venetiana... », suivi de « statuti, leggi e ordini delli signori Inquisitori di stato... », en 103 chapitres. — XVIIIe s. (anc. 10462$^{3.3}$).

Aux armes de LE TELLIER, archevêque de Reims.

804. — « Alcune notilie dell' antica e nobile famiglia de Castelli da Bologna » (avec blasons coloriés et arbre généalogique). — xviie s. (suppl. fr. 3153).

805. — « Libro de nobili veneti..., 1650 », suivi de « La Zucheta, ove si contengono tutti tribunali di Venetia e registri del ser^{mo} dominio, che vengono dati alla nobiltà veneta. » — xviie s. (suppl. fr. 4690).

810. — « Libretto dove si contiene li nomi, cognomi, anni matrimoni, e figliolanze di tutte le case della nobiltà venitiana l'anno 1656 », par ordre alphabétique. — xviie s. (anc. 10467*).

818. — Aventures de Bianca Capello. — xviie s. (suppl. fr. 3279).

819. — « Historia d'Antonio Castaldo, napolitano, principale notaro del regno, delle cose occorse in Napoli dal tempo che vi fu vicere D. Pietro di Toleda, marchese di Villafranca, fin alla ribellione di Ferrante Sanseverino, principe di Salerno, et altre occorenze seguite. » — xvii^e s. (suppl. fr. 4966).

Ms. Fontanieu Q 60.

822. — « La vita dell' egregio cittadino e patritio fiorentino Antonio Giacomini Tebalducci, composta per Jacopo Nardi. » — xvi^e s. (anc. 10441^2).

827. — « Bulla aurea Caroli Quarti imperatoris, ejusque explicatio ac forma eligendi imperatorem » (en latin). — Fol. 57. « Relatione dell' origine della Casa d'Austria e dell' acquisti fatti da essa, e le cause dove sono nate le presenti revolutioni di Germania. » — Fol. 83. « Relatione della congiura contro Pier Luigi Farnese, duca di Parma e Piacenza. » — Fol. 151. « Ragionamento di Carlo V imperatore al re Filippo II, suo figliuolo, nella consegnatione del governo de suoi stati e regni. » — Fol. 249. « Ragionamento del re don

Filippo II negl' ultimi giorni di sua vita al Prencipe, suo figliuolo. » — XVIIe s. (suppl. fr. 1766).

831. — « Descrittione delle cose di Cipro... », par Ascanio Savorgnano, noble vénitien, ambassadeur à Chypre. — 1573. (suppl. fr. 3117).

832-833. — « Historia overo Commentarii de Cipro, di Florio Bustron. » — Vélin. (anc. 10493 et suppl. fr. 5231).

Le tome I de cet exemplaire complet en deux volumes est du XVIe siècle; le tome II est la copie faite en 1857 d'un ms. de Londres.

En tête du 1er volume se trouve une carte de l'île de Chypre.

834. — « Informatione dell' isola di Cypro, da Florio Bustron. » — 1857. Copie d'un ms. de Londres. (suppl. fr. 5233).

835. — Copie complète de l'ouvrage inventorié sous le n° **836**. — 1857. (suppl. fr. 5232).

836. — « Parere di Gaspero Gianotti sopra un ristretto delle revolutioni del reame di Cipri e delle ragioni che v' ha la ser^ma Casa di Savoja.... » — XVIIe s. (anc. 10102³).

Copie d'un ms. de Turin, provenant de Guichenon.

857. — « Istoria della Corsica, » jusqu'en 1666. — XVIIe s. (suppl. fr. 2917).

858. — « Disinganno intorno alla guerra di Corsica, [con Genova] scoperto da Curzio Tulliano, corso... » (impr. 1736), suivi de « Disingamo intorno le capitolazioni di composizione del giorno tre agosto 1744, dall' aristocrazia genovese inviati alla democrazia corsa » et de « capitolazioni a questa necessarie contro di quella », ces deux ouvrages dus à Attilio Curziano. — XVIIIe s. (suppl. fr. 3125).

865. — « Advis donnez a Sa Majesté par l'abbé Laudati Carrafa, napolitain, touchant les affaires des royaumes de Naples et de Sicile, depuis les mouvemens de Messine arrivez en 1674... » (italien et français). — XVIII[e] s. (anc. 10359[5]).

Aux armes de France.

866. — « Registro di lettere della nuntiatura di Francia di monsignor Ubaldini, » (février 1613-octobre 1616). — XVII[e] s. (anc. 10416[3]).

867-869. — « Le più nobili azioni della vita e regno di Luiggi il Grande, dopo la sua minorità, contenute in molte lettere... » par Gio. Paolo Marana. — XVII[e] s. (anc. 10416[4-5]).

Aux armes de France.

872. — « La monarchia di Spagna. » — XVII[e] s. (suppl. fr. 3116).

873. — « Riflessioni sopra il dubbio c' hoggi si propone se la Spagna habbia da romper apertamente la guerra, o starsene fra i termini d'una guerra aussiliare. » — XVIII[e] s. (suppl. fr. 4180).

886. — « Relazione del successo in Malta contro li Giesuiti cacciati a furia di popolo, nel 1639. » — Page 18. « Discorso sopra il duello seguito tra D. Gregorio Caetano e D. Carlo Colonna, in Roma nel ponteficato d'Urbano Ottavo. » — Page 44. « Charissimo in Christo filio nostro, Philippo Hispaniarum regi catholico, Clemens papa XVI » (Bref en latin). — Page 50. Réponse de Philippe. — Page 77. « Caso occorso all' ambasciator di Spagna, conte d'Olivarès, nel ponteficato di Sisto V°, per la restituzione delle scritture del feudo di Napoli. » — Page 85. « Ralazione del contagio seguito in Roma nel ponteficato di papa Alessandro VII. » — Page 208. « Principio dell' ingresso in Italia de i Francesi, seguito nell' entrare

dell' anno 1801. » — Page 226. « Lettera del March. di Torsi... a mon. di Lucene, inviato alla republica di Genova... 1703. » — Page 234 « Raguaglio... di quello che segui sotto Turino... 1706. » — Page 240. « Lettera di Mon. di Sciamillars... al duca di Beruich... » — Page 246. « Memoriale del conte di Melgara a papa Clemente XI... » — Page 248. » Preditione fatta del... padre Martino Stridonio... » — Page 249. « Discorso di Mon. Lucene, inviato straordinario del re di Francia alla republica di Genova. » — Page 250. « Risposta della republica di Genova. » — Page 251. « Espositione fatta del sig. conte di Berka, ambas. cesareo, alla Ser[a] Republica di Venetia. » — Page 252. « Risposta... » — Page 252. — « Indulgenze e Privileggi concesse a tutti quelli che sono divoti delle Monache. » — Page 254. Instruzzione lasciata da monsignore Galeazzo Marescotti, inquisitore di Malta a monsignore Ranuzzi, suo successore. » — Page 374. « Orazione del duca di Lerma nel conseglio di Spagna, tradotta di Spagnuolo in Italiano. » — Page 387. — « Memoriale de Genovesi sopra la vana pretenzione della precedenza dello stendardo loro a quello di Malta, e sua risposta. » — Page 428. « Relazione del governo di Venezia, fatta dall' ecc[mo] sig[re] conte della Tore, ambasciatore dell' Imperatore alla ser[ma] Republica di Venetia, 1712. » — Page 530. « Prosperità infelici et Francesco Canonici, detto Mascanbruno, sotto datario et auditore di Innocenzo X°. » — Page 574. « Relazione de gl' amori del conte Sigismondo d'Arco con la principessa Claudia d'Inspruch. » — Page 589. « Relatione del duello fra Lepido Inurea e il s[r] Gio. Giacomo Lomellino. » — Page 601. « Giojello o Instruzzione politica per il buon governo et esaltazione del regno di Francia, e come debba trattare con li principi forastieri Luigi XIV, re di Francia e di Navarra, dell' e[mo] cardinale Giulio Mazzarini, ritrovata nel suo studiolo

l'anno 1661. » — Page 654. « Lettera di ragguaglio d'un amico del conte Filippo Ercolani sopra le differenze insorte tra detto conte e il principe Francesco Pio di Savoja, per causa di Francesca Rota, » et autres correspondances y relatives. — Page 674. « Intimatione presentata dall' abbate de Dominicii come agente di S. M. C.., 9 luglio 1698. » — Page 675. « Lettera di aggiustamento progettato dall' ambasciatore ces° conte di Martiniz... » avec réponse. — Page 677. « Memoriale presentato alla corte di Francia dal sig^{re} Erizzo, ambasciatore di Venezia, nel 1698. » — Page 697. « Relazione della famiglia Chigi e descendenza di papa Alessandro VII. » — Page 710. « Relazione della città e corte di Vienna dell' ambasciatore veneto Luigi da Molino, appresso Leopoldo Primo imperatore. » — Page 730. « Lettera venuta da Genova sopra gl' avvenimenti del P. Frà Tomaso Granelli, ministro provinciale de' Minori osservanti di S. Francesco » (impr. 1713). — XVIIIe s. (suppl. fr. 4271).

Ce volume est le tome XII d'une collection qui est peut-être celle de Henri Beyle (n^{os} **169-172**).

892. — « Relatione del clar^{mo} Ms. Federico Baduero, tornato ambasciatore dell' imperator Carlo Quinto et » [Filippo, re di Spagna]. — Fol. 180. « Relatione del Mag^{e} Ms. Gio. Michele, tornato ambasciatore d'Inghilterra, de l'anno 1557 » (en 3 parties). — Fol. 281. « Relatione del clariss^{mo} Nicolò Thiepolo, ritornato ambasciatore del convento di Nizza... » — XVIIe s. (anc. 10083^{5}).

893-894. — Recueil de relations d'ambassadeurs vénitiens et d'autres documents relatifs à Venise :

Ier vol. — « Pariggi, di Battista Nani, 1660. » — Fol. 45. « Pariggi, di Gio. Morosini, 1670. » — Fol. 75. « Madrid, di Piero Basadonna, 1652. » — Fol. 111. « Madrid, di Gieronimo Zen, 1675. » — Fol 143. « Londra, di Gio. Sagredo,

1660. » — Fol. 168. « Londra, di Piero Mocenigo, 1671. » — Fol. 200. « Varsavia, di Giorgio Lipoman, 1574. » — Fol. 258. Varsavia, di Zorzi Zen, 1638. » — Fol. 284. « Motivi della guerra mossa dal re di Suetia alla Polonia, 1655. » — Fol. 292. « Ispahen, di Vincenzo de Alessandri, 1570. »

IIe vol. — Fol. 12. « Relatione di tutto lo stato della republica di Venetia..., da domino Alfonso della Queva... 1625. » — Fol. 59. [Altra] relatione di Venetia. — Fol. 131. « Compendio del libro del signor Amelot de la Houssayi del governo della serenissima republica di Venetia, 1675. » — Fol. 171. « Distentioni segrete tra la Nobiltà » [di Venetia], 1684. — Fol. « Relatione d'Olanda, di Tomaso Contarini... 1610. » — Fol. 215. « Discorso di Genova. » — Fol. 228. « Relatione... di Genova, fatta da Monsieur di Sent Olon... 1684. » — XVIIe s. (anc. 10416^{5-6}).

Ces deux volumes sont les tomes IIe et IIIe d'une collection ; voy. plus haut le no **764**.

898. — Lettre de Bajazet au grand maître de Rhodes, 1484 (en latin). — Fol. 3. « Guillielmi Caoursini, Rhodionum vire concellarii, Rhodiæ obsidionis descriptio » (en latin). — Fol. 13. « Relatione dell' isola di Malta... » (1565-1568). — Fol.32. « Relatione dell' isola di Malta... da Giovanibatista Leoni, del 1582. » — Fol. 47. « Modo della elettione del Gra Maestro della Religione Hierosolimitana ». — XVIIe s. (suppl. fr. 3120).

901. — « Relatione di quanto successe per il sacco dato dalli Imperiali alla città di Roma. » — Fol. 113. « Lettera di Carlo Quinto... al cardinal Cybo, scritta l'anno 1527, per il sacco successo... di Roma. » — Fol. 119. « Relatione del viaggio di Levante, fatto dalle sei galere di Malta... dal cavre Gio. Battista d'Aste. » — Fol. 147. « Relatione del seguito tra l'ambasciatori dell'

Imperatore, del Re Cattolico e Prencipe prefetto di Roma intorno alla precedenza avanti la Santità di pappa Innocentio X°... », suivi d'une lettre au pape. — Fol. 165. « Ragioni del prefetto di Roma per la precedenza sopra gli ambasciatori, 1644. » — Fol. 181. « Relatione della venuta a Roma del Gran Duca di Toscana col Prencipe Gio. Carlo, suo fratello... 1628. » — Fol. 207. « Ragioni persuasive a gli Ill^mi Signori de gli Stati generali d'Olanda concernenti i loro interessi nella tregua col re di Spagna. » — Fol. 237. « Risposta in nome degli Olandesi. » — XVIIe s. (anc. 10087[5]).

903. — Traité d'hygiène usuelle et alimentaire. — XVIe s. (suppl. fr. 2909).

905. — Notes politiques sur Venise, Gênes, Lucques, les États de l'Eglise, le grand duché de Toscane, le royaume de Naples, le duché de Modène, le Milanais, Parme, la Savoie, Mantoue, etc. — XVIIe s. (carton 106).

911. – « Qui comincia uno libro di tutti i costumi, cambi, monete, pesi, misure et usançe di lettere di cambi et termini di dette lettere, che ne paesi si costuma et in diverse terre, » par Chiarini. — XVe s. (suppl. fr. 3106[1]).

919. — « Tractato justissimo, fabricato per me An. C., de la vera e de la falsa alchimia, » suivi d'une pièce de vers latins : « Oraculum delphicum... » — Vélin. XVIe s. (anc. 8106[2]).

922. — « Epithoma del principio et fundamento della scientia cyromantica. » — XVIIe s. (anc. 8159[4]).

927. — Traduction en vers du poème de la *Nature des choses* de Lucrèce (six livres), par Alessandro Marchetti. — 1669 (suppl. fr. 3109).

931. — « Lettera di M. Alberto Lollio, nella quale egli celebra la villa et lauda molto l'agricoltura, nuovamente dalui medesimo ricorreta, » adressée à la duchesse de Ferrare. — XVIe s. (suppl. fr. 5221).

934. — « Cerogia de maystro Guielmo de Saliceto da Piasenza, la qual luy compose in la cità de Bologna ad utilità d'alchuno so amigo, e fo del anno 1448. » — XVe s. (suppl. fr. 2919).

935. — « Della metoposcopia, overo arte del predire mediante le linee della fronte, che è la secreta e più nobil parte della fisionomia naturale, libri tre. » — XVIIe s. (suppl. fr. 3121).

Figures gravées rapportées.

936. — « Arte veterale o meneschalcaria... » (en 386 chapitres). — Fol. 101. « Li nomi delle herbe et altre cose necessarie per medicare cavalli... » — Fol. 106. « Trattato sopra l'imbrigliare e di conoscere ogni qualità di bocca di cavalli. » — Fol. 117. « Trattato secondo sopra il medicare cavalli et altri secreti bellissimi... » — Fol. 123. « Avertimento intorno ai polledri. » — Fol. 138 v°. « Della impennatura del cavallo. » — Fol. 171. « Briglie.... » — Fol. 189. Diverses recettes pour maladies de chevaux. — XVIIe s. (suppl. fr. 4001).

De la bibliothèque de don THÉVENOT.

939. — « Delle medicine de falconi et de remedii de cavalli. » — XVe s. (anc. 8102).

Aux armes de Naples-Aragon ; reliure aux armes de Henri II.

944. — « ... Tractato della maniscalcheria, composto per maestro Laurentio, dicto Ruzio... » — XVe s. (anc. 8118³).

947. — « Tractato d'abacho, fatto da Benedetto... » — XVe s. (anc. 8109).

948. — « Ordini di giuochi degli scacchi... di Giulio Cesare Polerio, alias l'apruzzese. » — 1594 (anc. 8109[5]).

952. — « Trattato sopra la nobiltà del gioco di scacchi, dove in esso contiene un vero ritratto di guerra e governo di stato...., composto per Gioacchino, greco-italiano-calavrese. » — XVII[e] s. (anc. 8290[3]).

955. — « Modo di giocare a scacchi... di Giulio Cesare » Polerio, l'apruzzese. » — XVII[e] s. (suppl. fr. 2669).

957. — « Hornament de l'arte militare, » par Aloisio Soranzo, veneto. Avec portrait de l'auteur. — 1560 (suppl. fr. 4588).

De la bibliothèque de Huet, évêque d'Avranches.

971. — « Regole pel canto fermo, di I. Galgano Venturi di Chiusdino, » suivi de « Alcune notitie del contrapunto. » — 1749 (suppl. fr. 2905).

973. — Traité de la danse de Guiglielmo, hebreo, de Pesaro, contenant : 1° des généralités ; 2° (fol. 22) « le basse danze e li balli di messer Domenico et di Guiglielmo... » ; 3° (fol. 46) neuf « balli notati. » — Vélin. 1463 (anc. 7747[3]).

Lettres ornées, et jolie miniature représentant trois personnages qui dansent au son d'une harpe. — De la bibliothèque de Cangé.

974. — Notes informes : lettres commencées, proverbes, glossaire français-italien, etc. — XVII[e] s. (suppl. fr. 664).

On lit en tête : « Messer Francesco Capello », et plus bas : « A Mons[r] le premier secretaire de M[r] l'ambassadeur a Venize. »

976. — « Quisto sie uno tractato che se chiama El Monte de la oratione... » — XVII[e] s. (suppl. fr. 3122).

977. — Catalogue de livres italiens. — XVIII[e] s. (suppl. fr. 5055).

981. — « La vita di Numa Pompilio, composta per Ugolino Martelli, nobil fiorentino. » — Fol. 32. « Oratione di Ugolino Martelli, fatta nella prima entrata del consolato suo nella Accademia fiorentina. » — Fol. 41. « Non qual si voglia moto più ne riscalda che la quiete, a Filippo del migliore Ugolino Martelli. » — Fol. 52. « Oratione fatta alla ill^{ma} S^{ria} vinitiana perlo ambasciadore del christianissimo re di Francia, l'anno MDXLIIII. » — Fol. 84. (pagination fautive, passant de 61 à 84). « Sposizione di Benedetto Varchi sopra » un « sonetto del Petrarca... letta... nella Accademia fiorentina... MDXLIII. » — Fol. 119. « Letione di Giovanbatista Gelli, letta... nella Accademia fiorentina... MDXLIII. » — Fol. 131. « Dichiarazione di Benedecto Varchi sopra il venticinquesimo canto del Purgatorio di Dante, letto.... MDXLIII. » — XVIe s. (anc. 8123).

982. — « Della nobiltà delle lettere e delle arme, ragionamento di M. Lorenzo Tebalducci Giacomini, diviso in tre lezzioni, lette nell' Accademia fiorentina, l'anno MDLXXVI. » — XVIe s. (anc. 8115^{8}).

983. — Lettre de Cicéron à son frère Quintus, traduite et annotée en italien, suivie d'une lettre de « M. Francesco Petrarcha a M. Niccolà Acciajoli, gran siniscalcho di Napoli, nella coronatione del re Luigi. »

De la bibliothèque des BIGOT.

997. — « Proverbi di M. Antonio Cornazano in facetie, ristampati di nuovo, con tre altri proverbi aggiunti e dui dialoghi nuovi in disputa, cose sententiose e di gran piacere. » (Copie d'imprimé). — XVIIIe (suppl. fr. 2036^{45}).

998. — « Zibaldone di conti et di cose scritte alla carlono... » (lettres, mémoires, voyages, etc.), par Rustichi. — XVIe s. (anc. 8132).

1015. — Commentaire sur la *Divine Comédie* de Dante. — XVIe s. (anc. 8138).

1017. — Les triomphes de Pétrarque : « Triumphus amoris ; — triumphus pudicitie ; — triumphus mortis ; — triumphus fame ; — triumphus temporis ; — triumphus divinitatis » ; suivis de l'épitaphe de Pétrarque. — Vélin. XVe s. (suppl. fr. 3104).

Lettres d'or et encadrement en couleur.

1018. — Les triomphes de Pétrarque : « Triumphus amoris ; — triumphus mortis ; — triumphus fame ; — triumphus pudicitie » ; suivis de 29 sonnets. — Vélin. XVIe s. (suppl. fr. 2903).

Lettres d'or et encadrement en couleur (feuillets mal assemblés.)

1021. — Même exemplaire sur papier (incomplet à la fin) que le n° **1017**, sauf l'ornementation ; les titres manquent. — XVe s. (suppl. fr. 3556).

1028. — « Lezzione sopra'l sonnetto di Torquato Tasso : *Chi chiuder brama a pensier vili'l core*, fatta nell' Academia de' Filomati in Siena, el di 25 di giugno 1582 », par Jacomo Giudini. — XVIe s. (anc. 8142^3).

1030. — Poésies du chanoine Helicona, dédiées à Marie de Médicis, reine de France. — 1606 (anc. 7786^7).

Aux armes de MARIE DE MÉDICIS.

1032. — « Stanze amorose » ; recueil de chansons vénitiennes, précédées d'une table alphabétique. — Vélin. XVIe s. (anc. 8134^3).

Ce ms. a appartenu successivement à GUILLAUME ERETHTONNE (1522), à GUILLAUME QUOQUEBORNE, à NICOLAS CANIVET (1529).

1042. — « A lo ill^mo et ex^mo principe Alphonso, Estensi duca di Ferrara,... sermone di Antonio Valtellino », suivi de poésies du même auteur. — XVIe s. (anc. 8157^3).

1051. — « Per l'esaltazione al pontificato di N. S. papa Innocenzio Undecimo, poesia di Pier Francesco Minacci, fiorentino... » — XVIIe s. (suppl. fr. 833).

1057. — Poème moral composé par Antonio del Monte, aretino, en 1512. — Fol. 130. « Capitoli del Monte » di Pietà, dont Antonio del Monte fut official. — Cop. XVIe s. (suppl. fr. 2036^{78}).

Dessins au lavis.

1061. — « Le guerre di Siena, fatte dal ser^{mo} Cosimo Medici pr^{o}, contro la città e stato di Siena, li 27 gen. 1553 », poème en octaves. — XVIe s. (suppl. fr. 2911).

1062. — « Corbona convertita », poème satirique en 5 chants, de l'abbé Giovanni Battista Giacomo Antonio Carlesi, grossetano. — Fol. 57. « Sonetti dell' illustrissimo sig^{re} Dottore Francesco Bracciolini... in lode della Lena Fornaja di Pistoja, nel 1712 ». — Fol. 93. Sonnets, madrigaux, pièces de vers et autres, la plupart satiriques. — XVIIIe s. (suppl. fr. 2914).

1063. — Sonnets académiques « degli Rozzi. » — Fol. 38 v°. « Stantie del otio di Strafalcione. » — XVIIe s. (suppl. fr. 2916).

1064. — « *Contro Amore non val la forza*, dramma per musica per l'ecc^{ma} sig^{ra} duchessa di Zagarolo, poesia di Crateo, pastore arcade, dedicato a Sua Eccell^{za} », avec un dessin au lavis. — XVIIIe s. (suppl. fr. 3099).

Aux armes de la duchesse de ZAGAROLO.

1065. — « A... Napoleone Primo..., canto eroico », par Benedetto Joselli. — XIXe s. (suppl. fr. 3956).

1066. — Traduction d'un certain nombre d'odes d'Horace. — XIXe s. (suppl. fr. 4289).

1067. — « Poesie del cavaliere Dotti, » (sonnets et satires), avec une table alphabétique. — XVIIe s. (suppl. fr. 4361).

1068. — L'Oraison funèbre d'Anne-Henriette de France, fille de Louis XV, faite par Matthias Poncet de la Rivière, évêque de Troyes, traduite par l'abbé Giovan Francesco Nenci et dédiée à Madame la Dauphine Marie-Josephe de Pologne. — XVIIIe s. (suppl. fr. 4387).

1069. — Recueil de poésies lyriques, épiques et religieuses. — Fol. 67. « Qua comenza la istoria de sancto Justo e ancore la fortuna del qual in Franza se canta », en octaves. — Fol. 100. « Di santo Giorgio, martire e cavaliere. » — Fol. 112. Chanson d'amour. — Fol. 113. « Istoria de Fiorio e Bianza Fiorre ». — Fol. 136 v°. Balade d'amour. — Fol. 143. « Qua comenza la istoria deli doi amatori e de la lor nome : uno foe Piramo e l'altra Tisbe », avec une enluminure du XVIe s. — Fol. 151 v°. Chanson. — XVIe s. (suppl. fr. 5600).

1083. — « *La tirannide d'Asamone nelli avvertimenti d'Oritia*, dramma per musica », par Giacinto Casale. — XVIIIe s. (suppl. fr. 3100).

Dessin à la plume. — L'ouvrage est dédié au connétable Colonna aux armes duquel le volume est frappé.

1084. — Recueil de poésies. On lit à la fin du volume : Finis. Colantonius. » Suit une pièce latine : « Ad Johannem Canthelmum Colantonius. » — XVIe s. (anc. $8134^{3 \cdot 3}$).

1089. — « Favola bosscareccia musicale, di Gio. Francesco Savaro..., archidiacono di Mileto... » — XVIIIe s. (suppl. fr. 3102).

1090. — « *Il Conclave*, dramma per musica da recitarsi nel Teatro delle Dame, nel Carnevale 1775..., » paroles de Pietro Metastasio, musique de Niccolò Piccini. — Cop. d'impr. Rome. 1775 (suppl. fr. 3103).

1093. — « De gli ragionamenti del dottore et cavaliere M. Giovan Maria Memo giornata prima. » — XVIe s. (anc. 8127^{5}).

Dédié « all' altissimo et potentissimo principe di Spagna, Philippo di Austria. »

1098. — « Ragionamento di Cammillo e Valerio. » — XVII[e] s. (anc. 8159[2]).

1099. — Primo tractato : « In questo librociolo se conteneno alcune delicature et experientie approbatissime circa l'ornamento del corpo humano... cum alcune exquisite cose e remedii medicinali... » — Fol. 86. « ... Secondo tractato... de polvere odorifere, de aque redolente... » et autres recettes de parfumerie. — XVI[e] s. (anc. 8159[3]).

1103. — « Institutione d'una case da signore », manuel d'un maître de maison. — XVII[e] s. (suppl. fr. 3606).

1106. — « Commedia delle *Nymphe Fiorentine* compilata da messere Giovanni Boccaci da Ciertaldo, ciptadino di Firençe, 1431. » — Vélin. XV[e] s. (suppl. fr. 5834).

1107. — « Trattato dell' antichità... di Tivoli... » e « ... della villa Hadriana. » — XVI[e] s. (suppl. fr. 5841).

1108-1109. — Ouvrage de « maestro Giohanne Cademosto de la cità di Lode », où l'auteur étudie la manière « de componere herbe et fructi d'ogni materia et ponere la lor qualitate et proprietate, una con li aproprietati rimedi... » Recueil de dessins et figures coloriés avec légendes ; le second volume n'est qu'un herbier. — XVI[e] s. (suppl. fr. 5846-5847).

1110. — Recueil factice de lettres sur la musique, la plupart de Gandolfo Sigonio, Pietro Aron et Giovanni di Spadari. — XVI[e] s. (suppl. fr. 5897).

1111. — 1° Lettre autographe de Bembo à « Mad.

Isabetta Quirina. » Padoue, 10 juillet 1539. — 2e Copie d'une lettre de Bembo à « M. Trifon Gabriele. » Padoue, 11 août 1535. — 3° et 4° Deux lettres autographes de Bembo à Cola Bruno. Rome, 8 juillet 1540 et 3 août 1541. — 5° Lettre autographe de Pietro Aretino à Sperone. Venise, 23 octobre 1555. — 6° Lettre autographe de Torquato Tasso à Hercole Rondelli. — 7° Lettre autographe de Bernardo Tasso à Speron Speroni. Venise, 8 mars 1560. — 8e Réponse de Speron Speroni, de Padoue. — 9e Lettre autographe de Bald. Castiglione à sa mère. Rome, 16 octobre 1521. — (nouv. acq.).

1112. — Recueil des conclaves : Fol. 1. d'Innocent IX ; — Fol. 15. de Clément VIII ; — Fol. 41. de Léon XI ; — Fol. 98. de Paul V ; — Fol. 126. de Grégoire X. — Fol. 162. « Relation des cardinaux vivantz en l'an 1623 au siége vacant de Grégoire XV, par M^{r} le marquis de Cœuvres, cy devant ambassadeur du Roy prèz Sa Saintetė. » — xviiie s. (transm. des Archives).

Aux armes de Lamoignon.

1113. — « Voto della bo. mem. del card^{l} Azzolini nella causa della pia mem. del card^{l} Bellarmino sopra il dubio delle virtu. » — xviiie s. (transm. des Archives).

1114. — « Introduttione nell' Astrologia cavata dal trattato astrologico d'Enrico Ranzovio. » — Dans le sens inverse du ms. on lit : « Sommario dell' Introduttione nell' Efemeridi, » mélanges astrologiques. — xviie s. (transm. des Archives).

1115. — « Relatione della Corte di Roma et de Riti da osservati in essa et de suoi magistrati et offitii con la loro distinta jurisdizione. » — Fol. 79. « Relatione delle cose di Venetia, fatta da don Alfonso amb^{re} di Spagna. » — Fol. 180. « Instruttione data dal marchese di Bemar, già amb^{re} del Re Cattolico in Venetia, a don Luigi

Bravo... » — Fol 204. « Relatione del governo del regno di Napoli. » — Fol. 222. « Raggionamento fatto dal duca d'Alva con la Santità di N. S. pape Gregorio decimo V^{to}, sopra i novi motivi d'Italia. » — XVIIe s. (transm. des Archives).

Aux armes de LAMOIGNON.

1116. — « Istoria dell' abdicazione... di Vittorio Amedeo, re di Sardegna col succesivo atto di detta abdicazione, o sia rinoncia della corona al re Carlo Emanuele. » — Fol. 25. « Relazione del fatto tumultuoso delli studenti, succeduto nella real città di Torino l'anno 1791, nel mese di giugno. Martelliani » (en vers). — Fol. 45 v°. Série de 77 pièces de poésies, sonnets, chansons, etc., faisant suite à la seconde partie de l'article précédent ; la dernière signée « Padre Corvesi agostiniano », est accompagnée d'une réponse de l'abbé Richeri. — XVIIIe s. (transm. des Archives).

1117. — « Memorie istoriche di Montefortino nella Marca, raccolte dal conte Leopardo Leopardi, patrizio recanatese e cittadino di essa terra. » — 1773 (transm. des Archives).

1118. — « Della origine delle famiglie nobili di Genova. » — XVIe s. (suppl. fr. 5815).

1120. — Pièces manuscrites et imprimées relatives à la principauté de Monaco. — 1641-1643 (suppl. fr. 1623).

1121. — « Relatione o Diario del viaggio fatto in Costantinopoli dal clar^{mo} Giacomo Soranzo, amb^{re} della ser^{ma} rep^{ca} di Venetia,.... l'anno 1582 ». — XVIIe s. (carton 16).

Ms. provenant de VILLOISON.

1122. — « Trattato d'agricoltura, » en six livres, par Giuseppe Antonio Fiorotto ; « Del riso et risare ; del for-

mento ; d'altre granaglie et de legumi ; de prati et modo di farli ; delle viti et vigne ; d'alcune piante e sua coltura. » — Fol. 62. Poésies du même auteur. — Fol. 80 v°. « Lettere di buone feste, missive » e « responsive. » — Fol. 87. « Diversi secretti di medicina, chirurgia et altri, » recueillis par le même. — Fol. 135 v°. Guiseppe Antonio Fiorotto « descrive la sua origine, nascita e vita sino all' anno 1751, di sua età 52, » (en vers). — Fol. 149 v°. « Sonetti » du même « da porsi in frontispizio ad ogni libro d'agricoltura. » — XVIIIe s. (nouv. acq.).

1123. — « Lettera familiare al marchese Camillo Massimo su di suo ms. ebraico, di monsignor Filippo Damiano di Priocca. » — XVIIIe s. (nouv. acq.).

Voy. les mss. de la Bibliothèque nationale, fonds Hébr. n°s 17-18.

1124-1127. — Liasse (destinée à former 4 volumes) de pièces relatives au brigandage et à l'occupation militaire française du royaume des Deux-Siciles, sous le premier empire. — XIXe s. (nouv. acq.).

1128. — « Ristretto istorico della perdita e racquisto della Spagna, cavato da molti antichi,... dall'abbate D. Gio. Rosset... » — Bologne, 1678 (nouv. acq.).

1129. — « ... Libro delle antiquità di Pyrrho Ligori, napolitano, nel quale paradossamente confuta la commune oppenione sopra varii et diversi luoghi della città di Roma et fuor di essa. » — XVIe s. (St Germ. fr. 86).

1132. — Même ouvrage que le n° **793**. — XVIIe s. (St Germ. Harl. 264).

Reliure aux armes de HARLAY.

1133. — « La vita del cardinal Mazarini, dal dì de suoi natali, » suivi du « Discours sommaire de la vie du

cardinal Mazarin » (en français). — XVIIe s. (St Germ. Harl. 356).

1184. — « Relatione della Corte di Spagna. » — Fol. 98. « L'Ambasciator chimerico del signor cardinale di Richelieu. » — Fol. 122. « Lettera scritta di Roma dal signor N. N ad un suo amico in Francfort, circa l'elettione dell' Imperatore dell' anno 1677. » — Fol. 130. « La dichiaratione che l'ill^{mo} prencipe Luigi, duca di Gualdre et di Juliers, conte d'Egmont... ha fatta in Londres li xx decembre 1696. » — Fol. 140. Lettre du roi au marquis de St Chamont, ambassadeur extraordinaire à Rome (Fontainebleau, 11 octobre 1644). — Fol. 143 v°. Lettre du marquis de St Chamont au roi. — Fol. 145. « Vita del cardinale Polo. » — Fol. 165. « Discorso politico al re di Spagna, scritta da Diego di Zunica. » — Fol. 174. « Discorso politico a l'ambasciatore di Spagna, in Roma. » — Fol. 177. « Lettera del abbate P. A. Paolo di Cozenza al principe di Billignano. » — Fol. 178. « Humile significatione a Nostro Signore circa il modo di convertire gl'heretici alla santa fede cattolica. » — Fol. 182. « Memorie e lettere del sig^r mariscciallo Strozzi » (1554-1555). — Fol. 212. Réponse à deux « scritture » relatives à « conceder le bolle alli nominati dal Re di Francia alle chiese vacanti... » — Fol. 215. « Relatione di Roma fatta nel senato veneto, alli 22 di novembre 1623. » — Fol. 225. « Riposta alle osservationi del conte Casoni su la protestà del signore marchese Lavardino, ambasciatore staordinario del Re Christianissimo appresso... Innocentio XI°. » — Fol. 237. « ... Scrittura presentata delli signori ambasciadori... al S^o Collegio, sotto li 10 di feb^o 1675. » — Fol. 243. « Lettera del cardinal di Perona al Re di Francia sopra il negozio de Veneziani » (5 avril 1607). — XVIIe s. (St Germ. Rés. 1370).

1135. — Figures géométriques et traité de la sphère, le tout suivi de lavis de fortifications. — XVIe s. (St Germ. fr. 102).

1139. — Dessins de mors de chevaux, avec légendes explicatives. — XVIIe s. (St Germ. Gèvr. 1).

On lit en tête du ms. : « Del Sr SANIO. »

1147. — « Relatione di sacro concilio di Trento, di Antonio Milledoni, secretario del Conseglio de Dieci di Venetia... » — XVIIe s. (St Germ. fr. 2043).

1148. — Recueil de pièces italiennes, françaises et latines, relatives aux écrits du P. Santarelli. — 1626 (St Germ. fr. 183).

1149. — « Mémoire des écrits des affaires du tems, » énoncé d'un grand nombre d'écrits en français relatifs à la Bulle Unigenitus. — Fol. 46. « Procès-verbal » en italien « de la condamnation de Molinos, rapporté de Rome en 1700 par M. de Gomont, conseiller en la cour des aides et donné à l'abbaïe de St Germain en 1737. » — Fol. 69. Autres pièces italiennes et françaises touchant le procès de Molinos. — XVIIIe s. (St Germ. Rés. 314).

1150. — « Scritture spettanti all' origine e progressi della controversia nata in Francia tra il cardinal di Noailles e li vescovi di Luc e della Rocella, per causa dell'opera perniciosa di Quesnello.... » — Fol. 61. « Considerazioni pacifiche e sincere per servire di risposta alla memoria mandata a Roma da Monsr Nunzio... » — Fol. 69. « Minute du Bref aux cardinaux de Rohan et de Bissy, mis en latin, corrigée de la propre main du pape » Clément XI. — Fol. 73. « Lettre de mons^r l'evêque de Castre à Mgr le Regent » (en français). — Fol. 76. « Lettre de M. l'évêque de Gap au pape, du

29 mai » (en latin). — Fol. 89. « Autre lettre de ces deux évêques à N. S. P. le pape » (en latin). — Fol. 94. Lettre du s[r] Humbelot, docteur de Sorbonne, au pape... (en latin). — Fol. 97. « Lettre des évêques de Luçon et de la Rochelle au pape, du 1 janvier 1711 » (en latin). — Fol. 100. « L'original du Bref envoié à ces mêmes évêques le 4 juillet 1711, reformé de la propre main de Sa Sainteté » (en latin). — Fol. 102. « Réponse de M. l'évêque de Gap à la lettre imprimée de M. l'archevêque d'Embrun » (en français). — Fol. 108. « L'original de la lettre que Sa Sainteté écrivit de sa propre main au cardinal de Noailles, 1712 » (en latin). — Fol. 110. « Lettre de Nogaret, écritte de Lion le 17 février 1712 au P. Daunan jésuite, avec la copie d'une autre écritte de Bordeaux, le 4 du même mois. » — Fol. 112. « Lettre du P. Roslet, général des Minimes, à Sa Sainteté, du 19 mars 1712 » (en français). — Fol. 113. « Lettre du card[l] de Noailles au card[l] Paolucci, du 1 mai 1712 » (en latin). — Fol. 119. « Copie de la lettre que le Roy devoit faire écrire à tous les évêques de France sur cette dispute » 1712 (en français). — Fol. 120. Copia di due lettere scritte all' em[o] card. Paolucci dall' abbate Carlo Borio, di Parigi, 16 et 23 maggio 1712. — Fol. 122. « Bref au cardinal de Noailles, du 3 septembre 1712, corrigé de la propre main du pape » (en latin). — Fol. 124. « Lettre des évêques de Luçon et de la Rochelle au pape, du 30 juin » 1712 (en latin). — Fol. 127. « L'original du Bref qui servit de réponse à ces évêques... » (en latin). — Fol. 129. « Lettre de M. l'évêque de Gap à S. S., du 17 septembre 1713 » (en latin). — Fol. 131. « Lettera della Segretaria di Stato, scritta a Mons[r] Nunzio in Parigi, li 27 feb[o] 1714. » — Fol. 135. « Copie d'une lettre de M. de Torcy, a Versailles, le 25 mars 1714 » (en français). — Fol. 137. « Lettera della Segretaria di Stato a Mons[r] Nunzio in Parizi, 17 marzo 1714. » — Fol. 139. « Copia

di una lettera del sig^re^ card^e^ Spada all' inquisitore di Avignone, sotto i 17 marzo 1714. » — Fol. 140. « Lettre du même cardinal à S. S., du 2 mai » 1714 (en latin). — Fol. 151. « Lettre de M. l'évêque de Vaison, du 18 mars 1712. » — Fol. 153. « Commancement d'une lettre écrite de Paris, le 30 juillet 1714. » — Fol. 156. « Lettre du procureur général des missions étrangères, ecritte à S. S. le 6 aout » 1714 (en français). — Fol. 158. « Copie d'une lettre écrite de Paris, le 27 août 1714. » — Fol. 159. « Copie d'une lettre de M. Aldovrandi à S. S. écrite de Fontainebleau le 2 d'octobre » au card. de Noailles. — Fol. 162. « Lettre écrite de Rome au card[l] de Noailles, le le 9 octobre 1714. » — Fol. 166. « Autre lettre écrite de Paris le 10 du même mois... » — Fol. 168. « Mémoire remis à monseigneur le card. Annibal Albano... sur l'affaire de la Constituzion *Unigenitus* » (en français). — Fol. 171. « Venerabili Tn. Cornelio archiepiscopo carthaginiensi Clemens papa XI. » — Fol. 173. « Deux dissertations ou Avvis du card[l] Tolomei... sur un projet d'acceptation de la constitution *Unigenitus*... » (24 juillet 1714 et 27 janvier 1715) (la suite est au fol. 277). — Fol. 178. « Copia litterarum et programmatum archi-et episcoporum, necnon abbatum, jurisdictionem spiritualem habentium intra fines nuntiature Coloniensis circa publicationem Bulle *Unigenitus* » (en latin). - Fol. 184. Deux lettres en latin du pape Clément XI au cardinal de Noailles. — Fol. 191. « Lettera scritta di propria mano di papa Clemente undecimo al re christianissimo Luigi XIV, » 7 avril 1715 (en latin). — Fol. 195. « Discours prononcé par le pape Clement XI dans la congrégation générale des cardinaux tenue le 27 juin 1715... » — Fol. 221. « Recueil des vœux des cardinaux sur la resoluzion que l'on doit prendre contre les évêques desobeïssans, entre lesquels se trouve le cardinal de Noailles et sur la maniere de proceder contre eux. » — Fol. 233. « Sept feuil-

les ecrites de la propre main du pape sur l'affaire de l'appel de Sorbonne » (en latin). — Fol. 242. « Réponse de Mgr le Regent a M[r] l'évêque de Castre, du 23 janvier 1717 » (en français). — Fol. 243. « Avis envoié de Paris sur l'opiniatreté du card[l] de Noailles. » — Fol. 244. « Lettre de Christofle Bermeintinghez au card[l] Paolucci, du 19 d'octobre. » — Fol. 247. « Feuille envoiée de Paris sur l'affaire de l'Appel, » 15 mars 1717 (en français). — Fol. 255. « Feuille sur l'adhésion de quelques théologiens de Paris, à l'appel des 4 évêques, du 12 mars 1717 » (en latin). — Fol. 256. « Francisci Frosini archiepiscopi Pisarum, Corsice et Sardinie primatis, responsio ad ill[um] et rev[um] dominum Johannem Cesarem, episcopum nemausensem, dolentem silentio episcoporum Italie adversus impugnantes constitutionem *Unigenitus* » (en latin). — Fol. 277. Suite (voy. fol. 173). — XVIII[e] s. (S[t] Germ. Rés. 346).

1151. — De l'état de la propagation de la foi dans le monde; mémoire adressé à Innocent XI. — XVII[e] s. (S[t] Germ. Rés. 1396).

1153. — Conclaves tenus à l'avènement des papes : Clément VI; — (fol. 13) Urbain VI; — (fol. 43) Nicolas V; — (fol. 57) Callixte III; — (fol. 65) Pie II; — (fol. 89) Paul II; — (fol. 95) Sixte IV; — (fol. 99) Innocent VIII; — (fol. 113) Alexandre VI; — (fol. 131) Pie III; — (fol. 147) Jules II; — (fol. 169) Léon X; — (fol. 185) Adrien VI; — (fol. 197) Clément VII; — (fol. 233) Paul III; — (fol. 249) Jules III; — (fol. 281) Marcel II; — (fol. 297) Paul IV; — (fol. 319) Pie IV; — (fol. 339) Pie V; — (fol. 375) Grégoire XIII; — (fol. 389) Sixte V; — (fol. 407) Urbain VII. — XVII[e] s. (S[t] Germ. Gévr. 103).

1154-1155. — Conclaves tenus à l'avènement des papes :

Vol. I. — Pie III; — (fol. 11) Jules II; — (fol. 15 v°) Léon X; — (fol. 22) Adrien VI; — (fol. 27 v°) Clément VII; — (fol. 45 et 64) Jules III; — (fol. 78) Marcel II; — (fol. 90) Pie IV; — (fol. 100) Grégoire XIII; — (fol. 105) Sixte V; — (fol. 116) Urbain VII; — (fol. 134) Innocent IX; — (fol. 144, 195 et 232) Clément VIII.

Vol. II. — Paul III; — (fol. 9) Paul IV; — (fol. 23) Pie IV; — (fol. 59) Pie V; — (fol. 94) Grégoire XIII; — (fol. 104) Sixte V; — (fol. 130) Urbain VII; — (fol. 150) Grégoire XIV; — (fol. 237, 248 v° et 264) Innocent IX; — (fol. 287) Léon XI; — (fol. 333) Paul V; — (fol. 370) Grégoire XV; — (fol. 418) Urbain VIII. — XVIIe s. (St Germ. Harl. 284[1-2]).

1161. — Conclaves tenus à l'avènement des papes : Grégoire XIII; — (fol. 13) Urbain VII; — (fol. 27 et 105) Grégoire XIV; — (fol. 159) Innocent IX; — (fol. 178) Clément VIII; — (fol. 196) Léon XI; — (fol. 253), Paul V. — Fol. 285. « Sommario della Bolla di N. S. Gregorio XV sopra l'elettione del Ponteflce romano, disposto per capi distintamente. » — Fol. 295. Conclaves tenus à l'avènement des papes : Grégoire XV; — (fol. 336) Urbain VIII. — XVIII[e] s. (S[t] Germ. fr. 1669).

1163. — Conclaves tenus à l'avènement des papes : Léon XI; — (fol. 45) Paul V; — (fol. 83) Grégoire XV; — (fol. 119) Urbain VIII. — XVII[e] s. (S[t] Germ. fr. 1475).

Reliure aux armes de SÉGUIER.

1164. — Conclaves tenus à l'avènement des papes : Sixte V; — (fol. 31) Clément VIII; — (fol. 51) Léon XI. — Fol. 105. « Relatione del Delfino, cavaliere et procuratore ritornato ambasciadore da Roma, l'anno 1598. » — XVII[e] s. (S[t] Germ. lat. 473[2]).

1165. — « Discours de ce qui s'est passé au Conclave

pour l'eslection du pape Alexandre VII » (en français). — Fol. 189. « Conclave d'Innocentio X° et creatione d'Alessandro Settimo. » — Fol. 188. « Relatione del Conclave d'Innocentio X, nel quale e stato eletto in Sommo Pontefice Alessandro 7mo. » — Fol. 199. « De Alexandri Septimi pontificatu vaticinium quod Franciscus Alethinus, Roma in patriam rediens... edidit... 1654... » (en latin). — Fol. 203. « Version française ou imitation des vers latins cy devant, par M. Godeau » (en français). — Fol. 207. « Ultima allegatione giuridicopolitica, nella quale si prova che Monsr vescovo di Lamego dove di Sua Santità riceversi come ambasciatore della Maestà di Don Giovani 4°, nuovo re di Portogallo. » — XVIIIe s. (St Germ. Harl. 286).

1166. — « L'histoire des cérémonies du siège vacant ou la relation véritable de ce qui se passe à Rome à la mort du pape»... (Impr. français 1655, avec portrait d'Alexandre VII), suivi de « Il Mercurio overo la verità... intorno alla creatione di Alessandro Settimo » et d'une Vie de ce pape. — XVIIe s. (St Germ. Harl. 287).

1167. — « Discours sur le futur Conclave faict pendant la guerre des princes d'Italie contre Sa Sainteté » Innocent X (en français). — Fol. 17. « Conclave di papa Innocentio X, nell' anno 1644, scritto dal cardinal Rapaccioli. » — Fol. 102. Conclave nell' assuntione al Pontificato di papa Innocentio Xmo. » — Fol. 151. « Relation vérittable de ce qui s'est passé en la création du pape d'à présent Innocent Xme, contre les faux bruicts publiez au desadvantage de Monsr de St Chaulmont, lors ambassadeur extraordinaire du Roy près Sa Sainteté » (en français). — Fol. 158. « Déclaracion du marquis de Sancto Vitri, traduicte d'italien en françois, à Rome le IVe d'octobre 1644. » — Fol. 162bis.1 « Lettre du Roy à Mons. le marquis de St Chaumont... » (en français). —

Fol. 163. « La giusta Statera delli porporati, 1646. » — Fol. 286. « Relatione fatta da N. Contarini, tornato dall' ambasciaria di Roma, l'anno 1647. » — Fol. 315. « Relatione del cavagliere Giovanni Giustiniano fatta nella sua ambasciaria di Roma. » — Fol. 403. « Al signor Bailly de Valensé, ambasciatore ordinario appresso Sua Santità, il cardinal Mazarini, da Compiene 16 may 1649. » — Fol. 482. « Instruttione del signor Bailli de Valenzé... al suo successore in Roma, 1653. » — Fol. 523. Noms et titres des cardinaux vivant sous Innocent X. — XVIIe s. (St Germ. Harl. 285).

1168. — « Stato della religione cattolica in tutt' i mondo per la Santità di N. S. Innocentio XI, d'Urbano Cerri, segretario della Congregatione di propaganda. » — 1677 (St Germ. fr. 1457¹).

1169. — Même ouvrage que le n° **1168.** — XVIIe s. (St Germ. fr. 1457²).

1170. — « Relatione del clariss° Bernardo Navagero... alla republica... di Venetia, tornando da Roma ambasciadore... 1558... » — Fol. 29. « Relatione del magnifico M. Matteo, ambasciadore del Preste Gian a papa Paolo Terzo delle cose pertinenti allo stato ecclesiastico et cose pie. » — Fol. 31. « Relatione del clarissimo signore Federigo Badovaro, ritornato ambasciadore della... republica venetiana da Carlo V°... 1557. » — Fol. 109. « Relatione di Francia del clariss^mo M. Michael Suriano, ambassador vereto... 1561. » — Fol. 133. « Relatione di Camillo Capilupi sopra la morte di Coligny, ammiraglio, et di altri ribelli, seguita di ordine di Carlo IX, re di Francia. » — Fol. 163 v°. « Lettre del Re di Navarra et del Prencipe di Condé, scritte a papa Gregorio XIII, l'anno 1572. » — Fol. 168. « Relatione del clariss° M. Girolamo Lippomani nel ritorno di Polonia,

fatta all' ecc^{mo} senato veneziano, l'anno 1575. » — xviie s. (St Germ. Gèvr. 53).

Reliure aux armes de POTIER DE GESVRES.

1171. — Recueil d'instructions émanant pour la plupart des papes, et relatives aux affaires ecclésiastiques, de 1442 à 1562 (latin et italien). — xvie s. (St Germ. fr. 713).

Une table très-détaillée est en tête du volume.

1175. — Instruction donnée par le pape Urbain VIII au cardinal Ginetti l'envoiant legat a latere à Cologne pour traicter la paix generale entre les princes chrestiens, 1636, » précédée d'une analyse sommaire (en français) de cette « Instruction. » — xviie s. (St Germ. fr. 837).

Copie de Dupuy pour le chancelier SÉGUIER.

1183-1184. — « Lettres » autographes « de cardinaux de touttes sortes de nations, rangées par ordre alphabétique » (1er vol. A-H, 2me vol. J-V). — xvie et xviie s. (St Germ. Harl. 362^{1-2}).

Une note nous apprend que chaque « volume est rangé par les noms dont on appelloit vulgairement lesd. cardinaux. »

1185. — Recueil de pièces manuscrites et imprimées relatives à la famille Barberini. — xviie s. (St Germ. fr. 876).

De la bibliothèque de BAUDRAND.

1187-1190. — Dictionnaire de termes de droit canonique (Pars prima episcoporum, vol. I et II ; pars secunda, regularium, vol. III ; pars tertia, monialium, vol. IV). — xvie s. (St Germ. fr. 146^{1-4}).

1192. — « Cronica d'Italia » depuis l'invasion d'Attila jusqu'au commencement du xve siècle. — xvie s. (St Germ. fr. 1522).

1193-1198. — « Avvisi, » correspondances diplomatiques ou extraits de correspondances, relatives à la politique européenne de 1646 à 1657. — XVIIe s. (St Germ. fr. 1183^{1-6}).

Les vol. **1194** et **1195** ont été catalogués par Marsand sous les n°s 811 et 812 de ses notices.

De la bibliothèque de BAUDRAND.

1199. — Recueil de lettres : Lettre de Renée de France, duchesse de Ferrare à M. de Bourdillon, lieutenant général du roi en Piémont. Carmagnolle, 3 octobre 1560 (en français). — Fol. 2. Lettres de Charles IX et de Catherine de Médicis à Renée de France. Paris, 11 juin 1568 (en français). — Fol. 3. Vingt-cinq lettres d'Alphonse d'Este, duc de Ferrare, à Charles IX, à Catherine de Médecis, au duc d'Anjou, à M. de Villeroy, de 1568 à 1573. — Fol. 28. Lettre de Barbe d'Autriche, duchesse de Ferrare à Charles IX. Ferrare, 28 avril 1571. — Fol. 29. Trois lettres de Marguerite de Gonzague d'Este, duchesse de Ferrare au roi et à Catherine. 1586 et 1614. — Fol. 32. Cinq lettres de François d'Este, à Charles IX et au duc d'Anjou. 1571-1572. — Fol. 37. Quatre lettres de César d'Este à Charles IX. 1578-1618. — Fol. 41. Lettre de François d'Este pour recommander l'abbé Manzière. Modène, 20 mai 1651 (en français). — Fol. 42. Dix-neuf lettres de Guillaume et d'Eléonore, duc et duchesse de Mantoue, et de Vincent, leur fils, prince puis duc de Mantoue, adressées à Charles IX, au duc d'Anjou, à Henri III, à M. de Villeroy, à Philippe de Béthune, ambassadeur de France à Rome, à Henri IV, de 1570 à 1611. — Fol. 61. Huit lettres de Marguerite, duchesse de Mantoue, de Ferdinand et de Catherine de Médicis, sa femme, à la reine mère, à Louis XIII, au duc de Bouillon et à M. de Villeroy, de 1613 à 1622. — Fol. 67. Lettre de Marie de Mantoue au Chancelier de France,

20 janvier 1644. — Fol. 70. Lettre de Vincent de Gonzague à Louis XIII. Mantoue, 28 août 1612. — Fol. 71. Trois lettres d'Octave Farnèse, duc de Parme, dont deux adressées à Charles IX. 1570-1571. — Fol. 74. Lettre du duc d'Urbino au duc d'Alençon. Pesaro, 3 décembre 1572. — Fol. 75. Lettre de la duchesse d'Urbino. Pesaro, 1er décembre 1572. — Fol. 76. Lettre du duc d'Urbino au cardinal de Gonzague, 6 décembre 1612. — Fol. 77. Trente-trois lettres de la comtesse de la Mirande. 1570-1588. — Fol. 112. « Trois lettres du comte de la Mirande. 1569-1573. — XVIe s. (St Germ. Harl. 258).

1200. — 1° Copies de lettres et d'extraits de lettres, adressées de Paris au cardinal Borghèse, au cardinal Lanfranc, à la reine de France, à l'ambassadeur vénitien, au cardinal Bellarmino, au cardinal Mellini (1608 à 1615). — 2° « Lettres tirées des Registres de la nonciature d'Ubaldini depuis 1608 jusques à 1616, touchant la doctrine et les sentimens du roiaume » adressées de Paris au cardinal Borghèse, au cardinal Lanfranc, à l'ambassadeur de Venise, au cardinal Arrigo, au jésuite D. Martino Beccano, au cardinal Mellino, à l'archevêque d'Angleterre, au cardinal de Ste Cécile, à Mr de Villeroy, au cardinal Belarmino. — XVIIIe s. (St Germ. Harl. 290).

1203. — Procès de faux monnayeurs siciliens (pièces latines et italiennes) 1604 à 1608. — XVIIe s. (St Germ. fr. 321).

On lit en tête du ms. : « BALESDENS. »

1204. — Statuts de Florence, livre deuxième. — XVIIe s. (St Germ. Harl. 257[1]).

1205. — Même ouvrage que le n° **53**. — XVIe s. (St Germ. Harl. 257[2]).

1206. — Autre exemplaire incomplet des nos **53** et

1205 (le 1er livre et la fin du 3me manquent). — XVIIe s. (St Germ. Harl. 257[3]).

1207. — Lettres des ducs, duchesses et princes de Florence, de 1568 à 1630. — (St Germ. Harl. 257[7]).

1208. — Correspondance de Mr de Villeroy (en français et en italien), de 1589 à 1613. — (St Germ. Harl. 257[8]).

Reliure aux armes de HARLAY.

1209. — Recueil de lettres politiques, datées pour la plupart de Florence, de 1607 à 1623. — (St Germ. Harl. 257[9]).

Reliure aux armes de HARLAY.

1210-1211. — Recueil de correspondances datées de Gènes et adressées à Mr de Puysieulx, de 1607 à 1624. — St Germ. Harl. 260[1-2]).

Reliure aux armes de HARLAY.

1212. — Lettres politiques datées de Mantoue, de 1606 à 1624 (français et italien). — (St Germ. Harl. 253[20]).

Reliure aux armes de HARLAY.

1213. — « Relazione del conte Alessandro Striggi al serenissimo Carlo Primo, duca di Mantova..., l'anno 1631, della sua ambascieria di sei anni in Ispagna, e dello stato presente di quella corona e corte. » — XVIIe s. (St Germ. fr. 1420).

Reliure aux armes de SÉGUIER.

1217. — « Delle historie di Gian Giacomo Caroldo libri undeci. » — XVIIe s. (St Germ. fr. 1524).

1221. — Vie de Paolo Sarpi par Frà Fulgentio bresciano. — XVIIIe s. (St Germ. Harl. 263).

1223. — Relations d'ambassadeurs vénitiens. — XVIe s. (St Germ. fr. 1434).

Volume rendu illisisible par l'humidité.

1224. — « Relatione di Ms. Vincenzo Fedeli, segretario dell' ill^{ma} signoria di Venetia, tornato dal duca di Fiorenza... — XVIIe s. (St Germ. fr. 1435).

1239. — « Estrati da' discorsi d'Amirato sopra Tacito et da Schiappalaria ne' discorsi sopra la vita di C. J. Cæsare, in Vinegia 1600. — (St Germ. fr. 1322).

1240. — « Relatione politica delle differenze nate tra papa Paulo Quinto et li SS^{ri} venetiani l'anno 1605, con li negotiati di diversi prencipi e ministri di corone, et finalmente l'accordo seguito tra una parte e l'altra. » — XVIIIe s. (St Germ. Rés. 171).

1241. — Même ouvrage que celui qui forme le n° **1240**. — Fol. 414. « Relatione alquanto satirica del stato, costumi e disordini della città di Venetia, nell' anno 1605. » — Fol. 436. « Relationi de trattati di pace conclusi in Nimega e dello stato dell' Alemagna e dei prencipi della medesima, presentate a N. S. Innocenzo XI da monsignor Bevilacqua, patriarcha di Alesandria... » — XVIIe s. (St Germ. fr. 1414).

1244. — « Viagio di Germania di Gio. Battista Nicolosi da Palerno in Sicilia, » lettres adressées au prince cardinal « Reinaldo da Este, » à Rome, 1645-1647. — Fol. 27. « Aurei avvertimenti. » — Fol. 34. « Detti dell' imperatore Carlo Quinto sopra il numero *tre*. » — Fol. 37. Description de la Sicile par don Horaçio Estroci (en espagnol). — Fol. 61. « Lettres du cardinal Hippolithe

de Ferrare, nonce en France, les années 1561-1562. » — Fol. 131. « Responsio Zegeri Bernardi van Espen ad propositiones, quas inter sexaginta et unam nuper dilatas opponit pater Bernardus Desirant » (en latin). — Fol. 133. « Responsio Joannis Liberti Hennebel, academiæ Lovaniensis deputati, ad propositiones sexaginta et unam quas variis Belgii theologis opponit pater Bernardus Desirant » (en latin). — XVIIIe s. (St Germ. Gèvr. 18).

Timbré aux armes de B.-H. DE FOURCY.

1245. — « Relatione del clariss° Ms. Vincenzo Quirino, ritornato ambas^r da Philippo d'Austria, re di Castiglia, l'anno 1510. » — Fol. 57. Relatione di « Antonio Thiepolo, tornato ambasciatore dal catholico re Filippo, » en 1567. — Fol. 129. Relatione di « Thomaso Contarini, ritornato ambasciatore... dal catholico re Filippo 2° di Spagna, » en 1596. — Fol. 209. « Nota di tutti li titolati di Spagna con le loro casate,... de tutti gli arcivescovati... » Madrid, 30 mai 1581. — Fol. 229. « Ragionamento di Carlo V^to imperatore al re Filippo, suo figliuolo, nella consignatione del governo de suoi stati et regni... » — Fol. 340. « Lettera di Monsr di Terracina, nuntio di papa Pio IIII, appresso al Re Catholico... l'anno 1560. » — Fol. 372. « Raguaglio della prigionia del Prencipe Don Carlo d'Austria. Di Madrid a 26 di gennaro 1568. » — Fol. 375. Lettre du roi d'Espagne au pape Pie V, 1568 (en espagnol). — Fol. 378. Lettre du roi d'Espagne à la Reine de Portugal, 1568 (en espagnol). — Fol. 380 v°. « Lettera del Re Catholico a don Parafan di Ribera, duca d'Alcala,... » 1568. (Ces trois lettres sont relatives à l'emprisonnement de don Carlos). — Fol. 382. « Relatione di Spagna et di Portogallo, fatto l'anno 1572. » — Fol. 460. « Genealogia dei re di Portogallo, cominciando da Emanuele, re XIIII, fino ad. Henrico ultimo morto, con le ragioni di quelli che pretendono la suc-

cessione in quel regno. » — Fol. 466. « Informatione sommaria del principio et progresso della conversione che hanno havuto i Giudei nel regno di Portogallo... » — Fol. 476. « Informatione sopra la conversione delli nuovi christiani di Portogallo et di molti accidenti seguiti contra di loro in diversi tempi. » — Fol. 494. « Brevissima relatione della destruttione dell' Indie, raccolta per il r^{mo} vescovo, don Frà Bartolomeo de Las Casas ò Casaus, dell' ordine di San Domenico. » — XVIIIe s. (St Germ. Harl. 228^{20}).

1246. — « Relatione di Spagna. » — Fol. 53. « Relatione del re di Spagna riferita in senato veneto » par « Michel Soriano... » 1571. — Fol. 127. « Compendio delli stati et governi di Fiandra. » — Fol. 147. « Particolar informatione alla regia sacra et cattolica Maestà del nobile magistrato di Vinegia. » — Fol. 178. « Memoria di quel che fruttano al Re di Spagna un anno per l'altro le bolle della Cruciata... » — Fol. 183. « Relatione delle rendite ordinarie [e staordinarie] di ogni anno del regno di Castiglia... » — Fol. 187. « Relatione di Venetia..... del 1569. » — Fol. 223. « Relatione sommaria della forma et modo che tengono in negotiare i Suizzeri et Grisoni. » — Fol. 237. « L'entrate et spese delli regni del ser^{mo} Re Cattolico. » — Fol. 247. « Relatione del regno di Portogallo et sua historia. 1577. » — Fol. 264. « Historia di Portogallo raccolta in breve compendio. » — Fol. 292. « Relatione delle cagioni che mossero il re di Portogallo all' impresa dell' Africa et il seguito della battaglia l'anno 1578. » — Fol. 304. Même pièce que celle du n° **1245**, fol. 466. — Fol. 315. « Lettera mandata dal re Mulai Hamet al re D. Sebastiano... » — XVIIe s. (St Germ. fr. 1441).

Reliure aux armes de SÉGUIER.

1251. — « Relation di Mr Christophoro delle cose

del mare. » — Fol. 55. « Sommario della relatione di Constantinopoli » di Gio. Francesco Moresini, hora cardinale, 1581. » — Fol. 75. « Discorso sopra chi voleva biasmare la republica venetiana per la pace fatta col Turco. » — Fol. 125. « Discorso sopra la precedenza tra Spagna et Francia. » — Fol. 156. « Delli stati ch' hoggi sono soggetti al re di Spagna et come sono caduti in suo potere. » — Fol. 164. « Delli fondamenti dello stato et delli parti essentiali che formano il principe di Don Scipio da Castro. » — XVIe s. (St Germ. Harl. 226).

1254. — « Ragionamento di Carlo V imperatore al re Filippo, suo figliuolo.. » Voyez le n° **1245.** — Fol. 103. Relation de Giulio Ruggieri, nonce du pape Pie V auprès du roi de Pologne (1568). — Fol. 199. « Nota di tutti li titolati di Spagna con le loro casati... » Madrid, 30 mai 1581. Voy. le n° **1245.** — Fol. 219. Relation de Thomasso Contarini, ambassadeur venitien à la cour d'Espagne (1593). — Fol. 291. « Avvertimenti per il governo di Sicilia di don Scipione di Castro al signor M. Ant. Colonna, 1572. » — Fol. 347. « Relatione di Milano, nella quale si narrano molti belli particolari. » — XVIe s. (St Germ. fr. 1329).

1256. — Discours sur l'expulsion du comte-duc don Gaspar de Guzman de la cour d'Espagne. — XVIe s. (St Germ. fr. 1590).

1258-1259. — « Spiegationi e prove de quali si dolgono alla Sede Apostolica li Christiani discendenti da sangue ebreo nel regno di Portogallo contro gli stili, usi e modo di procedere degl' inquisitori di quel regno. » — XVIIe s. (St Germ. fr. 182^{1-2}).

1260. — « Due scritture presentate successivamente da gl' inquisitori di Portogallo al ser^{mo} prencipe D. Pietro, regente di quel regno, per impedire il ricorso delli

Christiani discendenti da sangue hebreo alla santa Sede Apostolica. » — XVIIe s. (St Germ. fr. 1305[1]).

1261. — Réponse aux « Due scritture » contenues dans le ms. **1260**. — XVIIe s. (St Germ. fr. 1305[2]).

1262. — « Relacione » di « Giovanni Michiel, venuto di Franza ambasciatore... » — Fol. 206. « Relatione » di « Bernardo Navagiero... quando ritornò da la legatione di papa Paulo IIII... » 1557. — XVIIe s. (St Germ. Gèvr. 36).

De la bibliothèque de B.-H. DE FOURCY.

1263. — « Reliatione di Francia del cavalier Battista Nani, veneto ambasciador staordinario... » — Fol. 17. « Relatione della corte di Savoja, di Cattarin Belegno, amb^re^ veneto. » — Fol. 25. « Relatione della corte di Spagna dell' ill^mo^ sig^r^ arcivescovo d'Ambrun, ambasciator staordinario di Francia. » — Fol. 45. « Frammento della relatione di Spagna, di cav^er^ Pietro Bazadonna, amb^or^ ord^rio^ in quella corte dall' anno 1647 sin' all' anno 1651. » — Fol. 51. « Relatione d'Inghilterra. » — XVIIIe s. (St Germ. Gèvr. 56).

De la bibliothèque d'A.-N. AMELOT DE LA HOUSSAYE.

1270. — « Traitté sommaire » sur l'institution des Légats, « fait au sujet de la légation du cardinal Chisy venu en France en exécution du traitté de Pize » (en français). — Fol. 52. « Instrutione al signor cardinale Ginetti, legato a latere per andare a trattare la pace in Germania... 1636. » — Fol. 219. « La fama di Luigi XIII,... re di Francia..., composta da Pancratio Alerio... » — Fol. 324. Lettre de Mons. Favoriti contre l'arrêt du parlement de Paris du 24 septembre 1680. — Fol. 352. Deux pièces en latin sur la régale, la première est l'œuvre du cardinal de Lucques (1682). — Fol. 371. « La cifra

ridotta a grandissima brevità, » par Giovanni Battista Belaso... » — Fol. 380. « Relatione delle parocchie della diocesi di Porto. » — Fol. 398. Monnaies d'Alicante (en espagnol). — Fol. 400. « Note sur deux mémoires d'Opilio, patrice romain. — Fol. 401. Décret de l'inquisition de Tolède, du 14 novembre 1695 (en espagnol). — Fol. 403. Lettre de G. M. Pellegrini. Naples, 5 mars 1695. — Fol. 405. Taxe de guerre imposée aux Romains en 1527 (en latin). — XVII[e] et XVIII[e] s. (S[t] Germ. Rés. 1391).

1271.— « Instruttione al sig[r] cardinal de Medici del modo come si deve governare nella corte di Roma, fatta dal sig[r] Lelio Mazzetti,..» — Fol. 30. Journal de Rome du 5 mai au 9 octobre 1664. — Fol. 146. « Trattato et conclusione della lega contra il Turco tra papa Pio Quinto, Re Caltolico et signoria di Venetia, del sig[r] Michel Suriano. » — XVIII[e] s. (S[t] Germ. Rés. 130).

1272. — « Meriti et demeriti della corona di Francia... » — Fol. 18. « Negotiato di lega et di pace tra l'imperatore Carlo Quinto et Francesco, re di Francia... » — Fol. 54. « Lettera sopra il regionamento che fece l'imperator Carlo V[to] l'anno [1536], venendo da Tunisi... » — Fol. 75. « Risposta del re Francesco... al ragionamento che fece l'imperator Carlo V[to] l'anno 1536... » — Fol. 89. « Essortatione a Francesco, re di Francia,... che si levi dall' amicitia et intelligenza ch' egli ha col Gran Turco. » — Fol. 99. Trois lettres d'Ascanio della Corgna, l'une adressée au roi de France « Sopra le cose di Parma », les deux autres au connétable de France (1551). — Fol. 109. Proposition du roi de France à la république de Gênes (1551). — Fol. 110 v°. Réponse de Gênes. — Fol. 113. « Articoli passati » entre le pape Jules III et le cardinal de Tournon, au nom du roi de France (21 avril 1552). — Fol. 120. « Relatione del

primo congresso fatto dalli deputati dell' Imperatore et re di Francia presso Calès... » (1555). — Fol. 131. «Capitoli della tregua per cinque anni... » (1556).— Fol. 144. « Regis Francorum [Henrici II] excusatio de induciis quinquennalibus » (en latin). — Fol. 158. « Memoriale dato al sig^r Annibal Rucellai per Francia, alli XIIII di settembre. » Ce « memoriale » signé du cardinal Carrafa, est suivi de nombreuses lettres et instructions émanant sans doute de la même source (1556). — Fol. 266. « Littera del cardinale di Mantova, legato al concilio di Trento, scritta al cardinal Borromeo.. » (1563). — Fol. 270. « Relatione venuta di Trento sopra la precedenza degli ambasciatori di Francia et di Spagna, con alcune lettere di Monsr R^mo Paleotto et del cardinale di Loreno... » (1563). — Fol. 284. « Lettere del card^l Borromeo et del card^l di Como alli nuntii di Francia, di Spagna et di Venetia sopra il luogo degli ambasciatori de prencipi in Capella pontificia. » — Fol. 290. « Lettere dell' ill^mo cardinal Orsino sopra il suo negotiato in Francia mentre vi fu legato di papa Gregorio XIII, l'anno 1572. » — Fol. 380. « Raguaglio delle pratiche tenute con il re di Spagna dalli signori di Guisa nella lega di Francia in tempo del re Henrico Terzo. » — Fol. 385. Avvertimenti al signor cardinale Caetano per la sua legation di Francia nell' anno 1589. » — Fol. 403. « Del conte Broccardo a Sua Maestà sopra il modo che si potria tenere per liberare il regno di Francia della miseria in che si trova per la confusione della religione. » — XVIIIe s. (St Germ. Harl. 279).

1278. — Affaire du maréchal de Créquy à Rome, en 1662. — XVIIIe s. (St Germ. fr. 1035). — Voy. aussi le n° **150**.

1279. — Pièces relatives à l'affaire du marquis de

Lavardin à Rome, en 1690 (italien, français et latin). — XVIIIe s. (St Germ. Rés. 129).

1282. — « Relatione d'Inghilterra et di Scotia... » — Fol. 61. « Relatione del Magco Ms. Michele, venuto ambre d'Inghilterra... 1557. » — Fol. 188. « Relatione del sigr Francesco Gondola, fatta alla Stà di papa Gregorio XIII, de alcuni particolari del Turco, 1574. » — Fol. 248. « Relatione di Costantinopoli del Sor Maffeo Venieri, l'anno 1582. » — Fol. 322. « Relatione di Ms. Vincenzo de gl' Alessandri al sermo prencipe et eccma sigria di Venetia delle cose da lui osservate nel regno di Persia. » — XVIIe s. (St Germ. fr. 1443).

Reliure aux armes de SÉGUIER.

1283. — « Relatione delle cose del regno d'Inghilterra scritta per Petruccio Saldino (?) fiorentino, nel 1551. » — XVIIe s. (St Germ. fr. 1444).

1285. — « Historia della guerra de Turchi contra signori venetiani, descrita in anni quatro, Fidel Fideli autore » (histoire de la conquête de Chypre en 1571). — XVIIe s. (St Germ. fr. 1515).

1289. — « Discorso et relatione delli cavalli et regie razze di Puglia, per il dottor Camillo Borrello.... » — 1603 (St Germ. lat. 1079[2]).

Reliure aux armes de PHILIPPE III, auquel l'ouvrage est dédié.

1291. — « Della natura e virtù della vipera, » par Timotheo Camotio. — XVIIe s. (St Germ. fr. 1938[2]).

1294. — Traité de fortification militaire, avec dessins inachevés. — XVIe s. (St Germ. fr. 1195).

1295. — Traité de mathématiques, comprenant l'arithmétique, la géométrie, la cosmographie, la géo-

graphie physique et historique. — XVIIe s. (St Germ. fr. 1185).

1296. — Traité d'arithmétique et de géométrie pratiques, par Mussio. — 1614 (St Germ. Gèvr. 51).

De la bibliothèque de B.-H. de FOURCY.

1300. — « Instruttione al sig^r d'Urfé, ambasciatore per il Re Christianissimo nel concilio a Bologna... 1547. » — Fol. 17. « Discorso del sig^r Pietro Strozzi sopra la giornata di Toscana e la causa che si resolse a combattere. » — Fol. 27. « Instruttione data all' abbate di Manna, mandato in nome del Re Christianissimo a N. S. papa Pio Quarto de Medici per conto del Concilio, l'anno 1562. » — Fol. 37. « Ragioni della resolutione ultimamente fatta in Valtellina contro la tirannide di Grisoni et eretici, con accluso discorso (fol. 51 v°) diretto al Re Cattolico. » — Fol. 163. « Cause che dice il sig^r duca di Savoja che l'han mosso a dar Pinarola e suo castello e Valpelosa in poter de Francesi, e le conditioni con quali si sono impossessati. » — XVIIe s. (St Germ. Gèvr. 124).

1301.— 1° « Descrittione per instruttione de principi della maniera con laquale si governano li padri Gesuiti... 1624. » — 2° « Risposta alla descrittione contro padri Gesuiti. » — 3° « Monita secreta jesuitarum..... » (en latin). — XVIIIe s. (St Germ. fr. 1777).

1302. — « Conferenza con il sig^r Claudio, ministro de Charenton, sopra la materia della chiesa, per Giacomo Benigno Bossuet..., tradotta... dal sig^r Girolamo Bonagiunta. » — Pag. 213. « Riflessioni sopra un secreto scritto del sig^r Claudio. » — XVIIIe s. (St Germ. Gèvr. 175).

1303. — « Memorie della secunda legazione aposto-

lica, spedita alla Cina,... scritte dal P. Sostegno Maria Viani, servita,... » (1720-1723), suivi de quelques lettres donnant de nouveaux détails. — Copie. 1735. (S[t] Germ. lat. 1093[2]).

De la bibliothèque de Dom VESSEL.

1806-1809. — Recueil de conclaves tenus à l'avènement des papes :

Vol. I. — Nicolas V, Calixte III, Pie II, Paul II, Sixte IV, Innocent VIII, Alexandre VI, Pie III, Jules II, Léon X, Adrien VI, Clément VII, Paul III, Jules III, Marcel II, Paul IV, Pie IV, Pie V, Grégoire XIII, Sixte-Quint, Urbain VII.

Vol. II. — Grégoire XIV.

Vol. III. — Grégoire XIV, Innocent IX, Clément VIII, Léon XI, Paul V, Grégoire XV, Urbain VIII, Innocent X.

Vol. IV. — Innocent X. — XVIII[e] s. (S[t] Germ. Gèvr. 105[1-4]).

1810. — Conclaves tenus à l'avènement des papes : Léon X ; — (fol. 2) Adrien VI ; — (fol. 5) Clément VII ; — (fol. 9) Paul III ; — (fol. 10) Jules III ; — (fol. 22) Marcel II ; — (fol. 25) Paul IV ; — (fol. 29) Pie IV ; — (fol. 31) Pie V ; — (fol. 40) Grégoire XIII ; — (fol. 41) Sixte-Quint ; — (fol. 48) Urbain VII ; — (fol. 51) Grégoire XIV ; — (fol. 74) Innocent IX ; — (fol. 76) Clément VIII ; — (fol. 87) Léon XI ; — (fol. 102) Paul V ; — (fol. 109) Grégoire XV ; — (fol. 119) Urbain VIII. — XVII[e] s. (S[t] Germ. fr. 1473).

1811. — Conclaves tenus à l'avènement des papes : Pie V ; — (fol. 24) Grégoire XIII ; — (fol. 30) Sixte-Quint ; — (fol. 40) Urbain VII. — XVIII[e] s. (S[t] Germ. Rés. 131).

1312. — Conclave tenu à l'avènement du pape Léon XI. — XVIIIe s. (St Germ. fr. 1477).

1313. — Conclave tenu à l'avènement du pape Paul V. — XVIIe s. (St Germ. fr. 1476).

1314. — Deux relations du conclave tenu à l'avènement du pape Grégoire XIV. — XVIIe s. (St Germ. Gèvr. 110).

1315. — 1° Conclaves tenus à l'avènement des papes Innocent IX, Clément VIII, Léon XI, Paul V, Grégoire XV, Urbain VIII.— 2° « Conclave del sigr cardl Rapaccioli. » — 3° « Notomia de cardinali papabili. » — XVIIe s. (St Germ. Gèvr. 112).

1316. — « Dell' emergenze d'Europa, » (en quatre conférences), en 1675. — XVIIIe s. (St Germ. Gèvr. 102).

1319. — Deux lettres relatives à l'emprisonnement de don Carlos. — Fol. 7. « Viglietto del conte della Rocca, ambasciatore del Re Cattolico presso il sermo di Savoja... circa la precedenza tra Spagna e Francia. » — Fol. 11. « Informatione di quanto rendono al re di Spagna le bolle della cruciata... » — Fol. 25. « Viaggio del cardinal Alessandrino dal confine di Francia sino a Madrid... » — Fol. 41. « Diario in relazione del viaggio di Monsr Camillo Borghese... » en 1594. — Fol. 109. « Instruttione data a don Luigi Bravo dal suo antecessore D. Ildefonso della Cueva, marchese di Bedamar, per ben essercitar l'ambasciaria presso la republica dì Venetia per la maestà catholica di Filippo III, re di Spagna. » — Fol. 131. « Copia del memorial », présenté par le marquis de Castel Rodrigo « a su Magestad Cesarea, » le 29 janvier 1642 (en espagnol). — Fol. 137. « Instruttione data dal conte d'Olivares al sigr marchese de los Velez, destinato ambasciator Cattolico nella corte di Roma. »

— Fol. 161. « Instruttione al card[le] Montepulciano, legato di papa Paulo 3° all'imperatore Carlo Quinto per le cose della religione in Germania l'anno 1539. » — Fol. 181. « Mancamenti di ministri spagnoli durante l'indispositione d'Urbano VIII. » — Fol. 237. « Discorso sopra la morte del Valstain. » — Fol. 259. « Causa e morte di Fridlant. » — Fol. 276. Cinq lettres datées de Madrid (12 mars-9 mai 1643). — XVII[e] s. (S[t] Germ. Gèvr. 118).

1820. — « Diario del Antonio Pietro. » — XVII[e] s. (S[t] Germ. Rés. 109).

1821. — « Diario d'alcune attioni più notabili nel pontificato di Paulo Quarto l'anno 1558... » — Fol. 53. « ... Raccolta di tutte le donationi... fatte al duca d'Urbino... » — Fol. 74. « Essame delle preeminenze reali pretese dalla republica di Genova nella corte romana. » — Fol. 108. « Censura all' Essame... » — Fol. 153. « Si essamina la cagione dell' investitura delle Due Sicilie data in Napoli da Innocentio secondo... a Ruggiero Guiscardo... » — Fol. 249. « Prœcepta ad filios Hieronymi Cardani » (en latin). — XVIII[e] s. (S[t] Germ. Gèvr. 106).

1822. — « Diario di diverse cose notabili successe nel mondo, l'ultimo anno del Pontificato di papa Paolo IV Carrafa... » 1558-1559. — Fol. 60. « Instruttione a monsignor di Terracina per l'ill[mo] Caraffa, mandato in Spagna dal s[r] duca di Palliano, suo fratello. » — Fol. 66. « Instruttione per monsig[r] vescovo di Terracina, mandato dal sig[r] card[l] Caraffa a Sua Santità. » — Fol. 82. « Instruttione data al cardinal Caraffa da Paolo IV... » — Fol. 109. « Instruttione al sig[r] D. Pietro, quando andò alla Corte Cattolica sopra le cose di Paliano. » — Fol. 131. « Discorso della causa del... card. Caraffa, estratto

per il sig. dottore Scalaleone, napolitano, avvocato di detta causa. » — Fol. 165. « Relazione della morte del cardinale Caraffa del duca di Paliano.., » ecc. (1562). — Fol. 171. « Dialogo tra Gasparino e Lattanzio Barigelli sopra la morte del cardinale Caraffa... » — XVIIIe s. (St Germ. Gèvr. 108).

1323. — 1° « Diario del viaggio del cardinal Pietro Aldobrandino nell' andar legato apostolico a Firenze per il sponsalitio della regina di Francia e dopoi in Francia per la pace, descritto da monsig^{r} Agucchia... » — 2° Relazione mandata da monsignor nunzio di Venezia, della legazione del signor cardinale Pietro Aldobrandino in Francia. » — 3° Relazione della legazione del cardinale Aldobrandini per compor le differenze sopra il marchesato di Saluzzo... » — XVIIIe s. (St Germ. Gèvr. 111).

1324. — « Relatione di tutti li stati, signori et prencipi d'Italia. » — Fol. 16. « Relatione delli prencipi d'Italia con molti belli particolari. » — Fol. 50. « Relatione della corte e governo di Roma, e de riti,... » ecc. — Fol. 153. « Entrate della Chiesa, con le provigioni che paga N. S. a cardinali,... » ecc. — Fol. 165. « Podestarie di tutto lo stato ecclesiastico... » — Fol. 169. « Tutte cancellarie dello stato ecclesiastico... » — Fol. 174. « Offitii della militia, cioè legationi, governi... dello stato ecclesiastico... » — Fol. 180. « Lista ultima et revista da inserirsi nelle bolle del camerlingato... 1623. » — Fol. 188. « Officii di Campidoglio e loro frutto. » — Fol. 190. « Dignità ecclesiastiche et officii di dataria... » — Fol. 195. « Officii di palazzo et di Roma. » — Fol. 201. « Relatione sopra lo stato di Savoja. » — Fol. 233. « Ragguaglio di tutte le fortezze, città et castelli che hanno li signori venetiani in Istria, Dalmatia et Le-

vante... » — Fol. 263. « Sommario dell' ordine che si tiene alla corte di Spagna circa il governo delli stati del Re Cattolico di Monsig. Visconti, nuntio in Spagna, l'anno M D LXX IV. » — Fol. 272. « Relatione delle cose di Spagna, fatta dall' eccmo sr Tomaso Contarini, ambasciadore della Signoria di Venetia. » — Fol. 340. « Discorso di Malta, » en deux parties. — Fol. 360. « Relatione della republica et signoria di Lucca et governo di essa. » — Fol. 370. « L'Italia per la pace a prencipi guerreggianti. » — Fol. 376. « Instruttione politica per negotiare con prencipi et di conoscere la natura loro... » — Fol. 456. « Ricordi generali per ogni prencipe et ogni altro privato che vogli con facilità governare ordinatamente se stesso... » — xviiie s. (St Germ. Harl. 270).

Reliure aux armes de HARLAY.

1328. — « Instruttione data al sigr card1 Ginetti, legato de latere in Colonia per la pace universale. » — xviiie s. (St Germ. fr. 1419).

1329. — « Breve relatione delle difficoltà frapostesi nel radunare il Congresso in Colonia avanti l'eminmo sig. cardinal Ginetti, legato de latere, l'anno 1637, 1638 et 1639. » — xviiie s. (St Germ. fr. 1418).

1330. — Même volume que le n° **1329**. — xviie s. (St Germ. fr. 1843).

1331. — « Relatione della corte di Roma et suo riti, governo et magistrati, con la loro distinta giurisdittione. » — xviie s. (St Germ. fr. 1463).

1333. — « Discorso sopra la corte di Roma. » — xviie s. (St Germ. fr. 1462).

1334. — Recueil de lettres d'Ubaldini, 1606-1618. — Cop. xviiie s. (St Germ. Gèvr. 154).

1335. — 1° Vies de nombreux cardinaux du XVII° s., accompagnées de portraits coloriés rapportés. En tête la vie et le portrait d'Innocent X. — 2° « La giusta statera de purpurati. » — XVII° s. (St Germ. fr. 1852).

1337. — « Relatione dell' origine delli rumori e presa dello stato di Castro et altri luoghi della Casa Farnese, esistenti nello Stato della Chiesa. » — Fol. 8. « Relatione della venuta a Roma del Gran Duca di Toscana col principe Gio. Carlo, suo fratello,... 1628. » — Fol. 34. « Relatione de i disgusti passati fra il prencipe prefetto don Tadeo Barberino et l'ambasciatore Cadè Pesaro,... » — Fol. 70. « Relatione de successi particolari dell' incontro fatto dall' eccmo prencipe D. Taddeo Barberino alla Maestà della regina d'Ungheria in Loreto... » — Fol. 104. « Origine delli disgusti tra il Serenissimo di Parma e signori Barberini, per i quali sono nati li presenti moti di guerra. » — Fol. 144. « Risposta... » — Fol. 202. Scrittura lasciata dal residente d'Inghilterra, epilogando i negotiati havuti con la Santità di N. S. papa Innocentio X°... » — (Les feuillets 259-319 sont en blanc). — Fol. 320. « Discorso se l'Amirante nella visita del sacro collegio dovrà visitare il cardinale d'Este, e gli cardinali Grimaldi e Valenzé... » — Fol. 335. « Censura sopra il discorso... » soppraddetto. — Fol. 347. « Risposta del signor Card^le Grimaldi... » a lo stesso « discorso. » — Fol. 359. « Replica dell' Almirante alla Risposta... » — Fol. 373. Discorso sopra tutte le differenze seguite tra gli sigri cardinale d'Este et Almirante di Castaglia... » — XVIII° s. (St Germ. Gèvr. 117).

1338. — Histoire de Messine depuis 1611, signée P. P$_s$ M. — XVII° s. (St Germ. Gèvr. 120).

1339. — « Relatione in forma d'historia della pace

di Saluzzo e suoi negotiati precedenti, fatti dall' emin^{o} card. Pietro Aldobrandino. » — XVIIIe s. (St Germ. Gèvr. 145).

1840. — « Capitulare mag^{ci} et ciarissimi domini Francisci de Garzonibus, consiliarii Venetiarum. » — Vélin. 1517 (St Germ. Harl. 449).

1842. — Nomination du podestat, comte de Brazza par le doge de Venise, Pascal Cicogna, et instructions à lui données (postérieurement au 25 septembre 1591). — Vélin. XVIe s. (St Germ. Harl. 451).

Reliure italienne très-ouvragée de la fin du XVIe siècle, avec peintures à la main et armoiries du propriétaire.

1843. — Nomination, par le doge de Venise Léonard Donato, de Nicolò Memo comme podestat et capitaine d'Este. Les instructions qui accompagnent cette nomination sont à peu près les mêmes que celles qui figurent dans le ms. n° **1842** ; elles vont cependant plus loin : 1er mai 1608 et 14 mars 1609. — XVIIe s. (St Germ. Harl. 448).

1846. — « Relatione di Ms. Bernardo Navagero,... tornando di Roma ambasciatore a papa Pauolo Quarto, l'anno 1558. » — Fol. 79. « Relatione dell' antica et nobile città di Ancona et suo porto. » — Fol. 93. « Relatione in forma di discorso delle cose del regno di Napoli, nell' anno 1579 ; al sign^{re} Avisi Landi, secretario venetiano. » — Fol. 135. « Di don Ferrante Gonzaga, instruttione a voi, Sor Pietro d'Agostino, della relatione che havete a fare a Sua Maestà delle cose di Sicilia. » — Fol. 161. « Relatione del clarissimo Ms. Marco Foscari, ritornato ambasciatore della republica fiorentina. » — Fol. 215. « Relatione del clariss^{o} Francesco Molino, ritornato ambasciatore del sig^{or} duca di Savoja

per la... republica di Venetia, l'anno M D LXX VI. » — Fol. 259. « Relatione del ecc^{mo} sig^{or} don Filippo Pemestan, imperiale ambasciatore della Maestà Ces^{a} al Gran Principe di Moscovia, l'anno 1579. » — Fol. 285. « Epistola Magni Moscovitæ ad serenissimum Rodulphum, Romanorum imperatorem, de anno 1582 scripta. » — XVIIe s. (St Germ. Harl. 276[1]).

1847. — « Instruttioni et lettere di Mons^{or} della Casa a nome del Card^{l} Carrafa, dove si contiene il principio della rottura della guerra tra papa Paolo IV et l'imperator Carlo V l'anno 1555 et tutto il negotiato in Francia per essa guerra fin a 4 d'aprile 1556. » — Fol. 140. « Relatione del primo congresso fatto dalli deputati dell' imperatore et re di Francia presso Calès per la pace tra dette Maestà et delle principali domande et poi della tregua che segui per cinque anni 1555. » — Fol. 150. « Capitoli della tregua per cinque anni tra l'Imperatore, re d'Inghilterra et il Re Christianissimo a. v. di febraro 1556. » — Fol. 164. « Regis Francorum, » Henrici II, « excusatio de induciis quinquennalibus » (en latin). — Fol. 178. « Instructiones pro... cardinali Caraffa ad Philippum Hispaniarum regem, 1557 » (en latin). — Fol. 192. « Ricordi al Re Catholico nell' andata del card^{l} Carrafa a Sua Maestà. » — Fol 198. « Absolutio pro Carolo Carrafa ab omnibus excessibus per eum commissis... » — Fol. 204. « Lettere del cardinal Polo, scritte a diversi personaggi quando fu legato in Inghilterra, 1555. » — XVIIe s. (St Germ. Harl. 276[2]).

1848. — « Relatione di Roma del clar^{mo} Bern^{do} Navagiero, ambasc^{re} veneto. » — Fol. 72. « Uffitii di Palazzo » e « di Roma. » — Fol. 76. « Relatione di Roma, fatta nel senato veneto dall' ambasciatore Rainiero Zeno, li 22 aprile 1623. » — Fol. 222. « Discorso sopra'l governo

delle città del Stato Ecclesiastico. » — Fol. 234. « Relatione sopra la città e stato di Ferrara. » — XVIIe s. (St Germ. lat. 1078²).

1350. — « Relatione dello stato, forze et governo della republica di Venetia al catholico re, Filippo di Spagna, 1565. » — Fol. 47. « Relatione del clariss° Girolamo Lippomano, tornato ambasciator dal s^or duca di Savoja, l'anno 1574. » — Fol. 125. « Relatione del clariss° Andrea Gussoni, ritornato ambasciatore dal ser^mo Gran Duca di Toscana per la ser^ma republica di Venetia l'anno 1578. » — Fol. 191. « Relatione dello stato et forze et governo del sig^or duca di Ferrara, fatta dall' ecc^te Emiliano Manolesso al ser^mo duge et signoria di Venetia, l'anno 1578. » — XVIIe s. (St Germ. Harl. 262¹).

1352. — Abrégé de la chronique de Viterbe de Nicolas « di Bartolomeo, » dit Nicolas della Tuccia. — XVIe s. (St Germ. Rés. 108).

1353. — Description de Chypre par Ascanio Savorgnano, vénitien. — XVIe s. (St Germ. fr. 1790).

1355. — « Relatione alla maestà del Re Cattolico di tutti li trattati seguiti durante l'indispositione di Sua Santità, l'anno 1637. » — Fol. 47. « Descrittione per instruttione de prencipi della maniera con laquale si governano li padri Gesuiti, fatta da persona religiosa... » — Fol. 74. « Monita secreta jesuitarum » (cop. d'imprimé latin), précédés d'un avis de l'imprimeur au lecteur. — Fol. 98. « Racconto dell' abiuratione e morte del sig^r Giacinto Centini, nipote del cardinal d'Ascoli et altri che volevano dar morte a N. S. papa Urbano VIII. » — Fol. 116. « Discorso in dialogo trà un spagnolo, francese e venetiano circa li rumori delle guerre passate d'Italia e rivolutioni della Francia. » — Fol. 196. « L'ambasciatore chimerico del sig^r cardinale Richeleù. » — Fol.

236. « Nuove instruttioni all' ambasciatore chimerico. » — Fol. 260. « Discorso sopra li presenti motivi di guerra e le difficoltà che potrebbono impedire il trattato della pace. » — xviie s. (St Germ. fr. 1496).

1356. — « Relatione del clariss° Michel Soriano, ritornato ambasciatore dal sereniss° re catholico, Filippo d'Austria, l'anno 1560. » — Fol. 90. « Relatione del clariss° Ms. Antonio Thiepolo, tornato ambasciatore dal catholico re Filippo del 1567 a di x d'ottobre. » — Fol. 232. « Itinerario, overo descrittione di Portogallo et historia, di quello regno, 1577. » — Fol. 245 v°. « Historia di Portogallo, raccolta in breve compendio. » — Fol. 272. « Avvertimenti per il governo di Sicilia di don Scipio di Castro, al sig^{or} Marc' Antonio Colonna, 1572. » — Fol. 330. « Avvertimenti et ricordi al sig^{r} duca di Terranova, gover^{or} dello stato di Milano et capitan generale per sua Maestà Catholica in Italia. » — xviie s. (St Germ. Harl. 224).

1357. — « Ristretto d'alcuni particolari della vita di Carlo V imperatore. » — Fol. 22. « Relazione di quanto successe per il sacco dato dall' Imperiali alla città di Roma. » — Fol. 132 *bis*. « Lettera di Carlo Quinto, imperadore, al cardinal Cibo, scritta l'anno 1527. » — Fol. 137. « Instruttione data da Clemente Settimo dopo il sacco di Roma al cardinal Farnese... » — Fol. 204. « Relatione del clariss^{mo} Ms. Nicolò Tiepolo, ritornato amb^{re} dal convento di Nizza... » — xviie s. (St Germ. Gèvr. 130).

1358. — 1° « Vita del conte-duca d'Olivarès » (mêlé d'espagnol). — 2° « Discorso sopra la caduta de conte-duca d'Olivarez, et altri avvertimenti socceduti nella corte cattolica dopo la sua morte. » — 3° Lettres de Madrid de 1643. — xviie s. (St Germ. Gèvr. 132).

1359. — « Parlamento di Carlo V, imperatore, al re Filippo, suo figliuolo, nella consegna del governo de suoi stati. » — xviiie s. (St Germ. Gèvr. 158).

1360. — 1° « Relatione compendiaria delli stati et governi di Fiandra. » — 2° « Relatione del clarmo sigre Girolamo Lipomani, ritornato ambasciatore dal sigr don Giovanni d'Austria et del regno di Napoli, l'anno 1576. » — xviie s. (St Germ. Gèvr. 157).

De la bibliothèque de B.-H. DE FOURCY.

1361. — « Quas regiones atque urbes donaverint ecclesie romanæ ac principibus Gallorum Francorumve reges aut principes » (en latin). — Fol. 35. « De officio primario Summi Pontificis, ad Clementem 8m » (en latin). — Fol. 49. Conclaves tenus à l'avènement des papes : Léon XI ; — (fol. 109) Paul V ; — (fol. 169) Clément VIII. — Fol. 193. « Relatione fatta dal clarissmo sr Thomasso Contarini nel ritorno della sua ambasciaria di Spagna, l'anno 1593. » — Fol. 255. « Relatione de Tartari, fatta in Roma l'anno 1596. » — Fol. 267. « Relatione del clarissimo Ms. Girolamo Lippomani nel ritorno di Polonia, fatta all' eccmo senato venetiano, l'anno 1575. » — Fol. 357. « Capitoli stabiliti trà il re di Francia Henrigo IV et il presente Gran Turcho, l'anno 1604. » — Fol. 371. « La elettione del Sommo Pontefice... si fa in uno de quatro modi che seguono. » — Fol. 377. « Parere del Gran Cosmo de Medici, Gran Duca di Toscana, sopra la Corte di Roma. » — Fol. 383. « Relatione del Delfino, cavaliere et procuratore, ritornato ambasciatore da Roma, l'anno 1598. » — Fol. 459. « Relatione di Constantinopoli et delle cose Turchesche, fatta dal sigr Maffeo Veniero, nell' anno 1582. » — xviie s. (St Germ. fr. 1461).

1362. — Lo stratagema di Carlo Nono, re di Francia

contra i rebelli di Dio et suoi, l'anno 1572. » — XVIIIe s. (St Germ. Harl. 325).

1368. — « Relatione del clarissimo Ms. Daniel Barbaro, ritornato ambascaitore dal regno d'Inghilterra... ». 1551. — Fol. 62. « Compendio de gli stati et governi di Fiandra del tempo del Re Filippo, l'anno 1578. » — Fol. 79. « Instruttione all' ill^mo sig^r Pietro Caetano nella sua andata alla guerra di Fiandra sotto il ser^mo di Parma... » — Fol. 102. « Particolar informatione alla regia sacra et cattolica Maestà. » — Fol. 139. « Raguaglio di tutte le fortezze, città et castelli che hanno li ss^ri venetiani in Istria, Dalmatia et levante... » — Fol. 172. « Quas regiones atque urbes donaverint ecclesiæ romanæ ac pontificibus, Gallorum Francorumve reges aut principes » (en latin). — Fol. 203 « Patrimonia sancti Petri vel principum donationes » (en latin). — Fol. 209. « Summarium eorum quæ cardinalis Baronius de monarchia sicula scripsit annalium suorum tomo undecimo... » (en latin). — Fol. 226. « Cesaris card^lis Baronii apologia seu defensio eorum quæ de monarchia Siciliæ scripserat » (en latin). — Fol. 274. « Modus et forma servanda in coronatione regis et imperatoris » (en latin). — Fol. 277. « Discorsi sopra Cornelio Tacito nel primo libro... » (en latin). — Fol. 289. « Ordini necessarii al regimento di una armata in ogni tempo... » — Fol. 305. « Ricordi per il bisogno dell' armata passandosi verso levante. » — Fol. 307. Lettre au roi d'Espagne, juin 1605 (en latin). — Fol. 313. « De amutinatis, amutinandi modis, amutinatorum politia, regimine et legibus » (en latin). — XVIIe siècle (St Germ. fr. 1442).

1369. — « Sommario della forma et modo di negotiare con li signori Suizzeri et della forma che servano li signori Grisoni nel regimento loro, et governo, et modo di negotiare con essi. » — XVIIe s. (St Germ. fr. 1431).

1372. — « Relatione dell' Imperio Ottomano dell' ill^mo et eccell^mo sig^r Chistoforo Valerio, bailo in Constantinopoli per la serenissima republica di Venetia. » — XVIIIe s. (St Germ. Gèvr. 134).

De la bibliothèque de B.-H. DE FOURCY.

1373. — « Il politico perfetto », en 149 articles. — XVIIIe s. (St Germ. fr. 1783).

1374. — 1° « Ricordi per ministri de principi che negotiano appresso altri principi... » — 2° « Della natura et qualità de gli Inglesi et loro costumi... » — XVIIe s. (St Germ. fr. 1407).

1375. — « Conceiti politici degni di consideratione, » même ouvrage sous un autre titre que le n° **1373**. — XVIIIe s. (St Germ. fr. 1325).

1377. — « Della utilitate che si traggono della mechanica et de suoi instrumenti, trattato del signor Galileo Galilei, fiorentino. » — Copie 1627 (St Germ. fr. 1897).

1379. — « Jeu d'eschets de Mr Talon, medecin. » — 1560 (St Germ. Rés. 44).

1381. — Recueil d'expressions italiennes à l'usage d'un Français (incomplet). — XVIIe s. (St Germ. fr. 2008). 1897).

1385. « Proteus », petit poème en distiques latins. — Fol. 5. Poème en octaves en l'honneur de l'Italie. — XVIIIe s. (St Germ. Gèvr. 136).

De la bibliothèque de B.-H. DE FOURCY.

1386. « Partenope liberata, » 1re partie par le d^r Gioseppe Donzelli, napolitano. — Copie d'imprimé. 1647. (St Germ. Gèvr. 119).

1390. — « Trionfi di Napoleone I, imperatore de'

Francesi e re d'Italia, ossia la guerra e la pace del 1805, terzine dell' avvocato Gaetano Chiassi,... » — XIXe s. (nouv. acq.).

Sur papier jaune.

1391. — « *L'Orlando furioso, il Cublai* et *li Dormienti*, » drames de l'abbé Casti. — 1794 (nouv. acq.)

1392. — « La serenissima signora veneta, con sposalicii e carighe. » — 1673 (nouv. acq.).

1393. — « Catalogo della biblioteca Cassano. » — XVIIIe s. (nouv. acq.).

1394.-1403 — Collection de dix volumes, contenant les armoiries coloriées des villes et des pays d'Italie et des familles y appartenant : Vol. I. — Rome, Bologne, Orvieto, Pérouse, etc.

Vol. II et III. — Fano, Imola, Osmo, Faenza, Forli, Ravenne, Rimini, Todi, Gubbio, Bertinoro, Fuligni, Cesena, Fermo, Ferrare, Modène.

Vol. IV et V. — Florence.

Vol. VI. — Sienne, Lucques, Pise, Pistoia, Borgo, San Sepolcro.

Vol. VII et VIII. — Venise, Padoue, Vérone, Bergame, Feltre, Frioul, Messine, Trapani, Catane, Naples, Amalfi, Averse, Benévent, Capoue, Gaete, Nole, Ravello, Scala, Sorente, Milan.

Vol. IX et X. — Piémont, Albe, Ast, Bielle, Coni, Fossano, Turce, Moncalier, Mondovi, Quiers, Nice, Pignerol, Saluces, Savillano, Turin, Verceil, Gênes. — XVIIe s. (Gaign. 1362, 1365$^{1-2}$, 1366$^{1-2}$, 1367, 1368$^{1-2}$, 1369$^{1\ 2}$).

1404. — Priorista de Florence (armoiries coloriées). — XVIIe s. (Gaign 1359).

1405. — Lettres de Costanza Frigosa (1559). — Fol.

14. Copie d'autres lettres ayant un caractère religieux, écrites par une femme (XVIe s.). — Fol. 40. Lettre du 22 décembre 1636, signée Arabio. — Fol. 42. Lettre en français adressée « a un ami presumptueux, qui mourra dans un jour ou deux. » — XVIe et XVIIe s. (Gaign. 992).

1407. — Relation au Sénat de Venise de l'ambassade de chevalier Querini à Madrid (1622). — XVIIe s. (Gaign. 697).

1408. — Recueil factice de Gaignières, comprenant : 1° Diverses copies françaises, relatives au cérémonial. — 2° « Discorso di precedenza trà Francia et Spagna. » — 3° « Different qui en l'an 1434 survint au concille de Basle pour la preseance entre les ducs de Bourgogne et de Bretagne, » (en français). — XVIIe s. (Gaign. 546).

1409. — « Discorso politico historico circa la conquista del regno di Napoli et il modo di remediarvi... » — Fol. 13. Armes des familles du royaume de Naples, rangées par ville. — XVIe et XVIIe s. (Gaign. 691).

1410-1411. — Ouvrage en deux volumes, comprenant, sous le titre de « Chronica di Venetia » : 1° une histoire de Venise jusqu'au milieu du XVe siècle ; 2° (2me vol.) un recueil de documents relatifs à la ville et à l'état de Venise. — XVIIe s. (Gaign. 692¹⁻²).

1412. — « Epilogo della Historia universale distintamente raccolto da Urbano Gransbarra, parte prima con qualche fine della quarta et ultima parte, cioè *il Pontefícato* (fol. 130) *e la Republica di Venetia* (fol. 201)... » — XVIIe s. (Gaign. 97).

1413. — Histoire de Florence de Benedetto Varchi. — XVIIe s. (Gaign. 699).

1414. — « Excerpta ex libris mss. anonymi de electionibus Pontificum romanorum a S. Petro usque ad Pium

V » (en latin). — Fol. 19. « Anonymi altarius historia electionum Summorum Pontificum... cum historia electionis Bonifacii VIII (1294). » (en latin). — Fol. 107. « Suaresii (Josephi Mariæ)... historia electionis Joannis XXII (1316) », (en latin). — Fol. 109. « Historia electionis Callixti III » (1451) » et « Pii II (1458) », (en latin). — Fol. 117. « Conclave nel quale fu creato papa Pio III » (1503). — Fol. 120... Giulio II (1503). — Fol. 122... Leone X (1513). — Fol. 124... Adriano VI (1522). — Fol. 126.... Clemente VII (1523).— Fol. 131... Paolo III (1534). — Fol. 133... Giulio III (1549). — Fol. 138 « Historia altera ejusdem electionis, » (en latin). — Fol. 146. « Conclave nel quale fu creato » Marcello II (1555). — Fol. 150. « Altro della medesima elettione. » — Fol. 153. « Conclave nel quale fu creato » Paolo IV (1555). — Fol. 156... Pio IV (1559).— Fol. 159... Pio V (1566).— Fol. 159 v°... Gregorio XIII (1572).— Fol. 151... Sisto V (1585). — Fol. 164 v°... Urbano VII (1590). — Fol. 170... Gregorio XIV (1590). — Fol. 188 v°. « Maretti (Lelio) altra relatione dell' istesso conclave. » — Fol. 264 v°. « Conclave nel quale fu creato » Innocentio IX (1591).— Fol. 267 v°... Clemente VIII (1592). — Fol. 278 v°. « Altra relatione dell' istesso conclave. » — Fol. 283 v°. » Altra relatione dell' istesso conclave. » — Fol. 288 v° « Conclave nel quale fu creato » Leone XI (1605).— Fol. 301 v°... Paolo V (1605). — Fol. 311. « Altra relatione dell' istesso conclave. » — Fol. 322. « Conclave nel quale fu creato » Gregorio XV (1621). — Fol. 327. « Altro, detto *il Vero*, del medesimo Pontefice. » — Fol. 338 v°. « Scrittura intorno all'ellettione del medesimo Ponteflce. » — Fol. 347. » Conclave nel quale fu creato » Urbano VIII (1623). — Fol. 373. « Discorso sopra il futuro conclave fatto mente il papa Urbano VIII stava in pericolo della vita » (1644). — Fol. 386 v°. « Conclave nel quale fu creato « Innocentio X (1644). — Fol. 406 v°. « Bichi (Alessandro)... altra rela-

tione dell' istesso conclave. » — Fol. 421 v°. « Rapaccioli (Francesco)... altra relatione dell' istesso conclave. » — Fol. 454. « Conclave nel quale fu creato » Alessandro VII (1655). — 1721 (Bouhier 32).

Aux armes de Bouhier qui a fait la copie de ce ms.

1415. — « Divers traictez sur l'eslection des papes », (en français et en latin). — Fol. 50. « Lettre du cardinal Ludovisio au cardinal Borromeo touchant la bulle de l'eslection du pape, 1621. » — Fol. 56. Cérémonial du couronnement de Grégoire XIV (en français). — Fol. 70. « De l'eslection du pape Léon XI » (en français). — Fol. 74. « De l'eslection du pape Paul V, 1605 » (en français). — Fol. 77. « Relatione del conclave nel quale fu assonto al pontificato papa Urbano VIII. » — Fol. 90. Autre relation du même conclave. — Fol. 101. « Divers ceremoniaux de la cour de Rome » (en français). — Fol. 174. « Relatione della corte di Roma... » par Girolamo Limadoro... — Fol. 234. « Instructions des courtisans... » — Fol. 251. « Instructions baillées au marquis de Cœuvres... — Fol. 261. « Cérémonie qui s'observe lorsque le roy donne le bonnet a un cardinal. » — XVIIe s. (Gaign 112).

1416-1417. — Vol. I, 1re partie. — Conclaves tenus aux avènements des papes : Nicolas V (fol. 2) ; — Calixte III (fol. 18) ; — Pie II (fol. 26) ; — Jules II (fol 48) ; — Adrien VI (fol. 70) ; — Clément VII (fol. 80) ; — Jules III (fol. 109) ; — Marcel II (fol. 141) ; — Paul IV (fol. 153) ; — Grégoire XIII (fol. 170) ; — Urbain VII (fol. 182). — Fol. 202. « Discours sur le futur conclave faict pendant la guerre d'Italie contre Sa Sainctetė Urbain VIII, » (en français). — Fol. 209. « Abbregé du Conclave de 1691. » — (Gaign. 109[1]).

Vol. I, 2me partie. — Conclaves tenus aux avénements des papes : Innocent IX (fol. 212) ; — Clément VIII (fol.

222); — Léon XI (fol. 264); — Paul V (fol. 324); — Grégoire XIII (fol. 362); — Urbain VIII (fol. 398). — (Gaign. 109[2]).

Vol. II, 1re partie. — « Conclave... dove fù eletto Innocenzo X°. » — Fol. 133. « Fol. Cose che giustamente può domandare la Sede Apostalica al Re di Spagna... » — Fol. 149. « Vera relatione di quanto si è passato nella creatione della Santità di papa Innocentio X°... » — Fol. 165. « Lettera scritta... a papa Pio Quinto, accio che gli Hebrei e meretrici non si scaccino da Roma... » — Fol. 183 « Discorso sopra il decreto di Parigi, circa le speditioni di Roma. » — (Gaign. 109[3]).

Vol. II, 2me partie. — Conclaves tenus aux avènements des papes: Innocent IX (fol. 198); — Clément VIII (fol. 210); — Léon XI (fol. 242); — Paul V (fol. 289); — Grégoire XV (fol. 319); — Urbain VIII (fol. 347). — (Gaign. 109[4]). XVIIe s.

1418. — « Voto del... cardinale Tabroni in congiuntura della promozione del cardinal Coscia... 1725, » (en latin). — Fol. 5. « Relazione del conclave per la morte di Clemente Undecimo, 1721, » (avec une gravure). — Fol. 37. Conclave tenu à l'avènement de Benoit XIII (avec une gravure). — Fol. 108. Portrait gravé de Benoit XIII. — Fol. 109. Pièces concernant l'abbé Lorenzo Pio Bonsi. — Fol. 116. Portrait gravé du cardinal François, évêque d'Ostie. — Fol. 120. Portrait gravé du cardinal Antonio Banchieri. — XVIIIe s. (transm. des Imprimés).

1419. — Conclaves tenus aux avènements des papes Paul V (fol. 1) et Grégoire XV (fol. 48). — Fol. 84. « Relatione di Roma, fatta nel senato veneto » (1623) da Raniero Zeno. — XVIe s. (N. Dame 151).

1421. — Déclaration de Jean Bottari sur la falsifica-

tion de la bulle *Unigenitus* (avec traduction française). — 1761 (Orat. 210).

1422. — Cinq livres d'histoire de Marin Sanuto, patricien de Venise. — Fol. 281. « Discorso con che auttorità possa intromettersi il papa nell' elettione del re di Francia. » — Fol. 289. « Discorso sopra la pace fatta dai signori venetiani col Turco, del clar^{mo} sig^{r} Paolo Parutai. » — Fol. 337. « Discorso come l'Imperio dipenda dai papi. » — Fol. 343. « Risposta al discorso intorno l'attioni e dissegni del catholico re di spagna. » — Fol. 385. « Brave discorso et relatione dell' arsenale della ser^{ma} republica di Venetia. » — XVIIe s. (Gaign. 688).

1423. — Dépêche d'un ambassadeur vénitien près du roi d'Espagne. — Fol. 19. « Lettre de Piali Bassa (trad. italienne). — Fol. 21. Lettre du sultan (trad. italienne). — Fol. 22. Lettre du prince Sélim, fils du sultan au roi de France Charles IX, 4 janvier 1565 (trad. italienne). — Fol. 26. Lettre du roi de France au sultan sur la venue de ses ambassadeurs (en français).— XVIe s. (Orat. 200^{2}).

1424-1425. — Vol. I. — « Relatione dell' ambasceria di Ferdinando, re di Romani...» — Fol. 39. « Relatione di Vicenzo Alessandri... stato in Persia... » — Fol. 63. « Relatione dell' ambasceria dell' imperatore Massimiliano et regni di Spagna. » — Fol. 131. « Relatione del cl^{mo} s^{r} Sigismondo Cavalli stato ambasciatore al duca di Savoya. » — Fol. 167. « Relatione del cl^{mo} s^{r} Bernardo Navajero, tornato d'ambasciatore di Carlo V imperatore. » — Fol. 205. « Relatione del cl^{mo} s^{r} Bernardo Navajer, stato ambasciator a Roma al Pontefice. » — Fol. 245. « Ragioni per li signori venetiani d'haver fatto pace con sultan Selim. » — Fol. 267. « Relationo del regno di Cipro, fatta per Ascanio Savorgnano. »

Vol. II. — « Relatione del regno di Polonia del cl^{mo} Giolamo Lipomani... » — Fol. 41. » Relatione del cl^{mo} Giovanni Michel..., ambasciator in Francia... » — Fol. 79. « Relatione del cl^{mo} s^{r} Michel Suriano, tornato d'ambasciatore del Re Cattolico... » — Fol. 103. « Relatione del cl^{mo} s^{r} Marino Cavalli, stato ambasciatore all' Imperatore Carlo Quinto. » — Fol. 125. « Relatione della Francia del cl^{mo} s^{r} Marin Cavalli... » — Fol. 167. « Relatione del cl^{mo} s^{r} Bernardo Navajer, stato bailo a Costantinopoli... » — Fol. 215. Notes de voyage sur Venise. — Fol. 223. « Relatione dell' ambasceria d'Inghilterra del cl^{mo} Daniel Barbaro. » — Fol. 241. « Le capitolationi al re di Francia, tradotte di turco in italiano da Jaschas, dragomano... » — Fol. 253. « Relatione del cl^{mo} Ms. Bernardo Navagero, tornato baylo da Costantinopoli » (1553). — Fol. 297 « Relatione del cl^{mo} Ms. Bernardo Navagero, tornato dall' ambasceria di Roma. » — Fol. 327. « Relatione de Ms. Vicenzo d'Alessandi, mandato... al Soffi... » — Fol. 341. « Relatione del cl^{mo} s^{r} Jacomo Foscarini, stato capitano generale de mar... » (1572). — Fol. 355. « Relatione del cl^{mo} s^{r} Hieronimo Lippomani, stato ambasciator al re Henrico di Polonia » (1575). — Fol. 399. Les villes de Romagne et le S. Siège. — XVIe et XVIIe s. (Gaign. 696$^{1-3}$).

1427. — « Ordo romanæ historiæ legendæ a P^{o} Ang^{o} Bart^{o}, » (en latin). — Fol. 9. Relation de l'ambassade de Giovanni Correr en France. — Fol. 39. « Instruttione per negotii nella corte di Spagna al sig^{r} Lodovico Orsino, mandato a S. M^{tà} Catholica dal sig^{r} duca di Bracciano. » — Fol. 49. Relation d'un ambassadeur vénitien à Florence. — Fol. 66. « Relatione fatta da Bernardo Navagero, tornato della legatione di Paulo 4°, l'anno 1558. » — Fol. 102. « Relatione di Mantova. » — Fol. 110. « Instruttione per Spagna a Mons^{or} Prospero

Sta Croce », (1560). — Fol. 116. « Instruttione di Sua Santità per il signor nuntio di Portogallo Ms. Girolamo Capo di Ferro... » — Fol. 128. « Relatione di Portogallo..., fatta in tempo del re Sebastiano primo. » — Fol. 140. « Instruttioni date a Monsr Carlo Viscente, mandato da papa Pio Quarto al Re Catholico per le cose del concilio di Trento, l'anno 1563. » — Fol. 156. « Relatione del cl^{mo} Ms. Michel Soriano, ritornato ambasciatore dal... re di Spagna... 1560. » — Fol. 214. « Relatione del cl^{mo} Hieronimo Lippomani, tornato da Napoli... » — Fol. 250. « Relatione dell' ecc^{mo} s^{r} Emilio Manolesso, D^{r} et K^{r}, ritornato da Ferrara, l'anno 1575. » — Fol. 266. « Consigli di Spagna. » — Fol. 272. Dépenses annuelles de la maison du roi et de la reine d'Espagne..... (en castillan). — Fol. 276. Ministres et officiers royaux du roi d'Espagne (en castillan). — Fol. 291. Liste des grands d'Espagne et des seigneurs, avec leurs revenus (en castillan). — Fol. 305. Revenus du roi d'Espagne en 1577 (en castillan). — Fol. 317. Royaumes du roi d'Espagne (en castillan). — Fol. 323. « Exemplum feudalis concessionis civitatis et dominii Senarum cum quibusdam pactis capitulis et conditionibus initis inter Hispaniarum regem, Philippum II et Florentie ducem Cosmum I (en latin). — XVIe et XVIIe s. (Gaign. 689).

1430. — Nombreuses pièces diplomatiques et autres : instructions, discours, relations, précédées d'une table incomplète. — XVIIe s. (Barnab. 6).

1431. — 1° Pièces latines et italiennes, relatives à l'évangélisation de la Chine (1677-1686). — 2° Relation du cardinal de Tournon. — 3° « Giornale della legatione di Monsr Carlo Mezzabarba, patriarca d'Alessandria in Cina » (1720). — 4° Mandement en latin de Monsr Mezzabarba. — 5° Abrégé latin de la légation précédente (n° 3). — 6° « Relazione della prigionia del sig^{re} Teodorico

Padrini, della Congregazione della missione... nella Cina. » — 7° Nouvelles pièces françaises, latines et italiennes, relatives aux jésuites et à leur propagande en Chine. — XVIIIe s. (Orat. 28).

1437-1438. — Ier vol. — « Relatione della republica di Venetia, fatta dal marchese di Bedmar, amb^re catt^o presso la ser^ma republica di Venetia, » (1629).

IIe vol. — 1° Même relation que celle du vol. précédent. — 2° « Relatione de cardinali. » — 3° « Congiura Vaccheria contro la nobiltà di Genua l'anno 1627. » — 4° « Relatione delle cose di Venetia fatta da don Alfonso della Cueva, amb^re di Spagna... » — XVIIe s. (Gaign. 703¹ et 703²⁻³).

1439. — Apologie des Français, « opera che risponde all' imposture prodotte l'anno 1652 et altre in diversi tempi, che tutte vengono distrutte. » — XVIIe s. (Gaign. 690).

1441. — 1° Copies de lettres de 1495 (italiennes et autres), relatives aux affaires d'Italie. — 2° Défense du duc d'Anjou (en latin). — XVIIe s. (Gaign. 385).

1442-1444. — Lettres originales (italiennes, espagnoles, etc.) et autres pièces de la seconde moitié du XVIe siècle. — (Gaign. 480-482).

1445-1446. — Recueil de lettres du cardinal Gualterio (1712-1716). — (Nouv. acq.).

1447. — Conclaves tenus aux avènements des papes : Calixte III ; — Pie II (fol. 9) ; — Sixte IV (fol. 31) ; — Jules III (fol. 35) ; — Paul IV (fol. 51) ; — Grégoire XIII (fol. 67) ; — Sixte V (fol. 77). — XVIIIe s. (nouv. acq.).

1448. — « Conclave di Gregorio XIIII, del Marretti. » — XVIIIe s. (nouv. acq.).

1449. — Conclave tenu à l'avènement de Grégoire XIV. — Fol. 86. Même conclave. — XVIIIe s. (nouv. acq.).

1450. — Conclave tenu à l'avènement des papes : Urbain VII ; — Léon XI (fol. 33). — Fol. 115. « Urbani VIII oratio » (en latin). —Fol. 129. Conclave d'Innocent X (15 septembre 1644). — Fol. 162. « Compendio della vita del cardinal Morone. » — XVIIIe s. (nouv. acq.).

1451-1453. — « Compendium litterarum et decretorum sac. cong.... cardinalium super negotiis et consultationibus episcoporum et regularium prepositorum» de 1573 à 1656, « editorum ex ipsis originalibus registris integra fide compilatum, in tres partes, prima episcoporum, secunda regularium vivorum, tertia monialium distinctum et ordine alphabetico topicoque digestum a fratre Hieronymo [Nicolio], romano, ord. eremit. S. Augustini... » — XVIIe s. (Miss. étrang. 212¹⁻³).

1455. — « Consiglio al Re Cristianissimo per la convocatione d'un Concilio universale. » — XVIIe s. (Gaign. 45²).

1456. — « Instruttione all' ambasciatore di Spagna, che va alla Corte di Roma. » — XVIIe s. (Gaign. 1380).

1457. — « Il principe educato » par le chevalier Ciro Spontone. — XVIIe s. (Gaign. 62).

1458. — « Liber de optimo imperatore. » — XVIe s. (Gaign. 63).

1461. — « Relatione di Germania del cl^{mo} messer Michel Suriano... (1557) ». — Fol. 48. « Exemplum litterarum Sinan Bassæ, rei maritimæ præfecti ad Turcarum imperatorem... » — Fol. 52. « Sommario delle rechieste fatte dagli ambasciatori della republica di

Genova al Re Cattholico per le discordie di cittadini » (1575). — Fol. 58. « Instruttione data da Paulo papa terzo al cardinal Montepulciano, destinato all' imperatore Carlo Quinto, sopra le cose dalla relligione in Germania l'anno del 1539. » — Fol. 64. « Discorso delle cose del regno de Napoli, fatto alla republica di Venetia. » — Fol. 84. « Relatione del re di Persia... nella quale... si racconta... la guerra che egli hebbe col Gran Turco, l'anno 1553... » — Fol. 117. « Relatione di Francia referita dal clar^mo^ signor Giovan Corraro, ritornato ambasciatore... » (1531). — Fol. 153. « Relatione di Fiorenza et Siena del mag^co^ Ms. Vincenzo Fedele... » (1561). — Fol. 196. « Relatione del clariss° Ms. Gio. Michele, tornato ambasciatore dalla ser^ma^ regina Maria d'Inghilterra e dal catt^co^ Filippo d'Austria, re di Spagna, suo marito, l'anno 1557. » — Fol. 227. « Relatione delli stati del ser^mo^ re Filippo, riferita dal cl^mo^ Ms. Michele Soriano, ritornato ambasciatore, l'anno 1559. — XVIIe s. (Gaign. 2780).

1463. — Conclave d'Alexandre VII (1655). — XVIIe s. (Gaign. 2743).

1464. — 1° Conclave d'Urbain VIII (1590). — 2° Conclave de Grégoire XIV (1591). — 3° « Nota dell' ufficii che la S^tà^ di Nostro Signore distribuisce a Roma... » — XVIIe s. (Gaign. 108).

1466. — « Discorso della nobillissima fameglia Lascaris, » par le père jésuite Astria. — XVIIIe s. (Gaign. 940).

1467. — Recueil de généalogies, en italien : les Sforza, ducs de Milan ; la famille Sforza (pag. 11) ; les Manfredi, seigneurs de Faenza et d'Imola (pag. 13) ; les Pie, comtes de Carpi (pag. 19) ; les Médicis, ducs de Florence (pag. 25) ; les Farnese (pag. 27) ; les comtes de Montefeltro, seigneurs d'Urbino (pag. 33) ; les seigneurs de

Pesaro (pag. 41) ; les Fregosi, gentilshommes gênois (pag. 45) ; les Doria, gentilshommes gênois (pag. 57) ; les Gambari, gentilshommes de Brescia (pag. 61) ; les doges de Gènes (pag. 65) ; les Adorni, gentilshommes gênois (pag. 83) ; les Apiani, seigneurs de Pise et de Piombino (pag. 89) ; les Gatti, seigneurs de Viterbe (pag. 93) ; les Guy, comtes de Bagno et de Grazuolo (pag. 101) ; les Colonna (pag. 109) ; les Alidovi, seigneurs d'Imola (pag. 113) ; les Ordelaffi, seigneurs de Forli (pag. 119) ; les Carretti, seigneurs de Finario (pag. 125) ; les Cavalcador, gentilshommes et tyrans de Crémone (pag. 129) ; les Vitelli de Città di Castello (pag. 133) ; les Pic de la Mirandole (pag. 137) ; les Malatesta, seigneurs de Rimini (pag. 151) ; les Scaliger de Vérone (pag. 155) ; les marquis de Ferrare (pag. 161) ; les Bonacorsi, seigneurs de Mantoue (pag. 173) ; les Gonzague, seigneurs et ducs de Mantoue (pag. 177) ; les Baglioni, tyrans de Pérouse (pag. 183) ; les Paléologue, marquis de Montferrat (pag. 187) ; les Varani, seigneurs de Camerino (pag. 195) ; les seigneurs de la Rovere, ducs d'Urbino (pag. 199) ; les Rossi, gentilshommes de Parme (pag. 205) ; les Pallavicini, gentilshommes de Parme et seigneurs de Crémone (pag. 207) ; les seigneurs de Santo Severino (pag. 211) ; les ducs de Milan (pag. 213, en français). — XVIe s. (Gaign. 982).

1468. — Histoire de la famille Catani de Diacceto, par Francesco Foresti, suivie des armoiries coloriées des familles parentes et alliées : Diaccetto-Doni, Acquaviva, Ricasoli, Peruzzi, Barbadori, Rucellai, Albizzi, Alamanni, Sinori, Bardi, Pazzi, Salviati-Martelli, Pecori, Martini, Capponi, Accaiuoli, Guicciardini, Vettori, Manetti, Berardi, Varatesi-Spinelli, Antinori, Rossi, Benvenuti, Nobili, Corsini, Diacceto (5 planches), Buonsigniori, Fagni, Filicaja, Strozzi, Dazzi, Sostegni, Capponi,

Ricasoli-Baroni, Gaddi, Rucellai, Carducci, Magalotti, Canigiani, Pandolfini, Acciaiuoli, Lenzi, Ricci, Daverrazzano, Macinghi, Altoviti, Centellini, Lenzoni. — XVIIe s. (Gaign. 983).

1470. — La divine comédie de Dante. — XVe s. (Navarre 42).

Exemplaire ayant appartenu à JEAN DE BOURBON, comte de Clermont.

1473. — Poésies satiriques relatives à l'élection du pape, successeur de Clément X (1676). — XVIIe s. (Gaign. 1007).

1475. — « Le Tenebre illuminate, » parallèle des nations française et espagnole, dédié à Mazarin. — XVIIe s. (Gaign. 757).

1477. — Catalogue des monnaies, médailles, camées, etc., du musée de Florence, par le P. Brotier. — XVIIIe s. (Brotier 13).

1479. — 1° « Libro secondo della Prospettiva di Vitellione, » (avec figures). — 2° « Vitellione nel capo primo del quinto libro della Prospettiva. » — 3° Propositioni di Vitellione nel settimo libro suo della Prospettiva. » — 4° « La Sfera di Theodosio, » (livres I et II).— 5° Suite de l'ouvrage de Vitellione. — XVIIe s. (Orat. 128).

1481. — « Fr. Fodorici de Venetiis litteralis expositio in Apocalipsim. » — 1464 (Sorb. 273).

Aux armes du cardinal de RICHELIEU.

1482. — Abrégé du procès de canonisation de S. Charles Borromée (avec table placée en tête). — XVIIe s. (Sorb. 1172).

1483. — « L'importanza della salute, » traduction italienne, faite par Geronimo Andreazzi, de l'ouvrage du jésuite français, le R. P. Rapin. — 1678 (Gaign. 32).

Corrections de la main du traducteur.

1484. — Recueil de sermons. — XVIIe s. (Gaign. 36).

1485. — « Panegirico di sacri affetti al divinissimo sacramento dell' Altare. » — XVIIIe s. (Gaign. 40).

1487. — 1° Copié de pièces authentiques (latines et françaises), relatives à la communauté des Blancs-Manteaux de Paris (du XIIIe au XVIe siècle). — 2° Conclaves de l'élection des papes Urbain VII, Grégoire XIV, Innocent IX, Clément VIII, Léon XI, Paul V. — 3° « Pratica del tribunale del S. Offizio. » — 4° « Secreta sacræ congregationis Rituum, » 1605-1615 (en latin). — XVIe et XVIIe s. (Miss. étrang. 327).

1486. — Conclave de l'élection des papes : Urbain VI (fol. 1), Eugène IV (fol. 7), Pie II (fol. 11), Jules II (fol. 17), Léon X (fol. 24), Adrien VI (fol. 26), Paul III (fol. 32), Jules III (fol. 34, v°, en latin), Marcel II (fol. 51), Paul IV (fol. 55), Pie V (fol. 64), Grégoire XIII (fol. 73), Sixte-Quint (fol. 77), Urbain VII (fol. 87), Grégoire XIV (fol. 95), Innocent IX (fol. 127), Clément VIII (fol. 133), Léon XI (fol. 146 et 154). — Fol. 171. « Discorso sopra il futuro successore di Leone XI. » — Conclaves de l'élection des papes : Paul V (fol. 174), Grégoire XV (fol. 182). — Fol. 194. Discorsi « sopra li cardinali dopo la morte di Paolo V » e « di Gregorio XV. » — Conclaves de l'élection du pape Urbain VIII (fol. 198 et 206). — Fol. 216. « Sommaria relatione del conclave.... dove fù criato papa Clemente Ottavo. » — XVIe et XVIIe s. (Miss. étrang. 346).

1490. — Pièces satiriques et autres (latines et italiennes), faites à l'occasion du conclave de l'élection du pape Innocent X. — XVIIe s. (Gaign. 107).

1491. — Instructions données au cardinal Ginnetti légat *a latere*, pour le congrès de Cologne. — XVIIIe s. (Gaign. 499).

1493. — 1° « Relatione della Corte et governo di Roma... » — 2° Revenus et dépenses du saint siège en 1623. — 3° Conclave de l'élection de Grégoire XV. — 4° Conclave de l'élection d'Urbain VIII. — 5° État des possessions vénitiennes en Istrie, Dalmatie et dans le Levant. — XVIIIe s. (Petits Pères 13).

1494. — « Relatione del s^{r} Geronimo Lipomano, ritornato ambasciatore di Polonia, l'anno 1574. » — Pag. 49. « Entrata d'Enrico III in Venetia, della casa di Valois... 1574. » — Pag. 59. « Relatione dell' Illmo et ecc^{mo} sig^{r} Zorzi Zorzi, cavallier, ritornato dall' ambascieria staordinaria di Polonia, li 5 ottobre 1638. » — Pag. 77. « Raguaglio di battaglia seguita trà Polacchi per una parte, Tartari e Cosachi per l'altra, li 29 giugno 1651. » — Pag. 79. « Relatione dell' origine e costumi di Cosachi fatta l'anno 1656. » — Pag. 86. « Manifesto delle raggioni che ha la republica ser^{ma} con li archiduchi nelle controversie che hora vertono per cagione delli Vuscochi. » — Pag. 95. « Riposta in difesa delle ragioni del ser^{mo} archiduca Ferdinando contro il manifesto publicato per la republica di Venetia per occasione della presente guerra del anno 1617. » — Pag. 102. « Copia di lettera scritta dal duca d'Ossuna, vicere di Napoli a Mehemet III, imperator di Turchi. » — XVIIe s. (Gaign. 681).

1495. — Extraits des assises de Jérusalem (en français). — Fol. 57. « Dialogo sopra il sacco di Roma » (1527). — Fol. 93. « Relatione di tutti li prencipi et republiche d'Italia. » — Fol. 101. « Relatione di Costantinopoli dell' ill^{mo} sig^{r} Christoforo Valiero, ritornato daquel baillagio per la ser^{ma} republica di Venetia, » (1614). — Fol. 121. « Relatione delle cause che dell' anno 1615 hanno mosso la republica veneta a rompere la guerra nel Friuli con gl' Uscocchi. » — Fol. 125 v°. « Conseglio di stato sopra la fuga de Spagnuoli da Verva, » (1625). — Fol. 128.

« Relatione della republica di Venetia fatta dal marchese di Gondomar, ambasciatore cattolico... » — Fol. 163. « Instruttione datta dal marchese di Gondomar... a Luigi Bravo, suo successore... » — Fol. 170. « Sommario delli congiuri fatti dal duca d'Ossuna con la republica di Venetia. » — Fol. 181. « Copia della scrittura che Giacopo Pietro inviò al duca d'Ossuna. » — Fol. 189. Harangue faite « par Monsieur d'Avaux, ambassadeur pour le roy tres chrestien à Venise, » 1618 (en français). — Fol. 190. « Relatione della republica di Venetia fatta alla maestà del re cattolico Filippo III, re di Spagna, per il suo ambasciatore don Alonso della Cueva residente in Venetia l'anno 1619. » — Fol. 214. « Relatione fatta nel Senato veneto, » (1623) da Raniero Zeno. — Fol. 245. « De ambitu interni sive mediterranei maris » (en latin). — Fol. 248. « Traicté du revenu et despence des finances de France faict jadis par Monsieur de Sully, » (1607) (en français). — Fol. 256. « Discorso di Carlo V imperatore a Filippo II re di Spagna poco avanti la sua morte. » — XVIIIe s. (Miss. étrang. 334²).

1497. — « Relatione della corte Cesarea dal sig^r cav^{re} Nani, 1659 ». — XVIIe s. (Gaign. 1381).

1499. — « Narratione dello stato della regina di Scotia, » ouvrage dédié au comte Pietro di Bossù par Francesco Marcaldi. — 1581 (Sorb. 1542).

Reliure aux armes du cardinal de RICHELIEU.

1501. — « Relatione di Roma dell' ambasciatore Bernardo Navagiero... 1560. » — XVIIe s. (Gaign. 106).

1505. — Recueil d'écrits manuscrits et imprimés (français et italiens), relatifs à l'affaire du marquis de Lavardin, ambassadeur de France. — XVIIe s. (Cordel. 113).

1506. — Éloge de Marie de Médicis, mère du roi de France, par Giovanibatista Strozzi. — XVIIe s. (Gaign. 753).

1507. — Lettre de Galileo Galilei à la grande duchesse de Florence. — XVIIe s. (Gaign. 75).

1511. — « Breve discorso della vita della serva di Dio, suor Catherina Paluzzi da Morlupo, » avec portrait. — XVIIe s. (N. Dame 240).

1512. — « La giusta statera delli Porporati.... e per che sono stati promossi li cardinali viventi dell' anno 1646. » — XVIIe s. (Gaign. 113).

1515. — Recueil de pièces : — 1° Mélanges français (1611) : Extraits d'auteurs sur les pierres précieuses, la colère et les plantes ; notes historiques et littéraires. — 2° Instructions données à un ambassadeur vénitien auprès du roi d'Espagne. — 3° « Le difficoltà che si rincontrano nella predicatione dell' Evangelio all' Infedeli et i mezzi per superarle ».— 4° « Dell' elettione de' missionarii ». — 5° Extraits de la description de la Chine du père J. B. du Halde (1735). — 6° « Relatione di Germania, Spagna et altri stati di Carlo V et di Ferdinando, suo fratello, 1530 ». — 7° « Relatione di Francia nel tempo di Francesco I ». — 8° « Relatione d'Inghilterra... 1551... per il clmo Daniel Barbaro... » — 9° Relatione di Costantinopoli...» — 10° « Deductio ex qua probatur clarissimis argumentis non esse jus devolutionis in ducatum Brabantiæ nec in alyas Belgii provincias ratione principum eorum, prout quidam conati sunt asserere, 1666 » (en latin). — 11° « Propositions de paix faictes de par les deux Chambres au roy d'Angleterre, avec la response de sa Majesté Britannique.... » 1643 (en français). — 12° « Mémoire abrégé de la mission d'Alep » (en français). — 13° Note sur les rapports militaires avec les Espagnols en 1652 (en français). — 14° « Mémoire de la

Suède, » 1542-1641 (en français). — XVIe, XVIIe et XVIIIe s. (Miss. étrang. 339^{2}).

1516. — 1° Diurnum Alexandri VI (1497-1500) par Jean Burchard (en latin). — 2° Les trois premiers chants de l' « Adone, » de Jean Baptiste Marino. — 3° « Testamento amoroso del sig^{r} Marino ». — 4° Chronique italienne de 1266 à 1478. — XVIIe s. (Miss. étrang. 345).

1517. — « Nova selva di varia letione..., ouvrage de Julien de Médrane, » traduit de l'espagnol par Celio Malespina. — XVIIe s. (Gaign. 1015).

1518. — « Discorso istorico sopra l'origine e progressi della Regalia. » — XVIIe s. (Minimes 83).

1520. — « Insignia gentilia Pisanorum, » receuil d'armoiries coloriées de familles Pisanes, classées par ordre alphabétique. — XVIIe s. (Gaign. 886).

Exemplaire aux armes des TADDEI.

1521. — Recueil des armoiries des sénateurs vénitiens, accompagnées d'une notice sur leur famille, par Alessandro Rossi. — XVIIIe s. (Gaign. 888).

1522. — « Libro nel quale gli e descritto tutti li magistrati di Venetia, rettorie, ambassarie terestri e marittime del ser^{mo} dominio veneto... » — XVIIe s. (Gaign. 694^{1}).

1523. — Autre exemplaire de l'ouvrage précédent. — (Gaign. 694^{2}).

1524. — Compilation de différents traités latins relatifs à l'astrologie, la magie, la nécromancie, les recettes médicales, les conjurations, etc. — Vélin (lettres ornées dont une historiée), 1446 (N. Dame 167).

1525. — Notes de géographie (allemand et italien). — XVIII[e] s. (Orat. 242).

1526. — « Del viver parco..., » discours dédié à Paul V par Lorenzo Parigi. — XVII[e] s. (Gaign. 87).

1528. — 1° « Considerationi bellissime d'un cavaliero di cognoscere et sapere infrenare il cavallo. » — 2° « Dell' infrenatura del cavallo ». — XVII[e] s. (Gaign. 81).

1529. — « Libro di Pollicreto, medico, mandata da lui all' ill[mo] et ser[mo] Phallari, tiranno dell' Agrigentini, dove si tratta de' molti et bellissimi secreti di Mascalcia, » (avec table). — XVII[e] s. (Gaign. 80).

1530. — 1° « Dubii del' Aretino. » — 2° La Priapée, en 41 sonnets, de Nicolò Franco. — 3° Poésies de Nicolò Franco contre Pietro Aretino. — XVIII[e] s. (Gaign. 1012).

1531. — « Dubii amorosi di Pietro Aretino, » suivi de quelques « historiette ». — 1721 (Bouhier 168).

1536. — Les triomphes de Pétrarque. — Vélin. XVI[e] s. (Gaign. 1006).

1538. — Traduction italienne de l'ouvrage de Pétrarque, *De Viris illustribus*. — Parchemin. XV[e] (nouv. acq).

1539. — « Breve discorso sopra li siti delle fortezze..., » recueil de planches dessinées par Giacomo Ponzone et relatives à l'art de la fortification (l'une d'elles représente le Piémont). — 1698 (transm. des Imprimés).

1540. — « Progressivo sviluppo e finale scopo dell' umanità, opera postume di Hoene Wronski, traduzione italiana » dal D[re] Guiseppe Toffoletto da Vicenza. — XIX[e] s. (nouv. acq.).

1541. — Long rapport daté de Mantoue et signé Gaspar Barchino, 4 juillet 1571. — Fol. 33. « Copia de memoriali » (juin 1571) [de G. Barchino]. — Fol. 43. « Copia de lettere del signore San Giorgio, » (mai-juillet 1571). — Fol. 53 Deux nouvelles lettres [de G. Barchino]. — Fol. 57. Lettre de Gaspar Barchino au duc de Nevers, datée de Mantoue, le 3 juillet 1571. — Fol. 59. Séries de lettres adressées « al signore Gio. Paolo de' Medici, auditore », « a tutti tre i Conseglieri », « al signore Lelio Montaleto, senatore, » (mai et juin 1571). — Fol. 65. Inventaire des meubles de la succession du cardinal Fréd. de Gonzague, restant à partager entre le duc de Mantoue et le duc de Nevers. — Fol. 73. Prétentions du duc de Nevers à la succession de sa mère Madame de Mantoue.—Fol. 79. Compromis entre le duc de Mantoue et le duc de Nevers (1575). — Fol. 85. Copie de quatre mémoires adressés au duc de Mantoue (1575). — Fol. 87 v°. Lettres de Tomara (1575). — Fol. 87 v°. Lettre du chevalier Guazzo à Tomara. — Fol. 89. « Inventario delle scritture che'l s^or^ Barchino ha ritirate ». — Fol. 93. Mémoire daté de Milan (2 février 1571). — Fol. 99. Nouveau mémoire sur l'affaire du compromis. — Fol. 103. Mémoire daté de Pavie, le 27 juin 1575, et signé Francesco Pugiella. — XVIIe s. (anc. 8762, devenu fr. 3253, avant de passer dans le fond italien).

De la bibliothèque de PHILIPPE DE BÉTHUNE.

Nouvelles acquisitions (1).

1542. — Poésies d'Antonio Cornazzani. — xve s.
Miniature en tête du ms.

1543. — Recueil de poésies et autres pièces, émanant de Laurent de Médicis, Angelo Politiano, Giovanni della Mirandola, Bramante da Urbino, Paolo da Taegio, Zampetro da Petrasanta, Bernardo Belincione, Balthasar Tachono, Galeotto Carretto, Francisco Horombello, Pietro Adam, Giovanni Tollentino, Piero Bembo, Jacobo Sanazaro, Jacobo Alifer, Bacio Ugolino, Pamphilo de Sassi, Antonio Thibaldeo, Thimotheo Ferrarese, Gerolamo Benevieni, Paolo Girolamo, Giovanni Raynaldo, Lancino, Francesco Tantio, Antonio Peloto, Petro Galerito, Alberto Ferusino Poliony, Girolamo Landriano, Mattheo Trotto, Giovanni da Lorbo, Juliano de Hystria, Francesco Nirisio Timidei, Dominico Machaneo, Seraphino, Vicentio, Gualtero de Sancto Vitale, Paolo Cortese, Vincenzo Cozzo. — xve s.

(1) Jusqu'ici les mss. passés en revue dans cet Inventaire appartenaient, pour la plupart, à d'anciens fonds que Marsand n'avait pas explorés ou avait mal vus. Au contraire, les volumes dont le dépouillement suit, sont tous, de nouvelles acquisitions ou tout au moins n'appartiennent pas à d'anciens fonds : la numérotation ne souffrira donc plus d'interruption.

Avant de clore ce supplément au catalogue de Marsand, il nous semble bon de dire que nous venons seulement d'apprendre l'existence d'un supplément antérieur *(Giunte...)* dû à MM. J. Ferrari, G. Campi et P. G. Terachini ; nous n'avons pu nous procurer ce travail, dont nous ne connaissons pas l'étendue. Voy. Ant. Ive, nella *Provincia* (dell' Istria) del 16 agosto 1879.

1544. — 1° La Vita di Maria Virgine, poème par Antonio Cornazzani. — 2° Epître en vers latin, du même poète, adressée à Hippolyte, fille de Francesco Sforza. — 3° Poème sur la Passion, en octaves. — 4° « La vendeta de Vespasiano facta sopra Jherusalem. » — 5° « El finimento del mondo. » — 6° « Oratio sancti Bernardini, » suivie de trois autres pièces. — xve et xvie s.

1545-1566. — Recueil de 22 volumes comprenant des notes et notices, manuscrites et imprimées, relatives à des personnages italiens et recueillies par le P. Custodi. Ces notices, classées par ordre alphabétique forment une suite de *Biographies italiennes*. — xixe s.

1567-1580. — Collections de 14 volumes, provenant du P. Custodi, sous le titre de « Manoscritti di P. Custodi ». xixe s.

I (**1567**). — Notes imprimées et manuscrites sur le commerce, l'économie politique et la géographie de l'Italie à toutes les époques.

II-IV (**1568-1570**). — Extraits de toutes natures relatifs à l'histoire politique et économique de l'Italie depuis les temps les plus reculés.

V (**1571**). — Notes sur les artistes, écrivains et savants italiens, du xve siècle.

VI-VII (**1572-1573**). — Recueils d'extraits, principalement de journaux, faits en vue d'une histoire d'Italie au xixe siècle.

VIII (**1574**). — Extraits d'écrivains italiens du temps, sous le titre de « Memorie storiche di Napoleone Buonaparte ».

IX (**1575**). — « Regno d'Italia. Bilancio d'importazione e d'esportazione anno 1812, con in fine corollario, diviso in IX tavole, dimonstrante gli Stati esteri coi quali vi è stato commercio ».

X (**1576**). — Actes principaux de la commission envoyée dans le département du Serio, en 1813.

XI (**1577**). — Pensions, sels, tabacs, etc.

XII (**1578**). — Notes pour servir à la continuation de l'histoire de Milan de Pietro Verri.

XIII (**1579**). — Mélanges littéraires, travaux faits en vue de l'impression.

XIV (**1580**). — Mélanges.

1581. — Poèmes divers : Fol. 1. Sur la chasse ; — Fol. 21. Sur l'origine des arts ; — Fol. 44. Sur la vertu des pierres ; — Fol. 70. Sur les animaux ; — Fol. 91. Sur les couleurs. — XVII[e] s.

1582. — « La vita di sancto Lodovico, vescovo di Tolosa... » — XVII[e] s.

1583-1615. — Collection de 33 volumes, connus sous le nom d' « Archivio Sforzesco », et comprenant des pièces de toutes natures, relatives à l'histoire du Milanais :

I-X (**1583-1592**). — Documents originaux, sur vélin et papier, de 1433 à 1500.

XI (**1593**). — Pièces originales se rapportant aux « Oratori milanesi alla corte di Francia ; » (1463-1466).

XII-XIII (**1594-1595**). — Registres originaux sur papier de 1442 à 1476.

XIV (**1596**). — Fragments de registre original sur vélin, de 1446 à 1464.

XV-XXIX (**1597-1611**). — Copies modernes de documents, de 1439 à 1500.

XXX-XXXI (**1612-1613**). — Analyses modernes de pièces, de 1441 à 1499.

XXXII-XXXIII (**1614-1615**). — Travaux du P. Custodi, suivis de quelques notes du marquis Costa de

Beauregard, à qui appartenait en dernier lieu cette collection.

1616. — « Catalogo de' scrittori piemontesi ». — XVIIe s.

1617. — « Conclave nel quale è stato eletto papa il signor cardinal Fabio Chigi, chiamato Alessandro settimo, 1655 ». — XVIIe s. (carton 136).

1618. — « Genealogia di casa Coreggio ». — XVIIe s. (carton 136).

1619. — « Stato della religione catholica in Etiopia. » — Fol. 38. « Breve relatione » del P. Torquato Parisiani « del miserabile stato in cui al presente si ritrova l'Abissinia... » (1648). — Fol. 53. Eglises et monastères chrétiens en Abyssinie et en Egypte. — Fol. 58. « Dello stato presente della Christianità in Egitto ». — Fol. 61. « Relatione dello stato presente dell' Egitto. » XVIIIe s. (carton 963).

1620. — « Discorso intitolato l'Anatomia di tutti li cardinali soggetti papabili, fatta nel Conclave di Urbano VIII... » — Fol. 97. « Conclave... nel quale è stato eletto in sommo pontefice il cardinale Gio. Battista Panfilio, detto poi Innocentio docimo. » — XVIIIe s. (carton 136).

1621. — Questions de droit canonique. — XVIIIe s.

1622. — « Relatione del Turco del clarissimo Bernardo Navagero del anno M D L III. — Fol. 103. « Relatione del Delfino, cavaliere et procuratore, ritornato ambasciatore da papa Clemente VIII.... 1593. » — Fol. 171. « Instruttione a Ms. Domenico del Nero, mandato da Paolo Quarto al duca d'Alva in Napoli.... 1556. » — Fol. 177. « Conclave dove fù creato... papa Gregorio

XIII, l'anno 1572. » — Fol. 191. « Conclave... dove fù creato papa il cardinal Borghese chiamato si Pauolo V° ». — Fol. 251. Parallèle de l'espagnol et du français (incomplet à la fin). — Fol. 255. « Scrittura del sig^r Agostino Mascardi da Sarzana, intorno all' elettione del card. Ludovisio in sommo pontefice ». — XVIe s. (cartons 170 et 164).

1623 1630. — Œuvres manuscrites de Casti, en huit volumes. — XVIIIe s. (cartons divers).

1631. — Conclaves tenus aux avènements des papes: Pie II ; — Pie III (fol. 9) ; — Jules II (fol. 14) ; — Léon X (fol. 17) ; — Adrien VI (fol. 21 v°) ; — Paul III (fol. 24 v°) ; — Jules III (fol. 28) ; — Marcel II (fol. 35) ; — Grégoire XIII (fol. 42) ; — Sixte V (fol. 46) ; — Grégoire XIV (fol. 56) ; — Innocent IX (fol. 94). — Fol. 99. Discours sur ce dernier conclave. — Conclaves tenus aux avènement des papes : Clément VIII (fol. 105 v°) ; — Urbain VII (fol. 126) ; — Léon XI (fol. 134) ; — Paul V (fol. 164 v°) ; — Grégoire XV (fol. 179) ; — Urbain VII (fol. 204 v°). — XVIIe s. (carton 164).

1632. — Conclave tenu à l'avènement du pape Innocent XI. — XVIIe s. (carton 136).

1633. — « Discorso istorico della famiglia Colonna di Palestrina, detta di Sciarra, » preuves de noblesse fournies par le prince de Palestrine, pour entrer dans les ordres du Roi, 8 décembre 1767. — (carton 151).

1634. — Conclaves tenus aux avènements des papes: Nicolas V ; — Jules II (fol. 17) ; — Adrien VI (fol. 38) ; — Jules III (fol. 47) ; — Marcel II (fol. 84) ; — Pie V (fol. 96) ; — Sixte V (fol. 156) ; — Urbain VII (fol. 169). — XVIIe s. (carton 136).

1635. Observations sur le troisième livre des *Annales* de Tacite. — XVIIe s. (carton 950).

1636. — Lettres datées de Bologne et de Bagdad, mêlées à des itinéraires de voyages et à des notes écrites en différentes langues et dont plusieurs ne peuvent être déchiffrées que par un clef. — XVIIIe s.

1637. « Strattagieme et inventioni di guerra.., del capitano Domenico Mora, bologniese,... » avec nombreux dessins et une table des chapitres. — XVIIe s. (transm. des Imprimés).

1638. — Descriptions d'armoiries de familles vénitiennes (dessins coloriés). — XVIe s.

On lit en tête du ms. : « 1640, libro di me ALVISE BADOER... »

1639. — Recueil de poésies, sonnets et hymnes, en l'honneur de Dieu, par Francesco de Lemeni. — XVIIe s.

1640. — Poésies d'Odetto della Nua, prisonnier à Tournai (avec table). — Fol. 65. Poésies d'Antonio Corvini (avec table) 1586. — XVIe s.

1641. — Notices bibliographiques des livres imprimés à Pérouse par Francesco et Girolamo Cartolari, et autres imprimeurs, dans la première moitié du XVIe siècle ; ouvrage de Vermiglioli. — 1824.

1642. — Poésies italiennes de Francesco Maria Grazzini, suivies de poésies latines et de lettres (1748-1769) du même auteur. — XVIIIe s.

1643. — « Racconto degl' amori di Sigismondo, conte d'Arco e della ser^{ma} Caudia Felice, arciduchessa d'Inspucli, fù moglie del regnante augustissimo Leopoldo primo, imperatore ». — XVIIIe s.

1644. — « Diario di Bologna, » série de lettres adres-

sées par Francesco Antonio Salbatini de Bologne à l'abbé Césare Adrini, à Rome 1706-1707.

1645. — 1° Recueil de « novelle » ou petits poèmes en octaves : « La figlia senza giudizio ; » — « La bolla di Alessandro sesto » (fol. 15) ; — « Don Diego Alvagro Malaguria » (fol. 31) ; — « Monsignor Fabrizio » (fol. 56) ; — « Donna Irene e don Sempronio » (fol. 85) ; — « Il maggio » (fol. 101) ; — « Pandora e Prometeo » (fol. 121); — « Endimione e Diana » (fol. 134) ; — «L'Archivescovo di Praga » (fol. 153) ; — « La fata Urgella » (fol. 181) ; — « Titone e Aurora » (fol. 202) ; — « L'incantesimo » (fol. 219). — 2° « Poemetti » : « Memoriale dato per celia dall' A... C..., in ocasione della vacanza del vescovato di V... » (fol. 231) ; — « Epistola del A... C..., scritta da Napoli ad una dama in Roma ». — XVIII° s.

1646. — « Descrizione delle pitture, sculture et altre cose più notabili del real palazzo e castello di Torino », (à l'usage des voyageurs). — 1754 (transm. des Imprimés).

1647. — « El libro de Fioravante, cavaliero, e de Ducelina, soa moyere ». — 1467.

1648. — Extrait du premier volume (1496) des *Diarii* de Marin Sanuto, par M. Armand Baschet, d'après le ms. de Venise. — XIX° s.

1649. — Copie de documents relatifs à la France (1455-1474), recueillis à Venise par le Dr Th. Sickel. — XIX° s.

1650-1651. — Copies de relations d'ambassadeurs vénitiens, en France (1542) offertes par M. Astruc :

Vol. I. — Relation de Matteo Dandolo ; — Bernardo Mocenigo (fol. 15) ; — Alvise Contarini (fol. 32) ; — Francesco Morosini (fol. 61) ; — Sigismondo de' Cavalli

(fol. 70) ; — Giovanni Michiel (fol. 94); — Zuanne Michiel (fol. 108) ; — Lorenzo Priuli (fol. 123) ; — Pietro Duodo (fol. 147) ; — Francesco Vendramin (fol. 157) ; — Antonio Angelo (fol. 164) ; — Priuli Pietro (fol. 202); — Piero Priuli (fol. 243) ; — Foscarini Antonio (fol. 279) ; — Andrea Gussoni et Agostino Nani (fol. 293) ; — Pietro Contarini (fol. 322).

Vol. II. — Relation de Ottavian Bon ; — Angelo Contarini (fol. 11) ; — Luigi Contarini (fol. 50) ; — Alvise Contarini (fol. 64) ; — Angelo Correr (fol. 70) ; — Angelo Contarini et Giovanni Grimani (fol. 87) ; — Gio vanni Battista Nani (fol. 101) ; — Giovanni Sagredo (fol. 122) ; — Michiel Morosini (fol. 133) ; — Battista Nani (fol. 178) ; — Alvise Grimani (fol. 195) ; — Marcantonio Giustinian (fol. 220) ; — Francesco Michiel (fol. 239) ; — Giovanni Morosini (fol. 263) ; — Ascanio Giustinian (fol. 278) ; — Domenico Contarini (fol. 290) ; — Gerolamo Venier (fol. 306) ;— Pietro Venier (fol. 329).— XIXe s.

1652. — Le livre des exemples de Salomon, traitant d'astrologie, des vertus des pièces, des animaux, etc. — XVIIe s. (transm. des Imprimés).

1653. —Mélanges d'Alchimie. — XVIIe s. (transm. des Imprimés).

1654. — Revenus du monastère de S. Gerouimo di Quarto (Olivetani). — 1591.

1655. — « Indice o sia Pandetta generale di tutte le scritture antiche e moderne » dell' archivio del monastero delle Grazie (Olivetani). — XVIIIe s.

1656-1659. — Collection de documents, français et italiens, relatifs aux rapports du Saint-Siège et du gouvernement français, de 1805 à 1809. — XIXe s.

1660. — Récit d'une conjuration contre le duc de Saxe, en 1603. — XVIIe s.

1661. — Livre de Pietro Crescenzio sur l'Agriculture. — XVIe s.

1662. — Recueil de lettres originales, classées par ordre alphabétique. — XVIIe, XVIIIe et XIXe s.

1663. — « Fatti più notabili successi nel pontificato di papa Clemente XI trà la Santità sua, l'Imperatore e le due corone.. et altri regni d'Europa, » quatre parties suivies d'un appendice depuis 1712. — XVIIIe s. (transm. des Imprimés).

1664. — « Idea d'un principe politico cristiano, rappresentata in cento emblemi, » par don Diego Saavedra Faxardo. — XVIIIe s. (Cord. 151, devenu ensuite le n° 379 du fonds espagnol).

Dessins à la plume.

1665. — Documents relatifs au Mont-de-Piété de Rome. — XVIIe s. (transm. des Imprimés).

1666-1667. — « Progetto per fortificare la cuppola di S. Pietro di Roma, con un rinforzo di muro pensato nel 1743... da Carlo Francesco Dotti, bolognese. » — XVIIIe s.

Le second volume renferme des lavis.

1668-1670. — Trois ais de bois de hêtre ayant servi de plats de reliure à des registres de compte de la « Biccherna » de Sienne, de 1330 à 1331, de juillet 1338 à janvier 1339, de janvier à juillet 1346.

Sur chacun de ces plats, outre le titre de l'ouvrage, on trouve un portrait peint et les armoiries des « camarlinghi » et « provveditori » en exercice.

1671. — Lettres originales de Gabriel Naudé à G. B. Doni, à Florence, de 1641 à 1645.

1672. — « Libro delle Omelie di S. Gregorio papa. » — Vélin. XIVe s.

On lit sur une garde du ms. : « Hic Liber est FRANCISCI BARDI DE BARDUCCIS, de Florentia... »

1673. — « Registro di lettere scritte a Roma dal cardinal d'Imola, » [Hieronimo Dandini], « nel tempo della sua legatione all' Imperatore sopra il negotio della pace co'l Re di Francia, » du 22 avril au 5 octobre 1553.

1674. — « Breve relatione delle cose d'Inghilterra circa le leggi et costumi di quei popoli, raccolta per una longa prattica et studio delle croniche di quel regno. » — XVIe s.

1675-1677. — Copies de lettres provenant du nonce Anselme Dandini (1578-1581) :

Vol. I. — Correspondance avec le cardinal di Como.
Vol. II. — Correspondances diplomatiques.
Vol. III. — Lettres à divers. — XVIe s.

1678. — Lettre au cardinal Mazarin. — Fol. 3. Lettre de Mazarin au pape (6 mars 1661). — Fol. 4. Lettre de Mazarin, faisant part du mariage de sa nièce Marie Mancini (23 février 1661). — Fol. 5. « Consiglio politico dato alle Corone sopra l'importantissimo affare della nuova riserva, in petto fatta d'Allessandro 7mo di quatro luoghi vacanti nel Sacro Collegio, dovuti alla nomina delle Corone. » — Fol. 8. « Espositione in privato » ed « in pubblico del s^r ambasciatore Riccardi. » — Fol. 10. Lettre d'avis de la mort du cardinal Mazarin. — Fol. 11. Deux lettres de Mazarin (mars 1661). — Fol. 13. Lettre du roi de France à la comtesse Martinozzi à propos de la mort de Mazarin (17 mars 1661). — Fol. 14. Lettre du roi de France au sujet de l'affaire du maréchal de Créquy (30 août 1662). — Fol. 15. Bref d'Alexandre VII sur la même affaire. — Fol. 17. Deux lettres du roi de France

au duc Cerasini (30 août et 15 septembre 1662). — Fol. 19. « Avviso di Firenza » (21 novembre 1662). — Fol. 20. Deux brefs d'Alexandre VII en faveur du roi de France (1662). — Fol. 25. « Copia di scrittura data alli signori ambasciatori di Venezia e Savoja. » — Fol. 30. Lettre du roi de France au duc Cesarini (30 août 1662). — Fol. 31. Lettre du roi de France au cardinal de Médicis, doyen du Sacré-Collège (12 octobre 1662). — Fol. 34. « Copia di lettera di Mossieur di Servient al nuntio di Turino. » — Fol. 38. « Aforismi politici per li cardinali del Conclave. » — Fol. 54. « Il colloquio delle Volpi, discorzo fatto trà li signori cardinali Ottoboni e Azzolino, la sera delli 4 dicembre 1669. » — Fol. 64... « discorso secondo... » — Fol. 72... « discorso terzo... » — Fol. 78. « Febo vaticinante, » en vers. — Fol. 82. « Il principe del conclave, lettera di Pasquino a Marforio. » — Fol. 86. « Il festino del conclave. » — Fol. 91. « Capitolacio della resa di Candia. » — Fol. 93. Circulaire du cardinal Ginetti aux monastères de femmes (17 octobre 1656). — Fol. 94. Conclave tenu à l'avènement de Clément X. — Fol. 114. Exécution du comte Arino et du marquis Frangipani (Vienne, 1671). — Fol. 124. « Canzone d'Amore ». — Fol. 126. Quatre sérénades, dont une en double. — XVIIe s.

1679-1681. — Lettres du cardinal Mazarin, de 1647 à 1651 (quatre tomes en trois volumes). — XVIIe s.

1682-1683. — Documents concernant les relations de la France et de la cour de Rome (tirés des archives de Florence), de 1336 à 1572 (1er vol.) et de 1615 à 1712 (2me vol.). — Cop. XIXe s.

1684. — « Trattato del legno fossile minerale, nuovamente scoperto da Francesco Stelluti, » (avec planches). — XVIIe s. (transm. des Imprimés).

1685. — « Libro di tentoria, intitolato Plicto, » par Giovanni Ventura Rosetti. — Cop. de l'imprimé de 1565. XVIIe s. (transm. des Imprimés).

1686. — « Verificazione de' codici manoscritti e dei libri stampati della biblioteca Vaticana, » avec un arrêté de prise de possession, signé Daru (Rome, 30 mai 1811). — XIXe s.

1687. — Deux fragments d'écriture autographe de Michel-Ange, contenant des listes de noms d'artistes et d'ouvriers employés par lui (29 juillet 1525).

1688-1690. — Recueil de relations d'ambassadeurs ou de rapports politiques :

Vol. I. — Bernardo Navagiero, ambassadeur vénitien à Rome. — Fol. 35. Ambassade espagnole à Venise. — Fol. 55. Brunovo Zampesco, gouverneur de Candie pour Venise. — Fol. 62. Girolamo Lippomani, ambassadeur vénitien à la cour de Savoie. — Fol. 96. Mano Foscari, ambassadeur vénitien à Florence. — Fol. 120. Ambassade vénitienne à Ferrare. — Fol. 140. « Sommario della forma et modo di negotiare con li sig^ri^ Suizzeri... »

Vol. II. — Michel Soriano, ambassadeur vénitien en Espagne. — Fol. 52. État de la Flandre en 1538. — Fol. 65. Giovanni Michele, ambassadeur vénitien en Allemagne. — Fol. 112. Ambassade vénitienne en Autriche. — Fol. 133. Michel Soriano, ambassadeur vénitien en France. — Fol. 172. Daniel Barbaro, ambassadeur vénitien en Angleterre. — Fol. 205 v°. Relation sur la Suède.

Vol. III. — Relation sur l'Ethiopie. — Fol. 5. Vincenzo degl' Alessandri, ambassadeur vénitien en Perse. — Fol. 19. Discours de Gioseppe de Bastiani Malatesti sur la Turquie. – Fol. 26. Girolamo Lippomani, ambassadeur vénitien en Pologne. — Fol. 70 v°. Discours de

Francesco Tiepolo sur la Moscovie. — Fol. 83. Antonio Barbaro, envoyé vénitien à Constantinople.—Fol. 113 v°. « Relatione del Turco dopo la pace..., » par Garzoni. — Fol. 150 v°. Discorso del sig[or] Antonio Doria sopra le cose turchesche per via di mare ». — Fol. 155. « Relatione di Tunesi et Biserta... » (1573). — XVII[e] s.

1691. — Lettres de Giacomo Foscarini, de 1574 à 1638. — XVII[e] s.

DERNIÈRES ACQUISITIONS (1).

1692. — Traité de peinture, traduit du latin par Battista Alberti. — XVI[e] s.

De la bibliothèque CHASLES.

1693-1694. — Copies faites à Gênes, par M. Molard :

Vol. I. — Huit pièces (XIII[e] et XVI[e] s.) relatives à la Corse. — Fol. 19. Extraits de la *Miscellanée Cicala* relatifs à la Corse (de 757 à 1528).

Vol. II. — 1° Nouveaux extraits de la *Miscellanée Cicala* (de 1284 à 1528). — 2° Acte de restitution de la Corse à la République de Gênes (1562). — 3° Extraits de la *Miscellanée Poch*. — 4° Manuscrits de Federico Federici. — 1875.

(1) Depuis le jour où cet inventaire a été commencé (1[er] juillet 1882) le fonds italien s'est augmenté de quelques manuscrits : ce sont ces derniers mss. que nous comprenons sous la rubrique DERNIÈRES ACQUISITIONS. Ajoutons que pour compléter l'inventaire des mss. italiens, il faudrait y joindre, outre les copies des *Dépêches des ambassadeurs vénitiens*, dont nous avons parlé plus haut dans une note de notre introduction, un grand nombre de pièces italiennes, disséminées dans les autres fonds, français, latin, espagnol, etc., de la Bibliothèque nationale (octobre 1882).

1695. — 1° Inventaire d'une liasse des lettres écrites aux protecteurs de S[t] Georges de Gênes par leurs agents en Corse. — 2° Inventaire d'un registre des *Libri contractuum* (partie relative à la Corse), (1453-1476). — 3° Analyse de 32 pièces des archives de S[t]-Georges. — Copies de M. Molard, 1875.

1696. — Collection de documents inédits pour servir à l'histoire de la Corse ; pièces tirées des archives du magistrat de Gênes par M. Molard (avec table). — 1874.

1697. — Les triomphes de Pétrarque. — XVI[e] s.

TABLE DES MATIÈRES

DU VINGT-SEPTIÈME VOLUME

CATALOGUE GÉNÉRAL

Pages.

Inventaire sommaire de la collection Joly de Fleury, par M. A. Molinier........ 5

Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame des Prés de Douai, par M. Noël Valois................ 42

Supplément à l'histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur, par M. Ulysse Robert :

Premier article.......................... 83

Deuxième article.......................... 165

Supplément au catalogue de Marsand. Inventaire des manuscrits italiens de la bibliothèque nationale qui ne figurent pas dans le catalogue de Marsand :

Premier article.......................... 132

Deuxième article...................... 225

Inventaire des archives de la Chambre syndicale de la librairie, manuscrits français 21813-22060 de la bibliothèque nationale, par M. Omont... 212

Cartulaire des abbayes de Saint-Pierre de la Couture et Saint-Pierre de Solesmes, publié par les Bénédictins de Solesmes, sous les auspices et aux frais de M. P. d'Albert duc de Chaulnes. Un magnifique volume de XV — 536 pages grand in-4°, tiré à 300 exemplaires, orné de nombreux sceaux gravés et planches hors texte. 30 fr.

Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Hoïlde, d'après le manuscrit original de la Bibliothèque nationale, publié par A. Jacob, correspondant des antiquaires de France. 1882. 1 vol. in-8° br....... 4 fr.

Histoire de l'abbaye et du village d'Hautvillers, par l'abbé Manceaux. Epernay, 1880. 3 vol. gr. in-8° br. Carte, nombreuses pièces justificatives... .... 22 fr.

Histoire de Charles VII, par Dufresne de Beaucourt. Tom. 1er, le Dauphin, (1403-1422) 1881. 1 vol. in-8° br...................... 8 fr.

Louis XV et Elisabeth de Russie, étude sur les relations de la France et de la Russie au dix-huitième siècle, d'après les archives du ministère des affaires étrangères. 1882. 1 vol. in-8°........... ... 8 fr.

Vallée inférieure de l'Aveyron, étude historique et archéologique, par Eugène Trutat, conservateur du musée de Toulouse, avec eaux fortes et dessins, par Anglade. 1881. 1 vol. in-8°.......... 10 fr.

Œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor, texte critique, par Léon Gautier. 1881. 1 vol. in-18, papier velin, lettres ornées, charmante impression (tiré à 150 exemplaires)...................... 10 fr.

Lettres françaises inédites de Joseph Scaliger, publiées et annotées par Ph. Tamizey de Larroque. Agen, 1881. 1 vol. in-8°.. 6 fr.

L'art pendant la guerre de 1870-71, Strasbourg, les musées, les bibliothèques et la cathédrale, inventaire des œuvres d'art détruites, par Marius Vachon. 1882. 1 vol. in-8°...................... 10 fr.

Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Montbard, d'après le manuscrit inédit de Jean Nadault, ancien maire de Montbard, avocat général à la chambre des comptes de Bourgogne, publié pour la première fois par Louis Mallard et Nadault de Buffon. 1882. 1 vol. in-8°.. 8 fr.

Le même, papier vergé... 15 fr.

Henri IV, les Suisses et la haute Italie, la lutte pour les Alpes, 1598-1610. Etude historique d'après des documents inédits des Archives de France, de Suisse et d'Italie, par Edouard Rott, secrétaire de la légation suisse en France, 1882. 1 vol. in-8° avec carte. 6 fr.

La vie de Sainte-Reine d'Alise, précédée d'études critiques sur ses actes et ses historiens et suivie de nombreuses recherches sur ses reliques, ses miracles et son culte, par l'abbé Grignard. 1881. 1 vol. in-8°, avec nomb. figures.. .... 9 fr.



Numismatique de Remiremont et de Saint-Dié, par Léon Maxe-Werly. 1879. 1 vol. in-8°.. 3 fr.

Tableau des abbayes et monastères d'hommes en France, à l'époque de l'édit de 1768, relatif à l'assemblée générale du clergé; liste des abbayes royales de filles, distribution suivant l'ordre alphabétique des diocèses anciens, par Peigné-Delacourt, avec la grande carte de la France ecclésiastique, divisée par archevêchés et évêchés, dans lesquels se trouvent toutes les abbayes d'hommes et de filles à la nomination du Roy, dressée par Jaillot, 1768, 1 vol. in-4° cart. non rogné 1875 .... 10 fr.

Le Monasticon Gallicanum, collection de 168 planches des monastères bénédictins avec une préface, par M. Léopold Delisle. 2 vol. in-4° cartonnés.. 50 fr.

La vie privée à Venise, depuis les premiers temps jusqu'à la chute de la République, par P. G. Molmenti, ouvrage couronné par l'institut royal des sciences, des lettres et des arts de Venise (traduction approuvée par l'auteur). Un fort volume in-8° de 570 pages avec vignettes et 8 planches fac-similé d'anciennes gravures.......... 8 fr.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

MANUSCRITS DES BIBLIOTHÈQUES DE FRANCE

DONT LES CATALOGUES N'ONT PAS ÉTÉ IMPRIMÉS

Par M. ULYSSE ROBERT

Le premier fascicule, précédé de la bibliographie des catalogues imprimés des manuscrits des bibliothèques de France, contient l'inventaire des manuscrits des bibliothèques d'Agen, Aire, Aix, Ajaccio, Alençon, Alger, Arbois, Argentan, Arles, et le commencement du catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal.

Le deuxième fascicule contient :

Arsenal (Paris) *suite*, Auch, Aurillac, Auxonne, Avallon, Avignon, Bagnères, Bastia, Baume-les-Dames, Bayeux, Bayonne, Beaune, Beauvais, Béziers, Blois, Bourbonne, Bourbourg, Bourg, Bourges, Brest, Brignoles, Brive, Cahors, Calais, Cambrai, Castres, Chalon-sur-Saône, Châlons-sur-Marne, Chambéry, Charolles, Chartres, Châteaudun, Châteauroux, Chaumont, Cherbourg, Clamecy, Clermont-sur-Oise, Cluny, Cognac, Compiègne, Condom, Confolens, Corbeil, Corte, Coutances, Dieuze, Digne, Dijon.

Prix du fascicule, papier ord.. 4 fr.

Prix du fascicule, papier vergé.. 7 fr.

L'ouvrage, composé de 800 pages, paraîtra régulièrement par fascicules de 10 feuilles gr. in-8, à deux colonnes, qui ne seront pas vendus séparés. Il faut s'engager à prendre l'ouvrage complet.



